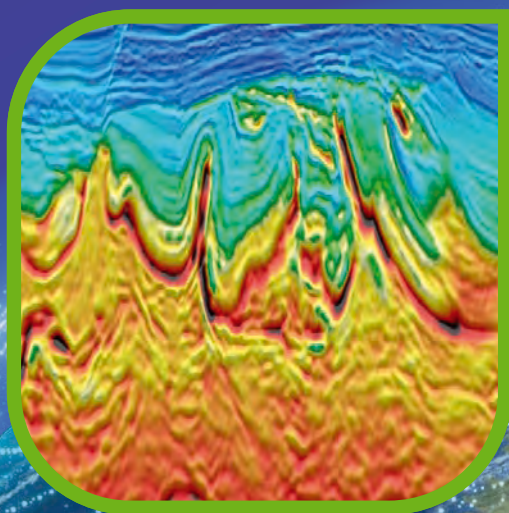


DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025

incluant le rapport financier annuel



VIRIDIEN

SEE THINGS DIFFERENTLY

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	04
VIRIDIEN EN BREF	06
INDICATEURS	08
NOTRE STRATÉGIE	10
MODÈLE D'AFFAIRES	12
GOUVERNANCE	14

01	PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS	17
1.1	Objectifs et stratégie	18
1.2	Description de nos activités	25
1.3	Recherche et développement	28
1.4	Opérations d'investissement	29
1.5	Informations financières sélectionnées	30
1.6	Organisation de Viridien	32
02	GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE	35
2.1	Composantes du contrôle interne donnant lieu à une approche intégrée de la gestion des risques	36
2.2	Principaux facteurs de risque et mesures de contrôle	40
2.3	Assurance	57
03	ÉTAT DE DURABILITÉ	59
3.1	Informations générales	60
3.2	Environnement	79
3.3	Informations sociales – Personnel de l'Entreprise (ESRS S1)	101
3.4	Conduite des affaires	117
3.5	Annexe	128
3.6	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Viridien, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025	144
04	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	149
4.1	Organes de gouvernance	150
4.2	Rémunérations	184
05	REVUE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE	233
5.1	Introduction	234
5.2	Résultat 2025	235
5.3	Comptes sociaux de Viridien	242
5.4	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	243
06	COMPTES DE L'EXERCICE 2025 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	245
6.1	Comptes consolidés 2024-2025 de Viridien	246
6.2	Comptes annuels 2024-2025 de Viridien SA	319
07	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL, AUX ACTIONNAIRES ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	359
7.1	Répartition du capital	360
7.2	Répartition statutaire des bénéfices – Dividendes	362
7.3	Renseignements de caractère général concernant le capital social	362
7.4	Renseignements de caractère général concernant les Assemblées générales de la Société	366
08	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	371
8.1	Informations sur la Société	372
8.2	Transactions avec des parties liées	373
8.3	Contrôleurs légaux et en charge de la certification des informations en matière de durabilité	373
8.4	Documents accessibles au public	373
8.5	Personne responsable du présent Document d'enregistrement universel	374
8.6	Tables de concordance	375
8.7	Glossaire	382

DES SOLUTIONS
TECHNOLOGIQUES
UNIQUES DANS
LES GÉOSCIENCES

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025

incluant le rapport financier annuel



Le présent Document d'enregistrement universel a été déposé le 2 avril 2026 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'enregistrement universel est disponible sans frais sur demande au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.viridiengroup.com).

Le présent Document d'enregistrement universel a été rédigé en français et en anglais. Toutefois, pour toute question d'interprétation des informations, vues ou opinions qui y sont exprimées, la version linguistique originale en français prévaut sur la version anglaise.

Ce Document d'enregistrement universel est une reproduction au format PDF de la version officielle du Document d'enregistrement universel établi au format ESEF (European Single Electronic Format), déposée auprès de l'AMF le 2 avril 2026 et disponible sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org/fr. Cette reproduction est disponible sur notre site internet www.viridiengroup.com.

Le Document d'enregistrement universel peut être consulté et téléchargé sur le site

www.viridiengroup.com



SEE
THINGS
DIFFERENTLY

CONSIDÉRATIONS PROSPECTIVES

Le présent Document d'enregistrement universel (le « Document ») contient des « considérations prospectives », qui impliquent des risques et des incertitudes, y compris et sans limitation, certaines déclarations faites dans les paragraphes intitulés 1.1 « Objectifs et stratégie », 1.2 « Description de nos activités » et Chapitre 5 « Revue opérationnelle et financière ». Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « devoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires qui se rapportent à la stratégie, les plans ou les intentions de la Société. Ces déclarations prospectives peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, ainsi, les résultats réels, les performances et les réalisations de la Société pourraient s'avérer significativement différents des objectifs prévus ou suggérés. Ces considérations sont fondées sur la vision de la Société et sur des hypothèses faites quant à la réalisation d'événements futurs. Bien que la Société juge ces hypothèses raisonnables, il est rappelé qu'il est très difficile de prévoir l'incidence de facteurs connus et, de ce fait, il est impossible pour la Société de prévoir tous les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur ses résultats réels. Toutes les déclarations prospectives sont fondées sur les informations dont la Société dispose à la date du présent Document.

Les facteurs de risques importants pouvant mener à des résultats différents de ceux prévus par la Société (« mises en garde ») sont présentés au paragraphe 2.2 « Principaux facteurs de risque et mesures de contrôle » et ailleurs dans le présent Document, conjointement, entre autres, aux déclarations prospectives contenues dans le présent Document.

Ni la Société ni ses filiales ne sont tenues d'une obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations prospectives, que ce soit suite à de nouvelles informations, des événements futurs ou pour toute autre raison. En outre, compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, les événements prospectifs décrits dans le présent Document pourraient ne pas se produire. Lors de l'examen des déclarations prospectives, les investisseurs doivent garder à l'esprit les facteurs de risque et autres mises en garde figurant dans le présent Document, y compris ceux décrits au paragraphe 2.2 « Principaux facteurs de risque et mesures de contrôle » ci-inclus.



Message du Président-Directeur Général



Sophie Zurquiyah
Président-Directeur Général

Chers actionnaires,

L'année 2025 a été particulièrement dynamique pour Viridien. Elle constitue une étape déterminante dans l'exécution de notre stratégie asset-light et de différenciation technologique engagée depuis ma nomination en 2018. Nous ne sommes désormais plus exposés, ni directement ni indirectement, à des engagements liés aux capacités de navires, ce qui renforce significativement la résilience et la flexibilité de notre modèle d'affaires.

2025 a également marqué une avancée majeure dans notre transformation financière. Nous avons refinancé avec succès notre dette obligataire en allongeant sa maturité à 2030, tout en générant un niveau élevé de trésorerie. Conformément à nos engagements, celle-ci a été intégralement allouée à la réduction de notre endettement, contribuant ainsi au renforcement durable de notre profil financier, avec un ratio de levier net ramené à 1,6x.

Sur le plan opérationnel, nos performances ont été remarquables dans un marché globalement stable pour les services parapétroliers. Nous avons généré un chiffre d'affaires proche de 1,2 milliard de dollars, en hausse de 4 % sur un an, avec une dynamique particulièrement soutenue dans nos activités Data, Digital & Energy Transition, en croissance de 8 %.

Notre cœur d'activité a une nouvelle fois démontré sa solidité. Geoscience a continué de bénéficier de notre modèle différencié et de notre leadership technologique en imagerie du sous-sol. Earth Data a été soutenu par une demande constante pour des données de haute qualité dans des bassins matures et stratégiques, ainsi que par la consolidation récente du secteur. Sensing & Monitoring a achevé la restructuration engagée il y a deux ans, réduisant son point mort de 30 millions de dollars.

Au-delà de la croissance, notre rentabilité s'est encore améliorée. L'EBITDA ajusté des activités a dépassé 550 millions de dollars et notre résultat net a progressé de 40 % sur un an, reflétant à la fois la qualité de notre exécution opérationnelle et les effets positifs de notre transformation. Cette performance, combinée à une

gestion rigoureuse, a soutenu une forte génération de trésorerie, le cash-flow net ayant atteint 107 millions de dollars, au-delà de nos objectifs annuels.

Nous avons également poursuivi notre contribution à la transition énergétique. Nos technologies et nos données permettent une meilleure compréhension et une gestion plus responsable des ressources naturelles, tout en soutenant le développement d'applications bas carbone. En 2025, nous avons réduit nos émissions de gaz à effet de serre à 9,9 ktCO₂eq (scopes 1 et 2), contre 16,3 un an auparavant, et avons pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble des scopes à l'horizon 2050.

La performance de Viridien repose sur des avantages concurrentiels prouvés et durables, au premier rang desquels l'excellence de ses équipes, son leadership technologique et son expertise en calcul haute performance. À ces atouts s'ajoutent une discipline de gestion rigoureuse et une gouvernance robuste, garantes d'une allocation du capital orientée vers la création de valeur pour les actionnaires et la pérennité du Groupe.

Cela fait désormais huit ans que j'ai pris la Direction générale de Viridien et je m'apprête à achever mon second mandat. Je suis particulièrement fier de ce que les 3 200 femmes et hommes du Groupe ont accompli au cours de cette période, positionnant Viridien comme un partenaire stratégique de premier plan pour ses clients et renforçant sa résilience face aux cycles du marché.

Conformément à ses engagements, le Conseil d'administration a décidé de rétablir une gouvernance dissociée à compter de l'Assemblée générale du 3 juin 2026. C'est donc avec enthousiasme que je confie le rôle de Directeur Général du Groupe à Henning Berg à compter de cette date. Je me réjouis de l'accompagner dans ses nouvelles fonctions et de poursuivre mon engagement au sein de Viridien en tant que Président du Conseil. Henning a d'ores et déjà rejoint la société en tant que Directeur des opérations (COO) et se familiarise avec nos activités. Fort de 27 années d'expérience dans les services parapétroliers, il contribuera à prolonger la dynamique de développement du Groupe.

« LA PERFORMANCE DE VIRIDIEN REPOSE SUR DES AVANTAGES CONCURRENTIELS PROUVÉS ET DURABLES, AU PREMIER RANG DESQUELS L'EXCELLENCE DE SES ÉQUIPES, SON LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE ET SON EXPERTISE EN CALCUL HAUTE PERFORMANCE. »

Le contexte sectoriel demeure volatil, marqué par les fluctuations des prix de l'énergie et les incertitudes géopolitiques. Les récents événements ont toutefois rappelé le caractère essentiel d'un accès sécurisé et abordable à l'énergie. Dans ce contexte, tout en poursuivant leurs engagements en matière de décarbonation, les acteurs de l'exploration-production rééquilibrent leurs portefeuilles vers leurs activités cœur et renforcent la sécurisation de leurs réserves.

Nous abordons l'avenir avec confiance. Doté de technologies de pointe, d'une proposition de valeur différenciante, d'une bibliothèque de données de haute qualité et d'un solide historique de performance, Viridien est plus que jamais un partenaire de référence pour ses clients, contribuant à relever les défis de l'industrie et à la sécurité énergétique mondiale.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos équipes pour leur engagement, ainsi que nos clients et partenaires pour leur confiance. Je vous remercie également, chers actionnaires, pour votre soutien continu, et vous donne rendez-vous le 3 juin prochain pour l'Assemblée générale 2026.

Bien cordialement,

Sophie Zurquiyah
Président-Directeur Général

Viridien en bref

Temps fort de l'année 2025

Janvier

Viridien remporte un contrat de traitement sismique à Oman de trois ans

Viridien s'est vu attribuer un contrat de trois ans par Petroleum Development Oman (PDO) pour fournir des services avancés d'imagerie sismique terrestre depuis son centre de traitement dédié à Mascate, prolongeant une collaboration de longue date entre les deux entreprises.

Mars

Sercel livre plusieurs systèmes d'acquisition terrestre 528 en Inde et en Turquie

Sercel a livré plusieurs systèmes d'acquisition sismique terrestre 528™ de nouvelle génération pour des campagnes en Inde et en Turquie, confirmant leur adoption sur le marché et s'inscrivant dans la continuité du succès du 508XT.

Avril

Viridien remporte un projet de retraitement sismique en Algérie

Viridien s'est vu attribuer un contrat par le Groupement Hassi Bir Rekaiz (Sonatrach/PTTEP) pour le retraitement de deux jeux de données sismiques 3D existants, totalisant 2 400 km² dans le bassin de Berkine, afin d'améliorer l'imagerie du sous-sol grâce à des technologies avancées.



Juin

Sercel lance Accel, la 1^{ère} solution nodale terrestre au monde « drop node »

Sercel a lancé Accel, première solution nodale terrestre « drop node » du secteur, conçue pour accélérer le déploiement, améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire les risques HSE.

Viridien et TGS lancent la phase III du programme OBN Laconia dans le golfe du Mexique

Viridien, en partenariat avec TGS, a lancé la phase III du programme multi-clients OBN Laconia dans le golfe du Mexique, ciblant des réservoirs complexes sous-sol, avec une première livraison de données attendue début 2026.



Août

Sinopec déploie 65 000 nœuds Sercel pour une campagne d'envergure au Mexique

Viridien a livré à Sinopec un système WiNG de 65 000 nœuds pour une campagne sismique 3D couvrant environ 3 000 km² au Mexique, assurant une acquisition de données de haute qualité dans des environnements complexes.

Septembre

Viridien et TGS lancent l'extension Megabar au large du Brésil

Viridien et TGS ont lancé la phase I du programme multi-clients Megabar Extension dans le bassin de Barreirinhas, un projet de 5 300 km² ciblant une zone offshore à fort potentiel.

Viridien démarre l'imagerie OBN d'Utsira North en Norvège

Viridien a lancé les opérations de traitement et d'imagerie du programme OBN Utsira North en mer du Nord norvégienne, soutenant l'exploration et le développement dans une zone stratégique.

Sercel fournit un important lot d'équipements sismiques terrestres en Afrique du Nord

Sercel a livré 75 000 capteurs numériques et 24 vibrateurs Nomad 90 Neo afin de soutenir des opérations sismiques de grande envergure en Afrique du Nord, renforçant les capacités opérationnelles des prestataires locaux dans la région.



Octobre

Sercel remporte un contrat majeur pour des systèmes 528 auprès d'ONGC

Sercel a remporté un contrat majeur avec ONGC pour la fourniture de 24 000 canaux de son système d'acquisition terrestre 528, destinés à des campagnes d'exploration onshore en Inde.

Décembre

Viridien lance un programme de retraitement sismique au large de l'Angola

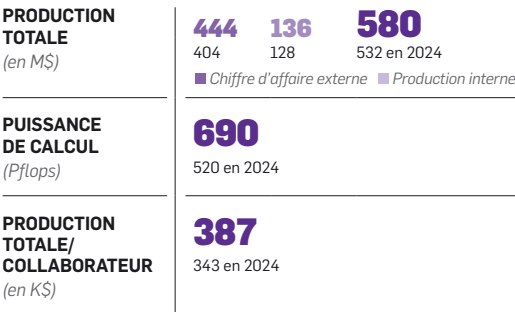
Viridien a lancé un programme multi-clients de retraitement sismique couvrant 4 300 km² sur le bloc 22 au large de l'Angola, afin de soutenir un prochain appel d'offres et d'améliorer la compréhension du sous-sol.

Activités

Viridien est un leader mondial en technologies de pointe, dans le digital et les données de la Terre. Nous repoussons les limites scientifiques pour un avenir plus prospère et durable. Notre ingéniosité, notre dynamisme et notre curiosité scientifique nous permettent de développer de nouvelles connaissances, innovations et solutions pour relever efficacement et de façon responsable les défis et la complexité des ressources naturelles, du numérique, de la transition énergétique et des infrastructures. Viridien emploie environ 3 200 collaborateurs dans le monde et est cotée sur Euronext Paris sous le code VIRI.

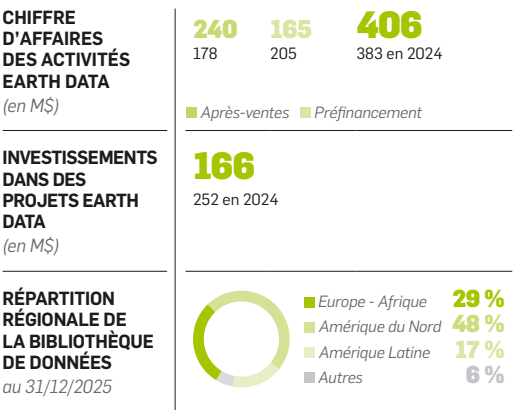
1 Geoscience

Reconnu comme un leader de l'imagerie avancée du sous-sol, notre Groupe s'appuie sur des experts qui adoptent une approche collaborative dans la résolution de problèmes. Notre réseau mondial de 22 centres d'imagerie de données offre une expertise régionale, des services de premier plan et des technologies de pointe, intégrées dans chacune de nos réalisations. Nous proposons des services intégrés de caractérisation des réservoirs ainsi que des solutions innovantes pour répondre à la complexité des défis liés à l'exploration et à la production d'hydrocarbures (E&P). Notre portefeuille complet de services en géosciences apporte des analyses précieuses à chaque étape de l'exploration et du développement des ressources naturelles, contribuant à réduire les risques de forage et à améliorer la modélisation des réservoirs. Nous développons des algorithmes sophistiqués permettant d'extraire des informations déterminantes à partir des données géophysiques, à toutes les étapes, de l'exploration à la production. Nous bénéficions d'une part de marché élevée et d'un positionnement fortement différencié.



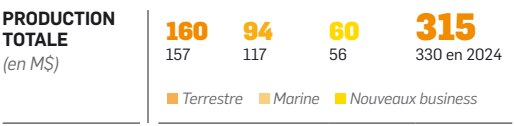
2 Earth Data

Nous investissons dans un portefeuille d'opportunités géographiques afin de constituer une base de données géoscientifiques, et nous nous attachons à atteindre un niveau élevé de préfinancement pour nos nouveaux projets. Nos investissements dans les campagnes d'acquisition se situent généralement entre 150 et 250 millions de dollars par an. À fin 2025, notre base de données comprenait plus de 1,4 million de kilomètres carrés de données sismiques offshore haut de gamme, couvrant les bassins les plus prolifiques à l'échelle mondiale, dont 78 % de la valeur nette comptable correspondait à des projets âgés d'un an ou moins. Nous détenons des droits de commercialisation sur ces données pendant une durée déterminée et commercialisons des licences d'utilisation auprès de clients identifiés, qui les exploitent principalement à des fins d'exploration et de développement des réservoirs.



3 Sensing & Monitoring

L'activité Sensing & Monitoring propose un portefeuille complet de systèmes, capteurs et sources dédiés à l'acquisition sismique, ainsi qu'une gamme de produits et services consacrés à la surveillance des infrastructures critiques et à la surveillance maritime. S'appuyant sur Sercel, marque de référence dans le secteur pétrolier et gazier, cette activité conçoit, fabrique et commercialise une large gamme d'équipements géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques, tant à terre qu'en mer, incluant des systèmes d'enregistrement, des logiciels et des sources. Elle fournit également des services de support client à l'échelle mondiale, comprenant la formation et l'assistance technique. Sercel bénéficie d'une présence internationale et de la plus large base installée d'équipements sismiques au monde.



Indicateurs

au 31/12/2025

Indicateurs financiers clés

(en millions de dollars)

CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS

1 165

1 117 en 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS

1 071

1 211 en 2024

DETTE NETTE/EBITDAS AJUSTÉ* DES ACTIVITÉS

1,6x

2,0x en 2024

EBITDAS AJUSTÉ* DES ACTIVITÉS

551

455 en 2024

EBITDA IFRS

461

516 en 2024

CASH-FLOW NET

107

56 en 2024

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ* DES ACTIVITÉS

240

173 en 2024

RÉSULTAT D'EXPLOITATION IFRS

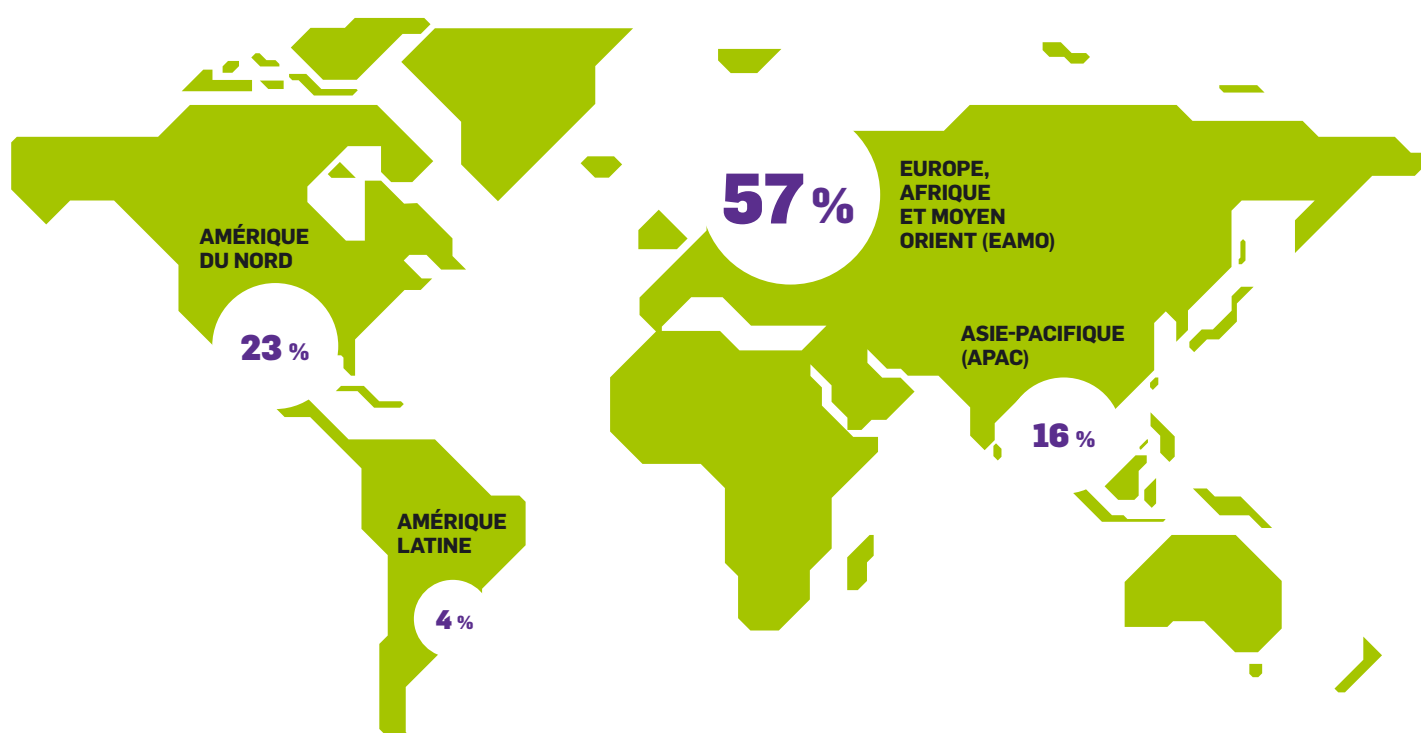
237

143 en 2024

* Les indicateurs ajustés représentent une information supplémentaire corrigée des charges et gains non récurrents.

Indicateurs non financiers

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR RÉGION



NOMBRE
DE COLLABORATEURS

3 136

3 378 en 2024

ÂGE MOYEN
DES COLLABORATEURS

44

43 en 2024

>50 : 29 % 30-50 : 59 % <30 : 12 %

TAUX DE FRÉQUENCE
DES ACCIDENTS ENREGISTRABLES

1,11

0,99 en 2024

PUISSANCE
DE CALCUL (Pflops)

690

520 en 2024

EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE

1,32

1,33 en 2024

SCOPE 1 ET
SCOPE 2 (ktCO₂eq)

9,9

16,3 en 2024

Notre stratégie

Notre stratégie consiste à fournir des technologies, des données, des équipements et des services de premier plan permettant à notre industrie de découvrir et de gérer de manière responsable les ressources naturelles de la Terre.

Nous fournissons la meilleure compréhension du sous-sol, en améliorant en permanence la précision et la valeur que nous apportons à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration, du développement et de la production.

Nous sommes une entreprise fondée sur les talents, les données et la technologie, bénéficiant de positions de leadership solides dans nos trois domaines d'activité : Geoscience, Earth Data et Sensing & Monitoring. Nous œuvrons activement à préserver et à renforcer ces positions de leader, en nous concentrant sur les besoins de nos clients et en cherchant à dépasser leurs attentes.

Viridien a défini les objectifs suivants afin de contribuer à un avenir durable et porteur pour l'ensemble de ses parties prenantes :

3 OBJECTIFS CLAIRS

1 **Assurer la pérennité de notre Groupe**

En premier lieu, le Groupe vise à générer un Cash-flow net positif sur l'ensemble des cycles du secteur, soutenu par un modèle économique peu capitalistique.

2 **Renforcer et tirer parti de notre savoir-faire**

En second lieu, le Groupe vise à renforcer davantage ses activités cœur de métier, déjà performantes, en s'appuyant sur ses compétences et son expertise, afin de continuer à croître à mesure que les conditions de marché s'améliorent.

Le Groupe poursuivra ses investissements dans le capital humain et en recherche et développement, notamment dans le développement d'algorithmes, de logiciels, de solutions de calcul haute performance et de plateformes numériques, afin de consolider son activité Geoscience, qui bénéficie d'une position de leader sur le marché grâce à sa différenciation technologique.

Viridien continuera également de déployer une stratégie d'investissement sélective dans l'activité Earth Data, en maintenant une discipline stricte en matière opérationnelle et d'allocation du capital, notamment dans un contexte où le Groupe n'est plus contraint par aucune capacité de flotte.

Pour Sensing & Monitoring, enfin, l'amélioration continue de la performance opérationnelle et les investissements en R&D permettront à Viridien de maintenir une position de leader sur le marché, de manière rentable et durable.

3 **Diversifier notre expertise et nos capacités de pointe**

En troisième lieu, le Groupe vise à diversifier son expertise et ses capacités de premier plan au-delà des activités traditionnelles liées au pétrole et au gaz.

S'appuyant sur ses atouts existants, Viridien entend se développer sur des marchés adjacents, notamment dans les domaines des énergies bas carbone (tels que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, ainsi que les minerais et les activités minières), des plateformes numériques et de l'analytique avancée, de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique, du calcul haute performance (HPC) ainsi que de la surveillance de l'intégrité des structures (SHM).

Notre stratégie pour l'environnement et le climat

En 2025, Viridien a annoncé son engagement à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 sur l'ensemble des scopes définis par le protocole des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Groupe s'est fixé des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030, comprenant une réduction de 80 % de ses émissions des scopes 1 et 2 par rapport aux niveaux de 2019, ainsi qu'une réduction de 20 % de ses émissions du scope 3 par rapport aux niveaux de 2024.

NOUS NOUS ENGAGEONS :

**à minimiser notre impact
sur l'environnement**

**à promouvoir des pratiques durables
dans l'ensemble de nos activités**

Nous agissons de manière responsable

en toutes circonstances et nous nous soumettons à l'ensemble des législations environnementales en vigueur

Nous continuons de faire progresser nos technologies

et services pour permettre à nos clients de découvrir, de développer et de gérer les ressources naturelles de la Terre de manière responsable

Nous visons la décarbonation complète

de notre approvisionnement en énergie pour soutenir nos activités, et nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie en encourageant les technologies intelligentes et en améliorant constamment notre efficacité énergétique

Nous fixons des objectifs mesurables et évaluons régulièrement nos progrès par rapport à ces objectifs

en communiquant des données environnementales sur l'ensemble de nos activités, et en mesurant et en surveillant notre empreinte carbone

Nous collaborons avec toutes les parties prenantes

pour développer une chaîne d'approvisionnement durable qui intègre des considérations environnementales, sociales et économiques dans les processus d'approvisionnement, de production et de livraison des biens et services. Nous visons à minimiser les impacts environnementaux négatifs, à garantir des pratiques de travail équitables et à promouvoir un approvisionnement éthique

**NEUTRALITÉ
CARBONE
(TOUS SCOPES)**

d'ici 2050

Modèle d'affaires

Capital

Financier

FONDS PROPRES :	1,17 Md\$
DETTE NETTE :	888 M\$
LIQUIDITÉS :	273 M\$
CAPITAUX EMPLOYÉS :	2,06 Md\$

Industriel

SITES DE FABRICATION :	5
CENTRES D'IMAGERIE :	22
PRINCIPAUX CENTRES DE DONNÉES :	3

Humain

EMPLOYÉS PERMANENTS :	3 136
NATIONALITÉS :	77
RÉPARTITION DES GENRES HOMMES / FEMMES :	71% / 29%

Intellectuel

INVESTISSEMENTS EN R&D :	54 M\$
SALARIÉS EN R&D :	487

Social

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES :	Oui
MEMBRES INDÉPENDANTS SIÉGEANT AU CONSEIL :	87,5%

Environnemental

Consommation d'électricité	
AU SEIN DE SERCEL :	18 GWh
DANS LES CENTRES DE DONNÉES :	87 GWh

Nos valeurs



HSE



COLLABORATEURS



INNOVATION

GEOSCIENCE

Développer une expertise et des technologies de pointe en géosciences afin d'améliorer la compréhension du sous-sol

Imagerie et Services

Excellence en matière de technologies, de calcul haute performance, ainsi que de qualité et de services

SENSING & MONITORING

Développer et fabriquer des équipements de haute technologie pour la collecte d'informations du sous-sol

Produits et Solutions

Excellence technologique, fiabilité des produits, de la fabrication et des services

ATTENTES DE NOS CLIENTS

Apports

TALENTS, DONNÉES ET TECHNOLOGIE - UNE POSITION DE LEADER DANS LES GEOSCIENCES

Une gamme complète de données, de technologies, de produits et de solutions pour la découverte et la gestion responsable des ressources naturelles de la Terre.



QUALITÉ



RESPONSABILITÉ SOCIALE

Impacts

EARTH DATA

Constituer et proposer une bibliothèque mondiale de données géologiques et géophysiques de haute qualité, couvrant des bassins sédimentaires stratégiques

Données et Études

Excellence en matière de couverture globale, de technologie et de qualité

Résoudre efficacement et de manière responsable les défis complexes liés aux ressources naturelles, à l'environnement et aux infrastructures



Création de valeur

Financière

% DE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS :	+4 %
% DE MARGE D'EBITDAS AJUSTÉ DES ACTIVITÉS :	47 %
CASH-FLOW NET :	107 M\$

Industrielle

PRODUCTION / COLLABORATEUR :	387 K\$
NOMBRE DE MILLIERS DE TRACES LIVRÉES :	257
NOMBRE DE SECTIONS DE STREAMERS LIVRÉES :	341

Humaine

SALARIÉS COMPTANT PLUS DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ :	70 %

Intellectuelle

BREVETS :	873

Sociale

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS ENREGISTRABLES :	1,11

Naturelle

Émissions directes et indirectes (hors Scope 3) de gaz à effet de serre

Scope 1 :	2,0 ktCO₂eq
Scope 2 :	7,9 ktCO₂eq

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PUE) :	1,32

% DU CHIFFRE D'AFFAIRES ALIGNÉ À LA TAXONOMIE :	44,9 %

Gouvernance

Le Conseil d'administration de Viridien détermine les orientations de la Société et de son Groupe, et veille à leur mise en oeuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.



Sophie ZURQUIYAH*
Président-Directeur Général
Fin de mandat : AG 2026



Philippe SALLE
Vice-Président du Conseil et Administrateur Référent
Fin de mandat : AG 2029



Michael DALY
Administrateur
Fin de mandat : AG 2029



Anne-France LACLIDE-DROUIN
Administrateur
Fin de mandat : AG 2029



Amélie OYARZABAL
Administrateur
Fin de mandat : AG 2028



Colette LEWINER
Administrateur
Fin de mandat : AG 2027



Mario RUSCEV
Administrateur
Fin de mandat : AG 2027



Olivier JOUVE
Administrateur
Fin de mandat : AG 2028

8
ADMINISTRATEURS

87,5 %
sont indépendants

50 %
sont des femmes

9
RÉUNIONS

100 %
de participation

- Administrateur indépendant
- Comité d'audit et de gestion des risques
- Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance
- Comité nouveaux business et M&A
- Comité durabilité
- Président du Comité

* Administrateur dont le renouvellement est proposé à l'assemblée générale 2026

www.viridiengroup.com

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur disponible sur le site internet de la Société.

Des comités pour répondre aux enjeux stratégiques du Groupe

Pour veiller à la bonne conduite professionnelle de la Société, le Conseil d'administration s'appuie sur le travail de Comités spécialisés. Les Comités supervisent les activités du Groupe dans leurs domaines de compétence, garantissent l'identification et la bonne gestion des risques majeurs, et travaillent en étroite collaboration avec la Direction Générale.

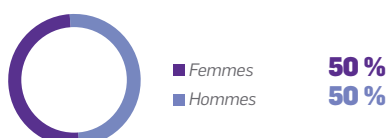
	COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION, DE NOMINATION ET DE GOUVERNANCE	COMITÉ DURABILITÉ	COMITÉ NOUVEAUX BUSINESS ET M&A
NOMBRE DE RÉUNIONS	6	7	3	3
TAUX DE PARTICIPATION	100 %	96 %	83 %	100 %
TAUX D'INDÉPENDANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
NOMBRE DE MEMBRES	3	3	4	4

Une diversité de profils, compétences et expertises au sein du Conseil

Le Conseil d'administration considère que la diversité de ses membres est un facteur clé de sa performance. La diversité s'applique en termes de genre, d'âge, d'indépendance, de nationalités et de compétences.

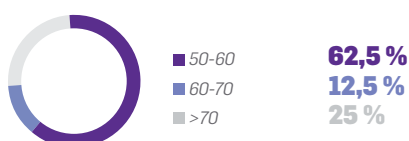
PARITÉ

au 31/12/2025



ÂGE

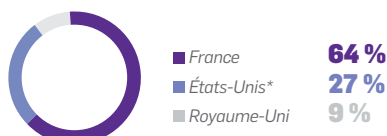
Moyenne d'âge :
64 ans



INDÉPENDANCE



NATIONALITÉS



* Sophie ZURQUIYAH, Olivier JOUVE et Mario RUSCEV ayant la double nationalité franco-américaine, ils ont été comptabilisés à la fois sur la France et sur les États-Unis.

COMPÉTENCES

(en %)



01 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS



1.1	OBJECTIFS ET STRATÉGIE	18	1.3	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	28
	Présentation générale de Viridien	18	1.3.1	Stratégie et technologie	28
1.1.1	Environnement de marché et attentes des clients	20	1.3.2	Faits marquants en matière d'innovation	29
1.1.2	Faits marquants de 2025	21	1.4	OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	29
1.1.3	Une stratégie centrée sur la croissance des activités cœur à forte différenciation technologique, le développement des Nouveaux Business et le désendettement	22	1.5	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	30
1.1.4	Objectifs financiers et trajectoire financière 2026	23	1.6	ORGANISATION DE VIRIDIEN	32
1.2	DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS	25	1.6.1	Organigramme	32
1.2.1	Data, Digital & Energy Transition (DDE)	25	1.6.2	Relations intragroupe	34
1.2.2	Sensing & Monitoring (SMO)	27			

1.1 Objectifs et stratégie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE VIRIDIEN

Viridien (www.viridiengroup.com) est un leader mondial en technologies et calcul scientifique de haute performance (HPC) qui fournit des données, des produits, des services et des solutions dans les domaines des sciences de la Terre, de la science des données, de la détection et de la surveillance. Notre portefeuille unique aide nos clients à résoudre de manière efficace et responsable, et pour un avenir plus durable, leurs nombreux et complexes challenges dans le numérique, la transition énergétique, les ressources naturelles, l'environnement et les infrastructures. Viridien emploie environ 3 200 personnes dans le monde et est cotée sur Euronext Paris SA (ISIN : FR001400PVN6).

La société Viridien SA (ci-après la « Société »), société mère du groupe Viridien (le « Groupe » désignant collectivement la Société et ses filiales), a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La Société est cotée à la Bourse de Paris depuis 1981. Les *American depositary shares* de la Société ont été admises à la cotation sur le *New York Stock Exchange* de 1997 à 2018, et sont désormais négociées sur le marché hors cote. Pour plus de détails sur le programme d'*American depositary receipt*, voir le paragraphe 7.1.1. du présent Document.

Dans les années 1980 et 1990, l'activité sismique marine a enregistré une croissance significative. Cet essor du marché de la sismique marine, ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a eu un impact significatif sur le Groupe qui ne disposait alors que d'une flotte restreinte de navires sismiques. En 2007, l'acquisition du groupe Veritas a permis au Groupe de se hisser au premier rang de l'industrie sismique mondiale. Il a alors pris le nom de CGGVeritas, puis, en 2013, à la suite de l'acquisition de la division Geoscience de Fugro, le Groupe a simplifié sa dénomination en « CGG ». Il a adopté le nom « Viridien » en 2024, qui reflète mieux sa nouvelle ambition de croissance à la fois sur les marchés du pétrole et du gaz et en dehors.

En novembre 2018, Viridien s'est en effet engagé dans une nouvelle stratégie qui impliquait notamment de sortir du segment Acquisition de Données Contractuelles, et de développer et renforcer les segments technologiques et différenciants de Data, Digital & Energy Transition (DDE) et Sensing & Monitoring (SMO).

Après une année 2019 réussie, la crise économique liée au Covid-19 a fortement affecté notre marché en 2020 et au cours du premier semestre 2021. La réduction mondiale des dépenses d'exploration et production (E&P) de nos clients, de l'ordre de 30 % a exigé un ajustement de notre organisation afin de tenir compte du niveau d'activité réduit du Groupe.

À partir de l'été 2021, l'environnement s'est amélioré avec un prix du pétrole Brent resté supérieur à 60 dollars US depuis et les dépenses d'exploration-production se sont redressées, soutenues par l'optimisation des réservoirs et l'exploration proche des champs existants.

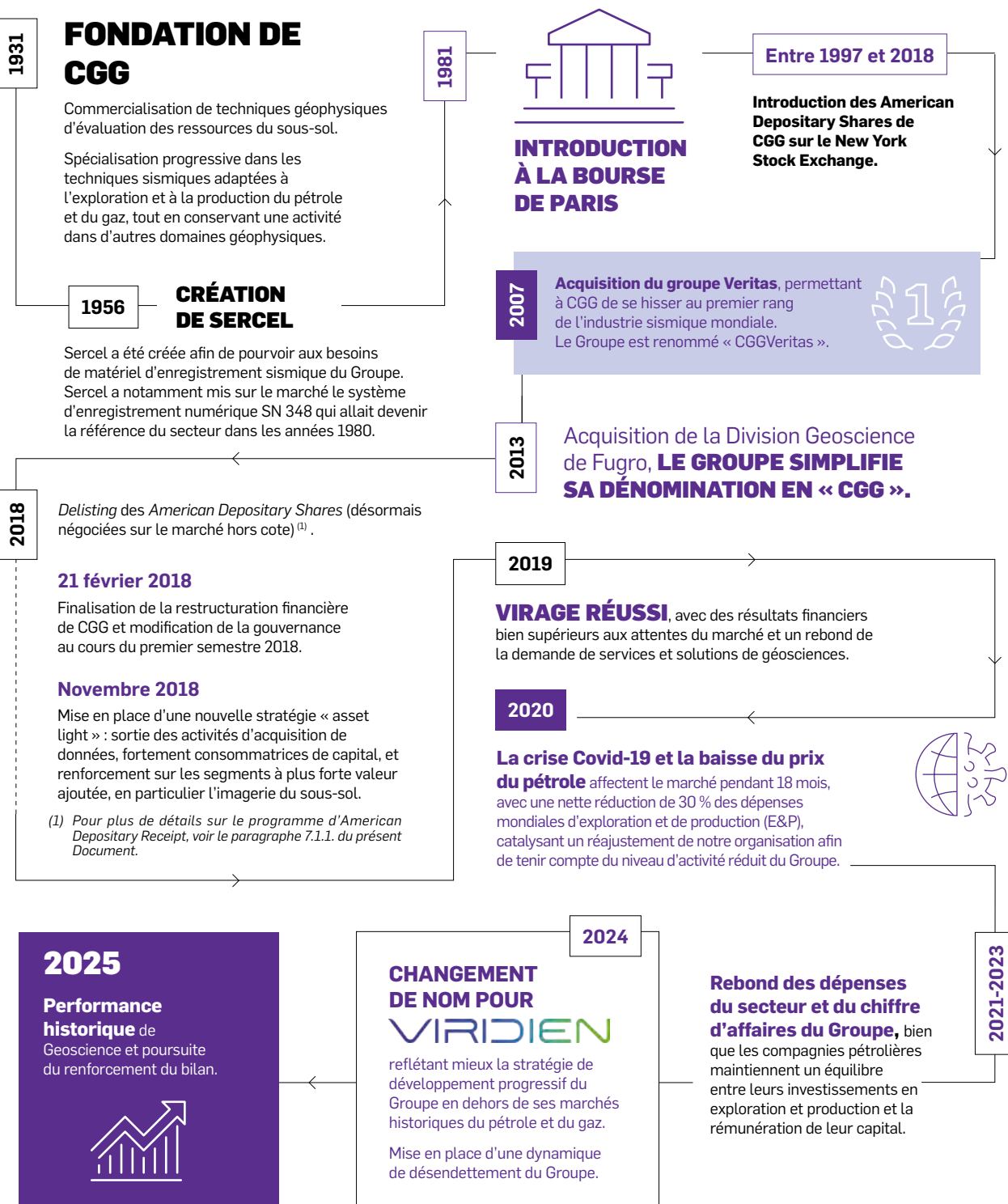
Au premier trimestre 2023, Viridien a annoncé sa stratégie de diversification progressive vers de nouveaux business au-delà du secteur du pétrole et du gaz, mettant à profit ses technologies et connaissances actuelles dans de nouveaux marchés à fort potentiel.

À date, le Groupe est organisé autour de deux principaux segments :

- Data, Digital & Energy Transition (DDE), incluant les pôles Geoscience (GEO – imagerie, logiciels, gestion de données et cartographie par satellite) et Earth Data (EDA – bibliothèque de données sismiques et géologiques) ; et
- Sensing & Monitoring (SMO), proposant des solutions, logiciels et équipements dédiés notamment à la sismique terrestre, marine et fond de mer, ainsi qu'à des industries non pétrolières et gazières, notamment la surveillance d'infrastructures et la défense, avec des marques telles que Sercel, Metrolog, De Regt, Concept et Geocomp.

Six fonctions transverses sont définies à l'échelle du Groupe, assurant une approche coordonnée à l'échelle mondiale et apportant leur support à l'ensemble des activités, à savoir : (i) la Fonction Finance, (ii) la Fonction Ressources Humaines, (iii) la Fonction Juridique, Conformité, Trade Compliance et Gestion des risques, (iv) la Fonction HSE/Développement Durable (v) la Fonction Ventes, Marketing et Communications et (vi) la Fonction HPC et Systèmes d'information.

HISTORIQUE DE VIRIDIEN



1.1.1 ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ ET ATTENTES DES CLIENTS

1.1.1.1 Le contexte

Depuis 2020, la plupart des grandes compagnies pétrolières et gazières intégrées, en particulier en Europe, ont engagé d'importantes évolutions stratégiques. Celles-ci ont conduit à une transformation de leurs modèles économiques vers des entreprises énergétiques plus diversifiées, intégrant des sources d'énergie à plus faible intensité carbone. Dans ce cadre, ces acteurs ont entrepris d'élargir leurs portefeuilles d'activités, d'accroître leurs capacités de production d'énergies renouvelables, de réduire leur endettement et de soutenir leurs engagements en matière de dividendes. Plusieurs de ces compagnies ont ainsi consacré des volumes de capital croissants aux énergies renouvelables et aux solutions bas carbone. Toutefois, la guerre en Ukraine a mis en évidence le caractère critique de l'accès à l'énergie et de son coût abordable, au-delà des seuls enjeux de durabilité. Dans ce contexte, la plupart des sociétés d'exploration-production (E&P) ont rééquilibré leurs portefeuilles davantage en faveur de leur cœur d'activité, à savoir le pétrole et le gaz, tout en maintenant leurs engagements en matière de décarbonation de leur production. Par ailleurs, les investissements nécessaires dans l'exploration et la production afin de maintenir les niveaux de production de pétrole et de gaz durant la transition énergétique continuent d'être différés. Cette situation pourrait entraîner un déséquilibre entre l'offre et la demande à court et moyen terme, qui devra être résorbé par une augmentation des investissements dans l'exploration et la production.

1.1.1.2 Le secteur de l'énergie connaît un cycle pluriannuel favorable

La demande mondiale d'énergie devrait continuer à croître avec l'augmentation des revenus et de la population. Les fondamentaux du marché qui sous-tendent un cycle favorable à l'énergie restent très convaincants, tant pour le pétrole et le gaz que pour les ressources énergétiques à faible teneur en carbone. Au niveau du macro-environnement, nous constatons que les effets de plusieurs années de réduction des investissements en exploration et production se traduisent par des prix élevés pour les matières premières.

Les perspectives macroéconomiques soutenant la demande de pétrole et de gaz restent positives selon les scénarios de base de l'AIE et des différents courtiers en énergie. Les investissements dans l'exploration et la production (E&P) devraient donc rester sur une tendance positive à long terme. Les découvertes en mer ont considérablement diminué au cours de la dernière décennie. Les bassins frontaliers ont historiquement joué un rôle clé dans l'ajout de nouveaux volumes, mais aujourd'hui une large part des dépenses d'exploration sont allouées à des champs matures, les compagnies pétrolières internationales se concentrant sur l'offshore en eaux profondes. En ce qui concerne les bassins pionniers, la marge de l'Atlantique Sud est la principale zone d'intérêt. À court terme, l'équilibre offre/demande sur le marché du pétrole pourrait orienter les cours plutôt à la baisse, catalysant des investissements globalement stables ou en légère baisse. À moyen terme, néanmoins, il s'agit plutôt d'une pause dans un cycle plus large et pluriannuel de dépenses dans l'amont pétrolier

qui reste fermement intact, et défini par une discipline en matière de capital sur l'ensemble de la chaîne de valeur. À long terme, compte tenu du fait que la transition énergétique est plus complexe et plus longue que prévu, au-delà du fait qu'elle trouve aujourd'hui un peu moins de relais politiques que par le passé, les hydrocarbures présentent une force positive de rappel. Pour que les nouvelles énergies prennent la place des hydrocarbures dans les prochaines décennies, les nouvelles technologies vont devoir en effet atteindre le stade de la commercialisation et prouver leur rentabilité au fur et à mesure qu'elles se développent.

1.1.1.3 La technologie contribuera à l'efficacité et à l'efficience de nos clients

Au fil des décennies, Viridien a acquis une expertise significative et développé un portefeuille de technologies uniques en matière de géosciences et de science des données. Alors que la transition énergétique se poursuit et que la société est devenue très consciente de l'environnement et du changement climatique, nos capacités en matière de géosciences et de science des données sont de plus en plus nécessaires et constituent une offre différenciée.

Les fondamentaux de l'industrie sont favorables à Viridien, malgré la variabilité et la volatilité typiques de l'activité que nous avons constatées chez nos clients ces dernières années :

- La demande pour nos technologies, et en particulier pour notre imagerie du sous-sol, devient de plus en plus importante pour les sociétés d'énergie afin d'optimiser efficacement leurs investissements, non seulement dans des perspectives pétrolières et gazières traditionnelles, mais aussi pour la transition énergétique, y compris les solutions de captage et de stockage de carbone (CCUS) ainsi que les Minéraux et les Mines.
- Des objectifs ambitieux de croissance de leur capacité de production ont été fixés par certains opérateurs et compagnies nationales (NOCs) dans presque toutes les régions géographiques, ce qui entraînera une augmentation de la demande de services et de leur prix. Nos principaux bassins, à savoir le Brésil, la mer du Nord (en particulier en Norvège) et le golfe du Mexique (États-Unis et Mexique), restent la priorité d'une majorité de nos clients et devraient bénéficier d'une grande partie des allocations de budget.
- Les activités d'exploration et d'exploitation en mer reprennent, principalement sous l'impulsion des compagnies nationales (NOCs) et des compagnies indépendantes. Les contrats terrestres à long terme en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, soutenus par les NOCs, sont de plus en plus importants et nécessiteront de nouveaux équipements sismiques terrestres. L'acquisition de données sismiques en fond de mer (OBN) augmente dans le monde entier, et devrait bénéficier à nos activités de géosciences et d'équipement, leaders dans ce domaine.
- L'industrie est bien placée pour contribuer à la transition énergétique et à la décarbonation du pétrole et du gaz, et nos technologies différenciées devraient jouer un rôle clé.

1.1.2 FAITS MARQUANTS DE 2025

Fin du contrat avec Shearwater

En janvier 2025, il a été mis fin à l'accord contractuel conclu en 2020 entre Viridien et Shearwater relatif à l'utilisation des capacités de navires pour la réalisation de campagnes sismiques. Un dernier versement de 12 millions de dollars US a été effectué afin de solder définitivement le contrat. Cette opération permet à Viridien d'adopter un modèle davantage orienté vers les actifs légers (« asset light »), limitant son exposition directe et indirecte aux capacités navales.

Refinancement obligataire

En mars 2025, Viridien a procédé au refinancement anticipé de ses obligations garanties libellées en euros et en dollars, dont les maturités étaient prévues en 2027. L'émission a suscité un vif intérêt de la part d'investisseurs nationaux et internationaux, permettant au Groupe d'émettre 475 millions d'euros au coupon de 8,5 % et 450 millions de dollars au coupon de 10 %, avec une maturité étendue à octobre 2030. En parallèle, un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'un montant de 125 millions de dollars US a également été mis en place, bénéficiant des mêmes sûretés que les obligations.

Nouveaux prêts obtenus auprès de Bpifrance

En juillet, capitalisant sur l'amélioration progressive de son profil bilanciel, Viridien a obtenu auprès de Bpifrance deux prêts amortissables d'un montant de 5 millions d'euros chacun, d'une maturité de quatre ans, et portant intérêt à des taux respectifs de 4,61 % et 4,57 %. Au-delà de leur montant, ces financements constituent un signal positif témoignant du soutien renouvelé d'un partenaire stratégique historique du Groupe.

Remboursement d'obligations et d'une ligne de financement d'actifs

Au quatrième trimestre 2025, conformément à ses engagements d'allocation prioritaire des flux de trésorerie disponibles au

désendettement, Viridien a procédé au remboursement partiel de ses lignes obligataires, en exerçant l'option inclus dans la documentation dédiée et lui permettant de rembourser, par période de 12 mois, jusqu'à 10 % de l'encours de capital au prix préétabli de 103. Une première opération de remboursement a eu lieu mi-octobre et une seconde mi-décembre, pour un total de 97 millions de dollars US. Les encours restant au 31 décembre 2025 s'établissent respectivement à 407 millions de dollars US et 430 millions d'euros au titre des tranches concernées.

La Société a également procédé au remboursement d'une ligne de financement d'actifs, représentant un capital restant dû de 28 millions de dollars. Cette ligne avait été conclue en 2023 afin de financer le développement du nouveau centre de données au Royaume-Uni.

Évolution de la gouvernance

En novembre 2025, le Groupe a annoncé son intention de rétablir une gouvernance dissociée à compter de l'Assemblée Générale du 3 juin 2026. Pour de plus amples informations voir la section 4.1.1.2 du présent Document.

SMO - Restructuration & Cession

En 2024, SMO avait initié plusieurs actions de restructuration aux États-Unis, à Singapour et en France, dont certaines se sont poursuivies au cours de l'exercice 2025. L'objectif était de réduire le point mort opérationnel au niveau de chiffre d'affaires le plus bas atteint historiquement par SMO, ainsi que le besoin en fonds de roulement. Ce plan est désormais achevé et permettra à SMO de mieux absorber la cyclicité de son activité tout en capitalisant pleinement sur les phases haussières de marché.

SMO avait par ailleurs été approché, par plusieurs acquéreurs potentiels, en vue de la cession de son activité Gauges. La cession d'une partie de cette activité a été conclue en 2025. Pour de plus amples informations voir la Note 5 aux comptes consolidés dans le présent Document.

1.1.3 UNE STRATÉGIE CENTRÉE SUR LA CROISSANCE DES ACTIVITÉS CŒUR À FORTE DIFFÉRENCIATION TECHNOLOGIQUE, LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX BUSINESS ET LE DÉSENNETEMENT ⁽¹⁾

Notre stratégie repose sur la croissance de notre cœur d'activités hautement différenciées, l'accélération de la croissance de nos Nouveaux Business (initiatives « Beyond the Core ») et la réduction de notre endettement.

Croissance du cœur de métier : développer une activité Geoscience intégrée et capitaliser sur notre bibliothèque Earth Data dans les bassins matures

Nous continuons à investir dans nos principales technologies de pointe en géosciences. Un grand nombre de nos clients dépensent leurs budgets E&P en priorité pour augmenter leurs productions d'hydrocarbures à partir de leurs infrastructures existantes. Geoscience et Earth Data bénéficient de cette tendance favorable qui se traduit par une demande accrue pour les projets de services et d'imagerie, compte tenu de nos capacités de pointe en matière de traitement des données fond de mer, et des projets multi-clients d'envergure principalement dans des zones matures et des bassins prouvés. Par ailleurs, soucieuses d'obtenir les meilleures images possibles pour maximiser leurs efforts d'exploration, les compagnies pétrolières demandent plus de retraitements de données antérieures afin de bénéficier à moindre coût du développement de nouveaux algorithmes d'imagerie. Cela permet également à nos clients de maximiser le retour sur investissement de leurs projets d'exploration grâce à des coûts sismiques inférieurs à ceux de l'acquisition de nouvelles données.

Le chiffre d'affaires des activités Geoscience a enregistré une croissance de 10 % en 2025, significativement supérieure à la croissance des investissements E&P. Nous anticipons une poursuite de la croissance à moyen terme, soutenue par la demande pour les technologies haut de gamme et pour des images du sous-sol de grande précision répondant aux besoins d'optimisation et de développement des réservoirs.

Ces dernières années nous avons focalisé nos programmes Earth Data principalement sur des zones proches des infrastructures existantes et avons accompagné sélectivement nos clients dans des zones frontalières. En 2025, le chiffre d'affaires de nos activités Earth Data a crû de 6 %, grâce notamment au projet Laconia faisant appel à des OBN (noeuds de fond de mer) éparses dans le golfe du Mexique.

Croissance du cœur de métier : développer des solutions innovantes au sein de l'activité Sensing & Monitoring (SMO) et s'appuyer sur la base installée de clients

Notre segment Sensing & Monitoring bénéficie d'une réputation unique en tant que fabricant de solutions haut de gamme, avec la plus grande base installée au monde. Notre volonté est de rester le fournisseur de référence avec les meilleurs équipements de leur catégorie tout en étendant notre offre vers le Monitoring d'Infrastructures. Nous maintenons un niveau de recherche et développement élevé grâce notamment à l'intégration dans nos équipements sismiques de développements technologiques de pointe, telles que la transmission sans fil, la transmission haute et

basse fréquence, les technologies électroniques miniaturisées et les technologies optiques ou acoustiques.

En 2025, le chiffre d'affaires externe de Sensing and Monitoring a légèrement diminué de 5 %, principalement du fait d'un recul des activités marines, après plusieurs exercices record liés notamment à l'équipement du marché en noeuds de fond de mer (OBN) pour eaux peu profondes.

Accélérer le développement des Nouveaux Business

Viridien poursuit également ses efforts pour développer davantage, et d'une manière rentable, ses technologies de pointe en dehors de ses domaines traditionnels, et assurer des relais de croissance à long terme à la Société. Nous activons notamment des leviers de diversification et de création de Nouveaux Business répondant à la demande croissante d'énergie verte et à la transition progressive vers un monde à faibles émissions de carbone.

- **La transition énergétique :** Nos clients, historiques comme nouveaux, portent une attention de plus en plus importante à la transition énergétique, notamment la réduction de leur empreinte environnementale et la décarbonation. Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) sont l'un des principaux outils permettant d'atteindre ces objectifs ambitieux. Nombre de nos clients prévoient d'importants projets de CCUS et commencent à intégrer l'application des technologies CCUS dans leurs plans de développement de gisements. De plus, la transition énergétique nécessite des ressources minérales beaucoup plus importantes que celles produites aujourd'hui, afin de permettre une électrification rapide à l'échelle mondiale. Les compagnies minières recherchent par ailleurs également une compréhension plus détaillée du sous-sol, domaine dans lequel Viridien excelle, grâce à son expertise unique, et ses technologies géoscientifiques et numériques avancées. Viridien fournit en effet depuis longtemps des données, des technologies et des solutions à l'industrie des Minéraux et de la Recherche Minière et, à mesure que les intérêts se renforcent, constate une augmentation de l'attractivité de son offre.
- **Calcul haute performance (HPC) :** Avec l'avancée continue, rapide et globale de la technologie et des solutions numériques, dans des domaines aussi variés que l'analyse des données, la transformation numérique, le *big data*, le *machine learning*, l'intelligence artificielle et le *cloud computing*, les entreprises considèrent de plus en plus leurs données comme l'un de leurs principaux actifs. Dans ce contexte, Viridien fournit des solutions numériques expertes à ses clients. Ces solutions comprennent le calcul de haute performance (HPC) et les services cloud (y compris les offres de Plateforme, Données et Logiciel en tant que service). En octobre 2023, Viridien a ouvert son nouveau centre de calcul haute performance au Royaume-Uni, portant la capacité mondiale de Viridien à plus de 690 pétaflops au 31 décembre 2025. L'environnement hautement optimisé et l'utilisation d'énergie 100 % renouvelable dans ce centre reflètent l'engagement de Viridien à répondre durablement aux demandes massives de calcul requises par les applications scientifiques et d'intelligence artificielle haut de gamme. Viridien a signé plusieurs contrats,

(1) Cette section permet de répondre aux points de données ESRS 2 SBM-1.

devenant le fournisseur exclusif de solutions HPC cloud entièrement personnalisées pour quelques clients dans le secteur des médias, des sciences des matériaux et de la pharmacie. Grâce à son expérience en matière de conception, de développement, d'hébergement et d'optimisation de flux de travail scientifiques sur des HPC spécialisés, Viridien a pu développer des solutions sur mesure pour des clients externes.

- **Surveillance des infrastructures** : Viridien est bien placé pour se développer sur les marchés en pleine croissance des solutions numériques d'observation et de surveillance : de la surveillance des infrastructures à l'optimisation de la maintenance, en passant par l'amélioration de la sécurité des structures telles que les bâtiments, les ponts, les barrages et les chemins de fer. Les technologies, l'expertise et les solutions de Viridien fournissent les informations nécessaires pour réduire les risques et les coûts des opérations. Ses équipements de pointe fournissent la technologie et les solutions de capteurs, par exemple pour le marché du monitoring de structures. En 2024, par exemple, l'activité

Sensing & Monitoring a conclu un contrat important de monitoring de voie ferrée en Arabie saoudite. En 2025, elle en a fait de même en France avec la SNCF. Grâce aux progrès continus de ses solutions, qui tirent parti de ses technologies de capteurs et de ses capacités informatiques basées sur le cloud, les infrastructures vieillissantes peuvent être surveillées à distance de manière rentable et proactive, afin de réduire les risques et de prolonger la durée de vie opérationnelle des structures.

Désendettement

- En 2025, Viridien a généré un Cash-flow net de 107 millions de dollars US, largement alloué au désendettement du Groupe
- Les liquidités au 31 décembre 2025 s'élèvent à 273 millions de dollars US, dont 173 millions de dollars US en espèces et 100 millions de dollars US de RCF non tiré. La dette nette après IFRS 16 s'établit quant à elle à 888 millions de dollars US contre 921 millions de dollars US à la fin de l'année 2024.

1.1.4 OBJECTIFS FINANCIERS ET TRAJECTOIRE FINANCIÈRE 2026

Tendances du marché

En 2026, si la volatilité des prix de l'énergie à court terme pourrait entraîner une certaine prudence dans l'industrie et une activité plus modérée au premier semestre, une reprise est anticipée au second semestre.

À plus long terme, les dynamiques structurelles de l'offre énergétique mondiale pointent de plus en plus vers un nouveau cycle haussier d'exploration. Les découvertes en zones frontières et les développements offshore en eaux profondes (domaines dans lesquels Viridien dispose d'un leadership technologique avéré) seront déterminants pour soutenir la production et renforcent notre confiance dans la trajectoire du Groupe à moyen et long terme.

Objectifs financiers 2026

- Pour 2026, dans un environnement d'activité globalement comparable à celui de l'an dernier, Viridien prévoit de générer environ 100 millions de dollars de flux de trésorerie net, avec une saisonnalité similaire à celle de 2025. Cet objectif intègre la phase 1 des investissements prévus au data center de Houston et suppose une normalisation du besoin en fonds de roulement, y compris le règlement des arriérés de PEMEX.
- Viridien ayant fait de son désendettement une priorité stratégique, conformément aux attentes de ses actionnaires, les flux de trésorerie nets générés seront intégralement alloués au désendettement complémentaire du Groupe.

Sont inclus ci-dessus et dans d'autres paragraphes du présent Document certains objectifs et prévisions concernant les perspectives financières du Groupe. Ce dernier ne peut garantir qu'elles seront atteintes. Il est par conséquent déconseillé aux investisseurs de se fier aveuglément à ces objectifs et prévisions. Ces derniers sont en effet fondés sur des hypothèses et sont sujets à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels du Groupe diffèrent matériellement de ceux qui sont prévus ou suggérés dans ces objectifs et prévisions.

La Société construit ses objectifs financiers en conformité avec les principes comptables qu'elle applique, sur une base comparable à celle des prévisions passées et, notamment sur la base des éléments et hypothèses suivants :

- budgets prévisionnels annuels des compagnies pétrolières ;
- taux de change EUR/USD de 1,20 ;
- différentes études d'analyse des dépenses d'exploration & production fournies par les analystes « sell side » de sociétés de courtages ;
- absence de choc économique majeur susceptible d'avoir un impact long terme sur le prix de l'énergie ;
- des hypothèses internes de pénétration commerciale des nouveaux équipements, produits, technologies développées par Viridien ;
- des hypothèses internes d'évolution de la concurrence.

Trajectoire financière de Viridien : réduction de l'endettement

En 2024, Viridien a présenté une feuille de route financière pour la période 2024-2026, visant à offrir une visibilité aux parties prenantes sur la réalisation de performances financières en vue de réduire son endettement.

Le Groupe a réalisé d'importants progrès en 2024, notamment avec l'amélioration de sa notation de crédit par Standard & Poor à B-, l'extension de sa ligne de crédit renouvelable, et une première réduction de sa dette grâce à des rachats d'obligations pour un montant de 60 millions de dollars. Cette excellente tendance s'est poursuivie en 2025, avec en premier lieu le refinancement fin mars de sa dette obligataire et l'allongement de sa maturité à octobre 2030, et en second le remboursement de plus de 125 millions de dollars de passifs, sous la forme de 97 millions de dollars de remboursements obligataires et 28 millions de dollars de remboursement de la ligne de financement adossée à des actifs HPC du Groupe.

Engagement en faveur de l'environnement et du climat

Le climat et la santé de l'environnement sont essentiels au bien-être des personnes et des communautés dans le monde.

Conformément à son engagement historique en faveur de l'environnement dans tous ses secteurs d'activité, et à son rôle d'acteur économique et industriel responsable, Viridien s'est fixé

un objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050 sur les scopes 1 et 2 selon le *GHG Protocol* – Protocole des gaz à effet de serre (GES). Tous les efforts au sein de l'entreprise sont focalisés sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des centres de données et des sites industriels, ainsi que sur l'introduction croissante d'énergies renouvelables dans son mix énergétique.

Afin de protéger au mieux l'environnement et le climat, ainsi que les communautés parmi lesquelles nous avons le privilège d'opérer :

- nous agissons de manière responsable en toutes circonstances et nous nous soumettons à l'ensemble des législations environnementales en vigueur ;
- nous continuons de faire progresser nos technologies et services pour permettre à nos clients de découvrir, de développer et de gérer les ressources naturelles de la Terre de manière responsable ;
- nous poursuivons le développement de nos capacités de collecte de données pour mieux mesurer, surveiller et continuellement réduire notre impact et rendre compte de nos progrès de façon transparente ;
- nous nous engageons à améliorer notre efficacité énergétique, à accroître la part des énergies à faible teneur en carbone et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre ;
- nous encourageons nos segments, l'ensemble de nos employés et nos sites à travers le monde à identifier et à prendre des initiatives spécifiques en faveur de l'environnement, du climat et des communautés qui nous entourent, et à les soutenir dans cet effort.

1.2 Description de nos activités ⁽¹⁾

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

En millions de dollars US

	2025	2024
Earth Data (EDA)	406	383
Geoscience (GEO)	444	404
Chiffre d'affaires des activités Data, Digital & Energy Transition (DDE)	850	787
Chiffre d'affaires des activités Sensing & Monitoring (SMO)	315	330
Chiffre d'affaires éliminé et autres	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS	1 165	1 117
Impact IFRS 15 des préfinancements Earth Data	(94)	95
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	1 071	1 211

Se référer au Chapitre 5, section 5.2 du présent Document pour plus de détails.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION – SELON LA LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES CLIENTS

En millions de dollars US	2025		2024	
	Montant	%	Montant	%
Amérique du Nord	291	27 %	282	23 %
Amérique latine	142	13 %	192	16 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	458	43 %	547	45 %
Asie-Pacifique	180	17 %	191	16 %
TOTAL	1 071	100 %	1 211	100 %

Se référer au Chapitre 6, note 18 du présent Document pour plus de détails.

1.2.1 DATA, DIGITAL & ENERGY TRANSITION (DDE)

Présentation générale

Le segment DDE s'engage dans de nombreuses activités, aidant ses clients à identifier leurs cibles d'exploration et caractériser leurs réservoirs. Parmi ces activités figurent entre autres :

- le développement et la vente de licences d'études sismiques Earth Data ;
- le traitement et l'imagerie de données sismiques ;
- la vente de logiciels de traitement des données sismiques ;
- la collecte, le développement et l'octroi de licences relatives aux données géologiques.

Avec son large éventail de produits et services et sa présence mondiale, l'activité DDE fournit des prestations dans le domaine des géosciences à un large éventail de clients dans le monde entier.

Description de l'activité

a) Geoscience (GEO)

Par le biais de cette activité, le Groupe transforme les données sismiques marines et terrestres en images de haute définition du sous-sol, utilisables par ses clients dans leurs efforts de prospection et de production. Ces images permettent de

comprendre la structure du sous-sol ainsi que d'en déduire diverses propriétés des roches et fluides qui les composent.

L'activité Geoscience, qui regroupe les activités d'imagerie du sous-sol et de réservoir, traite les données sismiques tant pour les besoins de clients que pour les besoins de notre activité Earth Data. Elle procède également au retraitement de données sismiques anciennes grâce à de nouvelles technologies et algorithmes pour améliorer la qualité de ces images.

L'activité Geoscience effectue ses opérations d'imagerie sismique au travers de :

- 5 grands centres ouverts : États-Unis (Texas), Royaume-Uni, Brésil, France, et Singapour ; les centres au Texas et au Royaume-Uni demeurent les grands centres régionaux hébergeant le cloud interne pour chaque région grâce à leurs centres de calculs de haute performance ;
- 11 centres ouverts de petite taille et de taille intermédiaire, connectés aux deux grands centres régionaux ;
- 6 centres dédiés, chacun d'entre eux étant au service d'un client unique, sur la base de contrats pluriannuels.

Cette répartition géographique de ses centres favorise une collaboration étroite avec les clients et permet au Groupe de produire, avec ces derniers, les meilleures images du sous-sol.

(1) Cette section permet de répondre aux points de données ESRS 2 SBM-1.

Outre l'imagerie du sous-sol, l'activité Geoscience fournit également des services géophysiques et d'études de réservoir. En utilisant les données sismiques conjointement avec d'autres informations telles que les données de puits, l'activité Geoscience est en mesure de déterminer diverses propriétés des roches et des fluides, et d'aider ainsi ses clients à caractériser et optimiser leurs réservoirs de pétrole et de gaz.

Nous commercialisons un logiciel de traitement de données sismiques sous la marque Geovation. Nous occupons une position de leader dans le traitement OBN sur laquelle nous capitalisons fortement dans un contexte d'augmentation de l'exploration, du développement et de la production des champs proches, où les avantages de la technologie OBN sont les plus prononcés.

L'activité Geoscience opère dans des zones géographiques ou des domaines techniques où son offre commerciale peut amener une valeur significative aux clients. D'après les retours des clients et les études de marché indépendantes, cette activité est considérée comme un des leaders technologiques sur la plupart des marchés, en particulier dans le domaine de l'imagerie sismique haut de gamme.

Nos technologies d'imagerie continueront de jouer un rôle clé car elles permettent aux clients d'allouer leurs investissements plus efficacement et de réduire leur empreinte carbone.

Geoscience a un portefeuille clients et une exposition projet équilibrés : les grandes compagnies pétrolières, les indépendants et les compagnies nationales représentaient, en 2025, 32 %, 32 % et 36 % du chiffre d'affaires respectivement, tandis que l'activité liée à l'exploration et au développement/production représentait respectivement 34 % et 66 % du chiffre d'affaires.

b) Earth Data (EDA)

L'activité Earth Data utilise principalement les ressources de sous-traitants pour l'acquisition de données sismiques et de Geoscience pour le processing des images. Ces données peuvent être utilisées dans les premières étapes d'exploration, des clients. En sus des données géophysiques, l'activité EDA développe et enrichit de larges bibliothèques de données géologiques recouvrant la plupart des zones géographiques d'intérêt dans l'exploration de ressources minières, pétrolières et pour le stockage du gaz carbonique. Cette activité vend des licences d'accès à ses données à des clients, qui y ont généralement recours lors des premiers stades de leurs efforts d'exploration.

Les licences multi-clients sont de longue durée, typiquement de la durée maximale autorisée en vertu du droit local, variant généralement de 5 à 25 ans. Les licences ne sont pas transférables, et les données ne peuvent pas être communiquées aux partenaires qui ne possèdent pas de licence. Les partenariats sont très communs dans le monde de l'exploration-production, surtout dans le contexte de bassins complexes et d'exploration coûteuse. Le modèle fonctionne le mieux lorsque l'on rencontre un ou plusieurs des éléments suivants : un niveau de concurrence élevé, une rotation fréquente des concessions en raison de la réglementation ou d'échanges entre compagnies pétrolières, la fréquence des partenariats entre ces dernières et le coût relativement élevé des données sismiques.

Avec des critères stricts visant à maintenir des niveaux élevés de préfinancement pour nos investissements et un historique solide de retours sur investissements, nous continuons d'étendre notre bibliothèque de données Earth Data dans les bassins sédimentaires les plus résilients ou dans des pays stables et avec un potentiel de long terme. Le golfe du Mexique, le Brésil et la Norvège reçoivent la plupart de nos investissements, et nous recherchons également des projets de retraitement bien préfinancés, qui tirent parti de notre technologie en imagerie haut de gamme.

Les cartes et les détails de toutes les études répertoriées dans la bibliothèque du Groupe sont disponibles sur le site internet de la Société. Fin 2025, la bibliothèque d'études sismiques 3D se composait d'environ 1 400 000 km² d'études marines dans de nombreux bassins dont près de 18 000 km² de données OBN. Sa valeur comptable nette s'élevait à 494 millions de dollars.

Fin de l'Accord de Capacité avec Shearwater

Pour réaliser ses études Earth Data, Viridien sous-traite l'acquisition des données à des prestataires sismiques. Dans le cadre de la cession des navires d'acquisition sismique marine en 2020, Viridien avait conclu un Accord de Capacité de cinq ans avec Shearwater pour l'acquisition de données sismiques en mer. Les principales conditions de cet Accord de Capacité exigeaient de Viridien :

- une exclusivité accordée à Shearwater en matière d'utilisation de navires pour de l'acquisition sismique marine ou des projets fond de mer (bateaux sources), jusqu'à janvier 2025, avec un engagement d'utilisation de capacité de 730 jours par an en moyenne ;
- un taux journalier préétabli pour les deux premières années et demie ; pour les deux années et demie restantes, le plus élevé du taux du marché et du taux journalier préétabli ;
- le remboursement des coûts de projets et de fuel engagés par Shearwater dans le cadre des études réalisées pour le compte de Viridien ; et
- le dédommagement en cas d'inactivité d'au moins un des navires 3D haut de gamme de la flotte de Shearwater, avec un maximum de trois navires inactifs (« Indemnité d'Inactivité »).

Le 8 janvier 2025, l'accord a expiré, éliminant ainsi l'engagement d'utiliser les navires et le risque associé de devoir payer Shearwater en cas de sous-utilisation (Viridien a versé 44 millions de dollars US en 2023 et 54 millions de dollars US en 2024). La compensation pour les navires inactifs et la conclusion définitive du contrat ont représenté un montant de 12 millions de dollars US en 2025 contre 22 millions de dollars US en 2024. Viridien n'a à date plus aucun engagement à l'égard de Shearwater.

Principe de comptabilisation des études Earth Data

Le coût des études est capitalisé au bilan de l'activité Earth Data et est ensuite amorti. Les détails de nos méthodes comptables Earth Data sont décrits dans la note 1 aux comptes consolidés inclus dans le présent Document.

Concurrence et marché

Le secteur de la géoscience est dominé par Viridien mais compte également d'autres acteurs importants tels que SLB, et plusieurs autres de plus petite taille. La concurrence dans l'imagerie sismique de haute qualité, segment sur lequel l'activité de Viridien se concentre, est presque exclusivement basée sur la technologie et le niveau de service, éléments pour lesquels nous estimons bénéficier d'une réputation solide.

Viridien possède des décennies de développement de HPC personnalisés conçus pour les applications de géoscience, et notre capacité de traitement a continué à se développer rapidement. Cette augmentation de la puissance de calcul combinée au HPC unique et hautement spécialisé de Viridien a permis de nous positionner en tant qu'acteur majeur du marché des géosciences grâce à ses techniques et technologies avancées de traitement-imagerie.

Les principaux concurrents de l'activité Earth Data de Viridien sont SLB et TGS. Nous sommes en compétition dans la plupart des régions où le modèle multi-clients est viable. La concurrence repose principalement sur la couverture géographique, la disponibilité des données, les technologies d'acquisition et de traitement, ainsi que sur les prix.

Données financières de l'activité en 2025

Le chiffre d'affaires des activités de DDE est de 850 millions de dollars US, en hausse de 8 % sur un an. Il représente 73 % du chiffre d'affaires total des activités de Viridien en 2025.

Le chiffre d'affaires des activités Geoscience est de 444 millions de dollars US, en hausse de 10 % sur un an et le chiffre d'affaires des activités Earth Data est de 406 millions de dollars US en hausse de 6 % sur un an. La valeur nette comptable IFRS de la bibliothèque sismique Earth Data était de 494 millions de dollars US à fin 2025 contre 456 millions à fin 2024.

1.2.2 SENSING & MONITORING (SMO)

Présentation générale

Le Groupe conduit ses activités de Sensing et Monitoring via la marque Sercel. Pour ces activités, il estime que Sercel est le leader sur les marchés des équipements sismiques terrestres et maritimes. Sercel réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe. Au 31 décembre 2025, Sercel exploitait quatre principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston (États-Unis), et Krimpen aan de Lek (Pays-Bas). Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (« Sercel-JunFeng »), située dans la province du Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51 %. Par ailleurs, Sercel dispose de trois sites à Massy, Toulouse et Brest (France), dédiés à des applications spécifiques, un site à Édimbourg dédié à l'activité logicielle et Geocomp, la filiale géotechnique américaine qui a son siège à Acton (MA) et des bureaux à Atlanta, New York, Los Angeles et Chicago.

Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente et la formation de ses utilisateurs dans le monde entier. Sercel propose ainsi une gamme complète d'équipements géophysiques, produits à la commande et destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, et notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibreurs) et marines (sources marines).

En ce qui concerne les équipements sismiques terrestres, Sercel propose à la vente le 508^{XT} qui permet aux équipes terrestres opérant des missions à grand nombre de canaux d'enregistrer jusqu'à un million de traces en temps réel et d'imager le sous-sol avec une haute résolution. Le 508^{XT} peut embarquer le capteur à QuietSeis®, le capteur numérique haute performance basé sur les technologies MEMS (*micro-electromechanical systems*), qui permet d'enregistrer des signaux avec un niveau de bruit trois fois inférieur à celui des autres capteurs du marché. Sercel propose également le WING, un système d'acquisition nodal sans fil entièrement intégré et doté de la technologie QuietSeis®, qui vise à fournir les études sismiques les plus efficaces et les plus productives sur le marché. En janvier 2024, Sercel a annoncé le lancement de son nouveau système d'acquisition terrestre 528 et de l'électronique vibreur VE564. Ces solutions améliorent encore la capacité d'enregistrement, la fiabilité, la productivité et la fidélité de la donnée afin de faire face aux besoins d'acquisition les plus contraignants. En 2025 enfin, Sercel a établi un nouveau standard pour l'industrie de l'acquisition terrestre, en lançant son nouveau système nodal terrestre. Appelé Accel, sa particularité est de pouvoir être simplement « droppé » sur le sol.

Accel a été spécifiquement conçu pour permettre des déploiements à grande échelle extrêmement efficaces, améliorant notamment la performance opérationnelle dans les environnements désertiques et les campagnes à forte productivité, et permettant ainsi à nos clients de réduire sensiblement leurs coûts d'exploitation (jusqu'à 30%).

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de camions vibreurs utilisés comme source sismique à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibreurs, tels le VE464. Sercel propose également le Nomad 90 qui, avec une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livres-force, est actuellement le vibreur le plus puissant du marché à notre connaissance. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Sercel-JunFeng a permis à Sercel tout à la fois de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs, et de renforcer la position de Sercel sur le marché chinois.

En ce qui concerne les équipements streamers de sismique marine, le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché. Sercel propose également une gamme complète de solutions nodales pour les fonds marins jusqu'à 6 000 m de profondeur afin de répondre à la demande croissante de l'industrie pour les études sismiques OBN (Ocean Bottom Node). Basée sur la technologie unique des capteurs numériques à large bande QuietSeis® de Sercel, la gamme complète de solutions OBN comprend le GPR300, le GPR700, le GPR3000 et le MicrOBS.

Par ailleurs, Sercel apporte les avantages de sa technologie avancée de capteurs à d'autres marchés à fort potentiel tels que la surveillance des structures (SHM) et les phénomènes naturels terrestres. Sercel déploie Slynks, une solution sans fil entièrement connectée et autonome pour mesurer les vibrations structurelles, et qui est la seule solution de monitoring sans fil sur le marché basée sur l'analyse modale. Slynks intègre elle aussi le capteur QuietSeis® qui permet de mesurer le bruit ambiant d'une structure sans requérir son arrêt d'exploitation et qui peut être déployé sur tout type d'infrastructures. Les données enregistrées par la solution Slynks sont ensuite transférées sur un cloud sécurisé afin que puissent être consultées, à distance, les mesures réalisées. En s'appuyant sur des algorithmes propriétaires et sur ses équipements d'acquisition terrestre, Sercel a aussi développé une solution de monitoring géotechnique appelée S-scan. Celle-ci vise à détecter la décompaction du sol sous des voies ferrées, des digues ou d'autres ouvrages en terre. En mai 2022, Sercel a acquis Geocomp Corporation, spécialisée dans les services et produits à haute valeur ajoutée pour la gestion des risques géotechniques et la surveillance des infrastructures.

Concurrence et marché

Le marché des équipements géophysiques est concurrentiel et se caractérise par une évolution technologique permanente. Le Groupe estime que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché, les compagnies d'énergies souhaitant de plus en plus d'outils adaptés à la gestion des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix, la qualité du service après-vente ainsi que l'efficacité opérationnelle. Nous sommes convaincus que Sercel est bien positionné en tant que leader sur le marché de la détection et de la surveillance. Pour les

produits terrestres, les principaux concurrents sont Inova, Geospace Technologies Corporation et Stryde. Le principal concurrent de Sercel dans le domaine de la fabrication de streamers sismiques marins est Teledyne et Geospace Technologies pour les nodes.

Données financières de l'activité en 2025

En 2025, le chiffre d'affaires des activités Sensing & Monitoring s'établit à 315 millions de dollars US, en légère baisse de 5 % par rapport à 2024, essentiellement impacté par un recul des activités marines historiques. Sensing & Monitoring représente 27 % du chiffre d'affaires total des activités du Groupe en 2025.

1.3 Recherche et développement

1.3.1 STRATÉGIE ET TECHNOLOGIE

Nous considérons que le succès de nos efforts en recherche et développement (R&D) est indispensable pour rester les leaders dans les domaines de Data, Digital & Energy Transition (DDE) et du Sensing & Monitoring (SMO).

Au cours des dernières années, Viridien a dédié environ 6 % de son chiffre d'affaires à la R&D. L'évolution des dépenses brutes de R&D au cours des deux dernières années (coûts de développement capitalisés inclus) est indiquée ci-dessous :

	2025		2024	
	En millions de USD	En % du chiffre d'affaires total IFRS	En millions de USD	En % du chiffre d'affaires total IFRS
Dépenses brutes de recherche et développement	54,4	5,1%	56,7	4,7 %

Nous estimons, sur la base de notre évaluation interne du marché des géosciences, que ces investissements, utilisés par nos équipes de recherche et développement hautement qualifiées, nous ont permis de nous maintenir à la pointe de la technologie

d'imagerie sismique, positionnant le Groupe en tant que leader du marché du traitement-imagerie et des équipements d'acquisition de données sismiques.

1.3.2 FAITS MARQUANTS EN MATIÈRE D'INNOVATION

Alors que nous avons vu une réduction de la demande d'exploration dans les zones frontalières, nous constatons également une demande en augmentation pour des données de meilleure qualité et avec une meilleure résolution afin d'améliorer le développement et la production des champs existants.

Parmi nos actions en R&D, nous pouvons citer une suite de technologies en vue de fournir des images de haute qualité. Parmi ces initiatives, la plus importante est sans doute tous nos développements en FWI (*full waveform inversion*) et FWI Imaging.

Les percées dans ce domaine, en particulier lorsqu'elles sont combinées à des acquisitions haut de gamme telles que l'OBN (*ocean bottom node*), conduisent à des images d'une qualité sans précédent et permettent des informations géologiques remarquables, même dans les domaines les plus difficiles.

Nous observons également que la capacité d'intégrer différentes expertises et types de données pour obtenir de meilleures informations, associée à l'apprentissage automatique et à l'intelligence artificielle pour exploiter plus efficacement nos

machines, devient de plus en plus importante et reconnue par nos clients. Cette intégration de nos expertises est au cœur de notre stratégie de R&D, en s'appuyant non seulement sur notre expertise en HPC, solutions dans le cloud et en propagation des ondes en imagerie sismique mais aussi sur notre expertise en *data science* et observation de la Terre.

Nous adaptons également avec succès nos technologies de pointe initialement développées pour l'industrie pétrolière et gazière, ceci afin de fournir des solutions clés à l'exploitation minière.

Cette stratégie repose également sur une croissance continue de notre puissance de calcul HPC, qui approche maintenant de 700 pétaflops. C'est cette combinaison de nos expertises scientifiques approfondies, HPC et données qui nous permet de déployer notre stratégie et de continuer à développer nos activités dans de nombreux segments, y compris au-delà de nos activités cœur et notamment en HPC & Cloud Solutions, CCUS, exploitation minière, sciences de l'environnement, et surveillance des infrastructures.

1.4 Opérations d'investissement

En 2025, les investissements du Groupe – industriels, coûts de développement capitalisés et cash Earth Data – se sont élevés à 207 millions de dollars US contre 285 millions de dollars US en 2024.

Les investissements industriels se sont élevés à 21 millions de dollars US en 2025 contre 17 millions de dollars US en 2024. À fin 2025, le Groupe disposait d'une puissance de calcul informatique scientifique de 690 pétaflops.

Les coûts de développement capitalisés se sont élevés à 19 millions de dollars US en 2025 contre 16 millions de dollars US en 2024.

Les investissements dans la bibliothèque Earth Data se sont élevés pour leur part à 166 millions de dollars US en 2025, en baisse sensible par rapport à 252 millions de dollars US en 2024, qui avait notamment donné lieu à d'importants investissements dans le projet stratégique Laconia dans le golfe du Mexique.

D'une manière générale, les investissements industriels et les coûts de développement capitalisés sont financés sur les capitaux permanents du Groupe (capitaux propres et dettes financières), tandis que les investissements cash Earth Data sont principalement financés par des fonds provenant des participants initiaux (préfinancement).

1.5 Informations financières sélectionnées

Les tableaux ci-dessous décrivent les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces tableaux doivent être lus avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans le Document d'enregistrement universel 2025.

En millions de dollars US, sauf données par actions

	2025	2024
Résultat		
Chiffre d'affaires total	1 070,5	1 211,3
Autres produits des activités ordinaires	0,2	0,1
Coût des ventes	(721,1)	(871,2)
Marge brute	349,6	340,2
Coûts nets de recherche et développement	(6,2)	(17,8)
Frais commerciaux	(34,7)	(37,1)
Frais généraux et administratifs	(76,1)	(82,9)
Autres produits (charges) non récurrents	4,6	(58,9)
Résultat d'exploitation	237,3	143,5
Coût de l'endettement financier net	(107,3)	(97,2)
Autres produits (charges) financiers	(38,1)	3,7
Impôts	(22,5)	(13,4)
Sociétés mises en équivalence	(0,8)	(0,5)
Résultat net des activités poursuivies	68,6	36,1
Résultat net des activités abandonnées	2,9	14,7
Résultat net de l'ensemble consolidé	71,4	50,8
Attribué aux actionnaires de Viridien SA	71,1	49,8
Attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	0,3	1,0
Résultat net par action – part du Groupe :		
– Base ^(a)	9,92	6,97
– Dilué ^(a)	9,85	6,93
Résultat net par action pour les activités poursuivies – part du Groupe :		
– Base ^(a)	9,52	4,91
– Dilué ^(a)	9,45	4,89

(a) Le résultat net par action de base et dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 7 150 958 en 2024 et 7 172 731 en 2025 et d'un nombre moyen pondéré ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif de 7 184 713 en 2024 et de 7 222 531 en 2025.

En millions de dollars US

	2025	2024
Bilan		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	173,0	301,7
Besoin en fonds de roulement ^(a)	125,3	174,4
Immobilisations corporelles, nettes	227,4	220,6
Études Earth Data	494,1	455,8
Écarts d'acquisition	1 092,2	1 082,8
Total actifs	2 750,0	2 844,3
Dettes financières brutes ^(a)	1 060,9	1 222,6
Capitaux propres – attribuables aux actionnaires de Viridien SA	1 130,4	1 084,7

(a) Les principaux indicateurs financiers sont définis dans le Glossaire au paragraphe 8.7.

En millions de dollars US, sauf ratios

	2025	2024
Autres données financières et autres ratios ^(a)		
EBITDAs des activités	555,5	421,6
EBITDAs ajusté des activités	551,5	455,4
EBITDAs IFRS	461,2	516,4
Résultat d'exploitation des activités	243,8	113,0
Résultat d'exploitation ajusté des activités	239,7	172,6
Résultat d'exploitation IFRS	237,3	143,5
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, hors études Earth Data	41,0	32,9
Investissement dans les études Earth Data	166,2	252,1
Cash-flow net	107,5	56,0
Dettes financières nettes	887,9	920,9
Dettes financières brutes/EBITDAs des activités	1,9x	2,9x
Dettes financières nettes/EBITDAs des activités	1,6x	2,2x
EBITDAs des activités/Coût de l'endettement financier net	5,2x	4,3x
Dettes financières brutes/EBITDAs IFRS	2,3x	2,4x
Dettes financières nettes/EBITDAs IFRS	1,9x	1,8x
EBITDAs IFRS/Coût de l'endettement financier net	4,3x	5,3x

(a) Les principaux indicateurs financiers sont définis dans le Glossaire au paragraphe 8.7.

(b) Les données des activités sont définies dans le Glossaire au paragraphe 8.7.

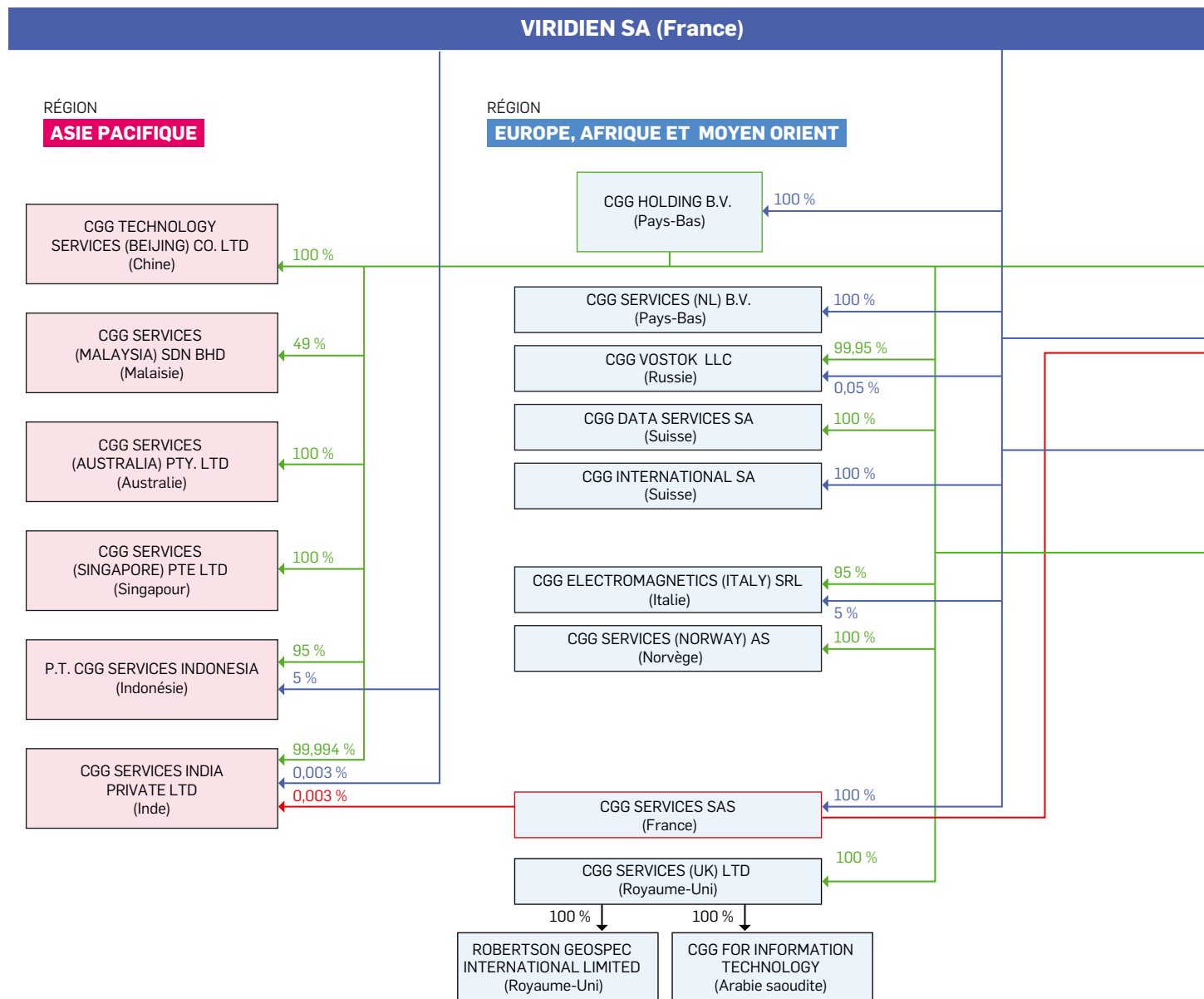
(c) IFRS : Conforme aux normes IFRS, comme indiqué dans nos comptes consolidés au Chapitre 6.1.

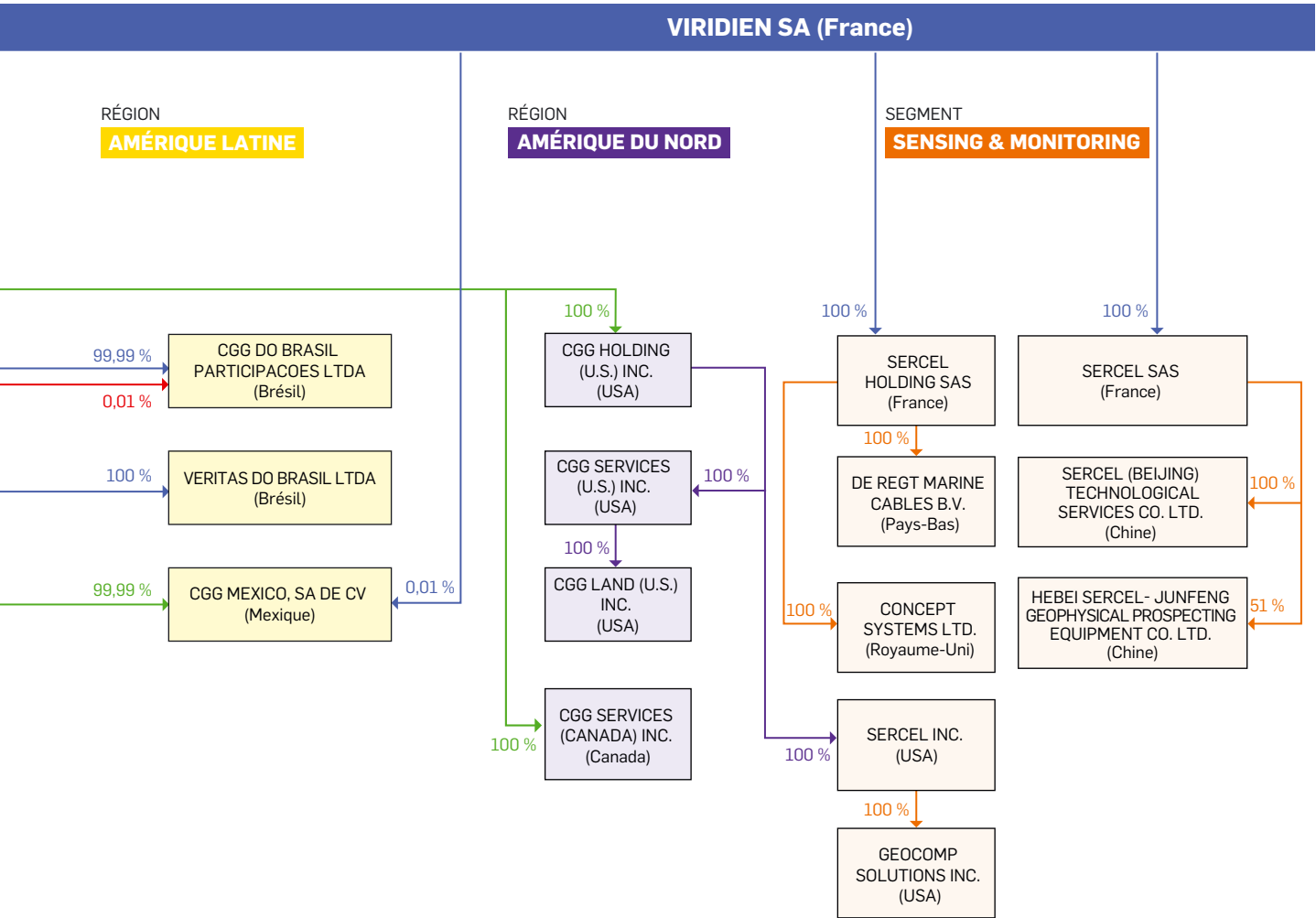
1.6 Organisation de Viridien

1.6.1 ORGANIGRAMME

La Société Viridien SA est la société mère du groupe Viridien, et est cotée sur Euronext Paris. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. Le Groupe était composé de 45 filiales consolidées (40 à l'étranger et 5 en

France) au 31 décembre 2025. La Société a 2 succursales dormantes. L'organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2025 (en pourcentage de détention du capital social et/ou en droits de vote) est le suivant :





1.6.2 RELATIONS INTRAGROUPE

Pour l'ensemble des transactions entre les sociétés du Groupe, le Groupe respecte les principes de fiscalité internationale définis par les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économique : « Principes applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales ». Le Groupe veille à ce que sa politique de prix de transfert et les transactions intragroupe soient

conformes au principe de pleine concurrence. Lorsqu'une société du Groupe fournit un service au profit d'une autre société du Groupe, la rémunération correspond généralement aux coûts engagés auxquels s'ajoute une marge définie conformément au principe de pleine concurrence. Au cours des exercices 2024 et 2025, les principaux flux financiers entre Viridien SA, la société mère, et ses filiales ont été les suivants :

En millions de dollars US

	2025	2024
Prestations de services rendus	45,8	37,9
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	(32,6)	(26,6)

02 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE



2.1	COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE DONNANT LIEU À UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA GESTION DES RISQUES	36	2.2	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE ET MESURES DE CONTRÔLE	40
2.1.1	Environnement de contrôle	36	2.2.1	Risques liés à l'activité du Groupe, à sa gouvernance et à sa stratégie	42
2.1.2	Gestion des risques	37	2.2.2	Risques liés aux opérations du Groupe	47
2.1.3	Activités de contrôle	38	2.2.3	Risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité	50
2.1.4	Informations et communications	39	2.2.4	Risques liés aux personnes	51
2.1.5	Activités de supervision	39	2.2.5	Risques économiques et financiers	52
			2.2.6	Risques juridiques, réglementaires et de conformité – Conformité import/export	54
			2.3	ASSURANCE	57

2.1 Composantes du contrôle interne donnant lieu à une approche intégrée de la gestion des risques

La Société est cotée en France. Elle est par conséquent soumise au respect de la loi de sécurité financière. La Société se conforme au référentiel intégré de contrôle interne de 2013 établi par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « COSO 2013 »). L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a intégré les principaux éléments de ce référentiel dans son propre cadre de référence.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, le présent paragraphe inclut une présentation des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et reproduites en cascade au sein de ses filiales (la Société et ses filiales étant ci-après collectivement dénommées le « Groupe ») pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière.

La mise en œuvre du contrôle interne et la gestion des risques du Groupe est assurée par la Direction, épaulée par la Finance, le

Contrôle Interne et les départements Gestion des Risques, Conformité et Audit Interne, tandis que le Conseil d'administration surveille leur efficacité, en particulier par le biais de son Comité d'audit et de gestion des risques.

Les cadres du Groupe en matière de contrôle interne et de gestion des risques visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs dans les domaines suivants :

- la sauvegarde des ressources et des actifs par la création, la mise à jour et l'optimisation des processus ;
- la fiabilité et l'exactitude des informations financières ; et
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le principal objectif du système de contrôle interne et de gestion des risques est d'identifier et de contrôler les risques liés aux activités du Groupe ainsi que les risques liés à d'éventuelles erreurs et omissions dans l'information comptable et financière.

2.1.1 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

L'environnement de contrôle constitue le fondement de toutes les composantes qui exercent le contrôle interne dans l'ensemble du Groupe.

Viridien s'engage à agir avec intégrité et professionnalisme, à travers l'ensemble de ses sites, ses segments et ses fonctions support.

Les standards et attentes du Groupe en matière d'intégrité et d'éthique sont exposés dans sa Politique d'éthique et son Code de conduite des affaires, qui s'appliquent à l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour plus d'informations sur la Politique d'éthique du Groupe, voir le paragraphe 3.4.1 du présent Document.

Organisation du Groupe en matière de contrôle interne

Le Directeur Général et le Comité de Direction

La responsabilité ultime du système de contrôle interne et de gestion des risques incombe au Directeur Général. Il s'assure de l'existence et du fonctionnement d'un environnement de contrôle efficace et veille à ce que toutes les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques soient en place.

Les responsabilités du Directeur Général sont déléguées au Comité de Direction qui comprend les Directeurs de chaque ligne de produit et fonction qui ont la responsabilité du contrôle interne et de la gestion des risques liés à la réalisation des objectifs opérationnels et commerciaux de leur unité organisationnelle (pour plus de précisions sur la composition du Comité de Direction, voir la section 4.1.2.2 du présent Document). Il appartient aux Directeurs des lignes de produit et des fonctions de produire et de mettre en œuvre des règles et des procédures de contrôle interne en lien avec les objectifs opérationnels et commerciaux de leur unité et de veiller à la cohérence entre ces objectifs et ceux du Groupe. La mise en œuvre de ces responsabilités est ensuite déployée en cascade dans l'ensemble de l'organisation, au sein de chaque ligne de produit et de chaque fonction support.

Présidé par le Directeur Général, le Comité de Direction se réunit, au moins, une fois par mois, pour l'analyse et la conduite générale des affaires du Groupe. Le Comité de Direction surveille et contrôle la performance de chaque ligne de produit ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et la réalisation de ses

projets à travers les segments et fonctions. Ses membres interagissent régulièrement avec le Conseil d'administration et ses comités.

La Fonction Contrôle Interne

Le Groupe s'est doté d'un **département de Contrôle Interne** dont le rôle est de soutenir l'organisation dans la mise en œuvre et la garantie de procédures efficaces, et de s'assurer que les procédures de contrôle atténuent efficacement les risques identifiés. Le département tient également à jour le référentiel de contrôle interne et coordonne le dispositif d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le Groupe dispose d'un guide de contrôle interne établi sur la base du référentiel COSO 2013 qui fournit à l'ensemble de ses collaborateurs une source unique et commune de directives en matière de contrôle interne. Ce guide est déployé dans l'ensemble des sites ainsi qu'au sein des segments et des fonctions support. Il a pour objectif d'améliorer la gestion et la supervision des risques du Groupe.

Finance

La **Finance** est notamment constituée des départements suivants, chacun jouant un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques :

- **le Contrôle Financier du Groupe et la Planification et l'Analyse Financières (FP&A)** : sous la direction du Contrôleur du Groupe et du Directeur des Affaires Comptables, ce département supervise le processus budgétaire et la planification de l'activité, ainsi que le reporting financier mensuel, trimestriel et annuel. Il établit les comptes de gestion et les synthèses financières du Groupe, en étroite coordination avec les contrôleurs financiers des segments et participe étroitement à la préparation des travaux des comités du Conseil d'administration et des réunions du Conseil d'administration. En collaboration avec les contrôleurs financiers des lignes de produit, il supervise régulièrement les opérations du Groupe et assure le suivi des plans d'action initiés au niveau du Groupe ;
- **la Comptabilité et Consolidation** : sous la direction du Contrôleur du Groupe et du Directeur des Affaires Comptables, et en étroite coopération avec les contrôleurs financiers des lignes de produits, cette organisation a la responsabilité de produire les états financiers conformément aux normes et

Composantes du contrôle interne donnant lieu à une approche intégrée de la gestion des risques

réglementations applicables, tant au niveau des comptes statutaires de chaque entité juridique qu'au niveau des comptes consolidés dans le cadre du reporting financier trimestriel et annuel. À ce titre, elle élabore les procédures comptables dans le respect des exigences légales et réglementaires en matière de publication de l'information financière des sociétés cotées et s'assure que ces procédures sont à jour et appliquées ;

- **la Trésorerie et le Financement** : ce département gère les liquidités du Groupe et des ressources financières à long terme du Groupe (obligations et lignes de crédit) ainsi que les relations avec la communauté bancaire et les agences de notation. Il supervise et gère les risques liés aux fluctuations des taux de change ainsi que les risques de crédit et de contrepartie et revoit et optimise la structure du capital des filiales avec les directeurs financiers des entités. Chaque mois, la Trésorerie se charge également de préparer et de présenter un rapport sur les flux de trésorerie au Directeur Général et au Directeur Financier ; et
- **la Fiscalité** : ce département gère les obligations fiscales du Groupe, veille à sa conformité et gère les risques qui s'y rapportent. À ce titre, il assure le dépôt en temps et en heure des diverses déclarations fiscales de toutes les entités juridiques du Groupe.

Audit Interne

Le département Audit Interne est un organe indépendant qui s'adresse directement au Comité de Direction et rend compte au

Directeur Général ainsi qu'au Comité d'audit et de gestion des risques. Il assiste le Comité de Direction et le Comité d'audit et de gestion des risques dans leur supervision de l'efficacité de la gestion des risques, du contrôle interne et de la gouvernance du Groupe.

Le département Audit Interne évalue les contrôles internes au regard du référentiel et des outils COSO 2013, dans le respect du Code d'éthique de l'Institute of Internal Auditors (IIA). Le département Audit Interne s'est doté d'une charte approuvée par le Comité d'audit et de gestion des risques, qui régit ses procédures opérationnelles.

Les priorités de l'Audit Interne sont définies en fonction des activités courantes, du niveau de risque supposé et de l'analyse des risques du Groupe réalisée par la Direction des Risques. Le département Audit Interne définit le plan d'audit interne annuel qui est approuvé par le Comité de Direction et par le Comité d'audit et de gestion des risques.

Le département Audit Interne procède à un examen général des entités et réalise des audits opérationnels et de conformité. Il mène également des missions de conseil en interne. Les recommandations issues de ces audits et les plans d'action qui en découlent sont mis en œuvre par les Directions concernées, sous le contrôle du département Audit Interne, jusqu'à leur réalisation complète.

2.1.2 GESTION DES RISQUES⁽¹⁾

Système de gestion des risques

Le Groupe a adopté des processus et des pratiques de travail permettant de gérer les risques dans l'ensemble de l'organisation à tous les niveaux, dans chaque ligne de produit et fonction support. La gestion des risques est pleinement intégrée aux processus décisionnels du Groupe. Les principaux risques, qu'ils soient d'ordre financier ou extra-financier, susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs opérationnels et financiers du Groupe, sa réputation ou son respect des lois et réglementations ont été dûment identifiés et évalués.

Le Groupe a décliné le système de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation (lignes de produits et fonctions) afin d'identifier, d'évaluer et de contrôler ces risques :

- la méthode d'identification des risques susceptibles d'impacter le Groupe est supportée par plusieurs techniques et outils d'aide tels que la collecte des incidents survenus, l'analyse interne, des entretiens sur les risques, l'analyse des processus, le suivi d'indicateurs d'incidents et l'analyse des données de sinistres ;
- tous les risques identifiés sont évalués et classés par ordre de criticité selon l'ampleur de leur impact (critique/majeur/significatif/faible) et leur probabilité (risque quasi-certain/possible/rare/improbable). Lorsqu'ils évaluent les risques, les propriétaires de risque étudient les risques résiduels (après mise en place de mesures d'atténuation et de contrôles adaptés), leurs possibles incidences sur les personnes, la santé et la sécurité, l'environnement, la situation financière, le respect des lois et des réglementations et la réputation du Groupe. L'élaboration de mesures et de plans d'atténuation supplémentaires peut être nécessaire pour gérer ces risques. L'avancée de ces plans fait l'objet d'un suivi régulier ; et
- le contrôle des risques est assuré au travers de processus éprouvés permettant de les éviter, de les réduire, de les

partager ou de les accepter. Le Groupe s'emploie, par tous les moyens dont il dispose, à réduire la probabilité de leur occurrence et/ou de leur gravité. Les activités de contrôle visant à gérer les risques résultent des politiques et des procédures établies à cet effet.

Les principes de la politique et du référentiel exhaustif en matière de gestion des risques sont conformes aux recommandations formulées par les normes professionnelles (COSO ERM, ISO 31000, AMF).

Le système de gestion des risques du Groupe est sous la direction du Directeur des affaires juridiques corporate en charge de la Gestion des Risques et de l'Assurance, qui rend compte aux Fonctions Finance et Juridique.

Cartographie des risques

La Cartographie des risques, un des outils standards du programme de gestion des risques du Groupe, dresse un panorama des risques, à l'échelle du Groupe, qui pourraient matériellement l'impacter. Les registres de risques servent à classer les risques en fonction de leur nature : risques liés à l'activité, la gouvernance et la stratégie, risques opérationnels, risques liés aux actifs et technologies de l'information, risques liés aux personnes, risques financiers et risques juridiques, réglementaires et de conformité. Le Comité de Direction passe en revue les registres de risques et la cartographie des risques une fois par an conformément à la stratégie du Groupe et plus fréquemment selon les circonstances. La Cartographie des risques est présentée chaque année au Comité d'audit et de gestion des risques.

 Pour plus de précisions, voir le Chapitre 2.2 du présent Document.

(1) Cette section permet de répondre aux points de données ERS2 GOV-5.

2.1.3 ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Les processus mis en œuvre pour identifier les procédures de contrôle nécessaires reposent sur les évaluations des risques et les processus nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont mises en œuvre en fonction du niveau de responsabilité des collaborateurs impliqués et dans le respect des principes de matérialité et de séparation des fonctions, à la lumière des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Le contrôle interne est évalué à l'aide de grilles d'auto-évaluation, d'un outil d'analyse de données, et par le biais d'audits internes.

Les objectifs de contrôle des rapports financiers sont fixés annuellement et exigent une auto-évaluation de toutes les entités actives du Groupe au moyen du formulaire d'évaluation du contrôle interne (ICAF). Ce questionnaire comprend une soixantaine de questions définies pour les lignes de produits opérationnelles et les fonctions support. Chaque année, les résultats obtenus sont consolidés, étudiés puis communiqués aux responsables concernés. Ces évaluations permettent ainsi d'identifier les axes d'amélioration du contrôle interne.

Le contrôle interne utilise aussi un outil analytique, Geoficiency, afin d'identifier de (nouveaux) risques et d'analyser des données comptables, dans un but de satisfaire des exigences comptables et identifier des défaillances, par exemple concernant la séparation des tâches.

L'efficacité du contrôle interne fait l'objet d'une évaluation continue dans le cadre du programme d'audits internes.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne visent à s'assurer que l'information comptable, financière et de gestion communiquée aux organes du Groupe donne une image fidèle de l'activité et de la situation du Groupe :

- la Finance passe en revue les états financiers de l'ensemble des filiales du Groupe ;
- l'accès aux systèmes d'information comptables est formellement limité selon la fonction et les responsabilités de chaque utilisateur ;
- les systèmes d'information financière permettent d'enregistrer les opérations avec exactitude et de façon exhaustive, d'en assurer le suivi et d'effectuer des sauvegardes régulières ;
- toutes les opérations intragroupe sont documentées avec leurs justificatifs et donnent lieu à des rapprochements à des dates déterminées en fonction de leur nature ;
- le Groupe surveille ses engagements hors bilan ; et
- les comparaisons et rapprochements sont effectués à différents niveaux, en particulier entre le FP&A et la Consolidation. Les états financiers consolidés sont examinés par le Directeur Financier au niveau du Groupe ainsi que par le Contrôleur du Groupe et du Directeur des Affaires Comptables.

Le Comité de Direction soutient pleinement l'environnement de contrôle interne afin de garantir le contrôle efficace de l'activité, dans le respect des valeurs du Groupe, ainsi que l'application des contrôles internes par les contrôleurs dans les rapports financiers.

Contrôle de l'information financière

Le Groupe a mis en place des processus et des contrôles spécifiques pour s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière.

Information financière

Les processus essentiels, tels que la préparation des états financiers consolidés, des documents destinés au Conseil d'administration et au Comité d'audit et de gestion des risques, la préparation des budgets, etc. font l'objet d'un descriptif formel.

Le Comité de Direction renouvelle régulièrement les principes et les objectifs du contrôle de l'information financière afin de rappeler à l'ensemble des responsables financiers et opérationnels de chaque unité opérationnelle l'importance des contrôles internes et d'une surveillance permanente de leur efficacité, basés sur des objectifs annuels et des formations adéquates.

Le Groupe dispose d'un manuel comptable exposant ses politiques et pratiques comptables, les instructions à suivre en la matière et les règles relatives à la communication d'informations. Ce manuel s'applique à l'ensemble des entités du Groupe et vise à garantir une application fiable et homogène des règles comptables à l'échelle du Groupe dans sa globalité. Il définit en détail les processus et procédures de clôture des comptes, de préparation des états financiers ainsi que le processus de consolidation des comptes. Il expose en outre les principes selon lesquels doivent être établies les notes relatives aux états financiers consolidés.

Afin de limiter les risques de fraude, la séparation des tâches est contrôlée, de la validation des commandes à la réception des biens et services, en passant par les règlements des fournisseurs et prestataires.

L'ensemble des entités du Groupe préparent les comptes consolidés dans le format choisi par le Groupe en utilisant des outils standardisés. Tous les reclassements, des comptes statutaires aux comptes consolidés, sont documentés.

Les opérations intragroupe sont réalisées selon les conditions du marché et dans le respect des principes applicables en matière de prix de transfert.

Clé de voûte du cadre de contrôle interne du Groupe, les systèmes d'information soutiennent pleinement les processus du Groupe.

Infrastructure des technologies de l'information (IT) et sécurité des systèmes d'information (InfoSec)

Pour de plus amples précisions concernant l'infrastructure des technologies de l'information et la sécurité des systèmes d'information, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.4.4 du présent Document.

Contrôle de la communication externe

- Le Groupe est doté de règles et de procédures spécifiques décrivant la préparation, la validation et l'approbation des articles et communiqués de presse ; et
- Il suit un processus préétabli pour préparer et diffuser les documents dont la publication est imposée par la réglementation.

2.1.4 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

La capacité du Groupe à atteindre ses objectifs est étroitement liée à la communication efficace de l'information à tous les niveaux de son organisation.

Les normes de qualité, les exigences en matière de sécurité et les obligations légales et professionnelles appellent la mise en place de procédures, définies précisément sous une forme aisément accessible. Le Groupe encourage le partage des connaissances et des bonnes pratiques. L'ensemble des collaborateurs a accès, sur un site intranet dédié, aux chartes, aux politiques du Groupe, aux objectifs annuels, aux instructions générales, aux procédures, aux normes et autres documents sur lesquels repose le système de gestion du Groupe. Le site intranet du Groupe permet d'améliorer la communication et la coopération entre les lignes de produit, les entités du Groupe et les fonctions support.

Le Groupe organise des séminaires annuels et une visioconférence trimestrielle à l'attention des cadres dirigeants de tous les sites stratégiques dans le monde.

Le Groupe a un reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel basé sur la pertinence des informations en fonction des niveaux de responsabilité, afin d'obtenir et d'échanger les informations nécessaires à la réalisation, à la gestion et au contrôle des opérations. Le périmètre de ce reporting couvre les opérations, les questions financières, juridiques et celles touchant au respect de la réglementation, au sein du Groupe et en dehors.

Les cadres dirigeants évaluent les performances du Groupe sur la base d'informations provenant à la fois de sources internes et externes.

2.1.5 ACTIVITÉS DE SUPERVISION

Supervision et pilotage

L'environnement dans lequel le Groupe exerce son activité évolue en permanence. Le système de contrôle interne est donc adapté aux dernières évolutions et à l'expérience acquise.

Les opérations sont gérées et évaluées quotidiennement au regard de critères de performance. Leur contrôle est assuré par les différents niveaux d'encadrement de l'organisation et en dernier ressort elles sont passées en revue par le Comité de Direction. La Direction procède à des évaluations périodiques, en fonction de la nature et de l'importance des changements qui pourraient s'être produits.

Des indicateurs clés passent en revue afin de signaler tout changement dans l'environnement de risque et toute tendance défavorable lors des réunions d'encadrement organisées à chaque niveau. Les fonctions transverses épaulent les lignes de produit dans la surveillance de ces indicateurs et concentrent leur attention sur certains risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé. Par exemple, le Comité financier réunissant chaque mois le Directeur Général, le Directeur Financier, le Directeur Comptable du Groupe, le Trésorier du Groupe et les contrôleurs des lignes d'activité pour examiner les positions de trésorerie et d'endettement ; le Comité de consultants commerciaux pour surveiller les réseaux commerciaux et le Comité d'éthique (voir la section 3.4.1) existent également.

Le Groupe a mis en place un dispositif global de surveillance des incidents, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Tout incident HSE, quel que soit l'endroit où il survient, doit être signalé et communiqué dans les 24 heures à la Direction concernée.

Le Conseil d'administration et ses comités passent régulièrement en revue les risques auxquels le Groupe est confronté. Tous les ans, le Conseil d'administration se voit remettre la cartographie des risques clés encourus par le Groupe et surveille la mise en œuvre des plans d'action validés et les contrôles clés mis en place. Le Comité d'audit et de gestion des risques, le Comité durabilité, le Comité des rémunérations, des nominations et de gouvernance et le Comité nouveaux business et M&A passent régulièrement en revue la gestion des risques relevant de leur domaine de responsabilité. Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et de gestion des risques surveille l'efficacité des cadres de contrôle interne et de gestion des risques au regard des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Assurance raisonnable

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et efficace soit-il, comporte des limites qui lui sont inhérentes. En particulier, des risques résiduels. Autrement dit, le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et l'exhaustivité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité des procédures de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au-delà des actions menées en la matière par la Direction de l'Audit Interne, le Groupe a mis en place un outil d'auto-évaluation du contrôle interne à destination de toutes ses entités.

2.2 Principaux facteurs de risque et mesures de contrôle

Ce chapitre comprend les principaux risques identifiés au 31 décembre 2025, et dont la réalisation pourrait avoir un impact négatif sur les activités commerciales du Groupe, ses résultats financiers, ses perspectives, sa réputation et son action en Bourse.

Les risques identifiés par Viridien comme spécifiques et significatifs sont regroupés par catégories en fonction de leur nature. Les catégories elles-mêmes ne sont pas classées par ordre d'importance. Toutefois, les risques associés à chaque catégorie sont classés dans chaque catégorie selon leur degré de criticité en termes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiel, en commençant par ceux que la Direction estime être les plus importants.

Comme détaillé à la section 2.1.2 « Gestion des risques », les principaux risques décrits ci-dessous (tels qu'indiqués dans la Cartographie des risques, révisée chaque année) sont des risques

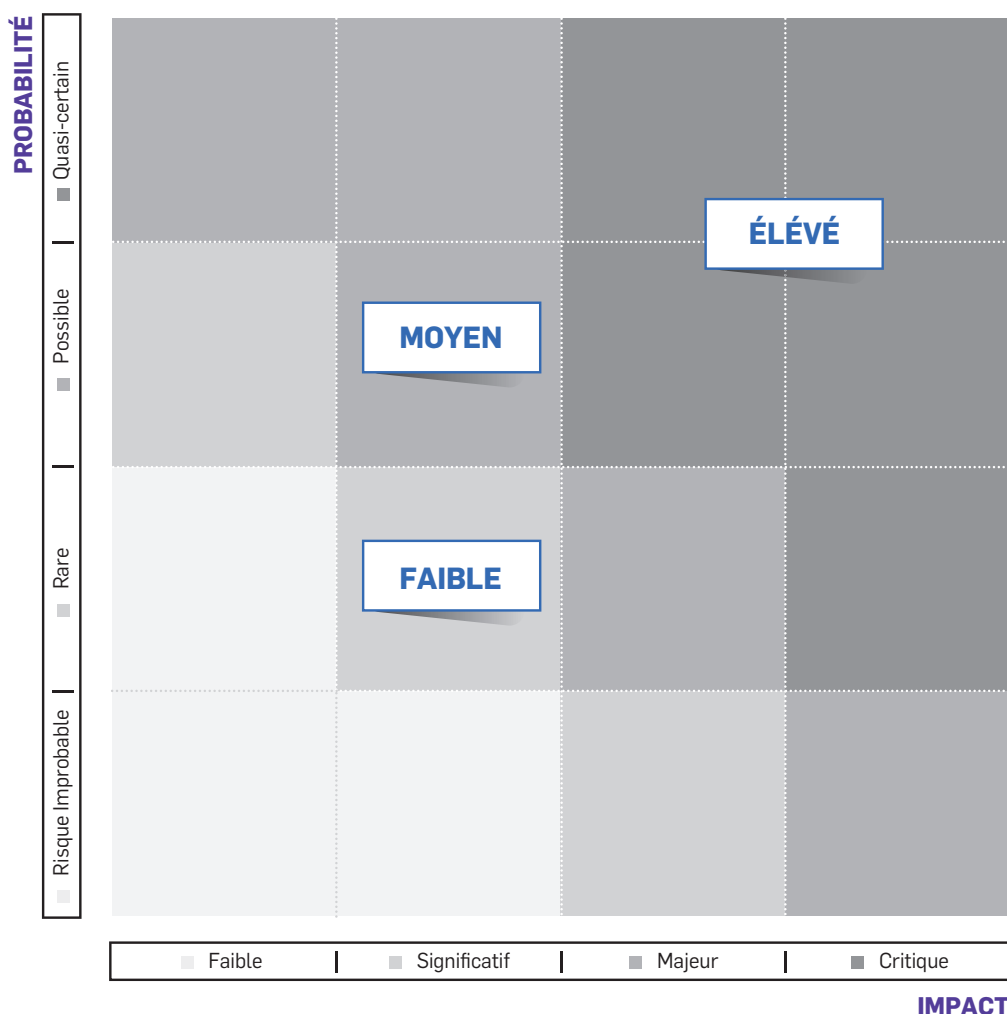
résiduels, après mise en œuvre de mesures d'atténuation pour les prévenir et les maîtriser.

Les facteurs de risque comprennent également les risques extra-financiers signalés comme critiques dans le Chapitre 3 « Déclaration de durabilité » du présent Document.

Étant donné que Viridien opère dans un environnement économique et réglementaire en constante évolution, caractérisé par des marchés très volatils, ses évaluations et déclarations prévisionnelles sont soumises à des incertitudes et des risques dont le Groupe n'a pas connaissance ou qu'il ne juge pas significatifs à la date du présent Document, mais qui pourraient affecter les activités et les performances du Groupe.

***i** Pour plus d'informations sur le système de gestion des risques, voir le paragraphe 2.1.2 « Gestion des risques » du présent Document.*

IMPORTANCE DES RISQUES



Principaux facteurs de risque et mesures de contrôle

Les principaux facteurs de risque auxquels le Groupe est exposé et les incertitudes identifiés et évalués au 31 décembre 2025 sont classés selon les six catégories suivantes :

Cat.	Facteurs de risque	Degré net d'importance
Risques liés à l'activité du Groupe, à sa gouvernance et à sa stratégie		
2.2.1.1	Risques liés à la cyclicité du marché et à l'environnement fortement concurrentiel	Élevé
2.2.1.2	Risques géopolitiques	Élevé
2.2.1.3	Risques liés à la transition énergétique	Élevé
2.2.1.4	Risques liés aux partenaires stratégiques	Moyen
2.2.1.5	Risques liés au changement climatique	Moyen
Risques liés aux opérations du Groupe		
2.2.2.1	Risques liés à la détérioration de la valeur	Élevé
2.2.2.2	Risques de défaillance des fournisseurs – Interruption de la chaîne d'approvisionnement – Pénurie de composants	Élevé
2.2.2.3	Risques liés à la perte d'actifs clés	Moyen
2.2.2.4	Risques de gestion défaillante de la propriété intellectuelle/d'incapacité à protéger la propriété intellectuelle	Moyen
Risques liés aux technologies de l'information et à la sécurité de l'information		
2.2.3.1	Risques de défaillance critique des technologies de l'information au sein du Groupe et cybersécurité	Élevé
Risques liés aux personnes		
2.2.4.1	Risques de difficultés à attirer et à développer l'expertise adéquate – Perte de collaborateurs clés/d'expertise	Moyen
Risques économiques et financiers		
2.2.5.1	Risques liés au besoin de liquidité	Élevé
2.2.5.2	Risques liés aux variations de taux de change	Moyen
Risques juridiques, réglementaires et de conformité – Conformité import/export		
2.2.6.1	Risques liés à une évolution défavorable de la réglementation	Élevé
2.2.6.2	Risques de conformité et de contrôles import/export	Moyen
2.2.6.3	Risques de fraude (interne et externe)	Moyen
2.2.6.4	Risques liés aux responsabilités potentielles résultant des activités du Groupe	Moyen

Les paragraphes ci-après exposent les principaux risques identifiés au 31 décembre 2025, leur incidence potentielle et le plan de traitement mis en place.

Le plan de traitement inclut, sans toutefois s'y limiter, des exemples de contrôle et de mesures d'atténuation dont la liste est dressée ci-après. Cette liste ne saurait être exhaustive.

2.2.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE, À SA GOUVERNANCE ET À SA STRATÉGIE

2.2.1.1 Risques liés à la cyclicité du marché et à un environnement fortement concurrentiel

La demande pour la majorité des produits et services du Groupe dépend du niveau et de la répartition géographique de l'activité au sein de l'industrie du pétrole et du gaz.

La demande pour la plupart des produits et services du Groupe est directement liée au niveau des dépenses d'exploration et de production des compagnies pétrolières et gazières. Ces dépenses, de nature discrétionnaire, peuvent varier de manière significative, notamment en fonction des prix du pétrole et du gaz (actuels et anticipés), lesquels peuvent fluctuer en fonction de variations relativement mineures de l'offre et de la demande mondiale de pétrole et de gaz, ainsi que d'autres facteurs.

Toutefois, l'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel peut ne pas entraîner une augmentation de la demande pour les produits et services du Groupe. Par exemple, à la suite de la remontée des prix du pétrole au cours de l'année 2021 par rapport à leurs plus bas niveaux de mars 2020, les clients du Groupe, notamment les compagnies pétrolières internationales ("IOC") n'ont pas augmenté leurs dépenses "E&P" (exploration-production), et ont au contraire privilégié le désendettement, les dividendes et les rachats d'actions, tout en augmentant leurs investissements dans la transition énergétique.

Les investissements en E&P ont affiché une croissance de faible ampleur en 2025 par rapport à 2024, les opérateurs restant concentrés sur la discipline capitalistique. La grande majorité des investissements ont été alloués à la production, notamment à l'augmentation de la production des champs pétroliers existants dits "ILX" (infrastructure-led exploration). En ce qui concerne l'exploration, l'exploration guidée par les ILX à proximité des champs en production demeure être la part la plus importante du total des investissements en exploration, les opérateurs privilégiant l'ILX par rapport à l'exploration en zones frontalières. Bien que le Groupe soit actif dans ce domaine, principalement grâce au traitement sismique de GEO, le potentiel de revenus par projet reste relativement faible.

En outre, les zones géographiques où les groupes pétroliers et gaziers choisissent d'investir dans l'exploration, le développement et la production peuvent avoir un effet significatif sur les activités du Groupe. La demande pour les produits et services du Groupe ne reflète pas nécessairement le niveau global d'activité du secteur. Ses bibliothèques de données sont concentrées dans des bassins spécifiques (principalement au Brésil, en mer du Nord, et dans le golfe du Mexique aux États-Unis), et les activités menées par ses clients en dehors de ces zones, ou dans ces zones mais en dehors des emplacements où se trouvent ses données, pourraient ne pas bénéficier à ses activités. De plus, même les activités de ses clients dans les bassins d'intérêt où ses données sont situées pourraient ne pas profiter au Groupe, en fonction des décisions d'achat des clients. Les produits et services d'imagerie sismique du Groupe sont privilégiés lorsque la technologie utilisée est perçue comme réduisant les risques et les coûts associés à l'exploration, au développement et à la production, mais ils peuvent ne pas être le choix des producteurs opérant dans des zones à faible risque, comme en terrestre aux États-Unis, ou celui des clients particulièrement centrés sur le prix. Si les groupes pétroliers et gaziers décident d'investir dans des régions où la bibliothèque de données du Groupe est moins développée, ou où sa technologie est jugée moins pertinente, cela pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

Enfin, l'équilibre des investissements des clients du Groupe entre les différentes possibilités, peut avoir un impact significatif sur ses activités. En raison de son abondance, ainsi que de divers autres facteurs économiques et environnementaux, il est largement anticipé que le gaz naturel contribuera de plus en plus à la production d'énergie à l'avenir. À ce jour, d'importantes ressources en gaz naturel demeurent inexploitées, brûlées à la torche ou rejetées dans l'atmosphère. La mise sur le marché de cette source d'énergie nécessiterait des investissements considérables en infrastructures, mais des coûts d'exploration faibles ou nuls. Il est probable que le développement des infrastructures liées au gaz naturel par les clients du Groupe, notamment les infrastructures LNG, entre en concurrence avec l'exploration et l'exploitation pétrolière.

Il est difficile de prévoir comment et où les groupes pétroliers et gaziers choisiront d'investir, car cela dépend de nombreuses considérations, y compris mais sans s'y limiter à celles indiquées ci-dessus, ainsi que les suivantes :

- la demande en hydrocarbures, qui est affectée par la croissance démographique mondiale, les taux de croissance économique et les conditions économiques et commerciales générales ;
- les politiques publiques concernant l'exploration et le développement des réserves de pétrole et de gaz, ainsi que les lois, politiques, réglementations et subventions gouvernementales liées ou affectant la production, l'utilisation et l'exportation ou l'importation de pétrole et de gaz naturel ;
- la capacité ou la volonté de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ("OPEP+") et des autres pays producteurs de pétrole d'équilibrer l'offre et la demande ;
- l'activisme actionnarial, les activités d'organisations non gouvernementales ou la pression du public visant à restreindre l'exploration, le développement et la production de pétrole et de gaz naturel ;
- le développement, l'exploitation, le prix relatif et la disponibilité des sources d'énergie alternatives et le transfert de capitaux des clients du Groupe vers le développement de ces sources ;
- les coûts et les risques de l'exploration, du développement et de la production de pétrole et de gaz à différents endroits ;
- la perception par les compagnies pétrolières et gazières du potentiel prospectif des différents bassins mondiaux ;
- les conditions économiques et politiques mondiales et locales, y compris l'incertitude politique et économique ainsi que les troubles sociopolitiques ;
- les évolutions des décisions d'investissement à court et moyen termes et leur impact sur les prix du pétrole et du gaz ;
- les stratégies retenues par les groupes pétroliers et gaziers pour gérer leurs portefeuilles d'hydrocarbures ;
- la volatilité des marchés des capitaux et du crédit et l'accès à ceux-ci ;
- les progrès technologiques affectant la consommation d'énergie et les types d'énergie consommés ; et
- le développement de technologies capables d'influer considérablement sur les coûts et les risques inhérents à l'exploration, au développement et à la production.

Si les entreprises pétrolières et gazières décident d'investir dans des régions où le Groupe n'est pas présent ou où son portefeuille de données est insignifiant ou inexistant, ou si les clients privilégient des solutions à moindre coût, son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être gravement affectés.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place pour atténuer les risques liés à la baisse des dépenses d'investissement du secteur pétrolier et gazier :

- la réalisation à intervalles réguliers d'une analyse des risques afin d'évaluer les impacts potentiels sur l'activité ;
- la surveillance des conditions du marché et des niveaux de dépenses des clients et la réorganisation des stratégies en conséquence. Par exemple, face à la pandémie de Covid-19, le Groupe a immédiatement réduit ses dépenses d'investissement, à la fois dans ses segments EDA et SMO, et a concentré ses dépenses d'investissement dans les principaux bassins prévus pour l'exploration et le développement du pétrole et du gaz ; et
- l'analyse de sa structure de coûts et l'identification des domaines dans lesquels il pourrait réduire les coûts sans mettre en péril la qualité et la sécurité de ses produits et de ses activités et la mise en oeuvre de ces réductions.

 Pour plus de détails, voir le Chapitre 1, paragraphe 1.1.1 du présent Document.

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement hautement concurrentiel, et des changements imprévus liés aux facteurs concurrentiels dans son secteur peuvent avoir un impact sur ses résultats d'exploitation.

La concurrence s'exerce sur la base de plusieurs facteurs, tels que l'offre de produits et de services, l'exécution de projets et la prestation de services ainsi que le service au client et le prix. Le maintien de son avantage concurrentiel en matière de solutions de haute qualité exige qu'il investisse en permanence dans la recherche et développement (« R&D ») et la puissance de calculs. Il n'est toutefois pas toujours possible d'exploiter pleinement le potentiel des innovations, et le Groupe peut rencontrer des contraintes budgétaires ou autres susceptibles de retarder ultérieurement le déploiement de nouveaux produits, services et solutions améliorés. Le Groupe peut également commettre des erreurs dans la planification et mal affecter ses ressources, par exemple en développant des produits ou des services qui ne sont pas commercialement viables mais qui nécessitent d'importants investissements en R&D et en capitaux. Le Groupe est exposé aux variations du coût de ses ressources, ce qui peut affecter sa compétitivité en matière de prix. Par exemple, ses solutions technologiques nécessitent des quantités importantes d'énergie, de sorte qu'une augmentation des coûts de l'électricité pourrait l'obliger à augmenter ses prix ou à réduire ses marges.

Le Groupe s'attache à fournir des produits et des services de qualité supérieure et se positionne dans le segment haut de gamme du marché. Bien qu'il estime que ses clients le choisissent spécifiquement pour la valeur et la qualité de ses offres, ceux-ci peuvent décider d'acheter des produits et services auprès de la concurrence si le Groupe n'est pas en mesure de faire connaître et de fournir les avantages de son offre par rapport aux solutions moins coûteuses. La stratégie de recherche et développement du Groupe vise à développer des solutions de qualité et de grande valeur, mais ces solutions peuvent être perçues comme n'étant pas les plus rentables pour ses clients et, par conséquent, ne pas être bien acceptées par le marché. Si les clients décident de se détourner de l'offre du Groupe pour privilégier des produits et services moins coûteux, soit en raison de contraintes sur leurs dépenses d'investissement ou d'exploitation, soit parce que le Groupe ne parvient pas à différencier son offre de celle de ses concurrents, le Groupe perdrait des parts de marché ou il serait contraint de baisser les prix, ce qui aurait un impact négatif sur son résultat d'exploitation, dans les deux cas.

Le Groupe fabrique des produits techniques et entreprend des projets complexes pour le compte de ses clients, ce qui expose son activité à des défauts, erreurs, pannes et problèmes de qualité

susceptibles de causer des blessures, des dommages ou la destruction de biens, d'équipements ou de l'environnement, ou d'obliger ses clients à suspendre leurs opérations.

Le Groupe peut rencontrer des problèmes en raison d'incidents opérationnels (y compris de la part de partenaires ou de sous-traitants), de changements réglementaires, du manque de permis appropriés, de la perte de données ou pour des raisons liées à la santé et à la sécurité, à l'environnement, aux aspects juridiques ou à d'autres préoccupations similaires. Toute défaillance dans la satisfaction des attentes de ses clients concernant ses produits ou services pourrait entraîner des réclamations contre le Groupe, des annulations de commandes ou la perte de clients, ce qui pourrait affecter de manière significative et défavorable sa réputation, son activité, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Le Groupe tire une part significative de ses revenus d'un nombre restreint de clients, qui peut varier d'une année à l'autre.

Le Groupe est exposé à certains risques en raison de la nature et de la concentration de sa clientèle. Viridien cherche à réduire le risque commercial en surveillant les profils de crédit de ses clients. En 2025, les quatre clients les plus importants du Groupe représentaient respectivement 10 %, 7 %, 6 %, et 5 % des revenus de ses groupes d'activités consolidés. La perte de l'un de ses clients majeurs ou la détérioration de ses relations avec l'un d'entre eux pourrait affecter ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Certains de ses clients sont des compagnies pétrolières nationales, ce qui peut entraîner des délais de paiement plus longs et un risque de non-paiement et exposer le Groupe à des risques politiques. Ces clients ont représenté environ 21 % de son chiffre d'affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2025. De plus, dans ses opérations internationales, le Groupe collabore avec un large réseau d'environ 45 banques et est donc exposé au risque de contrepartie.

Les clients du Groupe qui contribuent à la plus grande part de ses revenus consolidés peuvent varier d'une année à l'autre. Cela s'explique en partie par les niveaux fluctuants des dépenses d'investissement, y compris les dépenses liées aux services d'exploration et de production, dans l'industrie pétrolière et gazière. L'absence d'un flux de revenus stable provenant d'un sous-ensemble de sa base de clients d'une année sur l'autre pourrait avoir un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses flux de trésorerie, y compris sa capacité à honorer ses obligations de dette. De plus, ses résultats d'exploitation pourraient être gravement affectés si l'un de ses principaux clients ne le rémunérât pas pour ses services ou s'il perdait un contrat client important.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer les risques liés à une perte de clients du fait de leur acceptation de solutions à moindres coûts :

- le Groupe assure une veille des besoins des clients, des offres de technologies et de services des concurrents et le niveau d'acceptation des technologies à moindre coût et de qualité inférieure par les clients du Groupe ;
- le Groupe se différencie grâce à ses avancées technologiques, à la qualité de ses données et images, la qualité et la fiabilité de ses équipements, et son service clientèle ;
- le Groupe continue à faire progresser ses technologies pour maintenir sa position de leader du marché ;
- le Groupe utilise ses données Earth Data pour développer ses technologies afin que les résultats des nouvelles techniques puissent être librement démontrés aux clients ;
- le Groupe continue à investir par des immobilisations et de la R&D, en veillant à ce que les ressources informatiques de haute performance nécessaires pour produire les technologies de « nouvelle génération » soient disponibles le moment venu ;

- le Groupe accorde de l'importance au recrutement pour s'assurer d'employer les bons experts dans tous les domaines nécessaires (notamment dans la recherche, le développement, l'imagerie, la programmation et l'informatique) ;
- le Groupe veille à communiquer les avantages d'une qualité supérieure de technologie à ses clients ; et
- le Groupe entretient des relations à tous les niveaux au sein des organisations de ses clients afin de promouvoir le rapport qualité/prix de ses produits et services.



Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3 du présent Document.

2.2.1.2 Risques géopolitiques

Exerçant des activités dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents, les activités du Groupe et son résultat d'exploitation sont soumis à divers risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- instabilité des économies et des gouvernements de certains pays, qui peut entraîner le report de projets d'investissement des clients potentiels du Groupe, ou des retards dans leur réalisation, réduisant ou éliminant la viabilité de certains marchés de services dans lesquels le Groupe opère ;
- guerre, terrorisme, insurrections et révoltes, qui peuvent rendre dangereuse la poursuite des opérations et exposent le Groupe à des pertes ;
- une approche et des pratiques HSE et des standards ESG variables, qui peuvent accroître l'exposition aux risques opérationnels et de réputation ;
- difficultés dans la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle ;
- fraude et corruption politique ;
- des évolutions dans les exigences juridiques et réglementaires ;
- l'incapacité de rapatrier des revenus ou des capitaux ;
- saisie, expropriation, nationalisation ou détention d'actifs, ou renégociation ou annulation de contrats existants ;
- les restrictions commerciales, les mesures de protection commerciale, le contrôle des prix ou les différends commerciaux ; et
- restrictions de change, quotas d'import-export, sanctions, boycotts et embargos et autres lois et réglementations ayant une incidence sur les impôts, les échanges et les investissements.

Le Groupe est exposé à ces risques dans l'ensemble de ses opérations internationales, à différents niveaux, en particulier dans les marchés émergents où l'environnement politique, économique et juridique peut être moins stable.

La nature mondiale et à long terme des activités de Viridien implique que le Groupe soit globalement attentif aux risques géopolitiques. Néanmoins, la géopolitique est fluctuante et les risques changent constamment et varient sensiblement selon les régions.

Par exemple, au Brésil, l'environnement continue d'être façonné par l'évolution des priorités gouvernementales, l'instabilité réglementaire et une volatilité persistante des devises. Les changements des politiques fiscales et industrielles sont susceptibles d'influencer le climat d'investissement, et les fluctuations du real brésilien peuvent avoir un impact direct sur nos opérations et nos résultats financiers.

En Chine, les tensions géopolitiques demeurent élevées. La concurrence stratégique entre la Chine et les économies occidentales continue d'affecter le commerce, le transfert de

technologies et la réglementation en matière de données. Les restrictions commerciales, la fragmentation des chaînes d'approvisionnement et le renforcement des exigences de conformité sont susceptibles d'influer sur nos activités, y compris au travers de notre *joint venture* Sercel avec Junfeng. Les fluctuations de change et le durcissement des contrôles à l'exportation demeurent également des sources de risque persistantes.

Au Moyen-Orient, l'instabilité régionale persiste. Le conflit qui a pris de l'ampleur en 2023–2024 entre Israël et le Hamas a évolué en source de tension plus large et durable, avec des débordements périodiques dans les régions voisines et les corridors maritimes stratégiques. Ces évolutions continuent de générer des risques opérationnels, logistiques et sécuritaires pour nos activités et celles de nos partenaires tiers dans la région.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine demeure un facteur majeur de perturbation géopolitique et économique. Les régimes de sanctions continuent de s'étendre et les contre-mesures russes restent conséquentes et imprévisibles. Nous maintenons donc des procédures renforcées de vérification, de diligence raisonnable et d'autorisation afin de garantir que toutes les transactions impliquant des tiers soient conformes aux réglementations afférentes. Notre département Conformité poursuit le suivi des nouvelles règles, conseille les équipes opérationnelles et veille à la sensibilisation des collaborateurs.

Les évolutions géopolitiques influencent également de manière significative les dynamiques plus larges de l'économie et de la sécurité énergétique. La guerre en cours en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient et l'incertitude pesant sur les principaux corridors d'approvisionnement ont profondément modifié la perception mondiale de la sécurité énergétique. Cela a contribué à une volatilité persistante des prix du pétrole et du gaz, à des inflexions dans les décisions d'investissement et à des variations des profils de demande, tant pour les hydrocarbures traditionnels que pour les marchés liés à la transition énergétique. Ces dynamiques sont susceptibles d'affecter notre activité, nos résultats opérationnels, ainsi que la situation financière et la performance commerciale de nos clients, fournisseurs et partenaires.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer les risques géopolitiques et les risques liés à la volatilité de l'économie mondiale :

- le Groupe a les ressources et l'expertise appropriées pour surveiller les évolutions géopolitiques et les obligations légales et réglementaires ;
- le Groupe sensibilise et apporte une formation ciblée aux parties prenantes concernées afin de veiller à ce qu'elles comprennent les risques, et leurs responsabilités dans la gestion de ces risques ;
- le Groupe met en œuvre et maintient des politiques et des procédures qui formalisent les processus et les responsabilités en matière de contrôle des risques. Ces politiques et procédures font l'objet d'un audit périodique pour garantir l'applicabilité, la conformité, l'efficacité et pour identifier les opportunités d'amélioration ;
- le Groupe surveille et analyse les questions, les préoccupations et les éventuels incidents afin de définir les mesures correctives et les opportunités d'amélioration ;
- le Groupe applique des processus généraux de vérification préalable des tiers et des transactions à toutes les étapes du cycle de vie du projet ; et
- le Groupe applique des processus spécifiques de vérification pour les transactions et les tiers exposés ou présentant des risques élevés.

2.2.1.3 Risques liés à la transition énergétique

Aujourd'hui, l'activité principale du Groupe dépend fortement du niveau d'activité de l'industrie pétrolière et gazière, et la demande pour ses produits et services est fortement corrélée aux opérations d'exploration, de développement et de production d'hydrocarbures. Viridien fait face à un risque stratégique concernant la résilience de son modèle économique dans un contexte de transition mondiale vers des sources d'énergie bas carbone et autres alternatives.

De nombreuses organisations telles que les gouvernements, les organismes de réglementation, les organisations non gouvernementales, les assureurs, les institutions financières et diverses autres parties prenantes encouragent ou imposent la réduction de la consommation de hydrocarbures et la mise en place d'un bouquet mix d'énergies à faible émission de carbone, afin d'amortir ou s'adapter au changement climatique et de soutenir une planète plus durable. Cette évolution pourrait réduire la demande pour le pétrole et le gaz, au détriment du Groupe et de ses clients.

Un changement des comportements mondiaux et du mix énergétique loin des hydrocarbures, avant que Viridien n'ait eu le temps de faire évoluer son activité au-delà de son axe principal actuel axé sur les activités liées aux hydrocarbures, pourrait nuire de manière significative au Groupe en réduisant la demande pour ses produits et services et en dépréciant la valeur de sa bibliothèque Earth-Data. En revanche, un ralentissement ou un report de la transition énergétique aurait un impact négatif sur les nouveaux business du Groupe.

Le rythme et l'ampleur de la réorientation du marché des hydrocarbures vers des sources d'énergie plus renouvelables restent variables, peu clairs et difficiles à prédire, et leur impact sur les activités du Groupe dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- l'offre et la demande mondiale, ainsi que les prix des hydrocarbures et des autres sources d'énergie qui en résultent ;
- les conditions économiques et géopolitiques mondiales et locales ;
- l'inflation et ses conséquences sur le pétrole et le gaz contre celles sur les énergies renouvelables ;
- les législations, les politiques ou les opinions publiques axées sur la transition énergétique qui restreignent la capacité du Groupe à opérer, augmentent ses coûts, diminuent son efficacité ou réduisent sa capacité à accéder aux ressources nécessaires pour exercer ses activités. Il peut s'agir de subventions ou de taxes qui avantagent ou pénalisent le Groupe, de réglementations concernant les niveaux d'émissions dans l'atmosphère ou les types de combustibles utilisables, de politiques qui ouvrent ou limitent l'accès aux emplacements géographiques nécessaires à l'exploration, le développement et la production d'énergie, ou de toute opinion publique ou action en justice qui avantage ou pénalise une entreprise par rapport à une autre ;
- toute autre modification ou action liée au changement climatique de la part de membres d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales, d'actionnaires, d'investisseurs ou du grand public qui pénalise l'activité du Groupe ;
- le développement de technologies ayant un impact significatif sur les coûts et les risques associés à toute source d'énergie (par exemple, l'amélioration de l'efficacité des batteries ou les technologies de réduction des émissions) ;

- la capacité du Groupe à prédire ces changements et à modifier efficacement ses activités pour y faire face ; et
- les stratégies retenues par les compagnies pétrolières et gazières pour déterminer la composition globale de leurs investissements et le pourcentage et niveau d'investissement dans les hydrocarbures.

Tous les facteurs de risques décrits au présent paragraphe, ainsi que d'autres non encore perçus en relation avec la transition énergétique, pourraient avoir des retombées négatives sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie du Groupe.

Exemples de mesures d'atténuation

- la réalisation à intervalles réguliers d'une analyse des risques afin d'évaluer les impacts potentiels sur l'activité ; et
- la mise en œuvre et l'implémentation d'une stratégie de diversification en dehors des hydrocarbures, orientée sur des domaines tels que les minerais de la transition énergétique, les technologies de capture, l'utilisation et séquestration du carbone (CCUS), les sciences de l'environnement et la géothermie, les sciences numériques et la surveillance des infrastructures.

i Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3 du présent Document.

2.2.1.4 Risques liés aux partenaires stratégiques

Il arrive au Groupe de conclure des partenariats stratégiques et des joint-ventures. Le Groupe est exposé aux risques liés à ces partenariats, y compris le manquement de ses partenaires à leurs obligations ou une violation des termes des accords qui régissent ces relations.

Ses opérations dépendent de ses bonnes relations et de sa coopération continue avec ses partenaires et les gouvernements locaux. Notamment, la filiale Sercel opère en Chine par l'intermédiaire de Hebei Sercel-Junfeng, Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (« SJF »), une joint-venture dont Sercel détient 51 % du capital social, et dans laquelle BGP Ltd. (« BGP »), filiale entreprise publique chinoise China National Petroleum Corporation (« CNPC ») détient près de 30 % du capital social. Le capital social restant est détenu par une structure d'actionariat des employés de SJF. BGP est un acteur majeur dans les domaines de l'acquisition sismique et des géosciences (en Chine et dans le monde), et reste le principal client de SJF. L'activité et la situation financière de Sercel pourraient être impactées si BGP décidait de cesser le partenariat au sein de la joint-venture ou de développer sa propre usine de fabrication d'équipements.

Le 8 janvier 2025, l'accord stratégique conclu avec Shearwater en janvier 2020 a pris fin. Dans le cadre de la vente de sa flotte de navires sismiques à Shearwater, Viridien avait été contractuellement obligé d'utiliser deux navires chaque année. Cet engagement comportait le risque de devoir verser des compensations importantes à Shearwater en cas de sous-utilisation, comme cela a été le cas en 2023 et 2024, entraînant des dépenses d'environ 44 millions de dollars et 54 millions de dollars, respectivement. En 2025, la dépense a été nettement inférieure, s'établissant à 12 millions de dollars, l'accord étant arrivé à son terme début janvier. Avec l'expiration de cet accord, Viridien n'est plus exposé à ce risque financier. Cependant, le Groupe dépend désormais de la disponibilité et du prix de la capacité des navires sur le marché libre pour répondre à ses besoins en acquisition marine, un marché volatile où l'offre et les coûts peuvent fluctuer considérablement.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer l'impact des risques liés aux partenariats stratégiques du Groupe :

- le Groupe inclut des dispositions contractuelles dans les accords régissant ses joint-ventures et ses partenariats stratégiques afin, entre autres, de traiter le non-respect de ces accords par ses contreparties et d'établir des normes minimales pour les services ou les produits qu'elles doivent fournir ; et
- le Groupe maintient une communication avec les parties aux joint-ventures pour détecter bien en amont tout problème.

2.2.1.5 Risques liés au changement climatique

Viridien intègre la réduction des impacts liés au changement climatique au cœur de sa stratégie de durabilité.

Transformation du modèle d'activités

Aujourd'hui, l'activité du Groupe se déroule pour l'essentiel dans de grands centres urbains et industriels et en mer, pour son activité d'acquisition de données sismiques en sous-traitance.

Le changement climatique devrait entraîner des répercussions directes sur les phénomènes météorologiques, la biodiversité, l'agriculture, les écosystèmes, l'environnement, et la société. Une aggravation substantielle de l'impact de ces considérations liées au changement climatique, ou d'autres, est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et donc de nuire à ses activités.

Les effets directs réels du changement climatique, de même que leur ampleur, les lieux concernés et leur échéance sont difficiles à prévoir, et leur impact sur les activités du Groupe dépend de plusieurs facteurs, notamment les suivants :

- l'exactitude de la compréhension globale du changement climatique ;
- les stratégies élaborées et adoptées au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique ;
- les stratégies élaborées et adoptées au niveau mondial pour réduire les effets du changement climatique ;
- l'efficacité globale de ces stratégies et de leur mise en œuvre ;
- la capacité du Groupe à prévoir ces effets ainsi que les lieux concernés et à quelle échéance ;
- l'ampleur réelle de tout effet direct du changement climatique sur ses activités, comme les difficultés causées par un fort impact des phénomènes météorologiques sur ses activités, augmentant les coûts d'exploitation ; et
- la capacité du Groupe à modifier efficacement ses activités pour faire face à ces impacts.

Exemples de mesures d'atténuation

- le Groupe investit depuis longtemps, et continuera à le faire, dans des technologies capables de fonctionner dans les conditions climatiques les plus difficiles ; et
- le Groupe tient compte de l'impact direct du changement climatique dans ses stratégies et feuilles de route pour la croissance de ses nouveaux business, au-delà de ses activités principales.

Émissions des gaz à effet de serre

Dans un effort de réduire l'impact du changement climatique, Viridien s'engage à diminuer son empreinte carbone sur

l'ensemble de sa chaîne de valeur, et à soutenir ses clients dans l'atteinte de leurs objectifs environnementaux grâce à ses solutions technologiques. Viridien assure un suivi continu de ses avancées et en rend compte chaque année, conformément à ses engagements de transparence et d'amélioration continue.

Exemples de mesures d'atténuation

- le Groupe recherche en permanence des moyens de réduire ces émissions en se concentrant sur l'augmentation de la part d'énergie bas carbone dans son mix énergétique ;
- le Groupe investit et continuera d'investir dans les nouvelles technologies qui réduisent les émissions de carbone de sa chaîne de valeur et qui lui permettent de proposer à ses clients des produits qui favorisent les activités respectueuses de l'environnement ;
- le Groupe établit des objectifs, mesure sa performance et s'efforce continuellement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les résultats sont publiés afin que toutes les parties prenantes puissent apprécier les progrès du Groupe ;
- le Groupe participe à des projets structurants comme le CDP (Carbone Disclosure Project) ou UN Global Compact et fait vérifier ses États de Durabilité par un organisme tiers indépendant conformément à la réglementation.

Transposition de la directive européenne CSRD et d'autres réglementations environnementales

Les législations, les politiques, les actions juridiques ou publiques, ainsi que les perceptions générales liées au changement climatique, qui restreignent ou désavantagent la capacité du Groupe à opérer, augmentent ses coûts, diminuent son efficacité ou réduisent sa capacité à accéder aux ressources nécessaires pour mener à bien ses opérations, pourraient nuire à ses activités. Les lois et réglementations pourraient entraîner directement des obligations plus contraignantes ou des restrictions pour ses activités, notamment en ce qui concerne les coûts, les lieux et les sites sur lesquels le Groupe acquiert et traite les données pour développer ses produits et fabriquer ses équipements. L'Union européenne, avec l'introduction récente de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises ("CSRD"), accompagnée des normes européennes de publication en matière de durabilité ("ESRS"), a renforcé l'accent mis sur la durabilité.

La transposition de la directive européenne CSRD ou d'autres réglementations environnementales en droit français comporte un risque de surtransposition, susceptible d'alourdir les obligations du groupe au-delà des exigences européennes, notamment par l'ajout de critères déclaratifs supplémentaires, de calendriers plus contraignants ou de périmètres élargis.

Exemples de mesures d'atténuation

- la surveillance régulière de l'évolution des réglementations et des politiques gouvernementales et non gouvernementales liées à au changement climatique ; et
- la réorganisation des stratégies, plans d'entreprise et opérations du Groupe afin de s'y adapter.

Impact physique sur les bâtiments

i Pour plus d'informations sur l'impact physique sur les bâtiments, voir le paragraphe 3.2.1.5 « Analyse des scénarios climatiques » du présent Document.

Le Groupe reconnaît également qu'il existe des risques associés à ses plans d'atténuation des effets du changement climatique, car Viridien pourrait omettre de prendre les bonnes mesures, prendre les mauvaises mesures ou prendre les bonnes mesures au mauvais moment pour atténuer efficacement l'impact des risques. Néanmoins, en adoptant les principes du développement

durable, en diversifiant son portefeuille, en renforçant la résilience et en encourageant une culture de l'innovation, Viridien entend limiter cet éventuel impact.

i Pour plus d'informations sur les efforts et les initiatives du Groupe, voir le Chapitre 3 du présent Document

2.2.2 RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DU GROUPE

2.2.2.1 Risques liés à la détérioration de la valeur

Le Groupe est soumis à un risque lié à une dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill) ou de la valeur comptable d'autres actifs et passifs de son bilan

Le Groupe a été impliqué dans des regroupements d'entreprises conduisant à la constatation d'écarts d'acquisition dans son bilan. La valeur comptable des écarts d'acquisition représente 40 % de l'actif consolidé au 31 décembre 2025, soit 1 092 millions de dollars US, et donc même une perte de valeur peu considérable pourrait avoir un impact significatif sur le résultat d'exploitation du Groupe.

Comme indiqué dans les notes 1 et 11 de ses comptes consolidés 2025, le Groupe réalise au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition affectés aux unités génératrices de trésorerie ("UGT") pour évaluer si une perte de valeur doit être constatée. Pour ce faire, le Groupe détermine la valeur d'utilité de chaque UGT à partir de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés au coût moyen pondéré du capital ("CMPC") de chaque secteur. En plus de ce test périodique annuel, le Groupe procède également à un test dès qu'une indication de perte de valeur potentielle survient. Les facteurs susceptibles de déclencher de tels tests ponctuels comprennent, entre autres :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus ;
- une modification significative de la stratégie des activités du Groupe dans leur ensemble ;
- une tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie ;
- une déviation importante dans les trajectoires estimées de reprise des dépenses E&P ou de croissance des nouveaux business ;
- des événements spécifiques affectant la valeur des actifs, tels que des changements dans les politiques gouvernementales affectant les « lease rounds » ; et
- une diversification vers de nouveaux secteurs.

Le Groupe comptabilise la perte de valeur dans son compte de résultat dès lors que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Au cours des exercices clos les 31 décembre, 2025, 2024 et 2023, le Groupe n'a pas constaté de perte de valeur des écarts d'acquisition. Compte tenu de la volatilité des marchés, mais aussi de l'incertitude liée à la trajectoire de reprise des dépenses E&P et de la dynamique de croissance de ses nouveaux business, le Groupe pourrait être amené, à l'avenir, à déprécier de manière significative ses écarts d'acquisition.

Le Groupe pourrait également être amené à déprécier ou à réduire la valeur d'autres actifs, en particulier sa bibliothèque d'études Earth Data, en fonction de divers facteurs, dont beaucoup sont indépendants de sa volonté, notamment le niveau des dépenses de ses clients, qui présente un certain degré de corrélation avec les prix futurs des hydrocarbures et de leur volatilité. Des évolutions technologiques, des changements de réglementation dans certains pays ou d'autres évolutions pourraient également

impacter à la baisse la valeur de ses actifs. Par exemple, des évolutions réglementaires telles que des limitations sur le forage d'hydrocarbures pourraient affecter la capacité de ses clients à développer des programmes d'exploration et de développement, de manière générale ou dans un endroit spécifique où le Groupe a acquis des données, et des évolutions technologiques pourraient rendre les données existantes obsolètes. Le Groupe procède à des revues régulières.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable de la bibliothèque d'études Earth Data représente 18 % de l'actif consolidé, soit 494,1 millions de dollars US, et donc une perte de valeur pourrait avoir un impact significatif sur le résultat d'exploitation du Groupe.

Comme indiqué dans les notes 1 et 10 de ses comptes consolidés 2025, le Groupe réalise au moins une fois par an un test de valeur pour toutes ses études Earth Data, sur la base des prévisions des ventes actualisées, sans compter les tests systématiques qui sont effectués à la date de livraison de chaque étude. En outre, le Groupe procède à un test dès qu'une indication de perte de valeur potentielle survient. En 2025, le Groupe n'a pas enregistré de perte pour sa librairie d'études Earth Data. En 2024, le Groupe a enregistré une perte de valeur de 0,2 millions de dollars US pour sa librairie d'études Earth Data. En 2023, le Groupe avait enregistré une perte de valeur de 33,1 millions de dollars US pour sa librairie d'études Earth Data en raison de la révision à la baisse des prévisions de ventes attendues sur certaines études, principalement au Brésil, golfe du Mexique (US), Norvège et Australie.

i Pour plus d'informations, voir les notes 1, 10 et 11 des comptes consolidés 2024.

2.2.2.2 Risque de défaillance des fournisseurs – Interruption de la chaîne d'approvisionnement – Pénurie de composants

La forte proportion de contenu technologique dans les produits et services du Groupe le rend dépendant de l'approvisionnement en composants électroniques. Ces composants pourraient être indisponibles temporairement ou pendant de longues périodes, en raison de pénurie ponctuelle ou mondiale généralisée. Ce risque est accentué pour certains fournisseurs uniques, pour lesquels il existe peu ou pas d'alternatives.

Les perturbations de sa chaîne d'approvisionnement et d'autres risques liés à l'externalisation peuvent nuire à sa capacité à livrer ses produits et services à ses clients. La forte teneur technologique de ses produits et services rend le Groupe dépendant de l'approvisionnement en composants électroniques, dont certains pourraient être temporairement ou définitivement indisponibles, notamment si la production est entièrement captée par de plus grands utilisateurs. Dans de telles circonstances, la production du Groupe pourrait être retardée, ou le Groupe pourrait être contraint de développer et de fabriquer des solutions et produits alternatifs.

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est un réseau complexe d'organisations internes et externes responsables de l'approvisionnement, de la fabrication et de la logistique soutenant ses produits et services à travers le monde. Certaines pièces et matériaux nécessaires à l'élaboration de ses produits et services proviennent de fournisseurs à source unique, et le manque ou le nombre limité d'alternatives le rend plus vulnérable aux hausses de prix et aux pénuries lorsque la demande est élevée. Le Groupe est également vulnérable à d'autres perturbations dans cette chaîne d'approvisionnement en raison de changements dans les réglementations gouvernementales, les modifications fiscales et monétaires, les grèves, les boycotts, les crises de santé publique, les catastrophes naturelles et d'autres événements perturbateurs, ainsi qu'à l'indisponibilité de ressources critiques. Ces perturbations peuvent avoir un impact négatif sur sa capacité à livrer des produits et services à ses clients.

De plus, les manquements dans la responsabilité sociétale des fournisseurs ou les problèmes réels ou perçus liés à leur sécurité de l'information, leur conformité commerciale, légale et réglementaire pourraient nuire à la réputation du Groupe. Ces circonstances ou d'autres pourraient entraîner des litiges avec ses partenaires ou clients, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur sa réputation, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer le risque de défaillance des fournisseurs, d'interruption de la chaîne d'approvisionnement et de pénurie de composants :

- la mise en œuvre de plans de continuité des activités périodiquement revus, testés et mis à jour ;
- la répartition de l'activité industrielle sur plusieurs sites (fabrication interne et un ou plusieurs sous-traitants), ayant chacun une faible proportion de la totalité de l'activité sous-traitée, et l'identification de fournisseurs alternatifs pour les produits stratégiques ;
- l'analyse périodique des composants monosourcés (y compris l'analyse des autres facteurs de risque liés aux fournisseurs concernés), assortie des ajustements nécessaires pour les stocks de sécurité et/ou la recherche d'autres fournisseurs ;
- l'analyse de l'impact sur l'activité des produits clés, afin de déterminer les produits pour lesquels des mesures d'atténuation supplémentaires sont nécessaires pour garantir un approvisionnement adéquat, comme des stocks de sécurité de composants clés, de doubles lignes de production (c'est-à-dire la production sur plusieurs sites de Sercel ou sur des sites sous-traités) et des stocks fractionnés (produits stockés sur plusieurs sites) ; et
- l'anticipation de l'obsolescence des composants, à l'aide d'une plateforme mondiale, qui alerte le Groupe bien à l'avance afin de prendre des mesures d'atténuation (dernier achat, composant alternatif, etc.).

i Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.4.2 du présent Document.

2.2.2.3 Risques liés à la perte d'actifs clés

Le Groupe est exposé au risque que l'un de ses sites physiques devienne partiellement ou entièrement indisponible en raison d'un événement majeur. L'activité de traitement et d'imagerie sismique de Geoscience repose sur une infrastructure physique hébergée pour l'essentiel dans trois grands centres de données. Des problèmes, affectant un ou plusieurs des centres du Groupe, pourraient entraîner des interruptions de service ou des dommages conséquents aux infrastructures et aux équipements et une perte importante de capacité de service et de revenus. Au sein de l'activité Sensing & Monitoring, Sercel fabrique une vaste gamme d'équipements géophysiques sur différents sites industriels. L'endommagement ou la destruction des usines du Groupe pourraient entraîner une perte importante de capacité de production ainsi que la perte d'accès à certaines de ses bases de données informatiques.

Un sinistre à cause d'un incendie, d'un risque naturel, d'un phénomène météorologique extrême, d'une explosion, ou dû à une défaillance d'un équipement critique, à un événement impliquant un tiers ou à un cyber-incident pourrait empêcher le Groupe de fournir des services et de livrer des produits, et nuire à sa réputation. Tout événement de ce type survenant sur l'un des sites du Groupe ou à proximité de ceux-ci pourrait également avoir d'autres conséquences, comme entraîner des dommages corporels et matériels et/ou une interruption de l'activité, qui peuvent avoir un impact sur ses résultats d'exploitation et ses résultats financiers.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer le risque de perte d'actifs physiques :

- la gestion HSE comprenant des visites régulières des sites et des évaluations des risques ;
- la mise en œuvre d'un plan de gestion de crise au niveau du Groupe et de plans d'intervention d'urgence spécifiques à chacun de ses sites pour faire face aux risques liés aux activités du site et à sa localisation ;
- la mise en œuvre de plans de continuité des activités pour chaque site, le cas échéant ;
- le risque de perte dans les centres de données du Groupe est également atténué par l'utilisation de doubles réseaux indépendants sur ses sites clés, par l'utilisation de groupes électrogènes et d'unités d'alimentation sans interruption (ASI) pour protéger les systèmes critiques, par des mécanismes de protection des données (y compris la sauvegarde régulière des informations critiques) et par la protection contre les incendies ; et
- le risque de perte dans ses usines est également atténué par des audits d'assurance réguliers (qui portent, entre autres, sur les mesures mises en place pour prévenir les incendies et les explosions), des évaluations régulières des risques et des analyses d'impact sur l'activité des produits clés qui permettent au Groupe d'identifier les produits clés pour lesquels des mesures d'atténuation supplémentaires sont nécessaires, par exemple des stocks de sécurité, des chaînes de production en double et des fractionnements du stock.

2.2.2.4 Risque de gestion défaillante de la propriété intellectuelle – Incapacité à protéger la propriété intellectuelle

La technologie évolue rapidement dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles et dans d'autres domaines dans lesquels le Groupe a entré ou dans lesquels il prévoit d'entrer. Son succès dépend dans une large mesure de sa capacité à développer et à produire des produits et des services nouveaux et améliorés de manière rentable et en temps opportun, conformément aux demandes du secteur. Sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, les innovations technologiques sont fréquentes et les normes industrielles et réglementaires sont en constante évolution ; cela vaut également pour les autres secteurs que le Groupe explore. Ces deux facteurs pourraient contribuer à l'obsolescence de la technologie, des produits et des services actuels du Groupe. Dans son secteur, il est rare que le Groupe puisse acquérir de nouvelles technologies innovantes, raison pour laquelle il lui faut les développer en interne. Si le Groupe ne peut pas développer et produire de nouveaux produits et services, ou de les améliorer, de manière efficace en termes de coûts et en temps opportun afin de remplacer les technologies devenues obsolètes, ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation pourraient en être impactés.

Le Groupe investit massivement dans la "R&D" et s'appuie sur l'innovation pour proposer à ses clients de nouveaux produits et services plus efficaces. La protection de ses droits de propriété intellectuelle ("PI"), en particulier de ses algorithmes innovants et du traitement des données, est essentielle pour son activité. Le Groupe est exposé aux risques liés à l'appropriation illicite ou à la violation des droits sur ces technologies et s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques et de lois sur les secrets commerciaux pour protéger ses technologies exclusives. La capacité du Groupe à maintenir ou augmenter le niveau de ses prix dépend en partie de sa faculté de se différencier par la valeur de ses produits et services par rapport à ceux de ses concurrents. Ses technologies exclusives jouent un rôle important dans cette différenciation.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de brevets qui revêt une importance capitale pour ses opérations et ses activités. Le Groupe protège et valorise activement ses brevets, mais les lois de certains pays ne protègent pas les droits exclusifs, ce qui peut limiter sa capacité à poursuivre les tiers qui détournent ses technologies. Par ailleurs, la protection des algorithmes du Groupe par des brevets exige la divulgation des méthodologies sous-jacentes à ces algorithmes. Garder secrets ses algorithmes et codes pour ses concurrents et d'autres tiers est essentiel pour lui donner un avantage concurrentiel. C'est pourquoi le Groupe préfère généralement les conserver sous la forme de secrets commerciaux plutôt que de brevets.

Bien que le Groupe prenne des mesures pour assurer la confidentialité de ses informations exclusives et secrets commerciaux, il peut être exposé à une utilisation non autorisée, un détournement ou une divulgation de ces informations. Le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il prend afin de

préserver ses droits suffiront à décourager tout usage abusif ou à empêcher des tiers de développer ses technologies de manière parallèle. L'utilisation de la propriété intellectuelle et d'autres informations et savoir-faire exclusifs par un tiers non autorisé pourrait réduire ou éliminer son avantage concurrentiel et faire perdre des parts de marché ou avoir un effet négatif sur les activités du Groupe.

Le Groupe surveille activement ses opérations afin de s'assurer que ses activités n'enfreignent en rien les droits de propriété intellectuelle de tiers. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que sa technologie et ses services ne seront pas contestés par des tiers comme portant atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle. Des procédures judiciaires peuvent être intentées contre le Groupe sur le fondement d'une contrefaçon par ses produits, services et technologies de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Bien qu'aucun litige ne soit en cours concernant ses droits de propriété intellectuelle ou ceux de tiers, le Groupe en a déjà connu, et tout litige de ce type qui se produirait de nouveau pourrait avoir un impact important sur le Groupe.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer les risques liés à la propriété intellectuelle :

- le Groupe surveille activement ses développements technologiques pour se prémunir contre l'utilisation par inadvertance des droits de propriété intellectuelle de tiers/concurrents ;
- le Groupe gère un portefeuille de propriété intellectuelle s'appuyant sur une combinaison de brevets, de marques et de secrets commerciaux pour protéger ses technologies exclusives ;
- le Groupe dispose d'un département dédié à la propriété intellectuelle, qui est en étroite collaboration avec les équipes d'innovation, de recherche et de développement, et s'appuie sur des juristes internes et des conseillers externes spécialisés pour l'assister dans les questions liées à la propriété intellectuelle ;
- le Groupe dispose d'une politique globale de protection de la propriété intellectuelle, procède régulièrement à des évaluations et dispense des formations aux employés concernés ; et
- le Groupe conclut des accords de confidentialité et de licence avec ses employés, ses clients, ses clients potentiels et ses partenaires afin de limiter l'accès à ses technologies et leur distribution. Les accords d'acquisition et de licence des données clients du Groupe contiennent également des informations exclusives et confidentielles et imposent que de telles informations exclusives restent confidentielles. En outre, ses accords de collaboration prévoient des exigences en matière de confidentialité et de propriété des technologies et informations exclusives développées en commun.

i Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphes 3.4.3 du présent Document

2.2.3 RISQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET À LA CYBERSÉCURITÉ

2.2.3.1 Risque de défaillance critique des technologies de l'information au sein du Groupe et de cybersécurité

Les technologies utilisées dans le secteur d'activité du Groupe comprennent le *machine learning*, l'*Intelligence Artificielle*, le *high performance computing* ("HPC"). Bien que ces technologies et solutions apportent une valeur considérable, elles augmentent également l'exposition du Groupe aux incidents cybernétiques et aux risques liés à la défaillance des systèmes de technologies de l'information.

Dans le contexte de l'intensification de la numérisation, la fréquence et la complexité des cyber-incidents, y compris les attaques délibérées, et autres violations de données augmentent et peuvent entraîner une exposition accrue à des risques tels que :

- l'échec de la protection des données en raison de l'accès non autorisé, la diffusion, la collecte, la surveillance, l'utilisation abusive, la perte ou la destruction d'informations/données exclusives, à caractère personnel et autres ;
- la cyberfraude et les attaques par *ransomware* ;
- le piratage d'installations physiques (centres de données, usines, systèmes de sécurité, etc.) ; et
- toute autre perturbation des opérations commerciales.

Malgré toutes les précautions que le Groupe pourrait prendre, les dommages causés à ses installations du fait d'incendies, d'inondations, de tornades, de coupure de l'alimentation électrique, de pannes des télécommunications et d'événements similaires, pourraient entraîner des interruptions dans les flux de données aussi bien entre les systèmes du Groupe qu'entre les systèmes du Groupe vers ses clients. De plus, ses métiers sont majoritairement gérés par des systèmes informatiques. La majorité des fonctions financières opérationnelles liées aux activités du Groupe sont gérées au moyen d'un système "ERP" (Enterprise Resource Planning) et de systèmes centralisés de gestion globale de la trésorerie. Si le Groupe devait perdre l'accès à ces systèmes, il pourrait se heurter à des problèmes dans certaines procédures telles que la facturation des clients, le paiement des fournisseurs, la comptabilité et le reporting financier, la planification de la production, la conformité et les ressources humaines.

Les perturbations ou les défaillances des installations qui soutiennent les activités du Groupe, ou les cyberattaques ou les violations de la sécurité de ses réseaux ou systèmes, pourraient entraîner la perte de clients et d'opportunités commerciales, des responsabilités juridiques, des amendes, des pénalités ou des interventions réglementaires, des atteintes à la réputation, des remboursements ou d'autres coûts, tout cela pouvant avoir un impact important sur les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Afin de faire face à l'impact potentiel d'un cyber-événement, le Groupe a mis en place une stratégie de cybersécurité sur trois ans, avec pour objectif d'améliorer et de renforcer ses contrôles dans tous les domaines où c'est applicable, classées par ordre de priorité en fonction des risques.

Exemples de mesures d'atténuation

- Une Politique de Sécurité de l'Information de Groupe et une équipe dédiée à la sécurité de l'information au niveau du Groupe, soutenue par un réseau de spécialistes au niveau des régions et des lignes de produits ;
- le Groupe s'est doté d'experts dans ce domaine ;
- le Groupe a mis en place un certain nombre de processus visant à assurer la cybersécurité, notamment un système de gestion de la sécurité de l'information conforme aux normes reconnues à l'international, un plan d'intervention en cas d'incidents de sécurité de l'information, des formations et des exercices, des tests de pénétration annuels et des évaluations de l'exposition à la cybersécurité réalisées par des partenaires externes indépendants ;
- le Groupe a obtenu la certification ISO27001 pour plusieurs branches de son activité ;
- le Groupe effectue des exercices de gestion de crise, organisés par des sociétés tierces ;
- le Groupe a mis en place une formation en ligne obligatoire sur la sécurité de l'information pour tous les employés, une formation et d'exercices dédiés à certains postes pour tester ses processus. Le programme de sensibilisation générale est renforcé par le programme de simulation d'hameçonnage du Groupe visant à renforcer les compétences et la sensibilisation de ses employés ;
- le Groupe a également établi des partenariats avec un fournisseur de services de sécurité reconnu et avec des groupes industriels pour le partage d'informations et de renseignements ;
- le Groupe utilise les dernières technologies telles que la surveillance et la gestion du réseau, les pare-feu, les contrôles d'accès au réseau, l'analyse des vulnérabilités, des outils de gestion des correctifs, un accès VPN, le cryptage, la protection des postes de travail, des contrôles de sécurité de l'accès au cloud et des passerelles internet sécurisées, entre autres ;
- le Groupe dispose de plans de continuité des activités et reprise après sinistre en cas de pannes critiques, qui sont testés régulièrement ;
- les données du Groupe sont hébergées par ses partenaires sur deux sites distincts, ce qui assure la redondance des données ;
- le Groupe déploie des outils pour améliorer sa visibilité et son alignement sur les obligations internes et externes en matière de conformité des données, ainsi que son processus de classification des données ;
- le Groupe effectue un suivi des incidents potentiels/réels, par le biais de ses systèmes de sécurité de l'information ; et
- la création de groupes de travail et de comités sur la confidentialité des données et la gouvernance informatique, composés de membres issus de l'ensemble du Groupe et axés sur ses obligations et réglementations internes et externes.



Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3 du présent Document.

2.2.4 RISQUES LIÉS AUX PERSONNES

2.2.4.1 Risques de difficultés à attirer et à développer l'expertise adéquate – Perte de collaborateurs clés/d'expertise

Le Groupe dépend de collaborateurs clés et d'expertises spécifiques, tels que des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens hautement qualifiés pour développer, lancer et entretenir ses produits et ses solutions. Si, pour quelque motif que ce soit, le Groupe n'est pas en mesure de recruter et retenir ses collaborateurs clés, il s'expose à une perte de savoir-faire et d'expertise technique qui pourrait, dans certaines circonstances, entraîner un retard dans le déploiement des produits et une perturbation des relations avec les clients actuels. De même si ce risque venait à se matérialiser, cela pourrait rendre plus difficile le développement de ses nouveaux business et le déploiement de sa nouvelle stratégie et différenciation. Ainsi, les difficultés à attirer et retenir des collaborateurs qualifiés et disposant des compétences techniques pourraient avoir d'importantes répercussions sur la réputation, l'activité, les perspectives, le résultat financier et la situation financière du Groupe.

Les professionnels dotés de telles qualifications sont très recherchés, et la demande d'autres entreprises et secteurs pourrait limiter la capacité du Groupe à satisfaire ses besoins en capital humain, à court terme ou de manière durable. En outre, comme le Groupe opère dans de multiples pays à travers le monde, il est confronté à une certaine concurrence pour ces professionnels hautement qualifiés et compétents, et ce sur divers marchés. Il est ainsi tenu d'adapter ses propositions en termes d'avantages sociaux afin de répondre aux attentes des marchés locaux.

En accord avec son orientation vers les activités technologiques haut de gamme, le Groupe a recentré depuis plusieurs années ses stratégies de recrutement afin d'attirer des candidats qualifiés pour des carrières dans les domaines de l'ingénierie, de la géophysique, de l'informatique, de la science des données, du numérique et des sciences environnementales. Le profil de la Société qui reste perçu comme évoluant dans l'industrie de l'oil & gaz pourrait être considéré comme moins attractif malgré son actuel positionnement dans le domaine de la technologie, des données et du numérique. Cependant, le déploiement de sa nouvelle stratégie et sa différenciation permettent de délivrer une image attractive auprès des cibles de recrutement du Groupe.

Les résultats futurs d'exploitation du Groupe dépendent également en partie de la poursuite des services de ses dirigeants et d'autres cadres clés, dont il dépend pour exécuter sa stratégie. La perte des services et de l'expertise d'un ou de plusieurs membres de son équipe de direction ou d'autres cadres clés pourrait avoir un impact matériel et défavorable sur son activité, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin de favoriser le recrutement et la rétention :

- l'identification des collaborateurs clés lors du processus d'évaluation annuel et semestriel ;
- des programmes de gestion et de développement des talents pour l'évolution des carrières, l'engagement individuel, avec le lancement en 2025 du Leadership Lab afin de renforcer le vivier de futurs leaders et les soutenir à l'acquisition de compétences en leadership dès le début de carrière ;
- des initiatives de planification de succession, pour assurer la continuité des activités ;
- une révision annuelle des rémunérations, des plans de rémunération à long terme, et un système de rémunération variable lié à la performance, en collaboration avec des spécialistes de référence du secteur pour garantir la compétitivité des rémunérations et des avantages ;
- le renouvellement de l'image de marque du Groupe, en actualisant sa description et la perception du Groupe par les parties prenantes, afin d'améliorer la connaissance que les candidats ont de ses activités et des possibilités de carrière ;
- le recours accru aux plateformes, processus et logiciels de recrutement numériques ;
- l'amélioration du processus de recherche de candidats par divers canaux, notamment les médias sociaux, les relations universitaires, le recrutement mondial et les programmes d'intégration destinés aux nouveaux diplômés ; et
- l'adaptation de l'environnement de travail et la mise en place des modalités de travail flexibles adaptées à la région et au métier ;



Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphes 3.3.1 et 3.3.2 du présent Document.

2.2.5 RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.2.5.1 Risques liés au besoin de liquidité et au refinancement de tout ou partie de la dette

Le Groupe s'appuie principalement sur sa capacité à générer des liquidités à partir de ses opérations pour couvrir ses besoins en fonds de roulement. La génération de trésorerie du Groupe dépend, entre autres, des conditions de marché, de la qualité de crédit de ses clients et autres contreparties contractuelles, des pays dans lesquels les fonds sont collectés et des éventuelles restrictions de transfert en vigueur.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire ses besoins en fonds de roulement et de respecter ses obligations (telles que les paiements aux fournisseurs, les investissements en capital, la masse salariale, ainsi que le paiement des intérêts et du principal sur ses dettes en cours) s'il ne parvenait pas à générer suffisamment de liquidités, si son accès à la trésorerie est bloqué pour d'autres raisons, ou s'il ne pouvait pas obtenir de financement à des conditions acceptables. Nos besoins en fonds de roulement ne peuvent être prévus avec certitude.

Cette difficulté est principalement liée aux exigences en fonds de roulement associées aux projets Earth-Data et à l'exécution de commandes importantes en SMO. Dans certaines circonstances, le Groupe pourrait être amené à prolonger les délais de paiement accordés à ses clients ou à augmenter considérablement ses stocks. Le groupe pourrait donc être confronté à des hausses importantes et rapides de ses besoins en fonds de roulement, qu'il aurait des difficultés à financer à des conditions satisfaisantes, ou qu'il ne serait pas en mesure de financer, notamment en raison de limitations dans ses accords de dette ou des conditions de marché.

Le Groupe reste exposé à des risques financiers liés au montant important de sa dette par rapport à sa taille et aux taux d'intérêt relativement élevés de cette dette, le service de ses obligations senior sécurisées représentant une dépense de 94 millions de dollars US en 2025. Au 31 décembre 2025, la dette financière brute s'élevait à 926 millions de dollars US (y compris 18 millions de dollars US d'intérêts courus et de découverts bancaires) avant application de la norme IFRS 16 et à 1,061 millions de dollars US après application de la norme IFRS 16. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de servir sa dette, de la rembourser ou de la refinancer en tout ou en partie à des conditions favorables. Cette capacité dépend de ses performances futures et de sa génération de liquidités, qui sont soumises à des facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres facteurs indépendants de sa volonté.

Les conditions difficiles sur les marchés où le Groupe opère ou la volatilité des marchés financiers pourraient avoir un impact négatif significatif sur sa capacité à servir ou refinancer tout ou une partie de son endettement de manière opportune ou à financer autrement ses besoins opérationnels. Dans ce contexte, le Groupe ne peut pas être certain que des fonds supplémentaires seraient disponibles si nécessaire pour de futurs investissements dans certains projets, pour saisir des opportunités d'acquisitions ou autres, ou pour répondre aux pressions concurrentielles. Si des fonds supplémentaires n'étaient pas disponibles, ou n'étaient pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour le Groupe, cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Si le Groupe ne peut pas honorer ses obligations financières, il pourrait être amené à rechercher des solutions de financement alternatives, telles que la restructuration de son endettement, la

vente d'actifs, la réduction ou le report des investissements en capital, ou encore la levée de capital supplémentaire.

La capacité du Groupe à emprunter des fonds sous des conditions acceptables, afin de refinancer sa dette existante dépend de nombreux facteurs, notamment des conditions sur les marchés du crédit, de la perception de son entreprise et des notations attribuées par les agences de notation (qui sont actuellement B-pour Standard & Poor's, B2 pour Moody's et B pour Fitch). De plus, les changements dans les politiques monétaires de la Réserve fédérale américaine et de la Banque centrale européenne, les évolutions des marchés financiers et une dégradation de la perception de la qualité de crédit du Groupe pourraient augmenter les coûts de financement et, par conséquent, affecter négativement la capacité à refinancer, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats opérationnels, la liquidité et la situation financière.

Pour le futur prévisible, les activités pétrolières et gazières resteront notre activité prédominante. Si les établissements bancaires ou les investisseurs envisageraient de réduire leur allocation de capital à ce secteur, ceci aurait un impact négatif sur le refinancement de tout ou partie de la dette.

Certaines parties prenantes exigent des cautions ou des garanties de soumission émises par des établissements bancaires afin de garantir les obligations légales ou contractuelles. Au 31 décembre 2025, les garanties accordées par les établissements financiers en faveur des clients du Groupe s'élevaient à environ 46 millions de dollars US. À la même date, le montant des sûretés en trésorerie (ou leur équivalent) que le Groupe a fourni pour ces garanties s'élevait à 25 millions de dollars US (présentés dans les comptes comme actif financier). Le total des garanties bancaires et autres garanties accordées par le Groupe s'élevaient à 188 millions de dollars US (hors garanties accordées aux établissements financiers et garanties relatives aux contrats de location déjà présentées au bilan conformément à la norme IFRS 16).

Pour faire face à ses obligations présentes et futures, notamment le remboursement de la dette, le Groupe veille à ce que sa trésorerie demeure le plus largement disponible et mobilisable. Cependant, dans le cadre de ses activités internationales, il se pourrait que des liquidités générées dans certains pays ou détenues par certaines banques soient bloquées pour des raisons fiscales, de conformité ou autres ce qui pourrait avoir des impacts importants. Au 31 décembre 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprenaient des liquidités bloquées d'un montant de 71 millions de dollars US, soit 41 % de la trésorerie et des équivalents, avec 63 millions de dollars détenus par sa coentreprise chinoise, par rapport à 51 millions de dollars ou 17 % de la trésorerie et des équivalents au 31 décembre 2024. Le Groupe cherche à limiter le risque de contrepartie en travaillant avec un large réseau de 45 banques internationales. Au 31 décembre 2025, 96 % de ses soldes de trésorerie étaient détenus dans des banques notées au moins A- par Standard & Poor's ou A- par Fitch. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire ses besoins en fonds de roulement et de respecter ses obligations (telles que les paiements aux fournisseurs, les investissements en capital et la masse salariale, ainsi que les paiements des intérêts et du principal sur ses dettes en cours) s'il ne parvenait pas à générer suffisamment de liquidités, si son accès aux liquidités est bloqué pour d'autres raisons, ou s'il ne pouvait pas obtenir de financement à des conditions acceptables.



Pour plus d'informations, voir les notes 13, 14 et 28 des comptes consolidés 2025.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place pour réduire le risque pour le Groupe ne pas avoir la capacité de faire face à ses obligations ou de refinancer tout ou partie de sa dette :

- le Groupe a mis en place des conventions élargies de centralisation de trésorerie afin de faire circuler les liquidités et être ainsi en mesure de faire face à ses besoins où qu'ils soient ;
- le Groupe a mis en place un processus de reporting et de prévision afin d'anticiper sa situation de trésorerie (avec des rapports quotidiens sur les entrées de trésorerie, des rapports hebdomadaires sur les flux de trésorerie disponibles, des rapports réguliers au Comité finance et au Comité d'audit et de gestion des risques et, à long terme, des évaluations du budget du Groupe et de son plan d'entreprise) ;
- le Groupe gère les besoins de trésorerie à court terme en ciblant les réserves de liquidités disponibles et, le cas échéant, en réduisant les investissements et en vendant des actifs, et, si nécessaire, en ajustant son profil et son portefeuille d'activités ;
- le Groupe gère les besoins de trésorerie à long terme en planifiant le refinancement bien en amont de l'échéance, en entretenant des discussions régulières avec les banques et les agences de notation et en communiquant régulièrement avec les investisseurs au sujet de sa stratégie ;
- le Responsable de la Conformité et la Trésorerie du Groupe sont régulièrement informés sur les pays dans lesquels la trésorerie pourrait être bloquée ou difficile à faire circuler au sein du Groupe. Le Groupe vérifie également son risque de contrepartie pour les ventes et la qualité de ses partenaires bancaires (notation) ; et
- le Groupe vise à maintenir l'accès aux lignes de crédit garanties en s'efforçant de maintenir de bonnes relations avec ses partenaires bancaires.

2.2.5.2 Risques liés aux variations des taux de change

Le Groupe conduit ses activités de manière prépondérante en dollars US, mais aussi dans diverses autres devises dont l'euro, la livre sterling, le yuan chinois, la couronne norvégienne, le réal brésilien, le dollar singapourien, le dollar canadien, le peso mexicain et le dollar australien. Les fluctuations des taux de change contre le dollar US ont eu dans le passé et pourraient encore avoir à l'avenir un effet significatif sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Le Groupe réalise une partie substantielle de son chiffre d'affaires en dollars US. En dehors du dollar US, une proportion significative des coûts sont libellés en euros (dont les intérêts de la tranche euro de la dette obligataire) et, dans une moindre mesure, en livres sterling.

Ainsi, les dépenses dans des devises autres que le dollar US dépasseront généralement les revenus, de sorte qu'un dollar US plus faible augmentera la base de coûts du groupe (et réduira la rentabilité) telle qu'elle est rapportée en dollars US. Au 31 décembre 2025 le Groupe estime que sa base de coûts nette annuelle en euros s'élevait à environ 192 millions et, par conséquent, une variation de 0,10 USD/€ dans le taux de change annuel moyen de l'euro par rapport au dollar US aurait un impact sur son revenu net et ses capitaux propres d'environ 19 millions USD, en l'absence de couverture.

Au cours de l'année 2025, le dollar américain s'est dévalué par rapport à plusieurs autres grandes devises, y compris l'euro et la livre sterling, ce qui, hors couverture de change, a eu un impact défavorable sur les résultats du Groupe.

L'exposition bilancielle nette, au 31 décembre 2025, est principalement liée au réal brésilien (avec une position passive nette équivalente à 15 millions de dollars US), à l'euro (avec une position passive nette équivalente à 2,5 millions de dollars US), à la livre sterling (avec une position passive nette équivalente à 8 millions de dollars US), à la couronne norvégienne (avec une position passive nette équivalente à 8 millions de dollars US), et au dollar canadien (avec une position passive nette équivalente à 3 millions de dollars US).

Le Groupe couvre ses expositions chaque fois que cela est possible ou réalisable, mais il ne peut pas couvrir la totalité de ces dernières, par exemple celles liées aux éléments du bilan (les impôts, les engagements en matière de pensions et les dettes selon l'IFRS 16) qui sont à long terme ou pour lesquelles la date de conversion en espèces est inconnue. Par conséquent, de fortes fluctuations des devises des pays dans lesquels le Groupe opère pourraient avoir un impact significativement défavorable sur son résultat net, ses capitaux propres, ses conditions financières et sa position de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie détenue en devises non ou peu convertibles représentait 2 % de la trésorerie du Groupe.

i L'impact des contrats de couverture est détaillé dans la note 14 des comptes consolidés.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place pour gérer l'exposition du bilan du Groupe (y compris l'exposition de la dette) :

- maintenir l'actif et le passif du Groupe dans la même devise, dans la mesure du possible ; et
- rééquilibrer par des ventes de devises au comptant et à terme.

Si le Groupe le juge approprié, une partie des coûts récurrents en euros pourrait être couverte au taux budgétaire.

2.2.6 RISQUES JURIDIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET DE CONFORMITÉ – CONFORMITÉ IMPORT/EXPORT

2.2.6.1 Risques liés à une évolution défavorable de la réglementation

Alors que la réglementation dans ses régions d'exploitation évolue, il est essentiel de rester en conformité avec ces changements. À défaut, le Groupe encourt le risque d'avoir un impact sur sa réputation, son activité et ses résultats d'opérations.

Les lois et réglementations nouvelles et futures visant à limiter ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre, peuvent influencer ses activités et la demande de combustibles fossiles. Si ses clients sont confrontés à des perturbations en raison de ces réglementations, cela pourrait également affecter ses résultats commerciaux et financiers.



Voir la section 2.2.1.3 ci-dessus « Risques liés à l'adaptation au changement climatique » et le Chapitre 3 du présent document.

En outre, les modifications de ces lois et réglementations pourraient affecter la demande des produits ou services du Groupe, ou en imposer la modification, ce qui pourrait avoir un impact sur la demande de ses produits ou services ou nécessiter des modifications de ceux-ci, ce qui pourrait entraîner des coûts ou des retards importants susceptibles d'affecter ses résultats. Si ces règles ou leur application deviennent plus strictes, le Groupe pourrait faire face à des dépenses supplémentaires au-delà de ses prévisions.

Les risques juridiques et réglementaires du Groupe sont particulièrement prononcés dans les marchés émergents, où les environnements politiques, économiques et juridiques peuvent être moins stables. Dans ces régions, des modifications fréquentes ou rétroactives apportées aux lois et aux règlements peuvent entraîner des coûts ou des retards imprévus qui ne sont pas toujours récupérables.

La ligne d'activité Sensing & Monitoring ("SMO") du fait de ses activités de développement et fabrication d'équipements électroniques, doit respecter les réglementations spécifiques. Notamment, la directive « RoHS » (Restriction of Hazardous Substances), qui interdit l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, et, le règlement « REACH » (Registration Evaluation and Authorization of Chemicals) relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances. SMO est également touché par le nouveau règlement de l'UE sur la déforestation qui exige que toute entreprise qui importe ou exporte certains produits à base de bois effectue un suivi approfondi de sa chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que les marchandises concernées ne résultent pas d'une déforestation récente. Ce contexte réglementaire complexe induit potentiellement des risques de conformité, d'obsolescence, de compétitivité ou de distorsion de concurrence. En outre, dans la mesure où SMO fabrique notamment des biens à double usage (articles pouvant être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires), SMO doit obtenir avant toute expédition une licence d'exportation émise par les autorités pour les produits concernés (voir la section 2.2.6.2 ci-après « Risques de conformité et de contrôles import/export »).

La ligne d'activité Earth Data ("EDA") acquiert et vend des licences de données géophysiques à des clients à l'échelle mondiale, à des opérateurs d'exploration à l'échelle mondiale. Ceci les expose aux lois et réglementations relatives à

l'acquisition sismique et aux droits de commercialisation des données sismiques dans de nombreux pays. L'évolution législative et réglementaire pourrait affecter la capacité du Groupe à acquérir ou maintenir des droits de commercialisation sur des données et avoir un impact significatif sur la valeur commerciale de ses acquisitions.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer le risque d'évolutions réglementaires :

- le Groupe a mis en place une veille réglementaire par pays et par ligne d'activité, pour les différentes équipes/services (y compris les services juridiques, fiscaux, financiers, de conformité et commerciaux) y compris des alertes et des analyses d'impact ;
- l'analyse contractuelle est renforcée dans les zones sensibles sur le plan géopolitique où les législations sont en évolution ;
- la documentation de Groupe (politiques, procédures, documents de référence) est régulièrement mise à jour afin d'intégrer les nouvelles exigences locales et internationales ;
- des échanges réguliers avec les équipes opérationnelles sont organisés pour anticiper les impacts sur les chaînes d'approvisionnement ou la réalisation des projets, vérifier la bonne application des politiques et identifier les zones de risque ;
- des audits internes et des contrôles périodiques axés sur le respect des lois et des réglementations sont effectués ; et
- une formation ciblée est dispensée aux parties prenantes exposées afin de veiller à ce qu'elles comprennent les risques, et leurs responsabilités en matière d'atténuation des risques.

2.2.6.2 Risque de conformité et de contrôles import/export

La présence du Groupe sur de nombreux territoires lui impose ainsi qu'à ses partenaires et agents, de se conformer à un large éventail de lois et de réglementations internationales, nationales et locales. Viridien consacre des ressources financières et managériales pour répondre à ces exigences de conformité.

À l'heure actuelle, le Groupe détient plusieurs autorisations réglementaires, permis et licences nécessaires pour opérer dans divers pays et, à sa connaissance, tous sont valides. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir qu'il sera en capacité de maintenir effectivement ou de renouveler avec succès ces autorisations lorsqu'elles expireront. Le non-respect des lois, des exigences réglementaires ou des besoins de licence pourrait entraîner la suspension, le non-renouvellement ou le retrait de ces autorisations, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre activité, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

Dans le cadre de ses activités, Viridien importe ou exporte des produits, des services et/ou des technologies qui sont soumis à des contrôles commerciaux nationaux ou internationaux, des régimes d'autorisation d'exportation et d'autres restrictions. Viridien doit donc maintenir les autorisations ou licences réglementaires appropriées.

Dans le cas de la législation américaine, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines du Groupe peuvent légalement exercer des activités dans certaines juridictions étrangères, sous réserve d'embargos commerciaux américains et de sanctions de l'Office of Foreign Assets Control ("OFAC") des États-Unis. Dans ces pays, le Groupe peut générer

Principaux facteurs de risque et mesures de contrôle

des revenus grâce à des activités telles que des acquisitions Earth-Data, l'octroi de licences, le traitement de données, les services de conseil en matière de réservoirs, la vente et la maintenance de logiciels et la vente d'équipements SMO. Le Groupe peut également entretenir des relations actives avec des clients dans ces pays.

Depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine, Viridien a renforcé sa vigilance et ses procédures d'audit et de vérification afin de s'assurer que les transactions avec les tiers et un nombre très restreint de clients russes sont conformes aux réglementations et sanctions internationales applicables.

i Pour plus d'informations, voir le Chapitre 2, paragraphe 2.2.1.2 et le Chapitre 3 du présent Document.

Le Groupe et certaines de ses filiales et sociétés affiliées exercent également des activités dans des pays où la corruption gouvernementale est une préoccupation. Viridien s'efforce à mener ses activités de manière éthique et en conformité avec toutes les lois applicables. Pour soutenir cela, le Groupe maintient sa politique d'éthique, ainsi que son Code de Conduite des affaires et des programmes de formation connexes.

Malgré ses efforts, il existe un risque qu'un directeur, un employé ou un agent agisse à l'encontre de ces codes ou lois. Tout manquement à cette obligation de conformité pourrait entraîner des amendes civiles ou pénales et des mesures d'exécution, ainsi qu'un impact négatif sur sa réputation. De plus, le Groupe ne peut pas toujours prévenir ou détecter des pratiques illégales, corrompues ou contraires à l'éthique de la part de tiers, tels que des sous-traitants, des agents, des partenaires ou des clients, ce qui pourrait entraîner des amendes et des sanctions civiles et pénales substantielles, des dommages à sa réputation et avoir un impact matériellement négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa réputation.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer les risques juridiques, réglementaires et de conformité :

- la mise en place d'une sensibilisation générale obligatoire et d'une formation ciblée (y compris l'apprentissage en ligne) à l'intention des principales parties prenantes (tous employés et tiers – y compris les partenaires commerciaux tels que les consultants commerciaux), en ce qui concerne la conformité commerciale, les sanctions, les risques de corruption et d'ingérence, ainsi que la confidentialité des données ;
- le Comité d'éthique et le Code de Conduite des affaires régissent les valeurs et les principes fondamentaux du Groupe ;
- la mise à disposition d'une plateforme « lanceur d'alerte » sécurisée et confidentielle pour aider les parties prenantes à poser des questions ou à exprimer leurs préoccupations (par exemple, la ligne d'assistance en ligne EthicsPoint, administrée par un tiers indépendant, qui permet aux employés de signaler de manière anonyme tout comportement suspecté d'être contraire au Code de conduite des affaires) ;
- la mise en œuvre et le suivi, ainsi qu'un audit périodique des politiques, procédures et processus pour en assurer l'applicabilité, la conformité et l'efficacité et pour identifier les possibilités d'amélioration ;
- le respect de toutes les mesures de la loi Sapin II grâce à un engagement fort de la Direction Générale, une cartographie

numérisée des risques de corruption et des mesures et procédures adéquates en la matière ; et

- la mise en place de procédures de diligence spécifiques renforcées pour les transactions à haut risque et les tiers exposés.

i Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.4.1 du présent Document.

La documentation relative à la dette du Groupe contient des clauses restrictives.

Les contrats régissant les titres de créance en circulation du Groupe et la facilité de crédit renouvelable (« RCF ») conclue le 25 mars 2025, contiennent, et d'autres accords de prêt actuels et futurs peuvent contenir, des clauses restrictives qui limitent la capacité du Groupe à, entre autres :

- contracter ou garantir des dettes supplémentaires ou émettre des actions privilégiées ;
- verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- acheter des participations ou rembourser des dettes subordonnées avant leur échéance ;
- créer ou contracter certains privilèges ;
- conclure des transactions avec des affiliés ;
- émettre ou vendre des actions de filiales ;
- vendre des actifs ou fusionner ou se consolider avec une autre société ; et
- entrer dans des transactions de co-entreprise.

De plus, la facilité de crédit renouvelable (RCF) contient une clause de maintien financier qui s'applique dans certaines circonstances. Les exigences de conformité à ces dispositions peuvent affecter négativement la capacité du Groupe à réagir aux évolutions des conditions du marché, à saisir les opportunités commerciales, à obtenir un financement futur, à vendre des actifs, à financer des investissements en capital ou à faire face à une récession continue de son activité.

En outre, si le Groupe ne parvient pas à respecter les restrictions et les engagements des contrats régissant ses titres de créance ou d'autres accords de dette actuels ou futurs, cela pourrait entraîner un défaut en vertu des termes de ces contrats et accords.

La capacité du Groupe à respecter ces restrictions et engagements pourrait être influencée par des événements échappant à son contrôle. En conséquence, Viridien ne peut pas garantir qu'il sera en mesure de respecter ces restrictions et engagements. Dans certains cas, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou accélérer les prêts ou les obligations et déclarer toutes les sommes dues comme immédiatement exigibles et payables. Les emprunts sous d'autres instruments de dette actuels ou futurs contenant des clauses de cross-accelération ou de cross-default pourraient également être accélérés et devenir immédiatement exigibles et payables. Si l'un de ces événements se produit, ses actifs pourraient ne pas suffire à rembourser intégralement toutes ses dettes en circulation, et il pourrait ne pas être en mesure de trouver un financement alternatif acceptable, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur sa réputation, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place pour gérer la conformité avec les engagements des accords régissant sa dette :

- réunions régulières et communications entre ses départements Finance, Juridique et FP&A pour examiner et évaluer sa conformité aux engagements ; et
- évaluation systématique de la conformité aux engagements avant chaque transaction.



Pour plus d'informations, voir la note 2 des comptes consolidés.

2.2.6.3 Risques de fraude (interne et externe)

Le Groupe est exposé à des menaces de fraude, qui peuvent être potentiellement commises par des employés (fraude interne) ou par des tiers (fraude externe). Les menaces de fraude interne peuvent prendre les formes suivantes : (i) le détournement d'actifs par vol ou détournement, perpétré dans le cadre de divers processus, y compris les paiements, les achats, les salaires, la gestion des stocks, les actifs immobilisés et l'informatique; (ii) la fraude en matière de communication financière avec déclaration erronée ou manipulation d'informations financières ; et (iii) la corruption comme le fait d'accepter ou de verser des pots-de-vin.

Les menaces de fraude externe comprennent la fraude à l'achat (impliquant la présentation de fausses factures d'achat avec des demandes de paiement), la fraude par courrier électronique, la fraude par imposture et la prise de contrôle de comptes. De plus en plus, ces tentatives prennent la forme de cybercrimes avec des campagnes de phishing et des escroqueries sophistiquées, et facilités aujourd'hui par l'usage de l'Intelligence Artificielle.

Le Groupe a adopté des politiques et des procédures visant à détecter les tentatives de fraude, y compris le phishing et l'usurpation d'identité. Le Groupe a formé ses employés à la prévention de la fraude, mais rien ne garantit que ses politiques et procédures en cours seront suivies à tout moment ou qu'elles permettront de détecter et de prévenir chaque cas de fraude. En conséquence, le Groupe pourrait subir pertes directes ainsi que des sanctions et une atteinte à sa réputation, ce qui aurait un impact négatif important sur sa réputation, ses activités, sa situation financière ou son résultat d'exploitation.

Exemples de mesures d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place afin d'atténuer le risque de fraude :

- la mise en œuvre de contrôles internes, qui sont régulièrement révisés et améliorés pour s'adapter à l'évolution des tactiques des fraudeurs, y compris des contrôles préventifs (par exemple, examen des contrats, séparation des tâches, délégation de pouvoirs) et des contrôles de détection (par exemple, rapprochements bancaires et vérifications de l'inventaire physique) ;
- les outils du Groupe sont sécurisés par des mots de passe, une authentification multifactorielle et un cryptage. Les pouvoirs bancaires et l'accès aux outils de trésorerie accordés aux employés sont régulièrement examinés et audités ;
- le Groupe a également mis en place un progiciel de gestion intégré centralisé, une forte centralisation de la trésorerie, un département Contrôle Interne, un département Sécurité de l'Information ainsi qu'un Comité de la communication d'informations ;

- le Groupe a mis en place des outils de signalement des fraudes, tels qu'une ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique et un formulaire d'incident de contrôle interne ;
- le Groupe dispense régulièrement des formations et met à la disposition des employés un guide de gestion des risques de fraude, un Code de Conduite des affaires, un guide des contrôles internes et des guides locaux pour l'application d'une séparation des tâches par processus et par fonction ; et
- le Groupe a mis en place des procédures spécifiques en ce qui concerne la caisse, la vérification des partenaires commerciaux, les paiements de facilitation, cadeaux et divertissements, la gestion du réseau de consultants commerciaux, l'identification et la gestion des incidents majeurs de contrôle interne.

2.2.6.4 Risque de responsabilités potentielles résultant des activités du Groupe

Les contrats conclus par le Groupe avec ses fournisseurs et clients peuvent générer des risques, des réclamations et des litiges susceptibles d'exposer le Groupe à des responsabilités et des pertes potentielles. Ces risques peuvent résulter entre autres, de dysfonctionnements des équipements, de leur mauvaise utilisation, et de catastrophes naturelles, pouvant entraîner des situations dangereuses et avoir un impact significatif sur le Groupe et ses employés et fournisseurs.

Bien que le Groupe intègre généralement des dispositions contractuelles limitant ses responsabilités et dispose d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités, certaines situations dans des secteurs ou marchés spécifiques, notamment ceux liés aux nouveaux business, l'exposent. Dans ces cas, les responsabilités du Groupe pourraient ne pas être totalement exclues et ses polices d'assurance pourraient comporter des exclusions et comportent des limitations.

Par ailleurs, la nature et le montant des assurances disponibles peuvent ne pas suffire à couvrir intégralement les responsabilités découlant de réclamations ou de litiges. L'assurance pourrait également être indisponible dans certaines circonstances. La capacité du Groupe à souscrire une assurance dépendra en grande partie des capacités disponibles sur le marché de l'assurance pour couvrir des risques liés à ses activités.

En cas de responsabilités importantes non couvertes ou dépassant les limites des polices d'assurance, ou si une assurance adéquate n'était pas accessible au moment d'un sinistre, cela pourrait avoir un impact négatif majeur sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie du Groupe.

Exemples de mesures d'atténuation

Le Groupe met en œuvre des mesures pour limiter ses risques :

- un système intégré en gestion des risques ;
- une revue juridique approfondie des propositions, des appels d'offres et contrats comportant des risques plus élevés afin d'inclure des clauses limitant la responsabilité envers les tiers ; et
- un transfert de risque vers l'assurance en obtenant une couverture adéquate répondant aux risques liés à nos activités principales et à nos Nouvelles activités.

2.3 Assurance

Le département Gestion des Risques et Assurances détermine la possibilité de transférer les risques résiduels, auxquels les entités et les activités du Groupe pourraient être exposés, par le biais de polices d'assurance.

Un robuste programme d'assurance a été déployé à l'échelle du Groupe. Les principaux risques sont couverts par des polices d'assurance Groupe (Master), négociées auprès de compagnies d'assurance réputées.

Des programmes d'assurance locaux sont souscrits dans le monde entier, soit pour couvrir des risques spécifiques, soit en réponse à des exigences légales ou réglementaires locales en matière d'assurance.

Le Groupe s'assure contre certains risques opérationnels, notamment, sans toutefois s'y limiter, les actions en

responsabilité du fait des produits, les demandes d'indemnité pour préjudice corporel et les interruptions d'activités, dans la limite de plafonds de garantie jugés conformes aux pratiques en vigueur dans l'industrie. Le Groupe a pour politique de se couvrir contre les risques majeurs pouvant l'affecter. Il s'assure régulièrement que ses couvertures d'assurance le protègent de manière adéquate contre les risques qu'il encourt.

Quand il en a la possibilité, le Groupe limite sa responsabilité à l'égard de ses clients et fournisseurs.

Cependant, ses polices d'assurance pourraient ne pas suffire à indemniser intégralement le Groupe du fait de la responsabilité qu'il peut encourir dans le cadre de réclamations en cours et futures, ni à couvrir de manière adéquate toutes les circonstances ou tous les aléas auxquels il peut être confronté.

03 ÉTAT DE DURABILITÉ



3.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	60	3.4	CONDUITE DES AFFAIRES	117
3.1.1	Base générale pour la préparation de l'état de durabilité (ESRS 2)	60	3.4.1	Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)	117
3.1.2	Stratégie – Création de valeur (ESRS 2)	61	3.4.2	Une chaîne d'approvisionnement responsable - Gestion des relations avec les fournisseurs	121
3.1.3	Gouvernance (ESRS 2)	66	3.4.3	Protection de la propriété intellectuelle (PI)	123
3.1.4	Double matérialité (ESRS 2)	67	3.4.4	Sécurité des systèmes d'information (InfoSec)	124
3.2	ENVIRONNEMENT	79	3.4.5	Satisfaction et fidélisation de la clientèle	126
3.2.1	Taxonomie verte de l'UE	79	3.5	ANNEXE	128
3.2.2	Changement climatique (ESRS E1)	86	3.5.1	Références croisées	128
3.2.3	Consommation d'eau (ESRS E3)	98	3.5.2	Déclaration sur la diligence raisonnable	132
3.2.4	Économie Circulaire (ESRS E5)	99	3.5.3	Indicateurs de durabilité	133
3.3	INFORMATIONS SOCIALES – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)	101	3.5.4	Facteurs d'émission	139
3.3.1	Informations générales – Politiques relatives au personnel de l'entreprise	101	3.5.5	Table de concordance Pacte Mondial, ODD, GRI, OCDE	142
3.3.2	Santé et sécurité et qualité de vie au travail	106	3.6	RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DE VIRIDIEN, RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	144
3.3.3	Attractivité – Fidélité et engagement des employés	110			
3.3.4	Inclusion, diversité et équité	111			
3.3.5	S'engager auprès de son propre personnel - Canaux pour faire part de ses préoccupations (S1-2)	114			
3.3.6	Initiatives en matière de responsabilité sociale	115			
3.3.7	Formation et développement des compétences	116			

3.1 Informations générales

3.1.1 BASE GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ (ESRS 2)

Le Groupe déclare que ce rapport relatif aux informations en matière de durabilité faisant partie intégrante du rapport sur la gestion du groupe, tel que requis par l'article L. 233-28-4 du Code de commerce (ci-après « États de Durabilité ») a été préparé et rédigé conformément aux exigences normatives fixées par les ESRS d'une part, et le règlement délégué (UE) 2026/73 voté le 8 janvier 2026 pour les informations relatives à la taxonomie, d'autre part, qui sont applicables à la date d'établissement de ces premiers États de Durabilité. Tous les points de données inclus dans les sections environnementales (E), sociales (S) et de gouvernance (G) correspondent aux Impacts, Risques et Opportunités (IROs) que nous avons identifiés comme matériels par notre analyse de double matérialité (DMA). Des informations sur la portée et la méthodologie de notre DMA sont disponibles dans les pages suivantes. Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (Scope 1-3) sont communiquées conformément au Greenhouse Gas Protocol (protocole des gaz à effet de serre (GES)).

Ces déclarations sur le développement durable font partie intégrante de notre document d'enregistrement universel (DEU). Le périmètre des états de durabilité est aligné sur le périmètre de consolidation des états financiers. Par conséquent, les données ESG englobent Viridien, la société mère, et ses filiales sous le contrôle de Viridien. En 2025 nous poursuivons nos travaux initiés en 2024 pour répondre aux exigences de la Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises (CSRD) et aux normes qui y sont associées et nous restons attachés au principe de l'amélioration continue, qui est inscrit dans l'esprit de la CSRD et qui constitue la pierre angulaire de notre démarche en faveur du développement durable. Nous évaluons et améliorons régulièrement nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Nous nous efforçons d'affiner en permanence nos stratégies, nos politiques et nos opérations afin de relever les nouveaux défis en matière de développement durable, de réévaluer les questions importantes et d'aligner nos efforts sur les attentes en constante évolution de nos parties prenantes, de toujours favoriser la transparence et la responsabilité en améliorant la qualité et la profondeur de nos informations sur le développement durable et d'améliorer la qualité de notre engagement auprès de nos parties prenantes afin de nous assurer que leurs points de vue intègrent nos processus de prise de décision.

Les déclarations de durabilité sont organisées en quatre sections : Informations Générales, Environnement, Social et Gouvernance. Certaines informations relatives à la stratégie et à la gouvernance de l'ESRS 2 sont incorporées en dehors de la section sur le développement durable pour des raisons de cohérence avec la performance financière et la revue des activités. Un guide de correspondance détaillé sur l'emplacement des exigences de publication des ESRS dans le DEU est disponible au paragraphe 3.5.1.

Note de prudence concernant la directive CSRD en cette seconde année de déclaration

Cette seconde année d'application de la directive et de l'analyse de double matérialité qu'elle impose est caractérisée par des incertitudes dues au manque de recul sur les pratiques établies ou de données comparatives, ainsi que des difficultés de collecte des données de la chaîne de valeur.

Nous avons dû recourir à des estimations pour certaines données environnementales (émissions de GES) et faire certaines interprétations qui pourront être affinées à mesure que la qualité des données disponibles s'améliorera, que des informations supplémentaires seront disponibles et que les pratiques de contrôle interne liées au reporting de développement durable seront renforcées. Ces incertitudes diminueront progressivement à mesure que nous comprendrons mieux les exigences et que les processus de collecte de données et de reporting s'amélioreront.

Les incertitudes et les limites du reporting de durabilité sont détaillées ci-dessous :

- Nous nous appuyons sur des estimations et des jugements qui introduisent un niveau élevé d'incertitudes sur plusieurs points de données, tels que :
 - l'indicateur clé de performance du Chiffre d'Affaires de la taxonomie où nous utilisons certaines clés de répartition,
 - la catégorie "Achat de biens et services" des émissions GES de scope 3 amont avec une majorité de facteurs d'émission appliqués aux données monétaires des macro-catégories de services et,
 - la catégorie "Utilisation des produits vendus" de émissions GES de scope 3 aval qui sont calculées à partir d'hypothèses sur la durée de vie des produits et leur taux d'utilisation par nos clients pour tous les produits fabriqués par notre division industrielle Sensing & Monitoring (SMO). Quant au reste de nos activités, Viridien fournit des données et des services numériques qui seront affinés en les combinant avec d'autres données externes et des données spécifiques gérées par les flux de travail internes de nos clients. Le produit numérique que nous fournissons nécessite un travail supplémentaire important de la part de nos clients pour obtenir des informations plus fiables. Par conséquent, les émissions générées par les activités en aval réalisées sur les données et les images de Viridien ne sont pas significatives et se limitent essentiellement aux impacts associés au stockage informatique dans les systèmes de nos clients. Elles ne sont donc pas incluses dans notre déclaration sur les émissions GES de scope 3.

Le plan de transition tel que défini par E1-1 a été renforcé et étendu en 2025 pour intégrer l'ensemble des trois scopes de l'empreinte carbone pour répondre aux exigences du standard en vigueur.

3.1.2 STRATÉGIE – CRÉATION DE VALEUR (ESRS 2)

Viridien est une entreprise spécialisée dans les technologies de pointe, le numérique et les données terrestres, qui repousse les frontières de la science pour un avenir plus prospère et durable. Notre ingéniosité, notre dynamisme et notre curiosité scientifique nous permettent de développer de nouvelles connaissances, innovations et solutions qui répondent de manière efficace et responsable aux défis complexes liés aux ressources naturelles, au numérique, à la transition énergétique et aux infrastructures.

En 2025 Viridien s'est engagé également à parvenir à la neutralité carbone sur les émissions GES du scope 3 d'ici 2050. Nous devons poursuivre ces objectifs de manière durable, et Viridien a désormais défini sa feuille de route et sa trajectoire zéro émission nette pour 2050.

Le pétrole et le gaz, pierre angulaire de notre cœur de métier, resteront essentiels à la sécurité énergétique à long terme, nécessitant une exploration active et le développement de nouveaux gisements pour contrer le déclin de la production. Ce qui encourage les avancées des technologies du numérique et augmente le volume de données à traiter, favorisant ainsi notre secteur industriel.

Toutefois, étant donné que les activités pétrolières et gazières devraient plafonner, voire diminuer, il est essentiel de développer de nouvelles activités pour assurer une croissance à long terme. Les sociétés E&P et les sociétés de services adoptent diverses stratégies pour y parvenir. Nous avons choisi de tirer parti de nos capacités de base, en nous concentrant sur trois axes de diversification, les initiatives participants à l'atténuation du changement climatique (telles que le stockage du carbone, la transition énergétique, et les minéraux accompagnant cette transition), les solutions numériques (y compris les services Data Hub, HPC et Cloud) et la surveillance des infrastructures.

Les technologies numériques amélioreront notre efficacité et notre efficience, en permettant une compréhension plus précise du sous-sol et en favorisant la réussite de nos clients. Notre secteur évolue pour relever les défis énergétiques et devenir plus durable, et nos capacités seront essentielles pour de nombreuses années à venir.

Notre modèle d'affaires est décrit dans le cahier introductif du DEU et au chapitre 1.1.3.

Parmi les préoccupations croissantes concernant le rôle des entreprises dans le changement climatique, nos actions sociétales, économiques et environnementales sont au cœur de nos préoccupations en tant qu'entreprise responsable. Les questions Environnement, Social, Gouvernance (ESG), et en particulier le changement climatique, sont également une préoccupation majeure de nos parties prenantes externes (clients, fournisseurs, investisseurs), de nos employés et de la société civile.

Les données ESG rendues publiques par l'entreprise permettent aux agences de notation extra-financière d'évaluer Viridien. En novembre 2025, MSCI ESG Ratings⁽¹⁾, l'une des agences de notation les plus utilisées par les investisseurs, a réaffirmé notre note AA, ce qui nous place dans le peloton de tête des entreprises de notre secteur. Nous continuons à être reconnus pour nos bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail et de réduction des émissions de GES par rapport à nos pairs.



Nous avons reçu notre score 2025 du CDP, la référence mondiale indépendante en matière de divulgation environnementale. Viridien s'est vu attribuer la note B pour le Changement Climatique, reflétant la mise en œuvre d'actions structurées et cohérentes face aux enjeux environnementaux. En communiquant nos données au CDP, nous contribuons à fournir des informations essentielles pour soutenir les transformations dont notre planète et notre économie ont impérativement besoin. Nous sommes fiers de nous inscrire aux côtés des milliers d'entreprises engagées dans la construction d'un avenir résolument positif pour la planète.

Nous détenons une médaille de bronze d'EcoVadis, une agence de renommée mondiale qui évalue les engagements, les pratiques et les performances en matière de développement durable. L'évaluation d'EcoVadis comprend 21 critères de durabilité répartis en quatre domaines principaux : l'environnement, le travail et les droits de l'homme, l'éthique et l'approvisionnement durable. Cette médaille nous place dans le 84e centile supérieur de notre marché et dans les 35 % supérieurs des entreprises évaluées par EcoVadis.

Enfin, en adhérant à l'initiative de durabilité des entreprises du Pacte mondial des Nations unies en 2024, nous nous engageons à aligner nos opérations et nos stratégies sur dix principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous nous engageons à maintenir des pratiques commerciales responsables, à contribuer au développement durable et à faire progresser les objectifs sociétaux tels que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, en rendant compte de manière transparente des progrès réalisés et en encourageant la collaboration pour créer une économie mondiale plus durable et plus équitable.

(1) L'utilisation par Viridien de toute donnée de MSCI Solutions Llc ou de ses affiliés ("MSCI"), ainsi que l'utilisation des logos, marques déposées, marques de service ou noms d'indices de MSCI figurant dans le présent document, ne constitue pas un parrainage, un soutien, une recommandation ou une promotion de Viridien par MSCI. Les services et données de MSCI sont la propriété de MSCI ou de ses fournisseurs d'information, et sont fournis "en l'état" sans aucune garantie. Les noms et logos de MSCI sont des marques déposées ou des marques de service de MSCI.

Notre Directeur Général et les employés qui reçoivent des parts dans le cadre du plan LTI (Incitations Long Terme) ont une rémunération variable (y compris un plan d'incitation) qui intègre les performances en matière de développement durable. Notre plan LTI, validé par le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du conseil d'administration, favorise l'engagement et la fidélisation en s'alignant sur la stratégie et les performances de l'entreprise. Les attributions de LTI sont effectuées chaque année à la discrétion de la direction, dans le cadre d'une enveloppe globale validée par le Conseil d'Administration, sur la base des performances de l'entreprise et en se concentrant sur les contributeurs clés et les talents dans l'ensemble de l'organisation. Le plan LTI actuel, révisé pour la dernière fois en 2024, est valable pour 2024/2025 et a été rationalisé, passant de quatre à trois instruments de rémunération. Il s'agit d'actions de performance (100 % basées sur la performance), d'actions restreintes (100 % basées sur la présence) et d'un plan de liquidités à long terme (50 % basé sur la performance/présence), avec un objectif développement durable inclus à la fois dans les plans d'actions de performance et de liquidités à long terme.

Pour le Directeur Général :

Conformément aux règles du plan d'incitation à long terme (LTI), le Président du Conseil n'est pas éligible à recevoir une attribution LTI. En conséquence, aucune attribution LTI n'a été ni ne pourra être accordée dans cette fonction, et cette position est reflétée dans les déclarations de rémunération 2025.

- la rémunération totale est répartie à parts égales entre le salaire de base, la rémunération variable à court terme (STI) et la long terme (LTI) (chacun représentant 1/3 de la rémunération totale).

- la STI⁽¹⁾ et la LTI comprennent toutes deux des objectifs liés au développement durable.
- dans la STI, 2/3 sont des objectifs financiers et 1/3 des objectifs non financiers, la durabilité représentant 20 % des objectifs non financiers.

Les variables liées au développement durable dans la rémunération du Directeur Général sont les suivantes :

- 6,67 % de la rémunération variable à court-terme (STI);
- 20 % de la rémunération variable long-terme (LTI).

Comme les STI et les LTI représentent chacun un tiers de la rémunération totale, la part de la rémunération liée à la durabilité pour le Directeur Général est de 9 %.

Pour les employés éligibles :

- les critères durabilité représentent 20 % des actions de performance du plan LTI 2025 et 10 % du LTC⁽²⁾ (en raison du fait que la moitié est basée sur la présence). Ces critères comprennent trois indicateurs liés au climat portant sur la décarbonation de notre mix électrique, l'efficacité énergétique (Power Usage Effectiveness) de nos centres de données et notre intensité carbone, représentant au total 40 % des critères durabilité. Un critère lié à la santé et la sécurité des employés compte pour 20 % des critères durabilité, et deux critères sociaux – incluant la diversité au sein du top management et le taux d'attrition des employés – constituent les 40 % restants des critères durabilité.
- le poids du LTI dans la rémunération totale varie en fonction du niveau de poste, de l'ancienneté et des performances.

3.1.2.1 Politique

Notre politique ESG s'articule autour de trois piliers principaux, chacun d'entre eux étant divisé en quatre engagements :

Réduire notre empreinte carbone globale	Être une entreprise exemplaire	S'efforcer d'atteindre les normes les plus élevées en matière de gouvernance
Réduire notre empreinte carbone à tous les niveaux de notre chaîne de valeur	Promouvoir et garantir la santé et la sécurité de nos employés	Maintenir une gouvernance d'entreprise de premier plan
Encourager les initiatives internes qui soutiennent nos ambitions en matière de neutralité carbone sur les scopes 1 & 2 pour 2030-2050	Promouvoir un environnement et une culture de la diversité et de l'inclusion	Garantir le plus haut niveau d'éthique dans toutes nos activités
Travailler avec notre chaîne d'approvisionnement pour améliorer ses performances ESG	Promouvoir un environnement de travail qui assure l'engagement et le développement de nos employés et attire les meilleurs talents	Maintenir et promouvoir un programme de conformité efficace
Développer une offre de produits et de services permettant des activités durables sur le plan environnemental	Exercer une influence positive sur nos employés, nos fournisseurs et nos communautés	Gérer les risques de l'entreprise de manière globale, y compris les cyber-risques

(1) Rémunération variable annuelle. Objectifs fixés tous les ans par le Conseil d'Administration. (2/3 financiers, 1/3 non-financiers).

(2) LTC: Unités de performance. Voir paragraphe 6.1.5 Note 15.

Cette politique et ses objectifs sont régulièrement revues et mises à jour. La dernière en date a été signée par notre Directeur Général en septembre 2024 et guidera nos actions pour les deux prochaines années.

Ce cadre est diffusé dans l'ensemble de l'entreprise, ce qui permet aux différents acteurs de développer des plans d'action locaux, en commençant par la création d'objectifs qualitatifs annuels.

Viridien suit les performances par rapport au cadre ainsi défini et aux Procédures Opérationnelles Standards (POSs), objectifs et politiques associés via un réseau mondial d'employés utilisant PRISM, la plateforme de reporting développée en interne pour tous les incidents HSE, de responsabilité sociale et InfoSec. Déployé sur tous les sites de Viridien et accessible par l'ensemble de nos propres employés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, PRISM permet de rendre compte des indicateurs ESG pertinents afin de produire des analyses, de contrôler les performances, de gérer les actions et d'enregistrer les évaluations des risques avec les mesures d'atténuation correspondantes.

Nous nous efforçons de réaliser des progrès continus dans la conduite responsable de nos opérations afin de garantir des pratiques durables, d'améliorer la transparence et de répondre aux préoccupations des parties prenantes concernant les risques et les impacts liés au climat, à l'équité sociale et à la gouvernance.

3.1.2.1.1 Environnement

Nous nous engageons à minimiser notre impact sur l'environnement et à promouvoir des pratiques durables dans l'ensemble de nos activités.

- Nous fixons des objectifs mesurables et évaluons régulièrement nos progrès par rapport à ces objectifs. Nous communiquons des données environnementales sur l'ensemble de nos activités, en mesurant et en contrôlant l'empreinte carbone.
- Nous nous sommes engagés à réduire notre empreinte carbone globale en nous attaquant aux émissions directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3) sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous ambitionnons d'atteindre zéro émission nette d'ici zéro2050.
- Nous encourageons le développement de produits à faible teneur en carbone et de services durables pour répondre aux besoins de nos clients et nous collaborons à leurs projets et initiatives de réduction de l'empreinte carbone.
- Nous visons la décarbonation complète de notre approvisionnement en énergie pour soutenir nos activités et nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie en encourageant les technologies intelligentes et en améliorant constamment notre efficacité énergétique.
- Nous nous concentrons sur la réduction des déchets, l'amélioration de la gestion de l'eau et la promotion des principes de l'économie circulaire afin de réduire notre consommation et de promouvoir le recyclage et la réutilisation.

3.1.2.1.2 Social

Nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif et à avoir un impact positif sur toutes nos parties prenantes.

- Nous renforçons notre environnement de travail et notre culture en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.
- Nous veillons à ce que notre environnement de travail favorise l'engagement, le développement et la formation de nos employés et attire les meilleurs talents.
- Nous exerçons une influence positive sur nos employés, nos fournisseurs et nos communautés.

- Nous maintenons un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail robuste qui s'appuie sur les normes internationales et industrielles reconnues et s'y conforme, et qui soutient nos engagements.

3.1.2.1.3 Gouvernance

Nous nous engageons à maintenir une gouvernance d'entreprise solide qui guidera nos activités.

- Nous maintenons un conseil d'administration indépendant qui assume des responsabilités claires en matière de supervision des rapports ESG et nous nous engageons à faire preuve de transparence en publiant régulièrement nos performances ESG.
- Nous menons nos activités de manière responsable, en évaluant les risques et l'impact potentiel de nos décisions.
- Nous agissons de manière responsable et éthique et respectons toutes les lois et réglementations applicables, en fournissant à nos employés et à nos sous-traitants des conseils et un soutien pour permettre la conformité, et nous appliquons un leadership éthique fort par le biais de notre Code de conduite des affaires, de formations obligatoires et d'un programme de dénonciation.
- Nous sommes responsables en matière de sécurité des données et de protection de la vie privée, avec des programmes complets de cybersécurité pour protéger les informations de nos parties prenantes en veillant au respect de toutes les réglementations.
- Nous collaborons avec toutes les parties prenantes pour développer une chaîne d'approvisionnement durable qui intègre des considérations environnementales, sociales et économiques dans le processus d'approvisionnement, de production et de livraison des biens et services. Nous visons à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, à garantir des pratiques de travail équitables et à promouvoir un approvisionnement éthique, nous donnons la priorité à l'approvisionnement auprès de partenaires présentant de solides performances ESG.

3.1.2.2 Nouveaux Business

Viridien a lancé, dès 2018, sa stratégie de diversification pour assurer la résilience à long terme de son modèle d'affaires. Le développement de nos nouvelles activités a le potentiel de générer de la croissance et de contribuer à la durabilité à long terme de notre entreprise.

Viridien a poursuivi ses efforts visant à développer et à faire croître ses nouvelles activités sur des marchés situés au-delà du secteur Oil & Gas, tout en maintenant une exécution rigoureuse de ses activités principales. Le portefeuille d'offres de diversification a été davantage ciblé et optimisé afin de fournir des solutions technologiques avancées au sein de nouveaux secteurs verticaux.

Pour mettre en œuvre la stratégie de manière opérationnelle, une gouvernance allégée a été instituée au niveau du Groupe, l'orientation retenue étant de conférer à chacune des entités opérationnelles la responsabilité pleine et entière de l'exécution, afin de garantir la réussite de la diversification. Cette stratégie a été renforcée en 2024 par la création d'un groupe de développement commercial qui se consacre entièrement à l'amélioration de notre offre de diversification en s'appuyant sur l'éventail des technologies Viridien.

Les nouvelles activités se concentrent sur trois axes principaux, à savoir les solutions bas carbone, les solutions numériques et la surveillance des infrastructures, en s'appuyant sur nos compétences de base et en repositionnant nos technologies sur de nouveaux marchés, ainsi qu'en développant des solutions pour répondre aux besoins de nouveaux clients.

La part du chiffre d'affaires générée par les activités de diversification en 2025 a atteint 9 %, en retrait par rapport aux niveaux de 2024 principalement du aux incertitudes sur les marchés du stockage de carbone.

3.1.2.2.1 Solutions numériques et Calcul Haute Performance (HPC)

Avec l'essor rapide et continu des technologies et des solutions numériques, Viridien s'appuie sur son leadership historique dans les technologies numériques appliquées aux géosciences pour proposer des solutions uniques à ses clients historiques comme à de nouveaux clients, de plus en plus engagés dans la transition énergétique, la réduction de leur empreinte environnementale et la décarbonation. Au-delà de ses activités traditionnelles, le Groupe a capitalisé sur ses technologies et sur son expertise pour se développer sur les marchés en forte croissance des sciences numériques et de la transition énergétique.

Dans le domaine des sciences numériques, Viridien a développé une solution intégrée combinant matériel, middleware et applications spécialisées afin de fournir des capacités de traitement sismique de premier plan dans l'industrie. S'appuyant sur plus de 70 ans d'expérience dans le calcul avancé et sur sa position solide dans l'imagerie sismique, Viridien entend accélérer l'adoption du calcul haute performance (HPC) et de l'intelligence artificielle dans un éventail plus large de secteurs, allant des start-ups et PME aux grandes entreprises.

Viridien concentre ses efforts sur l'utilisation du HPC comme outil de production industriel, grâce à une approche continue de co-conception, consistant à optimiser conjointement le matériel, les logiciels, le middleware et les algorithmes. Les principaux axes d'innovation incluent le développement d'infrastructures à haute efficacité énergétique et de solutions de refroidissement immersif permettant de réduire la consommation d'énergie et de soutenir les objectifs de décarbonation ; des centres de données HPC multi-échelles, évolutifs et économiquement compétitifs ; l'amélioration du middleware afin d'accroître la productivité des environnements logiciels ainsi que le développement d'algorithmes avancés, notamment des techniques de précision mixte pour le calcul scientifique. L'entreprise développe également des architectures hybrides de cloud HPC et des fermes de calcul à grande échelle intégrant des capacités de supervision en temps réel, d'analyse des données, de tolérance aux pannes et d'optimisation énergétique.

Parallèlement, Viridien Data Hub propose des services de transformation des données permettant d'extraire, de structurer, d'intégrer et de valider des jeux de données du sous-sol, afin de permettre aux utilisateurs d'exploiter pleinement la valeur de leurs données. En fournissant des données de haute qualité directement aux utilisateurs et en intégrant l'intelligence artificielle dans les flux de travail des clients, Data Hub améliore encore l'efficacité opérationnelle et favorise une prise de décision plus performante fondée sur les données.

3.1.2.2.2 Transition énergétique

3.1.2.2.2.1 Capture, utilisation et stockage du carbone (CCUS)

La capture, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) est l'une des solutions choisies par la communauté internationale pour contribuer à l'effort de décarbonation des activités humaines et atteindre les objectifs des Accords de Paris. Dans ce domaine, le potentiel commercial de Viridien est important car les compétences clés de Viridien en matière d'expertise des réservoirs souterrains, y compris l'imagerie géologique et pétrochimique, la modélisation et l'analyse, s'intègrent bien dans le cadre de la planification du stockage du CO₂, de l'optimisation et de la surveillance continue des sites de stockage.

S'appuyant sur plus d'une décennie d'expérience en matière de CCUS, Viridien est idéalement positionné pour développer cette activité à mesure que le marché arrive à maturité. Nous avons réalisé des projets d'imagerie axés sur le stockage du carbone et vendu des données terrestres en soutien de projets CCUS dans le monde entier. Nous réalisons des études exploratoires pour évaluer les emplacements de stockage optimaux dans les zones propices au stockage du CO₂ en mer ainsi qu'à terre.

Dans le futur, nous continuerons à mettre l'accent sur l'évaluation rentable du stockage et la surveillance qui s'en suit, tout en continuant à soutenir les projets CCUS phares de nos clients clés.

3.1.2.2.2.2 Minéraux de la transition énergétique

Les minéraux critiques tels que le cuivre, le lithium, le nickel, le cobalt et les terres rares sont essentiels au développement des technologies énergétiques propres, qu'il s'agisse des éoliennes, des réseaux électriques, des véhicules électriques ou des batteries. L'approvisionnement en minéraux critiques est essentiel à la croissance des énergies renouvelables et au soutien de la transition énergétique. Les tensions géopolitiques accrues amènent les pays à redoubler d'efforts pour réduire leur dépendance et sécuriser leurs propres sources d'approvisionnement en minerais essentiels. La nécessité de rechercher ces minéraux et de les extraire en toute sécurité, avec le moins d'impact possible sur l'environnement et de manière responsable en gérant les risques associés, présente des opportunités commerciales pour Viridien.

Viridien est bien placé pour tirer parti de l'augmentation de l'activité dans l'industrie minière grâce à son offre de données intégrées qui permet à ses clients d'obtenir des informations précieuses.

En ce qui concerne l'exploration, il s'agit aussi bien d'études de prospection régionales à grande échelle prenant en compte des minéraux simples et des systèmes minéraux associés, que de projets plus ciblés sur des zones spécifiques. Outre l'expertise géoscientifique de base, ces projets ont également tiré parti de notre expertise en matière de données et d'apprentissage automatique. En ce qui concerne la surveillance, nous avons continué à développer notre offre de surveillance par satellite, ce qui nous permet de proposer des solutions complètes et intégrées de surveillance des sites miniers à partir de l'espace, de l'air et du sol. Nous nous attendons à ce que davantage de technologies soient utilisées avec succès pour explorer et extraire efficacement des ressources supplémentaires. La technologie sismique 3D pour l'exploitation des roches dures est une technologie émergente dans ce domaine, un concept dérivé de l'industrie pétrolière et gazière.

3.1.2.2.3 Surveillance des infrastructures (SHM et géotechnique)

Dans un contexte général de vieillissement des infrastructures aux États-Unis et en Europe, le diagnostic, l'inspection et la réparation des structures font l'objet d'une forte demande. Estimé à près de 4 à 9 milliards de dollars d'ici 2030, le marché de la surveillance des infrastructures, est un marché d'avenir.

Viridien, à travers sa division Sensing & Monitoring (SMO), s'est positionné sur ce marché prometteur en développant la solution différenciante S-Scan pour le diagnostic géotechnique des structures (rail, mines, génie civil). Cette solution s'appuie sur les technologies et le savoir-faire de Sercel en matière d'électronique (capteurs), de développement de logiciels embarqués, d'analyses physiques et géophysiques jusqu'à l'interprétation géotechnique.

L'acquisition de Geocomp en 2022, dans le secteur de la surveillance des infrastructures répond pleinement à son objectif de renforcer notre position à l'échelle mondiale en intégrant les produits de SMO dans une offre de services élargie couvrant

Instrumentation & Surveillance, le Conseil ainsi que l'analyse des sols. Parmi les succès récents, citons la surveillance des chemins de fer en Europe et au Moyen-Orient, la caractérisation des vides dans plusieurs mines en Afrique, la caractérisation du sous-sol sous des pipelines aux États-Unis, ainsi que le suivi de grands chantiers d'infrastructures sur la côte Est des États-Unis.

3.1.2.2.4 Autres marchés

3.1.2.2.4.1 Géothermie

L'énergie géothermique est traditionnellement exploitée dans les zones tectoniques actives, et Viridien a toujours joué un rôle sur ce marché grâce à son équipe d'imagerie multi-physique et occasionnellement grâce à son équipe d'imagerie sismique.

A ce jour, Viridien a entrepris plus de 130 projets ciblés, développant l'expertise et les logiciels associés. Aujourd'hui, l'exploitation de l'énergie géothermique s'applique également aux bassins sédimentaires et offre de nouvelles opportunités à Viridien. L'expertise en géosciences du sous-sol, y compris l'imagerie sismique, la modélisation des réservoirs et l'analyse géologique, sont des compétences très recherchées dans ce secteur énergétique émergent où nous restons concentrés sur certains domaines clés.

L'expertise de Viridien a également permis d'évaluer d'autres secteurs de la chaîne de valeur géothermique au sens large, par exemple en créant des études prospectives à l'échelle mondiale pour mettre en évidence le potentiel des saumures de lithium et à évaluer les ressources géothermiques offshore.

3.1.2.2.4.2 Solutions par satellite

Viridien a une longue expérience du traitement et de l'interprétation des données satellitaires, en particulier des données SAR (Synthetic Aperture Radar) difficiles à gérer. Avec la mise en orbite d'un nombre croissant de satellites SAR, la possibilité de surveiller de manière réaliste et en temps réel un large éventail d'installations de surface est désormais à portée de main. Ceci, combiné à la capacité croissante des satellites à mesurer les données environnementales, en fait un domaine riche dans lequel Viridien peut développer des activités substantielles. Les technologies de Viridien ont le potentiel d'être appliquées à la fois à la cartographie et à l'extraction des ressources naturelles et à la surveillance de l'environnement. Nous cherchons activement à repositionner les technologies développées pour l'exploration et l'extraction du pétrole et du gaz vers de nouveaux marchés.

3.1.2.2.4.3 Défense

Viridien, à travers sa division Sensing & Monitoring (SMO), a toujours mis son expertise marine et son savoir-faire technologique au service de la Défense Nationale. Activité historique depuis les années 1980, SMO est un fournisseur reconnu d'équipements et de solutions pour la Marine nationale : principalement des capteurs, des systèmes embarqués ou des solutions spécifiques sur mesure. SMO a accompagné la Marine nationale tout au long des Lois de Programmation Militaire (LPM)

successives, en constante augmentation depuis 2017. Au travers de sa filiale DeRegt, SMO livre également des câbles dynamiques marins aux marines européennes et leurs alliés.

Depuis 2022, le marché de la Défense a pris une nouvelle dimension suite au conflit militaire en Ukraine, au besoin croissant de sécurisation des infrastructures énergétiques et à l'intérêt grandissant pour l'exploration des grands fonds marins. SMO, en tant que fournisseur historique reconnu, est bien positionné sur ce marché pour accompagner les marines avec des composants d'antennes acoustiques dans ces nouveaux défis de demain.

3.1.2.2.4.4 Transition énergétique à SMO

L'engagement de Viridien en faveur d'un avenir décarboné se manifeste par les efforts qu'il déploie pour aider ses clients du secteur des nouvelles énergies à mettre en place des opérations plus durables.

Dans cette optique, SMO s'adresse à différents marchés tels que la capture et le stockage du carbone (CCS), la géothermie, l'énergie éolienne, l'hydrogène naturel, les minéraux et les mines, ainsi que la surveillance de la terre et des océans.

Notre proposition de valeur sur ces marchés peut être aussi large que :

- Equipement sismique pour l'imagerie de cibles profondes (géothermie et hydrogène naturel) ;
- Piksel : une solution dédiée à l'imagerie haute résolution pour les cibles offshore peu profondes (Eolien Offshore) ;
- Nodes autonomes (MicrObs) pour la surveillance de l'enfouissement de CO₂ dans les champs offshore ;
- Caractérisation des vides pour les opérations minières ;
- Sismomètres terrestres et offshore pour la mesure de l'activité sismique ;
- Système de surveillance des mammifères marins Quietsea, qui permet de détecter en temps réel la présence de mammifères marins avant les opérations maritimes bruyantes.

3.1.2.2.4.5 Surveillance des opérations simultanées en mer (Marlin)

Avec la prolifération des projets offshore dans le monde entier, qui nécessitent l'utilisation de nombreux bateaux aux profils différents, et la tendance mondiale à l'augmentation de l'activité de transport maritime, la gestion des opérations de la flotte maritime devient une activité critique pour le monde d'aujourd'hui et de demain.

SMO, par l'acquisition de Concept Ltd. en septembre 2022, a décidé de s'implanter sur ce marché prometteur en développant et commercialisant la solution Marlin : solution logicielle centralisée pour la gestion, le pilotage et le suivi des opérations offshore multi-navires pour les ports et les armateurs et opérateurs de navires. En 2025, Sercel Concept a livré les solutions Marlin pour le suivi d'une activité offshore simultanée en Amérique du Sud, dans le Golfe Persique et en Inde.

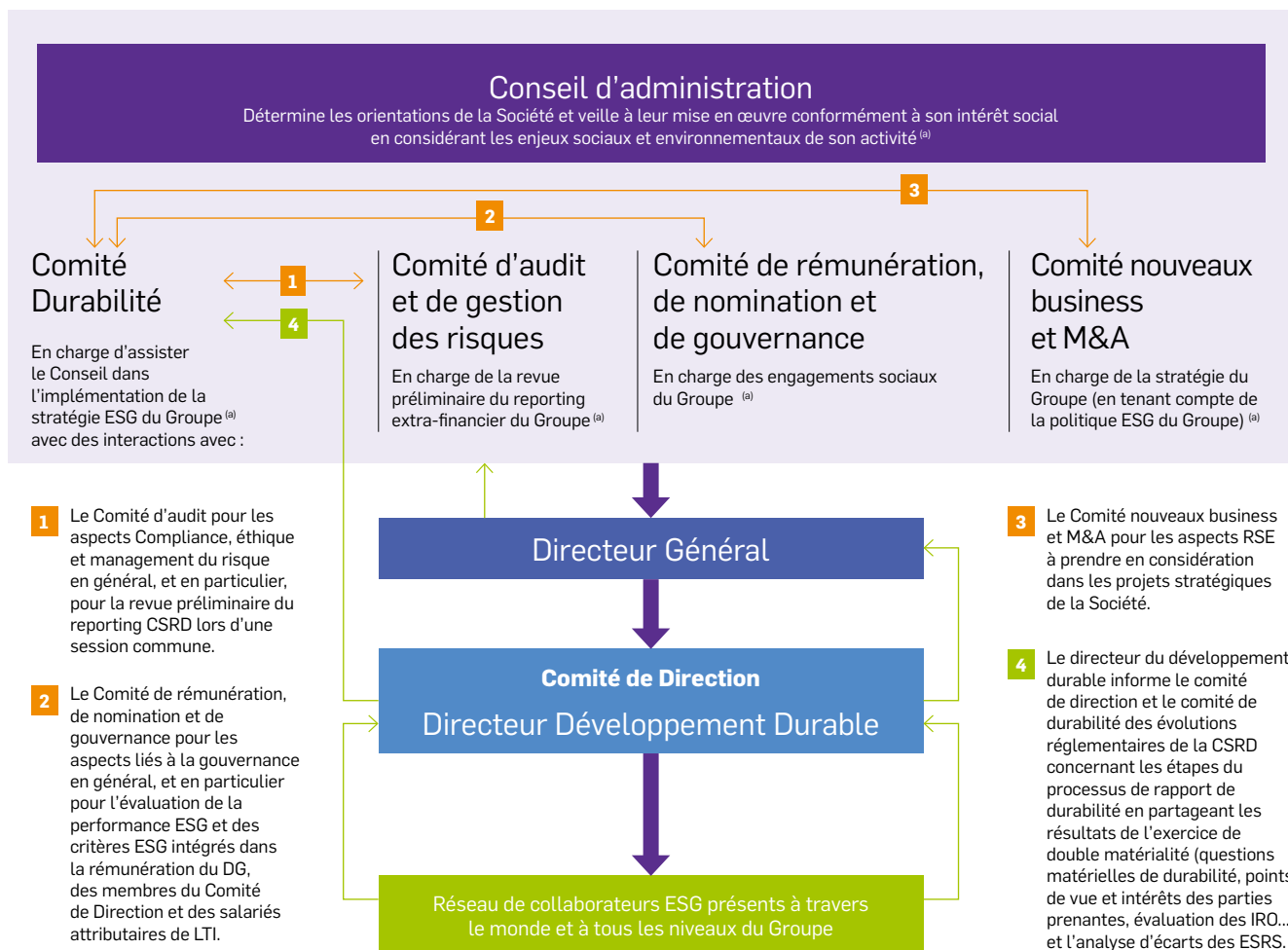
3.1.3 GOUVERNANCE (ESRS 2)

L'ESG est l'un des piliers de la stratégie de Viridien : le sujet est porté au plus haut niveau de l'entreprise, comme en témoigne la gouvernance. Quatre comités travaillent ensemble sur les questions ESG au sein du Conseil d'administration :

- le Comité d'audit et de gestion des risques pour les engagements en matière de gouvernance, d'éthique et de conformité ;
- le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance en charge des engagements sociaux ;

- le Comité nouveaux business et M&A pour les considérations ESG dans le développement des nouveaux business et les opérations M&A ;
- le Comité durabilité, chargé des autres engagements de la stratégie ESG. Établi par le Conseil d'administration et composé de trois administrateurs, du Directeur Général et du Directeur du Développement Durable, il se réunit trois fois par an.

Le Conseil d'administration est composé d'un membre exécutif et de sept membres non exécutifs, dont 50 % de femmes et 50 % d'hommes. 87,5 % des membres du Conseil sont indépendants.



(a) Pour plus d'informations sur les missions et travaux du Conseil et de ses Comités, merci de vous référer au chapitre 4.1.3.4.

→ Remontée d'information → Décisions

Les progrès de nos objectifs de réduction des GES de scope 1 et 2 sont analysés deux fois par an, en même temps que l'examen d'autres données ESG pertinentes.

Le Directeur du Développement Durable (CSO) rend compte directement au Directeur Général et est un membre actif du comité exécutif. Il coordonne un réseau de collaborateurs dont l'objectif principal est l'ESG et qui sont présents à tous les niveaux

de l'entreprise. Leur rôle consiste à piloter notre approche ESG au niveau local, de communiquer des informations et de faire remonter les indicateurs pertinents par le biais de notre système d'information interne : PRISM.

Pour une compréhension complète de la gouvernance d'entreprise chez Viridien, veuillez également vous référer au chapitre 4.

3.1.3.1 Gestion des risques et contrôles internes des données de durabilité

Nous avons mis en place le même processus de gestion des risques financiers et non-financiers afin d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques les plus importants. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au chapitre 2.1.2 du présent document.

Nous mettons progressivement en place des processus de contrôle interne pour garantir la fiabilité, l'exactitude et l'exhaustivité des données non financières publiées dans nos rapports sur le développement durable et atténuer les risques identifiés.

Nous poursuivons le développement et la mise en œuvre d'un cadre de contrôle interne basé sur le guide COSO sur la réalisation d'un contrôle interne des rapports sur le développement durable (ICSR). Avec une approche basée sur les risques et les processus, nous avons capitalisé en 2025 sur les matrices de contrôle des risques (MCR) des processus existants

et, si possible, ajouté des contrôles aux matrices existantes pour plus d'efficacité, d'intégration et d'assimilation par les équipes concernées. Ces contrôles visent à sécuriser la collecte et la consolidation des données quantitatives contributives à ce rapport. Le cas échéant, nous avons développé de nouvelles MCR dédiées au processus d'établissement de rapports sur le développement durable, en nous inspirant des formats des matrices existantes. Nous améliorerons et sécuriserons les systèmes d'information qui calculent et mesurent les indicateurs non financiers, en particulier les données environnementales.

Notre structure de gouvernance comprend des rôles et des responsabilités clairs en matière de surveillance du développement durable, garantissant la responsabilité au niveau de la direction et du conseil d'administration.

Grâce à ces mesures, nous visons à aligner nos pratiques de reporting sur les exigences de l'ESRS 2, en fournissant aux parties prenantes un compte rendu transparent et fiable de notre performance et de notre impact en matière de développement durable.

3.1.4 DOUBLE MATÉRIALITÉ (ESRS 2)

3.1.4.1 Introduction

Les résultats de notre analyse de matérialité orientent notre stratégie et nos pratiques de reporting. Ils nous permettent de hiérarchiser les enjeux qui ont un impact significatif sur la chaîne de valeur de Viridien ainsi que sur ses objectifs environnementaux et sociétaux. Cette évaluation structurée est essentielle pour aligner nos opérations sur les exigences réglementaires émergentes et pour impulser des initiatives de durabilité à fort impact, contribuant à la transition mondiale vers un avenir décarboné.

Depuis 2013, Viridien a intégré l'analyse de ses enjeux de durabilité dans la définition de sa stratégie et l'orientation de ses politiques de développement durable. Cette approche structurée nous aide à identifier et à prioriser les domaines clés où Viridien peut créer le plus de valeur et répondre aux défis les plus pressants.

Depuis lors, nous révisons notre analyse de matérialité tous les trois ans et nous faisons appel à un tiers indépendant pour cet exercice depuis 2019. En 2022, nous avons ainsi revu l'analyse de nos enjeux de durabilité pertinents et de nos parties prenantes afin d'établir les fondations de nos rapports de durabilité pour la période 2023-2025. Pour la première année de reporting des états de durabilité en 2024 nous avons fait le choix d'exploiter les données existantes de 2022 en intégrant la notion d'Impacts, Risques et Opportunités qui n'était pas requise dans la méthodologie d'analyse de la double matérialité de 2022. En 2025, Viridien a mis à jour son processus d'évaluation de la double matérialité, notamment pour tirer parti des enseignements de la première année d'application de la CSRD. Viridien s'est assuré de la cohérence de l'analyse des enjeux de durabilité issus de cet exercice réalisé en 2025 avec celles résultant des exercices précédents.

3.1.4.2 Méthodologie

L'approche de double matérialité offre une évaluation holistique de la manière dont les facteurs de durabilité influencent les activités d'une entreprise (matérialité financière) et de l'impact de l'entreprise sur les enjeux environnementaux, sociaux dont ceux liés aux droits humains ainsi que les enjeux de gouvernance (ESG) (matérialité d'impact). Cette double perspective garantit une compréhension complète des risques et opportunités liés à la

durabilité tout en favorisant une prise de décision éclairée. En intégrant ces deux points de vue, nous identifions des priorités qui alignent la performance financière avec des objectifs sociétaux et environnementaux plus larges.

La matérialité financière, selon une approche « outside-in », reflète comment les risques et opportunités externes liés à la durabilité peuvent affecter la performance et la position financière de Viridien. Son rôle est de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs d'un enjeu de durabilité donné sur l'entreprise. En se concentrant sur les risques et opportunités liés à la durabilité, actuels ou potentiels, l'entreprise s'assure que ses efforts stratégiques sont alignés sur la viabilité à long terme ; en tenant compte des sujets matériels pertinents pour les investisseurs, car ils sont susceptibles d'influencer les facteurs financiers et opérationnels. L'évaluation priorise les risques et opportunités ayant un potentiel significatif d'influence sur les résultats financiers.

La matérialité d'impact, selon une approche « inside-out », évalue l'influence de Viridien sur les facteurs environnementaux et sociaux. Cette approche identifie et analyse comment les activités et la chaîne de valeur de l'entreprise affectent les enjeux de durabilité, positivement ou négativement. Les parties prenantes concernées incluent les employés, les clients et les écosystèmes impactés par les activités de l'entreprise. Les considérations clés incluent l'ampleur, l'étendue et l'irréversibilité des impacts, analysés à travers les activités amont et aval. L'évaluation met l'accent sur les résultats actuels et potentiels, aidant à identifier les sujets matériels nécessitant notre attention.

Identification des enjeux de durabilité

L'identification des enjeux de durabilité représente la première étape du processus de double matérialité de Viridien.

Le processus a suivi cinq étapes complémentaires :

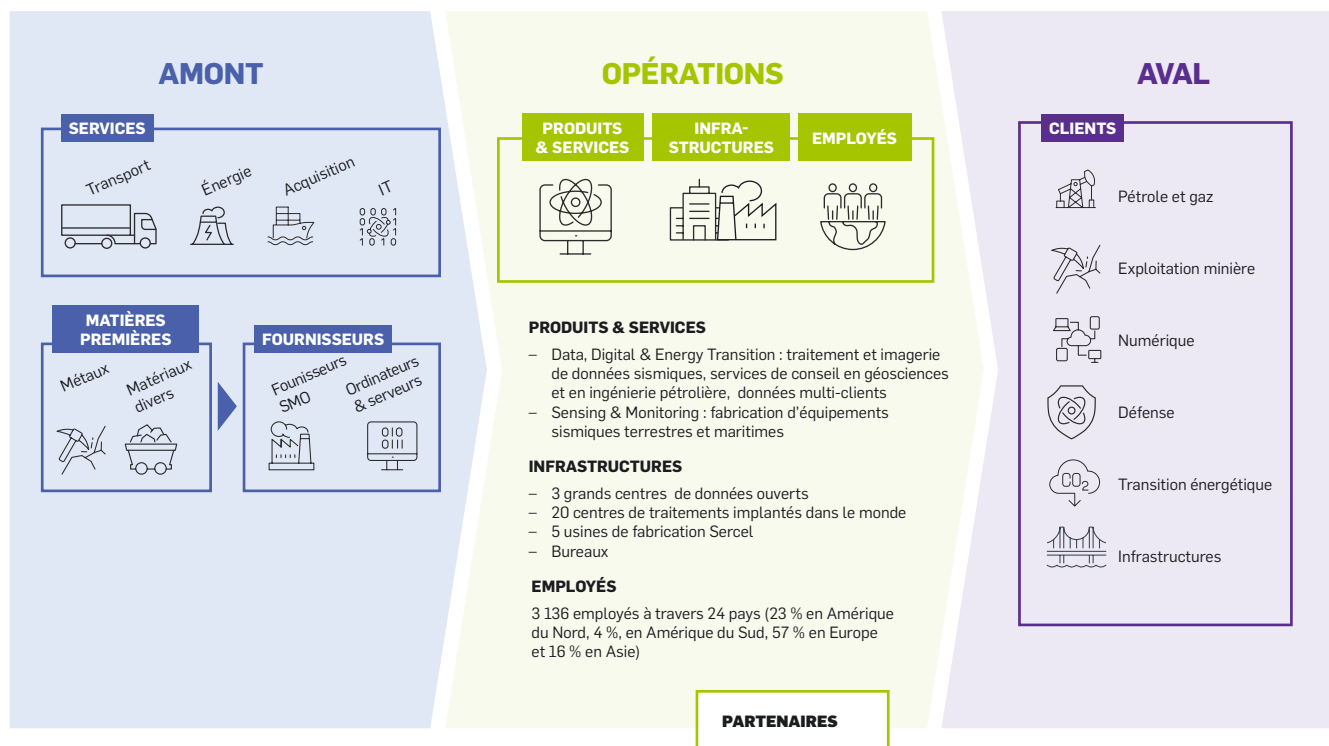
- Revue approfondie des enjeux ESG pertinents pour le secteur de Viridien, réalisée par un cabinet externe indépendant afin de garantir la cohérence méthodologique et de réduire les biais internes. L'exercice a combiné l'analyse des normes sectorielles de reporting en matière de durabilité (incluant les cadres SASB et GRI) avec un benchmark des publications ESG des pairs et de la littérature sectorielle. Cette revue a permis d'identifier les enjeux de durabilité les plus fréquemment considérés comme matériels par des entreprises et marchés comparables.

- Analyse de la documentation interne : Cette phase a porté sur l'examen des documents internes de Viridien, incluant les politiques d'entreprise, les cadres de gouvernance, les résultats d'audit et les rapports de durabilité précédents. Elle a également intégré des documents techniques et des analyses de risques produits en interne, tels que les évaluations d'adaptation de 2024 réalisées par le partenaire réassureur du Groupe pour tous les sites opérationnels, ainsi que des études scientifiques et environnementales de longue date informant les évaluations liées à la biodiversité. L'objectif était d'identifier les enjeux ESG déjà reconnus ou traités au sein de l'organisation et d'évaluer leur alignement avec les sujets émergents du benchmark externe. Cette revue a assuré la cohérence entre les engagements internes de Viridien, ses pratiques opérationnelles et les défis de durabilité rencontrés par le secteur.
- Cartographie des parties prenantes : Une analyse des groupes de parties prenantes a été réalisée pour déterminer leur pertinence et leur niveau d'interaction avec les activités de Viridien.
 - Parties prenantes internes : Comité exécutif, directeurs, managers, employés.
 - Parties prenantes de la chaîne de valeur : Clients (compagnies pétrolières, exploitations minières, entreprises du secteur de la défense, du numérique, de la transition énergétique ou encore du suivi des infrastructures), fournisseurs (IT, composants électroniques), partenaires commerciaux.
 - Parties prenantes externes : Administrateurs, actionnaires, investisseurs, banques, associations professionnelles, acteurs institutionnels, autorités locales.

L'analyse de la chaîne de valeur met en évidence l'approche intégrée de Viridien en matière de durabilité, couvrant l'approvisionnement, les opérations et la livraison aux clients, en conformité avec les exigences de transparence, de mesure d'impact et de pratiques commerciales responsables.

- Amont : Viridien s'approvisionne en divers intrants, notamment des métaux, des matériaux variés et de l'énergie. Les principaux fournisseurs incluent les fournisseurs SMO et les partenaires impliqués dans l'acquisition de données multi-clients et l'informatique. La logistique de transport fait également partie des activités amont. L'analyse de ce segment est essentielle, car elle implique le suivi des impacts environnementaux et sociaux liés à l'approvisionnement, aux pratiques des fournisseurs et à l'extraction des matières premières. Cela inclut la consommation d'énergie, l'approvisionnement responsable et la transparence de la chaîne d'approvisionnement.
- Opérations : Les opérations de Viridien englobent deux activités majeures : la fabrication d'équipements sismiques et l'imagerie de subsurface, nécessitant un reporting détaillé sur l'utilisation des ressources (énergie, informatique), les conditions de travail, les impacts de la fabrication et l'efficacité opérationnelle. Les centres de données et les usines sont des points clés pour la performance environnementale et la responsabilité sociale.
- Aval : Viridien fournit des produits et services à des clients dans les secteurs du pétrole et gaz, de l'exploitation minière, du numérique, de la défense, de la transition énergétique et des infrastructures. Ces activités concernent la manière dont les produits et services de Viridien permettent à nos clients d'atteindre leurs propres objectifs de durabilité. Nos efforts se concentrent ici sur la gestion des produits, la relation client et l'impact global des produits vendus et des services sur les indicateurs environnementaux et sociaux.

CHAÎNE DE VALEUR



- **Entretiens avec les parties prenantes :** Une série d'entretiens a été menée avec des parties prenantes internes et externes sélectionnées par un tiers indépendant. Ces échanges visaient à comprendre les préoccupations propres à chaque groupe, leur perception des enjeux prioritaires de Viridien et leurs attentes quant au rôle et aux engagements de l'entreprise pour y répondre. La reconnaissance des intérêts des parties prenantes clés par l'organisation est l'un des principes fondamentaux de notre stratégie ESG, et l'établissement d'un dialogue de qualité avec ces parties prenantes est un facteur clé de crédibilité de notre démarche de durabilité.
- **Consultation des employés :** Une enquête à l'échelle du Groupe a été réalisée pour recueillir les perceptions des priorités en matière de durabilité au sein de Viridien. Le questionnaire, traduit en quatre langues (chinois, français, anglais et néerlandais), a été conçu pour éclairer l'évaluation des sujets sociaux dans le cadre de l'ESRS S1 en recueillant directement les avis des employés sur les enjeux liés au lieu de travail et à la durabilité. Contrairement aux enquêtes régulières « Great Place to Work » déjà menées par le Groupe, cette initiative était explicitement orientée CSRD, en se concentrant sur la manière dont les employés perçoivent et priorisent les enjeux de durabilité pertinents pour les activités et la chaîne de valeur de Viridien.

Ces étapes ont permis d'identifier les enjeux ESG prioritaires de Viridien et d'établir la liste correspondante des Impacts, Risques et Opportunités (IRO). Cette liste consolidée a ensuite été examinée et validée par le comité de pilotage, composé de représentants des fonctions clés de l'entreprise, avant de passer à la phase de notation de matérialité.

Evaluation des IROs

Un total de 104 Impacts, Risques et Opportunités (IRO) ont été identifiés et évalués en collaboration avec un cabinet de conseil externe et un comité de pilotage dédié, composé de parties prenantes internes clés issues des différentes fonctions de Viridien, garantissant une perspective représentative des activités et de la chaîne de valeur de l'entreprise.

Chaque IRO a été noté selon des critères prédéfinis et compris entre 1 et 4 selon notre cadre de référentiel de gestion des risques, conformément aux recommandations des ESRS. Pour les IRO liés aux impacts, la notation a pris en compte l'ampleur, la probabilité, l'étendue et l'irréversibilité, tandis que les IRO liés aux risques et opportunités ont été évalués en fonction de l'ampleur et de la probabilité. Les liens entre les impacts et leurs dépendances et les risques et opportunités qui peuvent en découler ont été pris en compte lors de l'évaluation de la double matérialité.

Matérialité financière

Ampleur	1 – Non significative	2 – Modérée	3 – Importante	4 - Critique
Impact financier	< 5m\$	5m\$ - 20m\$	20m\$ - 50m\$	> 50m\$
Image/Réputation	Implication des médias locaux et impact mineur sur la satisfaction des clients	Les médias régionaux/ locaux se sont mobilisés pendant plusieurs jours et ont eu un impact tangible sur la satisfaction des consommateurs et de la communauté.	Publicité négative à l'échelle nationale avec un impact à moyen terme sur la réputation et les consommateurs	Publicité négative à l'échelle mondiale ayant un impact à long terme sur la réputation et les consommateurs
Continuité des affaires	Conséquences absorbées dans des conditions normales	Opérations fortement affectées : au moins une ligne de production interrompue	Les opérations sont gravement perturbées : plusieurs lignes de production sont interrompues.	Suspension des opérations
Stratégie	Aucun changement au modèle d'affaires	Modification très mineure du modèle d'affaires	Impact modéré sur le modèle d'affaires	Changement significatif du modèle d'affaires
Probabilité	1 – Rare Au moins tous les 5 ans	2 – Peu fréquent Tous les 1 à 5 ans	3 - Fréquent 1 fois par an	4 – Très fréquent Plusieurs fois par an

Matérialité d'impact

Ampleur	1 – Non significative	2 – Modérée	3 – Importante	4 - Critique
Échelle	Impact négligeable, peu perceptible, sans effet	Impact limité, avec des effets mineurs et facilement gérables	Impact notable avec des effets visibles et durables	Impact majeur avec des effets profonds et durables
Impacts environnementaux	- L'état de la faune, de la flore et de l'environnement local - L'accélération du changement climatique dans une mesure très limitée - La pollution légère et occasionnelle de l'eau, de l'air ou du sol - Réduction limitée du niveau des eaux souterraines/des cours d'eau	- L'état de la faune, de la flore et de l'environnement local - L'accélération du changement climatique dans une mesure limitée - L'introduction d'une espèce invasive - Pollution de l'eau, de l'air ou du sol entraînant une dégradation de la santé de l'homme, de la faune et de la flore - Réduction du niveau des eaux souterraines/des cours d'eau	- L'état de la faune, de la flore, de l'environnement local et, par extension, de la biodiversité - L'accélération du changement climatique - La destruction partielle d'une espèce - Pollution importante de l'eau, de l'air ou du sol entraînant des effets toxiques pour l'homme, la faune et la flore - L'assèchement temporaire des nappes phréatiques/des cours d'eau	- La destruction de la faune, de la flore et de l'environnement local et, par extension, un fort impact sur la biodiversité - Un renforcement significatif du changement climatique - La destruction totale d'une espèce - Une pollution irréversible et importante de l'eau, de l'air ou du sol avec des effets létaux pour l'homme, la faune et la flore - Assèchement permanent des nappes phréatiques et des cours d'eau
Impact social Individus (employés, travailleurs de la chaîne de valeur, environnement de travail)	- Le bien-être physique et/ou psychologique des individus dans une mesure très limitée - Accident sans arrêt - Exposition à des situations temporaires de stress, mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée	- La santé physique et/ou psychologique des individus sans risque de décès - Accident entraînant des séquelles mineures (altération temporaire de la vision ou de l'audition, entorse ou fracture d'un membre ou d'une articulation)	- La santé physique et/ou psychologique des personnes avec un risque avéré de décès - Accident entraînant un handicap physique ou mental (surdit�, perte de la vue, amputation, coma, etc.)	- La mort ou la dégradation totale de la santé psychologique des individus - Les accidents mortels ou ceux qui entraînent un décès ultérieur - Expositions à des situations entraînant une altération totale de la santé psychologique

Ampleur	1 – Non significative	2 – Modérée	3 – Importante	4 - Critique
		- Exposition à des situations conduisant à une maladie sans taux de mortalité (maladies infectieuses, maladies chroniques, etc.) - Situations entraînant une détresse psychologique	- Exposition à des situations entraînant une maladie à taux de mortalité élevé (cancers, maladies respiratoires, etc.) - Situations entraînant une dépression grave (harcèlement, épuisement professionnel, discrimination) ou des troubles psychiatriques aigus.	
Impact parties tierces Clients, Partenaires, Fournisseurs	- Conséquences absorbées dans des conditions normales - Perte d'activité mineurs	- Opérations affectées de manière significative : au moins une ligne de production interrompue - Perte d'activité modérée - Coûts de reprise faible	- Les opérations sont fortement affectées : plusieurs lignes de production sont interrompues - Perte d'activité majeure - Coûts de reprise élevés	- Suspension totale des opérations - Perte d'activité totale - Coûts de reprise très élevés
Irrémédiabilité	Les dommages sont facilement réparables, sans effets secondaires ni séquelles.	Un petit effort suffit pour réparer ou compenser les dommages sans laisser d'effets secondaires ou de séquelles.	Les dommages sont partiellement réparables ou compensables au prix d'efforts importants. Les effets secondaires ou les séquelles sont inévitables	Les dommages ne sont pas réparables sans effets secondaires ou séquelles, et il est difficile de les compenser malgré des efforts importants
Etendue	Événement limité à un individu ou à une partie d'un site.	Événement d'ampleur régionale limité à un nombre modéré de personnes.	Événement d'ampleur nationale touchant un groupe important de personnes.	Événement d'ampleur mondiale ayant des effets transfrontaliers.
Probabilité	1 – Rare	2 – Peu fréquent	3 - Fréquent	4 – Très fréquent
	Au moins tous les 5 ans	Tous les 1 à 5 ans	1 fois par an	Plusieurs fois par an

Une normalisation bornée à l'intervalle [0,1] a ensuite été appliquée à l'ensemble des notes obtenues et présentées ensuite sous forme de pourcentage entre 0 et 100 %. Chaque critère (ampleur, étendue, irrémédiabilité et probabilité) a été pondéré de manière égale, avec une évaluation indépendante de la matérialité d'impact et de la matérialité financière.

Le seuil de matérialité est fixé à 60 %, au-dessus duquel un IRO est considéré comme matériel. Sur les 104 IRO, 46 ont été identifiés comme matériels pour Viridien.

La liste finale des sujets matériels a été examinée par le Comité de Pilotage et présentée au Comité Exécutif, garantissant la cohérence avec les priorités stratégiques et le cadre de gestion des risques de Viridien.

3.1.4.3 Résultats



3.1.4.4 Impacts, risques et opportunités matériels (IRO)

Le tableau suivant présente les principaux impacts, risques et opportunités liés à la durabilité et identifiés comme matériels en 2025. Il catégorise ces sujets matériels selon qu'ils se produisent dans les opérations propres de Viridien ou dans sa chaîne de valeur, et précise leur horizon temporel attendu. Nous avons adopté les horizons temporels définis par l'ESRS 1, paragraphe 6.4 : court terme correspond à la période de reporting, moyen terme jusqu'à 5 ans et long terme au-delà de 5 ans.

Le tableau relie chaque enjeu matériel de durabilité identifié lors de l'évaluation de la double matérialité aux normes ESRS correspondantes. Une brève description est fournie pour chaque IRO matériel, tandis que des détails supplémentaires figurent dans les sections thématiques « Environnement », « Social » et « Gouvernance » de ce chapitre.

Impact, risque ou opportunité (IRO)	Horizon	Type	Chaîne de valeur	Enjeu de durabilité
ENVIRONNEMENT				
CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)				
Adaptation au changement climatique				
En tant qu'acteur établi dans le secteur pétrolier et gazier, Viridien fait face à un risque stratégique concernant la résilience de son modèle économique dans un contexte de transition mondiale vers des sources d'énergie bas carbone et alternatives	Long terme	Risque potentiel	Opérations	Résilience du modèle d'affaires
Atténuation du changement climatique				
Bien que les opérations propres de Viridien génèrent relativement peu d'émissions, ses activités en amont et en aval (telles que l'acquisition sismique), ainsi que celles de ses clients dans le secteur pétrolier et gazier, contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre et constituent des facteurs clés du changement climatique.		Impact négatif réel	Amont Opérations Aval	Changement climatique et émissions GES

Impact, risque ou opportunité (IRO)	Horizon	Type	Chaine de valeur	Enjeu de durabilité
Energie				
Les activités de Viridien, notamment à travers ses centres de données et ses sites SMO, consomment une quantité importante d'électricité. Dans de nombreuses régions où l'entreprise opère, comme le Texas, le Royaume-Uni et la Chine, le réseau électrique dépend encore fortement des combustibles fossiles, contribuant ainsi au changement climatique et aggravant la rareté des ressources.		Impact négatif réel	Amont Opérations	Consommation d'énergie et efficacité énergétique
Avec de nouvelles solutions à haute efficacité énergétiques, Viridien peut se démarquer de ses concurrents, répondre aux réglementations futures et renforcer ses relations avec les clients.		Opportunité réelle	Opérations	Consommation d'énergie et efficacité énergétique
Avec un Contrat d'Achat d'Électricité (Corporate Power Purchase Agreement) négocié, Viridien peut sécuriser ses activités contre une hausse soudaine des prix du marché		Opportunité réelle	Opérations	Consommation d'énergie et efficacité énergétique
RESSOURCES MARINES ET EN EAU (ESRS E3)				
Consommation d'eau				
Viridien exploite des centres de données et des usines dans des zones soumises à un stress hydrique et contribue à la rareté de la ressource, ce qui affecte les communautés locales et l'environnement.		Impact négatif réel	Amont Opérations Aval	Consommation d'eau
ECONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)				
Intrants, dont utilisation des ressources				
Les principales ressources consommées par Viridien sont les composants achetés pour la production de systèmes et de capteurs, les ordinateurs de calcul et les serveurs de stockage de données, qui contribuent tous à l'épuisement des ressources.		Impact négatif réel	Amont	Intrants
Utilisation des ressources liées aux produits et aux services				
La mise en œuvre d'une approche d'éco-conception pour les produits vendus (robustesse, réparabilité et recyclabilité) pourrait avoir un impact positif sur la satisfaction des clients et l'image de Viridien.		Opportunité réelle	Opérations Aval	Eco-conception
Déchets				
Les activités de Viridien génèrent des déchets, principalement issus du segment SMO, qui produit des systèmes et des capteurs, ainsi que des déchets électroniques provenant du segment HPC et solutions Cloud.		Impact négatif réel	Opérations	Gestion des déchets
SOCIAL				
PERSONNEL DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)				
Conditions de travail				
Étant donné la forte dépendance de Viridien au secteur pétrolier et gazier, la volatilité du marché peut générer de l'incertitude parmi les employés et affecter le moral des équipes.		Impact négatif réel	Opérations	Résilience du modèle d'affaires
Si Viridien ne parvient pas à rassurer ses employés sur la viabilité à long terme de son modèle d'affaires, le Groupe risque une augmentation du turnover et une perte potentielle de talents clés	Moyen terme	Risque potentiel	Opérations	Résilience du modèle d'affaires
Si Viridien ne respecte pas les réglementations locales sur la durée légale du travail, cela pourrait entraîner de la fatigue chez les employés et des incidents de santé.	Moyen terme	Impact négatif potentiel	Opérations	Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Impact, risque ou opportunité (IRO)	Horizon	Type	Chaine de valeur	Enjeu de durabilité
Si Viridien ne respecte pas les réglementations locales sur la rémunération minimale légale, cela pourrait entraîner une précarité des employés et un mécontentement	Moyen terme	Impact négatif potentiel	Opérations	Egalité de traitement pour tous
Étant donné la forte dépendance de Viridien au secteur pétrolier et gazier, la volatilité du marché peut générer de l'incertitude parmi les employés et affecter le moral des équipes.		Impact négatif réel	Opérations	Attractivité
Proposer des salaires compétitifs et attractifs pourrait représenter une opportunité stratégique pour Viridien afin de fidéliser les talents clés et de renforcer sa capacité à attirer des candidats hautement qualifiés sur un marché du travail concurrentiel.	Moyen terme	Opportunité potentielle	Opérations	Attractivité
Un dialogue social insuffisant ou un manque d'engagement constructif avec les représentants du personnel pourrait entraîner une augmentation des tensions sociales.		Impact négatif réel	Opérations	Dialogue social
Tout manquement de Viridien au respect des droits des employés en matière de liberté d'association, de négociation collective ou de conformité aux conventions collectives applicables pourrait exposer le Groupe à des tensions sociales.	Moyen terme	Impact négatif potentiel	Opérations	Dialogue social
Si Viridien ne parvient pas à entretenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle pour ses employés, cela pourrait entraîner une augmentation de l'épuisement mental et physique, impactant finalement leur bien-être.		Impact négatif réel	Opérations	Santé, sécurité et qualité de vie au travail
Si Viridien ne parvient pas à soutenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle pour ses employés, cela pourrait entraîner une augmentation de l'épuisement mental et physique, impactant finalement leur bien-être.	Moyen terme	Risque potentiel	Opérations	Santé, sécurité et qualité de vie au travail
Les accidents liés au travail impliquant des employés de Viridien pourraient avoir des conséquences négatives sur leur santé physique et mentale.	Court terme	Impact négatif potentiel	Opérations	Santé, sécurité et qualité de vie au travail
Égalité de traitement et d'opportunités pour tous				
Ne pas garantir l'égalité entre les sexes et l'égalité salariale chez Viridien peut susciter un sentiment d'injustice parmi les employés.		Impact négatif réel	Opérations	Egalité de traitement pour tous
Promouvoir l'égalité entre les sexes et garantir l'égalité salariale représentent des leviers essentiels pour attirer des talents diversifiés, favoriser un environnement de travail plus inclusif et renforcer l'engagement des employés ainsi que la productivité globale.		Opportunité réelle	Opérations	Egalité de traitement pour tous
En investissant dans la formation et le développement des compétences des employés, Viridien renforce l'employabilité individuelle, favorise la croissance professionnelle et améliore l'engagement ainsi que la satisfaction globale des collaborateurs.		Impact positif réel	Opérations	Formation et développement des compétences
En investissant dans la formation et le développement des compétences des employés, Viridien pourrait attirer et fidéliser des talents clés pour sa performance.		Opportunité réelle	Opérations	Formation et développement des compétences
En employant des personnes en situation de handicap, Viridien garantit un accès équitable aux opportunités professionnelles, favorise l'inclusion et promeut la diversité au sein du lieu de travail.		Impact positif réel	Opérations	Diversité et inclusion
Le fait de ne pas prévenir les incidents de violence et de harcèlement au travail peut créer un sentiment d'insécurité et entraîner une détresse psychosociale chez les employés, impactant négativement leur bien-être ainsi que le climat organisationnel global.		Impact négatif réel	Opérations	Santé, sécurité et qualité de vie au travail
Le fait de ne pas prévenir les incidents de violence et de harcèlement au travail peut entraîner des risques juridiques, nuire à la réputation et réduire l'engagement des employés.		Risque réel	Opérations	Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Impact, risque ou opportunité (IRO)	Horizon	Type	Chaine de valeur	Enjeu de durabilité
En intégrant la diversité dans sa politique de recrutement, Viridien garantit un accès équitable aux opportunités professionnelles et favorise l'inclusion au sein du lieu de travail.		Impact positif réel	Opérations	Diversité et inclusion
L'intégration de la diversité dans la politique de recrutement peut avoir un impact positif sur l'image de l'entreprise.		Opportunité réelle	Opérations	Diversité et inclusion
TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR (ESRS S2)				
Conditions de travail				
Certains fournisseurs et sous-traitants mondiaux de Viridien peuvent opérer dans des conditions de travail qui ne respectent pas les normes internationales en matière de droits humains, notamment l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, l'application de salaires équitables et d'horaires de travail raisonnables, ainsi que le respect de la liberté d'association, du dialogue social et des droits à la négociation collective.	Court terme	Impact négatif potentiel	Opérations	Conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement
En cas de violations avérées des droits humains au sein de la chaîne de valeur de Viridien, le Groupe s'expose à des risques juridiques, financiers et réputationnels importants, notamment des poursuites judiciaires, des sanctions réglementaires et une perte de confiance de la part des clients et des investisseurs.	Court terme	Risque potentiel	Opérations	Conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement
Les fournisseurs et sous-traitants de Viridien, en particulier ceux impliqués dans des activités d'acquisition de données en mer, sont exposés à un risque d'accidents liés au travail, pouvant nuire à la santé et à la sécurité de leurs travailleurs.	Court terme	Impact négatif potentiel	Amont	Conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement
IMPACT SUR LES COMMUNAUTÉS (ESRS S3)				
Droits des communautés, économique, social ou culturel				
Viridien contribue au développement économique des communautés locales dans les régions où ses installations sont implantées, notamment par la création d'emplois, les achats locaux et les partenariats avec les acteurs régionaux.		Impact positif réel	Opérations Aval	Contribution économique dans les communautés
CONSOUMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4)				
Informations, impacts associés pour les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux				
Un manquement de Viridien à garantir la cybersécurité pourrait entraîner la divulgation d'informations sensibles concernant les clients, avec des conséquences potentiellement graves pour eux.	Court terme	Impact négatif potentiel	Aval	Cyber-sécurité et protection des données
Une violation de données impliquant des informations clients pourrait entraîner des amendes réglementaires, des coûts liés aux litiges, ainsi qu'une perte d'opportunités commerciales, impactant négativement la performance financière de Viridien.	Court terme	Risque potentiel	Opérations	Cyber-sécurité et protection des données
En mettant en place des outils efficaces pour recueillir et comprendre les attentes des clients, Viridien peut améliorer leur satisfaction.		Impact positif réel	Aval	Satisfaction et fidélisation des clients
Une meilleure compréhension des attentes des clients peut conduire à une fidélisation accrue, à des volumes de ventes plus élevés et à un renforcement de la loyauté envers la marque.		Opportunité réelle	Opérations	Satisfaction et fidélisation des clients
En fournissant des informations pertinentes et de haute qualité sur ses produits et services, l'entreprise permet à ses clients d'optimiser leurs opérations et d'améliorer leur satisfaction.		Impact positif réel	Aval	Satisfaction et fidélisation des clients

Impact, risque ou opportunité (IRO)	Horizon	Type	Chaîne de valeur	Enjeu de durabilité
Fournir aux clients des informations exactes et à forte valeur ajoutée peut accroître leur satisfaction et leur fidélité, et permettre à Viridien de se différencier de ses concurrents.		Opportunité réelle	Opérations	Satisfaction et fidélisation des clients
En cas de déclarations environnementales trompeuses faites par Viridien, le Groupe pourrait s'exposer à un risque de sanctions juridiques et réputationnelles.	Court terme	Risque potentiel	Opérations	Satisfaction et fidélisation des clients
GOUVERNANCE				
CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)				
Culture d'entreprise				
Le non-respect de son Code de conduite des affaires pourrait exposer Viridien à des sanctions réglementaires, des procédures judiciaires et des pénalités financières, tout en portant atteinte à sa réputation et à la confiance de ses parties prenantes.	Court terme	Risque potentiel	Opérations	Ethique des affaires
Une violation accidentelle ou intentionnelle des droits de propriété intellectuelle de Viridien pourrait compromettre l'avantage concurrentiel de l'entreprise.	Court terme	Risque potentiel	Opérations	Protection de la propriété intellectuelle
Protection des lanceurs d'alertes				
Un manquement de Viridien à protéger adéquatement un lanceur d'alerte pourrait nuire gravement à la vie professionnelle de l'individu, notamment par des risques de représailles, des obstacles à la carrière ou des atteintes à la réputation.	Court terme	Impact négatif potentiel	Opérations	Ethique des affaires
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement				
Grâce à la mise en œuvre d'une politique d'achats responsables, l'entreprise contribue à générer des impacts sociaux et environnementaux positifs tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.		Impact positif réel	Amont	Achats responsables
Les retards de paiement de la part de Viridien pourraient affecter de manière significative la stabilité financière des petits fournisseurs.		Impact négatif réel	Amont	Achats responsables
Corruption et pots-de-vin				
En cas d'incidents de corruption ou de pots-de-vin, Viridien s'expose à des risques juridiques importants, notamment des enquêtes, des amendes et des sanctions imposées par les autorités réglementaires. De tels incidents peuvent également nuire gravement à la réputation de l'entreprise, éroder la confiance des parties prenantes et potentiellement entraîner une perte d'opportunités commerciales et de partenariats.	Court terme	Risque potentiel	Opérations	Lutte contre la corruption

3.1.4.5 Enjeux environnementaux non-matériels

E2 - Pollution

L'évaluation a identifié un nombre limité d'impacts et de risques potentiels liés à la pollution, principalement associés à certaines opérations de fournisseurs ou à des activités isolées telles que l'acquisition de données en mer, la manipulation de substances chimiques ou les émissions de COV. Ces impacts et risques sont étroitement surveillés grâce à des contrôles opérationnels et des mesures de conformité réglementaire. Lors de l'exercice de notation, leur probabilité de survenance a été jugée très faible, ce qui, combiné à leur gravité potentielle limitée, a conduit à considérer la pollution (E2) comme non significative.

E4 – Biodiversité

L'évaluation a identifié quelques impacts et risques potentiels liés à la biodiversité, dont la probabilité de survenance est jugée très faible compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités de Viridien. Ceux-ci incluent une utilisation limitée des sols associée aux sites existants, de faibles volumes de matériaux naturels utilisés dans certains processus de fabrication, ainsi que des acquisitions de données en mer réalisées par des sous-traitants soumis à des réglementations environnementales strictes. Bien que Viridien opère à l'échelle mondiale, ses bâtiments et installations sont situés dans des zones déjà fortement artificialisées, et les besoins en nouvelles constructions sont très limités.

Le principal impact potentiel de Viridien sur la biodiversité est lié à l'acquisition de données sismiques en milieu marin, soit par les activités de notre division Earth Data (EDA), soit par la vente d'équipements géophysiques de notre division Sensing & Monitoring (SMO).

Toutes les campagnes sismiques offshore financées par Viridien dans le cadre de son activité de bibliothèque de données font l'objet d'une étude d'impact environnemental (EIE) préalable et sont réalisées conformément aux réglementations environnementales nationales et internationales des pays dans lesquels nous opérons.

Aucun incident environnemental (déversements de carburant/huile, mammifères marins) n'a été signalé dans le cadre de nos opérations offshore Earth Data en 2025.

Notre division Sensing & Monitoring (SMO) a développé un outil unique de surveillance acoustique passive sur le marché, Sercel QuietSea™. Ces capteurs sont conçus pour être directement intégrés dans les systèmes d'acquisition sismique Sentinel de Sercel ou dans les systèmes de navigation, et améliorent considérablement la fiabilité de la détection des mammifères marins. SMO travaille également à mieux contrôler le spectre sonore émis par les canons à air comprimé utilisés par les sources sismiques, afin de minimiser l'impact sur la vie marine. En réduisant le spectre des fréquences émises, et en particulier les hautes fréquences, il devient possible d'utiliser uniquement la bande utile pour l'imagerie sismique tout en évitant le spectre audible par les mammifères marins, réduisant ainsi significativement le potentiel de nuisance.

Lors de l'exercice de notation, la probabilité de survenance a été jugée très faible, reflétant à la fois l'empreinte limitée des opérations de Viridien et le niveau élevé de contrôle réglementaire dans toutes les régions d'activité. Par conséquent, la biodiversité et les écosystèmes (E4) ont été considérés comme non matériels.

3.1.4.6 Intérêt et points de vue des parties prenantes

Nous nous engageons à un dialogue constructif avec nos parties prenantes. Cet engagement nous permet de comprendre leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs attentes, ce qui guide nos initiatives, projets et processus opérationnels en matière de durabilité. Les enseignements tirés de ces interactions périodiques contribuent à orienter nos efforts de diligence raisonnable et l'évaluation de la double matérialité.

Notre stratégie de développement durable est guidée par les enjeux matériels que Viridien et ses différentes parties prenantes considèrent comme prioritaires.

Tous les trois ans, à la lumière de la mise à jour de notre analyse de double matérialité, nous analysons les évolutions significatives au sein du Comité Développement Durable et ajustons notre stratégie si nécessaire. Il n'y a pas eu de changement significatif

dans les enjeux matériels de durabilité de Viridien par rapport aux années précédentes, à la suite de la révision des IRO en 2025, qui nécessiterait des modifications de notre stratégie ou de notre modèle économique.

À mesure que notre portefeuille s'élargit pour inclure de nouvelles activités au-delà du pétrole et du gaz, la composition et les priorités de nos principales parties prenantes évoluent également.

Viridien maintient un dialogue périodique avec la plupart des catégories de parties prenantes tout au long de l'année afin de bien comprendre leurs priorités et l'impact de nos activités sur elles. Cependant, nous sommes conscients qu'il nous reste à renforcer nos engagements envers nos fournisseurs, et nous nous efforcerons d'améliorer ce point en 2026.

Principales parties prenantes	Questions clés	Engagement Viridien
Clients	– Transparence sur les produits et services : qualité, sécurité, durabilité des offres et informations précises sur les produits et services – Protection des données et de la vie privée – Mécanismes de satisfaction et de retour d'information – Éthique de la conduite des affaires	– Enquêtes de satisfaction des clients – CRM – Organisation des gestionnaires de comptes clés – Examens périodiques au niveau de la Direction Générale – Code de conduite des affaires – Certifications : ISO 14001, 27001, 50001 – Code de conduite de l'UE en matière d'efficacité énergétique pour les centres de données
Actionnaires et investisseurs	– Croissance et rentabilité durables – Création de valeur à long terme – Gouvernance et surveillance – Transparence et responsabilité – Alignement sur les attentes réglementaires	– Assemblée générale des actionnaires – Journée du marché des capitaux – Conférences investisseurs (<i>Road shows</i>) – Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels – Section investisseurs www.Viridiengroup.com – Notation ESG/Médaille de bronze EcoVadis
Employés	– Bien-être, santé et sécurité – Diversité, équité et inclusion – Pratiques d'emploi équitables – Apprentissage et développement – Transparence et responsabilité	– Représentant des employés – Membre du Conseil d'administration – Comité de Groupe (salariés élus) – Comité d'Entreprise national (salariés élus) – Revue annuelle du personnel (processus RH ascendant) – Examens des performances (processus RH) – Enquête d'engagement (<i>Great Place to Work</i>) – Questionnaire sur les enjeux CSRD prioritaires
Principaux fournisseurs	– Impacts sur l'environnement (changement climatique – utilisation des ressources) – Pratiques de travail et droits de l'homme – Gouvernance et éthique des affaires – Intégration dans les rapports	– Diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs – Code de conduite du fournisseur – Évaluation de la performance des principaux fournisseurs (Altares D&B)
Les communautés locales	– Impact environnemental sur les communautés (pollution, changement climatique, biodiversité) – Impacts sociaux et économiques – Santé et sécurité des communautés locales – Engagement et consultation	– Partenariat avec les universités – Salons de l'emploi et des carrières – Initiatives locales en matière de responsabilité sociale
Nature	– Mammifères marins	– Pratiques opérationnelles – QuietSea™ – Source acoustique basse fréquence TPS

3.2 Environnement

3.2.1 TAXONOMIE VERTE DE L'UE

3.2.1.1 La Taxonomie de l'UE

La taxonomie européenne vise à orienter les investissements privés vers des activités durables afin de soutenir les engagements du Pacte Vert Européen visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

À la suite de l'adoption, le 8 janvier 2026, des évolutions relatives au reporting de la taxonomie européenne, intégrant notamment l'introduction d'un seuil de matérialité de 10 % pour évaluer les activités économiques éligibles ainsi que de nouveaux modèles de tableaux pour la publication des indicateurs clés de performance (KPI), le Groupe a fait évoluer ses modalités de reporting afin de se conformer à ce nouveau cadre réglementaire.

La taxonomie fixe des seuils de performance pour les activités économiques (activités éligibles) qui :

- apportent une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux.
 - Atténuation du changement climatique
 - Adaptation au changement climatique
 - Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
 - Transition vers une économie circulaire
 - Prévention et contrôle de la pollution
 - Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- ne causent pas de préjudice important (DNSH) aux cinq autres, le cas échéant ;
- respectent des garanties minimales (par exemple, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Les seuils de performance aideront les entreprises, les promoteurs de projets et les émetteurs à accéder à un financement vert pour améliorer leur performance environnementale, ainsi qu'à identifier les activités qui sont déjà respectueuses de l'environnement. Ce cadre vise à améliorer la transparence, à faciliter l'investissement durable et à s'aligner sur les objectifs climatiques et environnementaux de l'UE, en favorisant la croissance des secteurs à faible émission de carbone et la décarbonation des secteurs à forte émission de carbone.

Nous avons revu en détail le fichier publié par l'UE, compas de la taxonomie ("taxonomy compass") qui liste l'ensemble des activités éligibles et nous avons identifié, parmi le portefeuille d'activités de Viridien, trois activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci :

NACE	Secteur	Activité	Activité
J63.11	Information et communication	8.1	Traitement des données, hébergement et activités connexes
J61, J62, J63.11	Information et communication	8.2	Des solutions fondées sur des données pour réduire les émissions de gaz à effet de serre
E39.00	Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	5.12	Stockage géologique souterrain permanent du CO ₂

L'alignement est le résultat de l'évaluation positive selon laquelle une activité éligible est considérée comme durable parce qu'elle répond aux exigences de la taxonomie. Les entreprises doivent indiquer la proportion de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement (CapEx) et de leurs dépenses opérationnelles (OpEx) liée aux activités alignées sur la taxonomie, le cas échéant.

3.2.1.2 Activités couvertes par la Taxonomie

Les secteurs et activités économiques inclus dans la taxonomie à ce jour ont le potentiel d'apporter une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique. L'approche diffère pour chacun de ces objectifs, en fonction de leur nature.

Dans le contexte des exigences de la taxonomie verte de l'UE, l'atténuation fait référence aux activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer le piégeage du carbone pour lutter contre le changement climatique. Elle s'attaque aux causes du changement climatique et fait référence aux mesures prises pour réduire les émissions et ralentir le rythme du changement. Pour une entreprise non-financière, cela peut se traduire par des investissements dans les énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou la transition vers des technologies à faible émission de carbone.

En revanche, l'adaptation se concentre sur la réduction de la vulnérabilité et l'augmentation de la résilience aux impacts physiques du changement climatique. Elle s'attaque à ses effets en se concentrant sur les changements à apporter pour mieux faire face aux impacts du changement climatique qui se produisent déjà ou qui devraient se produire à l'avenir. Il s'agit de mesures telles que des infrastructures résilientes aux aléas climatiques, des systèmes de gestion de l'eau ou la conservation de la biodiversité, afin de garantir que l'entreprise puisse résister à des conditions environnementales changeantes.

Ces deux approches sont essentielles pour qu'une entreprise non-financière s'aligne sur les objectifs de la taxonomie verte de l'UE, à savoir soutenir une économie durable et résiliente au changement climatique.

3.2.1.2.1 Traitement des données, hébergement et activités connexes (activité 8.1)

Viridien transforme les données sismiques et géologiques en informations et en images de haute qualité afin de permettre de comprendre la structure du sous-sol et de déduire diverses qualités physiques et mécaniques des roches ou des fluides dans ces structures. Pour ce faire, Viridien doit pouvoir compter sur une très grande capacité de traitement des données et disposer de ses propres serveurs et de son infrastructure interne.

Nos centres de données sont répartis sur trois sites principaux : Texas (États-Unis), Royaume-Uni et France. Chaque site sert de hub régional.

Toute l'activité qui passe par ces centres de calcul est éligible à la taxonomie au titre de l'objectif d'Adaptation au Changement Climatique.

3.2.1.2.2 Solutions fondées sur des données pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (activité 8.2)

Nous sommes actifs dans le domaine de la surveillance de l'environnement et des solutions de transition à faible teneur en carbone et nous développons des solutions, basées sur l'analyse de données, pour l'atténuation du changement climatique dans les domaines suivants :

- L'énergie géothermique est traditionnellement exploitée dans les zones tectoniques actives, et Viridien a toujours joué un rôle sur ce marché grâce à son équipe d'imagerie multi-physique et occasionnellement grâce à son équipe d'imagerie sismique. A ce jour, Viridien a entrepris plus de 130 projets ciblés, développant l'expertise et les logiciels associés. Aujourd'hui, l'exploitation de l'énergie géothermique s'applique également aux bassins sédimentaires et offre de nouvelles opportunités à Viridien. L'expertise en géosciences du sous-sol, y compris l'imagerie sismique, la modélisation des réservoirs et l'analyse géologique, sont des compétences très recherchées dans ce secteur énergétique émergent où nous restons concentrés sur certains domaines clés.
- Les minéraux critiques tels que le cuivre, le lithium, le nickel, le cobalt et les terres rares sont essentiels au développement des technologies énergétiques propres, qu'il s'agisse des éoliennes, des réseaux électriques, des véhicules électriques ou des batteries. L'approvisionnement est essentiel à la croissance des énergies renouvelables et au soutien de la transition énergétique. La nécessité de rechercher ces minéraux et de les extraire en toute sécurité, avec le moins d'impact possible sur l'environnement et de manière responsable en gérant les risques associés, présente des opportunités commerciales pour Viridien.

Viridien est bien placé pour tirer parti de l'augmentation de l'activité dans l'industrie minière grâce à son offre de données intégrées qui permet à ses clients d'obtenir des informations précieuses.

3.2.1.2.3 Stockage géologique souterrain permanent du CO₂ (activité 5.12)

La capture, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) est l'une des solutions choisies par la communauté internationale pour contribuer à l'effort de décarbonation des activités humaines et atteindre les objectifs des Accords de Paris. Dans ce domaine, le potentiel commercial de Viridien est important car les compétences clés de Viridien en matière d'expertise des réservoirs souterrains, y compris l'imagerie géologique et pétrochimique, la modélisation et l'analyse, s'intègrent bien dans le cadre de la planification du stockage du CO₂, de l'optimisation et de la surveillance continue des sites de stockage. Beaucoup de nos clients actuels et nouveaux planifient de grands projets CCUS et commencent à intégrer l'application des technologies CCUS dans leurs activités. Plus de détails sur l'activité dans la section 3.1.2.2.2.1.

3.2.1.3 Méthodologie de l'analyse d'éligibilité et d'alignement

L'approche visant à évaluer la conformité avec la taxonomie verte de l'UE a été conduite en 2024 par un consultant externe et a été structurée en cinq phases différentes. Elle a débuté par une phase de préparation au cours de laquelle les critères d'alignement des activités pertinentes sont définis sur la base du compas de la taxonomie. La documentation standard pouvant servir de preuve de la conformité aux exigences techniques et aux garanties minimales (normes sociales et environnementales) de la taxonomie est identifiée au cours de cette étape. Dans la mesure où il n'y a pas eu en 2025 d'évolution significative, en interne ou en externe, ni de circonstance de nature à remettre en cause cette analyse, nous l'avons reconduite en l'état pour cet exercice.

Ensuite, une phase de collecte de données a permis de rassembler les informations nécessaires pour les activités examinées. Il s'agit de documents et de données en rapport avec les critères d'examen technique pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement. Les données collectées passent par une phase d'analyse, au cours de laquelle elles sont évaluées en termes de pertinence, de cohérence et d'alignement sur les objectifs de la taxonomie. Tout écart ou toute lacune par rapport aux exigences techniques ou minimales a été identifié et documenté.

Afin de valider les résultats et de recueillir des informations supplémentaires, nous avons organisé des ateliers opérationnels. Ces ateliers permettent de s'assurer que les interprétations des données sont cohérentes et que les parties prenantes sont impliquées dans la résolution des divergences. Les résultats de l'analyse sont compilés dans un rapport sur les écarts, qui résume les domaines de non-conformité, propose des recommandations ciblées pour combler les lacunes identifiées et fournit des mesures concrètes pour améliorer la documentation, combler les lacunes et parvenir à l'alignement dans les délais impartis.

Les critères suivants ont été évalués pour vérifier le respect des garanties minimales :

- Assurance que les procédures de conduite responsable mises en œuvre par l'entreprise satisfont à son «devoir de diligence», notamment en matière de droits sociaux⁽¹⁾, de droit du travail⁽²⁾ et de lutte contre la corruption⁽³⁾, selon :
 - les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
 - les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
 - les principes et droits énoncés dans les 8 conventions fondamentales identifiées la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
 - la Charte internationale des droits de l'homme
- La mise en œuvre de ces procédures respecte le principe de non-préjudice significatif aux six autres objectifs environnementaux de la taxonomie, en s'appuyant, lorsque nécessaire, sur une analyse du cycle de vie des produits et services concernés et sur les données environnementales disponibles.

L'analyse des écarts a mis en avant des difficultés à aligner les activités sur les exigences de la taxonomie européenne en matière d'atténuation du changement climatique. Sur l'ensemble des sites évalués, la non-conformité est principalement due à l'utilisation de gaz réfrigérants dont le potentiel de réchauffement global est supérieur à 675. À la suite de l'examen technique de l'atténuation des effets sur le climat, notre centre de données au Texas (États-Unis) a obtenu un score de 94 % et nos sites du Royaume-Uni et de France un score de 92 %, n'atteignant pas les 100 % requis pour la conformité. À cet égard, aucune de nos activités éligibles n'est donc, actuellement, alignée sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

En 2025 nous avons capitalisé sur les initiatives que nous avons lancé en 2024 dans nos centres de données et qui alignent nos pratiques sur les critères d'examen technique recommandés par la Taxonomie pour l'adaptation au changement climatique :

- Le label européen pour le code de conduite sur l'efficacité énergétique des centres de données (en attente de validation de la Commission Européenne).
- Le suivi d'un indicateur d'efficacité de l'utilisation de l'eau (WUE) pour chacun de nos principaux centres de données.
- Nous avons mesuré l'impact carbone 2025 de nos principaux centres de données sur la base de l'analyse du cycle de vie que nous avons effectué en 2024.

Par conséquent, nos trois centres de données, Texas (États-Unis), Royaume-Uni et France maintiennent un score de 100 % lors de l'examen technique. Nos activités, en 2025 sont conformes au deuxième objectif relatif à l'adaptation au climat.

Cependant, si l'on considère le critère de revenu pour l'activité 8.2, les solutions décrites au point 2.1.2.2 ci-dessus dans leur application stricte à la réduction des émissions de GES ne dépassent pas le seuil de matérialité des 10 % et ne sont donc pas incluses dans ce rapport.

Notre activité 5.12 "Stockage géologique souterrain permanent du CO₂" (CCUS) n'apporte pas de contribution substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique, car elle ne vise actuellement que les phases exploratoires du potentiel de stockage souterrain. Elle n'est pas encore appliquée aux sites opérationnels de stockage souterrain actif. Par conséquent, l'activité n'est pas conforme à l'objectif d'adaptation et n'est pas incluse dans notre rapport de taxonomie 2025.

En 2025 la seule activité qui apporte une contribution substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique, qui répond aux exigences techniques et qui dépasse le seuil de matérialité de 10 % est notre activité de traitement des données (8.1).

3.2.1.4 Indicateurs clés de performance

Exercice	2025	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie																											
ICP (1)	Total (2)	Part d'activités éligibles à la taxonomie (3)		Activités alignées sur la taxonomie (4)		Part d'activités alignées sur la taxonomie (5)		Atténuation du changement climatique (6)		Adaptation au changement climatique (7)		Eau (8)		Économie circulaire (9)		Pollution (10)		Biodiversité (11)		Activité habilitante (12)		Activité transitoire (13)		Activités non évaluées considérées comme non significatives (14)		Activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (15)		Part d'activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (16)	
	USD m	%	USD m	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Chiffre d'affaires	1071	46,8 %	481,1	44,9 %							44,9 %										44,9%						53,2 %	391	32,3 %
CapEx	88	53,3 %	47,0	53,3 %							53,3 %										53,3%						47,7 %	31	30,0 %
OpEx	610	5,6 %	34,4	5,6 %							5,6 %										5,6%						94,4 %	22	3,2 %

(1) Voir également la section 3.3 Informations sociales sur la main-d'œuvre propre et la section 3.4.2 Chaîne d'approvisionnement responsable/Gestion de la relation avec les fournisseurs.

(2) Voir également la section 3.3.1.2 Couverture des négociations collectives et dialogue social.

(3) Voir également la section 3.4 Conduite des affaires.

ICP déclaré (Chiffre d'Affaires / CapEx/ OpEx)		Chiffre d'affaires 2025		Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie																					
Exercice N																									
Activités économiques (1)	Code (2)	ICP éligible à la taxonomie (part du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie) (3)		ICP aligné sur la taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires) (4)		ICP aligné sur la taxonomie (part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie) (5)		Atténuation du changement climatique (6)		Adaptation au changement climatique (7)		Eau (8)		Économie circulaire (9)		Pollution (10)		Biodiversité (11)		Activité habilitante (12)		Activité transitoire (13)		Part de la taxonomie alignée par rapport à la taxonomie éligible (14)	
		%		USD m	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	(E le cas échéant)	(T le cas échéant)	%					
Traitement de données, hébergement de données et activités connexes		CCA 8.1	46,8 %	481,1	44,9 %	44,9 %										44,9 %				44,9 %		96 %			
Somme des alignements par objectif						44,9 %																			
TOTAL			46,8 %	481,1	44,9 %	44,9 %										44,9 %				44,9 %		96 %			

ICP déclaré (Chiffre d'Affaires / CapEx/ OpEx)			CapEx 2025	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie											
			Code (2)	ICP éligible à la taxonomie (part du CapEx éligible à la taxonomie) (3)	ICP aligné sur la taxonomie (valeur monétaire du CapEx) (4)	ICP aligné sur la taxonomie (part du CapEx aligné sur la taxonomie) (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Part de la taxonomie alignée par rapport à la taxonomie éligible (14)
Exercice N				%	USD m	%	%	%	%	%	%	%	(E le cas échéant)	(T le cas échéant)	%
Activités économiques (1)															
Traitement de données, hébergement de données et activités connexes			CCA 8.1	53,3 %	47,0	53,3 %	53,3 %						53,3 %		100 %
Somme des alignements par objectif							53,3 %								
ICP TOTAL (CapEx)				53,3%	47,0	53,3 %	53,3 %						53,3 %		100 %

ICP déclaré (Chiffre d'Affaires / CapEx/ OpEx)		OpEx 2025		Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie										
		Code (2)	ICP éligible à la taxonomie (part des OpEx éligible à la taxonomie) (3)	ICP aligné sur la taxonomie (valeur monétaire des OpEx) (4)	ICP aligné sur la taxonomie (part des OpEx alignée sur la taxonomie) (5)	Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Part de la taxonomie alignée par rapport à la taxonomie éligible (14)
Exercice N			%	USD m	%	%	%	%	%	%	%	(E le cas échéant)	(T le cas échéant)	%
Activités économiques (1)														
Traitement de données, hébergement de données et activités connexes		CCA 8.1	5,6 %	34,4	5,6 %		5,6 %					5,6 %		100 %
Somme des alignements par objectif						5,6 %								
ICP TOTAL (OpEx)			5,6 %	34,4	5,6 %	5,6 %					5,6 % 100 %			

Activités liées au nucléaire et au gaz fossile

Activités liées à l'énergie nucléaire			
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.		NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.		NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.		NON
Activités liées au gaz fossile			
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.		NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.		NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.		NON

Méthodologie

Chiffre d'affaires

● Activité 8.1 :

- L'éligibilité : Sur la base du périmètre consolidé de la Société, nous considérons l'ensemble de nos revenus externes issus de l'activité d'imagerie Geoscience moins les revenus issus des ventes de notre logiciel Geovation. Nous considérons également la part du chiffre d'affaires externe de Earth Data (EDA) induite par le traitement de données réalisé par Geoscience en interne pour le compte d'EDA. En effet, les études Earth Data sont une combinaison de coûts d'acquisition et de traitement de la donnée par les activités d'imagerie de Geoscience. Les ventes externes des études Earth Data ne présentent pas d'allocation du prix entre les deux activités. Nous appliquons donc une clé de répartition

du chiffre d'affaires qui nous paraît représenter la part du chiffre d'affaires issus de l'activité d'imagerie Geoscience. Nous calculons ainsi le ratio du coût du traitement de données issus de l'activité d'imagerie (coûts Geoscience) sur les coûts totaux d'EDA, et appliquons ce ratio au chiffre d'affaires externe d'EDA pour obtenir la part du chiffre d'affaires correspondant à l'activité d'imagerie.

- Alignement : Même calcul que pour l'éligibilité en enlevant le centre dédié en Oman et la Russie.

Au dénominateur, nous avons utilisé les revenus d'exploitation du Groupe tels qu'ils figurent dans le présent Document. Nous avons pris en compte les revenus IFRS pour tous les calculs.

Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	-%	-%
CCA	44,9 %	46,8 %
WTR	-%	-%
CE	-%	-%
PPC	-%	-%
BIO	-%	-%

CapEx

Le CapEx s'entend, selon la définition de la Taxonomie, comme l'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice, considérée avant les amortissements et toute réévaluation, y compris celles résultant de réévaluations et d'amortissements, pour l'exercice concerné et à l'exclusion des ajustements à la juste valeur. Les baux et la location à long terme doivent être comptabilisés dans les dépenses d'investissement, en application de la norme IFRS 16 (droits d'utilisation).

● Activité 8.1 :

- Éligibilité : Est déclarée en 2025 la part de l'ensemble de nos dépenses d'investissement dans les centres de données (CapEx), y compris celles présentées sous la norme IFRS 16.
- Alignement : Idem éligibilité.

Au dénominateur, nous avons retenu les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, hors études multi-clients, ainsi que les augmentations de droits d'utilisation.

Part des CapEx/Total des CapEx

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	-%	-%
CCA	53,3 %	53,3 %
WTR	-%	-%
CE	-%	-%
PPC	-%	-%
BIO	-%	-%

OpEx

La Taxonomie de l'UE définit comme OpEx éligibles les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs et nécessaire pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs (par exemple, les fournitures d'entretien, le coût des employés affectés à l'entretien, les technologies de l'information dédiées à l'entretien).

- Activité 8.1 :
 - Éligibilité : Pour 2025, nous déclarons les coûts directs non capitalisés des installations, des commodités, de la maintenance et du personnel connexe nécessaires au bon fonctionnement de tous nos centres de traitement des données.
 - Alignement : Idem éligibilité.
- Au dénominateur, nous avons utilisé les coûts cash d'exploitation (ou opérationnels), hors amortissements et dépréciations. Au numérateur, nous avons considéré l'ensemble des coûts directs des centres de données retraités des dépenses d'électricité imputables à la production et des taxes foncières calculées sur la valeur des équipements de production.

	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	-%	-%
CCA	5,6 %	5,6 %
WTR	-%	-%
CE	-%	-%
PPC	-%	-%
BIO	-%	-%

3.2.1.5 Analyse des scénarios climatiques

Les risques et les opportunités de transition liés au climat sont pleinement intégrés dans les études de faisabilité de nos investissements dans de nouveaux actifs et de nouvelles activités.

En 2024, nous nous sommes associés à un leader mondial de la réassurance et de l'assurance pour préparer un rapport analysant les impacts physiques du changement climatique sur dix de nos actifs stratégiques, dont nos trois principaux centres de données à Texas (États-Unis), Royaume-Uni et France. Ce rapport évalue le paysage actuel des risques à travers divers dangers et projette les risques futurs en utilisant des scores de risque climatique, qui quantifient les changements dans la fréquence et la gravité de chaque danger. La combinaison de l'évaluation des risques actuels avec les scores de risque climatique, permet de définir les catégories de risques futurs, offrant une perspective complète pour les décennies à venir. L'analyse intègre trois scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), alignés sur des trajectoires socio-économiques partagées (SSP) : SSP1 (1,5°-2°C d'ici 2100), SSP2 (2,5°-3°C) et SSP5 (4°-5°C).

Notre profil de risque physique actuel pour les installations sédentaires de Viridien est principalement associé à des événements météorologiques sévères à Houston, au Texas, et à l'élévation du niveau de la mer à Rotterdam. Les mesures de

gestion des risques sur ces deux sites sont bien établies et ne nécessitent pas d'actions spécifiques supplémentaires. Selon le rapport de l'assureur, qui a évalué les trois scénarios du GIEC, les risques climatiques sur ces sites devraient rester stables jusqu'en 2030 et 2050. Par conséquent, aucune mesure immédiate d'adaptation au changement climatique n'est nécessaire pour ces sites.

En 2025 nous avons mandaté la même société pour une analyse à l'identique des mêmes scénarios climatiques sur le site où nous envisageons la construction, à partir de 2027, d'un nouveau centre de calcul aux États-Unis en remplacement de notre site de Houston (Texas). Ce rapport nous a permis d'établir que sur ce site, les risques climatiques sur l'ensemble des scénarios testés sont plus faibles que sur Houston et qu'ils ne devraient pas évoluer défavorablement à l'horizon 2050 et au-delà. Par conséquent nous n'avons pas introduit de mesure d'adaptation au changement climatique supplémentaires dans le cahier des charges de ce futur centre de calcul.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'amélioration continue, nous continuerons à affiner notre méthodologie afin d'accroître la précision des évaluations des risques climatiques et d'intégrer davantage les considérations climatiques dans nos processus.

3.2.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)

Les activités de Viridien demeurent en partie dépendantes du secteur du pétrole et du gaz, exposant ainsi le Groupe à des risques de transition à long terme étroitement liés à l'évolution des systèmes énergétiques mondiaux. Ces enjeux sont déjà intégrés à la trajectoire stratégique de Viridien, notamment à travers la diversification de son portefeuille de clients et le développement de services contribuant à la réduction des émissions de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (voir 3.1.2).

L'identification des impacts, risques et opportunités liés au climat a suivi le processus de double matérialité décrit dans la section 3.1.4.1 et s'est appuyée sur l'analyse de résilience climatique présentée dans le chapitre Taxonomie (voir 3.2.1.5). Cette analyse, menée en 2024 en partenariat avec le réassureur de Viridien, a évalué l'exposition de l'ensemble des sites opérationnels aux risques physiques et de transition, sur la base de scénarios conformes au GIEC et du Climate Risk Score de Swiss Re.

Cette évaluation approfondie a confirmé la pertinence de l'ensemble des sous-thèmes de la norme ESRS E1 pour Viridien, en particulier au regard de son exposition aux risques de transition, de sa consommation énergétique et de la décarbonation de ses opérations et de sa chaîne de valeur. Ces dimensions constituent le fondement du premier pilier ESG du Groupe : « Réduire notre empreinte carbone globale ».

Les politiques et actions décrites ci-après ont pour objectif de répondre aux impacts, risques et opportunités liés au climat identifié dans le cadre de cette analyse, et de soutenir la transition de long terme du Groupe vers un modèle économique bas-carbone et résilient.

3.2.2.1 Politique environnementale et climatique

La politique environnementale de Viridien est intégrée à notre politique ESG décrite en section 3.1.2.1.

En tant que valeur fondamentale de notre organisation, la responsabilité guide l'ensemble de nos actions. Viridien s'engage à assurer une gestion rigoureuse des impacts potentiellement négatifs liés à ses activités, en déployant tous les moyens nécessaires pour les atténuer et les réduire. Nous veillons également à exercer une influence positive et durable auprès de l'ensemble de nos parties prenantes :

- Nous agissons de manière responsable et éthique et respectons toutes les lois et réglementations applicables, en fournissant à nos employés et à nos sous-traitants des conseils et un soutien pour leur permettre de s'y conformer.
- Nous adoptons toujours une approche prudente face aux enjeux, en prenant le temps d'évaluer les risques et de gérer les impacts potentiels de nos activités.
- Nous utilisons l'influence que nous exerçons sur les prestataires de services et les fournisseurs pour soutenir l'amélioration continue de leurs performances environnementales.

Nous nous engageons à minimiser notre impact sur l'environnement et à promouvoir des pratiques durables dans l'ensemble de nos activités.

1. Nous fixons des objectifs mesurables et évaluons régulièrement nos progrès par rapport à ces objectifs. Nous communiquons des données environnementales sur l'ensemble de nos activités, en mesurant et en contrôlant notre empreinte carbone ;

2. Nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone globale en nous attaquant aux émissions directes et indirectes (Scopes 1, 2 et 3) sur l'ensemble de notre chaîne de valeur ;
3. Nous encourageons le développement de produits à faible teneur en carbone et de services durables afin de répondre aux besoins de nos clients et nous collaborons à leurs projets et initiatives de réduction de l'empreinte carbone ;
4. Nous visons la décarbonation complète de notre approvisionnement en énergie pour soutenir nos activités et nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie en encourageant les technologies intelligentes et en améliorant constamment notre efficacité énergétique ;
5. Nous concentrons nos efforts sur la réduction des déchets, l'amélioration de la gestion de l'eau et la promotion des principes de l'économie circulaire afin de réduire notre consommation et de favoriser le recyclage et la réutilisation.

3.2.2.2 Plan de transition pour le changement climatique

A Viridien, nous considérons l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme des valeurs fondamentales essentielles au succès à long terme de notre entreprise.

Pour soutenir ces valeurs, nous définissons des objectifs triennaux au niveau du Groupe afin de favoriser les comportements et la culture appropriés, d'aligner nos opérations sur des pratiques durables, de traiter les risques environnementaux et sociaux et de garantir une gouvernance éthique. Les derniers objectifs en date ont été validés par notre Directeur Général en octobre 2024 et couvrent la période 2025-2027.

Chaque segment d'activité doit ensuite définir et suivre ses propres objectifs spécifiques, en conformité avec le cadre défini par ces objectifs triennaux et les renouveler tous les ans à son niveau.

Plus particulièrement, sur le changement climatique, les objectifs définis dans le plan triennal portent sur la réduction de notre empreinte carbone globale :

- Nous communiquons, en interne et en externe, sur les initiatives de Viridien en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et nous stimulons l'émergence de nouvelles idées afin de progresser vers nos engagements pour 2030 et 2050.
- Nous nous engageons à améliorer notre efficacité énergétique, à décarboner notre approvisionnement en énergie et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.
- Nous suivons notre consommation d'eau et améliorons l'efficacité de nos usages de l'eau.
- Nous évaluons, consolidons et améliorons la durabilité de notre chaîne d'approvisionnement en tant qu'élément clé de notre performance ESG globale et de notre réussite économique.
- Nous développons et proposons des produits et des services qui permettent des activités durables sur le plan environnemental.

Notre engagement pris en 2025 d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 s'aligne pleinement avec notre stratégie commerciale qui consiste à faire évoluer en continu nos technologies pour accompagner au mieux nos clients dans la réalisation de leurs objectifs commerciaux et de transition.

En 2025, Viridien a ajusté son objectif de réduction de ses émissions de GES de scopes 1 et 2 de 2019 à 80 % à l'horizon 2030. Nous avons renforcé cet engagement en 2025 en nous fixant l'objectif de réduire de 20 % nos émissions de scope 3 d'ici 2030, par rapport à nos niveaux de 2024.

À l'échelle de l'entreprise, les efforts se concentrent sur la poursuite de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie dans ses centres de données, ses bureaux et ses ateliers, ainsi que sur l'augmentation de la part de l'énergie durable dans son approvisionnement énergétique, principalement par le biais de l'énergie achetée auprès des fournisseurs d'électricité. Nous avons également progressé en 2025 sur la mise en place des leviers d'action qui nous permettent d'agir sur la réduction de nos émissions de scope 3.

Nous confirmons que nos activités ne sont pas exclues des indices de référence "accords de Paris".

Notre plan de transition a été renforcé et étendu en 2025 pour intégrer l'ensemble de l'empreinte carbone pour répondre aux exigences de la norme de reporting actuelle E1-1.

Les mesures que nous nous sommes engagés à prendre pour atteindre nos objectifs en matière d'empreinte carbone pour 2030 et 2050 sont décrites dans le reste de ce chapitre.

3.2.2.2.1 Calcul à haute performance (HPC)

En tant qu'entreprise de calcul haute performance (HPC), Viridien exploite des infrastructures de traitement de données à grande échelle et possède et exploite ses propres serveurs ainsi que des installations dédiées.

Conformément à la trajectoire de décarbonation à long terme du Groupe à horizon 2050, Viridien a réalisé en décembre 2024 des Analyses du Cycle de Vie (ACV) de ses principaux sites HPC, conformément aux normes ISO 14040 et ISO 14044. Ces analyses ont été complétées par des calculs d'empreinte carbone suivant le protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol). En 2025, les résultats de ces travaux ont été consolidés et examinés, fournissant une base permettant d'identifier les principaux facteurs d'impact environnemental de nos activités HPC. Ce travail permettra de formaliser un plan d'amélioration pluriannuel et de déployer des actions ciblées visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Les infrastructures HPC dédiées de Viridien sont principalement situées sur trois grands sites, qui servent de pôles régionaux : le Texas (États-Unis), le Royaume-Uni et la France. Bien que d'autres salles informatiques existent dans le monde, elles représentent une part limitée de la capacité de calcul et de la consommation d'énergie totales.

Pour suivre la consommation énergétique et l'efficacité de ses principaux pôles HPC, Viridien analyse systématiquement les factures d'énergie et suit le Power Usage Effectiveness (PUE). Le PUE est évalué en tant qu'indicateur de catégorie 1 conformément à la norme ISO/IEC 30134-2:2016, calculé en divisant la consommation énergétique totale du centre de données (qui inclut le refroidissement, l'éclairage, la sécurité, les serveurs et les équipements réseau) par la consommation énergétique des équipements informatiques (serveurs et réseau). En 2025, Viridien a poursuivi ses efforts pour obtenir des gains d'efficacité incrémentaux grâce à l'optimisation opérationnelle et aux améliorations d'infrastructure, améliorant ainsi le PUE moyen pondéré de ses trois principaux sites HPC pour atteindre 1,32, contre 1,33 en 2024 et 1,35 en 2023. L'ambition du Groupe reste d'atteindre un PUE de 1,30 d'ici 2030 et de se rapprocher d'un PUE de 1,0 à l'horizon 2050.

Lorsque cela est techniquement possible et économiquement justifié, Viridien met en œuvre des mesures visant à réduire la

consommation d'énergie, notamment des améliorations de l'efficacité du refroidissement, de la gestion des flux d'air et de l'optimisation des équipements informatiques.

Les pôles HPC des États-Unis et du Royaume-Uni traitent la majorité des volumes de données du Groupe et représentent à eux deux environ 70 % de la consommation annuelle d'électricité de Viridien. Ces sites demeurent donc prioritaires pour les initiatives d'efficacité énergétique et les actions de décarbonation.

Au Texas, où Viridien exploite son plus grand centre de données, un contrat d'approvisionnement en énergie éolienne soutenu par des certificats d'énergie renouvelable (RECs) est en place depuis mai 2023, couvrant à la fois le centre de données et les bureaux de Houston Town Park.

Au Royaume-Uni, le nouveau centre de données fonctionne sous un contrat d'électricité verte, tout comme l'ensemble des autres activités de Viridien dans le pays.

En France, tous les sites, y compris le centre de données, sont approvisionnés dans le cadre de contrats d'électricité adossés à des garanties d'origine renouvelable.

3.2.2.2.2 Code de conduite de l'UE sur l'efficacité énergétique des centres de données

Le 14 novembre 2024, Viridien a déposé sa candidature au Code de conduite de l'Union européenne sur l'efficacité énergétique des centres de données et s'est engagée à respecter les principes définis dans le cadre « Engagements et Suivi » pour les centres de données qu'elle possède ou exploite. À ce jour, le dossier est encore en attente de validation de la Commission Européenne.

Le Code de conduite de l'Union européenne sur l'efficacité énergétique des centres de données est une initiative volontaire visant à réduire la consommation d'énergie dans les centres de données en Europe grâce à l'adoption de bonnes pratiques, à un suivi transparent et à une amélioration continue. En participant à ce Code, Viridien s'engage à :

- Suivre et déclarer régulièrement la consommation énergétique de ses centres de données ;
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables afin d'améliorer l'efficacité énergétique ;
- Poursuivre une amélioration continue de la performance énergétique dans le temps.

Le Code de conduite identifie des bonnes pratiques dans plusieurs domaines clés, notamment :

- Efficacité des équipements informatiques : utilisation de serveurs, solutions de stockage et équipements réseau à haute efficacité énergétique ;
- Optimisation du refroidissement : mise en place de systèmes de refroidissement performants, solutions de free cooling et gestion optimisée des flux d'air ;
- Gestion de l'alimentation : recours à des onduleurs (UPS) et unités de distribution électrique (PDU) à haut rendement conçus pour minimiser les pertes d'énergie.

Les participants doivent soumettre chaque année des rapports détaillant la consommation énergétique et les actions mises en œuvre pour améliorer l'efficacité. Viridien a rempli cette obligation en novembre 2025. Les données collectées sont utilisées pour évaluer les progrès réalisés et comparer la performance, toutes les informations étant traitées de manière confidentielle.

Conformément aux exigences du Code, Viridien réalisera un audit indépendant dans un délai de trois ans à compter du dépôt en 2024, afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre, de vérifier la conformité et d'identifier des opportunités supplémentaires d'amélioration de l'efficacité énergétique.

3.2.2.2.3 Division Equipement (SMO)

SMO dispose de sa propre gouvernance ESG, avec un responsable ESG dédié et des correspondants locaux, généralement des responsables de site et des coordinateurs HSE/SD. Une stratégie ESG adaptée de la stratégie du Groupe a été mise en place dans le but d'intégrer pleinement les sujets ESG au sein de chaque activité, en particulier les activités spécifiques de cette division industrielle.

Les sites opérationnels de SMO sont tous certifiés ISO 9001 ; l'objectif est de faire passer tous ces sites à un système de management intégré d'ici 2026 : qualité (ISO 9001), environnement (ISO 14001) et énergie (ISO 50001). Les sites de St-Gaudens en France et de Junfeng en Chine ont été certifiés ISO 14001 en 2023 et le site de DeRegt aux Pays-Bas en janvier 2024. En 2025, tous les sites opérationnels – Junfeng, Saint-Gaudens, Nantes, Rotterdam et Houston – ont été certifiés ISO 14001 et ISO 50001 (première certification ou renouvellement). Geocomp aux États-Unis a été certifié en janvier 2026 et Concept au Royaume-Uni prévoit d'obtenir la certification ISO 14001 d'ici la fin de l'année 2026.

SMO travaille également sur l'éco-conception de ses produits. En 2023, la méthodologie a été appliquée à 4 projets en France avec l'organisation d'une semaine de l'éco-conception en septembre 2023, et 245 personnes ont suivi une formation en ligne sur le sujet. En 2025 nous avons généralisé l'utilisation de cette méthodologie, basée sur une Analyse du Cycle de Vie (ACV) simplifiée selon la norme ISO 16524, pour déterminer le profil environnemental des produits, améliorer l'intégration des matériaux recyclés, alléger les produits et réduire les émissions en diminuant la consommation d'énergie lors de l'utilisation. SMO travaille également sur la réutilisation des emballages, la réparabilité et l'allongement de la durée de vie des produits. Le nouveau node terrestre ACCEL lancé par SMO en 2025 a été développé selon cette méthode et constitue notre premier produit certifié éco-conçu.

Dans le but de maîtriser notre consommation d'électricité, nous avons installé en 2023 des compteurs non intrusifs sur nos sites industriels de Nantes et St-Gaudens en France. Depuis la fin de l'année 2024, tous les autres sites opérationnels utilisent également cette technologie pour suivre leur consommation d'énergie.

En fonction du calendrier de l'agence française de régulation de l'énergie, nous prévoyons également de déployer à partir de 2026 des ombrières photovoltaïques sur nos sites de Nantes et de Saint-Gaudens, qui couvriront respectivement 16 % et 15 % de nos besoins en électricité.

Outre la réalisation de Bilans Carbone pour l'ensemble de ses sites, SMO s'est engagé en septembre 2024 dans la démarche ACT étape par étape, pour "Accelerate Climate Transition", une référence internationale pour accompagner les entreprises souhaitant mettre en place un plan de décarbonation de leurs activités et contribuer à la neutralité carbone mondiale. SMO vise à structurer son processus de décarbonation et à aligner sa stratégie ainsi que son plan d'action afin de limiter le réchauffement climatique. En 2025, deux ateliers ont été organisés avec la direction de SMO afin de définir le calendrier de mise en œuvre des principales actions à mener en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'engagement final et le plan d'action seront finalisés au cours du premier trimestre 2026 et déployés au sein de l'organisation SMO.

SMO déploie également des actions de réduction de ses émissions GES sur l'ensemble des scopes du protocole GHG. La démarche

de certification ISO 50001 sur l'efficacité énergétique fournit le cadre aux actions ciblant les scopes 1 et 2.

Le site de Sercel Junfeng a été le premier à recevoir la certification ISO 50001 en octobre 2024. Les sites de Nantes, Saint Gaudens, Rotterdam et Houston ont été certifiés en 2025.

Quelques exemples d'actions par scope :

Scope 1

Nous avons mis en place une série d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique ciblant le chauffage des locaux sur notre site de Nantes en installant un système de gestion centralisée des bâtiments avec contrôles optimisés et en installant des pompes à chaleur dans certaines zones du site qui s'y prêtaient. Sur le site de St Gaudens, nous avons rénové les anciennes chaudières à gaz et revisité les processus de peinture des pièces de camion vibreurs pour limiter le recours à l'étuvage et baisser les températures.

Dans l'optique de réduire notre consommation de carburants non-renouvelables nous remplaçons, quand c'est possible, les véhicules à moteur à combustion par des véhicules électriques comme les chariots élévateurs sur le site de St Gaudens ou les voitures utilisées sur notre site de Sercel Junfeng en Chine.

Sur l'ensemble des sites de SMO le cahier des charges pour le remplacement des unités de climatisation a été modifié pour prendre en compte l'impact environnemental des émissions fugitives liées aux gaz réfrigérants.

Scope 2

Nous avons également mis en place une série d'actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des procédés, en arrêtant certains équipements la nuit, en réduisant le temps de chauffe de certaines pièces, ou en optimisant la programmation horaire des compresseurs utilisés dans nos process.

Nous étudions aussi la possibilité de produire notre propre énergie renouvelable, et nous avons lancé plusieurs études de faisabilité pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les sites de Nantes et de St-Gaudens en France ou de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments de Sercel Junfeng à Xushui en Chine.

Scope 3

Utilisation des produits vendus

L'analyse des bilans carbone réalisés en France en 2023 et sur l'ensemble du périmètre de SMO en 2024 montre que la majorité des émissions indirectes proviennent pour environ 85 % de l'impact de l'utilisation des produits vendus. Des actions sont donc en cours au niveau du développement dans le cadre de la démarche d'Ecoconception sur, entre autres, l'autonomie des batteries ou le poids.

Plusieurs initiatives ont également été lancées sur le mode de transmission des camions vibreurs ou sur l'optimisation des trajectoires en opération sur le terrain afin de limiter la consommation de carburant. Nous travaillons également sur la consommation électrique des capteurs ou des nodes câblés. Une réflexion plus globale est également menée sur l'optimisation du déploiement des produits en opération sur le terrain dans l'optique d'en réduire l'impact énergétique. L'introduction sur le marché de nouveaux produits certifiés éco-conçus, comme le node terrestre ACCEL en 2025, illustre bien nos efforts pour aider à réduire l'empreinte carbone des opérations de terrain de nos clients.

Intrants

Plusieurs initiatives ont été lancées sur le recyclage des matières premières plastiques sur le site de St Gaudens, et une initiative est en cours sur le site de Sercel Junfeng concernant l'aluminium, dont le processus de fabrication n'utilise que 15 % de la matière première achetée et rejette le reste.

Des initiatives sont également en place pour réutiliser les emballages des fournisseurs au lieu de les jeter.

Fret sortant

Depuis cette année nous informons systématiquement nos clients du coût de transport, par mer et par avion, de l'équipement qu'ils ont acheté pour qu'ils puissent prendre, en toute connaissance de cause, une décision sur l'impact carbone associé au mode de transport choisi.

Fret entrant

Le transport maritime est systématiquement préféré au transport aérien lorsque les délais d'approvisionnement le permettent.

Transport inter-sites ou pré-acheminement:

Des actions sont en cours sur les itinéraires à courte distance pour encourager l'utilisation de camions électriques.

Déplacements

Nous faisons la promotion de la mobilité douce et du covoiturage auprès de nos collaborateurs pour leurs déplacements domicile-travail. Pour les déplacements professionnels, nous limitons les déplacements non essentiels et favorisons les déplacements en train pour l'acheminement vers les aéroports internationaux en France.

Gestion des déchets

La généralisation progressive de la certification ISO 14001 à l'ensemble des sites opérationnels permet de structurer l'approche de SMO en matière d'optimisation de la gestion des déchets. À ce jour, les sites de Junfeng, Saint-Gaudens, Rotterdam, Nantes et Houston sont certifiés. Geocomp à Acton (États-Unis) a obtenu la certification en janvier 2026, et celle-ci est en cours pour notre site Concept à Édimbourg.

Des actions sont en cours, pour améliorer le tri et promouvoir les filières de recyclage sur l'ensemble des sites, et dans les processus de fabrication pour limiter la génération de déchets plus particulièrement sur l'aluminium chez Sercel Junfeng en Chine, sur l'étain et le plastique à St-Gaudens et sur le carton à Nantes, en France.

3.2.2.2.4 Autres initiatives

Nous poursuivons notre politique de décarbonation systématique de notre mix énergétique lors du renouvellement de nos contrats de fourniture d'électricité. Par exemple, en 2023, nous sommes passés à des contrats d'énergie renouvelable pour notre principal centre de données à Texas (États-Unis) et le site SMO de DeRegt aux Pays-Bas. Notre site SMO de Houston est maintenant approvisionné en électricité renouvelable depuis mai 2025. À partir de cette date, la majorité de notre approvisionnement en électricité aux États-Unis est garanti par des certificats d'énergie renouvelable (REC).

Notre flotte de voitures de société sera 100 % électrique d'ici 2050. En France, tous les véhicules de société en fin de bail sont remplacés par des voitures électriques ou hybrides. De plus, Viridien encourage le covoiturage sur ses différents sites. Aux

États-Unis et au Royaume-Uni, Viridien aide financièrement les salariés à acheter des véhicules plus "verts".

3.2.2.2.5 La voie vers 2030

Conformément à l'ESRS E1, Viridien s'engage à mettre en œuvre des actions ciblées et à allouer les ressources nécessaires afin d'atteindre ses objectifs de transition climatique et de progresser vers zéro émission nette à l'horizon 2050. Nos politiques en matière de changement climatique donnent la priorité au déploiement de leviers de décarbonation dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne de valeur, y compris les mesures d'efficacité énergétique, la transition vers les sources d'énergie renouvelables, l'électrification des processus et la promotion des pratiques de l'économie circulaire.

Les dépenses d'investissements de la taxonomie verte participent aux efforts de transition de Viridien. Par ailleurs, Viridien poursuit l'identification des besoins d'investissement éventuellement nécessaires à la transformation de l'entreprise dans les années à venir suite à la mise en place en 2025 d'objectifs sur le scope 3 en complément de ceux déjà définis sur les scopes 1&2. A ce stade Viridien n'a pas identifié de besoin d'investissement significatif nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

Nous avons intégré les considérations climatiques dans notre planification stratégique et nous développerons, lorsque cela sera bénéfique pour la réalisation de nos objectifs, des partenariats pertinents avec les parties prenantes et des investissements dans l'innovation afin de renforcer notre capacité à réaliser des réductions. Un suivi régulier des performances garantit l'alignement sur nos étapes intermédiaires et nos objectifs à long terme, ce qui nous permet de divulguer nos progrès de manière transparente.

Ces actions soulignent notre engagement à atténuer les risques climatiques et à contribuer aux efforts mondiaux visant à limiter l'augmentation de la température, tout en créant une valeur durable pour toutes les parties prenantes.

Méthodologie de la transition scope 1&2

- Année de référence 2019 : conformément à notre rapport dans l'URD 2023 section 3.6.1 et l'URD 2019 section 3.5.1, il s'agit de nos émissions de scope 1 et 2 en dehors de notre activité d'acquisition sismique propriétaire que nous avons cédée en 2020.
- Croissance 2019-2030 : utilisation du ratio d'intensité carbone pro-forma 2019
- Réductions 2019-2024⁽¹⁾ : basées sur les émissions de scopes 1 et 2 publiées dans notre DEU 2024.

Le plan de transition publié de Viridien, tel que référencé dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU) 2024, montre que nous avons déjà réalisé des réductions substantielles de nos émissions par rapport à l'année de référence 2019. Cette tendance devant se poursuivre en 2025, nous avons, avec l'approbation du Comité de Durabilité en juillet 2025, reformulé notre objectif et nous nous engageons à réduire nos émissions de Scope 1 et 2 basées sur le marché de 80 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019.

L'effort de réduction en 2025 a été principalement porté par la poursuite de la décarbonation de notre approvisionnement en électricité (97 %), complétée par des gains d'efficacité (3 %), ce qui a conduit à une baisse de 40 % de nos émissions de Scope 1 et 2 par rapport aux niveaux de 2024.

(1) Les actions correspondantes sont décrites dans les paragraphes précédents : 3.2.2.2.1-2-3 et 4.

3.2.2.3 Consommation d'énergie et mix énergétique

Nous nous engageons à rendre compte de manière transparente et à gérer activement notre consommation d'énergie et notre mix énergétique afin de nous aligner sur nos objectifs triennaux en matière de climat.

Nous avons clairement pour ambition d'augmenter la part des énergies renouvelables dans notre bouquet énergétique, en donnant la priorité à l'électricité verte, lorsqu'elle est disponible, à la fin de chacun de nos contrats traditionnels, ainsi qu'aux initiatives en matière d'efficacité énergétique. Ces efforts visent à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à contribuer à la réalisation de nos objectifs de décarbonation.

Comme mentionné en 3.2.2.2, des évaluations régulières de notre consommation d'énergie nous permettent d'identifier les possibilités d'optimisation et de progresser vers un profil énergétique plus durable.

La plus grande partie de notre consommation provient de l'électricité, qui représente toujours en 2025 90 % de notre consommation totale d'énergie. Nos besoins en électricité sont

principalement destinés à alimenter nos centres de données, qui représentent en 2025 un peu plus de 70 % de notre consommation totale d'électricité. Aux États-Unis, nous poursuivons notre politique de transition vers des contrats d'énergie renouvelable adossés à des certificats d'énergie renouvelable (REC) à l'échéance de nos contrats actuels. À cet égard, notre site SMO au Texas est alimenté en électricité renouvelable depuis mai 2025, portant ainsi la part des énergies renouvelables dans notre mix électrique à environ 90 %, contre 80 % l'année dernière.

Loin derrière l'électricité, nos deuxièmes plus grands postes d'énergie sont le gaz naturel et la chaleur achetée, qui représentent chacun un peu moins de 5 % de notre bouquet énergétique.

À l'échelle mondiale, en 2025, nous avons porté la part des sources renouvelables dans notre consommation énergétique totale à 83 %, contre 72 % en 2024.

Consommation d'énergie et mix énergétique	2025	2024
Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon (MWh)	0	0
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers (MWh)	1 137	1 750
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (MWh)	5 511	6 193
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles (MWh)	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)	16 022	30 601
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE FOSSILE (MWh)	22 670	38 544
PART DES SOURCES FOSSILES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (%)	17,1 %	28,4 %
Consommation de sources nucléaires (MWh) ⁽¹⁾	n.a.	n.a.
PART DE LA CONSOMMATION D'ORIGINE NUCLÉAIRE DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (%)		
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.)	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	109 839	97 170
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	62	52
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (MWh)	109 900	97 222
PART DES SOURCES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (%)	82,9 %	71,6 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (MWh)	132 570	135 766

(1) Conformément à l'ESRS E1, la part de la consommation d'énergie par source ne peut être renseignée que lorsqu'elle repose sur des données mesurables, vérifiables et pertinentes. Or, pour les consommations d'électricité achetée, Viridien ne dispose pas d'informations fiables et traçables permettant d'identifier la part d'origine nucléaire dans l'électricité effectivement consommée. La donnée 2024 a été supprimée pour les mêmes raisons.

3.2.2.4 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

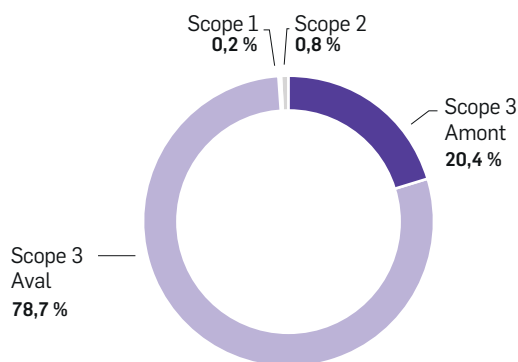
Viridien déclare depuis longtemps ses émissions de gaz à effet de serre. Les limites de notre inventaire de GES couvrent exactement le même périmètre que nos états financiers.

Nous nous sommes engagés à atteindre les objectifs de réduction des émissions suivants :

- réduire de 80 % la valeur absolue de nos émissions des scopes 1 & 2 par rapport à 2019 d'ici à 2030 ;
- réduire de 20 % la valeur absolue de nos émissions de scope 3 par rapport à 2024 d'ici à 2030 ;
- atteindre zéro émission nette sur l'ensemble des scopes d'ici 2050.

En 2025, nos émissions totales s'établissent à 1 044 ktCO₂eq contre 1 094 ktCO₂eq en 2024, soit une baisse d'environ 5 % d'une année sur l'autre.

RÉPARTITION ÉMISSIONS GES 2025 (CO₂eq)



Nous avons poursuivi nos efforts de réduction sur les émissions de scope 1 et 2, qui ont diminué de 40 % d'une année sur l'autre mais qui ont été complètement absorbées par les émissions de scope 3, qui représentent près de 99 % de nos émissions totales cette année.

3.2.2.4.1 Scope 1

Les données utilisées pour calculer nos émissions directes sont collectées par le biais de notre système d'information environnementale Prism. Sur chaque site du groupe, un représentant du réseau ESG de l'entreprise est responsable de la collecte et de la saisie des données.

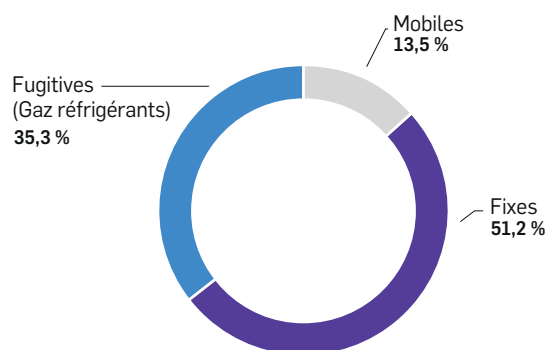
Le mix est essentiellement constitué de notre consommation de gaz naturel pour nos processus industriels dans notre division SMO et plus généralement pour le chauffage de nos sites, principalement au Royaume-Uni.

Nous comptabilisons également les fuites de gaz réfrigérants utilisés dans nos activités.

Les émissions directes liées au transport sont relativement faibles dans ce mix. Nous comptabilisons les déplacements

professionnels en voiture, en véhicules possédés ou exploités par l'entreprise, ainsi que les achats directs ou les remboursements de carburant à nos employés. La consommation d'essence et de diesel et le nombre de kilomètres parcourus sont consolidés dans notre système d'information.

RÉPARTITION 2025 SCOPE 1 (CO₂eq)



Les détails des facteurs d'émission utilisés figurent à l'annexe 4 du présent chapitre.

3.2.2.4.2 Scope 2

Les données de consommation en KWh, nécessaires au calcul de nos émissions indirectes liées aux achats d'électricité et de chaleur proviennent également de notre système d'information Prism.

L'ensemble de nos achats d'électricité en Europe (y compris au Royaume-Uni) est basé sur le marché, tout comme 96 % de notre consommation aux États-Unis, contre 85 % en 2024.

L'achat d'électricité dans le reste du monde est basé sur la localisation.

En 2025, la part d'énergie achetée basée sur le marché pour le scope 2 a atteint 87 %, contre 76 % en 2024, principalement grâce au passage à un contrat basé sur le marché en mai sur notre site SMO de Houston (Texas).

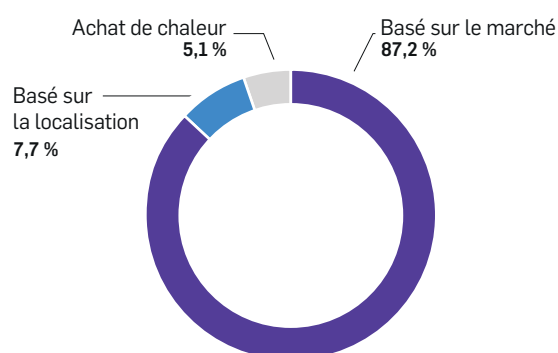
Les émissions liées à la production de l'électricité achetée basée sur la localisation sont calculées à partir des facteurs d'émission nationaux des réseaux électriques issus de la base de données Carbon Footprint, édition de juin 2025.

Pour les achats d'électricité basés sur la localisation et sur le marché, nous prenons en compte les émissions de transmission et de distribution en utilisant le facteur correspondant de la base de données "Carbon Footprint" du pays de consommation et nous les reportons en scope 3.

En 2025, la part de chaleur achetée pour notre site SMO de Sercel Junfeng (Chine) et pour notre bureau Géosciences d'Oslo (Norvège) dans notre consommation d'énergie du scope 2 reste similaire aux niveaux de 2024, à hauteur de 5 %.

Nous n'achetons ni de froid ni de vapeur.

Répartition 2025 Scope 2 (kWh)



Les détails des facteurs d'émission utilisés figurent à l'annexe 3.5.4 du présent chapitre.

3.2.2.4.3 Scope 3

Dans cette section, nous nous efforcerons de donner une description aussi exhaustive que possible de l'état de la collecte des données utilisées pour calculer les émissions de scope 3.

Biens et services achetés

Cette catégorie comprend à la fois les flux de services et de matières (achats) entrant dans l'entité.

Pour les flux de services (achats), il est rare de disposer de données précises sur l'impact CO₂eq. Dans ce cas, des ratios monétaires peuvent être utilisés comme alternative.

Pour les flux de matières, il s'agit des achats entrant dans l'entité, soit consommés sur place, soit intégrés dans la production. Les actifs amortis, en revanche, sont traités dans la section relative aux immobilisations. Dans la mesure du possible, les données physiques sont privilégiées, telles que les quantités d'intrants (par exemple, le nombre d'unités, les tonnes de matériaux). Si les données physiques ne sont pas disponibles, des ratios monétaires peuvent être utilisés, comme c'est le cas pour les achats de services.

Les données monétaires sont extraites de SAP pour notre division SMO ou du grand livre pour le reste du groupe et classées dans des catégories génériques.

En 2025 environ 56 % des émissions de notre division SMO dans cette catégorie sont calculées à partir de données matérielles, et seulement 1 % pour le reste du Groupe en conséquence le poids global des émissions calculées à partir de données matérielles ne représente que 11 % des émissions dans la catégorie des biens et services achetés. Tout le reste provient de ratios monétaires.

En décembre 2025, Viridien a lancé le déploiement d'une plateforme de gestion fournisseurs, conçue pour renforcer la supervision des relations fournisseurs tout au long de la relation commerciale et faciliter une collecte de données plus efficace et structurée. Dans le cadre de notre ambition de réduire progressivement le recours aux facteurs d'émissions monétaires, un questionnaire sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) a été adressé avant la fin de l'année à 55 fournisseurs clés hors SMO afin d'évaluer leur capacité à fournir des données d'empreinte carbone au niveau des produits et services.

À fin janvier 2026, le taux de réponse s'élevait à 38 %. Parmi les répondants, 62 % ont indiqué avoir déjà évalué leur empreinte carbone ; toutefois, seuls 19 % étaient en mesure d'allouer des émissions spécifiquement liées à leurs activités avec Viridien. En conséquence, les données collectées à ce stade n'étaient pas suffisamment robustes pour être utilisées dans le cadre du calcul des émissions du scope 3.

En 2026, Viridien poursuivra le dialogue avec ces fournisseurs afin d'améliorer la qualité des données et l'alignement méthodologique, avec pour objectif d'intégrer progressivement des émissions spécifiques aux fournisseurs dans la catégorie « Biens et services achetés » du scope 3.

En 2025, seul Microsoft nous fournit la valeur quantitative de nos émissions pour notre utilisation des clouds MS 365 et Azure. Cela représente un pourcentage infinitésimal de 0,004 % de nos émissions du scope 3.

Biens d'équipement

Cette catégorie comprend les émissions provenant de la production de biens physiques utilisés par l'organisation sur plusieurs années. Ces biens sont considérés comme des immobilisations et sont utilisés pour fournir des produits ou des services. La fabrication de ces biens génère des émissions de GES et, par convention, les méthodes répartissent ces émissions de fabrication sur une certaine période, à l'instar de l'amortissement comptable.

Il s'agit d'outils et de machines pour notre division SMO, de bâtiments, d'équipements informatiques, en combinant des données physiques lorsqu'elles sont disponibles ou des données monétaires basées sur la valeur d'achat des biens.

Le périmètre des biens d'équipement inclus dans le reporting comprend l'ensemble de nos divisions SMO et HPC, qui représentent ensemble la grande majorité de nos immobilisations, et pour le reste du groupe, nous avons utilisé la valeur brute des actifs tangibles au 31 décembre, par famille et période d'amortissement entrés dans l'inventaire en 2025.

Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le scope 1 ou 2)

Émissions liées à la production de combustibles et d'électricité consommés par l'entreprise, mais qui ne sont pas directement émises par la combustion ou la consommation d'électricité (prises en compte dans les scopes 1 et 2).

Dans nos rapports, elles comprennent principalement les pertes d'énergie dans la distribution de l'électricité. Les émissions sont évaluées sur la base de la consommation en kWh en appliquant le facteur d'émission de la transmission et de la distribution du pays de consommation publié par le "Carbon Footprint".

Transport et distribution amont

Émissions liées au transport et à la distribution des produits achetés par l'organisation, qui se produisent en amont de la fabrication des produits. Elles comprennent également les émissions liées au stockage par des tiers.

Le fret entrant et le fret interne inter-sites généré par les opérations de notre division SMO est évalué en tonne.kilomètre. En 2025 ces données sont encore incomplètes et ne couvrent pas l'ensemble des opérations. L'impact de cette limitation est difficilement quantifiable et en 2026 nous continuerons nos efforts pour réduire le plus possible cette incertitude.

Déchets générés par les opérations

Ces émissions proviennent du traitement et de l'élimination des déchets générés par les activités de l'entreprise. Le type de traitement des déchets (mise en décharge, incinération, compostage ou recyclage) influe sur la quantité d'émissions.

En 2025 nous avons aligné les pratiques de SMO en matière de gestion des déchets à l'ensemble de Viridien et nous disposons donc d'un inventaire le plus précis possible des déchets directs, dangereux et non dangereux, produits sur chacun de nos sites, à quelques exceptions près, pour certains sites de moins de 50 employés sur lesquels nous concentrerons nos efforts en 2026.

Voyages d'affaires

Émissions générées par les déplacements professionnels des employés, qui utilisent des moyens de transport n'appartenant pas à l'entreprise ou n'étant pas contrôlés par elle.

Toutes nos agences de voyages d'affaires alimentent un outil de suivi des déplacements qui consolide les distances parcourues en avion ou en train et les nuits d'hôtel.

Nous comptabilisons également dans notre système d'information de remboursement de frais professionnels, les notes de taxi et les kilomètres de déplacements professionnels remboursés sur note de frais.

Pour l'instant, seule notre division SMO a mis en place la collecte et la consolidation des informations relatives aux modes de déplacement des visiteurs.

Déplacements domicile-travail des employés

Les déplacements domicile-travail des salariés constituent une composante des émissions indirectes (Scope 3) de Viridien.

Ils couvrent les émissions liées aux trajets effectués par les collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail, en utilisant des moyens de transport personnels ou collectifs. Cela inclut l'ensemble des modes de déplacement, tels que la voiture, le vélo, les transports en commun ou la marche.

Jusqu'à présent, seules les entités SMO et HPC avaient mené une enquête sur les habitudes de déplacement de leurs collaborateurs et étaient en mesure de produire des données détaillées par site.

En juin 2025, Viridien a réalisé une enquête actualisée sur les habitudes de déplacement domicile-travail de ses salariés afin d'analyser les pratiques de mobilité et leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette enquête a couvert les collaborateurs de l'ensemble des sites majeurs, de toutes les lignes métiers à l'exception de SMO, ainsi que des fonctions support, offrant une vision représentative des impacts liés aux déplacements au niveau du Groupe.

L'enquête s'est appuyée sur un questionnaire structuré, conçu pour collecter des données homogènes et comparables à l'échelle mondiale. Il portait sur trois dimensions principales : l'organisation du travail (y compris le recours au télétravail), les distances de déplacement et les moyens de transport utilisés. Les collaborateurs ont été invités à déclarer leur mode de transport principal et, le cas échéant, un mode secondaire, couvrant un large éventail d'options telles que les véhicules individuels (à motorisation thermique, hybride ou électrique), les transports publics (train à grande vitesse, train de banlieue, métro, bus et tramway) ainsi que les modes de mobilité à faible impact (marche, vélo et vélo électrique), et d'autres modes lorsque cela était pertinent.

Cette approche a permis de couvrir de manière exhaustive les comportements de mobilité des salariés tout en restant

suffisamment simple pour favoriser une participation à grande échelle et garantir un traitement fiable des données. Les informations collectées ont permis de calculer les distances annuelles parcourues par salarié, par mode de transport et par site, utilisées comme données d'entrée pour le reporting de durabilité 2025 de Viridien.

Actifs loués en amont

Ces émissions proviennent de l'exploitation d'actifs loués par l'entreprise à une autre entité. Cela s'applique aux actifs qui ne sont pas inclus dans les émissions de scope 1 ou 2 de l'entreprise.

Non applicable à nos activités

Transport et distribution aval

Émissions provenant du transport et de la distribution des produits vendus par l'entreprise après qu'ils ont quitté le contrôle de l'entreprise. Cela comprend le transport vers les clients ou les points de vente et les émissions provenant du stockage par des tiers. Cela ne concerne que notre division SMO pour le transport des produits vendus ou des équipements réparés qui quittent l'organisation. Tous les modes de transport sont suivis : routier, aérien, maritime ou ferroviaire, exprimés en tonne.kilomètre.

Le reste de l'activité du groupe concerne les produits numériques qui ne nécessitent ni transport ni distribution.

Transformation des produits vendus

Émissions provenant de la transformation des produits intermédiaires vendus par l'entreprise, généralement effectuée par une autre entreprise avant que le produit ne soit prêt pour l'utilisation finale.

Non applicable à nos activités

Utilisation des produits vendus

Émissions qui se produisent lorsque les clients utilisent les produits vendus par l'entreprise. Ceci est particulièrement pertinent pour les produits qui nécessitent une consommation d'énergie pendant leur utilisation (par exemple, les carburants, les véhicules ou les appareils), comme c'est le cas pour la plupart des ventes de notre division SMO.

Avant 2022, à l'exception des scopes 1 et 2, notre calcul de l'empreinte carbone ne couvrait que les émissions de scope 3 amont et le fret en aval. Depuis, la mesure du scope 3 a été étendue pour inclure l'empreinte carbone aval des principaux produits de la division Sensing & Monitoring, à savoir les camions vibreurs, la télémétrie 508^{XT}, les nodes terrestres et marins, les sections de streamer, les outils de fond de puits, les câbles sous-marins de notre filiale DeRegt, les logiciels marins de Concept et les équipements géotechniques de Geocomp. Les équipes en charge du développement des produits, ont calculé l'empreinte carbone unitaire de tous les produits de la gamme Sercel en faisant des hypothèses sur leur durée de vie et sur la manière dont ils sont utilisés par nos clients. Tous nos produits consomment de l'énergie lors de leur utilisation, nous avons donc exprimé leur impact en litres de diesel routier ou maritime ou en KWh. Nous utilisons les quantités vendues au cours de l'année pour consolider le calcul des émissions correspondantes. L'impact de la réparation et de la maintenance n'est pas pris en compte ici dans la mesure où nos clients ne peuvent s'approvisionner en pièces détachées d'origine ou faire réparer leur équipement que dans nos ateliers. Les émissions de scope 3 correspondants aux activités de réparation et de maintenance, sont donc consolidées au fil de l'eau tant que nos produits sont utilisés par nos clients.

Pour le reste de nos activités, Viridien fournit des données et des services numériques qui seront affinés en les combinant avec d'autres données externes et des données spécifiques gérées par les flux de travail internes du client. Le produit numérique que nous fournissons fait donc l'objet d'un travail supplémentaire important de la part de nos clients afin d'en extraire toute sa valeur ajoutée. En outre, Viridien fournit des produits d'imagerie (données) à ses clients, soit par voie électronique, soit par bande de stockage. La même méthode de livraison s'applique à la livraison de données sous licence provenant de nos bibliothèques EDA. Les données sont stockées en ligne sur des référentiels de données, dans le système interne du client ou sur le cloud, ou sur des bandes. Lorsqu'elles sont éliminées, les données stockées sur des dépôts de données en ligne sont supprimées et les données sur bandes sont normalement écrasées, de sorte que les bandes sont réutilisées. Ainsi, nos activités d'imagerie n'ont aucun impact supplémentaire sur la chaîne de valeur aval, au-delà du transfert et du stockage de nos images chez nos Clients. Par conséquent, les émissions générées par les activités en aval réalisées sur les données et les images de Viridien sont insignifiantes et ne sont pas incluses dans notre déclaration de Scope 3.

Traitement en fin de vie des produits vendus

Ces émissions proviennent de l'élimination et du traitement des produits vendus par l'entreprise à la fin de leur vie utile. Elles peuvent varier en fonction de la méthode d'élimination.

Cette catégorie ne concerne que les produits considérés dans la catégorie précédente. Nous connaissons le poids des principaux matériaux contenus dans les produits unitaires, auxquels nous appliquons les quantités vendues au cours de l'année. Nous faisons également l'inventaire des batteries utilisées dans nos équipements, ainsi que sur le poids du plastique, du carton et du bois utilisés pour l'emballage et l'expédition de nos produits.

Actifs loués en aval

Émissions provenant de l'exploitation d'actifs appartenant à l'entreprise mais loués à d'autres entités, lorsque le locataire exerce un contrôle opérationnel.

Non pertinent pour notre activité.

Franchises

Émissions provenant des activités des franchises qui ne sont pas directement incluses dans les émissions des scopes 1 ou 2 de l'entreprise. Cela s'applique généralement aux franchiseurs qui contrôlent indirectement les franchises.

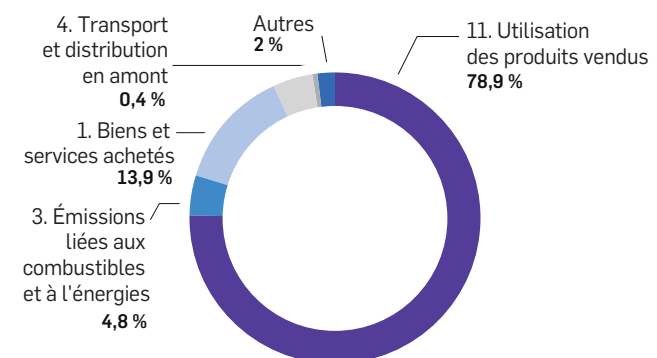
Non pertinent pour notre activité

Investissements

Il s'agit d'émissions associées aux investissements réalisés par l'entreprise déclarante, y compris les investissements en actions, les investissements en dettes et le financement de projets. Cette catégorie est essentielle pour les institutions financières et les entreprises d'investissement.

Non pertinent pour notre activité, aucune donnée historique dans cette catégorie.

2025 SCOPE 3 (CO₂eq)



Les détails des facteurs d'émission utilisés figurent à l'annexe 3.5.4 du présent chapitre.

3.2.2.4.4 Scopes 1, 2, 3 brutes et émissions GES totales

	Année de référence ⁽¹⁾	Rétrospective					Objectif annuel en % 2030/ référence
		2025	2024	% N/ N-1	2030	(2050)	
Émissions de GES du scope 1							
Émissions brutes de GES du scope 1 (tCO ₂ eq)	2 224	1 975	2 165	91 %	445	195	7,3 %
Pourcentage des émissions de GES du scope 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission (%)							
Émissions de GES du scope 2							
Émissions brutes de GES du scope 2 basées sur la localisation (tCO ₂ eq) ⁽²⁾	54 444	39 443	44 351	89 %			
Émissions brutes de GES du scope 2 basées sur le marché (tCO ₂ eq) ⁽³⁾	54 444	7 885	14 181	56 %	10 889	544	7,3 %
Émissions significatives de GES du scope 3							
Total Émissions brutes indirectes (scope 3) de GES (tCO ₂ eq)	1 078 088	1 034 034	1 078 088	96 %	862 470		3,3 %
1. Biens et services achetés ⁽⁴⁾	297 522	143 764	297 522	48 %	238 018		3,3 %
2. Biens d'équipement	7 422	7 688	7 422	104 %	5 938		3,3 %
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le champ d'application 1 ou 2) ⁽⁵⁾	82 101	49 238	82 101	60 %	65 681		3,3 %
4. Transport et distribution en amont ⁽⁶⁾	7 161	4 266	7 161	60 %	5 729		3,3 %
5. Déchets générés par les opérations	476	726	476	152 %	381		3,3 %
6. Voyages d'affaires	3 425	4 483	3 425	131 %	2 740		3,3 %
7. Déplacements des salariés	3 331	2 550	3 331	77 %	2 664		3,3 %
8. Actifs loués en amont	0	0			0		
9. Transport en aval	4 140	1 070	4 140	26 %	3 312		3,3 %
10. Transformation des produits vendus	0	0	0		0		
11. Utilisation des produits vendus	667 012	816 047	667 012	122 %	533 610		3,3 %
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	4 961	3 896	4 961	79 %	3 969		3,3 %
13. Actifs loués en aval	0	0	0		0		
14. Franchises	0	0	0		0		
15. Investissements	0	0	0		0		
Autres	536	252	536	47 %	429		3,3 %
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES							
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) (tCO ₂ eq)	1 134 755	1 075 453	1 124 604	96 %			
Émissions totales de GES (basées sur le marché) (tCO ₂ eq)	1 134 755	1 043 894	1 094 434	95 %	873 804		2,1 %

(1) Année de référence : 2019 pour les émissions de scope 1 & 2 et 2024 pour les émissions de scope 3.

(2) Les données 2024 relatives aux émissions basées sur la localisation et sur le marché ont été retraitées et positionnées correctement dans le tableau. Cette modification améliore la comparabilité et la fiabilité des données.

(3) Les données 2024 relatives aux émissions basées sur la localisation et sur le marché ont été retraitées et positionnées correctement dans le tableau. Cette modification améliore la comparabilité et la fiabilité des données.

(4) La variation significative des émissions dans la catégorie 3-1 est liée à la baisse significative des dépenses opérationnelles des services sous-traités qui sont en grande majorité traitées avec des rations monétaires. Plus particulièrement les dépenses liées à notre activité multi-clients EDA qui représentent un peu moins de 60 % des intrants 2025 en valeur monétaire et qui baissent de plus de 60 % d'une année sur l'autre.

(5) Plus de 95 % des émissions dans cette catégorie proviennent de la consommation indirecte en fuel de la flotte marine sous-traitée pour notre activité multi-clients EDA. En 2025 cette consommation a baissé de 45 % par rapport à 2024 en relation directe avec la baisse significative du nombre de mois-bateaux d'utilisation d'une année sur l'autre.

(6) Les données 2024 relatives à la catégorie 3-4 ont été retraitées. Suite à une mauvaise allocation, nous avons rapporté les émissions liées à la consommation de fuel de la flotte marine sous-traitée dans cette catégorie en 2024. Elles ont été repositionnées correctement en catégorie 3-3.

L'Intensité des GES basées sur la localisation : reflète les émissions basées sur l'intensité moyenne des émissions liées à la production d'énergie dans les pays où nous opérons.

L'Intensité de GES basées sur le marché : reflète les émissions ajustées en fonction des décisions d'achat d'énergie spécifiques,

telles que les certificats d'énergie renouvelable (CER) et les accords d'achat d'électricité (AAE).

Nous déclarons l'intensité de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) par revenu net afin de donner une idée précise de nos émissions par rapport à notre activité économique.

Intensité des GES	2025	2024
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) par revenu net (tCO ₂ eq/m\$) ^(a)	910	1 007
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par revenu net (tCO ₂ eq/m\$) ^(a)	883	980

(a) Revenu net des activités selon la note 19 en 6.1.5 des Etats Financiers Consolidés 2025.

3.2.2.4.5 Absorption des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone

Nous confirmons que les projets d'élimination et d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) financés par des crédits carbonés ne s'appliquent pas à notre entreprise. Nous n'achetons ni n'utilisons de crédits carbonés dans le cadre de notre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Notre approche se concentre sur la réduction directe des émissions grâce à des améliorations opérationnelles, des mesures d'efficacité énergétique, des transitions vers les énergies renouvelables et l'engagement de la chaîne d'approvisionnement. Cette approche reflète notre engagement en faveur d'une décarbonation durable, sans recours à des mécanismes de compensation externes aussi longtemps que possible. Le recours à la compensation ne sera envisagé qu'à l'approche de 2050, afin d'atteindre notre ambition de neutralité carbone (net zéro).

3.2.2.4.6 Tarification interne du carbone

Nous confirmons qu'aucun mécanisme interne de tarification du carbone n'est actuellement mis en œuvre au sein de notre entreprise. Actuellement, notre stratégie climatique se concentre sur les réductions d'émissions directes et les améliorations opérationnelles sans utiliser la tarification interne du carbone comme outil de prise de décision.

Nous reconnaissons la valeur potentielle de la tarification interne du carbone pour stimuler l'action climatique et améliorer les processus de prise de décision. Dans le cadre de notre engagement continu en faveur du développement durable, nous réexaminerons périodiquement notre position et évaluerons la faisabilité et la valeur ajoutée de l'introduction d'un mécanisme interne de tarification du carbone à l'avenir, afin de nous aligner sur l'évolution des meilleures pratiques et des attentes réglementaires.

3.2.2.4.7 Effets financiers anticipés résultant des risques physiques et de transition significatifs ainsi que des opportunités potentielles liées au climat

À ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'effets financiers résultant de risques physiques et de transition significatifs liés au

changement climatique, à court, moyen ou long termes, ni d'opportunités climatiques potentielles, en dehors de celles déjà identifiées dans le cadre de sa stratégie de diversification.

Risques physiques : Nous avons évalué plusieurs scénarios de changement climatique pour les risques physiques, tels que les événements météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions climatiques, qui pourraient affecter nos opérations et la valeur de nos actifs. Notre profil de risque reste stable à long terme jusqu'en 2050 et au-delà, dépassant largement la durée de vie de nos infrastructures, et ne nécessite pas d'actions spécifiques dans les années à venir. Pour plus de détails s'en référer au paragraphe 3.2.1.5.

Risques liés à la transition : La transition vers une économie à faibles émissions de carbone peut avoir des conséquences financières en raison de l'évolution des réglementations, de la dynamique du marché et des attentes des parties prenantes. Nous gérons activement ces risques en décarbonant notre bouquet énergétique, en améliorant notre efficacité énergétique et en nous impliquant progressivement dans notre chaîne de valeur pour atteindre les objectifs climatiques. De plus, nous diversifions nos activités en dehors de notre cœur de métier, qui reste encore solidement ancré dans le secteur des hydrocarbures, comme développé en 3.1.2.2.

Globalement, ces éléments contribuent à la résilience de notre modèle d'affaires et confirment la bonne orientation de nos choix de diversification en dehors du secteur pétrolier.

3.2.2.4.8 Émissions verrouillées

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) verrouillées désignent les émissions futures qui sont essentiellement prédéterminées en raison des infrastructures, des politiques ou des décisions d'investissement existantes.

L'impact de notre infrastructure actuelle est déjà pris en compte dans notre inventaire carbone annuel. Nous n'avons pas non plus pris de décision d'investissement définitive susceptible d'avoir un impact significatif sur notre empreinte carbone future. Nous n'avons pas d'actifs verrouillés dans notre bilan, et encore moins d'actifs ayant un impact élevé sur le climat. Les émissions liées à l'usage des produits vendus sont comptabilisées dans la catégorie 3.11 « utilisation des produits vendus » du scope 3 (voir paragraphe 3.2.2.4.3).

3.2.3 CONSOMMATION D'EAU (ESRS E3)

L'identification des impacts, des risques et des opportunités liés à l'eau et aux ressources marines a suivi le même processus de double matérialité que celui décrit dans la section 3.1.4.1 et appliqué pour l'ESRS E1. L'évaluation a intégré les conclusions de l'étude d'adaptation au changement climatique réalisée par le Groupe en 2024, qui a identifié une exposition potentielle à des conditions de sécheresse pour certains sites. Bien que ces sites ne soient pas situés dans des zones de stress hydrique élevé, l'analyse a mis en évidence la nécessité de surveiller l'évolution des régimes climatiques susceptibles d'affecter la disponibilité locale en eau.

Ces éléments confirment la pertinence des enjeux liés à l'eau pour Viridien, compte tenu du fait que les activités industrielles et de traitement de données du Groupe peuvent contribuer à la raréfaction locale de la ressource et affecter les écosystèmes et les communautés environnantes. Dans ce contexte, Viridien a renforcé son engagement en faveur d'une gestion responsable de l'eau grâce à des politiques et des initiatives visant à maîtriser la consommation, réduire les impacts potentiels sur les écosystèmes et préserver les ressources partagées.

En 2025, la consommation totale d'eau rapportée dans notre outil PRISM s'élève à 141 387m³, montrant une baisse de 19 % par rapport à l'année 2024.

La consommation en 2025 est en majorité portée par notre activité HPC qui représente 55 % de la consommation annuelle, suivi de SMO à 33 % et 12 % pour le reste des activités du Groupe.

La majorité des données rapportées par notre division SMO provient d'une lecture directe des compteurs et sous compteurs installés sur ses sites, tout comme la consommation à l'entrée de nos centres de calculs du Texas (États-Unis), Royaume-Uni et France. Pour l'ensemble des autres sites de bureaux nous rapportons les consommations sur facture, sauf pour certains de nos bureaux qui se trouvent dans des bâtiments partagés où nous ne disposons pas d'une mesure directe de notre propre consommation d'eau. Dans ce cas, nous utilisons un outil en ligne pour estimer la consommation en fonction de l'effectif du bureau et du type d'installations sanitaires dont disposent nos collaborateurs.

A travers notre politique ESG (voir 3.2.2.1), nous nous engageons à améliorer notre gestion de nos besoins en eau et nous nous sommes fixés dans nos objectifs triennaux de suivre nos consommations et d'améliorer notre efficacité hydrique. Cependant, nous n'avons pas de politique spécifique sur l'eau et n'anticipons pas le besoin d'en avoir une sur le court-terme.

Nous n'avons pas encore assez de recul sur l'analyse de nos consommations d'eau à l'échelle du Groupe pour nous fixer des objectifs annuels quantitatifs de réduction. Nous suivrons régulièrement le sujet au sein de nos organes de gouvernances ESG dans l'optique de statuer sur la question à moyen terme.

- **SMO:** Pour notre division SMO, la majeure partie de la consommation d'eau provient des traitements de surface nécessaires à la fabrication des géophones sur notre site en Chine, puis du processus d'extrusion utilisé sur nos sites aux États-Unis et en Hollande, le reste correspondant à la consommation des installations sanitaires. Nous avons installé des sous-compteurs d'eau à des endroits stratégiques sur les sites de SMO en Chine et en Hollande, et nous suivons désormais la consommation d'eau de ces deux processus industriels. En 2025, en Chine, nous avons poursuivi avec succès notre campagne de recherche de fuites. Pour les autres sites, la plupart des processus industriels utilisant de l'eau sont en circuit fermé. Aucun investissement significatif lié à la gestion de l'eau n'a été engagé en 2025 sur nos sites SMO et nous ne prévoyons pas de besoins significatifs autres que la maintenance préventive de nos installations à l'avenir.
- **HPC:** la quasi-totalité de la consommation d'eau de notre activité HPC provient de notre centre de données aux États-Unis. En 2024, nous avons introduit un indicateur d'efficacité de l'utilisation de l'eau (WUE) pour chacun de nos principaux centres de données. L'indice WUE est un indicateur clé permettant de mesurer l'efficacité avec laquelle un centre de données utilise l'eau pour le refroidissement ou d'autres opérations. Il s'agit du rapport entre la quantité d'eau utilisée annuellement et la consommation énergétique annuelle des équipements informatiques. La moyenne pondérée du WUE 2025 pour nos sites au Texas (États-Unis), Royaume-Uni et France s'établit à 1,18 en amélioration comparé à 1,20 en 2024.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

ICP	2025	2024
Consommation d'eau (m³)	141 387	173 550
<i>Consommation d'eau dans les zones à risque, y compris les zones soumises à un stress hydrique élevé (m³)</i>	0	0
<i>Total de l'eau recyclée et réutilisée (m³)</i>	0	0
<i>Total de l'eau stockée et évolution du stockage (m³)</i>	0	0
Intensité hydrique (consommation totale en m³ par m\$)^(a)	120	155

(a) Revenu Segment net selon la note 19 en 6.1.5 des Etats Financiers Consolidés 2025

3.2.4 ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)

L'identification des impacts, des risques et des opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire a suivi le processus de double matérialité décrit dans la section 3.1.4.1. Ce thème a été confirmé comme matériel à l'issue de l'analyse du modèle économique et de la stratégie environnementale de Viridien.

Les activités de Viridien impliquent l'utilisation de composants manufacturés, d'équipements électroniques et d'infrastructures de données, ce qui génère une consommation de ressources et des déchets tout au long de la chaîne de valeur. Parallèlement, l'amélioration de l'efficacité des matériaux et de la durabilité des produits offre des opportunités pour réduire les impacts environnementaux et créer de la valeur grâce à l'éco-conception et aux pratiques circulaires.

Ces considérations sont pleinement alignées avec le pilier environnemental du Groupe « Réduire notre empreinte carbone globale » ainsi qu'avec l'objectif stratégique de « Développer une offre de produits et services permettant des activités respectueuses de l'environnement ». Viridien met donc en œuvre des initiatives visant à optimiser l'utilisation des ressources, prolonger le cycle de vie des produits et promouvoir une gestion responsable des déchets dans l'ensemble de ses opérations.

En 2025, Viridien applique une approche structurée et harmonisée de la gestion des déchets à l'ensemble de ses opérations, guidée par une Politique Groupe de gestion des déchets dédiée datée de juin 2024, mise à jour en mai 2025 par l'intermédiaire d'un narratif traitant de la gestion des déchets applicable à l'ensemble des sites du Groupe. Cette approche s'applique à tous les sites générant des volumes significatifs de déchets et couvre plus de 90 % de la production totale de déchets du Groupe.

Les déchets sont classés en déchets dangereux et non dangereux, sur la base du cadre réglementaire le plus strict, à savoir la réglementation de l'Union européenne en matière de déchets, afin d'assurer une cohérence entre les différentes zones géographiques. Les déchets dangereux comprennent notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les piles et accumulateurs, les déchets de soins de santé et les sols contaminés, tandis que les déchets non dangereux sont principalement constitués de matériaux tels que les métaux, les plastiques, le papier, le carton, le bois, le verre et les déchets biodégradables. Le Groupe ne génère pas de déchets radioactifs.

Pour chaque flux de déchets, le mode de traitement correspondant est identifié et déclaré, notamment la mise en décharge, l'incinération (avec ou sans valorisation énergétique), le recyclage et le réemploi.

Chaque site est responsable de la planification et de la gestion de ses déchets, en tenant compte de la nature des matériaux entrant sur le site et de la disponibilité des installations locales de traitement et de recyclage des déchets. Les sites mettent également en œuvre des mesures opérationnelles visant à réduire la consommation de ressources et à améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Les données relatives aux déchets sont collectées au niveau des sites et déclarées mensuellement dans le système PRISM. Elles couvrent les quantités de déchets dangereux et non dangereux ainsi que les types de traitement, exprimées en tonnes métriques. La déclaration repose principalement sur les factures des prestataires et les justificatifs associés. Lorsque les données de poids directes ne sont pas disponibles, des méthodologies d'estimation sont documentées.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité des données, les indicateurs clés de performance (ICP) relatifs aux déchets font l'objet de revues par des spécialistes ESG, incluant des contrôles de cohérence d'une année sur l'autre, des analyses d'anomalies et des vérifications par échantillonnage au regard de la documentation des prestataires. Les conclusions des revues et les éléments justificatifs sont documentés dans le système de reporting.

Tous nos sites doivent se conformer aux réglementations des autorités locales ou nationales en matière de gestion des déchets.

Nous nous sommes appuyés sur les bonnes pratiques internationales et industrielles pour définir notre approche:

- **Supprimer:** Toutes les options de traitement des déchets ont un impact sur l'environnement, nous nous efforçons donc, dans la mesure du possible, d'éliminer la production de déchets ;
- **Réduire :** Lorsque les déchets ne peuvent être éliminés, nous nous engageons à les réduire au minimum par des achats judicieux, la sélection et la substitution de matériaux ;
- **Réutiliser:** avant la mise au rebut, nous examinons toutes les possibilités de réutilisation ;
- **Recycler :** Viridien recycle (lorsque les installations sont disponibles) tout ce qui ne peut pas être réutilisé ou reconverti
- **Récupérer:** une fois qu'un article a été examiné en vue de sa réutilisation ou de son recyclage, la possibilité de l'envoyer dans une installation d'extraction de matériaux ou de l'utiliser comme source d'énergie est envisagée ;
- **Éliminer:** lorsque toutes les autres options sont épuisées, les déchets peuvent finalement être envoyés dans une décharge officielle ou une installation d'élimination dont l'utilisation a été approuvée par les autorités locales ou les organismes gouvernementaux.

Nous nous engageons à minimiser notre consommation de plastique ainsi que notre production de déchets plastiques. Dans l'ensemble de nos activités, nous visons à réduire notre consommation de ressources en éliminant les plastiques vierges et à usage unique. En collaboration avec nos principaux fournisseurs, nous encourageons l'élimination ou la réduction des emballages en plastique.

Nous n'avons pas encore assez de recul sur l'analyse de notre production de déchets à l'échelle du Groupe pour nous fixer des objectifs annuels quantitatifs sur la manière dont nous gérons nos déchets. Nous suivrons régulièrement le sujet au sein de nos organes de gouvernances ESG dans l'optique de statuer sur la question à moyen terme.

- **SMO:** La gestion des déchets est principalement mise en œuvre au sein de la division industrielle SMO du Groupe, qui a déjà déployé un certain nombre d'initiatives visant à gérer et à réduire les déchets générés par ses activités.
 - Les données collectées sur les déchets sont utilisées et communiquées en interne à la direction de chaque site dans le cadre d'un bilan annuel ESG, afin de les analyser et d'en tirer des axes d'amélioration de la performance.
 - Les six sites de Sercel Junfeng en Chine, St-Gaudens et Nantes en France, Houston et Acton aux États-Unis et Rotterdam aux Pays-Bas sont maintenant certifiés ISO14001, cette norme comprend un volet sur la gestion des déchets. La certification est en cours pour le site d'Edimbourg et sera finalisée en 2026.

- SMO se concentre également sur la réduction des déchets d'emballage à la source (en particulier le carton et le plastique), en collaboration avec les fournisseurs et lors des livraisons entre les sites. Des actions sont également menées sur les lignes de production pour réutiliser les déchets de matières premières dans nos processus (par exemple à St Gaudens pour le plastique ou l'étain et à Serel Junfeng pour l'aluminium).
- Des efforts sont faits pour trier les déchets sur tous les sites afin d'améliorer le recyclage et de réduire la quantité de déchets mis en décharge.
- La méthodologie d'éco-conception mise en place par SMO tient compte des critères de démontage, de réparabilité et de recyclabilité. Des modifications ont été apportées à certains moules pour intégrer le symbole du matériau utilisé afin de faciliter le recyclage de tous les nouveaux composants. Ceci s'applique à tous les nouveaux produits en cours de développement et, dans la mesure du possible, sur les produits actuellement en production, nous gravons le type de matière plastique utilisée, en vue du recyclage en fin de vie, et nous travaillons sur la recyclabilité de nos emballages.
- HPC: Nous avons mis en place une procédure de recyclage de notre matériel informatique et nous passons des contrats locaux avec des entreprises spécialisées pour le processus de recyclage, le cas échéant. Il est à noter que la plupart de nos serveurs sont loués et que nous les renvoyons généralement à la société de location. Dans les rares cas où nous rachetons cet équipement, notre procédure de recyclage s'applique lorsque les serveurs ne sont plus utilisés.
- Sur l'ensemble de nos sites tertiaires, le tri sélectif des déchets a été mis en place et, depuis 2021, l'utilisation de plastiques à usage unique est généralement interdite dans nos salles de pause et nos cantines, lorsque nous en avons la maîtrise.

Limites actuelles de disponibilité des informations relatives aux ressources entrantes

En ce qui concerne les entrées de ressources, SMO incorpore des matériaux rares et stratégiques dans ses produits afin d'en améliorer les performances et la fiabilité. La plupart de ces matériaux sont intégrés dans les composants fournis : le lithium est utilisé dans les batteries Li-Ion, le palladium, le tungstène et le titane sont utilisés dans les semi-conducteurs et les capteurs,

certains sont utilisés comme matières premières dans la fabrication des câbles comme le cuivre étiré et les plastiques polyuréthanes, ce dernier étant fortement dépendant de l'approvisionnement en MDI (méthylène diphényl diisocyanate) dans son processus de fabrication. Les ressources en amont des autres divisions consistent essentiellement en l'utilisation de services et l'achat d'équipements informatiques pour faire fonctionner nos centres de données.

À ce stade, Viridien ne dispose toutefois pas encore d'une politique formalisée ni de processus opérationnels consolidés spécifiquement dédiés à la gestion, au suivi et à la caractérisation des ressources entrantes sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur amont. En particulier, les systèmes d'information et les procédures internes actuellement en place ne permettent pas d'identifier de manière fiable et exhaustive, pour l'exercice 2025, la nature, les volumes, l'origine (matières vierges, recyclées ou renouvelables) ni les flux des principales catégories de ressources entrantes, telles que requises par l'ESRS E5.

En conséquence, Viridien n'est pas en mesure, de publier des informations détaillées ni de rapporter de manière complète sur les indicateurs qualitatifs et quantitatifs relatifs aux entrées de ressources au titre de l'exigence de publication E5-4.

Viridien reconnaît l'importance de cet enjeu au regard de ses impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Des travaux structurants visant à définir une politique dédiée, à renforcer la traçabilité des ressources entrantes et à faire évoluer les outils de collecte de données sont en cours de cadrage, afin de permettre une amélioration progressive de la qualité et de l'exhaustivité des informations publiées lors des exercices ultérieurs.

En général, les quantités de déchets sont enregistrées en poids à partir des bordereaux de retrait des différentes sociétés de collecte. Pour les bureaux partagés, nous utilisons une clé de répartition basée sur l'effectif.

En 2025 nous rapportons une augmentation avec 1 598 tonnes de déchets dont les deux-tiers proviennent des activités de notre division SMO.

Moins de 10 % ont été classés comme déchets dangereux, dont près de 60 % ont été générés par la division SMO.

Nos activités ne produisent aucun déchet radioactif.

ICP	2025	2024
Poids des déchets produits	1 598 tonnes	1 374 tonnes
Déchets dangereux	136	206
Déchets non dangereux	1 462	1,168
Poids des déchets traités	1 598 tonnes	1 374 tonnes
Déchets recyclés ou traités	971	649
Déchets non recyclés	608	725
<i>dont Déchets incinérés</i>	268	284
<i>dont Déchets de décharge</i>	340	441
Type de traitement inconnu	19	
% Déchets non-recyclés	38%	53%
Déchets radioactifs	0	0

3.3 Informations sociales – Personnel de l'Entreprise (ESRS S1)

3.3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES – POLITIQUES RELATIVES AU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

L'identification des impacts, risques et opportunités en matière sociale a été conduite conformément au processus de double matérialité décrit dans la section 3.1.4.1, incluant un questionnaire spécifique adressé aux collaborateurs et aligné avec les thématiques sociales prévues par la CSRD. Les retours recueillis ont fourni des éclairages déterminants sur la perception, par les employés, des principaux enjeux sociaux du Groupe. Les réponses relatives aux thématiques S1 — notamment les conditions de travail, la santé et la sécurité, ainsi que l'engagement des collaborateurs — ont été pondérées de manière renforcée dans l'évaluation globale.

Les conclusions de cette analyse ont confirmé le caractère prioritaire des sujets S1 au sein de la stratégie ESG de Viridien, en particulier la formation et le développement des compétences, la diversité et l'inclusion, l'égalité de traitement, ainsi que la santé et la sécurité. Ces thématiques constituent des leviers essentiels du pilier stratégique ESG du Groupe : « Être une entreprise exemplaire », qui reflète l'engagement durable de Viridien en faveur d'un environnement de travail sûr, inclusif et engageant pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Nous avons mis en place des politiques globales pour soutenir et gérer notre propre personnel, en donnant la priorité à un traitement équitable, au bien-être et au développement professionnel.

Nos politiques visent à garantir l'égalité des chances, à favoriser la diversité et l'intégration, à préserver la santé et la sécurité et à promouvoir l'apprentissage continu et l'évolution de carrière. Nous nous engageons à respecter les droits du travail, à offrir des salaires équitables et à nous conformer aux normes et réglementations internationales.

Ces politiques, dont la mise en œuvre est placée sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines, font partie intégrante de la création d'un environnement de travail favorable et engageant qui permet à nos employés de s'épanouir et de contribuer au succès à long terme de notre organisation.

Notre politique cadre en matière de ressources humaines, applicable à l'ensemble de notre propre personnel, est développée selon les principes suivants :

Nos collaborateurs sont essentiels à la réussite de nos activités dans le domaine des technologies haut de gamme. En tant qu'entreprise fondée sur la technologie, il est essentiel que nous nous efforcions d'attirer, de développer et de motiver nos employés pour qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes et créent de la valeur pour nos clients. Dans un environnement en constante évolution, l'engagement des RH à instaurer un environnement de travail positif pour nos collaborateurs est fondamental pour nos activités et la qualité des services que nous délivrons.

Pour soutenir les objectifs commerciaux plus larges de Viridien, les principes suivants reflètent la culture que chacun d'entre nous, employé, manager et équipe RH, doit aspirer à établir dans le groupe. Nous concentrons notre énergie à :

- Développer l'attractivité de Viridien : Nous nous engageons à embaucher des personnes possédant les compétences les plus

pertinentes pour soutenir nos besoins commerciaux à court et à long terme. Pour attirer les meilleures personnes sur un marché concurrentiel, nous visons à développer de nouvelles approches cohérentes avec notre culture et nos valeurs pour attirer et accueillir les candidats. Nous évaluons en permanence le processus de recrutement pour nous assurer que nous offrons la meilleure expérience aux candidats. Cela influence la manière dont nous recherchons et sélectionnons les candidats afin de nous assurer que nous embauchons les bonnes personnes pour les bons postes.

- Permettre le développement des employés : L'apprentissage fait partie de la culture de notre entreprise. Nous encourageons constamment les employés à prendre des initiatives et à saisir les opportunités de développement personnel. Nous offrons une gamme variée d'opportunités pour le développement, telles que le mentorat, le coaching, les affectations, la mobilité et l'apprentissage sur le poste. Viridien propose des programmes d'apprentissage sur mesure (programmes en classe, e-learning, classes virtuelles, conférences...), conçus pour soutenir le développement de nos employés, et qui sont en phase avec nos objectifs commerciaux actuels et futurs.
- Renforcer la performance : Une organisation très performante repose en partie sur l'alignement des objectifs individuels et des objectifs commerciaux de l'entreprise. Nous encourageons les responsables à formuler des attentes claires à l'égard des membres de leur équipe, afin de s'assurer que les employés comprennent comment ils contribuent à la performance globale de l'organisation. Nous encourageons un retour d'information continu par le biais de conversations régulières entre les cadres et les membres de leur équipe, afin d'impliquer les employés dans leur développement et de leur donner les moyens d'agir. Nous encourageons les équipes à renforcer leur performance en développant les employés à la confiance mutuelle, l'autonomie et la collaboration pour la résolution de problèmes et le partage d'idées. Nous offrons une rémunération effective, juste et compétitive grâce à des structures de compensation et de bénéfices appropriées, afin que les employés se sentent valorisés et reconnus pour l'ensemble de leurs contributions et au-delà. Nous proposons une approche cohérente et équitable des politiques de rémunération dans l'ensemble de l'entreprise, en veillant à respecter les cadres juridiques et sociaux de chaque pays dans lequel Viridien exerce ses activités. Nous proposons une variété de bénéfices non-financiers qui reflètent nos actions de reconnaissance en soutien de nos valeurs et nos objectifs commerciaux, pour compléter la rémunération d'un employé.
- Offrir un environnement de travail de grande qualité : Nous nous engageons à fournir à nos employés des conditions de travail sûres et saines, qui contribuent au bien-être. Nous favorisons des environnements de travail flexibles qui permettent un équilibre approprié entre vie professionnelle et vie privée. Nous donnons aux employés les moyens d'agir dans un environnement de collaboration qui encourage l'innovation et la créativité. Nous favorisons le dialogue et travaillons en partenariat avec les cadres et les employés afin de nous remettre en question et de soutenir les changements positifs sur le lieu de travail.

- Promouvoir la responsabilité éthique et individuelle : Nos valeurs et principes éthiques sont fondés sur l'intégrité, le sens des responsabilités, le respect mutuel et le travail d'équipe, dans toutes les relations de travail. Nous interdisons et traquons toute forme de harcèlement, y compris moral ou sexuel. Nous approuvons et respectons pleinement les principes et conventions locaux et internationaux relatifs aux droits des travailleurs et à la protection contre le travail des enfants partout où nous opérons. Nous considérons la diversité comme une valeur fondamentale et embrassons la différence. Grâce à notre engagement en faveur de la non-discrimination, nous favorisons l'égalité des chances sans distinction de sexe, d'origine, de nationalité, de religion, de race, d'orientation sexuelle, de handicap ou d'âge. Nous veillons à ce que tous les employés aient la possibilité de faire part, de manière confidentielle, de leurs préoccupations ou de leurs interrogations.

Outre cette politique-cadre en matière de ressources humaines, nous avons également élaboré des politiques spécifiques couvrant le code de conduite des affaires, l'inclusion, la diversité, l'équité et l'action (IDEA), la santé, la sécurité et l'environnement (HSE) et les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Nous avons également des Instructions Générales spécifiques sur la non-discrimination et la lutte contre le harcèlement, ainsi que sur le recrutement, couvrant l'attractivité et la rétention.

Actuellement, nous n'avons pas d'objectifs quantitatifs spécifiques associés à nos IRO matériels correspondant aux ESRS S1 et S2.

3.3.1.1 Caractéristiques de notre personnel

Notre personnel représente un large éventail de démographies, de compétences et d'expériences, ce qui favorise une culture

d'entreprise diversifiée et innovante. Nous employons 3 136 personnes dans 24 pays à travers le monde. En tant que leader mondial en géosciences de pointe, nous accordons une importance particulière à l'innovation et la technologie. Notre équipe mondiale de géosciences comprend 1 135 professionnels travaillant en bureau, parmi lesquels des physiciens, des "data scientists", des géoscientifiques, des mathématiciens et des ingénieurs, qui collaborent pour résoudre des problématiques en alliant concepts de géophysique et de science des données, afin d'assurer un service de haute qualité à nos clients. Notre équipe technologique mondiale est composée de 378 développeurs logiciels, ingénieurs en machine learning, chercheurs, data scientists et personnel de support, qui développent des solutions en géoscience, calcul haute performance (HPC) et technologies avancées au service de nos clients. Notre activité Sensing & Monitoring (SMO) emploie 1 323 experts en exploration du sous-sol, surveillance des structures, défense et acoustique sous-marine.

Les indicateurs suivants ont été calculés sur la base des effectifs au 31 décembre 2025, en fonction des critères suivants :

- sont inclus les employés classés comme réguliers⁽¹⁾ ou à durée déterminée⁽²⁾;
- sont généralement exclus les apprentis, les stagiaires rémunérés et les non-salariés. Les principales catégories de non-salariés sont les travailleurs indépendants et les travailleurs occasionnels;
- seuls les salariés actifs sont pris en compte. Les employés inactifs⁽³⁾, dont le retour n'est pas prévu mais qui ne peuvent être supprimés des registres en raison d'exigences légales locales, sont exclus ;

Effectifs

Genre	Nombre de salariés (effectif 2025)	Nombre de salariés (effectif 2024)
Homme	2 215	2 373
Femme	911	994
Autres	6	2
Non communiqué	4	9
TOTAL	3 136^(a)	3 378^(a)

(a) À comparer avec la Note 25 en 6.1.5 des États Financiers Consolidés.

Répartition par activités

Activités	Effectif au 31 décembre 2025	Effectif au 31 décembre 2024
Sensing & Monitoring (SMO)	1 323	1 448
Geoscience (GEO)	1 135	1 264
HPC & Cloud Solutions (HPC)	309	315
Fonctions Supports	218	208
Earth Data (EDA)	142	143
New Businesses Development (NBD)	9	
TOTAL	3 136	3 378

(1) Un employé régulier est une personne qui travaille selon un horaire régulier, toute l'année.

(2) Un employé à durée déterminée est une personne dont le contrat de travail doit prendre fin à une date précise, lorsqu'un événement précis se produit ou ne se produit pas, ou lorsqu'une tâche précise est accomplie.

(3) Les employés inactifs sont identifiés en fonction de leur statut de congé d'absence.

Informations sociales – Personnel de l'Entreprise (ESRS S1)

Répartition régionale

	2025	2024
Nombre total de salariés	3 136	3 378
Nombre de salariés par région : EAME	1 790	1 993
Nombre de salariés par région : NAM	721	697
Nombre d'employés par région : LAM	112	145
Nombre d'employés par région : APAC	513	543

Répartition par pays

	2025	2024
Pays ^(a)	Nombre de salariés (effectif)	Nombre de salariés (effectifs)
France	848	951
Royaume-Uni	587	702
États-Unis d'Amérique	662	654
Chine	328	350

(a) Pour les pays avec >50 employés représentant >10% de l'effectif total.

Caractéristiques des employés

	Femme		Homme		Autres		Non renseigné		Total	
Nombre de salariés (effectif)	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
TOTAL DES EMPLOYÉS	909	994	2 209	2 373	6	2	12	9	3 136	3 378
Salariés permanents	892	972	2 188	2 353	6	2	8	4	3 094	3 331
Employés temporaires	17	22	21	20	0	0	4	5	42	47
Salariés à heures non garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN	854		2 174		6		12		3 046	
SALARIÉS À TEMPS PARTIEL	55		35		0		0		90	

Répartition par groupe d'âge

	2025		2024	
Répartition par groupe d'âge ^(a)	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
Moins de 30 ans	365	11,6 %	442	13 %
30-50 ans	1 845	58,8 %	1 997	59 %
Plus de 50 ans	920	29,3 %	939	28 %
Non renseigné	6	0,2 %		

(a) Âge des employés au 31 décembre 2025

Autres caractéristiques

ICP	2025	2024
Taux de rotation ^(a)	13,4 %	11,3 %
Taux de Rotation volontaire (hors départs à la retraite) ^(b)	5,2 %	5,3 %
Nombre d'employés qui ont quitté le Groupe durant la période	437	390
Ancienneté des employés ^(c)	13,7 ans	13,4 ans
Indice d'égalité FRANCE CGG services SAS (méthode par indice)	90	94
Indice d'égalité FRANCE Sercel SAS (méthode par catégories socio-professionnelles)	88	88
Répartition par sexe (M/F)	71 % / 29 %	70 % / 30 %
Diversité des sexes dans les 10 % de postes à responsabilité les plus élevés	26,8 %	25 %

(a) Le pourcentage de rotation du personnel est calculé en divisant le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise par la moyenne des effectifs au début de la période et à la fin de la période.

(b) Même calcul que (a) mais en retirant les employés qui ont pris leur retraite au cours de l'année et les employés licenciés au cours de l'année. Cet indicateur est beaucoup plus représentatif de notre efficacité en matière de rétention.

(c) Nombre total d'années de service chez Viridien au 31 décembre rapporté à l'effectif au 31 décembre.

3.3.1.2 Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-2 & S1-8)

Viridien a signé plusieurs conventions collectives dans certains des pays où nous opérons, chaque fois que cela était possible ou requis par la loi.

- À Singapour, nous disposons d'une convention collective valide jusqu'au 31 décembre 2027. Elle couvre la majorité des éléments du manuel de l'employé (procédures de règlement des griefs et de licenciement, conditions générales d'emploi, négociation salariale, télétravail et avantages sociaux) ;
- Dans le nord du Pays de Galles (Royaume-Uni), nous avons conclu avec le syndicat UNITE un accord de reconnaissance qui couvre tous les salariés de nos établissements du nord du Pays de Galles et qui prévoit la consultation, la négociation et l'accord sur toutes les modifications des conditions générales - salaires et avantages sociaux, politiques, etc. pour tous les salariés de l'unité de négociation ;
- Au Brésil, nous disposons d'un accord syndical établi chaque année entre Viridien et Sindaut. L'accord couvre la négociation salariale et les avantages sociaux ;
- Aux Pays-Bas, nous disposons d'un manuel de l'employé convenu avec le syndicat qui couvre la plupart des relations contractuelles entre l'employeur et l'employé ;

- En France pour Viridien SA, CGG Services SAS et Sercel SAS, il existe une convention collective signée avec le syndicat, elle comprend toutes les règles applicables au contrat de travail, à la rémunération et à la rupture du contrat de travail. Nous avons également négocié des accords sur la protection et la gestion de la propriété intellectuelle, l'augmentation des salaires pour 2025, l'évolution du régime de soins de santé et dans le cas de Sercel SAS France la planification et l'adaptation des effectifs. En outre, pour toutes nos entités françaises, il existe des accords spécifiques concernant le temps de travail et le télétravail, les avantages sociaux, le plan d'épargne d'entreprise et le plan d'épargne retraite, les règles régissant les élections au Comité Social et Economique (CSE), l'égalité entre les hommes et les femmes, la gestion des emplois et des carrières et l'intéressement.

Au 31 décembre 2025, nous estimons que 40 % de nos employés dans le monde sont couverts par une convention collective ou équivalent.

Nous n'avons pas d'obligation de conclure un accord spécifique de représentation de nos salariés par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité d'entreprise de Societas Europaea (SE) ou un comité d'entreprise de Societas Cooperativa Europaea (SCE).

Taux de couverture	Conventions collectives		Dialogue social
	Employés - EEE (pays avec >50 empl. représentant >10% total emp.)	Employés - non EEE (pays avec >50 empl. représentant >10% total emp.)	Représentation - EEE (pays avec >50 empl. représentant >10% total emp.)
0-19 %			
20-39 %			
40-59 %			
60-79 %			
80-100 %	France		France

3.3.1.3 Salaires adéquats

Nous affirmons notre engagement à veiller à ce que tous les employés reçoivent un salaire adéquat qui respecte ou dépasse les normes locales en matière de salaire minimum vital et qui est conforme aux lois et réglementations en vigueur.

Nos politiques de rémunération sont conçues pour assurer un niveau de vie équitable, en tenant compte de la diversité des contextes géographiques et économiques dans lesquels nous opérons. Les structures salariales font l'objet d'un examen régulier afin de s'aligner sur les salaires de référence et de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique.

Cet engagement souligne notre volonté de promouvoir la justice, l'équité et le bien-être de tous les employés au sein de notre organisation.

Nous confirmons que tous nos employés au niveau mondial, définis comme des employés permanents ou temporaires, reçoivent un salaire minimum équitable conformément aux législations locales applicables.

3.3.1.4 Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

3.3.1.4.1 Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes correspond à la différence entre les niveaux de rémunération moyens des femmes salariées et des hommes salariés, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des salariés

masculins. Il a été calculé sur la base des effectifs au 31 décembre 2025 et à partir des données de salaire de base annuel à cette date.

Le périmètre de calcul exclut le Directeur Général et inclut les salariés en contrat à durée indéterminée et déterminée, ainsi que les salariés en congé payé. Les salariés en congé sans solde, les travailleurs saisonniers, les stagiaires, les apprentis et toute autre population non salariée sont exclus.

Pour les salariés rémunérés dans des devises autres que le dollar américain (USD), les données ont été normalisées dans une devise commune ; les montants de salaire de base annuel ont été convertis en USD en utilisant les taux de change applicables à la date de reporting. Tout comme pour le ratio annuel de rémunération totale, le calcul intègre une majoration liée aux bénéfices sociaux qui est une estimation du coût employeur des avantages en nature, incluant notamment l'assurance santé et des éléments similaires, évaluée pays par pays et mise à jour sur une base annuelle.

La rémunération horaire brute moyenne de l'ensemble des salariés, hors Directeur Général, s'élève à 39,32 USD.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes a été calculé selon la formule suivante : *(Rémunération moyenne des salariés masculins – Rémunération moyenne des salariées) ÷ Rémunération moyenne des salariés masculins.*

L'application de cette méthode de calcul aboutit à un écart de rémunération entre les femmes et les hommes de 11,11 % pour l'année 2025. Le Directeur Général a été exclu de cet indicateur, son inclusion pouvant biaiser significativement le résultat.

	2025	2024
Salaires horaires brut moyen de tous les employés, à l'exception du Directeur Général (en USD)	39,32	34,99
Ecart de rémunération homme / femme	11,11 %	12,33 %

3.3.1.4.2 Ratio annuel de rémunération totale

Le ratio de rémunération annuelle totale correspond au rapport entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des salariés.

Pour le calcul, « l'ensemble des salariés » correspond à l'effectif au 31 décembre 2025. Le périmètre inclut les salariés en contrat à durée indéterminée et déterminée, ainsi que les salariés en congé payé. Il exclut les salariés en congé sans solde, les travailleurs saisonniers, les stagiaires, les apprentis et toute autre population non salariée.

La rémunération annuelle totale de chaque salarié est calculée à partir des composantes suivantes :

- Salaire annuel : salaire de base total versé aux salariés.
- Prime annuelle : primes et dispositifs d'incitation versés aux salariés en 2025.
- Majoration liée aux bénéfices sociaux : estimation du coût employeur des avantages en nature, incluant notamment l'assurance santé et des éléments similaires, évaluée pays par pays et mis à jour annuellement.
- Rémunération à long terme (LTI) : unités d'actions de performance (Performance Share Units – PSUs), unités d'actions restreintes (Restricted Share Units – RSUs) et rémunérations en numéraire à long terme attribuées au cours de l'année.
- Juste valeur de marché : valorisation des actions fondée sur la base d'un calcul comptable externe.

Pour les salariés rémunérés dans des devises autres que le dollar américain (USD), l'ensemble des éléments de rémunération a été converti en USD en utilisant les taux de change applicables à la date de reporting.

La rémunération annuelle totale est calculée selon la formule suivante : *(Salaire annuel en USD + prime annuelle versée en 2025) × (1 + Majoration liée aux bénéfices sociaux) + [LTI (PSUs + RSUs) × juste valeur de l'action] + rémunération en numéraire à long terme.*

Sur la base de cette méthode de calcul, le ratio de rémunération annuelle totale pour l'année 2025 s'élève à 34.

3.3.1.5 Droits de l'homme

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de l'homme à l'échelle mondiale. Comme affirmé dans notre Code de Conduite des Affaires, (CCA) l'entreprise adhère à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme des Nations Unies, qui proclame certains droits et libertés fondamentaux. Il s'agit notamment du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, de l'égalité des droits entre hommes et femmes, du droit à la protection par la loi et contre la discrimination, l'esclavage, la servitude, la torture ou les traitements inhumains ou dégradants, ainsi que de la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion.

Notre CCA réaffirme également que:

- Nous interdisons le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains.
- Nous nous engageons à créer un environnement exempt de toute forme de discrimination et de harcèlement.

- Nous nous engageons à promouvoir l'inclusion, en veillant à ce que toutes les personnes soient valorisées, accueillies, incluses, entendues et respectées.

3.3.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Notre approche de la santé, de la sécurité et de l'environnement (HSE) est au cœur de notre objectif, qui est de veiller à ce que Viridien, en soutien direct de notre slogan "Care and Protect what Matters", reste une entreprise saine, sûre et respectueuse de l'environnement. Les principes HSE sont intégrés dans notre gestion des risques, notre planification des activités et nos processus. Nous sommes convaincus que tous les incidents peuvent être évités et nous nous efforçons de ne causer aucun dommage à notre personnel, à l'environnement et aux communautés au sein desquelles nous opérons. Nous révisons régulièrement notre politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement afin de nous assurer que nous mettons tout en œuvre pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles de nos employés et de nos sous-traitants.

Nous reconnaissons les conventions et les lois de l'Organisation internationale du travail (OIT) et nous nous conformons à toutes les réglementations nationales applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi qu'aux normes industrielles. Nous contribuons également activement à l'avancement des normes et des meilleures pratiques de l'industrie à travers notre participation active au sein du comité HSE de l'EnerGeo Alliance et aux groupes de travail organisés par l'International Oil and Gas Producers (IOGP).

3.3.2.1 Nos principes HSE

Les principes HSE de Viridien reposent sur les engagements suivants :

- Protéger les employés, les prestataires, les actifs et les opérations contre les risques professionnels, environnementaux, criminels, hostiles et malveillants.
- Promouvoir la santé et le bien-être des employés, ainsi qu'un environnement de travail exempt de substances illicites et de consommation de tabac.
- Prévenir, réduire et réparer les impacts environnementaux en appliquant des principes d'éco-conception et des mesures de mitigation.
- Respecter et promouvoir les droits humains et maintenir des relations constructives avec les communautés locales.
- Assurer la conformité avec les réglementations nationales, sectorielles et internationales applicables, y compris les conventions de l'Organisation internationale du Travail.
- Encourager le leadership, la responsabilisation et l'engagement des employés, y compris le droit et l'obligation d'arrêter le travail lorsque des conditions dangereuses sont identifiées

3.3.2.2 Rapports et communication

Une gestion HSE efficace repose sur une communication transparente ainsi que sur des dispositifs de remontée

d'information rapides et efficaces. Viridien définit donc des exigences claires en matière de notification, d'escalade et de communication de l'ensemble des événements HSE, afin de garantir une réponse rapide, des enquêtes appropriées et la mise en œuvre d'actions correctives.

PRISM est le système d'information interne de Viridien dédié à la gestion des incidents liés à la HSE, à la responsabilité sociale et à la sécurité des systèmes d'information. Il est déployé sur l'ensemble des sites de Viridien et accessible à tous les employés.

Le système permet l'analyse des incidents, le suivi de la performance, la gestion des actions ainsi que l'évaluation des risques et des mesures de mitigation associées. Les incidents sont évalués selon une approche basée sur les risques afin d'identifier les causes racines et de prévenir leur récurrence.

3.3.2.3 Gouvernance, risques et système de gestion opérationnelle HSE (HSE-OMS)

Viridien dispose d'un système de management opérationnel HSE robuste (HSE-OMS), déployé sur l'ensemble des opérations du Groupe et applicable aux employés de Viridien ainsi qu'à tous les prestataires travaillant sous l'influence prépondérante de Viridien. Le cadre HSE-OMS a pour objectif d'identifier les dangers, de maîtriser les risques et d'atteindre un haut niveau de performance en matière de HSE. Ce cadre est aligné sur les exigences de l'IOGP 510 et fait l'objet d'évaluations externes par des dispositifs indépendants de préqualification.

La gestion des risques est au cœur de notre système, et le Groupe a adopté une approche structurée visant à les identifier, les évaluer et les contrôler, sur la base d'une méthodologie et d'un modèle de gestion communs à l'ensemble du groupe. Des analyses de risque sont réalisées sur chaque site opérationnel ; elles intègrent l'historique des incidents enregistrés dans le système d'information du Groupe ainsi que dans la base de données partagée avec EnerGeo Alliance, couvrant plusieurs décennies d'incidents.

Notre programme HSE est soutenu par une équipe représentée à tous les niveaux de l'entreprise. Le Directeur du Développement Durable (DDD), responsable du HSE et du développement durable, rend compte directement au Directeur Général (DG) et est un membre actif du Comité Exécutif du Groupe.

Un comité du conseil d'administration composé de quatre administrateurs, du Directeur Général et du Directeur du Développement Durable se réunit trois fois par an pour examiner systématiquement les performances HSE globales, y compris les presque-accidents, et se concentrer sur des risques spécifiques afin de revoir les mesures qui ont été mises en œuvre pour atténuer leur impact sur les employés et les sous-traitants.

3.3.2.4 Déploiement du programme « Care & Protect »

En 2024, nous avons déployé les objectifs triennaux 2025-2027 de notre programme « Care & Protect ». Définis par notre Directeur Général, ils présentent les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance du groupe en y intégrant des objectifs HSE qui soulignent à la fois le fait que tous les accidents peuvent être évités et l'importance de la proactivité en matière de santé et de sécurité au travail.

- Nous faisons la promotion et nous assurons la santé et la sécurité de nos employés et de nos sous-traitants sous notre influence directe par la mise en œuvre de systèmes de gestion opérationnelle HSE actifs couvrant la sécurité physique et psychologique.
- Nous encourageons une culture active de la santé et de la sécurité et nous utilisons nos systèmes d'information pour suivre, comprendre et tirer des enseignements des évaluations faites par nos employés et leur perception de la santé et de la sécurité dans des domaines clés.
- Tous les voyageurs d'affaires sont sensibilisés au risque de sécurité, reçoivent une formation et se conforment à la politique de voyage de Viridien.
- Nous mesurons notre conformité aux obligations internes et externes par le biais d'audits, et nous améliorons activement la conformité et la performance.
- Les incidents à fort potentiel sont examinés au niveau de la direction et donnent lieu à des actions correctives et à des enseignements communiqués à toutes nos divisions opérationnelles dans l'ensemble de Viridien.
- Chaque employé se voit fixer au moins un objectif personnel lié à l'ESG chaque année et doit suivre au moins deux formations ESG en ligne chaque année.
- Des programmes de récompenses sont mis en place pour promouvoir notre culture et récompenser les efforts exemplaires conformes à nos valeurs clés.
- Nous poursuivons l'utilisation et la promotion de PRISM pour tous les rapports liés à l'ESG et fixons des objectifs par secteur d'activité pour la fermeture des points de dangers reportés et des points actions associés.

Les divisions opérationnelles définissent chaque année un ensemble d'objectifs spécifiques alignés sur les objectifs triennaux du groupe. Pour favoriser leur mise en œuvre, les directeurs exécutifs et les responsables opérationnels ont des objectifs personnels spécifiques sur le sujet.

Nous récompensons également les initiatives ESG lors de nos prix "Care & Protect", un événement annuel qui examine les meilleures pratiques au sein du groupe en matière de HSE et de développement durable.

Projets récompensés 2024 (reconnus en 2025)

Catégorie Excellence Santé, Sécurité et Sûreté

Duo-Day

- Lancée en 2024 dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, l'initiative Duo-Day a promu l'inclusion en milieu professionnel par l'immersion. Dix

managers volontaires ont accueilli des personnes en situation de handicap pour une journée d'observation et de participation active, après avoir bénéficié d'une formation préalable à la sensibilisation au handicap. À l'issue d'un processus de sélection structuré, quatre candidats ont été recrutés sur des postes en logistique, en production et dans des fonctions techniques, renforçant l'engagement de l'entreprise en faveur de l'inclusion et de la responsabilité sociale.

Catégorie Excellence Développement durable

Tuned Pulse Source (TPS)

- Le projet de démonstration environnementale Tuned Pulse Source (TPS) a permis de réduire l'impact environnemental des acquisitions sismiques sur la faune marine, en particulier sur les mammifères marins sensibles aux basses fréquences. Des analyses indépendantes ont confirmé que le double dispositif TPS génère des niveaux d'exposition sonore inférieurs de 10 à 14 dB à ceux des réseaux de canons à air conventionnels, entraînant une réduction par trois de la distance d'exposition et une diminution par neuf de l'exposition globale, tout en maintenant la qualité des données.

Catégorie Excellence Développement durable – Mention spéciale

Projet de relocalisation du bureau de Perth

- Le projet de relocalisation du bureau de Perth en 2024 a permis de créer un espace de travail plus durable tout en réduisant significativement les déchets. Près de 90 % des équipements de bureau excédentaires ont été réemployés, donnés ou vendus, générant plus de 3 000 AUD, le solde ayant été recyclé ou redistribué. Le projet a également permis de réduire les déchets d'emballage grâce à l'utilisation de caisses réutilisables, et le nouveau bureau a obtenu une certification NABERS 6 étoiles, intégrant des panneaux solaires, un éclairage éco-énergétique, des dispositifs avancés de tri des déchets et des équipements économes en eau.

3.3.2.5 Sûreté des employés et des contractants

Viridien a mis en place un système de veille et de surveillance de la sûreté afin d'identifier et d'évaluer les menaces dans les zones exposées aux risques de sûreté. Les projets dans les zones à risque sont examinés au plus haut niveau de la hiérarchie. Leur évaluation s'appuie sur l'avis d'experts en sûreté. Des plans de sûreté locaux, liés au site ou au projet, sont mis en place. En outre, tous les membres du personnel concerné reçoivent régulièrement des informations sur la sûreté dans leur pays d'activité.

Viridien souscrit au Code de Conduite International des Prestataires de Services de Sûreté Privée. Viridien reconnaît en outre l'importance des Principes Volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme et aide ses clients à les mettre en œuvre.

Toutes les demandes de voyage vers des zones à haut risque font l'objet d'un processus d'examen et de validation au niveau du groupe, jusqu'au Directeur Général.

3.3.2.6 Santé au travail

Les employés et les prestataires peuvent être exposés à des risques pour la santé, la sécurité et la sûreté dans le cadre de leurs activités, notamment des impacts sur la santé physique et mentale, des incidents sur le lieu de travail ainsi que des risques de sûreté spécifiques aux zones d'intervention. La protection du bien-être des employés et des prestataires constitue une priorité fondamentale pour Viridien, et la santé au travail est un pilier clé de son approche HSE

Les employés peuvent être exposés à des risques pour la santé au travail liés à des équipements inadaptés ou mal conçus, pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques ainsi qu'une augmentation de la charge mentale. Parmi les risques supplémentaires figure l'exposition à des maladies infectieuses telles que le SARS-CoV-2.

Exemples d'activités d'atténuation

Les mesures suivantes ont été mises en place pour atténuer les risques pour la santé physique et mentale :

- la mise en œuvre d'un programme d'ergonomie spécifique à l'espace de travail/à la tâche, comprenant la fourniture d'un équipement ergonomique approprié et une formation à son utilisation correcte ;
- la revue régulière des conditions et des risques sur les différents sites et la mise en œuvre de plans d'action pour résoudre les problèmes identifiés ;
- la mise en place d'une formation en matière de santé et de bien-être afin de sensibiliser les employés au risque et à ce qu'ils peuvent faire, à titre individuel, pour gérer la fatigue et le stress ;
- la mise à disposition d'installations de loisirs et de bien-être et la mise en œuvre d'arrangements sur mesure tels que les horaires flexibles ou le travail à domicile ;
- la formation d'initiation et la formation continue à la santé et la sécurité, ainsi que la formation avancée spécifique pour les spécialistes HSE et les postes critiques en matière d'HSE

(équipe d'intervention d'urgence, premiers secours, lutte contre les incendies, analyse des risques, conduite défensive, etc.) ;

- tous les employés de Viridien, ont chacun un objectif HSE et un objectif ESG personnels, adaptés à leur profil et à leur poste.

3.3.2.7 Indicateurs de santé et de sécurité

100 % de nos employés et les sous-traitants directement sous notre influence directe sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité qu'ils soient au bureau, à la maison ou en voyage d'affaires. Cette couverture s'étend également au respect des exigences légales ainsi que des normes et standards applicables sur chaque site. Les statistiques HSE suivies et publiées reflètent ce périmètre de couverture et sont conformes aux normes de notre industrie, selon le standard de l'"Occupational Safety and Health Administration" (OSHA) et les lignes directrices de l'"EnerGeo Alliance".

L'enregistrement des maladies professionnelles inclut les problèmes de santé aigus, récurrents et chroniques causés ou aggravés par les conditions ou pratiques de travail. Il s'agit notamment des troubles musculosquelettiques, des maladies cutanées et respiratoires, des cancers malins, des maladies causées par des agents physiques (par exemple, perte d'audition due au bruit, maladies causées par les vibrations). Lorsque la législation locale l'exige, les maladies mentales sont également enregistrées (par exemple, l'anxiété, le syndrome de stress post-traumatique). Nous incluons dans nos divulgations des exemples de cas décrits dans la liste des maladies professionnelles de l'OIT.

Viridien peut être informée de cas de maladies professionnelles par différents canaux, notamment par les personnes directement concernées, les organismes d'indemnisation et les professionnels de santé. Toutes ces notifications sont enregistrées et gérées dans PRISM, le système interne de reporting HSE de Viridien.

Les informations publiées peuvent inclure des cas de maladies professionnelles identifiés au cours de la période de reporting concernant des personnes ayant précédemment fait partie des effectifs de Viridien.

Informations sociales – Personnel de l'Entreprise (ESRS S1)

Indicateurs Santé & Sécurité	2025	2024
Taux de couverture du système de management de la santé et de la sécurité	100%	100%
Employés	100%	100%
Sous-traitants sous notre influence directe	100%	100%
Heures d'exposition (en millions)^(a)	8,1	9,1
Employés	6,6	7,0
Sous-traitants sous notre influence directe	1,5	2,1
Décès	0	0
Employés	0	0
Sous-traitants sous notre influence directe	0	0
Nombre total de jours perdus pour cause d'accidents du travail	77	33
Employés	65	10
Sous-traitants sous notre influence directe	12	23
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIF)^(b)	0,74	0,44
Employés	0,60	0,14
Sous-traitants sous notre influence directe	1,36	1,44
Total des cas enregistrables liés au travail^(e)	9	9
Employés	6	5
Sous-traitants sous notre influence directe	3	4
Total des cas de maladies professionnelles enregistrables	0	0
Employés	0	0
Sous-traitants sous notre influence directe	0	0
Taux de fréquence du nombre total de cas enregistrables liés au travail (TRCF)^(a)	1,11	0,99
Employés	0,9	0,71
Sous-traitants sous notre influence directe	2,04	1,91
Taux de gravité^(c)	0,010	0,004
Employés	0,010	0,001
Sous-traitants sous notre influence directe	0,008	0,011

(a) Nombre de cas enregistrables (FAT : décès, LTI : accidents avec arrêt de travail, RWC : cas de travail restreint, MTC : cas de traitement médical) par million d'heures d'exposition.

(b) Le nombre d'accidents avec arrêt de travail (y compris les décès) par million d'heures d'exposition.

(c) Nombre de journées de travail perdues par millier d'heures d'exposition.

(d) Nombre total d'heures de travail, à l'exclusion des congés, des maladies et autres absences. (160 heures par personne et par mois).

(e) Nombre de cas enregistrables (FAT : décès, LTI : accidents avec arrêt de travail, RWC : cas de travail restreint, MTC : cas de traitement médical)

3.3.3 ATTRACTIVITÉ – FIDÉLITÉ ET ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Attirer et fidéliser les talents

Viridien évolue dans un marché concurrentiel en matière d'acquisition et de rétention des talents. En soutenant notre activité principale dans les domaines des géosciences, des données terrestres, de la détection et de la surveillance, des services HPC et Cloud, tout en explorant des activités au-delà de notre cœur de métier, l'entreprise s'est positionnée comme un leader mondial en Technologie et en HPC. Cela a entraîné une évolution des compétences clés attendues de nos employés.

Pour recruter les talents clés dans ce nouveau contexte, nous devons offrir un environnement de travail attractif et durable sur nos marchés actuels et futurs, tout en proposant des opportunités de carrière motivantes.

La rétention de nos talents est également une priorité majeure. La satisfaction de nos clients grâce à des produits et services de haute qualité est directement liée au développement des compétences de nos employés, à la mise en place d'opportunités de carrière claires et à la garantie d'un environnement de travail optimal. Ces éléments sont essentiels pour dépasser les attentes de nos clients. En construisant et en favorisant un environnement diversifié, inclusif et équitable, nous renforçons notre capacité à résoudre des problèmes complexes pour nos clients et devenons une entreprise où les gens veulent travailler et avec laquelle ils souhaitent collaborer.

Nous adressons l'attractivité dans un paragraphe dédié de notre politique RH globale :

- Nous nous engageons à embaucher des personnes possédant les compétences les plus pertinentes pour soutenir nos besoins commerciaux à court et à long terme ;
- Pour attirer les meilleures personnes dans un marché concurrentiel, nous visons à développer de nouvelles approches cohérentes avec notre culture et nos valeurs pour attirer et accueillir les candidats ;
- Nous évaluons en permanence le processus de recrutement pour nous assurer que nous offrons la meilleure expérience possible aux candidats. Cela influence la manière dont nous recherchons et sélectionnons les candidats afin de nous assurer que nous embauchons les bonnes personnes pour les bons postes.

Viridien ne fixe pas d'objectif spécifique en matière d'attractivité employeur, au-delà de l'identification des talents clés et du suivi de leur parcours professionnel. Nous suivons le taux de départs volontaires - en particulier celui des talents clés - et réalisons systématiquement des entretiens de sortie afin de comprendre les raisons des départs et de mettre en place des actions correctives lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour soutenir l'amélioration continue, l'entreprise réalise régulièrement des enquêtes d'engagement en partenariat avec Great Place to Work, menées en 2022 et 2024, avec des taux de participation respectifs de 76 % et 80 %. Ces enquêtes ont permis d'identifier les points forts et les axes prioritaires, tels que la communication, l'environnement de travail, l'équité, la reconnaissance et le leadership. La prochaine enquête sera conduite en 2026 afin de poursuivre la mesure des progrès réalisés et d'orienter les plans d'action visant à renforcer l'engagement des collaborateurs à l'échelle du Groupe.

Attirer les talents

Nous avons mis au point un processus de recrutement global pour gérer toutes les offres d'emploi et les candidatures disponibles. Notre système de suivi des candidats est un outil intelligent qui publie les offres d'emploi là où elles peuvent avoir le plus d'impact, comme les sites d'emploi, les groupes professionnels et les médias sociaux. Il promeut également nos offres d'emploi auprès des candidats qui correspondent le mieux au profil recherché, ce qui permet d'informer ceux qui ne sont pas nécessairement en recherche active d'emploi des opportunités et des carrières proposées par Viridien.

Nous avons également redéfini notre marque employeur autour d'une proposition de valeur actualisée pour nos employés afin d'accroître la notoriété de notre entreprise et la connaissance de nos activités et de nos opportunités de carrière. Nous souhaitons ainsi modifier la perception qu'ont les candidats potentiels de notre entreprise et, en fin de compte, améliorer notre attractivité. Cette évolution de notre marque employeur a débuté en 2019, s'est poursuivie en 2020 et a été finalisée en 2021, Viridien s'orientant vers des activités plus technologiques et numériques, nécessitant des profils techniques plus importants tels que des data scientists.

Viridien a une longue et fière tradition de collaboration avec les universités du monde entier pour sensibiliser, aider les étudiants et développer le domaine des géosciences. Nous avons continué à entretenir ces relations et à nous rapprocher de la prochaine génération de talents.

Depuis 2023, nous avons évalué en continue nos pratiques de recrutement et d'embauche afin de déterminer nos points forts et nos opportunités. Nous avons tiré parti de ces informations pour mettre en place de nombreuses initiatives qui nous aident à mieux attirer et retenir des talents diversifiés. Parmi ces initiatives, citons l'amélioration de notre processus d'embauche au niveau mondial, le renforcement de nos capacités de "sourcing" et de recrutement, et l'exploitation de nos médias sociaux pour renforcer les liens avec les candidats potentiels et mieux promouvoir notre culture d'entreprise à l'extérieur.

Fidéliser les talents

Viridien est un groupe multiculturel présent dans de nombreux pays à travers le monde. Notre système de gestion des talents est structuré de manière à pouvoir être adapté aux besoins de chaque pays et à maximiser sa pertinence par rapport au marché du travail local.

Des analyses comparatives sont utilisées pour nous aider à nous positionner de manière compétitive par rapport à nos pairs sur chaque marché et à offrir une rémunération et un ensemble d'avantages attrayants à l'ensemble de nos employés. La formation et le développement de carrière sont assurés au niveau corporate et adaptés localement afin de tenir compte du contexte et des besoins spécifiques de chaque entité.

3.3.4 INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ

En 2021, Viridien a lancé une initiative mondiale appelée IDEA pour promouvoir l'Inclusion, la Diversité et l'Équité à travers l'Action au sein de l'entreprise. IDEA vise à sensibiliser nos employés et à mettre en œuvre des actions autour de trois axes : Attirer, Développer et Engager.

Dans le cadre d'IDEA, un e-learning obligatoire a été mis en place pour tous les employés, avec un taux de participation actuel de 96 %.

De plus, conscient que l'Inclusion, la Diversité et l'Équité (ID&E) sont essentielles à la performance, au dynamisme et à la capacité d'innovation de Viridien, un poste de "Global Head of ID&E" a été créé au sein de la fonction Ressources Humaines en 2022. Ce rôle, rattaché au Directeur des Ressources Humaines, pilote la feuille de route ID&E à l'échelle mondiale.

En 2024, le Groupe a lancé sa politique IDEA pour renforcer son engagement en faveur d'un environnement de travail où l'inclusion est essentielle et où la diversité et l'équité sont célébrées au quotidien. Cette politique envoie un message clair d'action, en définissant les rôles et responsabilités de chacun. Elle favorise un environnement où chaque employé se sent valorisé, respecté et inclus.

3.3.4.1 Politique IDEA

Chez Viridien, nous nous efforçons de cultiver une culture unique, fondée sur le respect, l'inclusion et la diversité. Notre politique vise à créer un environnement de travail qui valorise la diversité des pensées, des identités, des cultures et des expériences.

Nous mettons en place des mesures pour accroître la représentation des groupes sous-représentés, favoriser l'inclusion et éliminer les discriminations en respectant les exigences locales, en adoptant les meilleures pratiques internationales et en nous alignant sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, notamment sur l'égalité des sexes et la réduction des inégalités.

Cette approche contribue à créer un environnement de travail plus positif, attractif et productif, en renforçant le sentiment d'appartenance et en participant au succès durable de notre entreprise. La diversité au sein de notre personnel est un élément clé de la performance, du dynamisme et de la capacité d'innovation de Viridien.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'Inclusion, de la Diversité et de l'Équité à travers IDEA@Viridien, qui repose sur quatre principes fondamentaux :

- **Inclusion:** Créer et soutenir un environnement où tous les employés sont accueillis, respectés, soutenus et peuvent contribuer pleinement.
- **Diversité:** Valoriser les différences uniques entre individus, incluant (mais sans s'y limiter) : l'âge, la couleur de peau, l'ethnicité, la nationalité, la race, l'expression ou l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le parcours académique, la culture, la religion et les opinions.
- **Équité:** S'engager à un traitement juste des employés et à un accès équitable aux opportunités.
- **Action:** Concrétiser notre engagement pour l'ID&E en sensibilisant nos collaborateurs sur ces sujets, en attirant et recrutant des talents diversifiés, en développant et impliquant nos employés dans cette démarche, et en prenant des mesures pour renforcer l'ID&E au sein de l'entreprise.

Chacun a la responsabilité de créer et de favoriser un environnement de travail inclusif.

- **Tous les employés:** Faire preuve de respect envers les différences et travailler en collaboration avec les autres.
- **Managers:** Instaurer un environnement de travail inclusif où chacun se sent respecté. Soutenir un esprit d'équipe collaboratif qui valorise la diversité de points de vue.
- **Direction exécutive:** Assurer la responsabilisation en intégrant IDEA à la stratégie commerciale et aux responsabilités des équipes.
- **Ressources Humaines:** Conseiller et accompagner la mise en place de ressources et de mesures pour un environnement de travail inclusif, diversifié et équitable.

Nos collaborateurs sont essentiels au succès de notre entreprise technologique de pointe. Chez Viridien, un environnement de travail inclusif, diversifié et équitable est un lieu où tous les employés sont valorisés, respectés, traités équitablement et peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes.

Nous favorisons une culture exempte de toute discrimination et garantissons l'égalité des chances en matière d'emploi et d'évolution professionnelle au sein de l'ensemble de nos lignes d'activité et fonctions support. Dans un monde en constante évolution, notre engagement à instaurer un environnement de travail positif et à valoriser la diversité des points de vue est fondamental pour nos activités et la qualité des services que nous délivrons.

Nous nous engageons à :

- Favoriser un environnement de travail plus inclusif, diversifié et équitable, un facteur clé pour atteindre les objectifs de l'entreprise.
- Veiller à ce que nos systèmes, politiques, pratiques et environnement de travail soient accessibles et exempts d'obstacles. Nous œuvrons activement à reconnaître et éliminer les biais et à mettre à jour et suivre nos progrès de manière continue.
- Renforcer la diversité au sein de notre personnel et des postes de direction.
- Diriger avec respect et inclusion, en remettant en question les préjugés et suppositions qui pourraient nuire à l'inclusivité.
- Encourager tous les employés à intégrer IDEA@Viridien dans leurs interactions et pratiques professionnelles.

Nous n'avons pas d'objectifs chiffrés spécifiques en matière de diversité, en dehors de l'amélioration continue de l'équilibre homme-femme à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que dans nos lignes d'activités et fonctions support. Nous mesurons et analysons le taux de rotation volontaire des femmes, l'équilibre entre les genres dans nos recrutements et dans nos promotions internes. Nous suivons régulièrement la tendance de ces indicateurs et prenons des mesures correctives si nécessaire.

Dans le secteur technologique et énergétique traditionnellement dominé par les hommes, Viridien encourage activement toutes les candidates à rejoindre le Groupe et souhaite participer activement aux efforts visant à accroître la diversité au sein de notre industrie.

Pour l'année 2025, la proportion de femmes dans le Groupe, tous niveaux confondus, est stable à 29 % (mode de calcul identique à celui de 3.3.1.1).

3.3.4.2 Stratégie du Groupe en matière de diversité

En 2024, le Groupe a lancé l'Instruction Générale sur la non-discrimination et la lutte contre le harcèlement, un document qui formalise l'engagement de Viridien contre toute forme de discrimination et de préjugés sur le lieu de travail. Cette Instruction Générale s'applique à tous les employés de Viridien, sans exception, et couvre toutes les formes de discrimination et de harcèlement, telles que définies et interdites dans ce document. Elle s'étend à tous les contextes et situations liés au travail, qu'ils soient physiques ou virtuels, incluant, sans s'y limiter, les bureaux, les réunions, les interactions en ligne, les e-mails et les événements organisés par l'entreprise.

Les principes énoncés dans ce document s'appliquent non seulement aux interactions entre employés, mais aussi aux relations avec des tiers, tels que les clients, les fournisseurs et les visiteurs. Les managers ont des responsabilités supplémentaires, ils doivent faire respecter ces standards de manière proactive, traiter rapidement tout incident signalé et promouvoir une culture de respect et d'inclusivité au sein de Viridien.

Recrutement

Viridien est convaincu que l'égalité des opportunités pour tous les candidats et employés est un élément essentiel pour attirer et fidéliser les talents. Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances et l'égalité de rémunération pour tous nos employés, indépendamment du genre, de l'origine ou de tout autre facteur potentiellement discriminant.

Comme nos candidats cibles proviennent principalement des domaines des sciences et de la technologie, le Groupe est confronté à la réalité qu'un faible pourcentage de diplômés des filières STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) sont des femmes. C'est pourquoi nous mettons en place plusieurs actions et initiatives visant à accroître le nombre de candidatures féminines.

Ces initiatives peuvent inclure des partenariats avec des établissements scolaires en participant et en promouvant des formations aux métiers industriels, scientifiques et techniques, avec l'ambition de lutter contre les stéréotypes et les idées reçues concernant la représentation des femmes dans certaines professions.

Identification des talents

Viridien identifie les collaborateurs à haut potentiel au travers d'un processus annuel de revue des talents, qui permet d'aligner les compétences des employés avec la stratégie de l'organisation. Ce processus met en lumière les individus démontrant de solides compétences, une performance durablement élevée et un potentiel avéré de développement.

Sur cette base, l'entreprise met en place des plans de développement ciblés, des évaluations de talents et un dispositif robuste de planification de la succession, afin d'assurer la continuité de l'activité en préparant des successeurs pour les besoins immédiats comme pour ceux de plus long terme.

Viridien accorde également une attention particulière à la réduction des biais et à la promotion de l'équilibre homme-femme, afin de garantir une égalité d'accès aux opportunités de développement et d'évolution professionnelle.

Promotion

À compétences égales, tous les employés, quel que soit leur genre, origine ethnique, nationalité, capacité physique ou leur orientation sexuelle, doivent pouvoir bénéficier des mêmes opportunités de carrière et de développement, y compris pour les postes de haut niveau dans les domaines techniques et managériaux.

L'appel à la promotion interne est fortement encouragé au sein du Groupe. Toutefois, dans une démarche visant à favoriser l'équilibre entre les genres, le Groupe cherche à promouvoir la nomination de femmes à des postes de haut niveau, actuellement majoritairement composée d'hommes.

L'objectif de Viridien est de continuer à porter une attention particulière à la promotion interne et au développement de carrière des femmes, en les encourageant à postuler à des opportunités professionnelles à forte dimension technique et managériale, afin d'accroître leur représentation dans les postes à plus haute responsabilité.

Rémunération

L'équité et la justice en matière de rémunération sont au cœur de notre philosophie de compensation.

Le Groupe s'engage à ne pas pratiquer de discrimination en matière de rémunération. Une analyse quantitative est réalisée lors des cycles d'augmentation salariale, complétée par une approche qualitative et individuelle afin d'éviter tout biais de genre.

L'objectif du Groupe est de poursuivre ses actions en ce sens, afin de garantir que l'équité salariale soit respectée à tous les niveaux de l'organisation.

Depuis 2022, le Groupe a intégré des critères ESG incluant la diversité et la fidélisation, dans les indicateurs de performance applicables à son plan d'incitation à Long Terme (se référer également à 3.1.2).

Fidélisation

Afin de favoriser la rétention des femmes au sein du Groupe et de leur permettre d'évoluer en interne, Viridien veille à ce que les hommes et les femmes soient traités équitablement tout au long de leur carrière, que ce soit en matière de rémunération, de promotion ou de formation.

Des actions spécifiques sont mises en place localement pour améliorer le taux de rétention des femmes dans ces différents domaines, notamment la formation, la promotion et l'égalité de traitement.

Pour permettre aux employés de concilier leur vie professionnelle et leur vie privée, le Groupe encourage la mise en place de conditions de travail flexibles, adaptées selon les législations locales. Le Groupe a également travaillé au développement du travail à distance, déployé en fonction des contextes locaux, favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et contribuant à la fidélisation des salariés et des femmes en particulier.

Communication

En cohérence avec la stratégie de Viridien, les IDEA Talks se sont poursuivis tout au long de l'année 2025, totalisant 3 096 participants — soit une progression de 60,4 % par rapport à 2024 — témoignant d'un niveau d'engagement en hausse continue. Ces sessions virtuelles mondiales ont pour objectif de valoriser les

dates clés tout en renforçant la sensibilisation et l'adhésion autour des thématiques du calendrier IDEA. Cette initiative est ouverte à l'ensemble des collaborateurs des implantations de Viridien à travers le monde.

IDEA Talks	2025	2024
Journée internationale de la femme	570	711
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale	504	
Semaine mondiale de l'intergénération	447	-
Journée de la diversité culturelle	450	363
Mois des fiertés	340	326
Journée IDEA	484	-
Journée internationale des personnes en situation de handicap	301	526
TOTAL	3 096	1 926

3.3.4.3 Handicap

Dans le cadre de notre politique sur le handicap, nous mobilisons et sensibilisons l'ensemble de nos employés à cette thématique à travers une formation IDEA obligatoire. L'objectif est de créer un climat de confiance propice à l'intégration et au développement des collaborateurs en situation de handicap.

Nous sensibilisons nos employés afin de prévenir tout comportement, décision ou action pouvant entraîner une différence de traitement ou un désavantage pour les candidats potentiels ou les employés en situation de handicap. Notre politique en faveur du handicap est également soutenue par la direction et le département des Ressources Humaines, en collaboration avec le service HSE.

Actuellement nous ne consolidons pas de données sur le handicap au niveau Groupe. Viridien ne suit que les indicateurs de genre au niveau Groupe, permettant à chaque pays de déterminer quelles mesures supplémentaires, telles que le handicap par exemple, devaient être suivies en fonction des réglementations locales.

En France :

- Les salariés au statut RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) représentent 2,6 % de nos effectifs chez Viridien SA et CGG Services et 2,37 % chez Sercel SAS. Pour le calcul, nous utilisons l'effectif au 31 décembre 2025 des entités correspondantes au dénominateur.
- Nous assurons un suivi régulier auprès de chaque personne en situation de handicap afin de faire le point sur leur situation de travail et d'identifier d'éventuels ajustements à apporter, qu'ils concernent l'organisation, le matériel ou d'autres aspects. Un questionnaire a été mis en place à Sercel à cet effet, complété par un entretien.
- Nous organisons également des événements pour les collaborateurs afin de les sensibiliser et de promouvoir l'intégration sociale des personnes en situation de handicap, notamment lors de la « Semaine du Handicap », au cours de laquelle plusieurs sessions de sensibilisation et communications dédiées ont été organisées en France en 2025.
- Les adaptations nécessaires des postes de travail ont été réalisés avec le soutien d'organismes spécialisés (CapEmploi/ Sameth) chez Sercel. Des adaptations spécifiques ont également été réalisées pour améliorer l'accessibilité des

personnes en situation de handicap lors des derniers aménagements de nos locaux et espaces de travail à Massy.

- Chez Sercel en particulier, nous avons développé la sous-traitance avec des entreprises du secteur protégé et adapté (ESAT / EA), et des partenariats de long terme ont été établis avec des structures employant des personnes en situation de handicap. Ces structures interviennent dans la réalisation de missions de support, telles que des opérations de reconditionnement de produits, de tri, de nettoyage et de saisie de données.

3.3.4.4 S'engager avec les employés sur la diversité et l'inclusion

L'entreprise propose des formations en ligne obligatoires sur l'inclusion, la diversité et l'équité, afin de sensibiliser les employés à l'impact des biais inconscients sur la prise de décision et les interactions au travail. Une autre formation obligatoire porte sur la prévention de la discrimination et du harcèlement, permettant aux employés d'identifier, de signaler et de traiter les comportements discriminatoires ou nuisibles. En complément, Viridien a publié un document détaillé contenant des instructions générales sur la non-discrimination et la lutte contre le harcèlement, qui fournit des directives claires sur la conduite attendue en milieu professionnel ainsi que sur les mesures de prévention et de gestion des manquements.

Afin de renforcer l'inclusion, des Groupes de Soutien d'employés permettent aux collaborateurs de s'impliquer activement en soutien des groupes sous-représentés. Ces réseaux favorisent un dialogue continu, offrent des espaces d'expression sécurisés pour la diversité des points de vue et encouragent des initiatives collectives visant à instaurer une culture pleinement inclusive.

En complément, Viridien organise des interventions globales en cohérence avec les thématiques de diversité figurant dans le calendrier IDEA. Ces événements rassemblent des collaborateurs de l'ensemble des implantations de Viridien à travers le monde, créant ainsi des opportunités de partage et d'apprentissage à une échelle véritablement globale.

Pour assurer la responsabilité et maintenir un environnement de travail respectueux, Viridien a mis en place des mécanismes et des canaux de signalement pour traiter les comportements inappropriés. Les employés sont encouragés à signaler toute situation de discrimination, de harcèlement ou de comportement inapproprié via des lignes d'assistance éthique confidentielles et

par e-mail au comité d'éthique. Ces canaux sont soutenus par des protocoles clairs du comité d'éthique, garantissant une enquête et une résolution rapides des problèmes, afin que chacun se sente en sécurité et encouragé à s'exprimer.

3.3.4.5 Indicateurs de la diversité

Le Groupe s'engage à mettre en place des mesures efficaces pour favoriser l'équilibre homme-femme à tous les niveaux et aux plus hauts échelons de l'entreprise.

L'engagement du Groupe en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se reflète dans la composition du Conseil d'Administration de Viridien et de ses comités. Au 31 décembre 2025, sur les huit membres du Conseil d'Administration, quatre sont des femmes. De plus, parmi les quatre comités du Conseil d'Administration, deux sont présidés par des femmes : le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

L'objectif d'équilibre entre les genres s'est également concrétisé au sein du Comité Exécutif, avec la désignation de Sophie Zurquiyah au poste de Directeur Général en 2018 et d'Emma Muller au poste de Directrice des Ressources Humaines en 2024. Pour rappel, la « loi Rixain », qui impose aux entreprises de plus de 1 000 salariés de publier des informations sur la représentation femmes-hommes et la présence des femmes dans les instances dirigeantes, n'est pas applicable à Viridien.

Le Groupe entend poursuivre sa politique de long terme visant à promouvoir l'accès des femmes aux plus hauts niveaux de gouvernance, y compris au sein de ses instances dirigeantes. À cette fin, le Groupe agit en accord avec les méthodes et objectifs définis par sa stratégie en faveur de la diversité.

Le niveau de top management, selon notre propre définition, comprend tous les employés occupant des fonctions managériales ou supérieures, notamment les managers à différents niveaux, les directeurs, les vice-présidents, les vice-présidents seniors ainsi que les membres de l'Executive Leadership Team (ELT). Cette catégorie exclut les contributeurs individuels.

Les employés sont classés selon l'architecture interne des emplois et le système de classification du Groupe, qui inclut différentes filières de carrière, telles que les experts techniques (généralement des contributeurs individuels), les managers, les directeurs et les cadres dirigeants. Cette classification est révisée chaque année ou en cas de réorganisation ou de modification des postes.

L'équipe Rémunération, en collaboration avec les partenaires RH et les managers, évalue les rôles en fonction de critères tels que le niveau d'expertise requis, l'ancienneté, l'ampleur et la complexité du périmètre, le nombre de collaborateurs encadrés ainsi que la responsabilité P&L. Cette approche garantit la cohérence et l'exactitude des classifications au sein de toutes les fonctions de l'entreprise.

Équilibre hommes/femmes au sein du top management au 31 décembre	2025		2024	
	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
Femmes au niveau du top management	122	26,8%	124	25,3 %
Homme au niveau du top management	334	73,2%	366	74,7 %

En novembre 2021, le Conseil d'administration de la Société s'est fixé pour objectif d'atteindre 25,5 % de femmes dans les 10 % de postes les plus élevés en 2025. L'objectif est atteint la proportion

de femmes dans cette catégorie s'élève à 26,8 % en 2025. La base de calcul des effectifs utilise la même méthodologie que pour le top management, qui représente 14,5 % de nos effectifs totaux

3.3.5 S'ENGAGER AUPRÈS DE SON PROPRE PERSONNEL - CANAUX POUR FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS (S1-2)

Nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec nos employés et à fournir des canaux accessibles pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations.

Nous interagissons activement avec nos employés à travers des enquêtes régulières, des réunions et des sessions de retour d'expérience structurées afin de nous assurer que leur voix est entendue et prise en compte dans les processus de décision. De plus, nous avons mis en place des mécanismes de réclamation ouverts et confidentiels, tels que des lignes d'alerte et des canaux dédiés au sein des ressources humaines, pour traiter rapidement et de manière transparente les préoccupations liées au travail.

Viridien encourage une culture de confiance et de communication honnête, fondée sur des standards de comportement élevés alignés sur ses valeurs. Tout comportement inapproprié n'est pas toléré, et le signalement des violations ou préoccupations est encouragé. Lorsqu'un employé souhaite signaler une infraction ou une préoccupation, plusieurs options sont disponibles : son responsable hiérarchique, un représentant des ressources humaines, un conseiller juridique interne, un directeur de pays, le vice-président en charge de la conformité du groupe ou tout membre du comité d'éthique.

Viridien encourage également l'utilisation de la ligne d'assistance EthicsPoint, gérée par NAVEX Global, un prestataire indépendant spécialisé. Via EthicsPoint Hotline, les employés peuvent soumettre une préoccupation de manière confidentielle à tout moment, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Les échanges restent confidentiels et anonymes. Toutes les alertes sont traitées dans le respect des lois en vigueur et en toute confidentialité.

Les retours et points de vue des collaborateurs sont essentiels pour permettre au Groupe Viridien d'identifier ses points forts organisationnels ainsi que ses axes d'amélioration. Afin de garantir l'objectivité du processus, l'enquête Great Place to Work® (GPTW) est administrée par un cabinet de conseil indépendant, qui assure l'anonymat des réponses grâce à un reporting agrégé et respecte des normes strictes en matière de protection des données. Les enquêtes ont été réalisées en 2022 et 2024, avec des taux de participation respectifs de 76 % et 80 %, et seront reconduites en 2026.

Viridien s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs font confiance à leurs dirigeants, sont fiers de leurs contributions et collaborent efficacement. L'enquête GPTW évalue l'expérience des employés et les pratiques managériales à

Informations sociales – Personnel de l'Entreprise (ESRS S1)

travers trois relations essentielles : la relation avec le management, la relation avec les collègues et la relation au travail lui-même.

Ces relations sont analysées au regard de cinq dimensions : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité.

Les enseignements tirés des enquêtes de 2022 et 2024 ont permis de définir quatre axes d'action prioritaires : Leadership, Communication interne, Équité & Reconnaissance, et Environnement de travail positif.

Le principe directeur de ces initiatives est : « Nous faisons de Viridien un excellent lieu de travail », soulignant la responsabilité partagée entre l'organisation et l'ensemble des collaborateurs, à tous les niveaux, pour instaurer une culture de travail positive et productive.

Nous nous engageons à répondre aux préoccupations majeures de nos employés, à gérer les risques associés et à saisir les opportunités pour favoriser un environnement de travail durable et bienveillant :

- Impacts significatifs : nous prenons des mesures ciblées pour atténuer les impacts majeurs sur nos employés, comme

l'amélioration de la sécurité au travail, le renforcement du soutien à la santé mentale et la garantie d'un traitement équitable à tous les niveaux.

- Gestion des risques : nous identifions et gérons de manière proactive les risques majeurs, notamment en matière de rétention des talents, de déficit de compétences et de préoccupations liées à la santé et à la sécurité, à travers des politiques solides, des programmes de formation et des stratégies d'atténuation des risques.
- Exploitation des opportunités : nous cherchons à renforcer l'engagement des employés, leur développement professionnel et l'inclusion, en investissant dans la formation, les initiatives de progression de carrière et les programmes de diversité.

L'efficacité de ces actions est régulièrement revue par le Directeur des Ressources Humaines à l'aide d'indicateurs de performance, de retours des employés et d'évaluations indépendantes, garantissant une amélioration continue et une cohérence avec notre stratégie.

03

3.3.6 INITIATIVES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Viridien vise à avoir un impact sociétal positif dans les communautés locales où chacun de nos sites est implanté, en encourageant les employés à s'engager et à entreprendre des actions constructives au niveau local.

Tous les principaux sites de Viridien des divisions Geoscience, EDA et HPC, disposent d'un Comité de Développement Durable, avec les objectifs de responsabilité sociale suivants, déployés en 2025 :

- développer une large communauté autour des enjeux de responsabilité sociale, permettant à Viridien d'avoir une vision globale des domaines où les ressources et les efforts seraient les plus efficaces, tout en renforçant l'impact local de nos actions ;
- améliorer la culture ESG grâce à des formations et des campagnes d'engagement des employés tout au long de l'année.

Les initiatives locales ne sont pas gérées au niveau du Groupe, les décisions étant prises par chaque Comité ou site. En 2025, la maturité des Comités a continué de se renforcer, notamment grâce à de nouveaux canaux internes de médias sociaux permettant les échanges, ainsi que le partage des bonnes pratiques et des idées au sein des communautés Viridien à l'échelle mondiale.

En 2025, nous avons renforcé notre niveau d'engagement en faveur des initiatives de développement social par rapport à l'année précédente, avec 156 projets soutenus. Nos actions locales de développement social ont concerné les services à la communauté, les associations caritatives, la préservation de l'environnement, l'éducation, ainsi que la santé et la sécurité.

Toutes les initiatives sont enregistrées dans PRISM, où les informations relatives au périmètre, aux participants et aux résultats sont conservées à des fins de reporting et d'amélioration continue.

Initiatives environnementales

À l'occasion de la Journée de la Terre 2025, de nombreux sites ont organisé des projets environnementaux, notamment un événement de recyclage d'équipements électroniques, de

batteries et de plastiques dans nos bureaux de Houston. Au Royaume-Uni, tous les employés ont reçu des sachets de graines de fleurs sauvages locales à planter dans leurs jardins afin de contribuer à la préservation de la biodiversité.

Tout au long de l'année 2025, de nombreux sites ont participé à diverses opérations de « nettoyage » dans des espaces verts, des rivières et des plages locales, notamment en Australie, au Canada, en Norvège et aux États-Unis. Les collaborateurs de Viridien ont également pris part à différentes initiatives de collecte et de recyclage des déchets à travers le monde, notamment au Canada, en Chine, en France, en Norvège, à Oman et au Royaume-Uni.

Le déploiement mondial des ateliers La Fresque du Climat (en présentiel et en virtuel) s'est poursuivi, avec des animateurs internes Viridien de la Fresque du Climat organisant des ateliers pour les employés sur nos sites au Royaume-Uni, en France, en Chine, au Mexique et aux États-Unis.

Initiatives communautaires

Les collaborateurs de Viridien ont continué à soutenir les banques alimentaires, vestimentaires et de produits d'hygiène locales en faisant des dons en nature, en collectant des fonds et en offrant de leur temps bénévolement, représentant au total 87 initiatives et impliquant 685 employés en 2025. La France, Houston et la Malaisie ont participé à des campagnes régulières de don du sang organisées sur site, et 35 employés de notre bureau de Singapour ont fait du bénévolat pendant une demi-journée au Migrant Worker Center (MWC).

Sur les sites du Royaume-Uni, 75 employés d'EDA ont utilisé leur activité annuelle de team building pour participer à la construction d'abris pour personnes sans domicile avec l'association « SleepPod ». Ils ont également appris à préparer des menus nutritifs dans une école de cuisine, les repas finaux ayant été donnés à des centres d'hébergement locaux pour sans-abri.

Afin d'aider les populations touchées par des crises humanitaires à travers le monde, Viridien a poursuivi son soutien au CICR en abondant les dons des employés à hauteur de 25 000 USD.

Initiatives éducatives

Les collaborateurs de Viridien ont soutenu 23 initiatives éducatives en 2025. Celles-ci incluaient notamment la participation de collaborateurs de notre site d'Oman, qui ont consacré environ 100 heures de bénévolat à l'organisation d'un atelier de deux jours sur le traitement des données sismiques au laboratoire Geovation de la Sultan Qaboos University (SQU), à destination de 14 étudiants en géosciences de la German University of Technology (GUTech)

Initiatives en santé et sécurité

Des campagnes de vaccination contre la grippe sont organisées sur la plupart de nos grands sites, ainsi que des ateliers tout au long de l'année sur la santé mentale et le bien-être.

Objectifs

- Tous les sites de Viridien continueront d'explorer et de s'engager dans des partenariats et collaborations externes afin d'accroître leur impact sociétal au sein de leurs communautés locales.
- Continuer à développer les Comités ESG sur chaque site pour les rendre plus efficaces et créer un réseau mondial permettant de partager les bonnes pratiques.
- Etendre les nouvelles plateformes / canaux internes de médias sociaux dédiés à l'ESG afin d'encourager les échanges, les discussions et le partage des meilleures pratiques entre nos collaborateurs
- Encourager l'engagement des employés dans le bénévolat à long terme.
- Poursuivre le déploiement mondial des ateliers de la Fresque du Climat, en présentiel et en virtuel, afin d'ancrer la sensibilisation aux enjeux climatiques dans l'ensemble de l'organisation.

ICP	2025	2024
Nombre total d'initiatives de développement social	156	126
Service communautaire	87	59
Education	23	28
Environnement	29	29
Santé et sécurité	17	10
Nombre de salariés impliqués dans le bénévolat	1 783	1 336
Nombre d'heures de bénévolat	3 876	2 024
Montants octroyés par Viridien et ses employés	173 155 USD	110 617 USD

3.3.7 FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Gestion individuelle de carrière

Viridien s'engage à accompagner le développement de ses employés tout au long de leur carrière. En favorisant une culture du feedback qui stimule les résultats et l'amélioration continue, l'organisation utilise une plateforme de gestion de la performance adaptable, axée sur le développement individuel et permettant une mise à jour flexible des objectifs en fonction des évolutions en temps réel.

Viridien soutient également l'identification des talents et du potentiel tout au sein de l'organisation grâce au cycle annuel de People Review et de Planification de la Succession, ainsi qu'à des initiatives continues d'apprentissage et de développement, incluant l'autoformation, le coaching, le mentorat et des programmes de développement du leadership.

Au sein du Groupe Viridien, la formation et le développement sont essentiels à l'amélioration continue des employés. Afin de répondre efficacement aux besoins en matière d'apprentissage et de développement, chaque Ligne de Métier et fonction transversale gère les formations techniques nécessaires pour ses collaborateurs. Quant aux programmes de développement des compétences humaines fondamentales, ils sont coordonnés au niveau du Groupe par la fonction Corporate People Development.

En 2025, les femmes ont reçu en moyenne 7 heures de formation par an, tout comme leurs homologues masculins. Les Contributeurs individuels ont reçu en moyenne 8 heures de formation, les Chefs d'équipe 3 heures, les Superviseurs 4 heures,

les Managers et Directeurs 4 heures et les Vice-Présidents/Senior Vice-Présidents 9 heures. Ces heures de formation incluent également la participation à des conférences.

Gestion de la performance

Viridien encourage une gestion efficace de la performance grâce à une plateforme moderne et intuitive qui soutient l'amélioration continue et le développement. Les employés et les managers sont incités à engager une discussion sur la performance tous les trimestres, avec une exigence organisationnelle d'au moins un entretien formel par an dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance.

Le dispositif de gestion de la performance de Viridien – Check-In – est une conversation structurée et récurrente entre un manager et un collaborateur, soutenue et documentée dans notre système d'information RH, et axée sur la réflexion, l'alignement et les actions à venir. Les thèmes de discussion portent sur les domaines suivants :

- Équilibre vie professionnelle/vie personnelle – Viridien vise à promouvoir un environnement de travail positif et un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Lors des entretiens de performance, l'employé et le manager échangent sur l'environnement de travail et le bien-être général de l'employé.

- Points forts – L'entretien permet de mettre en avant les réalisations récentes et les progrès accomplis.
- Les enseignements – En revenant sur les actions récentes, l'employé et le manager identifient les points forts et les axes d'amélioration, en insistant sur les bonnes pratiques à maintenir et en apportant des retours clairs sur les domaines nécessitant une amélioration.
- Perspectives d'avenir – L'employé et le manager définissent les prochaines étapes de développement à court et long terme.

En 2025, le Groupe a réalisé 8 068 Check-Ins entre managers et collaborateurs dans l'ensemble de ses lignes de métier, dépassant ainsi l'exigence minimale d'un Check-In annuel par collaborateur pour ses 3 136 employés. Ce résultat garantit une

couverture complète des effectifs grâce à un dialogue structuré et documenté portant sur l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, les réalisations, les enseignements tirés et les perspectives de développement.

Programme d'Assistance aux Employés (PAE)

Nous avons mis en place un Programme d'Assistance aux Employés (PAE) en partenariat avec des experts afin de fournir un soutien confidentiel aux employés qui en auraient besoin. Ce programme couvre divers aspects personnels tels que le bien-être mental, l'assistance juridique, la planification financière, ainsi que la garde des enfants ou l'accompagnement des proches dépendants.

3.4 Conduite des affaires

3.4.1 POLITIQUES DE CONDUITE DES AFFAIRES ET CULTURE D'ENTREPRISE (ESRS G1)

Viridien attend de tous ses employés qu'ils respectent les normes d'intégrité les plus strictes, tant dans leurs processus opérationnels que dans leur conduite des affaires. L'éthique des affaires chez Viridien est centrée sur la création de valeur tout en adhérant aux lois et réglementations en vigueur et en faisant la promotion des comportements éthiques.

Le Conseil d'Administration de Viridien, son Directeur Général, l'équipe de direction ainsi que le Comité d'Audit et de Gestion des Risques, le Département de la Conformité et le Comité d'Éthique jouent un rôle crucial dans la supervision de la conduite des affaires, en garantissant la conformité grâce à des procédures solides et en encourageant une culture de responsabilité éthique. Ces parties prenantes apportent leur expertise en matière de conduite des affaires, en guidant les employés pour qu'ils alignent leurs actions sur la politique d'éthique et le code de conduite des affaires de Viridien, et en renforçant l'engagement de Viridien en faveur de pratiques responsables et éthiques.

3.4.1.1 Un département de Conformité et un Comité d'éthique

Viridien s'engage à faire la promotion d'une culture d'entreprise qui respecte les normes les plus élevées en matière de conduite des affaires. Nos politiques sont conçues pour favoriser un comportement éthique et assurer la conformité avec les lois applicables tout en s'alignant sur les valeurs de Viridien.

Viridien a traditionnellement géré l'éthique par l'intermédiaire du comité d'éthique et du département de conformité. Le comité d'éthique est constitué de cinq membres (avec des représentants des ressources humaines, des divisions EDA, Geoscience et SMO, et le responsable de la conformité du groupe), basés dans des sites différents, pour assurer à la fois une diversité géographique et professionnelle.

Le comité d'éthique joue un rôle essentiel dans la promotion d'une culture d'entreprise forte et éthique. Il se réunit toutes les six à huit semaines pour délibérer sur des considérations culturelles et éthiques, et fait régulièrement des retours à l'équipe de direction, au directeur général et au comité d'audit, au moins une fois par an ou selon les besoins.

Les thèmes clés mis en avant dans la culture d'entreprise sont la transparence, la collaboration, la diversité et la durabilité. Ils sont communiqués par des messages cohérents, des politiques et des actions de leadership.

La Direction, les membres du comité d'éthique, ainsi que le département de la conformité, fournissent le cap en mettant en œuvre des programmes de formation complets et des initiatives de sensibilisation visant à intégrer ces valeurs à tous les niveaux de l'organisation.

En outre, la politique d'éthique de Viridien est une affirmation importante des engagements que tous les employés doivent prendre en matière d'éthique des affaires. Elle est le pendant de notre Code de Conduite des Affaires qui décrit les attentes éthiques de l'entreprise en matière de protection de nos collaborateurs et de l'environnement, de protection de notre activité et de sa réputation, et de protection de nos actifs et de nos informations.

3.4.1.2 Code de Conduite des Affaires

Le Code de Conduite des Affaires de Viridien a été mis à jour et publié le 16 juin 2024. Il résume, dans un cadre universel, les normes de conduite des employés de Viridien, nous aidant ainsi à agir en cohérence avec les Valeurs du Groupe. Il sert de guide pour chacun d'entre nous afin de garantir que nous fournissons nos produits et services avec intégrité. Le Code de Conduite des Affaires constitue une référence essentielle contenant des informations importantes que tous les employés doivent connaître – y compris une section dédiée indiquant où obtenir une aide supplémentaire et comment signaler une violation du Code de Conduite des Affaires ou toute préoccupation liée à un comportement illicite.

Le Code de Conduite des Affaires de Viridien définit les attentes éthiques de l'entreprise autour des thèmes suivants :

- La protection de nos collaborateurs et de l'environnement ;
- La protection de notre activité et de sa réputation ;
- La protection de nos actifs et de nos informations.

Nous inscrivons clairement dans notre Code de Conduite des Affaires notre engagement à respecter et à promouvoir les droits de l'homme à l'échelle mondiale.

Le Code de Conduite des Fournisseurs de Viridien repose sur le Code de Conduite des Affaires et établit les normes de base auxquelles les fournisseurs de Viridien sont tenus de se conformer.

Viridien reconnaît et adhère aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Nos fournisseurs font partie intégrante des opérations commerciales de Viridien. Nous nous engageons à travailler avec des fournisseurs qui exercent leurs activités de manière sûre, légale et éthique, dans le respect des employés, des communautés locales et de l'environnement. Par conséquent, nous demandons à nos fournisseurs de veiller à ce que leurs opérations soient menées en conformité avec les principes du Code de Conduite des Fournisseurs de Viridien.

3.4.1.3 Formations et ateliers

Des ateliers et des présentations sur le Code de Conduite des Affaires de Viridien, la Politique d'Éthique et notre programme de Conformité ont été organisés tout au long de l'année 2025 pour les lignes de métier, les fonctions support et les responsables pays.

Huit modules de formation en ligne (e-learning) sont obligatoires au niveau du Groupe pour tous les employés sur différents sujets relevant du Code de Conduite des Affaires (Lutte contre la corruption, Lutte contre la discrimination, Éthique, Sécurité de l'information, Conformité commerciale, Introduction à IDEA, Sensibilisation aux risques, Atténuation des risques ESG). Les formations obligatoires sont renouvelées tous les ans.

Bien que les modules d'e-learning soient gérés dans le périmètre de chaque département, Viridien veille à ce qu'ils soient alignés sur les objectifs du Comité d'Éthique afin d'assurer une communication harmonisée au sein du Groupe.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques, nous avons identifié les collaborateurs

Au 31 décembre 2025, les taux d'achèvement des e-learning obligatoires en matière d'éthique et de lutte contre la corruption étaient les suivants :

Module de formation	% d'achèvement au 31 décembre 2025 ^(a)	% d'achèvement au 31 décembre 2024 ^(a)
Lutte contre la corruption	96%	96 %
L'éthique	96%	96 %

(a) Effectif au 31 décembre.

Dans le cadre de notre initiative de sensibilisation globale, une communication régulière est envoyée aux employés par divers moyens.

En 2025, neuf communications relatives à l'éthique et à la conformité ont été envoyées à l'ensemble des employés – par e-mail ou via des affiches placardées dans chaque site de Viridien. Ces communications abordaient des sujets tels que la protection des données, la lutte contre la corruption, la vérification des tiers, ainsi que des informations générales et des liens vers la hotline EthicsPoint de Viridien (plateforme d'alerte). Cette plateforme permet de signaler, en toute confidentialité ou anonymement, une violation du Code de Conduite des Affaires via un portail web ou une ligne téléphonique. Ces deux canaux sont disponibles 24h/24, 365 jours par an, dans 10 pays et en 10 langues.

Des actions ont été menées tout au long de l'année en fonction des événements internationaux afin de sensibiliser les employés : Journée de la Protection des Données, Journée de la Lutte contre

exposés à des risques potentiels de corruption afin de leurs proposer une formation ciblée en la matière. S'il est essentiel de sensibiliser l'ensemble des employés, nous sommes conscients que ceux qui exercent des activités à haut risque ont besoin d'une formation ciblée pour atténuer efficacement les risques de corruption.

Le processus d'identification du personnel exposé a été guidé par notre matrice des risques de corruption, élaborée à partir d'une analyse approfondie des processus de l'entreprise afin d'identifier les domaines vulnérables aux pratiques de corruption.

Nous avons également évalué les facteurs aggravants, tels que les opérations dans les pays ayant un faible indice de perception de la corruption (IPC) et les interactions avec des intermédiaires tels que les consultants commerciaux, les transitaires et les agents.

Nous avons donc identifié les collaborateurs appartenant aux familles de métiers exposées à des activités à haut risque, notamment la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le marketing et les études de marché, les ventes, la gestion du marketing et du support client, les achats et l'approvisionnement, la logistique, le développement commercial et les ventes. En utilisant la liste des employés du groupe au 31 décembre 2025, nous avons identifié 269 employés exposés. Parmi eux, 256 ont suivi la formation en ligne sur la lutte contre la corruption, ce qui signifie que 95,2 % de la population exposée a terminé avec succès la formation en 2025.

En complément des modules d'e-learning obligatoires, nous avons déployé un nouveau format de formation et de sensibilisation intitulé « Compliance Learning Series », portant sur divers sujets liés à l'éthique et à la conformité (Cadeaux et Invitations, Paiements de facilitation, Éthique – Osez vous exprimer ! ...). Ce format comprend un bref rappel des principes d'éthique et de conformité, suivi de quelques questions de quiz.

Deux ateliers de formation dédiés aux responsables pays ont été organisés, axés sur le programme de conformité de Viridien et en particulier comment prévenir les conflits d'intérêts.

la Corruption, Journée des lanceurs d'alerte et Interdictions en matière de Cadeaux de Fin d'Année, etc.

Chaque communication est disponible sur le site internet interne de Viridien (In the Loop).

3.4.1.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Viridien encourage une culture de confiance et de communication honnête où les comportements inappropriés ne sont pas tolérés et où faire ce qu'il faut signifie également signaler les violations et/ou les inquiétudes.

Viridien s'engage à respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables ainsi que toutes les exigences relatives à la conduite des affaires dans les pays où nous opérons.

Pour s'assurer que cet engagement est respecté, le département Conformité de Viridien a pour mission de soutenir toutes les fonctions et tous les employés de Viridien dans leurs activités quotidiennes en s'impliquant et en donnant des conseils sur divers sujets, notamment la lutte contre la corruption, les lois et réglementations antitrust et la protection des données.

Une page dédiée à la conformité est mise à la disposition de tous les employés sur le site web interne du groupe (InTheLoop). Elle permet d'accéder à toutes les ressources, politiques et procédures relatives à la conformité, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts, le processus de diligence raisonnable des partenaires commerciaux, les paiements de facilitation, les cadeaux et les divertissements, les dons politiques et les lignes directrices relatives aux organisations caritatives, etc.

Carte des risques de corruption

Viridien a développé et tient à jour une carte des risques en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Cette carte identifie, évalue et hiérarchise les risques potentiels de corruption et de trafic d'influence dans l'ensemble des opérations et activités de l'organisation. Elle sert d'outil de base pour la mise en œuvre de mesures préventives et de contrôles efficaces, garantissant le respect des normes juridiques tout en encourageant une culture de transparence et d'intégrité.

Viridien a identifié ses principaux risques de corruption et développé les procédures correspondantes pour les atténuer, et continue de renforcer son approche anti-corruption au niveau du groupe, conformément à la loi Sapin II. Le département de la conformité, en collaboration avec les lignes d'activité et les équipes financières, le contrôle interne, l'audit interne du groupe et la gestion des risques d'entreprise (ERM), a publié des matrices de risques de corruption pour chaque Business Line, qui ont été consolidées au niveau du groupe.

Ces matrices se présentent sous un format numérique (application logicielle) qui vise à faciliter le rapport à la direction et le suivi de nos plans d'action, tout en confirmant notre conformité avec les exigences de Sapin II. Dans le cadre de ce processus, le département de la conformité avec la contribution des parties prenantes des lignes d'activité et/ou des fonctions support, a mis à jour et revu en 2025 tous les scénarios de corruption potentiels identifiés.

En 2025, nous avons suivi et comparé par rapport à 2024 des indicateurs de risque clés (KRI) pour mesurer l'efficacité de notre programme de conformité ainsi que des politiques et procédures mises en place, afin d'aider à la définition et la priorisation du plan d'action du département de la conformité.

Incidents de corruption

Nous confirmons qu'au cours de la période considérée, aucun incident de corruption n'a été signalé dans le cadre de nos activités. De même, aucune sanction ou condamnation n'a été prononcée à l'encontre de Viridien.

Nous restons vigilants dans le suivi et l'application de nos politiques de lutte contre la corruption, soutenues par des contrôles internes, la formation des employés et des mécanismes de signalement confidentiel.

3.4.1.5 Système d'alerte

Tout employé ayant une violation ou une préoccupation à signaler peut en discuter avec (i) son supérieur hiérarchique, (ii) son représentant des ressources humaines, (iii) son conseiller

juridique interne, (iv) son Responsable Pays, (v) le vice-président chargé de la conformité du groupe et/ou (vi) tout membre du comité d'éthique.

Viridien encourage également ses propres employés, les tiers ainsi que les parties prenantes externes à utiliser son système d'alerte "EthicsPoint Hotline", administré par un tiers indépendant sur une base web. Grâce à "EthicsPoint Hotline", chacun a la possibilité de déposer un rapport confidentiel et anonyme via Internet pour alerter Viridien sur une préoccupation et/ou une violation présumée en rapport avec le Code de conduite des affaires.

La ligne d'assistance "EthicsPoint" est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Les rapports reçus et enregistrés auprès de la ligne d'assistance EthicsPoint seront transmis au comité d'éthique de Viridien.

Toutes les alertes sont gérées par le comité d'éthique avec diligence, sur une base confidentielle et en conformité avec toutes les lois applicables.

EthicsPoint est conçu de manière à ce que les personnes potentiellement mises en cause au sein du Comité d'éthique ne soient ni informées ni autorisées à accéder aux signalements dans lesquels elles sont nommées, afin de garantir que les enquêteurs soient indépendants de la ligne managériale impliquée dans l'affaire.

Dans le cadre de notre engagement constant en faveur de l'intégrité et de la transparence, et en cohérence avec notre Code de conduite des affaires, le Comité d'éthique a mis en place un processus de suivi renforcé pour l'ensemble des signalements liés à l'éthique, avec le soutien des équipes RH et des Country Managers.

En 2025, dix-neuf signalements liés au travail ont été transmis au Comité d'éthique.

L'augmentation du nombre d'alertes pour non-conformité aux principes de notre Code de conduite des affaires par rapport à 2024 s'explique principalement par la mise en place d'un processus de suivi plus complet. En excluant les signalements relatifs aux données personnelles, sur 14 dossiers, 11 concernaient des sujets RH (harcèlement et discrimination).

Toutes les allégations ont fait l'objet d'une enquête approfondie conformément à nos procédures internes. Après un examen complet, le Comité d'éthique a conclu à l'absence de preuves. Les dossiers ont donc été clôturés, et un rapport officiel et des recommandations ont été adressés aux employés et aux responsables concernés, ainsi que, le cas échéant, à l'équipe de direction, au DG ou au Comité d'audit et de gestion des risques.

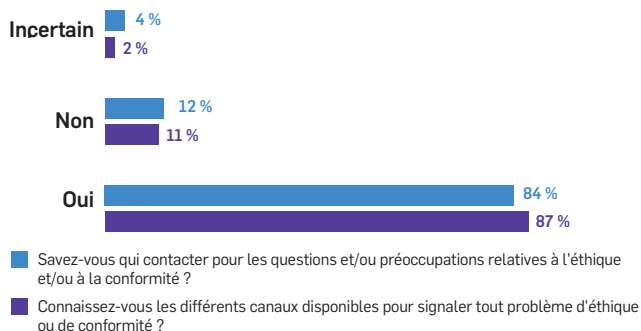
En 2025, aucune amende, pénalité ou indemnisation pour dommages résultant d'incidents et de plaintes n'a été payée par la Société.

Aucune violation ou incident en matière de droits de l'homme n'a été remontée au comité d'éthique en 2025.

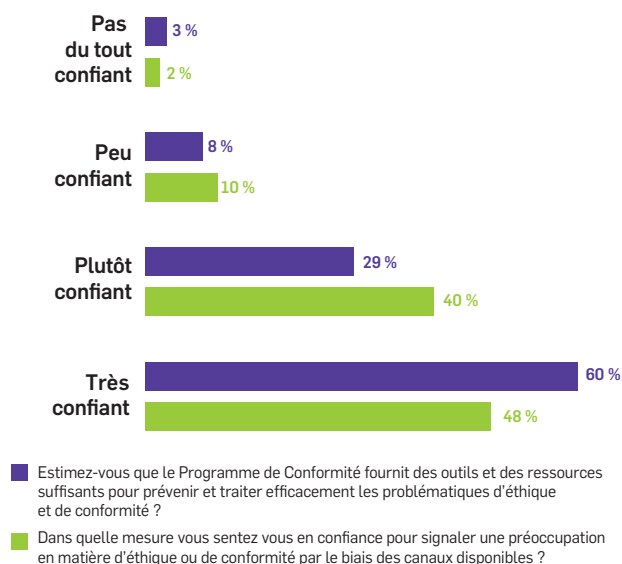
Afin de mesurer l'évolution de la confiance des employés et leur connaissance de nos structures et processus de conformité, nous avons relancé une enquête de conformité complète en décembre 2025. L'enquête a été distribuée à tous les employés par courrier électronique et conçue pour encourager la participation en permettant des réponses anonymes. Pour assurer une large participation, l'enquête est restée ouverte pendant un mois et a également été rendue accessible via notre plateforme interne, InTheLoop. Pour encourager davantage la participation, des e-mails de rappel ont été envoyés à tous les employés.

Les résultats des 372 réponses sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ÉVALUATION DE LA SENSIBILISATION



CONFIANCE DANS LES OUTILS ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ



À l'issue de l'enquête, une communication à l'ensemble des employés a été envoyée afin de les remercier et de souligner l'amélioration continue des indicateurs clés, notamment la meilleure connaissance des canaux de signalement : 87 % des répondants déclarent en effet être informés des canaux disponibles, contre 79 % en 2024. La communication a également réaffirmé notre engagement à renforcer davantage le Programme de Conformité de Viridien sur la base des retours reçus. Tout comme en 2024, cette communication a rappelé les différents canaux disponibles pour signaler des préoccupations. Les employés ont été encouragés à utiliser Navex, notre prestataire de services tiers indépendant, qui offre une plateforme sécurisée et anonyme pour signaler tout comportement répréhensible sur le lieu de travail.

Aucunes représailles

Le Code de conduite des affaires de Viridien interdit explicitement les représailles dans sa section « Parler ouvertement », en soulignant que toute forme de représailles contre des personnes qui signalent des préoccupations de bonne foi ne sera pas tolérée et constituera en soi une violation du Code. Le Comité d'éthique s'engage à faire respecter ce principe.

3.4.1.6 Influence politique et activités de lobbying

Nous confirmons que notre organisation ne s'engage pas dans des activités d'influence politique ou de lobbying.

Viridien observe une stricte neutralité politique et religieuse.

Viridien s'engage à respecter le droit des employés à s'exprimer et à exprimer leurs opinions, ainsi que leur droit à participer à des activités publiques et politiques en tant que citoyens. Toutefois, les employés doivent déclarer qu'ils ne représentent pas Viridien dans leurs activités publiques ou politiques, qu'ils n'engagent pas les ressources de Viridien pour soutenir des candidats ou des partis politiques et qu'ils s'abstiennent de prendre part à toute décision d'une agence publique ou d'un autre organisme gouvernemental concernant Viridien.

Nous ne sommes pas concernés par le registre de transparence de l'UE ou tout autre registre équivalent.

3.4.1.7 Lutte contre l'évasion fiscale

Pour cet exercice, aucune conséquence sur les activités du Groupe n'a été identifiée à ce sujet lors de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne appropriées.

3.4.2 UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE - GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

La performance globale de Viridien dépend en grande partie de la performance de nos fournisseurs en matière de livraison de produits et de services.

S'ils représentent des opportunités en termes de qualité et de prix de leurs produits et services, de capacité de livraison, d'innovation, de partage des risques et d'accès à l'intelligence de marché, ils introduisent également des risques pour Viridien. Ces risques incluent d'éventuelles variations soudaines des éléments mentionnés, notre dépendance à leur technologie ou à leur capacité de production, leur impact direct et indirect sur leurs parties prenantes et sur l'environnement, ainsi que l'exposition de notre réputation en cas de non-adhésion à nos valeurs et principes de conformité. De plus, ils peuvent affecter la confidentialité et l'intégrité de nos données et systèmes, ainsi que la protection de notre propriété intellectuelle.

3.4.2.1 Cadre de principes et d'organisation

Conformément à sa politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), Viridien s'engage à construire une chaîne d'approvisionnement résiliente, durable, conforme et éthique qui intègre des considérations environnementales, sociales et économiques dans le processus d'approvisionnement, de production et de livraison des biens et des services. Viridien a mené des travaux sur l'identification des fournisseurs de rang 1, et a mis en place des politiques adaptées à ces fournisseurs.

Nos relations avec les fournisseurs sont régies par un cadre de politiques, dont la mise en œuvre est sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable, et de procédures du Groupe (y compris notre politique d'approvisionnement durable, nos codes de conduite et des procédures spécifiques couvrant chaque étape de l'approvisionnement et d'autres interactions avec les fournisseurs) qui sont mises en œuvre au sein de chaque ligne d'activité et fonctions support. Les personnes désignées pour s'occuper de la chaîne d'approvisionnement au sein de chaque organisation sont chargées de veiller à ce que les performances des fournisseurs de Viridien soient correctement évaluées, conformément aux exigences minimales couvrant tous les aspects clés susceptibles d'avoir un impact sur nos performances et notre réputation.

Nous avons développé une politique spécifique en matière d'achats responsables, approuvée par notre Directeur Général en octobre 2024. Nous nous engageons à respecter les principes suivants :

Transparence

Les interactions entre Viridien et ses fournisseurs sont régies par le respect, l'honnêteté, l'équité, la réactivité et l'impartialité, afin de promouvoir des relations de travail durables.

Les fournisseurs sont tenus de signaler rapidement et en toute transparence à Viridien tout événement, problème ou risque émergent susceptible de perturber ou d'impacter les activités de Viridien, sa performance ESG ou sa réputation. Ils doivent également informer Viridien des actions entreprises et des progrès réalisés pouvant avoir un impact positif à cet égard.

Conformité

Les fournisseurs de premier rang de Viridien sont tenus de se conformer à cette politique ainsi qu'au Code de Conduite des Fournisseurs, et doivent, dans la mesure du possible, relayer cette exigence de conformité à leurs propres fournisseurs de premier rang, et ainsi de suite.

Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois et réglementations nationales, régionales et locales en vigueur dans les pays ou régions où ils exercent leurs activités.

Mesure et Reporting

Les fournisseurs sont tenus de mesurer et de rendre compte régulièrement, via les canaux ou plateformes recommandés par Viridien, des indicateurs clés de leur performance ESG.

Amélioration Continue

Les fournisseurs doivent former leur personnel et développer, communiquer et mettre en œuvre des stratégies d'amélioration continue de leur performance ESG, en mettant particulièrement l'accent sur les sujets identifiés par Viridien, tels que :

- Santé, Sécurité et Environnement ;
- Mesure et reporting des émissions de gaz à effet de serre selon les normes reconnues ;
- Réduction de l'empreinte carbone liée à :
 - Transport (Scope 1),
 - Consommation énergétique de fabrication (Scope 2),
 - Efficacité énergétique des produits fabriqués, lorsque pertinent (Scope 3).

3.4.2.2 Typologie des fournisseurs et risques associés

Les dépenses de Viridien auprès des fournisseurs externes se répartissent entre un large éventail de secteurs d'activité, mais se concentrent généralement (plus de 50 % en 2025) sur la sous-traitance de l'acquisition de données sismiques, les services d'ingénierie, la vente en gros de produits informatiques, l'immobilier et divers services de conseil.

Ces secteurs sont principalement associés à des risques ESG liés à la santé et à la sécurité de leurs employés, à leur impact sur l'environnement, à la consommation d'énergie et d'eau, et à la corruption.

Ces risques identifiés font l'objet d'une attention particulière dans notre analyse.

À ce stade de notre analyse, le risque de violation des droits de l'homme dans notre chaîne de valeur en amont, qui a été identifié comme un impact négatif potentiel, est plutôt limité. À cet égard, les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur n'influent pas sur nos décisions ou notre stratégie.

3.4.2.3 Sélection de nouveaux fournisseurs

Tous les nouveaux fournisseurs sont soumis à un processus de vérification préalable qui porte sur leur santé financière, leurs performances ESG, le risque de corruption, ainsi que sur des questions de conformité spécifiques.

La performance ESG est examinée par le biais de la plateforme de notre partenaire Altares (Dun & Bradstreet), une plateforme web de confiance qui fournit des évaluations de durabilité. Les fournisseurs qui ne satisferaient pas à une exigence minimale seraient signalés pour faire l'objet d'un suivi spécifique ou seraient rejetés. Tous les fournisseurs doivent officiellement respecter notre Code de conduite des fournisseurs avant d'être acceptés comme fournisseur agréé.

En ce qui concerne nos dépenses pour 2025, environ 50 % de nos fournisseurs, couvrant un peu moins de 90 % des dépenses, sont évalués et suivis par le biais de la plateforme, et plus de 80 % de nos dépenses sont effectuées auprès de fournisseurs notés de Très bon à Moyen sur les critères ESG.

3.4.2.4 Fournisseurs principaux et fournisseurs « Focus »

Les principaux fournisseurs sont définis en fonction de leur criticité au sein de notre chaîne d'approvisionnement concernée et du volume de nos transactions avec eux ; nous examinons régulièrement leur situation financière et leur position sur le marché, leur dépendance à l'égard de Viridien ainsi que les risques liés à leur performance ESG, de sécurité de l'information, de conformité commerciale, de législation et de réglementation.

Nous définissons comme fournisseurs « Focus » ceux qui sont stratégiques ou essentiels à notre chaîne d'approvisionnement, ceux qui sont plus particulièrement exposés aux risques en raison de la nature de leur activité ou de l'environnement dans lequel ils opèrent, et ceux dont les performances dans l'un des domaines de risque énumérés ci-dessus sont inférieures à nos attentes. Les performances des fournisseurs « Focus » sont examinées au moins une fois par an, afin d'identifier tout risque et de concevoir des mesures d'atténuation.

Des plans d'action spécifiques sont élaborés sur la base des performances évaluées et communiqués à ces fournisseurs. Les progrès réalisés par rapport à ces plans d'action sont examinés tous les ans et peuvent donner lieu à des mesures allant du retrait de la liste des fournisseurs « Focus » au retrait de la liste des fournisseurs. Cette pratique est déjà mise en œuvre, principalement dans notre division SMO et elle a été généralisée en 2025 dans d'autres divisions.

3.4.2.5 Code de conduite des affaires (CCA)

Notre Code de conduite des affaires (CCA), qui couvre la protection des personnes et de l'environnement, la protection des activités et de la marque, la protection des actifs et des informations, mentionne explicitement que chaque sous-traitant travaillant pour le Groupe doit se conformer au CCA.

3.4.2.6 Code de conduite des fournisseurs (CCF)

Nous nous engageons à travailler avec des fournisseurs qui mènent leurs activités de manière sûre, légale et éthique, dans le respect des employés, des communautés locales et de l'environnement. Par conséquent, nous demandons à nos fournisseurs de veiller à ce que leurs activités soient menées conformément aux engagements énumérés et de signer notre Code de conduite des fournisseurs.

Il couvre l'éthique des affaires, la conformité, les communautés locales, les droits de l'homme et du travail ainsi que la santé, la sécurité et l'environnement. Ce Code de conduite est daté et signé (le cas échéant) par nos fournisseurs.

Si cela n'est pas possible (nos fournisseurs peuvent suivre leur propre Code de conduite et/ou être si importants qu'il serait impossible de suivre tous les codes de leurs clients), nous pouvons ajouter des conditions dans nos ordres d'achat mentionnant qu'ils doivent se conformer à notre Code de conduite des fournisseurs.

3.4.2.7 Formation

Il est important que notre personnel chargé des achats et de la chaîne d'approvisionnement soit mobilisé et formé aux risques, et plus particulièrement à la gestion des risques ESG. Viridien propose à son personnel une formation en ligne sur la lutte contre la corruption, qui a été complétée en 2025 par un module ESG plus général.

3.4.2.8 Événements de 2025

Nous avons procédé à une analyse approfondie de notre chaîne de valeur en amont et des risques qui y sont associés, afin de mieux hiérarchiser nos mesures d'atténuation et nos contrôles.

Nous avons publié une politique d'achat durable, afin de fixer des orientations spécifiques dans ce domaine pour nos équipes et nos fournisseurs externes, au-delà du cadre général de notre politique ESG de groupe. Les principaux points d'attention fixés pour les deux prochaines années sont la santé, la sécurité et l'environnement, la mesure et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre selon des normes reconnues, et la réduction de l'empreinte carbone. Les acteurs de la chaîne de valeur n'ont pas été directement impliqués dans la définition de ces objectifs.

La performance ESG de Viridien a été réévaluée par EcoVadis, une plateforme web de confiance fournissant des évaluations de durabilité. Viridien a reçu une médaille de bronze pour sa performance ESG en 2025, ce résultat lui permet de figurer dans le 84^{ième} percentile des entreprises évaluées par EcoVadis au cours des douze derniers mois.

Le responsable de la chaîne d'approvisionnement, de la performance des achats et du développement durable a contribué en 2025 à coordonner les actions de notre chaîne d'approvisionnement, à garantir l'alignement de notre stratégie d'approvisionnement, à assurer l'efficacité et la cohérence des processus dans toutes nos divisions et à établir les bases d'un plan d'amélioration continue de la performance ESG de notre chaîne d'approvisionnement. Un tableau de bord trimestriel des performances a été établi, qui synthétise pour la direction les activités de la chaîne d'approvisionnement et les principaux indicateurs opérationnels, financiers et ESG.

Conformément à notre Politique d'achats durables, nous avons intégré en 2025 une clause relative aux achats durables dans notre contrat-cadre destiné aux fournisseurs stratégiques. Nous avons également mis à jour nos Conditions générales d'achat en y ajoutant une référence à notre Politique d'achats durables.

3.4.2.9 Pratiques de paiement

Nous nous engageons à maintenir des pratiques de paiement équitables et transparentes dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne de valeur.

Nous donnons la priorité aux paiements en temps voulu aux fournisseurs et aux partenaires commerciaux, en respectant les conditions convenues et les réglementations locales. Le contrôle régulier de nos processus de paiement garantit la conformité et favorise la confiance avec les parties prenantes.

Pour l'année 2025 le délai moyen de paiement de nos fournisseurs s'est établi à 36 jours. Le délai de paiement moyen est basé sur le délai moyen en jours entre la date de paiement et la date de facturation, pondéré, sur la base des informations renseignées dans nos systèmes d'information comptables, par le nombre total de factures. Nous n'avons pas de conditions de paiement standard au niveau du Groupe, mais 79 % de nos paiements sont effectués à la date d'échéance de la facture.

Nous n'avons aucune procédure judiciaire en cours pour retard de paiement.

3.4.2.10 Droits de l'homme et libertés fondamentales (ESRS S2)

Le processus de sélection et les activités d'approvisionnement de nos fournisseurs intègrent l'analyse des risques et des performances ESG. Ils doivent souscrire au Code de conduite de nos fournisseurs, qui fait explicitement référence aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et à la Convention des Nations unies contre la corruption. Les fournisseurs SMO doivent confirmer leur adhésion au Code de conduite via une plateforme SaaS de confiance permettant d'assurer un suivi. La même plateforme sera déployée sur l'ensemble du Groupe en 2026. Par ailleurs nos Bon de Commandes reprennent les conditions générales d'achat, qui stipulent que le fournisseur confirme qu'il adhère aux règles éthiques les plus strictes, ainsi qu'au « Code de Conduite des Fournisseurs ».

Par cet engagement, ils s'efforcent de minimiser les impacts négatifs de leurs activités sur les communautés où ils opèrent et d'optimiser les impacts positifs potentiels.

Plus précisément, leur engagement en matière de droits de l'homme et de droits du travail comprend, entre autres, le fait de

ne pas employer de travailleurs âgés de moins de 16 ans, de ne pas tolérer de traitement inacceptable, humiliant, menaçant, abusif ou d'exploitation des employés, de ne pas soutenir la traite des êtres humains et de ne pas faire travailler quelqu'un contre son gré.

Dans le cadre de notre engagement commun en faveur des valeurs clés que sont la transparence, la conformité, la mesure et le rapport, et l'amélioration continue, que nous avons soulignées dans notre politique d'approvisionnement durable, ils sont tenus de signaler rapidement, à travers les canaux contractuels, et en toute transparence à Viridien tout événement, problème ou risque émergent susceptible de perturber ou d'avoir un impact sur les activités de Viridien ou sur la performance et la réputation ESG de Viridien, ainsi que les actions qu'ils peuvent entreprendre et les progrès qu'ils peuvent réaliser et qui auraient un impact positif sur ces mêmes éléments.

Aucune violation ou incident en matière de droits de l'homme impliquant nos fournisseurs n'a été confirmé en 2025.

3.4.2.11 Objectifs pour 2026

En 2026, Viridien renforcera l'intégration de ses nouveaux fournisseurs ainsi que le suivi de la performance de ses fournisseurs stratégiques grâce au déploiement d'outils SaaS. Nous concentrerons nos efforts sur les fournisseurs les moins bien classés et réévaluerons leur score ESG. Nous avons déjà prévu de lancer une campagne visant à collecter les bilans carbone de nos principaux fournisseurs, afin de réduire la dépendance aux ratios monétaires dans le calcul de nos émissions de scope 3 générées par nos achats de biens et de services.

Nous continuerons à honorer notre engagement d'impliquer nos fournisseurs sur les enjeux ESG en intégrant des clauses de durabilité dans l'ensemble de nos accords-cadres et en renforçant les critères de durabilité dans le processus de sélection des nouveaux fournisseurs.

3.4.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)

Viridien investit massivement dans la recherche et le développement et s'appuie sur l'innovation pour offrir à ses clients des produits et des services différenciés. Une gestion efficace de nos droits de propriété intellectuelle est essentielle pour protéger nos investissements et nos innovations de pointe contre l'accès illégal à des sources externes, et pour garantir que Viridien respecte les droits de propriété intellectuelle appartenant à d'autres parties.

Nos droits de propriété intellectuelle sont gérés par des départements dédiés à la propriété intellectuelle qui travaillent en étroite collaboration avec les différents départements d'innovation de Viridien. Nous avons une politique de groupe qui prévoit des adaptations spécifiques pour chaque secteur d'activité, dans le but de prendre en compte les spécificités liées à leurs produits et services. Un document unique d'instructions générales portant sur diverses sections de la propriété intellectuelle, intitulé "Protection et gestion de la propriété intellectuelle", a été déployé au sein du groupe. Nous continuons à mettre à jour notre documentation et nos procédures pour aider nos employés à comprendre les procédures à suivre pour toutes les questions de propriété intellectuelle. Notre département de la propriété intellectuelle fournit des conseils en interne et fait appel à des spécialistes externes pour aider le groupe sur des questions spécifiques si et quand elles se présentent. Tous les contrats de travail prévoient la protection des droits de propriété intellectuelle de Viridien.

Nous organisons régulièrement des examens de la propriété intellectuelle à différents niveaux de l'entreprise pour couvrir les développements et les problèmes technologiques internes. Nous vérifions régulièrement l'activité des concurrents en matière de brevets dans nos secteurs d'activité grâce à des observatoires de brevets spécialisés et nous compilons et mettons à jour plusieurs fois par an le paysage concurrentiel en matière de propriété intellectuelle pour les technologies de base et les technologies de diversification.

Dans le segment Geoscience, la protection des algorithmes innovants, des flux de travail et de l'intégration des systèmes est au centre de nos préoccupations en matière de propriété intellectuelle. L'équipe chargée de la propriété intellectuelle travaille en étroite collaboration pour définir la propriété de chaque élément des données que nous produisons et de leur utilisation, et pour prévenir toute confusion ou tout litige potentiel.

Dans le département HPC & Cloud Solutions, nous veillons à ce que nos innovations soient protégées, ce qui inclut nos algorithmes, nos flux de travail, nos solutions, nos connaissances et la conception de systèmes de centres de données innovants - y compris les technologies de refroidissement, tout en veillant à ce que tout développement nécessitant une protection spécifique par brevet soit également protégé.

Dans la division SMO, les équipes de développement de produits suivent une méthodologie qui couvre, entre autres, les droits de propriété intellectuelle. Grâce à son déploiement complet, le développement de produits ou de services suit un flux de travail spécifique caractérisé par des étapes de validation qui incluent les questions de propriété intellectuelle.

En ce qui concerne les nouvelles activités, nous veillons à ce que nos développements innovants pour nos activités de diversification soient protégés, ce qui inclut tous les algorithmes, flux de travail, solutions et connaissances innovants, tout en veillant à ce que tout développement nécessitant une protection spécifique soit breveté.

En 2025, l'effort de formation pour les employés, et le déploiement de solutions pour la rétention du savoir-faire a été poursuivi et consolidé. Les nouveaux employés sont formés par le biais de cours d'apprentissage en ligne dès leur arrivée.

Le département de la Propriété Intellectuelle dispense également des formations à la demande des équipes en fonction de leurs besoins. Les employés de la R&D sont principalement formés au respect des règles de confidentialité. Chez Viridien, 100 % des employés ont accès à la formation continue. Des rappels réguliers sont faits tout au long de l'année.

Grâce aux actions mises en œuvre par le groupe, aucun litige pour violation de droits de propriété intellectuelle n'a été intenté contre Viridien en 2025, comme c'était le cas les trois années précédentes.

ICP	2025	2024
Dépenses totales en capital (en millions de dollars US) ^(a)	54,4	56,7
Part du chiffre d'affaires du groupe investie dans la recherche et le développement	5,1%	4,7%
Part des recettes de SMO investies dans la recherche et le développement	11,7%	12,1%
Part du chiffre d'affaires de Viridien (hors SMO) investie dans la recherche et le développement	2,3%	1,9%

(a) Coûts bruts de Recherche et Développement

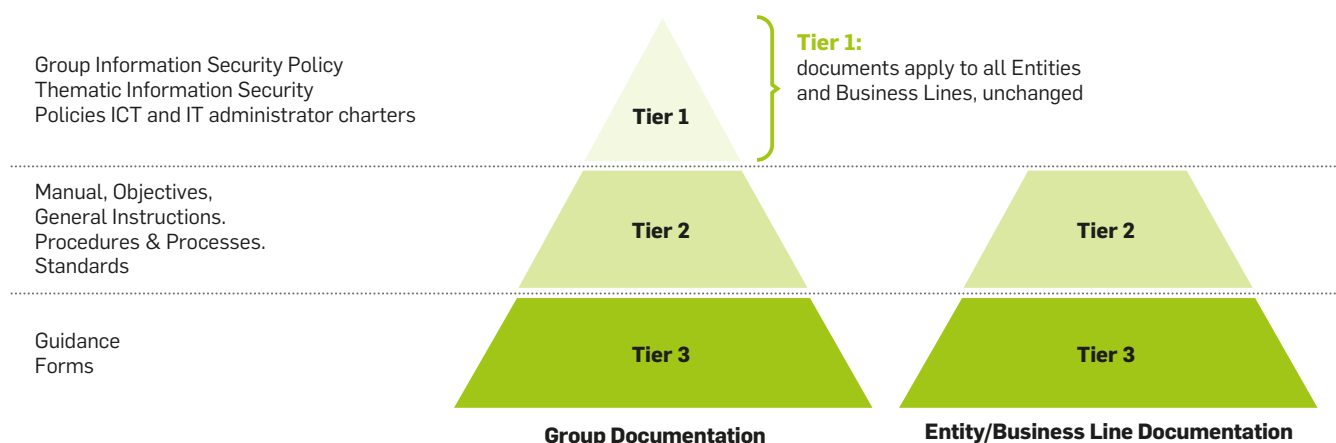
ICP	2025		2024	
	Titres	Brevets	Titres	Brevets
Nombre de brevets DDE (hors HPC)	519	365	506	344
Nombre de brevets sur les solutions HPC et Cloud	32	13	24	9
Nombre de brevets SMO	581	495	665	562

3.4.4 SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION (INFOSEC)

Comme le groupe crée de la valeur en traitant des données, la gestion et la protection des données sont cruciales pour notre activité. Viridien met tout en œuvre pour protéger les informations de ses clients, de ses employés et de ses partenaires.

Nous disposons d'un système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI) à trois niveaux. Son objectif est de prévenir les violations qui pourraient avoir un impact sur la confidentialité, la disponibilité et/ou l'intégrité des actifs informationnels de Viridien. Les politiques sont définies au niveau du groupe (niveau 1) et

s'appliquent à toutes les entités et à tous les secteurs d'activité. Ces politiques restent inchangées pour tous mais peuvent être adaptées au niveau des lignes d'activité par le biais de manuels et de procédures, de processus et de normes avec des objectifs plus spécifiques (niveau 2). Le troisième niveau couvre les lignes directrices et les formulaires. Les trois niveaux couvrent des sujets tels que la sécurité des ressources humaines, la sécurité opérationnelle, la gestion des incidents et les relations avec les fournisseurs.



La politique de sécurité de l'information du groupe (GISP) est signée par le directeur général pour l'ensemble du groupe. Un responsable de la sécurité de l'information (CISO) dirige une équipe dédiée à la sécurité de l'information chargée de superviser son application, avec le soutien des responsables régionaux de la sécurité de l'information et des responsables de la sécurité de l'information des entreprises. Le GISP s'applique à toutes les entités, y compris à notre division Sensing & Monitoring. Une matrice des cyber-risques est maintenue et mise à jour au moins une fois par an, ainsi qu'en réponse aux incidents et aux événements actuels. L'efficacité des mesures prises pour gérer les risques est contrôlée par un tableau de bord d'indicateurs clés de performance internes.

Le CISO est placé sous la supervision du comité de pilotage du groupe (qui comprend le directeur général) et du comité d'audit et de risque du conseil d'administration.

Viridien considère ses employés comme la ligne de défense la plus solide. À cet effet, la formation en ligne sur la sécurité de l'information est disponible en plusieurs langues, est obligatoire chaque année pour tous les employés et est régulièrement mise à jour pour refléter les nouvelles menaces émergentes. En outre, le groupe effectue tous les deux mois des simulations d'hameçonnage pour tous les employés afin d'évaluer les niveaux de sensibilisation, ce qui nous permet de cibler efficacement les formations spécifiques. Tout employé qui soumet ses informations d'identification lors d'une simulation est inscrit à une formation en ligne dédiée à l'hameçonnage, avec un suivi en personne pour les employés qui soumettent à nouveau leurs informations d'identification. En outre, nous avons déployé des modules de formation couvrant plusieurs sujets spécifiques, notamment les pratiques de codage sécurisé.

Nous avons mis en œuvre plusieurs mesures techniques pour sécuriser nos systèmes d'information. Ces contrôles comprennent, entre autres, des pare-feux de réseau avancés, des systèmes de détection d'intrusion, l'authentification multifactorielle, des réseaux privés virtuels (VPN) et la segmentation du réseau. Des mises à jour de sécurité et des signatures anti-malware sont systématiquement déployées.

Afin d'évaluer en permanence notre exposition et d'identifier les domaines à améliorer, nous procédons à des analyses hebdomadaires de la vulnérabilité de notre infrastructure et à des

tests annuels de pénétration de notre périmètre et de nos systèmes critiques, effectués par des tiers, et nous résolvons les problèmes constatés de manière appropriée.

En 2025, nous avons obtenu avec succès la certification ISO 27001:2022 pour plusieurs périmètres au sein du Groupe, avec un plan visant à l'étendre à d'autres périmètres ainsi qu'à d'autres certifications pertinentes en 2026. Cette démarche témoigne de notre engagement à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données de Viridien comme de celles de nos clients.



Le Système de Management de la Sécurité de l'Information (ISMS) de Viridien est basé sur le NIST Cyber Security Framework, est aligné sur la norme ISO 27001:2022 et se compose de cinq éléments majeurs, chacun comprenant plusieurs sections de contrôles. L'état actuel et souhaité de ces contrôles est analysé et un profil actuel et un profil cible sont créés. Ces profils sont ensuite utilisés pour déterminer les projets et les actions visant à combler les lacunes, ce qui permet de renforcer le dispositif de sécurité. Une gouvernance appropriée est mise en place afin de garantir la performance et l'intégrité du dispositif.

Nos principaux objectifs en matière de sécurité de l'information pour 2025, la mise en place d'un processus de gestion des risques liés aux tiers, le déploiement d'un dispositif de contrôle continu, le renforcement de notre cadre de gestion des données, et la mise en œuvre de technologies de prévention des pertes de données, ont tous été atteints.

INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

ICP	2025	2024
Nombre d'incidents InfoSec ayant un impact significatif	0	0
Taux de participation à l'apprentissage en ligne InfoSec ^(a)	95%	99 %
Nombre de personnes formées directement sur place par l'équipe InfoSec	414	320

(a) Effectif au 31 décembre.

3.4.5 SATISFACTION ET FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Chez Viridien, nous croyons qu'un engagement indéfectible envers la qualité est fondamental à notre succès et constitue un moteur essentiel de valeur pour nos clients et investisseurs. Notre système de gestion de la qualité robuste nous permet de fournir en permanence des produits, des données et des services de premier ordre, répondant et surpassant les attentes de nos clients. Cela favorise des relations solides avec nos clients, la fidélisation, ainsi qu'une croissance durable, reflétant notre valeur : « Nous sommes animés par la volonté de dépasser les attentes ».

3.4.5.1 Politique de qualité et de satisfaction de la clientèle de Viridien

La politique qualité de Viridien, revue et signée par le Directeur Général en janvier 2025, vise à :

- créer de la valeur en optimisant la découverte, le développement et la gestion des ressources naturelles de la Terre ;
- comprendre et relever les défis mondiaux en matière de ressources naturelles, d'environnement et d'infrastructures pour un avenir plus durable ;
- promouvoir le développement d'activités durables sur le plan environnemental et progresser vers nos ambitions de réduction des émissions de GES pour 2030 et 2050.

À cette fin, nous nous engageons à :

- Fournir un service de la plus haute qualité à nos clients et améliorer constamment les performances internes et externes. Il s'agit d'un élément clé de la durabilité et de la performance financière de l'entreprise ;
- Contrôler la satisfaction des clients par le biais d'un processus formel d'évaluation de la performance des projets, en mettant en œuvre les enseignements tirés pour renforcer nos relations. Collaborer avec nos principaux fournisseurs et renforcer nos relations en mettant en avant nos intérêts communs.
- Respecter les exigences légales, réglementaires et les demandes de nos clients, ainsi que les normes industrielles pertinentes.
- Identifier et atténuer les risques susceptibles d'affecter la qualité de nos produits et services. Utiliser nos ressources de manière efficace grâce à de bonnes pratiques de gestion de projet ;
- Développer les compétences et les connaissances de tous nos employés afin de répondre à nos ambitions communes ;
- Améliorer continuellement la qualité et la performance de nos produits et services en s'appuyant sur nos talents et l'innovation technologique ;
- Développer un cercle vertueux d'amélioration des performances dans tous les aspects de notre activité, de nos produits et de nos services, y compris avec nos fournisseurs et sous-traitants, en s'appuyant sur nos talents et nos avancées technologiques.
- Intégrer les considérations de développement durable dans tous les aspects de nos activités commerciales.

L'application de cette politique est soutenue par des objectifs de qualité et de performance qui, bien qu'adaptés à chaque secteur d'activité pour être pertinents, sont guidés par deux objectifs primordiaux :

- contrôler la satisfaction des clients : prendre en compte les commentaires des clients, suivre les problèmes soulevés,

mettre en œuvre des actions correctives et partager des exemples de pratiques exceptionnelles ;

- aligner les talents, l'organisation et le dialogue avec les salariés, afin que chaque activité soit reconnue comme leader dans son domaine.

La satisfaction client est suivie grâce à des enquêtes menées auprès des clients de Viridien ainsi qu'à des études externes. Cette approche combinée nous permet d'obtenir un retour direct sur un ensemble d'indicateurs de performance clés, d'évaluer notre performance par rapport à nos projets précédents et à nos concurrents directs.

De plus, l'utilisation du "Net Promoter Score" (NPS) nous permet également de nous comparer à d'autres industries et de mesurer, en plus de la satisfaction, la fidélité à long terme de nos clients envers Viridien.

Les retours que nous avons reçus en 2025 ont été extrêmement positifs avec un NPS de 85, nous plaçant aux niveaux les plus élevés dans tous les secteurs évalués.

3.4.5.2 Enquêtes auprès des clients de Viridien

Les Objectifs Qualité annuels de Viridien définissent des cibles pour l'amélioration continue de nos produits, services et du système de qualité lui-même. Ces objectifs seront adaptés aux différentes lignes de métier, tout en restant alignés avec la Politique Qualité du Groupe, ainsi qu'avec la mission et les valeurs de Viridien.

L'avancement de ces objectifs et les autres indicateurs de performance qualité seront examinés régulièrement tout au long de l'année lors des revues de gestion des lignes de métier. Des rapports trimestriels fournissent ensuite aux collaborateurs une mise à jour des résultats en matière de satisfaction client. En complément, un rapport annuel sur la satisfaction client est envoyé chaque année à l'ensemble du personnel afin de présenter une vue d'ensemble des performances de l'année.

Nos projets intègrent des enquêtes périodiques de satisfaction client, réalisées à des étapes clés tout au long de la phase d'exécution. Ces enquêtes permettent un engagement proactif, une amélioration continue de nos services et le maintien d'un haut niveau de satisfaction client pendant la réalisation du projet. En complément, une évaluation formelle de fin de projet est menée et adressée aux équipes clientes directement impliquées. Cette évaluation vise à apprécier la performance globale du projet, notamment l'efficacité de nos experts et de notre gestion de projet, ainsi qu'à identifier les réussites et les axes d'amélioration. L'interaction est constante tout au long d'un projet, et nous nous efforçons toujours de réagir immédiatement aux retours de nos clients.

Par ailleurs, nous impliquons de plus en plus les utilisateurs finaux sur les sites de nos clients afin de mieux comprendre l'application de nos livrables dans des conditions réelles et ainsi garantir la qualité technique supérieure de nos produits et services.

À l'instar des équipes projet et du management, les responsables grands comptes de Viridien suivent le développement de leurs projets. Ils sont les premiers interlocuteurs des clients en cas de problème ou d'opportunité et sont garants de la relation client à l'échelle globale.

3.4.5.3 Enquêtes externes menées par des tiers

Kimberlite est une société d'étude de marché indépendante qui fournit un point de vue externe sur l'opinion du marché à l'égard de Viridien et sur la satisfaction de ses clients récents à l'égard de ses produits et services (elle n'interroge que les clients qui ont travaillé avec Viridien et d'autres fournisseurs au cours des deux dernières années). Ce rapport est produit tous les deux ans et le dernier en date est basé sur le matériel de recherche collecté en 2025.

Nous utilisons cette enquête et ce rapport d'un tiers pour nous positionner sur le marché et identifier nos points forts et nos domaines d'amélioration potentiels. Un résumé du rapport est envoyé et examiné par le Directeur Général.

	2025	2024	2023
Classement de Viridien dans l'enquête Kimberlie	Classé fournisseur le plus performant	Pas d'enquête	Classé fournisseur le plus performant
Net Promoter Score	85	85	76

3.4.5.4 Division SMO

Pour notre division SMO la satisfaction du client est également synonyme de qualité. Nous nous engageons à répondre aux attentes de nos clients en termes de fiabilité, de qualité et de livraison des produits et services que nous fournissons. Nos clients attendent une qualité de service tout aussi élevée : des équipes d'assistance expertes, des formations actualisées et des réactions rapides. Nous devons tout mettre en œuvre pour être le fournisseur le plus fiable de tous nos clients afin de conserver notre position de leader.

Pour piloter et suivre les niveaux de qualité au niveau des équipements, nous avons fixé des objectifs annuels. Ces objectifs sont fixés puis adaptés en collaboration avec chaque responsable de site Sercel.

SMO s'est fixé trois objectifs clés en termes de qualité :

- 1. le coût de la non-qualité ;
- 2. la satisfaction du client ;
- 3. l'amélioration continue des opérations et des systèmes.

Ces objectifs sont suivis pour analyser les processus, la qualité des produits et leur fiabilité, l'efficacité financière et la satisfaction des clients. Des examens mensuels sont effectués pour évaluer les progrès réalisés par rapport à chacun des objectifs fixés. Certains de nos employés bénéficient également d'incitations individuelles liées à la qualité.

Pour contrôler la satisfaction de nos clients, le département du Marketing et des Ventes mène tous les deux ans une enquête qui identifie nos points forts et nos domaines d'amélioration. Une nouvelle étude « La voix du Client » a été réalisée en 2025, obtenant des résultats exceptionnels, accompagnés d'un très haut niveau de satisfaction client et d'un fort taux de recommandation pour la marque Sercel.

Dans le cadre de cette étude, nos clients nous évaluent, ainsi que nos concurrents, sur la base d'un large éventail de critères (notamment le respect des délais de livraison, la réparabilité, la qualité des produits, la facilité d'utilisation et l'assistance à la clientèle).

Nos principaux atouts restent la confiance dans la marque et d'excellentes relations avec les clients, fondées sur le progrès technique, l'expertise et l'assistance à la clientèle.

Nous sommes reconnus internationalement comme un leader dans notre domaine. SMO s'enorgueillit également du fait que tous ses sites ont été certifiés ISO 9001 (v2015) et qu'au cours des trois dernières années, aucune perturbation opérationnelle majeure n'a été causée par ses produits sur le terrain lors de l'enregistrement des données.

Par ailleurs, SMO a atteint ses objectifs en obtenant en 2025 la certification ISO 14001 (Environnement) et ISO 50001 (Management de l'énergie) pour l'ensemble de ses sites opérationnels.

Nous sommes convaincus que la qualité de nos produits Sercel va de pair avec la qualité de nos services et que les deux contribuent à la satisfaction de nos clients. Nos experts forment nos clients sur place, se rendent sur le terrain pour la mise en route de nos équipements et ne partent que lorsque le client est satisfait. En plus de nos experts sur le terrain, nous disposons d'une ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour aider nos clients. Si la hotline ne trouve pas de solution, un expert sera envoyé sur place.

L'une des forces de SMO est sa proximité avec ses clients afin de mieux comprendre les besoins de ses clients et y répondre rapidement.

3.5 Annexe

3.5.1 RÉFÉRENCES CROISÉES

3.5.1.1 Informations générales

ESRS	Obligation d'information	Section	Informations complémentaires
ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES			
BP-1	Base générale pour la préparation des déclarations de durabilité	3.1.1	
BP-2	Divulgations liées à des circonstances spécifiques	3.1.1	
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	3.1.3 4.1.3.3	
GOV-2	Informations fournies aux organes d'administration, de gestion et de surveillance de l'entreprise et questions relatives au développement durable traitées par ceux-ci	3.1.3	
GOV-3	Intégration des performances en matière de développement durable dans les systèmes d'incitation	3.1.2	
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	3.5.2	
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant les rapports sur le développement durable	2.1.2 3.1.3.1	
SBM-1	Stratégie, modèle d'entreprise et chaîne de valeur	3.1.2.2 1.2 1.1.3	
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.1.4.6	
SBM-3	Impacts matériels, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.1.4.4 3.2.2.4.7	
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts matériels, des risques et des opportunités	3.1.4 3.1.4.2 3.1.3.1	
IRO-2	Exigences de divulgation dans l'ESRS couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise	3.5.1	

3.5.1.2 Environnement

ESRS	Obligation d'information	Section	Informations complémentaires
ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE			
ESRS2 GOV-3	Intégration des performances liées au développement durable dans les systèmes d'incitation	3.1.2	
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	3.2.2.2	
ESRS2 SBM-3	Impacts matériels, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.1.4.4 3.2.1.5	
ESRS2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants liés au climat	3.1.4.2 3.2.1.5	
E1-2	Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.2.2.1	
E1-3	Actions et ressources en relation avec les politiques de lutte contre le changement climatique	3.2.2.2	
E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.2.2.2 3.2.2.4	
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	3.2.2.3	
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et total	3.2.2.4.4	
E1-7	Absorption des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	3.2.2.4.5	
E1-8	Tarification interne du carbone	3.2.2.4.6	
E1-9	Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au climat	3.2.2.4.7	
ESRS E3 – EAU ET RESSOURCES MARINES			
ESRS2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts matériels, des risques et des opportunités liés à l'eau et aux ressources marines	3.1.4.2	
E3-1	Politiques relatives à l'eau et aux ressources marines	3.2.3	
E3-2	Actions et ressources liées à l'eau et aux ressources marines	3.2.3	
E3-3	Objectifs liés à l'eau et aux ressources marines	3.2.3	Pas d'objectif
E3-4	Consommation d'eau	3.2.3	
E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'eau et aux ressources marines	3.2.3	Possibilité de retarder l'année de déclaration en 2026
ESRS E5 – ÉCONOMIE CIRCULAIRE – DÉCHETS			
ESRS2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources matérielles et à l'économie circulaire.	3.1.4.2	
E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.2.4	
E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.2.4	
E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.2.4	Pas d'objectif
E5-4	Entrées de ressources	3.2.4	
E5-5	Sorties de ressources	3.2.4	
E5-6	Effets financiers attendus de l'utilisation des ressources et impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire		Possibilité de retarder l'année de déclaration en 2026

3.5.1.3 Social

ESRS	Obligation d'information	Section	Informations complémentaires
ESRS S1 – MAIN-D'ŒUVRE PROPRE			
ESRS2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.1.4.6	
ESRS2 SBM-3	Impacts matériels, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.1.4.4	
S1-1	Politiques relatives au personnel propre	3.3.1	
S1-2	Processus d'engagement avec les travailleurs et leurs représentants concernant les impacts	3.3.1.2 3.3.5	
S1-3	Procédures visant à remédier aux effets négatifs et canaux permettant aux travailleurs eux-mêmes de faire part de leurs préoccupations	3.3.5 3.4.1.5	
S1-4	Prendre des mesures concernant les incidences matérielles sur son propre personnel, les approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles liées à son propre personnel, et l'efficacité de ces mesures.	3.3.2 3.3.3 3.3.4 3.3.5	
S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants	3.3.1	Pas d'objectif
S1-6	Caractéristiques des travailleurs de l'entreprise	3.3.1.1	
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés dans la main-d'œuvre de l'entreprise		Possibilité de retarder l'année de déclaration en 2026
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.3.1.2	
S1-9	Mesures de la diversité	3.3.4.5	
S1-10	Salaires adéquats	3.3.1.3	
S1-11	Protection sociale		Possibilité de retarder l'année de déclaration en 2026
S1-12	Personnes handicapées	3.3.4.3	Possibilité de retarder l'année de déclaration en 2026
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	3.3.7	
S1-14	Mesures de santé et de sécurité	3.3.2.7	
S1-15	Mesures de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée		Possibilité de retarder l'année de déclaration en 2026
S1-16	Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.3.1.4	
S1-17	Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	3.4.1.5	
ESRS S2 – TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR			
ESRS2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.1.4.6	
ESRS2 SBM-3	Impacts matériels, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.1.4.4	
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	3.4.2.1	
S2-2	Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur concernant les impacts	3.1.4.6 3.4.2	
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	3.4.1.5 3.4.2.2	

ESRS	Obligation d'information	Section	Informations complémentaires
S2-4	Prendre des mesures concernant les incidences matérielles sur les travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que des approches pour gérer les risques matériels et saisir les opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, et l'efficacité de ces mesures.	3.4.2.8 3.4.2.11	
S2-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants	3.4.2.2	Pas d'objectif
ESRS S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES			
ESRS2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.1.4.6	
ESRS2 SBM-3	Impacts matériels, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.1.4.4	
S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	3.1.2.1	
S3-2	Processus d'engagement avec les communautés affectées concernant les impacts	3.1.4.6	
S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	3.4.1.5	
S3-4	Prendre des mesures concernant les incidences matérielles sur les communautés affectées, ainsi que des approches pour gérer les risques matériels et saisir les opportunités matérielles liées aux communautés affectées, et l'efficacité de ces mesures.	3.3.6	
S3-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants	3.3.6	Possibilité de retarder l'année de déclaration en 2026
ESRS S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX			
ESRS2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.1.4.6	
ESRS2 SBM-3	Impacts matériels, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.1.4.4	
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	3.4.3 3.4.4 3.4.5.1	
S4-2	Processus d'engagement avec les consommateurs et utilisateurs finaux concernant les impacts	3.1.4.6 3.4.5	
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.4.1.5	
S4-4	Prendre des mesures concernant les incidences matérielles sur les consommateurs et utilisateurs finaux, ainsi que des approches pour gérer les risques matériels et saisir les opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, et l'efficacité de ces mesures.	3.4.3 3.4.4 3.4.5	
S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants	3.4.4 3.4.5	Possibilité de retarder l'année de déclaration en 2026

3.5.1.4 Gouvernance

ESRS	Obligation d'information	Section	Informations complémentaires
ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES			
ESRS2 GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	4.1.3	
ESRS2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts matériels, des risques et des opportunités	3.1.4.2	
G1-1	Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	3.4.1	
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	3.4.2	
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	3.4.1.4	
G1-4	Incidents de corruption	3.4.1.4	
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	3.4.1.6	
G1-6	Pratiques de paiement	3.4.2.9	

3.5.2 DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE

Le tableau ci-dessous indique où nos déclarations sur le développement durable détaillent notre processus de diligence raisonnable, y compris la manière dont nous mettons en œuvre ses principaux aspects et étapes.

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Référence
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	3.1.2 / 3.1.3
Engager les parties prenantes concernées	3.1.4.6
Identifier et évaluer les impacts négatifs sur les personnes et l'environnement	3.1.4.4
Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs	3.2.2.3 / 3.2.2.4 / 3.2.3 / 3.2.4 / 3.2.2.4.7 / 3.4.4 / 3.4.2.10
Suivre l'efficacité de ces efforts	3.2.2.3 / 3.2.2.4 / 3.2.3 / 3.2.4 / 3.4.4 / 3.4.2.10

3.5.3 INDICATEURS DE DURABILITÉ

3.5.3.1 Général

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	GOV-1	Membres exécutifs	3.1.3	Nombre	1
	GOV-1	Membres non exécutifs	3.1.3	Nombre	7
	GOV-1	Diversité des sexes (femmes/hommes)	3.1.3	Pourcentage	50%/50%
	GOV-1	Membres indépendants du conseil d'administration	3.1.3	Pourcentage	87,5%
	GOV-1	Représentants des travailleurs au conseil d'administration	4.1.3.1g	Nombre	0
Intégration des performances en matière de développement durable dans les systèmes d'incitation	GOV-3	Rémunération variable (y compris système d'incitation) en fonction d'objectifs et/ou d'impacts liés au développement durable pour les membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance.	3.1.2		
Stratégie, modèle d'entreprise et chaîne de valeur (effectifs)	SBM-1	Nombre total de salariés	3.3.1.1	Nombre	3 136
	SBM-1	Nombre de salariés par région : Europe, Afrique, Moyen-Orient	3.3.1.1	Nombre	1 790
	SBM-1	Nombre d'employés par région : Amérique du Nord	3.3.1.1	Nombre	721
	SBM-1	Nombre d'employés par région : Amérique du Sud	3.3.1.1	Nombre	112
	SBM-1	Nombre d'employés par région : Asie, Pacifique	3.3.1.1	Nombre	513
Stratégie, modèle d'entreprise et chaîne de valeur (états financiers)	SBM-1	Recettes totales (IFRS)	6.1.1	Millions d'USD	1 070,7
	SBM-1	Répartition du chiffre d'affaires total par segment : EDA	5.2.2	Millions d'USD	311,4
	SBM-1	Répartition du chiffre d'affaires total par segment : Géoscience	5.2.2	Millions d'USD	444,4
	SBM-1	Répartition du chiffre d'affaires total par segment : SMO	5.2.2	Millions d'USD	314,8
	SBM-1	Répartition des recettes totales du secteur des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)		Millions d'USD	
	SBM-3	Effets financiers actuels des IRO importants	3.1.4.4 3.2.2.4.7	Millions d'USD	
	SBM-3	Ressources financières actuelles allouées au plan d'action (CapEx)	3.2.1.4	Millions d'USD	47
	SBM-3	Ressources financières actuelles allouées au plan d'action (OpEx)	3.2.1.4	Millions d'USD	34,4
	SBM-3	Ressources financières futures allouées au plan d'action (CapEx)	N/A	Millions d'USD	
	SBM-3	Ressources financières futures allouées au plan d'action (OpEx)	N/A	Millions d'USD	

3.5.3.2 E1 – Changement climatique

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Intégration des performances en matière de développement durable dans les systèmes d'incitation	E1.GOV-3	Rémunération variable (y compris système d'incitation) en fonction d'objectifs et/ou d'impacts liés au développement durable pour les membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance.	3.1.2		
Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	E1-1	Ressources financières allouées au plan de transition (CapEx) avec une référence au CapEx aligné sur la taxonomie	N/A		
	E1-1	Ressources financières allouées au plan de transition (OpEx) avec une référence à l'OpEx aligné sur la taxonomie	N/A		
Actions et ressources en relation avec les politiques de lutte contre le changement climatique	E1-3	Réductions d'émissions de GES réalisées au cours de la période de référence (basées sur le marché)	3.2.2.4.4	kt CO ₂ eq	50,5
	E1-3	Réductions attendues des émissions de GES jusqu'en 2030 (basées sur le marché)	3.2.2.4.4	kt CO ₂ eq	170,1
Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	E1-4	Objectif total de réduction des émissions de GES jusqu'en 2030	3.2.2.4.4	kt CO ₂ eq	873,8
	E1-4	Objectif de réduction des émissions de GES pour le scope 1 jusqu'en 2030	3.2.2.4.4	kt CO ₂ eq	0,4
	E1-4	Objectif de réduction des émissions de GES pour le scope 2 basé sur la localisation jusqu'en 2030	3.2.2.4.4	kt CO ₂ eq	
	E1-4	Objectif de réduction des émissions de GES pour le scope 2 basé sur le marché jusqu'en 2030	3.2.2.4.4	kt CO ₂ eq	10,9
	E1-4	Objectif de réduction des émissions de GES pour le scope 3	3.2.2.4.4	kt CO ₂ eq	862,5
Consommation d'énergie et mix énergétique	E1-5	Consommation totale d'énergie	3.2.2.3	MWh	132 570
	E1-5	Consommation totale d'énergie fossile	3.2.2.3	MWh	22 670
	E1-5	Consommation de sources nucléaires	3.2.2.3	MWh	
	E1-5	Consommation totale d'énergie renouvelable	3.2.2.3	MWh	109 900
	E1-5	Consommation de carburants provenant de sources renouvelables (biomasse, biocarburants...)	3.2.2.3	MWh	0
	E1-5	Consommation d'énergie achetée ou acquise (électricité, chaleur...) à partir de sources renouvelables	3.2.2.3	MWh	109 839
	E1-5	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	3.2.2.3	MWh	62
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et total	E1-6	Émissions brutes de GES du scope 1	3.2.2.4.4	t CO ₂ eq	1 975
	E1-6	Pourcentage des émissions de GES du scope 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	3.2.2.4.4	Pourcentage	0%
	E1-6	Émissions brutes de GES du scope 2 basées sur la localisation	3.2.2.4.4	t CO ₂ eq	39 443

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et total (suite)	E1-6	Émissions brutes de GES du scope 2 basées sur le marché	3.2.2.4.4	t CO ₂ eq	7 885
	E1-6	Total des émissions brutes indirectes de GES (scope 3)	3.2.2.4.4	t CO ₂ eq	1 034 034
	E1-6	Émissions totales de GES (basées sur la localisation)	3.2.2.4.4	t CO ₂ eq	1 075 453
	E1-6	Émissions totales de GES (basées sur le marché)	3.2.2.4.4	t CO ₂ eq	1 043 894
	E1-6	Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du scope 1	N/A		
	E1-6	MWh Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie assortis d'attributs relatifs à la production d'énergie en rapport avec les émissions de GES du scope 2	3.2.2.3	Pourcentage	83%
	E1-6	MWh Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'attributs énergétiques dégroupés en relation avec les émissions de GES du scope 2	3.2.2.3	Pourcentage	17%
	E1-6	Pourcentage de GES du scope 3 calculé à l'aide de données primaires provenant des partenaires de la chaîne de valeur	3.2.2.4.3	Pourcentage	0,004%
	E1-6	Émissions totales de GES (basées sur la localisation) par revenu net	3.2.2.4.4 6.1.5 Note19	t CO ₂ eq/mUSD	910
	E1-6	Émissions totales de GES (basées sur le marché) par revenu net	3.2.2.4.4 6.1.5 Note19	t CO ₂ eq/mUSD	883

3.5.3.3 E3 – Consommation d'eau

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Consommation d'eau	E3-4	Consommation d'eau	3.2.3	m ³	141 387
	E3-4	Consommation d'eau dans les zones présentant un risque pour l'eau, y compris les zones soumises à un stress hydrique élevé	3.2.3	m ³	
	E3-4	Total de l'eau recyclée et réutilisée	3.2.3	m ³	
	E3-4	Total de l'eau stockée et évolution du stockage	3.2.3	m ³	
	E3-4	Part de la mesure obtenue par mesure directe	3.2.3	Pourcentage	Données non disponibles
	E3-4	Part de la mesure obtenue par échantillonnage et extrapolation	3.2.3	Pourcentage	Données non disponibles
	E3-4	Part de la mesure obtenue à partir des meilleures estimations	3.2.3	Pourcentage	Données non disponibles
	E3-4	Intensité de l'eau	3.2.3 6.1.5 Note19	m ³ /m\$	120

3.5.3.4 E5 – Déchets

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Déchets	E5-5	Poids des déchets produits	3.2.4	t	1 598
	E5-5	Déchets dangereux	3.2.4	t	136
	E5-5	Déchets non dangereux	3.2.4	t	1 462
	E5-5	Poids des déchets traités	3.2.4	t	1 598
	E5-5	Déchets recyclés ou traités	3.2.4	t	971
	E5-5	Déchets non recyclés	3.2.4	t	608
	E5-5	Y compris les déchets incinérés	3.2.4	t	268
	E5-5	Y compris les déchets de décharge	3.2.4	t	340
	E5-5	% de déchets non recyclés	3.2.4	t	38%
	E5-5	Déchets radioactifs	3.2.4	t	0

3.5.3.5 S1 – Propres employés

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Effectif propre	S1-6	Nombre total de salariés	3.3.1.1	Nombre	3 136
	S1-6	Nombre total de femmes employées	3.3.1.1	Nombre	911
	S1-6	Nombre total de salariés masculins	3.3.1.1	Nombre	2 215
	S1-6	Nombre de salariés dans les pays comptant 50 salariés ou plus représentant au moins 10 % du nombre total de salariés	3.3.1.1	Nombre	2 425
	S1-6	Nombre total par effectif (i) de salariés permanents et répartition par sexe, (ii) de salariés temporaires et répartition par sexe, et (iii) de salariés à horaire non garanti et répartition par sexe.	3.3.1.1		Voir tableau
	S1-6 (AR59)	Nombre de salariés ayant quitté Viridien	3.3.1.1	Nombre	437
	S1-6 (AR59)	Rotation du personnel	3.3.1.1	Pourcentage	13,4%
	S1-8	Pourcentage du total des salariés couverts par des conventions collectives	3.3.1.2	Pourcentage	40%
Dialogue social	S1-8 (AR69)	Dans l'EEE, pourcentage global de salariés couverts par des conventions collectives dans les pays comptant au moins 50 salariés et représentant au moins 10 % du nombre total de salariés	3.3.1.2	Pourcentage	Voir tableau
	S1-8	En dehors de l'EEE, pourcentage global de salariés couverts par des conventions collectives dans les régions comptant 50 salariés ou plus et représentant au moins 10 % du nombre total de salariés	3.3.1.2	Pourcentage	Voir tableau
	S1-8	Pourcentage global de salariés couverts par des représentants des travailleurs, rapporté au niveau national pour chaque pays de l'EEE i comptant 50 salariés ou plus et représentant au moins 10 % du nombre total de salariés.	3.3.1.2	Pourcentage	Voir tableau

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Diversité	S1-9	Nombre total de femmes employées au niveau de l'encadrement supérieur	3.3.4.5	Nombre	122
	S1-9	Nombre total d'employés masculins au niveau de l'encadrement supérieur	3.3.4.5	Nombre	334
	S1-9	Pourcentage de femmes employées au niveau de l'encadrement supérieur	3.3.4.5	Pourcentage	26,8%
	S1-9	Pourcentage d'employés masculins au niveau de direction	3.3.4.5	Pourcentage	73,2%
	S1-9	Répartition des salariés par tranche d'âge : moins de 30 ans	3.3.1.1	Nombre	365
	S1-9	Répartition des salariés par tranche d'âge : 30-50 ans	3.3.1.1	Nombre	1 845
	S1-9	Répartition des salariés par tranche d'âge : plus de 50 ans	3.3.1.1	Nombre	920
Santé et sécurité	S1-14	Pourcentage de l'effectif propre couvert par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise Employés	3.3.2.7	Pourcentage	100%
	S1-14	Nombre de décès dus à des accidents du travail et à des problèmes de santé liés au travail au sein de la propre main-d'œuvre	3.3.2.7	Nombre	0
	S1-14	Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites de Viridien	3.3.2.7	Nombre	0
	S1-14	Nombre d'accidents du travail enregistrables	3.3.2.7	Nombre	9
	S1-14	Taux d'accidents du travail enregistrables	3.3.2.7	Cas/heures travaillés	1,11
	S1-14	Nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables chez les non-salariés	3.3.2.7	Nombre	0
	S1-14	Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, de maladies professionnelles et de décès dus à des maladies liées à des non-salariés	3.3.2.7	Nombre	77
Rémunération	S1-16	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	3.3.1.4.1	Pourcentage	11,11%
	S1-16	Ratio de la rémunération totale annuelle (de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés)	3.3.1.4.2	Nombre	34
Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	S1-17	Nombre d'incidents de discrimination	3.4.1.5	Nombre	0
	S1-17	Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant aux membres du personnel de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	3.4.1.5	Nombre	11
	S1-17	Montant des amendes, des pénalités et des dommages-intérêts résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les plaintes déposées	3.4.1.5	USD	0
	S1-17	Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	N/A		
	S1-17	Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à son propre personnel	3.4.1.5	Nombre	0

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
	S1-17	Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à son propre personnel qui sont des cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	3.4.1.5	Nombre	0
	S1-17	Montant des amendes, pénalités et indemnisations pour des problèmes et incidents graves liés aux droits de l'homme et impliquant le personnel de l'entreprise	3.4.1.5	USD	0

3.5.3.6 S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Action sur les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur	S2-4	Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme signalés et liés à sa chaîne de valeur en amont et en aval	3.4.2.10	Nombre	0

3.5.3.7 G1 – Conduite des affaires

Titre du DR	DR	Métrique	Paragraphe	Unité	2025
Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	G1-3	Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation	3.4.1.3	Pourcentage	95,2%
Incidents de corruption	G1-4	Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	3.4.1.4	Nombre	0
	G1-4	Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	3.4.1.4	USD	0
Influence politique et activités de lobbying	G1-5	Contributions politiques financières	3.4.1.6	USD	0
	G1-5	Contributions politiques en nature	3.4.1.6	USD	0
Pratiques de paiement	G1-6	Délai moyen entre la date de paiement et la date de facturation, pondéré par le nombre total de factures	3.4.2.9	Nombre de jours	36
	G1-6	Pourcentage de paiements alignés sur la date d'échéance	3.4.2.9	Pourcentage	79 %
	G1-6	Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement	3.4.2.9	Nombre	0

3.5.4 FACTEURS D'ÉMISSION

Catégorie GES	Type de donnée	Unité	Facteur d'émission	Source
1-1 Émissions directes provenant de la combustion stationnaire	Données physiques	kWh	Gaz naturel, Europe Gaz naturel - 2022 (consommation moyenne), France	Base de carbone v23.0
1-2 Émissions directes provenant de la combustion mobile	Données physiques	Litres, Km	Essence (E10) France Gazole (B7) France Moteur à essence ou moteur diesel ou taille moyenne du moteur 2018 France	Base carbone v23.0
1-4 Émissions fugitives	Données physiques	Kg	Gaz réfrigérants - Refroidissement industriel R407c, R22, R410a, R513a Gaz de climatisation R134A (fuite / entretien et charge) Fluide frigorigène R449 pour chambres climatiques et groupes frigorifiques Fluide frigorigène R452A pour chambres climatiques et groupes frigorifiques réfrigérant_chambre climatique et unité de refroidissement R454B réfrigérant_chambre climatique et unité de refroidissement R23 réfrigérant_chambre climatique et unité de refroidissement R404a réfrigérant chambre climatique R407C Gaz réfrigérants - Refroidissement industriel	Base carbone v23.0 Émissions d'halocarbures dans le cadre du protocole de Kyoto Base carbone v23.0 Émissions de gaz hors Kyoto Fritec Umweltbundesamt Deutschland, 2019, PRG100 GIEC 4ème rapport 2019-fluorinated-gas-observatory-data-2018
2-1 Achat d'électricité	Données physiques	kWh	Facteur de production par pays (basé sur la localisation)	Carbon Footprint Ltd - juin 2025 - Gaz à effet de serre des réseaux électriques spécifiques à chaque pays facteurs d'émission
2-2 Chaleur achetée	Données physiques	kWh	Vapeur à partir de charbon/anthracite (mélange de technologies de combustion et d'épuration des gaz de combustion à la sortie de la chaudière > 50 MW) Chine, Asie, en utilisant un facteur de conversion de 3,6 MJoules par kWh	Base de l'empreinte
3-1 Biens et services achetés	Données physiques	Kg m ² .année m m ² Aller Nuits Repas KgCO ₂ Unités	Métaux, plastiques, verre, papier, carton, produits chimiques, Cartes de circuits imprimés Disques durs SSD Longueur des câbles électriques Chambre d'hôtel par nuit Maintenance technique et bâtiment (équipement et sécurité). Repas moyens, France métropolitaine Utilisation de Viridien MS 3656 cloud & Azure Serveurs informatiques, monde	Base de carbone v23.0 Base de l'empreinte GreenIT Eco Invent BEIS OID

Catégorie GES	Type de donnée	Unité	Facteur d'émission	Source
3-1 Biens et services achetés	Données monétaires	k€ k\$	Assurances, services bancaires, conseils et frais La construction Courrier Stockage des transports et services auxiliaires Équipement électronique Hébergement et restauration Machines et équipements Bâtiments et entretien Métaux (aluminium, cuivre, acier, etc.) R&D Meubles et autres produits manufacturés Articles de papeterie Réparation et installation de machines et d'équipements Services numériques Télécommunications Transport routier Autres services aux entreprises Services sous-traités	Base de carbone v23.0 Exiobase Protocole GHG Quantis CDP GES1point5
3-2 Biens d'équipement	Données physiques	m ² Unités	Bâtiments, méthode basée sur la superficie Véhicules, outils et machines, méthode en poids Matériel informatique, méthode de l'unité	Base de carbone v23.0
3-2 Biens d'équipement	Données monétaires	k€ k\$	Outils et machines - Construction Outils et machines - Équipement électronique Outils et machines - Machines et équipements Outils et machines - Matériel de transport Outils et machines - Meubles et autres produits manufacturés Outils et machines - Réparation et installation de machines et d'équipements Outils et machines - Télécommunications Matériel informatique, méthode des prix	Base de carbone v23.0 Exiobase GES1point5 ADEME
3-3 Combustibles et activités connexes (non pris en compte dans les scopes 1 et 2)	Données physiques	kWh	Facteur de transmission et de distribution par pays (en fonction de la localisation et du marché)	Carbon Footprint Ltd - juin 2025 - Gaz à effet de serre des réseaux électriques spécifiques à chaque pays
3-4 Transport et distribution en amont	Données monétaires	k€ k\$	Fret pour les fournitures	Base de carbone v23.0
3-4 Transport et distribution en amont	Données physiques	tonne.km litres	Transport aérien, maritime et routier MDO (Marine Diesel Oil) (ISO 8217 classes DMX à DMC) Carburant d'aviation (Jet A1)	Base de carbone v23.0

Catégorie GES	Type de donnée	Unité	Facteur d'émission	Source
3-5 Déchets générés par les opérations	Données physiques	tonne	Déchets dangereux Emballages et déchets plastiques Déchets organiques et ménagers Piles Déchets de construction (métaux)	Base de carbone v23.0
3-6 Voyages d'affaires	Données monétaires	k€ k\$	Paiement pour le transport (taxi, métro, bus, Uber) À l'exclusion de la location Location pour voyages d'affaires	Base de carbone v23.0 Exiobase
3-6 Voyages d'affaires	Données physiques	passagers. km km litres	Air, Rail Avions de ligne long-courriers avec traînées de condensation Train grandes lignes - 2019 Essence (E10) France	Base de carbone v23.0 Exiobase ADEME
3-7 Déplacements des salariés	Données physiques	passagers. km km Effectifs	Moteur à essence ou moteur diesel ou taille moyenne du moteur 2018 France Train grandes lignes - 2019 RER-Metro - 2019 - Ile de France, France métropolitaine Transports publics urbains Bus de taille moyenne - agglomération de plus de 250 000 habitants, France métropolitaine Cyclomoteur - mixte - 2018, France métropolitaine Vélo à assistance électrique, France métropolitaine,	Base de carbone v23.0 Labo1.5 Protocole GHG Quantis ADEME Le projet Shift
3-8 Actifs loués en amont				
3-9 Transport en aval	Données physiques	tonne.km	Avion cargo, 26 à >100 tonnes, 500 - 1000 - 3500 km, avec pistes, France métropolitaine, Porte-conteneurs, Secs, valeur moyenne, France métropolitaine Camion 7,5 à 12 T, diesel routier, GNV, France métropolitaine	Base de carbone v23.0
3-10 Transformation des produits vendus				
3-11 Utilisation des produits vendus	Estimations	kWh Kg litres	Électricité achetée, moyenne par pays, États-Unis, France MDO (Marine Diesel Oil) (ISO 8217 classes DMX à DMC) Fioul lourd (commercial), Europe Gazole (B7) France	Base de carbone v23.0
3-12 Traitement en fin de vie des produits vendus	Estimations	Ton	Déchets dangereux Emballages et déchets plastiques Piles Déchets de construction (métaux)	Base de carbone v23.0
3-13 Actifs loués en aval				
3-14 Franchises				
3-15 Investissements				

3.5.5 TABLE DE CONCORDANCE PACTE MONDIAL, ODD, GRI, OCDE

Thématiques	Sous-thématiques	Chap.	Principes de l'OCDE	Principes du Pacte Mondial des Nations Unis	Indicateurs GRI	ODD
MODÈLE D'AFFAIRE	Présentation du Groupe	1.1.2			GRI 2	
ENJEUX SOCIAUX	Attraction et fidélisation des talents	3.3.3				  
	Inclusion, diversité et équité	3.3.4	II : Principes généraux V : Emploi et relations professionnelles V-1-a&b V-5	1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	GRI 405	 
	Santé, sécurité et sûreté du personnel et des sous-traitants	3.3.2	VI : Environnement VI-7 VI-8	1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme	GRI 403	 
ENJEUX DE GOUVERNANCE ET SOCIÉTAUX	Éthique professionnelle	3.4.1	II-Principes généraux IV : Droits de l'homme IV-1 IV-4&5 IV-38 V : Emploi et relations professionnelles V-1-a V-1-e V-2 V-4 VII : Lutte contre la corruption, la sollicitation de pots-de-vin et d'autres formes d'extorsion	1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession 10 : Agir contre la corruption sous ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	GRI 205 GRI 406	
	Chaîne d'approvisionnement responsable	3.4.2	II : Principes généraux II-A12 II-A13 II-B2	8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière de l'environnement	GRI 204 GRI 308 GRI 414	
	Relations avec les communautés locales	3.3.6	II : Principes généraux II-A3		GRI 413	

Thématiques	Sous-thématiques	Chap.	Principes de l'OCDE	Principes du Pacte Mondial des Nations Unis	Indicateurs GRI	ODD
	Protection intellectuelle	3.4.3	IX : Science et technologie IX-0			
	Sécurité de l'information	3.4.4			GRI 418	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	Efficacité énergétique et empreinte carbone	3.2.2	VI : Environnement VI-0 VI-1 VI-6	7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière de l'environnement 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	GRI 302 GRI 305	 
	Gestion de l'eau et déchets	3.2.3 3.2.4	VI : Environnement VI-0 VI-1	8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière de l'environnement	GRI 306	  

3.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Viridien, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de Viridien. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans le chapitre 3 du rapport sur la gestion du Groupe (ci-après « l'État de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Viridien est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du Groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Viridien pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Viridien dans le rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Viridien, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Viridien en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Viridien pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Viridien lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Viridien avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au point 3.1.4.1 « Introduction » de l'État de durabilité exposant les faits et circonstances qui ont conduit Viridien à mettre à jour son processus d'évaluation de la double matérialité, ainsi que sur les informations figurant au point 3.1.4.5 « Enjeux environnementaux non-matériels » exposant les faits et circonstances qui ont conduit Viridien à considérer l'enjeu E4 Biodiversité comme non matériel.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Viridien pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a mis à jour son processus d'analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 3.1.4 « Double matérialité (ESRS 2) » de l'État de durabilité, et notamment au point 3.1.4.1 « Introduction ».

Nous avons, par entretien avec la direction et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes ayant conduit à l'actualisation du processus de DMA ;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par l'entité, et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) ;
- des évolutions du processus décisionnel et des procédures de contrôle interne mis en place par l'entité au cours de l'exercice.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre

par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;

- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité / des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier, pour les changements significatifs affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels ;
- apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section 3.1.4 « Double matérialité (ESRS 2) » de l'État de durabilité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont également consisté à :

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées aux points 3.1.4.2 « Méthodologie » et 3.1.4.6 « Intérêt et points de vue des parties prenantes » de l'État de durabilité.

Nous nous sommes entretenus avec la direction et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par le groupe avec la nature de ses activités et ses implantations géographiques, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) sont mentionnées aux points 3.1.4.2 « Méthodologie », 3.1.4.3 « Résultats » et 3.1.4.4 « Impacts, risques et opportunités matériels (IRO) » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes, et apprécié la cohérence de cette analyse avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons apprécié la cohérence des IRO actuels et potentiels identifiés par l'entité, avec notre connaissance du Groupe.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par le Groupe des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance du Groupe.

Nous avons également apprécié le caractère approprié de la description donnée dans au point 3.1.4.2 « Méthodologie » de de l'État de durabilité.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont fournies au point 3.1.4.2 « Méthodologie » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le Groupe, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1. Nous avons notamment apprécié la façon dont Viridien a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le chapitre 3 du rapport sur la gestion du Groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Viridien relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant aux points 3.1.1 « Base générale pour la préparation de l'état de durabilité (ESRS 2) », 3.2.2.4.3 « Scope 3 » et 3.2.2.5 « La voie vers 2030 » de l'État de durabilité exposant le contexte d'établissement de ces informations, les incertitudes dues au manque de recul sur les pratiques établies ou de données comparatives, les estimations et jugements qui introduisent un

niveau élevé d'incertitudes et limites, ainsi que des difficultés de collecte des données de la chaîne de valeur relatives à ces informations.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1), figurant aux points 3.2.2.2 « Plan de transition pour le changement climatique », 3.2.2.4.3 « Scope 3 » et 3.2.2.4.4 « Scopes 1, 2, 3 brutes et émissions GES totales » de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier :

- sur la base d'entretiens menés avec la direction et les personnes concernées, en particulier au sein des équipes en charge de la trajectoire carbone du groupe, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les thématiques de l'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;
- le caractère approprié de l'information présentée dans la section 3.2.2 de l'État de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des émissions de gaz à effet de serre :

- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons pris connaissance du processus d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre préparé par Viridien et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié le processus de collecte d'informations, ainsi que le hypothèses et estimations retenues ;
- nous avons apprécié le caractère approprié d'une sélection de facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi qu'une sélection d'hypothèses de calcul, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base d'une sélection, les données sous-jacentes servant à l'élaboration des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique d'une sélection de calculs servant à établir ces informations.

En ce qui concerne le plan de transition pour l'atténuation du changement climatique sur le scope 3, nos travaux ont principalement consisté à apprécier si les informations publiées au titre de ce plan répondent aux prescriptions de la norme ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Viridien, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Viridien pour déterminer le caractère éligible et aligné de ses activités.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Une information concernant l'alignement des activités figure dans la section 3.2.1.3 « Méthodologie de l'analyse d'éligibilité et d'alignement » de l'État de durabilité. Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment analysé, sur la base d'une sélection, les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées.

Concernant les indicateurs clé de performance et les informations qui les accompagnent

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment apprécié :

- la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations utilisées dans l'élaboration des estimations, notamment s'agissant de la clé d'allocation du chiffre d'affaires appliquée par la société ; et
- la concordance des données utilisées par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers.

Paris, le 20 mars 2026

BDO Paris

Audrey LEROY
Associée

Éric PICARLE
Associé

04 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



4.1	ORGANES DE GOUVERNANCE	150	4.2	RÉMUNÉRATIONS	184
4.1.1	Mode de gouvernance	150	4.2.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux (ex-ante)	184
4.1.2	Direction générale	151	4.2.2	Rémunération des mandataires sociaux en 2025 (ex-post)	200
4.1.3	Conseil d'administration	153	4.2.3	Éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre de l'exercice 2025 aux dirigeants mandataires sociaux soumis à l'approbation des actionnaires	224
4.1.4	Conventions réglementées et conventions courantes	182			

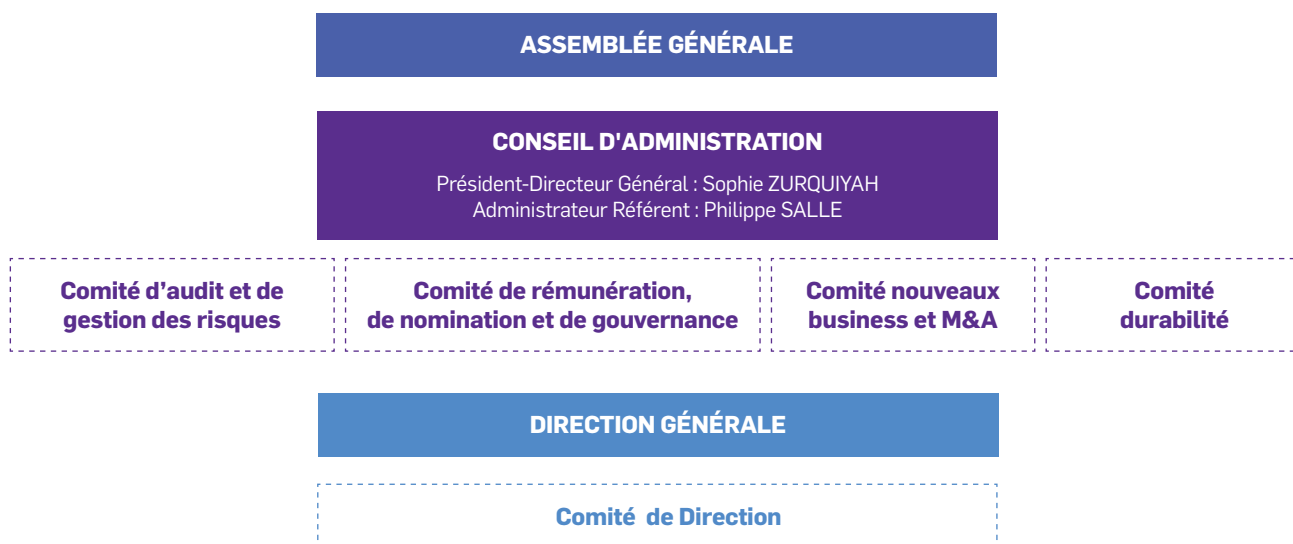
4.1 Organes de gouvernance

Ce chapitre intègre notamment les éléments constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2026, sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance sur le fondement de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Les sections de ce rapport relatives à la composition et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ont été préparées sur la base des contributions de plusieurs Directions fonctionnelles de la Société,

notamment les Directions Juridique, Financière et des Ressources Humaines.

Pour de plus amples informations sur la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière conformément à l'article L. 22-10-10 7° du Code de commerce, veuillez-vous référer à la section 2.1 du présent Document.

4.1.1 MODE DE GOUVERNANCE



4.1.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, la Société se réfère volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF ») et applique l'ensemble de ses recommandations. Ce Code peut être consulté sur le site internet de l'AFEP (www.afep.com) et du MEDEF (www.medef.com).

4.1.1.2 Évolution de la gouvernance

Depuis 2010, la Société avait opté pour le principe d'une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Cette séparation a été instaurée afin d'assurer une gouvernance pérenne et efficace, gage de l'équilibre des pouvoirs. Ce mode de gouvernance dissociée est resté en vigueur jusqu'au 30 avril 2025.

Unification temporaire des fonctions de Président et de Directeur Général à compter du 30 avril 2025 et jusqu'au 3 juin 2026⁽¹⁾

Compte tenu de la prise de nouvelles fonctions exécutives par Philippe SALLE au sein d'une autre société cotée en France, le Conseil d'administration de Viridien a décidé, lors de sa séance du 18 décembre 2024, de mettre en œuvre le plan de succession du Président du Conseil d'administration. À ce titre, Sophie ZURQUIYAH, Directeur Général et administrateur depuis 2018, a été nommée à titre temporaire Président-Directeur Général. Ce mode de gouvernance unifiée est en vigueur depuis le 30 avril 2025 et le demeurera jusqu'au 3 juin 2026, date de l'assemblée générale annuelle appelée notamment à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Afin de garantir un équilibre des pouvoirs, le Conseil d'administration a décidé de nommer Philippe SALLE en qualité d'Administrateur Référent et Vice-Président du Conseil.

Pour de plus amples informations sur les rôles du Directeur Général, voir la section 4.1.2.1, et sur le Président du Conseil d'administration et l'Administrateur Référent voir la section 4.1.3.3. du présent Document.

(1) Cf. communiqué de presse en date du 18 décembre 2024.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général à compter du 3 juin 2026⁽¹⁾

Conformément à son engagement, le Conseil a décidé de rétablir un mode de gouvernance dissociée à compter du 3 juin 2026, mode de gouvernance privilégié.

Dès lors, Sophie ZURQUIYAH conservera la présidence du Conseil et quittera ses fonctions exécutives, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur lors de l'Assemblée Générale 2026.

Henning BERG⁽²⁾ deviendra Directeur Général à compter du 3 juin 2026, suivant la recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance et après un processus de sélection rigoureux⁽³⁾. Sa nomination en qualité d'administrateur sera également présentée à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale de 2026⁽⁴⁾.

Le maintien de Sophie ZURQUIYAH à la présidence du Conseil permettra d'assurer la continuité stratégique et la vision à long terme du Groupe, tout en garantissant une transition fluide avec Henning BERG.

4.1.2 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1.2.1 Directeur Général

a) Nomination

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration nomme le Directeur Général dont il fixe la durée du mandat et détermine sa rémunération. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Les fonctions de Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle il a atteint l'âge de 65 ans. Toutefois, le Conseil d'administration peut proroger le mandat du Directeur Général au-delà de cette limite, en une ou plusieurs fois, pour une durée totale qui ne pourra pas dépasser trois années.

Sophie ZURQUIYAH a été nommée Directeur Général par le Conseil d'administration du 23 mars 2018, avec effet au 26 avril 2018. Elle a été renouvelée dans ses fonctions lors d'un Conseil réuni à l'issue de l'Assemblée générale du 5 mai 2022, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

b) Cumul de mandats

Sophie ZURQUIYAH cumule son mandat de Directeur Général avec celui d'administrateur de la Société, dont les durées de quatre ans sont alignées et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. À compter du 30 avril 2025 et jusqu'au 3 juin 2026, elle cumule temporairement les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Conformément à l'article L. 225-54-1 du Code de commerce, Sophie ZURQUIYAH ne cumule pas d'autre mandat de Directeur Général au sein d'une société anonyme ayant son siège sur le territoire français. Elle exerce en outre un autre mandat d'administrateur dans une autre société cotée.

Pour plus de détails voir la section 4.1.3.1.g) du présent Document.

c) Pouvoirs et limitations

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est responsable de l'information financière diffusée par la Société et présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives du Groupe aux actionnaires et à la communauté financière. Il rend compte au Conseil d'administration des faits marquants de la vie du Groupe.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration, consultable sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com), prévoit certaines limites aux pouvoirs du Directeur Général. En particulier, l'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise pour toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle que notamment la réalisation d'une opération de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique au-delà du seuil de 10 millions de dollars US (*sur les missions du Conseil d'administration, voir section 4.1.3.4.a) du présent Document*).

(1) Cf. communiqué de presse en date du 19 novembre 2025.

(2) Le curriculum vitae de Henning BERG est présenté à la section 4.1.3.1.g) du présent Document.

(3) Pour plus de détails sur la procédure de sélection du Directeur Général, voir la section 4.1.3.1.f) du présent Document.

(4) Cf. communiqué de presse en date du 19 novembre 2025.

4.1.2.2 Comité de Direction

Le Président-Directeur Général est assisté par un Comité de Direction qu'il préside. Ce Comité se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, pour l'analyse et la conduite générale des affaires du Groupe.

Le Président-Directeur Général est le seul mandataire social membre du Comité de Direction.

Composition du Comité de Direction à la date du présent Document

Sophie ZURQUIYAH	Président-Directeur Général ^(a)
Henning BERG	Directeur des Opérations ^(b)
Jérôme SERVE	Directeur Financier Groupe
Jérôme DENIGOT	Vice-Président Exécutif Sensing & Monitoring
Dechun LIN	Directeur Earth Data Groupe
Peter WHITING	Directeur Geoscience Groupe
Chris PAGE	Directeur Développement Nouvelles Activités
Anil VATTALAI	Directeur HPC et Cloud Solutions
Eduardo COUTINHO	Directeur Juridique Groupe
Hovey COX	Directeur Marketing & Ventes et Communication Groupe
Emma MULLER	Directeur des Ressources Humaines Groupe
Emmanuel ODIN	Directeur Développement Durable Groupe

(a) Sophie ZURQUIYAH sera Président-Directeur Général jusqu'au 3 juin 2026. A compter de cette date, elle assurera la présidence du Conseil d'administration, tandis que Henning BERG sera nommé Directeur Général et remplacera Sophie ZURQUIYAH au sein du Comité de Direction (voir l'évolution de la gouvernance telle que présentée à la section 4.1.1.2. du présent Document).

(b) Henning BERG a été nommé Directeur des Opérations à compter du 3 mars 2026 et jusqu'au 3 juin 2026, date de sa prise de fonction en qualité de Directeur Général.



De gauche à droite :

Rang du haut : Hovey COX, Eduardo COUTINHO, Dechun LIN, Peter WHITING, Jérôme SERVE, Jérôme DENIGOT.

Rang du bas : Emmanuel ODIN, Anil VATTALAI, Sophie ZURQUIYAH, Chris PAGE, Emma MULLER.

4.1.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

4.1.3.1 Composition du Conseil d'administration et de ses comités

Conformément à l'article 8 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de six membres au moins et de quinze membres au plus, sauf décision de porter ce maximum à un chiffre supérieur en cas de fusion. Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil

d'administration suivant recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

À la date du présent Document, le Conseil d'administration est composé de huit administrateurs.



De gauche à droite : Anne-France LACLIDE-DROUIN, Mario RUSCEV, Colette LEWINER, Michael DALY, Sophie ZURQUIYAH, Philippe SALLE, Amélie OYARZABAL, Olivier JOUVE.

(1) Cette section permet de répondre au point de données ESRS 2 GOV-1, paragraphe 19.

a) Présentation de la composition du Conseil d'administration et de ses comités à la date du présent Document

											COMITÉS				
		NATIONALITÉ	INDÉPENDANCE	SEXE	ÂGE	DATE DE 1 ^{ère} NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	DATE DE FIN DE MANDAT	ANNÉES DE PRÉSENCE AU CONSEIL	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE DE MANDATS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES (hors Viridien)	AUDIT ET GESTION DES RISQUES	RÉMUNÉRATION, NOMINATION & GOUV.	NOUVEAUX BUSINESS ET M&A	DURABILITÉ
	Sophie ZURQUIYAH ^(a) Président-Directeur Général			F	59	2018	2022	AG 2026	8	8 592	1				
	Philippe SALLE Vice-Président du Conseil Administrateur Référent			M	60	2018	2025	AG 2029	8	2 830	1				
	Michael DALY			M	72	2015	2025	AG 2029	11	345	0				
	Olivier JOUVE			M	60	2024	n.a	AG 2028	2	850 ADR	0				
	Anne-France LACLIDE-DROUIN			F	58	2017	2025	AG 2029	9	225	0				
	Colette LEWINER			F	80	2018	2023	AG 2027	8	500	1				
	Amélie OYARZABAL			F	58	2024	n.a	AG 2028	1	750	0				
	Mario RUSCEV			M	69	2018	2023	AG 2027	8	201 ADR	0				

(a) Administrateur dont le renouvellement sera proposé à l'Assemblée générale de 2026.

 Président(e)  Membre

b) Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités en 2025

Les changements intervenus en 2025 dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités sont présentés ci-dessous :

	Date	Départ	Nomination/cooptation	Renouvellement en qualité d'administrateur
Conseil d'administration	30 avril 2025 ^(a)	Patrick CHOUPIN	n.a.	n.a.
	30 avril 2025 ^(b)	n.a.	n. a.	Philippe SALLE
	30 avril 2025 ^(b)	n. a.	n.a.	Michael DALY
	30 avril 2025 ^(b)	n.a.	n.a.	Anne-France LACLIDE-DROUIN
	30 avril 2025 ^(b)	n.a.	Amélie OYARZABAL ^(c)	n.a.
	30 avril 2025 ^(b)	Philippe SALLE (en qualité de Président du Conseil)	Sophie ZURQUIYAH (en qualité de Président du Conseil en plus de ses fonctions de Directeur Général) ^(d)	n.a.
	30 avril 2025 ^(b)	n.a.	Philippe SALLE (Vice-Président et Administrateur Référent)	n.a.
Comité nouveaux business et M&A	30 avril 2025 ^(b)	Sophie ZURQUIYAH (Présidente par intérim)	Michael DALY (Président) ^(e)	n. a.
Comité durabilité	30 avril 2025 ^(b)	Michael DALY (Président) ^(e)	Philippe SALLE (Président) ^(f)	n. a.

(a) Administrateur représentant les salariés dont le mandat est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2025.

(b) Cf. communiqué de presse en date du 30 avril 2025.

(c) Amélie OYARZABAL a été cooptée en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 octobre 2024, en remplacement d'Helen LEE BOUYGUES, démissionnaire. Cette nomination provisoire a été ratifiée par l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

(d) Sophie ZURQUIYAH, Directeur Général, a été nommée temporairement Président du Conseil d'administration en remplacement de Philippe SALLE. Cette dernière cumule depuis cette date les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société.

(e) Michael DALY a pris la présidence du Comité nouveaux business et M&A dont il était déjà membre.

(f) Philippe SALLE a pris la présidence du Comité durabilité en remplacement de Michael DALY, ce dernier restant membre de ce Comité.

c) Administrateurs indépendants

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (article 10), la qualification d'administrateur indépendant est débattue chaque année par le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance et arrêtée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration considère qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Il examine ainsi annuellement la situation individuelle de chaque administrateur au vu des critères tels que définis par le Code AFEP-MEDEF, à savoir :

Critère n° 1	Ne pas être et ne pas avoir été dans les cinq années qui précèdent (i) salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, (ii) salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ou (iii) salarié, dirigeant mandataire social ou administrateur de la société mère de la Société, ou d'une société consolidée par cette société mère.
Critère n° 2	Ne pas être mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) détient un mandat d'administrateur.
Critère n° 3	Ne pas être un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseiller (ou ne pas être directement ou indirectement lié à ces personnes) significatif pour la Société ou pour son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de son activité.
Critère n° 4	Ne pas avoir un lien familial proche d'un mandataire social.
Critère n° 5	Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de l'entreprise au cours des cinq années antérieures.
Critère n° 6	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans.
Critère n° 7	Pour les administrateurs non exécutifs : ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.
Critère n° 8	Pour les administrateurs représentant les actionnaires importants de la Société ou de sa société mère : ils peuvent être considérés indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration, sur présentation d'un rapport du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, doit systématiquement s'interroger sur la qualification d'indépendant d'un administrateur en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 26 février 2026, décidé de qualifier d'indépendants, au vu des critères fixés par le Code AFEP-MEDEF ci-dessus, sept administrateurs sur les huit administrateurs nommés par l'Assemblée générale soit un taux d'indépendance de 87,5 %, observation étant faite que, dans les sociétés au capital dispersé

et dépourvues d'actionnaires de contrôle – ce qui est le cas de Viridien – le Code AFEP-MEDEF recommande le respect de la règle d'au moins 50 % d'indépendants. Les administrateurs suivants ont donc été considérés comme indépendants : Philippe SALLE, Michael DALY, Olivier JOUVE, Anne-France LACLIDE-DROUIN, Colette LEWINER, Amélie OYARZABAL et Mario RUSCEV.

Nom de l'administrateur	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7	Critère 8	Qualification d'indépendance retenue par le Conseil d'administration
Sophie ZURQUIYAH	X	✓	✓	✓	✓	✓	n. a.	n. a.	X
Philippe SALLE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n. a.	✓
Michael DALY	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n. a.	✓
Olivier JOUVE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n. a.	✓
Anne-France LACLIDE-DROUIN	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n. a.	✓
Colette LEWINER	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n. a.	✓
Amélie OYARZABAL	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n. a.	✓
Mario RUSCEV	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n. a.	✓

Concernant en particulier le troisième critère défini par le Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration s'est assuré qu'aucun des administrateurs susceptibles d'être considérés comme indépendants n'était lié directement ou indirectement, à un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseiller important pour la Société ou son Groupe.

À cet effet, le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance a procédé lors de sa séance du 25 février 2026 à un examen au cas par cas. Il s'est fondé sur de multiples critères (quantitatifs ou qualitatifs) afin d'identifier s'il existait ou non des relations d'affaires entre les sociétés du Groupe et des sociétés au sein desquelles les administrateurs exercent des fonctions opérationnelles ou des mandats sociaux et le cas échéant, d'en déterminer le niveau de matérialité :

- participation directe de l'administrateur dans la relation d'affaires ;
- durée et continuité de la relation d'affaires ;
- chiffre d'affaires issu de la relation d'affaires, dépendance économique ou exclusivité ;
- application à la relation d'affaires des conditions normales de marché.

Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas de relation d'affaires significatives pour Philippe SALLE, Michael DALY, Olivier JOUVE, Anne-France LACLIDE-DROUIN, Colette LEWINER, Amélie OYARZABAL et Mario RUSCEV susceptible de mettre en cause leur indépendance (voir leurs biographies détaillées présentées au paragraphe 4.1.3.1.g) du présent Document).

d) Objectifs de diversité au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration considère que la diversité de ses membres est un facteur clé de sa performance. C'est la raison pour laquelle le Conseil a établi des objectifs quant à sa composition et applique à cette fin des critères de diversité en termes de genre, d'âge, d'indépendance, de nationalités et de compétences, tels que décrits ci-après, notamment applicables dans le cadre du processus de sélection de nouveaux candidats au mandat d'administrateur. Conformément à la recommandation 7.2 du Code AFEP-MEDEF, il est précisé que ces objectifs ont pour but d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs, la diversité de leurs profils et des nationalités, ainsi qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

Ces critères sont revus chaque fois qu'un nouveau candidat est proposé pour siéger au Conseil.

Les détails sur le parcours académique, les mandats d'administrateurs, les expériences professionnelles, ainsi que les informations sur l'âge et la nationalité de chaque administrateur, sont présentés au paragraphe 4.1.3.1.g) du présent Document.

La politique de mixité arrêtée par le Conseil d'administration pour le Groupe, notamment applicable (i) aux membres du Conseil d'administration conformément à la recommandation de l'article 7.2 du Code AFEP-MEDEF et (ii) aux instances dirigeantes conformément à la recommandation de l'article 8.2 du Code AFEP-MEDEF, figure au paragraphe 3.3.4.5 du présent Document.

Le tableau ci-dessous fait ainsi état de la diversité existante au sein du Conseil d'administration en application de la politique présentée ci-dessus.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

8 membres

PARITÉ	ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS	NATIONALITÉS ^(b)	MOYENNE D'ÂGE	DURÉE MOYENNE DE PRÉSENCE AU CONSEIL
50 % de femmes ^(a)	87,5 %	0	3	64 ans	7 ans

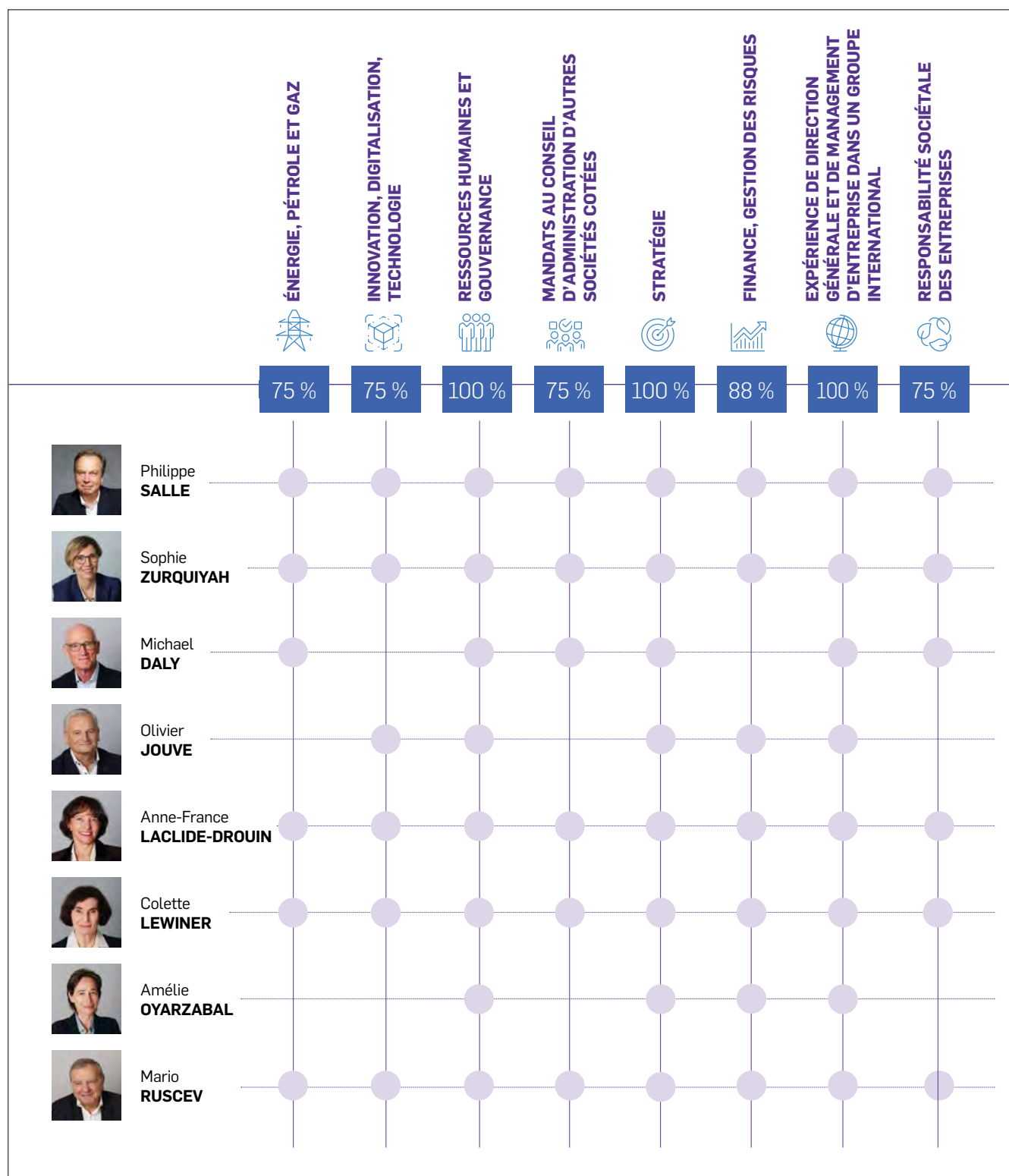
(a) conformément aux dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce.
(b) États-Unis, France et Royaume-Uni.

Compétences globales et individualisées ⁽¹⁾

Le Conseil s'appuie sur des compétences diverses et une vaste expertise au regard des principales activités, actuelles et futures, de la Société. Le tableau ci-dessous présente les compétences globales et individualisées de chaque administrateur.

Compétences	Définition
Énergie, pétrole et gaz	Expérience dans les secteurs de l'énergie, du pétrole et du gaz. Cette compétence implique une compréhension des enjeux opérationnels, économiques, environnementaux et géopolitiques liés à l'industrie énergétique.
Innovation, digitalisation, technologie	Expérience en matière d'innovation technologique, de digitalisation, et d'informatique. Capacité à comprendre et à intégrer l'innovation, l'utilisation de nouvelles technologies et la digitalisation pour développer de nouveaux produits et offres, ainsi qu'améliorer l'efficacité de l'entreprise.
Ressources humaines et gouvernance	Expérience dans les domaines des ressources humaines ainsi que la mise en place de structures de gouvernance efficaces pour assurer la bonne marche d'une organisation.
Mandats au Conseil d'administration d'autres sociétés cotées	Expérience en tant que membre du Conseil d'administration au sein d'autres sociétés cotées (en France et à l'étranger) que Viridien.
Stratégie	Capacité à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies pour atteindre les objectifs d'une entreprise, en tenant compte de l'environnement externe et des ressources internes.
Finance, gestion des risques	Expérience approfondie de la finance d'entreprise, y compris la gestion des risques, la planification financière, la gestion des investissements et la prise de décision financière.
Expérience de Direction Générale et de management d'entreprise dans un groupe international	Expérience de poste de direction et de gestion au sein d'un groupe opérant à l'international, impliquant la prise de décision stratégique et opérationnelle, ainsi que l'expérience de travail dans des environnements multiculturels et mondiaux.
Responsabilité sociétale des entreprises	Conscience et engagement envers les principes de responsabilité sociétale des entreprises, y compris la durabilité environnementale, la responsabilité sociale et la gouvernance éthique.

(1) Cette section permet de répondre aux points de données ESRS 2 GOV-1, paragraphes 21c et 23a.



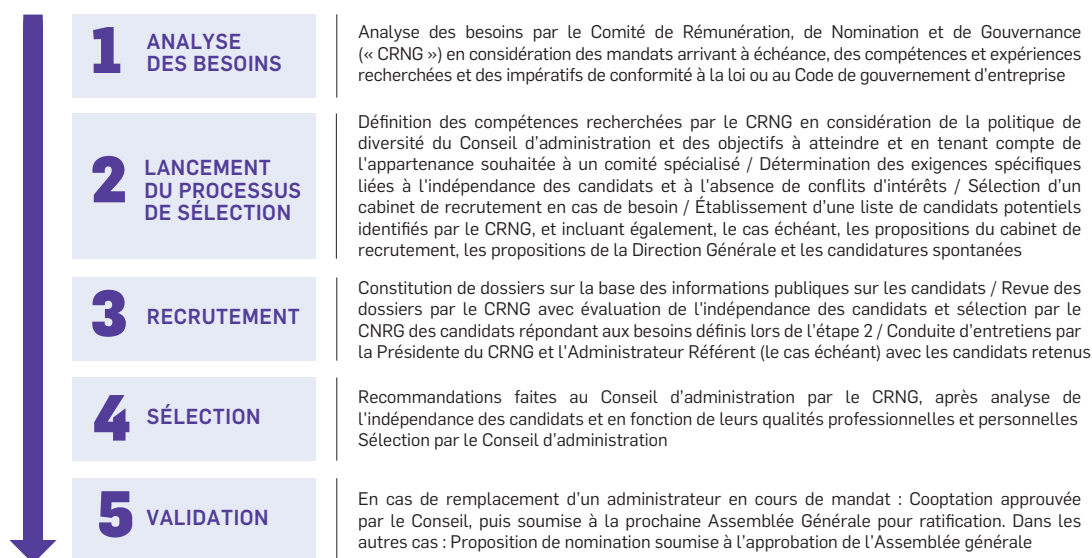
e) Procédure de sélection des nouveaux administrateurs et programme d'intégration

Le Conseil d'administration s'appuie sur les recommandations du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance pour proposer à l'Assemblée générale toute nouvelle nomination ou tout renouvellement de mandats d'administrateurs (à l'exception, le cas échéant, de l'administrateur représentant les salariés, nommé par le Comité de Groupe conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts). La procédure de sélection est décrite ci-dessous et a été intégrée dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Au cours de 2025, cette procédure a également été prise comme référence pour la sélection du nouveau Directeur Général dont la nomination en qualité d'administrateur sera également proposée à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale de 2026. Toutefois, la démarche s'en est quelque peu distinguée en raison de la nature du poste à pourvoir, la finalité principale étant d'identifier un candidat à la direction générale (Pour de plus amples informations sur le plan de succession du Directeur Général, voir la section 4.1.3.1.f) du présent Document).



PROCÉDURE DE SÉLECTION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS



De plus, un programme d'intégration afin de favoriser la prise de fonction des nouveaux administrateurs a été mis en place et est inclus en annexe du règlement intérieur du Conseil d'administration.



PROGRAMME D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS



f) Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et membres du Comité de Direction

La Société a mis en place un plan de succession pour le Président du Conseil d'administration, son Directeur Général et les membres de son Comité de Direction.

Le plan de succession du Président du Conseil d'administration suit la procédure de sélection de nouveaux administrateurs telle que précisée à la section 4.1.3.1.e) ci-dessus. Il est rappelé que le Président ne peut être qu'une personne physique, membre du Conseil d'administration (article 9 des statuts).

Lors de sa séance du 26 février 2026, le Conseil a décidé, sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, d'un plan de succession à court ou moyen terme en cas de vacance imprévue du Président du Conseil d'administration. Ainsi, dans l'hypothèse où le Président n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions, temporairement ou définitivement, la présidence du Conseil sera assurée à titre intérimaire par l'Administrateur Référent ou, à défaut, par le Président du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance.

Le plan de succession du Directeur Général, non soumis à l'obligation de cumul avec la fonction d'administrateur, peut en cela différer sur certains aspects de la procédure de sélection des administrateurs⁽¹⁾.

Outre la possibilité que le Président du Conseil puisse cumuler temporairement la fonction de Directeur Général⁽²⁾, le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance peut également s'appuyer sur le processus interne d'identification des talents (*People Review*) afin d'organiser la planification de la succession pour les postes clés du Groupe, dont celui du Directeur Général. Ce dispositif constitue un vivier de candidats internes expérimentés, susceptibles d'assurer le rôle de futurs dirigeants. Ce plan de succession interne serait susceptible de s'appliquer en cas de vacance de la direction générale. Il est élaboré et révisé régulièrement sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines Groupe, en concertation avec l'ensemble des lignes d'activité et le Directeur Général, puis présenté annuellement au Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance.

Pour une vacance de poste prévue, en raison d'une fin de mandat du Directeur Général, et si le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance n'a pas identifié de profils internes adéquats, il peut faire appel à des cabinets indépendants pour lancer un recrutement externe.

Dans tous les cas, le Directeur Général en exercice est consulté et émet un avis sur la planification de sa propre succession, sans cependant diriger le processus qui reste la mission principale du

Comité, par la voix de sa Présidente et en étroite collaboration avec l'Administrateur Référent.

Ainsi, en 2025, portés par Colette LEWINER, Présidente du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, et en coordination avec Philippe SALLE, Administrateur Référent, les travaux du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance se sont concentrés principalement sur l'organisation de la succession des dirigeants mandataires sociaux. En complément des réunions déjà prévues au calendrier, le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance a convoqué deux réunions exceptionnelles, les 29 juillet 2025 et 28 octobre 2025. Les membres du Comité ont notamment (i) mandaté un cabinet externe en recrutement, (ii) défini les profils des candidats et les expertises recherchés, (iii) déterminé les éléments de la rémunération des mandataires sociaux en fonction de benchmarks de la place, et (iv) interviewé les candidats, que le Présidente du Comité, et l'Administrateur Référent ont pré-sélectionnés dans le cadre d'entretiens individuels.

La dernière revue annuelle du plan de succession du Directeur Général par le Conseil d'administration a eu lieu le 17 décembre 2025, à l'occasion de la session exécutive (hors la présence du Président-Directeur Général).

Le plan de succession des membres du Comité de Direction passe en priorité par le processus interne d'identification des talents (*People Review*), garant d'une préservation des savoir-faire et des expertises techniques et assurant ainsi une continuité des activités. Si le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance n'a pas identifié de profils internes adéquats, il peut faire appel à des cabinets indépendants pour lancer un recrutement externe. Le plan de succession du Comité de direction est revu annuellement par le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, la dernière revue datant du 15 décembre 2025, puis présenté au Conseil du 17 décembre 2025.

Enfin, un dispositif destiné à **prévenir les risques de conflits d'intérêts** dans le cadre de l'établissement du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, a été instauré par le biais des mesures suivantes :

- l'organisation annuelle de sessions exécutives en l'absence du mandataire social concerné, permettant d'aborder les questions relatives à sa performance et à sa succession ;
- l'indépendance du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance exclusivement composé d'administrateurs indépendants ;
- la collaboration active entre le Président du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance et l'Administrateur Référent, gage d'un équilibre et d'une séparation des pouvoirs.

(1) Voir section 4.1.3.1.e) ci-dessus.

(2) Voir section 4.1.1.2 sur l'unification temporaire des fonctions de Président et de Directeur Général à compter du 30 avril 2025 et jusqu'au 3 juin 2026.

g) Informations sur les administrateurs en fonction au cours de l'exercice 2025 et candidat au Conseil



Sophie ZURQUIYAH

Jusqu'au 30 avril 2025 : **Administrateur et Directeur Général**
 Depuis le 30 avril 2025 : **Président-Directeur Général**
 À compter du 3 juin 2026 : **Président du Conseil d'administration**

Âge : 59 Nationalité : franco-américaine Adresse : Viridien, 27 avenue Carnot 91300 Massy, France	Date de début de mandat : 2018 Dernier renouvellement : 2022 Fin du mandat en cours : 2026 Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 : 8 592 actions

FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :
 Présidente par intérim du Comité nouveaux business et M&A (jusqu'au 30 avril 2025)

Sophie ZURQUIYAH est diplômée de l'École centrale de Paris. Elle est titulaire d'un master en analyse numérique de l'université Pierre et Marie Curie (Paris VII), ainsi que d'un master en génie aérospatial de l'université du Colorado.

Sophie ZURQUIYAH a démarré sa carrière en 1991 dans le secteur des services pétroliers, en tant qu'ingénieur géophysique chez SLB, où elle a occupé divers postes en ingénierie et production, dans la recherche et développement et l'accompagnement client, aux États-Unis, en France et au Brésil. Elle a ensuite été en charge des services informatiques et systèmes d'information, puis Présidente de SLB Data and Consulting Services. Elle fut également Vice-Président des services ingénierie d'appui, fournissant tous les supports et améliorations produits, services et technologie à l'international. Elle a rejoint le groupe Viridien (ex-CGG) le 4 février 2013, en tant que *Senior Executive Vice President* Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR). Préalablement à sa nomination en tant que Directeur Général de Viridien le 26 avril 2018, Sophie ZURQUIYAH fut *Chief Operating Officer* (COO) en charge du segment GGR, des Fonctions Technologie et Excellence Opérationnelle Globale.

FONCTIONS ACTUELLES	FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
AU SEIN DU GROUPE : – Président-Directeur Général de Viridien – Administrateur de Viridien HORS GROUPE : Sociétés étrangères : – Administrateur et membre du Comité d'audit de Technip FMC (États-Unis, société cotée sur New York Stock Exchange)	AU SEIN DU GROUPE : – Aucune HORS GROUPE : – Administrateur de Bazean Corp. (États-Unis) – Administrateur et membre du Comité d'audit et des risques de Safran (France, société cotée sur Euronext Paris)



Philippe SALLE

Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2025

Vice-Président et administrateur référent – indépendant depuis le 30 avril 2025

Âge : 60

Nationalité : française

Adresse : Viridien, 27, avenue Carnot
91300 Massy, France

Première nomination en : 2018 (par cooptation)

Dernier renouvellement : 2025

Fin du mandat en cours : 2029

Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 : 2 830 actions

FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :

Président du Comité durabilité

Philippe SALLE est diplômé de l'École des Mines de Paris (France) et titulaire d'un MBA de la Kellogg Graduate School of Management, Northwestern University (Chicago, États-Unis).

Philippe SALLE a débuté sa carrière chez Total, en Indonésie, avant de rejoindre Accenture en 1990. Il entre chez McKinsey en 1995 et devient *Senior Manager* en 1998. L'année suivante, il intègre le groupe Vedior (devenu plus tard Randstad, coté à Amsterdam). Il est nommé Président-Directeur Général de Vedior France en 2002, intègre en 2003 le Directoire de Vedior NV, avant d'être nommé Président de la zone Europe du Sud (France, Espagne, Italie et Suisse) en 2006. De 2007 à 2011, il dirige le groupe Geoservices (cédé en 2010 à SLB, coté notamment à New York), société technologique du secteur pétrolier (7 000 collaborateurs dans 52 pays) d'abord en tant que Directeur Général Délégué puis en tant que Président-Directeur Général. De 2011 à 2015, il occupe la fonction de Président-Directeur Général du groupe Altran. Il devient ensuite Président-Directeur Général d'Elior, poste qu'il occupe jusqu'au 31 octobre 2017. Il dirige le groupe Emeria (anciennement Foncia) depuis le 1^{er} décembre 2017. Le 14 octobre 2024, il est nommé Président du Conseil d'administration du Groupe Atos et Directeur Général d'Atos au 1^{er} février 2025. Il est chevalier de l'ordre national du Mérite et chevalier de la Légion d'honneur, et commandeur de l'ordre du Mérite de la République italienne.

FONCTIONS ACTUELLES

Au sein du Groupe :

- Vice-Président et Administrateur Référent de Viridien
- Président du Comité durabilité de Viridien

Hors Groupe :

Sociétés françaises :

- Président-Directeur Général d'Atos (société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur d'Emeria
- Président de Finellas
- Président de Hodpar
- Administrateur de CIC Banque Transatlantique

Sociétés étrangères :

- Gérant d'Hodlux SARL (Luxembourg)
- Président d'Hodlon Limited (Royaume-Uni)

FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Au sein du Groupe :

- Président du Conseil d'administration de Viridien

Hors Groupe :

- Administrateur de Diot Siaci (France)
- Président d'Emeria Holding (France)
- Président du Comité de surveillance de Foncia Saturne (France)
- Administrateur de Mister Temp Group (France)
- Co-gérant d'Emeria Germany Management GmbH (Allemagne)
- Président du Conseil d'administration d'Emeria Switzerland (Suisse)
- Président de LHG Square Limited (Royaume-Uni)
- Administrateur d'Emeria Benelux (Belgique)
- Représentant permanent d'Emeria, Président d'Emeria Europe (France)
- Président du Comité de surveillance d'Efficity (France)
- Président du Comité de surveillance d'Efficity International (France)
- Membre du Comité de surveillance de Tech-Way (France)
- Administrateur d'Emeria Res Newco Limited (Royaume-Uni)
- Administrateur d'Emeria Res UK Limited (Royaume-Uni)



Patrick CHOUPIN

Administrateur représentant les salariés jusqu'au 30 avril 2025 (mandat échu)

Âge : 49 Nationalité : française Adresse : Viridien, 27 avenue Carnot 91300 Massy, France	Date de début de mandat : 2021 Mandat échu le 30 avril 2025 Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 : 0 action

FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :

- Membre du Comité durabilité (jusqu'au 30 avril 2025)
- Membre du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance (jusqu'au 30 avril 2025)

Patrick CHOUPIN est diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (France) et de la *Fachhochschule Ulm* (France).
Il débute sa carrière professionnelle en 2000 en qualité de développeur logiciel à Xilinx International à Grenoble (France). Après une année à Xilinx European HQ à Dublin (France), il oriente sa carrière vers le support interne et la qualité logicielle. Il rejoint Sercel Nantes en 2011 en tant qu'ingénieur vérification hardware aux prémices du développement du 508^{XT} et intervenait comme ingénieur validation au sein du pôle logiciel jusqu'en 2025.

Fonctions actuelles	Fonctions ayant pris fin au cours des cinq dernières années
Au sein du Groupe : – Aucune Hors Groupe : – Aucune	Au sein du Groupe : – Ingénieur validation logicielle chez Sercel (France) – Administrateur représentant les salariés de Viridien – Membre du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance de Viridien – Membre du Comité durabilité de Viridien Hors Groupe : – Aucune

**Michael DALY****Administrateur indépendant****Âge :** 72**Nationalité :** britannique**Adresse :** Viridien, 27 avenue Carnot
91300 Massy, France**Première nomination en :** 2015 (par cooptation)**Dernier renouvellement :** 2025**Fin du mandat en cours :** 2029**Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 :** 345 actions**FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :**

Président du Comité nouveaux business et M&A

Membre du Comité durabilité

Michael DALY est diplômé de l'University College of Wales, de la Leeds University (PhD) et de Harvard Business School (PMD).

Géologue anglais, Michael DALY possède une grande expérience de dirigeant dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi que du monde académique. En 1976, il a rejoint la Geological Survey of Zambia qui a cartographié la chaîne montagneuse Muchinga au nord-est de la Zambie. Il a commencé sa carrière avec BP en 1986 en tant que chercheur en géologie. Après une période au cours de laquelle il a occupé différentes fonctions de management opérationnel en exploration-production au Venezuela, en mer du Nord et à Londres, il a été nommé Président des opérations de BP au Moyen-Orient puis en Asie du Sud-Est. En 2006, Michael DALY a été nommé *Group Vice President* et *Global Exploration Chief* de BP. De 2010 à 2014, Michael DALY était *Executive Vice President* et membre du Comité Exécutif de BP, groupe qu'il a quitté (retraite) après 28 ans de carrière. Il est professeur à l'Université des Sciences de la Terre de l'Université d'Oxford, où il dirige un groupe d'analyse des bassins de cuivre, et est administrateur de la société Snowfox Discovery Ltd., une société d'exploration de l'hydrogène. Michael DALY était récemment Président de la *Geological Society of London*, une organisation de bienfaisance.

FONCTIONS ACTUELLES	FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Au sein du Groupe : – Administrateur de Viridien – Président du Comité nouveaux business et M&A de Viridien – Membre du Comité durabilité de Viridien Hors Groupe : Sociétés (non cotées) et institutions étrangères : – Professeur invité à l'Université des Sciences de la Terre de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni) – Administrateur de Snowfox Discovery Ltd. (Royaume-Uni)	Au sein du Groupe : – Président du Comité durabilité de Viridien – Membre du Comité nouveaux business et M&A de Viridien Hors Groupe : – Administrateur de Tullow Oil (Royaume-Uni, société cotée sur London Stock Exchange) – Président de la <i>Geological Society of London</i> (Royaume-Uni) – Administrateur du cabinet Macro Advisory Partners (MAP) (Royaume-Uni) – Administrateur de Daly Advisory and Research Ltd. (Royaume-Uni)



Olivier JOUVE
Administrateur indépendant

Âge : 60	Première nomination en : 2024
Nationalité : franco-américaine	Fin du mandat en cours : 2028
Adresse : Viridien, 27 avenue Carnot 91300 Massy, France	Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 : 850 ADR

FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :
Membre du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance
Membre du Comité nouveaux business et M&A

Olivier JOUVE est titulaire de deux Masters de l'Université Pierre et Marie Curie en informatique et en géophysique/géochimie. Il a débuté sa carrière en 1989 en tant qu'ingénieur logiciel chez CISI, avant de fonder plusieurs entreprises, notamment Instoria qu'il a cédé à LexiQuest. Olivier Jouve est un pionnier en intelligence artificielle, en particulier en traitement automatique du langage naturel. Il a également été professeur associé en informatique à l'Université Léonard de Vinci à Paris et a réalisé ses premières expériences de direction chez LexiQuest en tant que COO ainsi que chez SPSS Inc., une société cotée sur le Nasdaq leader dans le domaine de l'exploration de données, en tant que *VP Product management and marketing* puis *VP Corporate Development*. En 2009, il rejoint IBM suite à l'acquisition de SPSS Inc. et y occupe plusieurs postes de direction pendant près de 8 ans, notamment le poste de *Global Director for product management and strategy* pour IBM Industry Solutions, ainsi que le poste de *Global VP of offering management* chez IBM Watson IoT. Depuis 2017, Olivier Jouve fait partie de Genesys, une entreprise dépassant les 2 milliards de dollars US de revenus. Il a été *Executive VP and General Manager of Cloud Head of AI development* pendant 7 ans, et occupe désormais le poste d'*EVP & Chief Product Officer*. Il est responsable de la stratégie Produits et de l'innovation de GENESYS, y compris la supervision de la plateforme Genesys Cloud™. À travers cette transformation vers le Cloud, Olivier JOUVE soutient l'objectif de neutralité carbone d'ici 2030 de Genesys. Au cours de sa carrière, Olivier Jouve a développé son expertise dans les *cloud hyperscalers*, l'intelligence artificielle, et la gestion et le développement des produits ainsi qu'une profonde compréhension de la transformation des marchés et du développement des entreprises.

FONCTIONS ACTUELLES	FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Au sein du Groupe : - Administrateur de Viridien - Membre du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance de Viridien - Membre du Comité nouveaux business et M&A de Viridien Hors Groupe : Sociétés étrangères : <i>EVP & Chief Product Officer</i> de Genesys	Au sein du Groupe : - Aucune Hors Groupe : - Aucune



Anne-France LACLIDE-DROUIN

Administrateur indépendant

Âge : 58

Nationalité : française

Adresse : Viridien, 27 avenue Carnot
91300 Massy, France

Première nomination : 2017

Dernier renouvellement : 2025

Fin du mandat en cours : 2029

Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 : 225 actions

FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :

Présidente du Comité d'audit et de gestion des risques

Membre du Comité durabilité

Anne France LACLIDE-DROUIN est diplômée de l'Institut commercial de Nancy (ICN) et de l'université de Mannheim. Elle est également titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières.

Anne France LACLIDE-DROUIN a débuté sa carrière chez PricewaterhouseCoopers avant d'occuper différents postes au sein de directions financières de groupes internationaux dans des domaines variés comme la distribution où elle a acquis une expérience internationale. À partir de 2001, elle est devenue Directeur Financier chez Guilbert, puis Staples, AS Watson et GrandVision. De 2013 à 2017, Anne France LACLIDE-DROUIN était Directeur Administratif et Financier d'Oberthur Technologies, regroupant la responsabilité des Fonctions Finance et Juridique du groupe, puis Directeur Financier de Consolis Holding SAS et membre du Comité Exécutif de Consolis Group SAS de 2017 à 2020. De 2021 à 2022, Anne France LACLIDE-DROUIN était Directeur Financier de RATP Dev. En 2023 et 2024, elle était Directeur Financier et membre du Comité de Direction d'Ingenico. Depuis septembre 2024, elle est Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Biogroup, leader dans les diagnostics médicaux.

FONCTIONS ACTUELLES	FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Au sein du Groupe : - Administrateur de Viridien - Présidente du Comité d'audit et de gestion des risques de Viridien - Membre du Comité durabilité de Viridien Hors Groupe : Sociétés françaises : - Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Biogroup (France)	Au sein du Groupe : - Aucune Hors Groupe : - Administrateur et Président du Comité d'audit de Solocal (société cotée sur Euronext Paris) - Directeur Financier et Conformité de RATP Dev (une filiale du groupe RATP) (France), divers mandats d'administrateur non indépendant au sein de RATP Dev - Directeur Financier de Consolis Group SAS (France), membre du Comité Exécutif, Gérant de Compact (BC) Lux II SCA (Luxembourg), divers mandats d'administrateur non indépendant au sein de Consolis - Directeur Financier d'Ingenico et membre du Comité de Direction (France)



Colette LEWINER

Administrateur indépendant

Âge : 80

Nationalité : française

Adresse : Viridien, 27 avenue Carnot
91300 Massy, France

Première nomination en : 2018 (par cooptation)

Dernier renouvellement : 2023

Fin du mandat en cours : 2027

Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 : 500 actions

FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :

Présidente du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance

Membre du Comité d'audit et de gestion des risques

Colette LEWINER est diplômée de l'École normale supérieure de Paris, agrégée de physique et docteur ès sciences physiques.

Colette LEWINER a débuté sa carrière dans la recherche et l'enseignement à l'université de Paris VII. En 1979, elle rejoint EDF, d'abord au service des études et recherches, puis en tant que responsable des achats de tous fiouls (incluant les combustibles nucléaires). En 1989, elle crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale et devient la première femme nommée Vice-Président exécutif d'EDF. En mars 1992, Colette LEWINER est nommée Président-Directeur Général de SGN-Réseau Eurisys filiale d'ingénierie de Cogema. En 1998, elle rejoint Capgemini où elle a dirigé le secteur *Global Energy, Utilities and Chemicals*. De 2010 à 2015, elle a été Président non exécutif de TDF. De 2008 à 2012, elle a été membre du groupe consultatif de l'Union européenne sur l'énergie. Depuis 2012, elle est conseillère du Président de Capgemini sur les questions liées à l'énergie. Colette LEWINER est membre de l'Académie des technologies, Grand Officier de l'Ordre National du Mérite et Grand Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

FONCTIONS ACTUELLES	FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Au sein du Groupe : - Administrateur de Viridien - Présidente du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance de Viridien - Membre du Comité d'audit et de gestion des risques de Viridien Hors Groupe : Sociétés françaises : - Administrateur, membre du Comité d'audit et Président du Comité de sélection et des rémunérations de Colas (société contrôlée à 100 % par Bouygues) - Administrateur et Présidente du Comité de sélection et des rémunérations d'Equans (société contrôlée à 100 % par Bouygues) - Administrateur et Présidente du Comité des Nominations et Rémunérations d'Arverne (société cotée sur Euronext Paris), en qualité de représentante de Cowin Sociétés étrangères (non cotées) : - Administrateur de Technoenergy AG (Suisse)	Au sein du Groupe : - Aucune Hors Groupe : - Administrateur, Présidente du Comité d'audit et membre du Comité d'éthique et RSE de Getlink (France, anciennement Eurotunnel, société cotée sur Euronext Paris) - Administrateur, Présidente du Comité de sélection et des rémunérations de Bouygues (France, société cotée sur Euronext Paris) - Administrateur, membre du Comité stratégique et de développement durable et membre du Comité des nominations et des rémunérations de Nexans (France, société cotée sur Euronext Paris) - Administrateur, Présidente du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, et membre du Comité de suivi des engagements nucléaires d'EDF (France)



Amélie OYARZABAL

Administrateur indépendant

Âge : 58

Nationalité : française

Adresse : Viridien, 27 avenue Carnot
91300 Massy, France

Première nomination en : 2024 (par cooptation)

Fin du mandat en cours : 2028

Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 : 750 actions

FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :

Membre du Comité nouveaux business et M&A

Membre du Comité d'audit et de gestion des risques

Amélie OYARZABAL est diplômée de Science Po Paris et de The London School of Economics and Political Science (LSE).

Amélie OYARZABAL a plus de 25 ans d'expérience dans le domaine du conseil financier. Associée-Gérante chez Lazard Frères pendant 16 ans, Amélie OYARZABAL a également joué un rôle de premier plan dans le lancement du bureau de Lazard à Pékin et, plus tard, à Chicago. En 2019, Amélie OYARZABAL a rejoint Greenhill & Co., Inc. en tant que *Managing Director* pour ouvrir le bureau France de Greenhill qu'elle dirige.

FONCTIONS ACTUELLES	FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Au sein du Groupe : - Administrateur de Viridien - Membre du Comité nouveaux business et M&A de Viridien - Membre du Comité d'audit et de gestion des risques de Viridien Hors Groupe : Sociétés étrangères (non cotées) : <i>Managing Director, Head of France</i> de Greenhill & Co. (États-Unis)	Au sein du Groupe : - Aucune Hors Groupe : - Aucune



Mario RUSCEV

Administrateur indépendant

Âge : 69

Nationalité : franco-américaine

Adresse : Viridien, 27 avenue Carnot
91300 Massy, France

Première nomination en : 2018 (par cooptation)

Dernier renouvellement : 2023

Fin du mandat en cours : 2027

Nombre d'actions Viridien détenues au 31.12.2025 : 201 ADR

FONCTIONS AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL :

Membre du Comité nouveaux business et M&A

Membre du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance

Membre du Comité durabilité

Mario RUSCEV est docteur en physique nucléaire, diplômé de l'Université Pierre et Marie Curie et de l'Université de Yale.

Pendant 23 ans, Mario RUSCEV a occupé des responsabilités très variées chez SLB, tant en recherche et développement que sur le plan opérationnel. Il a notamment été responsable du département *Seismic, Testing, Water & Gas services* et des lignes de production *Wireline*. Il a, depuis lors, été nommé Directeur Général de FormFactor, une société proposant des connecteurs nanotech uniques pour l'industrie du semi-conducteur, Directeur Général d'IGSS (GeoTech), CTO chez Baker Hughes et EVP chez Weatherford jusqu'en 2017. Mario RUSCEV était EVP TAQA International et *Chief Technology Officer* de TAQA jusqu'au 1^{er} janvier 2025.

Au cours de sa carrière, Mario RUSCEV a évolué dans des environnements pour lesquels la technologie constitue un facteur de différenciation et où ses équipes ont su mettre au jour des systèmes aussi divers que :

- un scanner de valises différenciant la matière organique de la matière non organique et toujours en usage après 30 ans ;
 - un scanner de containers fonctionnant au moyen d'un détecteur de gaz ;
 - plusieurs outils *Wireline and Testing* et notamment le combiné *PlatForm Express Wireline*, jamais dépassé en 25 ans ;
 - les premiers systèmes à détecteur sismique unique appelé Q ;
 - le premier *Aquifer Storage and Recovery* au Moyen-Orient ;
 - des simulateurs à formation et propagations de fractures pendant les opérations Frac ou les applications analytiques en opération sur site de forage.
- Son expérience tant opérationnelle que technologique lui permet d'avoir une vision unique sur l'évolution de l'activité de forage pétrolier.

FONCTIONS ACTUELLES	FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Au sein du Groupe : – Administrateur de Viridien – Membre du Comité nouveaux business et M&A de Viridien – Membre du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance de Viridien – Membre du Comité durabilité de Viridien Hors Groupe : – Aucune	Au sein du Groupe : – Aucune Hors Groupe : – Administrateur d'Asco Group Ltd. (Royaume-Uni) – Administrateur de Noven, Inc. (États-Unis) – Administrateur d'Expro Group Holdings International Ltd (îles Caïmans) – Administrateur de Global Carbon Capture and Sequestration Institute (Australie) – EVP TAQA International et <i>Chief Technology Officer</i> de TAQA (Arabie Saoudite)



Henning BERG

Candidat proposé à la nomination en qualité d'Administrateur non indépendant

Âge : 53

Nationalité : norvégienne

Adresse : Viridien, 27 avenue Carnot
91300 Massy, France

Henning Berg est titulaire de deux Master of Science. Son premier MSc est en Énergie thermique et Mécanique des fluides, obtenu à l'Université norvégienne des sciences et de la technologie (NTNU) à Trondheim, dans le cadre d'un programme réalisé en collaboration avec la University of California, San Diego (États-Unis). Il détient un second MSc en Management du pétrole et du gaz, délivré par la Edinburgh Business School - Université Heriot-Watt (Royaume-Uni).

Henning BERG a débuté sa carrière chez SLB en 1998 en tant qu'ingénieur de terrain, avant de devenir Operations Manager pour Wireline en mer du Nord. En 2004, il est nommé Directeur du développement commercial Wireline, fonction qu'il occupe jusqu'en 2006, année où il devient Vice-président pour Wireline Russie. En 2010, il est promu Vice-président de WesternGeco pour l'Europe, l'Afrique et la Russie. De 2011 à 2013, il dirige la stratégie subsea de SLB en qualité de Vice-président Subsea en Norvège, avant de s'installer aux États-Unis en 2013 pour occuper le poste de Président des services Subsea. Entre 2016 et 2020, Henning est Directeur général (CEO) de Subsea Integration Alliance, où il joue un rôle clé dans l'acquisition de Framo Engineering et la création de la OneSubsea joint-venture. En 2020, il devient Business Line Director de la nouvelle activité Midstream de SLB. En 2022, en tant que Integration Manager de OneSubsea joint-venture, il supervise son intégration avec Aker Solutions et Subsea 7. Il quitte SLB en 2025 pour fonder Henning Consulting and Investments LLC, tout en consultant Subsea 7 sur sa fusion et son intégration avec Saipem.

FONCTIONS ACTUELLES	FONCTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
AU SEIN DU GROUPE : – Directeur des Opérations de Viridien HORS GROUPE : – Aucune	AU SEIN DU GROUPE : – Aucune HORS GROUPE : – <i>Integration Manager</i> de OneSubsea JV (USA) – <i>Midstream Business Line Director/President</i> (USA) – Directeur Général de Henning Consulting and Investments LLC

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la nomination de Henning BERG au poste de Directeur Général du Groupe à compter du 3 juin 2026, suivant recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, après un processus de sélection rigoureux coordonné par Colette LEWINER, Président du Comité, et Philippe SALLE, Administrateur Référent⁽¹⁾.

Le Conseil propose en outre la nomination de Henning BERG en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Henning BERG cumulerait ainsi son mandat d'administrateur avec celui de Directeur Général de la Société, conformément à la pratique antérieure du cumul de ces fonctions. Les durées de ces deux mandats seraient alignées. Henning BERG apporte près de 27 ans d'expérience solide dans le secteur des services pétroliers et gaziers, où il a occupé plusieurs postes de direction. Sa carrière

allie une expertise opérationnelle approfondie à une forte exposition à la technologie, au développement commercial et à la gestion internationale.

Le Conseil d'administration estime que le cumul de mandat de Directeur Général avec celui d'administrateur contribue à une gouvernance efficace, permettant une implication pleine et entière du Directeur Général aux débats du Conseil. Ainsi tout en partageant sa vision opérationnelle en qualité de Directeur Général, ce cumul lui permet de disposer en outre d'un droit de vote en qualité d'administrateur au même titre que ses pairs pour les décisions prises collectivement par le Conseil d'administration. Dans la mesure où la voix du Directeur Général, à la fois administrateur, n'est pas prépondérante en cas de partage, le Conseil d'administration considère qu'il n'y a pas d'atteinte à l'équilibre des pouvoirs.

(1) Cf. communiqué de presse en date du 19 novembre 2025.

4.1.3.2 Présence lors des réunions du Conseil d'administration et des comités en 2025

Le tableau ci-dessous synthétise les informations détaillées concernant la participation individuelle des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et à celles de ses comités au cours de l'exercice 2025 :

	Conseil d'administration	Comité d'audit et de gestion des risques	Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance	Comité nouveaux business et M&A	Comité durabilité
Nombre total de réunions en 2025	9	6	7	3	3
Philippe SALLE	100 %	n. a.	n. a.	n. a.	100 %
Sophie ZURQUIYAH	100 %	n. a.	n. a.	100 % ^(b)	n. a.
Patrick CHOUPIN ^(a)	100 %	n. a.	50 %	n. a.	100 %
Michael DALY	100 %	n. a.	n. a.	100 %	67 %
Olivier JOUVE	100 %	n. a.	100 %	100 %	n. a.
Anne-France LACLIDE-DROUIN	100 %	100 %	n. a.	n. a.	100 %
Colette LEWINER	100 %	100 %	100 %	n. a.	n. a.
Amélie OYARZABAL	100 %	100 %	n. a.	100 %	n. a.
Mario RUSCEV	100 %	n. a.	100 %	100 %	67 %
TAUX DE PRÉSENCE TOTAL EN 2025	100 %	100 %	96 %	100 %	83 %

(a) Administrateur représentant les salariés dont le mandat est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

(b) Présidente par intérim jusqu'au 30 avril 2025.

4.1.3.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités

a) Règles de fonctionnement des réunions du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur consultable sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'administration doit nommer parmi ses membres un Président personne physique, pour une durée ne pouvant excéder la durée de son mandat d'administrateur, soit quatre ans. Le Conseil peut révoquer le Président à tout moment. Les fonctions du Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui suit la date à laquelle il a atteint l'âge de 65 ans. Toutefois, le Conseil d'administration peut proroger le mandat du Président au-delà de cette limite, en une ou plusieurs fois, pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

Le Président peut s'exprimer au nom du Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions et à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ces missions. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et des situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses comités. Il peut entendre les Commissaires aux Comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration. À la demande de la Direction Générale, il peut également représenter la Société dans ses

relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe, tant au plan national qu'international. Il peut être amené à interagir avec les actionnaires, notamment sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

Philippe SALLE a exercé en qualité de Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2025. A compter du 30 avril 2025 et jusqu'au 3 juin 2026, Sophie ZURQUIYAH assume, pour une période transitoire, les fonctions cumulées de Président et Directeur Général ⁽¹⁾. A compter du 3 juin 2026 et sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale, Sophie ZURQUIYAH assumera les fonctions de Président du Conseil d'administration ⁽²⁾.

Information des administrateurs

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Cette transmission est généralement réalisée par la mise en ligne dudit dossier sur le site internet dédié et sécurisé du Conseil d'administration et de ses comités afin de permettre aux administrateurs d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Directeur Général, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse financiers ainsi que ceux relatifs à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires au Président du Conseil d'administration. Les autres communiqués de presse leur sont, par ailleurs, systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

(1) Cf. communiqué de presse en date du 18 décembre 2024.

(2) Cf. communiqué de presse en date du 19 novembre 2025.

Réunions du Conseil d'administration

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des segments du Groupe en prenant en compte les considérations sociales et environnementales. Cette information sectorielle est complétée par un point particulier sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles à court terme et des projections futures. Toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle que notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique au-delà du seuil de 10 millions de dollars US, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, et en présence des Commissaires aux Comptes lors de l'examen des comptes annuels ou intermédiaires conformément à l'article L. 821-65 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins la moitié des administrateurs sont présents. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des votes, la voix du Président du Conseil d'administration est seule prépondérante, en cas d'absence de ce dernier, la voix du Président de séance ne l'est pas.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et du règlement intérieur du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par des moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Il est tenu un registre de présence et les procès-verbaux des délibérations sont établis conformément à la loi.

Session exécutive

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (article 12.3), le Conseil s'est réuni le 17 décembre 2025 lors d'une session exécutive hors la présence de Sophie ZURQUIYAH, administrateur et Président-Directeur Général. Lors de cette session, les sujets suivants ont notamment été débattus : le mode de gouvernance, le plan de succession, la performance et la politique de rémunération du dirigeant, les orientations stratégiques du Groupe. La session exécutive a lieu au minimum une fois par an.

Administrateur Référent

L'Administrateur Référent joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une gouvernance efficace. L'Administrateur Référent est nommé par le Conseil parmi les administrateurs indépendants tant que les fonctions de Président et de Directeur Général sont unifiées. Ses fonctions et pouvoirs sont clairement définis dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, ce qui garantit une transparence et une gouvernance solide.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et en collaboration avec le Président du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, l'Administrateur Référent gère et prévient activement les conflits d'intérêts, en veillant à ce qu'ils soient dûment identifiés, déclarés et résolus. Il a également pour mission de contribuer à la préparation de l'ordre du jour du Conseil d'administration, en veillant à ce que les informations essentielles soient communiquées aux membres en temps voulu, et en

participant au recrutement et l'intégration des nouveaux administrateurs.

En outre, l'Administrateur Référent joue un rôle en facilitant la communication avec les actionnaires sur les questions de gouvernance lorsqu'une problématique est mise en avant. Il veille également au respect du règlement intérieur du Conseil d'administration et supervise le bon fonctionnement de ce dernier en coordination avec le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. L'Administrateur Référent rend compte de ses activités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, ce qui favorise la transparence concernant ses responsabilités et leur impact, conformément aux recommandations de l'AMF.

Par son rôle et ses missions, l'Administrateur Référent garantit des normes de gouvernance de qualité, en soutenant la Société et en préservant les intérêts de toutes les parties prenantes.

Pour plus d'informations sur l'Administrateur Référent, veuillez vous référer au règlement intérieur du Conseil d'administration, disponible sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com).

Compte-rendu de l'activité de l'Administrateur Référent :

Philippe SALLE, administrateur indépendant, exerce les fonctions d'Administrateur Référent depuis le 30 avril 2025. Tout en continuant à conseiller et à apporter sa contribution au Directeur Général sur des sujets clés, ses activités au cours de l'exercice 2025 ont porté sur plusieurs axes majeurs :

- il a mené des réflexions approfondies avec le Président-Directeur Général et la Présidente du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance portant principalement sur le changement de gouvernance de la Société ;
- Sa participation a été active dans la sélection d'un nouveau Directeur Général. Ce processus s'est déroulé en concertation avec le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, et tout particulièrement avec la Présidente de ce Comité ;
- Enfin, il a collaboré étroitement avec la Présidente du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance dans l'organisation de l'évaluation annuelle externe du Conseil. Cette collaboration s'est manifestée principalement au travers d'échanges avec le tiers indépendant en charge de conduire cette évaluation. Il a contribué à définir les orientations des questions, en veillant à leur pertinence. Par ailleurs, il a participé à l'examen approfondi des résultats de l'évaluation et à la proposition de mise en place d'actions pour l'année 2026.

Administrateur représentant les salariés

Jusqu'au 30 avril 2025, le Conseil d'administration comprenait un administrateur représentant les salariés, Patrick CHOUPIN⁽¹⁾, dont le mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2025. Il avait été élu conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et de l'article 8 des statuts.

La Société n'excédant plus les seuils d'effectif⁽²⁾ imposant la désignation d'un administrateur représentant les salariés et le mandat de Patrick CHOUPIN ayant expiré, il n'a pas été désigné de nouvel administrateur représentant les salariés à l'issue de l'Assemblée générale 2025. Il est précisé en tant que de besoin que si la Société venait à remplir à nouveau les conditions légales, un administrateur représentant les salariés sera désigné.

Représentant du Comité social et économique

Conformément à l'article L. 2312-72 du Code du travail, un représentant du Comité social et économique de la Société assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

(1) Une biographie de Patrick CHOUPIN est présentée au paragraphe 4.1.3.1.g) du présent Document.

(2) En application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

Censeurs

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à un maximum de trois censeurs pour une période de deux ans. Ils sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative. À la date du présent Document, la Société n'a nommé aucun censeur.

Règles et obligations applicables aux administrateurs

i. Respect de l'intérêt social, devoir d'expression et assiduité

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Chaque administrateur s'engage à exprimer clairement son opinion et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position.

Chaque administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Avant d'accepter tout nouveau mandat, il doit se demander s'il sera en mesure de continuer à faire face à cette obligation. Il doit participer, sauf impossibilité réelle, à toutes les réunions du Conseil et des comités dont il est membre. De plus, il est invité à participer aux Assemblées générales des actionnaires.

ii. Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les employés) doit détenir au moins, au plus tard six mois après la date de sa nomination :

- 200 actions pour les administrateurs nommés pour la première fois au Conseil d'administration avant le 15 mai 2024 ;
- un nombre d'actions d'une valeur minimale de 30 000 euros (sur la base du prix de l'action à la date d'achat) pour les administrateurs nommés pour la première fois au Conseil d'administration à compter du 15 mai 2024.

iii. Obligation de déclaration de conflit d'intérêts

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque administrateur doit informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, dans laquelle il peut se trouver directement ou indirectement du fait des fonctions qu'il peut détenir dans d'autres sociétés ou du fait d'un quelconque intérêt personnel.

Le Président du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance sera responsable de la gestion des conflits d'intérêts impliquant tout administrateur, incluant l'Administrateur Référent, à l'exception du Président et de l'administrateur cumulant la fonction de Directeur Général.

L'Administrateur Référent sera responsable de la gestion et de la supervision de tout conflit d'intérêts potentiel concernant le Président, le Directeur Général, ainsi que le Président du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance.

Dans un cas de conflit d'intérêts potentiel, l'administrateur concerné doit également s'abstenir d'assister aux débats et de participer au vote de la délibération correspondante. Cette obligation est complétée par une déclaration formelle annuelle remise à la Société par chaque administrateur attestant, pour ce qui le/la concerne, l'absence de conflit d'intérêts.

En outre, le Président du Conseil d'administration, les administrateurs, le Directeur Général ne seront pas tenus de transmettre à l'administrateur concerné ou à l'administrateur dont ils ont des motifs sérieux de penser qu'il/elle est en situation de conflit d'intérêts, des informations ou documents afférents à l'accord ou à l'opération à l'origine du conflit d'intérêts. Dans le cas d'une telle absence de transmission, le Conseil d'administration en sera informé.

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document :

- il n'existe aucun lien familial entre ses mandataires sociaux ;
- au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, d'une mise en cause et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par les autorités légales ou réglementaires ;
- aucun n'a été déchu par un tribunal d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration et les mandataires sociaux à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

iv. Déontologie boursière

Les administrateurs sont tenus de respecter un devoir de prudence et de vigilance, ainsi qu'une obligation de précaution particulière concernant toute transaction portant sur les titres de la Société ou des produits financiers liés à ce titre. Ils doivent respecter la réglementation relative aux opérations d'initiés. En particulier, ils sont tenus au respect des règles boursières applicables en matière de (i) définition, exploitation et communication des informations privilégiées, (ii) déclaration de la liste des personnes qui leur sont étroitement liées, (iii) respect des périodes de fenêtres négatives, et (iv) déclaration des transactions réalisées sur les titres de la Société. Ces règles sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration consultable sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com).

v. Formation continue ⁽¹⁾

Tous les administrateurs reçoivent une formation continue pour l'acquisition et le perfectionnement des connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leur mandat. La formation est adaptée au parcours, à l'expérience et aux responsabilités spécifiques attendues de chaque administrateur.

Au cours de 2025, les administrateurs ont reçu une formation afin de les sensibiliser sur les risques géopolitiques. Ils ont également eu accès à l'ensemble des formations internes obligatoires (y compris Éthique, Lutte contre la corruption, Sécurité informatique) ainsi qu'à de nombreuses formations sur les sujets ESG, en particulier l'impact de la mise en œuvre de la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD).

(1) Cette section permet de répondre aux points de données ESRs 2 GOV-1, paragraphe 23 et ESRs G1-3, paragraphe 23c.

b) **Évaluation des travaux du Conseil d'administration et de ses comités**

Le Conseil d'administration procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et de celui de ses comités. Tous les trois ans, cette évaluation est menée avec l'aide d'un consultant externe.

Procédure d'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités

Les modalités de chaque type d'évaluation (interne ou externe) sont définies dans le tableau ci-après et ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

	 Évaluation INTERNE	 Évaluation EXTERNE
LANCEMENT DU PROCESSUS D'ÉVALUATION	Préparation de l'évaluation par le Comité de Rémunération, de Nomination et de Gouvernance (« CRNG ») sur la base d'une proposition du Directeur Juridique Groupe	Sélection du consultant externe indépendant par le CRNG sur la base d'une proposition du Directeur Juridique Groupe / Définition du processus par la Présidente du CRNG, le consultant externe et l'Administrateur Référent (le cas échéant)
ENQUÊTE ÉCRITE	Envoi d'un questionnaire électronique anonyme relatif à la performance globale du Conseil et de ses Comités par la Présidente du CRNG à l'ensemble des administrateurs	Envoi d'un questionnaire électronique relatif à la performance globale du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à la contribution individuelle de chaque administrateur par le consultant externe à l'ensemble des administrateurs
ENTRETIENS INDIVIDUELS	Entretiens individuels avec la Présidente du CRNG et l'Administrateur Référent (le cas échéant) sur une base volontaire, sur tout sujet souhaité par l'administrateur demandeur y compris la contribution individuelle de chaque administrateur	Entretiens individuels obligatoires (administrateurs, Directeur Juridique Groupe, Directeur Financier Groupe, Directeur des Ressources Humaines Groupe) avec le consultant externe, sur des sujets préalablement listés par la Présidente du CRNG et l'Administrateur Référent (le cas échéant), en ce inclus la contribution individuelle de chaque administrateur
COMPILATION DES RÉSULTATS	Compilation des résultats réalisée par le Directeur Juridique Groupe et revue avec la Présidente du CRNG et l'Administrateur Référent (le cas échéant)	Compilation des résultats réalisée par le consultant externe et revue par la Présidente du CRNG, l'Administrateur Référent (le cas échéant), le Directeur Juridique Groupe et le Président du Conseil d'administration
RESTITUTION DES RÉSULTATS	Restitution globale des résultats de l'évaluation par la Présidente du CRNG au CRNG puis au Conseil d'administration Débat sur les résultats en séance du Conseil d'administration et établissement d'un plan d'actions Restitution individuelle par la Présidente du CRNG auprès de chaque administrateur le cas échéant	Restitution globale des résultats de l'évaluation par le consultant externe au CRNG puis au Conseil d'administration Débat sur les résultats en séance du Conseil d'administration et établissement d'un plan d'actions Restitution individuelle par le consultant externe auprès de chaque administrateur

c) Résultats de l'évaluation externe réalisée en 2025

En 2025, le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance a mandaté un cabinet externe indépendant afin de procéder à l'évaluation du Conseil d'administration conformément à la recommandation 11.3 du Code AFEF MEDEF. Le résumé des

conclusions de cette évaluation externe est indiqué dans le tableau suivant. Le Conseil a en outre constaté avec satisfaction que le plan d'actions pour 2025 suite à l'évaluation interne réalisée en 2024 a été intégralement mis en œuvre.

ÉVALUATION EXTERNE 2025



ACTIONS RÉALISÉES EN 2025

Sujets des Ressources Humaines et planification de la succession abordés :

- Talents présentés régulièrement au Conseil d'Administration
- Anticipation de l'évolution de la composition du Conseil
- Amélioration continue de la stratégie : évolution de l'actionnariat, développements géopolitiques, évolution des activités principales, etc.

Amélioration du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités :

- Revue de la composition et du rôle du Comité nouveaux business et M&A
- Recommandations des Comités suivies
- CSRD mise en œuvre
- Formation continue : Considérations macroéconomiques/géopolitiques - impact sur le pétrole et le gaz, l'énergie, les minéraux et l'exploitation minière, ainsi que l'informatique/HPC



PLAN D' ACTIONS POUR 2026

Vision & Stratégie :

- Affiner la vision et la stratégie de long terme de Viridien, et accompagner le nouveau Directeur Général dans leur mise en œuvre
- Maintenir une attention soutenue sur l'equity story et l'évolution de l'actionnariat
- Prolonger le séminaire Stratégie

Succession et développement :

- Amélioration continue des processus de succession (Conseil, Président, Directeur Général et Comité de Direction)
- Poursuite du développement de la prochaine génération de dirigeants au sein de Viridien
- Renforcement de la vision prospective de l'évolution de la composition du Conseil

Organisation du Conseil & de ses Comités:

- Affiner le périmètre du comité Nouveaux Business et M&A pour refléter l'évolution des priorités de Viridien
- Encourager le retour des administrateurs sur leur contribution individuelle via des entretiens en tête-à-tête avec le Président
- Accroître la visibilité de la culture de Viridien au niveau du Conseil

4.1.3.4 Missions et travaux du Conseil d'administration et de ses comités en 2025

a) Missions du Conseil d'administration et travaux en 2025

NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE DE RÉUNIONS	TAUX DE PRÉSENCE ^(a)	% DE MEMBRES INDÉPENDANTS
8	9	100 %	87,5 %

(a) Les taux de présence à titre individuel sont indiqués à la section 4.1.3.2. du présent Document.

PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2025 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Principales missions	Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. En outre l'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise pour toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle que notamment la réalisation d'une opération de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique au-delà du seuil de 10 millions de dollars US.
Principaux travaux en 2025	Gouvernance - Approbation du Document d'enregistrement universel 2024 incluant le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise ; - Approbation des projets de résolutions et rapports afférents à l'Assemblée générale annuelle ; - Convocation de l'Assemblée générale annuelle ; - Examen de la qualification d'indépendance des administrateurs ; - Examen annuel des conventions réglementées et évaluation périodique des conventions courantes conclues à des conditions normales ; - Examen des résultats des votes de l'Assemblée générale 2024 et compte rendu des discussions avec les agences de conseil en vote et les principaux actionnaires ; - Revue de la composition des comités du Conseil ; - Adoption de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale incluant la politique de diversité applicable au sein du Groupe ; - Revue de l'équilibre hommes/femmes dans les instances dirigeantes ; - Examen des résultats de l'évaluation externe du fonctionnement du Conseil et adoption d'un plan d'action pour 2026 (voir paragraphe 4.1.3.3.c) du présent Document) ; - Approbation du plan de succession des mandataires sociaux et des membres du Comité de Direction, sur la base des travaux du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance et en coordination avec l'Administrateur Référent (voir section 4.1.3.1.f) pour plus de détails) ; - Sélection d'un nouveau Directeur Général devant également être nommé administrateur, sur la base des travaux du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance et en coordination avec l'Administrateur Référent (voir section 4.1.3.1.f) pour plus de détails) ; - Définition du calendrier des réunions du Conseil et de ses comités pour l'année N + 1 ; - Tenue d'une réunion exécutive, en l'absence du Président-Directeur Général, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Les principaux thèmes abordés ont été le mode de gouvernance, la performance et le plan de succession du Président-Directeur Général et du Comité de Direction ; - Rapports sur les travaux des comités du Conseil d'administration ; - Approbation du règlement intérieur révisé du Conseil d'administration ; - Formation portant sur les enjeux macroéconomiques et géopolitiques et leurs impacts sur le secteur de l'énergie et des minéraux ainsi que des nouvelles technologies et de la digitalisation. Rémunérations - Approbation de la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2024 ; examen des éléments de la rémunération du Président du Conseil, du Directeur Général et du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2025, et de la méthode d'allocation de la rémunération des administrateurs pour 2025 ; - Incitations à long terme : examens des conditions de performance de l'accomplissement des plans passés et allocations pour 2026. Finance et stratégie - Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024, et revue des comptes trimestriels et semestriels intermédiaires de l'exercice 2025, approbation des communiqués de presse et des documents de gestion prévisionnelle 2025 ; - Approbation de la revue budgétaire de 2026 ; - Revue, validation et suivi de divers projets d'acquisition ou de cession ; - Approbation du <i>Business Plan</i> triennal ; - Revue des cautions, avals et garanties et des conventions réglementées ; - Attentes des analystes et des investisseurs ; - Refinancement ; - Point sur les relations avec les investisseurs.

b) Missions des comités du Conseil et travaux en 2025

Le règlement intérieur du Conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement des comités du Conseil. Il peut être consulté sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com).

Les travaux de chaque comité font l'objet d'un procès-verbal. Ils rendent compte au Conseil d'administration de leurs recommandations à la suite de chacune de leurs réunions.

Les taux de participation individuelle des administrateurs sont présentés au paragraphe 4.1.3.2. du présent Document.

Le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général sont régulièrement associés aux travaux de ce Comité, notamment ceux ayant trait aux nominations d'administrateurs et à l'exception des questions les concernant personnellement.

COMPOSITION À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE DES RÉUNIONS	TAUX DE PRÉSENCE ^(c)	ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS ^(d)
Colette LEWINER, Présidente ^(a) Olivier JOUVE ^(b) Mario RUSCEV ^(b)	3	7	96 %	100 %

(a) Présidence assurée par un administrateur indépendant conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

(b) Administrateur indépendant.

(c) Les taux de présence à titre individuel sont indiqués à la section 4.1.3.2 du présent Document.

(d) La Société est conforme à la recommandation du Code AFEP-MEDEF selon laquelle le Comité doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2025 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Principales missions Le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance a pour mission de suivre les sujets de gouvernance, en particulier concernant les nominations ou renouvellements des membres du Conseil et des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que les sujets concernant leur rémunération, notamment dans le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Comité se charge en outre de la revue du plan de succession des mandataires sociaux exécutifs ainsi que des membres du Comité de Direction, la politique d'égalité des genres et d'égalité des chances, incluant la politique de diversité, l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités.

Les missions du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com).

Principaux travaux en 2025

Gouvernance

- Revue de l'indépendance des membres du conseil d'administration et des échéances et renouvellements pour 2025 ;
- Revue de la composition des Comités ;
- Examen de la mise à jour du règlement intérieur ;
- Suivi des réunions avec les principales agences de conseil en vote sur les sujets de gouvernance et de rémunérations ;
- Mise en œuvre et suivi du processus d'évaluation externe du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités pour l'exercice 2025 ; proposition d'un plan d'actions pour 2026 ; suivi du plan d'actions définis en 2024 et actions réalisées en 2025 ;
- Examen annuel du plan de succession des mandataires sociaux et des membres du Comité de Direction ;
- Mise en œuvre du plan de succession pour le Président-Directeur Général ;
- Réunions exceptionnelles dédiées à la sélection de candidats pour la nomination d'un nouvel administrateur et Directeur Général : définition du profil recherché en fonction notamment de la politique de diversité au sein du Conseil, analyse des candidatures, analyse d'indépendance, entretiens individuels avec les candidats présélectionnés ;
- Revue du rapport sur la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale, incluant la politique de diversité et les objectifs de féminisation des instances dirigeantes ;
- Mise à jour des initiatives en matière de diversité et d'inclusion.

Rémunération

- Examen de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général (incluant la fixation des critères applicables à la rémunération variable et la constatation de l'atteinte de ces critères) au titre de l'exercice 2024 ;
- Revue et mise en œuvre des politiques de rémunération applicables aux mandataires sociaux pour 2025 et discussions préliminaires sur la politique de rémunération pour 2026 ;
- Examen de la rémunération des administrateurs pour 2024 ;
- Multiplicateur financier du GPIP 2025 : finalisation des multiplicateurs financiers du GPIP 2024 et confirmation de la rémunération du Directeur Général ;
- Évaluation des objectifs non financiers du Directeur Général pour 2024 et pré-évaluation des résultats financiers ;
- Plan LTI 2025 : revue préliminaire des détails du plan 2025 ;
- Projets de résolutions à approuver par l'Assemblée générale 2026 ;
- Examen de la réalisation des conditions de performance des plans LTI actifs ;
- Revue du document d'enregistrement universel 2024 : tableaux Say on Pay/Politique de rémunération ;
- Examen des incitations à court terme liées à l'année fiscale 2024 ;
- Revue des critères de rémunération des membres de l'équipe dirigeante.

Le Comité nouveaux business et M&A

COMPOSITION À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE DES RÉUNIONS	TAUX DE PRÉSENCE ^(b)	ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS
Michael DALY , <i>Président</i> ^(a) Olivier JOUVE ^(a) Amélie OYARZABAL ^(a) Mario RUSCEV ^(a)	4	3	100 %	100 %

(a) Administrateur indépendant.

(b) Les taux de présence à titre individuel sont indiqués à la section 4.1.3.2 du présent Document.

PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2025 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Principales missions	Le Comité nouveaux business et M&A est chargé d'examiner et de suivre régulièrement le budget des dépenses d'investissements, ainsi que les opérations de fusion & acquisition, et de formuler des recommandations au Conseil d'administration. En particulier, le Comité a pour principales missions d'examiner notamment : - Le suivi des stratégies et plans des nouveaux business ; - Le suivi des différentes initiatives ; - Le suivi du personnel, de l'organisation et des investissements associés ; - Toutes autres initiatives potentielles de diversification ; - Tous les projets de plus de 10 millions de dollars ou d'une portée stratégique. Les projets sont soumis au Comité lorsqu'il semble probable que le projet se poursuive et avant l'exécution d'un accord final d'achat et de vente ou de tout autre engagement financier important ; - Toutes les autorisations de dépenses EDA qui sont stratégiques pour la Société ou supérieures à 50 millions de dollars, avant approbation par le Directeur Général, et formuler des recommandations à l'attention du Directeur Général ; - L'exposition nette en trésorerie sur les dépenses d'investissement, en comparant les montants en espèces reçus et les niveaux de préfinancement engagés avec les dépenses d'investissement réelles et projetées pour tous les projets EDA approuvés dont le montant dépasse 50 millions de dollars ; - Interactions avec le Comité durabilité sur les projets stratégiques de la Société afin de prendre en compte les aspects de Responsabilité Sociale des Entreprises ; - Tous projets de cessions. Les missions du Comité nouveaux business et M&A sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com).
Principaux travaux en 2025	- Examen des dépenses d'investissement pour EDA 2025, y compris les études en cours et les autorisations de dépenses dépassant 50 millions de dollars ; - Suivi des nouveaux business ; - Examen des investissements en cours et proposés pour la capacité HPC interne ; - Examen des activités de fusion et d'acquisition ; - Examen du marché des minéraux et de l'exploitation minière ; - Étude de la stratégie d'investissement du Groupe pour 2025 ; - Examen et suivi du budget d'investissement ; - Suivi des projets spéciaux.

Le Comité durabilité

COMPOSITION À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE DES RÉUNIONS	TAUX DE PRÉSENCE ^(b)	ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS
Philippe SALLE, <i>Président</i> ^(a) Michael DALY ^(a) Anne-France LACLIDE-DROUIN ^(a) Mario RUSCEV ^(a)	4	3	83 %	100 %

(a) Administrateur indépendant.
(b) Les taux de présence à titre individuel sont indiqués à la section 4.1.3.2 du présent Document.

PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2025 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Principales missions	Le Comité durabilité assiste le Conseil d'administration dans la supervision de la stratégie et de la performance du Groupe en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Son périmètre couvre les enjeux de santé, de sécurité, d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, en lien avec les activités du Groupe, ses risques et son développement à long terme. Le Comité examine la robustesse, la pertinence et la cohérence de l'information extra-financière du Groupe, notamment l'analyse de double matérialité ainsi que le processus d'audit statutaire de durabilité, en particulier à l'issue d'échanges tenus lors d'une session conjointe avec le Comité d'Audit et de Gestion des Risques. Les missions du Comité durabilité sont définies dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, disponible sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com).
Principaux travaux en 2025	- Suivi de la performance du Groupe en matière de santé et de sécurité et examen des incidents significatifs, des tendances observées et des plans d'actions correctives ; - Supervision des initiatives visant à renforcer la culture santé-sécurité, notamment par la formation, l'implication du management et le reporting proactif des risques ; - Examen de la performance environnementale du Groupe, incluant les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et les indicateurs d'efficacité des centres de données ; - Examen et approbation de la mise à jour du plan de transition climatique et de la stratégie environnementale, y compris les objectifs de réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 ; - Validation de l'actualisation de l'analyse de double matérialité conformément aux exigences de la CSRD et des ESRS, ainsi que son application au reporting de durabilité ; - Suivi de la conformité du Groupe aux réglementations européennes en matière de durabilité et évalué les impacts des évolutions et simplifications réglementaires ; - Supervision de l'avancement de l'audit statutaire de durabilité et la transition vers un nouvel auditeur de durabilité ; - Examen des initiatives du Groupe en matière de responsabilité sociale, notamment l'engagement des collaborateurs et les programmes de sensibilisation à la durabilité ; - Supervision du développement des pratiques de durabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement, incluant les évaluations et notations ESG des fournisseurs ; - Examen et approbation des initiatives internes de reconnaissance en matière de durabilité, dont le concours annuel Care & Protect ; - Identification des risques émergents liés à la durabilité et les sujets nécessitant une supervision future au niveau du Conseil d'administration, notamment les risques climatiques et les enjeux de préparation.

Le 25 février 2026, une session conjointe du Comité durabilité et du Comité d'audit et de gestion des risques s'est tenue afin d'examiner les retours formulés par l'auditeur de durabilité à l'issue de la vérification de l'Etat de durabilité 2025.

Le Comité d'audit et de gestion des risques

COMPOSITION À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE DES RÉUNIONS	TAUX DE PRÉSENCE ^(b)	ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS
Anne-France LACLIDE-DROUIN, Présidente ^(a) Colette LEWINER ^(a) Amélie OYARZABAL ^(a)	3	6	100 %	100 %

(a) Administrateur indépendant.

(b) Les taux de présence à titre individuel sont indiqués à la section 4.1.3.2 du présent Document.

L'ensemble des membres du Comité d'audit et de gestion des risques sont tous des administrateurs indépendants ayant des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes, tel que requis pour au moins un des membres par l'article L. 821-67 du Code de commerce. Leur parcours professionnel est présenté de manière plus détaillée au paragraphe 4.1.3.1.g) du présent Document. Avec un taux d'indépendance de 100 %, la Société se conforme à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, selon laquelle ce Comité doit être composé de deux tiers ou plus d'administrateurs indépendants.

Sont conviés aux réunions : les membres du Comité de Direction concernés, le Directeur Financier Groupe, le Directeur Juridique Groupe, le Directeur des Affaires Comptables Groupe, le Directeur

de l'Audit Interne Groupe. Le Président-Directeur Général assiste parfois aux réunions. Le Comité d'audit et de gestion des risques invite les Commissaires aux Comptes à présenter leurs conclusions dans le cadre de leur mission d'audit des comptes annuels et semestriels et les rencontre une fois par an, hors la présence de la Direction Générale de la Société.

Le Comité d'audit et de gestion des risques se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration. Pour des raisons pratiques, les réunions du Comité d'audit et de gestion des risques se tiennent en général la veille du Conseil d'administration. Le Président-Directeur Général s'assure que les membres du Comité reçoivent les documents et informations nécessaires suffisamment en avance afin de disposer d'un délai suffisant pour pouvoir procéder à l'examen des comptes.

PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2025 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Principales missions	Le Comité d'audit et de gestion des risques est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de la Société. Ses principales missions sont les suivantes : - Examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels et les projets de communiqués de presse ; - Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ainsi que des politiques de conformité ; - Le contrôle du mandat, des fonctions et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ; - Il fournit un avis préalable sur la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité du rapport de durabilité de la Société au Comité durabilité au cours d'une session commune. Les missions du Comité d'audit et de gestion des risques sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com).
Principaux travaux en 2025	Informations financières - Examen des états financiers consolidés annuels, semestriels et trimestriels ; - Examen du rapport détaillé des Commissaires aux Comptes et analyse des principaux points d'audit identifiés, avec une attention particulière sur les risques significatifs susceptibles d'impacter les états financiers ; - Examen du Document d'enregistrement universel 2024 (rapport annuel) ; - Plan CAPEX actualisé pour 2025 et budget CAPEX pour 2026 ; - Examen des nouvelles autorisations de dépenses de plus de 10 millions de dollars, hors projets EDA ; - Examen des documents de gestion prévisionnelle pour 2025 ; - Réunion avec les Commissaires aux Comptes hors la présence de la Direction Générale (revue générale des travaux d'audit effectués pour la clôture des états financiers de 2024) ; - Suivi de la situation du Groupe en matière de trésorerie et de prévisions de trésorerie, notamment le refinancement, et la politique de couverture du Groupe ;

Principaux travaux en 2025 (suite)

- Revue de l'activité EDA, de la composition de sa bibliothèque et de la valorisation des études associées y compris le traitement comptable (politique d'amortissement et dépréciations potentielles) et suivi des impacts ;
- Examen de la situation fiscale du Groupe ;
- Suivi du plan de réduction des entités légales du Groupe ;

Gestion des risques

- Examen de la gestion des risques de l'entreprise et validation de la cartographie des risques du Groupe pour 2026 ;
- Revue du risque : changement climatique ;
- Revue du risque : changement défavorable de réglementation ;
- Revue du risque : fraudes et incidents comptables ;
- Revue du risque : cyberattaque ;
- Revue des missions du Comité ;
- Présentation des Commissaires aux Comptes, y compris la matrice des risques des Commissaires aux Comptes, approbation de leur mission en 2025 et de leurs honoraires ;

Contrôle et audit interne

- Examen des missions d'audit interne du Groupe menées en 2025 ; plan d'audit pour 2026 ;
- Examen et pré-approbation des services hors audit fournis par les membres du réseau des Commissaires aux Comptes en 2025 et revue annuelle de la procédure de pré-approbation des services d'audit et hors audit ;
- Rapport du Comité d'éthique et présentation de la Conformité ;

RSE / Durabilité

- Revue et approbation conjointes avec le Comité durabilité du rapport de durabilité 2025.

Le 25 février 2026, une session commune s'est tenue entre le Comité durabilité et le Comité d'audit et de gestion des risques afin de revoir le Rapport du Commissaire aux Comptes pour la certification des informations en matière de durabilité et ses vérifications du rapport de durabilité 2025.

4.1.4 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS COURANTES

4.1.4.1 Revue des conventions réglementées conclues par la Société

Au cours de l'exercice 2025, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et par conséquent, aucune ne sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale en 2026 en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (voir le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées sous le paragraphe 4.1.4.4 du présent Document).

4.1.4.2 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce, l'autorisation préalable n'est pas requise pour les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre. L'article L. 22-10-12 du Code de commerce prévoit cependant que, dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, le Conseil d'administration mette en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

remplissent bien ces conditions. Le Conseil d'administration a adopté une charte interne applicable à ce titre au niveau du Groupe disponible sur le site internet de la Société (www.viridiengroup.com/fr/investors/corporate-governance). Cette charte interne décrit le cadre réglementaire applicable aux accords conclus dans le cadre ordinaire des activités. En outre, elle prévoit une évaluation interne des conditions dans lesquelles ces accords sont conclus dans le cadre ordinaire des activités, conduite annuellement par le département Juridique. Il est interdit à toute partie ayant un intérêt direct ou indirect dans un accord de prendre part à l'évaluation correspondante.

La dernière évaluation annuelle portant sur les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a eu lieu lors du Conseil d'administration du 26 février 2026 qui a constaté l'absence de convention de telle nature.

4.1.4.3 Conventions conclues entre des mandataires ou actionnaires de référence et une société contrôlée

Il est précisé conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce qu'il n'existe, à la date d'établissement du présent Document, aucune convention conclue entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, étant précisé que les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas visées dans ce cadre.

4.1.4.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société VIRIDIEN

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2026

Les commissaires aux comptes

BDO Paris

Éric PICARLE

Deloitte & Associés

Emmanuel ROLLIN

4.2 Rémunérations

4.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (EX-ANTE)

La présente politique de rémunération a été établie conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

À la date du présent rapport, les mandataires sociaux de la Société sont Sophie ZURQUIYAH, Président-Directeur Général de la Société ainsi que l'ensemble des membres du Conseil d'administration (« les administrateurs »).

Pour les besoins du présent rapport et en application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (ci-après « le Code AFEP-MEDEF »), on entendra par « dirigeants mandataires sociaux exécutifs » : le Président-Directeur Général, le Directeur Général, et les éventuels Directeurs Généraux Délégués. Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, le Président du Conseil d'administration et les administrateurs sont collectivement désignés par « mandataires sociaux ».

4.2.1.1 Informations relatives à l'ensemble des mandataires sociaux

a) Processus de décisions et principes généraux

SERVICES JURIDIQUE ET RH

- Benchmark des rémunérations sur la base des pratiques de marché et des sociétés comparables
- Analyse des recommandations de l'AMF, du HCGE et de l'AFEP-MEDEF
- Le cas échéant, intervention d'un cabinet extérieur

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION, DE NOMINATION ET DE GOUVERNANCE

- Examen de la rémunération attribuée au titre de l'exercice écoulé conformément à la politique adoptée ex-ante
- Recommandation des politiques de rémunération au Conseil d'administration incluant la définition des critères de performance (dont ESG)
- Appréciation de l'atteinte des critères de performance

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Session exécutive annuelle (hors la présence du Directeur Général ou Président-Directeur Général) afin de discuter notamment de la performance du dirigeant
- Approbation de la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent
- Définition de la politique de rémunération ex-ante du Directeur Général, ou du Président-Directeur Général sur la base des recommandations du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance
- Publication dans le document d'enregistrement universel



POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Analyse des résultats des votes par le Conseil d'administration immédiatement à l'issue de l'Assemblée générale
- Dialogue avec les principaux actionnaires et les agences de conseil en vote en cas d'un taux de vote dissident significatif
- Information continue des actionnaires via une publication immédiate sur le site internet du Groupe, de toute attribution de rémunération en faveur des dirigeants

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Vote ex-post des rémunérations attribuées au titre de l'exercice clos
- Vote ex-ante des politiques de rémunération définies par le Conseil d'administration pour l'exercice en cours

DIALOGUE ACTIONNARIAL

- Dialogue avec les principaux actionnaires et les agences de conseil en vote concernant les projets d'évolutions de la gouvernance, de la rémunération des mandataires sociaux en amont de l'Assemblée générale

Détermination de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. Cette politique est régulièrement revue et débattue au sein du Conseil d'administration, afin d'être conforme à l'intérêt social de la Société, contribuer à sa pérennité et s'inscrire dans sa stratégie commerciale.

La politique de rémunération de la Société a été définie au travers de quatre piliers au cœur de ses préoccupations quotidiennes, à savoir ses salariés, sa pérennité, la lutte contre la corruption, et l'environnement. De façon prospective et pérenne, tout est donc mis en œuvre afin de veiller à l'identification, la prévention, la gestion et la résolution de tous risques sous-jacents à ces quatre axes, tant au niveau des sites ou des projets que des organes de gouvernance. Ces axes fondamentaux caractérisent les fondations de la stratégie commerciale de la Société, définie via des objectifs de promotion et développement dans son secteur

d'activité, la construction de relations long terme et alliances avec les grands clients et partenaires, et plus globalement le maintien de la performance opérationnelle. Ces différents éléments sont déployés en mettant tout en œuvre pour attirer et retenir les compétences clés dans un environnement de travail stimulant tout en veillant à maintenir la santé et la sécurité de tous.

À ce titre, la politique de rémunération respecte les principes généraux suivants, lesquels sont établis dans le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

La politique globale de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est axée sur la performance et l'alignement de la rémunération des dirigeants sur la stratégie du Groupe. Ainsi, la partie variable de la rémunération est à risque pour le bénéficiaire. Les outils de rémunération à long terme mis en place par la Société représentent également une part significative afin de lier la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs aux intérêts des actionnaires.

Cette politique permet donc de rémunérer, une prise de décision créatrice de valeur à long terme pour la Société, assurant sa pérennité. Cette pertinence dans la politique de rémunération est en effet essentielle dans l'activité particulièrement cyclique du Groupe afin de pouvoir attirer, motiver et retenir les talents en assurant un bon niveau de compétitivité des packages de rémunération en général. Ce double objectif d'attraction et de rétention étant un des axes prioritaires de la politique générale de développement durable au niveau de l'ensemble des salariés.

Revue de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe est revue à intervalles réguliers en tenant compte des pratiques du marché et des évolutions concurrentielles afin d'assurer une cohérence à la fois globale et sur un marché sectoriel. Pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, la Société fait appel à des cabinets externes spécialisés dont les observations sont soumises au Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. Ce dernier fait alors part de ses recommandations au Conseil d'administration pour prise de décision.

Mise en œuvre de la politique de rémunération et rôle du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance

La politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux sera mise en œuvre par le Conseil d'administration, suivant les recommandations du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, aux dispositions statutaires en vigueur et notamment dans le respect des principes généraux énoncés ci-dessus.

Dans ce cadre, le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance se réunit à intervalles réguliers pour contrôler la bonne application de la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale.

La composition ainsi que les missions du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance au titre de la détermination, de la révision et de la mise en œuvre de la politique de rémunération sont définies ci-dessus ainsi que dans le règlement intérieur du Conseil.

b) Application de la politique de rémunération

Principe

La politique de rémunération est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire chaque année, ce vote étant communément appelé « vote *ex ante* ». Si l'Assemblée générale n'approuve pas la résolution, la politique de rémunération des mandataires sociaux précédemment approuvée par l'Assemblée générale continuerait de s'appliquer et le Conseil d'administration soumettra à l'approbation de la prochaine Assemblée générale un projet de résolution présentant une politique de rémunération révisée et indiquant de quelle manière ont été pris en compte le vote des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'Assemblée générale. En l'absence de politique de rémunération précédemment approuvée, la rémunération serait déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existantes au sein de la Société.

Nomination de nouveaux mandataires sociaux

Les principes, critères et éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération sont applicables à tout mandataire social nommé en cours d'exercice.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination, et de gouvernance déterminera alors, les objectifs, niveaux de performance, paramètres, structure et pourcentages maximum par rapport à leur rémunération annuelle fixe qui ne pourront pas être supérieurs à ceux du mandataire remplacé.

Dérogations à l'application de la politique de rémunération

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, conformément à l'article L. 22-10-8, III alinéa 2 du Code de commerce, déroger à l'application de la politique de rémunération lorsque cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

Le Conseil justifiera toute dérogation de façon détaillée au regard de l'impact sur la performance de la Société et des conséquences économiques résultant de ces circonstances exceptionnelles. Le plafond de la rémunération variable annuelle ne pourra, en aucun cas, être modifié.

Ces dérogations seront mises en œuvre strictement.

c) Prise en compte du dernier vote de l'Assemblée générale

Comme chaque année, en amont de l'Assemblée générale, la Société engage un dialogue avec les principaux actionnaires et les agences de conseil en vote pour les informer notamment des politiques de rémunération des mandataires sociaux. C'est à cette occasion que la Société aborde les politiques de vote mises en œuvre lors de la précédente assemblée, en particulier lorsque celles-ci ont conduit à des votes négatifs ou des recommandations de voter contre certaines résolutions. Ces échanges réguliers ont pour objectif de faire converger au maximum les différentes attentes des parties prenantes sur l'ensemble des sujets de gouvernance dans le respect de l'intérêt social.

Lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2025, l'ensemble des résolutions liées à la politique de rémunération « Say on Pay » ont été approuvées à plus de 97 %.

Sur la base du dialogue initié auprès des principaux actionnaires et des agences de conseil en vote, et compte tenu des résultats positifs obtenus lors de la dernière Assemblée générale, la Société n'a pas identifié une dissidence actionnariale qui justifierait une modification en profondeur des principes de sa politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.

d) Modification de la politique de rémunération

Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

Il est proposé que la rémunération du Président du Conseil d'administration soit exclusivement constituée d'une rémunération fixe (au lieu d'une part fixe et d'une part variable), reflétant ainsi une volonté de simplification de la structure. Cette rémunération fixe fera l'objet d'une revalorisation par rapport à la politique de rémunération appliquée précédemment dans un contexte de gouvernance dissociale, afin de tenir compte de l'expertise et des responsabilités accrues de la fonction. Pour plus de détails, voir la section 4.2.1.2. c) du présent Document.

Politique de rémunération des administrateurs

Il est également proposé d'augmenter la rémunération des administrateurs, comme détaillée à la section 4.2.1.2. d) du présent Document, afin d'assurer l'attractivité et la compétitivité des postes au sein du Conseil d'administration. L'enveloppe globale annuelle de 550 000 euros reste inchangée.

Politique de rémunération du Président-Directeur Général puis du Directeur Général

Il est proposé d'adapter les indicateurs de performance financiers et non-financiers utilisés dans la rémunération variable annuelle et dans la rémunération variable long terme du Président-Directeur Général puis du Directeur Général ainsi que d'ajuster l'échelle d'acquisition de la rémunération long terme afin de mieux refléter la stratégie actuelle de l'entreprise (voir sections 4.2.1.2.a) et 4.2.1.2.b) du présent Document pour plus de détails).

4.2.1.2 Informations relatives à chaque mandataire social

Pour la bonne lecture de ce rapport, la mention « Politique de rémunération applicable en 2026 » sera ajoutée. L'application de cette politique de rémunération sera appliquée en 2026 sous condition de vote positif par l'Assemblée générale.

Lors de sa réunion du 26 février 2026, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, a déterminé les politiques de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2026.

Au cours de l'exercice 2026, compte tenu du changement du mode de gouvernance, quatre politiques de rémunération seront applicables :

- celle du Président-Directeur Général, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 3 juin 2026 inclus,
- celle du Président du Conseil d'administration, pour la période allant du 3 juin 2026 au 31 décembre 2026,
- celle du Directeur Général, pour la période du 3 juin 2026 au 31 décembre 2026,
- celle des administrateurs pour l'ensemble de l'exercice 2026.

Les politiques de rémunérations du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des administrateurs continueront à s'appliquer jusqu'à l'adoption d'une nouvelle politique par l'Assemblée générale.

a) Politique de rémunération applicable en 2026 au Président-Directeur Général

La politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général a pour objet de rémunérer la performance, mesurée à court, moyen et long terme. Les composantes de cette politique ont des objectifs différents et cohérents entre eux.

En conséquence, tout est mis en place pour qu'elle soit conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrive dans sa stratégie commerciale. En outre, le Conseil veille à ce que la politique de rémunération appliquée reste en cohérence avec celle des autres dirigeants du Groupe.

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, cette politique de rémunération fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les fonctions de Président-Directeur Général sont décrites au paragraphe 4.1.2.1 du présent Document et sont actuellement exercées par Sophie ZURQUIYAH dont la biographie est présentée au paragraphe 4.1.3.1.g).

Son mandat de Directeur Général a pris effet à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 26 avril 2018 pour une durée de quatre ans et a été renouvelé pour une période de quatre ans lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 5 mai 2022. A partir de la réunion du Conseil d'administration du 30 avril 2025, Sophie ZURQUIYAH a également cumulé la fonction de Président du Conseil d'administration. Sophie ZURQUIYAH cumule en outre son mandat de Président-Directeur

Général avec celui d'administrateur de la Société et dont les durées sont alignées (voir section 4.1.2.1.b). À partir de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juin 2026, Sophie ZURQUIYAH assumera uniquement le rôle de Président du Conseil d'administration, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale à tenir en 2026.

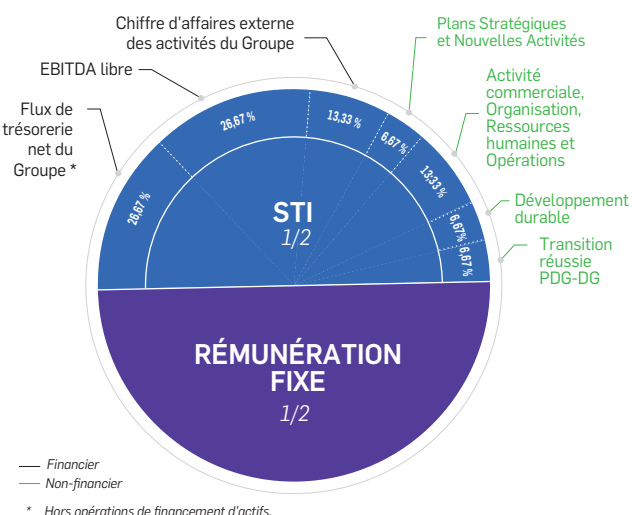
C'est pourquoi la politique de rémunération du Président-Directeur Général sera applicable à Sophie ZURQUIYAH entre le 1^{er} janvier 2026 et le 3 juin 2026.

Rémunération totale et avantages de toute nature

i. Importance respective des éléments de rémunération

Le package de rémunération totale cible est structuré de manière équilibrée autour des trois principales composantes de rémunération (rémunération fixe, rémunération variable annuelle, rémunération variable long terme) et est en ligne avec la stratégie de l'entreprise :

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2026 DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Sophie ZURQUIYAH ne recevra pas d'actions de performance en 2026 au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 3 juin 2026 ce qui conduit à présenter dans le graphique ci-dessus seulement sa rémunération fixe et sa rémunération variable sur ladite période.

Le graphique présente la politique de rémunération cible. Les éléments relatifs au maximum atteignable sont précisés dans les paragraphes suivants.

ii. Rémunération fixe

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, la rémunération du Président-Directeur Général, en ce qui inclut la partie fixe, est examinée annuellement par le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. La rémunération fixe n'est en principe revue qu'à intervalle de temps relativement long et la Société n'a pas fait le choix d'une évolution annuelle. En cas d'augmentation significative, les raisons de cette augmentation sont explicitées.

La rémunération fixe sert de référence pour déterminer le pourcentage de rémunération variable annuelle et la valorisation de la rémunération long terme. Son montant est versé mensuellement.

Suite à la recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration réuni le

26 février 2026 a décidé de maintenir la rémunération fixe actuelle de Sophie ZURQUIYAH, à 755 400 euros bruts sur une base annuelle. Cette rémunération fixe sera payée au prorata à Sophie ZURQUIYAH entre le 1^{er} janvier 2026 et le 3 juin 2026.

iii. Rémunération variable annuelle

Modalités de détermination

Le Conseil d'administration et le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance portent une attention particulière à ce que la politique de rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général soit en lien avec la performance de la Société et orientée sur la création de valeur pour l'entreprise. Par conséquent, les objectifs de la politique de rémunération permettent d'aligner la rémunération du Président-Directeur Général avec la stratégie de l'entreprise et de récompenser la performance financière ainsi que la performance opérationnelle.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, et afin de s'assurer qu'ils sont en ligne avec la stratégie à court terme de la Société, les critères de la rémunération variable annuelle sont réexaminés par le Conseil d'administration tous les ans, sans pour autant être nécessairement modifiés.

La rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général est décomposée en deux parties :

- la première partie est assise sur des critères financiers (2/3) ;
- la seconde est assise sur des critères non financiers (1/3).

Les objectifs financiers et non financiers sont définis de façon précise par le Conseil d'administration au regard des objectifs budgétaires du Groupe.

Le Conseil d'administration décide de la pondération assignée à la réalisation de chacun des critères considérés en fonction du contexte et de leur importance pour le Groupe.

Afin d'inciter à la surperformance sur les objectifs financiers, le programme de rémunération variable annuel permet de verser des montants excédant la rémunération cible. Ce mécanisme concerne exclusivement les critères financiers. Le montant maximal de la rémunération variable annuelle peut ainsi atteindre un montant maximal de 166,67 % de la rémunération fixe.

Les objectifs cibles ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, le taux de réalisation de chacun des critères est communiqué *a posteriori*.

Les indicateurs sont fixés chaque année par le Conseil d'administration pour le Président-Directeur Général.

Méthode d'évaluation des critères de performance

L'appréciation de la performance du Président-Directeur Général est effectuée par le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. Le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance fait ensuite part de ses recommandations au Conseil d'administration pour prise de décision. Il est précisé que le Président-Directeur Général ne prend pas part au vote ni aux délibérations sur les éléments de rémunération qui le concernent.

Condition de versement

La partie variable attribuée au titre d'un exercice donné est déterminée par le Conseil d'administration approuvant les comptes du même exercice. Ainsi, conformément à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, le versement de la part variable attribuée au titre de l'année 2026 sera subordonné à l'approbation par l'Assemblée générale appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, de la résolution relative au *say on pay* *ex post* individuel du Président-Directeur Général. Elle est versée dans le mois qui suit la validation de ce versement par l'Assemblée générale.

Il n'existe aucune autre période de report éventuelle ni aucune possibilité pour la Société de demander la restitution de la rémunération variable annuelle une fois payée.

Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Président-Directeur Général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient prorata temporis pour la période d'exercice des fonctions.

Cependant, en cas de nomination sur le second semestre, le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance disposerait d'une latitude pour la mise en œuvre des critères.

Objectifs applicables à la rémunération variable annuelle en 2026

Au titre de l'exercice 2026, le Conseil d'administration réuni le 26 février 2026 a décidé de ne pas modifier le système de rémunération variable annuelle applicable au Président-Directeur Général et a déterminé la structure de la rémunération variable annuelle de Sophie ZURQUIYAH ainsi que les objectifs applicables. Le montant à payer sera proratisé sur la période d'exercice des fonctions du Président-Directeur Général entre le 1^{er} janvier 2026 et le 3 juin 2026.

Le Conseil d'administration a défini les objectifs financiers en relation avec les objectifs budgétaires du Groupe. Les objectifs non financiers ont pour leur part été définis en relation avec les priorités annuelles du Groupe et sont basés sur :

- la définition et la mise en œuvre des **plans stratégiques du Groupe et des nouvelles activités** à horizon 2028. Celui-ci comprend des objectifs qualitatifs dont notamment la structuration et l'avancement des initiatives de nos nouvelles activités, l'examen de nouvelles opportunités commerciales ainsi que des objectifs quantitatifs spécifiques (part de marché, nouveaux projets multi-clients et livraison de nouvelles technologies...) liés à des indicateurs dont les critères détaillés sont tenus confidentiels ;
- La réalisation de ces objectifs sera évaluée par le Conseil d'administration en fonction de l'évolution de notre portefeuille de nouvelles activités et de l'avancement des initiatives stratégiques de Viridien ;
- La réalisation d'objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs de **gestion de la performance commerciale, de la performance opérationnelle et des ressources humaines du Groupe** mettant l'accent sur les relations clients, le positionnement marché, la différenciation technologique de l'entreprise, le « business model », la résilience financière des opérations ainsi que la réalisation de projets clés. Ces objectifs comprennent également des éléments liés à l'organisation de l'entreprise, la gestion des salariés et des talents, la gestion des successions clés, l'engagement des salariés et l'attractivité de l'entreprise grâce à la mise en place d'une proposition de valeur attrayante ;
- La réalisation de ces objectifs sera mesurée sur la base de la mise en œuvre effective des actions définies pour chaque ligne de métier, examinées par le Conseil d'administration, incluant, entre autres, la transformation des prospects en projets ou les actions en faveur de la transparence des rémunérations et d'équité ;
- la performance de l'entreprise en matière de **responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance** ainsi que la consolidation et le développement de nouvelles initiatives en lien avec la transition énergétique. Ce point inclut les objectifs suivants qui seront évalués par le Conseil d'administration :
 - maintenir la performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement en ligne avec les normes de référence de l'industrie, sans aucun décès (critères quantitatifs),

- continuer à améliorer la performance environnementale dans les domaines des émissions de carbone et de l'utilisation de l'eau (critères quantitatifs),
- faire progresser les actions visant à améliorer la performance environnementale de notre chaîne d'approvisionnement (critères qualitatifs) ;
- Au titre de l'exercice 2026**, un critère a été introduit afin d'assurer une transition réussie, la continuité et l'alignement des priorités entre le Président-Directeur Général, Sophie ZURQUIYAH, et le nouveau Directeur Général, Henning BERG. Ce critère reposera sur des réalisations telles que la mise en place d'une transition fluide du Président-Directeur Général, en fournissant au nouveau Directeur Général une compréhension complète des activités, un accès aux principales parties

prenantes ainsi que le cadre de gouvernance nécessaire à son intégration efficace dans ses fonctions. Le Président-Directeur Général et le nouveau Directeur Général s'impliqueront conjointement et activement au sein de l'organisation, développeront des relations clés internes et externes, assumeront des responsabilités de leadership et, durant la période de transition, participeront aux réunions avec les clients et les investisseurs afin d'assurer la continuité des activités et d'atteindre la performance attendue pour 2026.

Le montant cible de la rémunération variable annuelle reste fixé à 100 % de la rémunération fixe, partagé entre 2/3 pour les objectifs financiers et 1/3 pour les objectifs non financiers. Son montant maximum reste plafonné à 166,67 % de la rémunération fixe.

La rémunération variable annuelle de l'exercice 2026 se décompose comme suit :

Indicateur	Cible	Maximum
	En % de la rémunération fixe	En % de la rémunération fixe
Critères financiers	66,67 %	133,33 %
Flux de trésorerie net du Groupe ^(a)	26,67 %	53,34 %
EBITDA libre	26,67 %	53,34 %
Chiffre d'affaires Externe des Activités du Groupe	13,33 %	26,66 %
Critères non financiers	33,33 %	33,33 %
Plans Stratégiques et Nouvelles Activités	6,67 %	6,67 %
Activité commerciale, Organisation, Ressources humaines et Opérations	13,33 %	13,33 %
Développement durable	6,67 %	6,67 %
Transition réussie PDG-DG	6,67 %	6,67 %
TOTAL DES CRITÈRES	100,00 %	166,67 %

(a) hors opérations de financement d'actifs

Pour tenir compte des conséquences économiques résultant de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourra, après consultation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, modifier les critères et/ou conditions de performance de la rémunération variable annuelle. Le Conseil justifiera de façon détaillée ces adaptations au regard de l'impact sur la performance de la Société et des conséquences économiques résultant de ces circonstances exceptionnelles. En tout état de cause, la rémunération variable annuelle ne pourra pas excéder les plafonds prévus par la présente politique, i. e. 166,67 %.

iv. Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle ne peut être allouée au Président-Directeur Général par le Conseil d'administration, sauf circonstances très particulières le justifiant.

En cas de versement d'une rémunération exceptionnelle, celle-ci sera justifiée et explicitée par le Conseil d'administration à la fois sur les critères de détermination ainsi que sur les montants attribués.

Dans tous les cas, la rémunération exceptionnelle ne pourrait pas dépasser 150 % de la rémunération fixe du Président-Directeur Général.

Conformément à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, le versement de cette rémunération exceptionnelle serait soumis à l'approbation du vote *ex post* par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

v. Autres éléments de la rémunération court terme

Régimes de protection sociale

Le Président-Directeur Général peut bénéficier des régimes de protection sociale mis en place pour les salariés du Groupe. À ce titre, il peut bénéficier d'un régime de prévoyance couvert par un contrat d'assurance garantissant le risque décès, incapacité et invalidité.

Pour l'exercice 2026, cette couverture restera assurée par le contrat d'assurance souscrit auprès de SwissLife.

Les prestations sont calculées en fonction de l'assiette de cotisation constituée de la rémunération annuelle brute. Le Président-Directeur Général peut également bénéficier d'un régime de couverture de frais de santé garantissant les frais médicaux.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année.

Il est précisé que le montant de ces cotisations et des garanties associées sont revus chaque année, sans nécessairement être modifiés.

Ces contrats d'assurance sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

Assurance médicale internationale

Le Président-Directeur Général peut bénéficier en raison de ses déplacements fréquents à l'étranger, d'un contrat d'assurance médicale internationale.

Avantages de toute nature

Le Président-Directeur Général peut bénéficier d'un avantage en nature lié à l'attribution d'un véhicule de fonction.

Au titre de l'exercice 2026, Sophie ZURQUIYAH bénéficiera, comme en 2025, des régimes de protection sociale applicables aux salariés du Groupe, d'une assurance médicale internationale et d'un véhicule de fonction.

vi. Rémunération variable pluriannuelle

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas utiliser de mécanisme de rémunération variable long terme à verser en numéraire, préférant aligner la rémunération du Président-Directeur Général avec les intérêts des actionnaires en privilégiant les instruments en actions, ce qui contribue à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social.

Il est cependant précisé que ce type de rémunération pourrait être envisagé en cas d'évolutions réglementaires ou de circonstances qui rendraient irréalisable ou inefficace l'utilisation d'instruments en actions. Dans cette hypothèse, les principes et critères décrits pour les plans en actions seront repris dans la structuration d'une telle rémunération pluriannuelle en adaptant les modalités.

vii. Rémunération long terme

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance et sur autorisation de l'Assemblée générale, attribue au Président-Directeur Général une rémunération long terme pouvant prendre la forme, notamment, d'actions gratuites soumises à conditions de performance (« actions de performance ») visées aux articles L. 225-197-1 et suivants, et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce, ou de tout autre plan lié à la croissance du titre.

Les outils de rémunération à long terme mis en place par la Société contribuent aux objectifs de la politique de rémunération en fidélisant les dirigeants et en liant la rétribution des mandataires sociaux exécutifs aux intérêts des actionnaires et, plus largement, à l'intérêt social de la Société. Cette politique permet de rémunérer la création de valeur à long terme pour la Société, assurant sa pérennité.

La mise en œuvre de ces plans est soumise à des conditions de performance et de présence pour les dirigeants du Groupe. Ainsi, le Président-Directeur Général peut bénéficier d'un plan d'actions de performance soumis à la réalisation de conditions de performance au titre des années suivantes, avec une période d'acquisition des instruments au moins égale à trois ans.

La cible de la rémunération long terme en actions est égale à 100 % de la rémunération fixe du Président-Directeur Général, sans pouvoir excéder un plafond de 150 % de cette même rémunération fixe.

Comme pour la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 au titre de l'exercice 2025, il est proposé pour l'exercice 2026 de maintenir la nécessité d'apporter des justifications détaillées en cas de décision de maintien de la rémunération à long terme en cas de départ du Président-Directeur Général.

En cas de circonstances exceptionnelles, les conditions de performance pourront être modifiées au cours de la période considérée. Dans ce cas, ces modifications sont rendues publiques après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtées. La modification des conditions de performance doit maintenir l'alignement des intérêts des actionnaires et des bénéficiaires. En cas de départ des mandataires sociaux exécutifs avant l'expiration de la durée prévue pour l'appréciation des conditions de performance, le Conseil d'administration se prononcera sur le maintien en tout ou partie du bénéfice de la rémunération long terme. Sa décision sera dûment justifiée en cas de maintien ou versement de cette rémunération.

Dans le cas d'un départ à la retraite, les actions de performance en cours d'acquisition seront réduites au prorata du temps de présence sur la période d'acquisition et le bénéficiaire restera soumis à toutes les dispositions des plans.

Le Conseil d'administration doit déterminer la quantité minimum d'actions issues des attributions que le Président-Directeur Général doit conserver au nominatif jusqu'à la fin de ses fonctions. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a également décidé que conformément aux dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce :

- la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que Sophie ZURQUIYAH est tenue de conserver au nominatif, pendant la durée de son mandat, devrait représenter 25 % du montant de la plus-value d'acquisition nette au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration ; et
- la quantité d'actions résultant de l'acquisition d'actions que Sophie ZURQUIYAH est tenue de conserver au nominatif, pendant la durée de son mandat, devrait représenter 25 % des actions de performance définitivement attribuées par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Président-Directeur Général doit, en sa qualité d'administrateur de la Société, détenir un nombre d'actions de la Société représentant au moins 30 000 euros (sur la base du cours de l'action à la date d'achat). La combinaison de ces obligations permettra au Président-Directeur Général de détenir un nombre significatif de titres.

L'obligation de conservation au nominatif des actions issues des attributions d'actions gratuites et de la levée des options attribuées s'appliquera jusqu'à ce que la valeur de la totalité des actions détenues au nominatif par le Président-Directeur Général représente au moins deux ans de rémunération en monétaire (cumul fixe et variable annuel).

Prenant en compte le cours de l'action au moment de l'attribution et le plafond de l'autorisation utilisée, le Conseil d'administration pourra décider d'attribuer au Président-Directeur Général un nombre de titres dont la valorisation globale sera inférieure à la cible de la politique de rémunération. Cette approche garantit une répartition équilibrée de l'enveloppe des rémunérations à long terme, en maintenant l'attribution au Président-Directeur Général à un niveau raisonnablement proportionné, et en préservant ainsi un nombre suffisant d'actions pour les autres employés éligibles.

Attribution au titre de l'exercice 2026

Au titre de l'exercice 2026, le Conseil d'administration n'entend pas attribuer d'actions de performance au Président-Directeur Général.

Sort de la rémunération long terme

À compter de l'Assemblée Générale de 2026, dans le cadre de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, Sophie ZURQUIYAH exercera les fonctions de Président non exécutif du Conseil d'administration.

Conformément aux règlements des plans en vigueur et à la décision du Conseil d'administration en date du 26 février 2026, les actions de performance et les stock-options attribuées en 2023 et 2024, actuellement en cours d'acquisition, sont maintenues, sous réserve du respect de la condition de présence au sein du Groupe. Le plan d'actions de performance attribué en 2025 fera l'objet d'une acquisition au prorata temporis entre la date d'attribution et celle de l'Assemblée Générale de 2026.

Le maintien de ces droits traduit l'engagement et l'ancienneté de Sophie ZURQUIYAH au sein du Groupe et s'inscrit dans les pratiques de marché ainsi que dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

viii. Régimes de retraite supplémentaire

Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Afin de permettre aux cadres dirigeants du Groupe de compléter le niveau de rente servie par les régimes obligatoires français, un régime de retraite collectif supplémentaire par capitalisation depuis le 1^{er} janvier 2005 a été mis en place.

Le Président-Directeur Général bénéficie de ce régime de retraite.

Ce régime est plafonné comme tel et calculé en référence au plafond annuel de sécurité sociale (PASS) :

- tranche A – jusqu'à 100 % du PASS : 0,5 % à la charge du bénéficiaire et 1 % de cotisation à la charge de l'entreprise ;
- tranche B – au-delà de 100 % du PASS et jusqu'à 400 % du PASS : 2 % à la charge du bénéficiaire et 3 % à la charge de l'entreprise ;
- tranche C – au-delà de 400 % du PASS et jusqu'à 800 % du PASS : 3,5 % à la charge du bénéficiaire et 5 % à la charge de l'entreprise.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture de fonction). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération.

Les droits à la retraite au titre de ce régime pourront être liquidés, au plus tôt, lorsque le bénéficiaire aura liquidé ses droits à la retraite au titre du régime général de la sécurité sociale.

Ces contrats d'assurance sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

Au titre de l'exercice 2026, Sophie ZURQUIYAH bénéficiera, comme en 2025, du régime de retraite à cotisations définies mentionné ci-dessus. Le montant estimé pour la période entre le 1^{er} janvier 2026 et le 3 juin 2026, pour sa position de Président-Directeur Général, s'élève à 9 911 euros dont 5 888 euros à la charge de l'entreprise et 4 023 euros à la charge de Sophie ZURQUIYAH.

Régime de retraite alternatif

Le Conseil d'administration pourra décider la mise en place d'un dispositif de retraite alternatif au bénéfice du Président-Directeur Général en privilégiant les régimes à cotisations définies ou tout autre mécanisme assimilable en fonction des évolutions législatives et réglementaires.

Ce dispositif serait soumis à la réalisation de conditions de performance exigeantes définies par le Conseil d'administration, conformément à la législation en vigueur et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel se réfère l'entreprise.

ix. Assurance chômage individuelle

Le Président-Directeur Général, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail, n'est pas soumis à la législation de droit commun concernant l'indemnisation relative au chômage lors de sa perte d'emploi. Le Conseil d'administration peut, en conséquence, autoriser la conclusion d'une garantie chômage spécifique à son profit.

Pour la période entre le 1^{er} janvier 2026 et le 3 juin 2026, Sophie ZURQUIYAH bénéficiera d'un avantage en nature assurance chômage individuelle. Le montant s'élève à 6 213 euros à la charge de l'entreprise pour sa position de Président-Directeur Général.

x. Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe

Le Président-Directeur Général de la Société peut bénéficier d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe, dont les termes et conditions sont définis par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance.

L'indemnité contractuelle de rupture n'est susceptible d'être versée qu'en cas de départ contraint (en l'absence de faute grave ou lourde). Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre (i) un montant brut égal à 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social et (ii) toutes sommes auxquelles le Président-Directeur Général pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence. Le montant total de l'indemnité contractuelle de rupture est donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence.

La rémunération annuelle de référence est exclusivement constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne de la rémunération variable annuelle due au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Aucune indemnité ne sera versée si le Président-Directeur Général a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite au moment de son départ.

Le bénéfice de l'indemnité contractuelle de rupture sera subordonné à la réalisation d'une condition de performance. Cette condition de performance est définie par le Conseil d'administration, comme le taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération du Président-Directeur Général, réalisés au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ.

Cette condition de performance, en lien avec l'atteinte des critères de rémunération variable annuelle, contribue aux objectifs de la politique de rémunération en alignant la rémunération du Président-Directeur Général avec la stratégie du Groupe et l'intérêt social tout en encourageant la performance opérationnelle et financière.

Le versement de l'indemnité sera subordonné à la constatation préalable par le Conseil d'administration, dans les conditions prescrites par la législation en vigueur, de la réalisation de la ou des conditions de performance définies, appréciées à la date de cessation des fonctions.

Les conditions de paiement et l'appréciation des conditions de performance de l'indemnité sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Indemnité contractuelle de rupture en vigueur

Sophie ZURQUIYAH bénéficie, depuis sa nomination en 2018 en qualité de Directeur Général, d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation de son mandat social. Dans le cadre de son renouvellement par le Conseil d'administration en date du 5 mai 2022 et de sa nomination en tant que Président-Directeur Général en 2025, cette indemnité a été maintenue dans les termes et conditions suivants :

- Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation, et en cas de non-renouvellement de mandat qui interviendrait dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous ;
- aucun versement ne saurait avoir lieu en cas de faute grave ou lourde, quel que soit le motif de départ.

Le versement de l'indemnité de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Sophie ZURQUIYAH réalisés au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante :

- si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 % et inférieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 % et 100 % de son montant.

Cette indemnité contractuelle de rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Sophie ZURQUIYAH pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social exécutif. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérerait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité contractuelle de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité contractuelle de rupture est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

xi. Engagement de non-concurrence

Afin de protéger les intérêts du Groupe en cas de départ de certains cadres dirigeants y compris le Président-Directeur Général, la Société prévoit la mise en place d'engagements de non-concurrence.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du groupe Viridien.

En contrepartie de cet engagement d'une durée définie lors de la conclusion de la convention, le Président-Directeur Général reçoit une rémunération correspondant à un pourcentage de sa rémunération annuelle de référence. Pour la détermination de ces éléments, la Société se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et prévoit également une stipulation autorisant le Conseil d'administration à renoncer à la mise en œuvre de la clause lors du départ du bénéficiaire.

L'indemnité fera l'objet d'un paiement échelonné et son versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.

L'engagement de non-concurrence est un dispositif de protection du Groupe, l'indemnité de non-concurrence correspondant à la contrepartie financière impérative aux restrictions imposées. Le Conseil d'administration s'est toutefois réservé la possibilité de renoncer unilatéralement à la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence au plus tard au jour de la cessation des fonctions de Président-Directeur Général, auquel cas ce dernier serait libre de tout engagement et aucune somme ne lui serait due à ce titre.

Engagement de non-concurrence en vigueur

Sophie ZURQUIYAH est tenue par un engagement de non-concurrence qui s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels Sophie ZURQUIYAH a participé au sein du groupe Viridien.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de départ du Groupe de Sophie ZURQUIYAH, cette dernière recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence.

La rémunération annuelle de référence est constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable due au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant. L'indemnité fera l'objet d'un paiement échelonné et son versement sera exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.

xii. Indemnité de prise de fonction

Une indemnité de prise de fonction peut, le cas échéant, être allouée par le Conseil d'administration à un nouveau Président-Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe conformément aux recommandations AFEP-MEDEF. Le versement de cette indemnité qui peut revêtir différentes formes, se limite à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant et doit être dûment motivé.

xiii. Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération en cas de cumul d'un mandat d'administrateur conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs en 2026 présentée au paragraphe 4.2.1.2.d) du présent Document.

Sophie ZURQUIYAH ne percevra aucune rémunération spécifique au titre de son mandat d'administrateur entre le 1^{er} janvier 2026 et le 3 juin 2026 durant ses fonctions de Président-Directeur-Général.

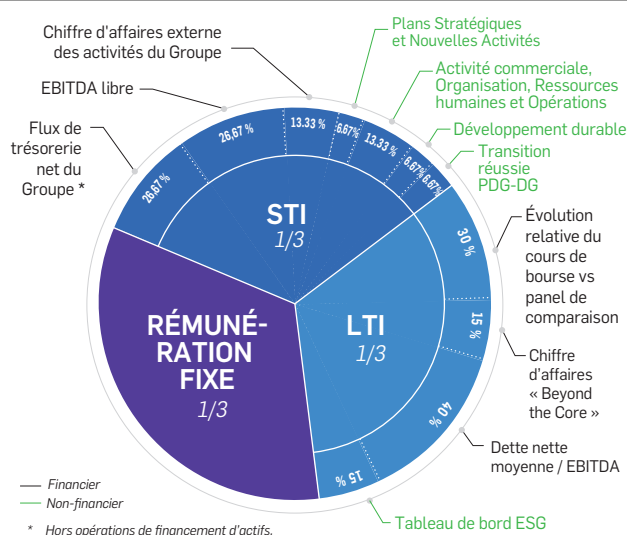
b) Politique de rémunération applicable au Directeur Général en 2026

Sophie ZURQUIYAH exercera les fonctions de Président-Directeur Général jusqu'à l'Assemblée Générale du 3 juin 2026. À compter de cette date, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général seront dissociées. Henning BERG sera nommé Directeur Général à partir du 3 juin 2026.

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, cette politique de rémunération fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette politique de rémunération sera applicable pour Henning BERG à partir de l'Assemblée générale du 3 juin 2026.

i. Importance respective des éléments de rémunération

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2026 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



ii. Rémunération fixe

Suite à la recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration réuni le 26 février 2026 a décidé de fixer la rémunération fixe du nouveau Directeur Général à 650 000 euros.

Pour déterminer la rémunération du Directeur Général du Groupe, le Conseil d'administration s'appuie sur une étude de marché réalisée par un cabinet indépendant. En 2026, le panel de comparaison est basé sur une sélection d'entreprises s'appuyant sur le panel existant du CAC Mid 60 ainsi que sur le panel de référence défini par le proxy advisor ISS, excluant les entreprises basées aux États-Unis. Le panel de comparaison se concentre sur des entreprises de taille comparable en termes de chiffre d'affaires (compris entre la moitié et deux fois le chiffre d'affaires de Viridien) et situées en Europe, sous des conditions de marché comparables. Le positionnement cible de la rémunération totale est médian en termes de rémunération globale (fixe, variable annuelle et rémunération à long terme).

iii. Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle du Directeur Général est décomposée en deux parties :

- la première partie est assise sur des critères financiers (2/3) ;

- la seconde est assise sur des critères non financiers (1/3).

Les objectifs financiers et non financiers sont définis de façon précise par le Conseil d'administration au regard des objectifs budgétaires du Groupe.

Le Conseil d'administration décide de la pondération assignée à la réalisation de chacun des critères considérés en fonction du contexte et de leur importance pour le Groupe.

Afin d'inciter à la surperformance sur les objectifs financiers, le programme de rémunération variable annuel permet de verser des montants excédant la rémunération cible. Ce mécanisme concerne exclusivement les critères financiers. Le montant maximal de la rémunération variable annuelle peut ainsi atteindre un montant maximal de 166,67 % de la rémunération fixe.

Les objectifs cibles ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, le taux de réalisation de chacun des critères est communiqué *a posteriori*.

Les indicateurs sont fixés chaque année par le Conseil d'administration pour le Directeur Général.

Méthode d'évaluation des critères de performance

L'appréciation de la performance du Directeur Général est effectuée par le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. Le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance fait ensuite part de ses recommandations au Conseil d'administration pour prise de décision. Il est précisé que le Directeur Général ne prend pas part au vote ni aux délibérations sur les éléments de rémunération qui le concerne.

Condition de versement

La partie variable attribuée au titre d'un exercice donné est déterminée par le Conseil d'administration approuvant les comptes du même exercice. Ainsi, conformément à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, le versement de la part variable attribuée au titre de l'année 2026 sera subordonné à l'approbation par l'Assemblée générale appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, de la résolution relative au *say on pay ex post* individuel du Directeur Général. Elle est versée dans le mois qui suit la validation de ce versement par l'Assemblée générale.

Il n'existe aucune autre période de report éventuelle ni aucune possibilité pour la Société de demander la restitution de la rémunération variable annuelle une fois payée.

Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Directeur Général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient prorata temporis pour la période d'exercice des fonctions.

Cependant, en cas de nomination sur le second semestre, le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance disposerait d'une latitude pour la mise en œuvre des critères.

Objectifs applicables à la rémunération variable annuelle en 2026

Au titre de l'exercice 2026, le Conseil d'administration réuni le 26 février 2026 a décidé de ne pas modifier le système de rémunération variable annuelle applicable au Directeur Général et a déterminé la structure de la rémunération variable annuelle de Henning BERG ainsi que les objectifs applicables. Le montant à payer sera proratisé sur la période d'exercice des fonctions du Directeur Général entre le 3 juin 2026 et le 31 décembre 2026.

Le Conseil d'administration a défini les objectifs financiers en relation avec les objectifs budgétaires du Groupe. Les objectifs non financiers ont pour leur part été définis en relation avec les priorités annuelles du Groupe et sont basés sur :

- la définition et la mise en œuvre des **plans stratégiques du Groupe et des nouvelles activités** à horizon 2028. Celui-ci comprend des objectifs qualitatifs dont notamment la structuration et l'avancement des initiatives de nos nouvelles activités, l'examen de nouvelles opportunités commerciales ainsi que des objectifs quantitatifs spécifiques (part de marché, nouveaux projets multi-clients et livraison de nouvelles technologies...) liés à des indicateurs dont les critères détaillés sont tenus confidentiels ;
- La réalisation de ces objectifs sera évaluée par le Conseil d'administration en fonction de l'évolution de notre portefeuille de nouvelles activités et de l'avancement des initiatives stratégiques de Viridien ;
- La réalisation d'objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs de **gestion de la performance commerciale, de la performance opérationnelle et des ressources humaines du Groupe** mettant l'accent sur les relations clients, le positionnement marché, la différenciation technologique de l'entreprise, le « business model », la résilience financière des opérations ainsi que la réalisation de projets clés. Ces objectifs comprennent également des éléments liés à l'organisation de l'entreprise, la gestion des salariés et des talents, la gestion des successions clés, l'engagement des salariés et l'attractivité de l'entreprise grâce à la mise en place d'une proposition de valeur attrayante ;
- La réalisation de ces objectifs sera mesurée sur la base de la mise en œuvre effective des actions définies pour chaque ligne de métier, examinées par le Conseil d'administration, incluant, entre autres, la transformation des prospects en projets ou les actions en faveur de la transparence des rémunérations et d'équité ;

- la performance de l'entreprise en matière de **responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance** ainsi que la consolidation et le développement de nouvelles initiatives en lien avec la transition énergétique. Ce point inclut les objectifs suivants qui seront évalués par le Conseil d'administration :

- maintenir la performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement en ligne avec les normes de référence de l'industrie, sans aucun décès (critères quantitatifs) ;
- continuer à améliorer la performance environnementale dans les domaines des émissions de carbone et de l'utilisation de l'eau (critères quantitatifs) ;
- faire progresser les actions visant à améliorer la performance environnementale de notre chaîne d'approvisionnement (critères qualitatifs) ;

- Au titre de l'exercice 2026**, un critère a été introduit afin d'assurer une transition réussie, la continuité et l'alignement des priorités entre le Président-Directeur Général, Sophie ZURQUIYAH, et le nouveau Directeur Général, Henning BERG. Ce critère reposera sur des réalisations telles que la mise en place d'une transition fluide du Président-Directeur Général, en fournissant au nouveau Directeur Général une compréhension complète des activités, un accès aux principales parties prenantes ainsi que le cadre de gouvernance nécessaire à son intégration efficace dans ses fonctions. Le Président-Directeur Général et le nouveau Directeur Général s'impliqueront conjointement et activement au sein de l'organisation, développeront des relations clés internes et externes, assumeront des responsabilités de leadership et, durant la période de transition, participeront aux réunions avec les clients et les investisseurs afin d'assurer la continuité des activités et d'atteindre la performance attendue pour 2026.

Le montant cible de la rémunération variable annuelle reste fixé à 100 % de la rémunération fixe, partagé entre 2/3 pour les objectifs financiers et 1/3 pour les objectifs non financiers. Son montant maximum reste fixé à 166,67 % de la rémunération fixe.

La rémunération variable annuelle de l'exercice 2026 se décompose comme suit :

Indicateur	Cible	Maximum
	En % de la rémunération fixe	En % de la rémunération fixe
Critères financiers	66,67 %	133,33 %
Flux de trésorerie net du Groupe ^(a)	26,67 %	53,34 %
EBITDA libre	26,67 %	53,34 %
Chiffre d'affaires Externe des Activités du Groupe	13,33 %	26,66 %
Critères non financiers	33,33 %	33,33 %
Plans Stratégiques et Nouvelles Activités	6,67 %	6,67 %
Activité commerciale, Organisation, Ressources humaines et Opérations	13,33 %	13,33 %
Développement durable	6,67 %	6,67 %
Transition réussie PDG-DG	6,67 %	6,67 %
TOTAL DES CRITÈRES	100,00 %	166,67 %

(a) hors opérations de financement d'actifs

Pour tenir compte des conséquences économiques résultant de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourra, après consultation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, modifier les critères et/ou conditions de performance de la rémunération variable annuelle. Le Conseil justifiera de façon détaillée ces adaptations au regard de l'impact

sur la performance de la Société et des conséquences économiques résultant de ces circonstances exceptionnelles. En tout état de cause, la rémunération variable annuelle ne pourra pas excéder les plafonds prévus par la présente politique, i.e. 166,67 %.

iv. Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle ne peut être allouée au Directeur Général par le Conseil d'administration, sauf circonstances très particulières le justifiant.

En cas de versement d'une rémunération exceptionnelle, celle-ci sera justifiée et explicitée par le Conseil d'administration à la fois sur les critères de détermination ainsi que sur les montants attribués.

Dans tous les cas, la rémunération exceptionnelle ne pourrait pas dépasser 150 % de la rémunération fixe du Directeur Général.

Conformément à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, le versement de cette rémunération exceptionnelle serait soumis à l'approbation du vote *ex post* par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

v. Autres éléments de la rémunération court terme

Régimes de protection sociale

Le Directeur Général peut bénéficier des régimes de protection sociale mis en place pour les salariés du Groupe. À ce titre, il peut bénéficier d'un régime de prévoyance couvert par un contrat d'assurance garantissant le risque décès, incapacité et invalidité.

Pour l'exercice 2026, cette couverture restera assurée par le contrat d'assurance souscrit auprès de SwissLife.

Les prestations sont calculées en fonction de l'assiette de cotisation constituée de la rémunération annuelle brute. Le Directeur Général peut également bénéficier d'un régime de couverture de frais de santé garantissant les frais médicaux.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année.

Il est précisé que le montant de ces cotisations et des garanties associées sont revus chaque année, sans nécessairement être modifiés.

Ces contrats d'assurance sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

Assurance médicale internationale

Le Directeur Général peut bénéficier en raison de ses déplacements fréquents à l'étranger, d'un contrat d'assurance médicale internationale.

Avantages de toute nature

Le Directeur Général peut bénéficier d'un avantage en nature lié à l'attribution d'un véhicule de fonction.

Au titre de l'exercice 2026, Henning BERG bénéficiera des régimes de protection sociale applicables aux salariés du Groupe, d'une assurance médicale internationale et d'un véhicule de fonction.

Allocation logement

Le Directeur Général peut bénéficier d'une allocation logement.

Cette allocation constitue un complément de rémunération destiné à contribuer à la prise en charge des frais de logement liés à l'exercice de ses fonctions. Elle ne correspond pas à la mise à disposition d'un logement par la Société.

Au titre de l'exercice 2026, Henning BERG bénéficiera d'une allocation logement d'un montant de 70 000 euros. Le montant lié à sa position de Directeur Général sera payé au prorata entre le 3 juin 2026 et le 31 décembre 2026.

vi. Rémunération variable pluriannuelle

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas utiliser de mécanisme de rémunération variable long terme à verser en numéraire, préférant aligner la rémunération du Directeur Général avec les intérêts des actionnaires en privilégiant les instruments

en actions, ce qui contribue à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social.

Il est cependant précisé que ce type de rémunération pourrait être envisagé en cas d'évolutions réglementaires ou de circonstances qui rendraient irréalisable ou inefficace l'utilisation d'instruments en actions. Dans cette hypothèse, les principes et critères décrits pour les plans en actions seront repris dans la structuration d'une telle rémunération pluriannuelle en adaptant les modalités.

vii. Rémunération long terme

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance et sur autorisation de l'Assemblée générale, attribue au Directeur Général une rémunération long terme pouvant prendre la forme, notamment, d'actions gratuites soumises à conditions de performance (« actions de performance ») visées aux articles L. 225-197-1 et suivants, et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce, ou de tout autre plan lié à la croissance du titre.

Les outils de rémunération à long terme mis en place par la Société contribuent aux objectifs de la politique de rémunération en fidélisant les dirigeants et en liant la rétribution des mandataires sociaux exécutifs aux intérêts des actionnaires et, plus largement, à l'intérêt social de la Société. Cette politique permet de rémunérer la création de valeur à long terme pour la Société, assurant sa pérennité.

La mise en œuvre de ces plans est soumise à des conditions de performance et de présence pour les dirigeants du Groupe. Ainsi, le Directeur Général peut bénéficier d'un plan d'actions de performance soumis à la réalisation de conditions de performance au titre des années suivantes, avec une période d'acquisition des instruments au moins égale à trois ans.

La cible de la rémunération long terme en actions est égale à 100 % de la rémunération fixe du Directeur Général, sans pouvoir excéder un plafond de 150 % de cette même rémunération fixe.

Il est proposé pour l'exercice 2026 de maintenir la nécessité d'apporter des justifications détaillées en cas de décision de maintien de la rémunération à long terme en cas de départ du Directeur Général.

En cas de circonstances exceptionnelles, les conditions de performance pourront être modifiées au cours de la période considérée. Dans ce cas, ces modifications sont rendues publiques après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtées. La modification des conditions de performance doit maintenir l'alignement des intérêts des actionnaires et des bénéficiaires. En cas de départ des mandataires sociaux exécutifs avant l'expiration de la durée prévue pour l'appréciation des conditions de performance, le Conseil d'administration se prononcera sur le maintien en tout ou partie du bénéfice de la rémunération long terme. Sa décision sera dûment justifiée en cas de maintien ou versement de cette rémunération.

Dans le cas d'un départ à la retraite, les actions de performance en cours d'acquisition seront réduites au prorata du temps de présence sur la période d'acquisition et le bénéficiaire restera soumis à toutes les dispositions des plans.

Le Conseil d'administration doit déterminer la quantité minimum d'actions issues des attributions que le Directeur Général doit conserver au nominatif jusqu'à la fin de ses fonctions. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a également décidé que conformément aux dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce :

- la quantité d'actions résultant de l'acquisition d'actions que Henning BERG est tenu de conserver au nominatif, pendant la durée de son mandat, devrait représenter 25 % des actions de performance définitivement attribuées par le Conseil d'administration.

- Par ailleurs, le Directeur Général, s'il est nommé administrateur de la Société, devra, en cette qualité, détenir un nombre d'actions de la Société représentant au moins 30 000 euros (sur la base du cours de l'action à la date d'achat).

La combinaison de ces obligations permettra au Directeur Général de détenir un nombre significatif de titres.

L'obligation de conservation au nominatif des actions issues des attributions d'actions gratuites et de la levée des options attribuées s'appliquera jusqu'à ce que la valeur de la totalité des actions détenues au nominatif par le Directeur Général représente au moins deux ans de rémunération en monétaire (cumul fixe et variable annuel).

Prenant en compte le cours de l'action au moment de l'attribution et le plafond de l'autorisation utilisée, le Conseil d'administration pourra décider d'attribuer au Directeur Général un nombre de titres dont la valorisation globale sera inférieure à la cible de la politique de rémunération. Cette approche garantit une répartition équilibrée de l'enveloppe des rémunérations à long terme, en maintenant l'attribution au Directeur Général à un niveau raisonnablement proportionné, et en préservant ainsi un nombre suffisant d'actions pour les autres employés éligibles.

Attribution au titre l'exercice 2026

Au titre de l'exercice 2026, le Conseil d'administration entend attribuer des actions de performance au Directeur Général. Ces attributions seront soumises à une période d'acquisition d'au moins trois ans et à des conditions de performance exigeantes liées à des objectifs financiers établis en cohérence avec le Business Plan de l'entreprise et des objectifs ESG établis en cohérence avec les objectifs ESG de Viridien à l'horizon 2025-2030.

Les conditions de performances définies de façon précise par le Conseil d'administration incluront :

- une condition de croissance du cours de Bourse de l'action Viridien par rapport à l'évolution relative d'un indice composé d'un panel de pairs. Le panel de pairs étant composé des entreprises du secteur pétrolier et domaines connexes suivantes : TGS ASA, Fugro NV, Core laboratories VV, Nov Inc., Valaris Ltd., Technip FMC, Hunting PLC, Vallourec S.A et Geospace Technologies Corporation. Pour une croissance de l'action Viridien supérieure ou égale à 130 % de la croissance médiane du panel de comparaison, 100 % des actions seront acquises au titre de cette condition. Une croissance de l'action Viridien supérieure ou égale à 100 % de la croissance médiane du panel de comparaison et strictement inférieure à 130 % de la croissance médiane du panel de comparaison, entraînera l'acquisition, de manière linéaire, de 75 % à 100 % des actions au titre de cette condition. Pour une croissance de l'action Viridien strictement inférieure à 100 % de la croissance médiane du panel de comparaison, aucune action ne sera acquise au titre de cette condition ;
- une condition de performance basée sur un objectif de revenu de Beyond the Core pour les années 2026, 2027 et 2028. Pour l'atteinte de l'objectif à 100 % de la cible, 100 % des actions seront acquises au titre de cette condition. Une atteinte supérieure ou égale à 90 % de la cible et strictement inférieure à 100 % de la cible, entraînera l'acquisition, de manière linéaire, de 50 % à 100 % (exclu) des actions au titre de cette condition. Pour une atteinte inférieure à 90 % de la cible, aucune action ne sera acquise au titre de cette condition ;
- une condition de performance basée sur l'atteinte d'un ratio de dette moyenne sur EBITDAs des activités poursuivies pour l'année 2028. Pour l'atteinte de l'objectif à 100 % de la cible, 100 % des actions seront acquises au titre de cette condition. Une atteinte supérieure ou égale à 90 % de la cible et strictement inférieure à 100 % de la cible, entraînera

l'acquisition, de manière linéaire, de 50 % à 100 % (exclu) des actions au titre de cette condition. Pour une atteinte inférieure à 90 % de la cible, aucune action ne sera acquise au titre de cette condition ;

- une condition de performance fondée sur l'atteinte d'un objectif dit Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Cet objectif comprend des critères de gouvernance axés sur la sécurité, la gestion des risques, la responsabilité environnementale et la durabilité ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit ne sera acquis au titre de cette quatrième condition de performance.

Le taux maximal d'acquisition sur chaque condition de performance ne pourra pas dépasser 100 % de la part de la famille du critère. Ainsi, le taux maximal d'acquisition ne pourra pas dépasser 100 % de l'attribution.

viii. Régimes de retraite supplémentaire

Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Afin de permettre aux cadres dirigeants du Groupe de compléter le niveau de rente servie par les régimes obligatoires français, un régime de retraite collectif supplémentaire par capitalisation depuis le 1^{er} janvier 2005 a été mis en place.

Le Directeur Général bénéficie de ce régime de retraite.

Ce régime est plafonné comme tel et calculé en référence au plafond annuel de sécurité sociale (PASS) :

- tranche A – jusqu'à 100 % du PASS : 0,5 % à la charge du bénéficiaire et 1 % de cotisation à la charge de l'entreprise ;
- tranche B – au-delà de 100 % du PASS et jusqu'à 400 % du PASS : 2 % à la charge du bénéficiaire et 3 % à la charge de l'entreprise ;
- tranche C – au-delà de 400 % du PASS et jusqu'à 800 % du PASS : 3,5 % à la charge du bénéficiaire et 5 % à la charge de l'entreprise.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture de fonction). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération.

Les droits à la retraite au titre de ce régime pourront être liquidés, au plus tôt, lorsque le bénéficiaire aura liquidé ses droits à la retraite au titre du régime général de la sécurité sociale.

Ces contrats d'assurance sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

Au titre de l'exercice 2026, Henning BERG bénéficiera, du régime de retraite à cotisations définies mentionné ci-dessus. Le montant estimé pour la période entre le 3 juin 2026 et le 31 décembre 2026, au titre de sa position de Directeur Général, s'élève à 13 875 euros dont 8 243 euros à la charge de l'entreprise et 5 632 euros à la charge de Henning BERG.

Régime de retraite alternatif

Le Conseil d'administration pourra décider la mise en place d'un dispositif de retraite alternatif au bénéfice du Directeur Général en privilégiant les régimes à cotisations définies ou tout autre mécanisme assimilable en fonction des évolutions législatives et réglementaires.

Ce dispositif serait soumis à la réalisation de conditions de performance exigeantes définies par le Conseil d'administration, conformément à la législation en vigueur et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel se réfère l'entreprise.

ix. Assurance chômage individuelle

Le Directeur Général, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail, n'est pas soumis à la législation de droit commun concernant l'indemnisation relative au chômage lors de sa perte d'emploi. Le Conseil d'administration peut, en conséquence, autoriser la conclusion d'une garantie chômage spécifique à son profit.

Pour l'exercice 2026, Henning BERG bénéficiera d'un avantage en nature assurance chômage individuelle. Le montant s'élève à 8 698 euros à la charge de l'entreprise pour la période entre le 3 juin 2026 et le 31 décembre 2026 pour sa position de Directeur Général.

x. Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe

Le Directeur Général de la Société peut bénéficier d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe, dont les termes et conditions sont définis par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance.

L'indemnité contractuelle de rupture n'est susceptible d'être versée qu'en cas de départ contraint (en l'absence de faute grave ou lourde). Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre (i) un montant brut égal à 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social et (ii) toutes sommes auxquelles le Directeur Général pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence. Le montant total de l'indemnité contractuelle de rupture est donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence.

La rémunération annuelle de référence est exclusivement constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne de la rémunération variable annuelle due au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérerait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Aucune indemnité ne sera versée si le Directeur Général a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite au moment de son départ.

Le bénéfice de l'indemnité contractuelle de rupture sera subordonné à la réalisation d'une condition de performance. Cette condition de performance est définie par le Conseil d'administration, comme le taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération du Directeur Général, réalisés au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ.

Cette condition de performance, en lien avec l'atteinte des critères de rémunération variable annuelle, contribue aux objectifs de la politique de rémunération en alignant la rémunération du Directeur Général avec la stratégie du Groupe et l'intérêt social tout en encourageant la performance opérationnelle et financière.

Le versement de l'indemnité sera subordonné à la constatation préalable par le Conseil d'administration, dans les conditions prescrites par la législation en vigueur, de la réalisation de la ou

des conditions de performance définies, appréciées à la date de cessation des fonctions.

Les conditions de paiement et l'appréciation des conditions de performance de l'indemnité sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Indemnité contractuelle de rupture en vigueur

- Henning BERG bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation, et en cas de non-renouvellement de mandat qui interviendrait dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous ;
- aucun versement ne saurait avoir lieu en cas de faute grave ou lourde, quel que soit le motif de départ.

Le versement de l'indemnité de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Henning BERG réalisés au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante :

- si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 % et inférieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 % et 100 % de son montant.

Cette indemnité contractuelle de rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Henning BERG pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social exécutif. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérerait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité contractuelle de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité contractuelle de rupture est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

xi. Engagement de non-concurrence

Afin de protéger les intérêts du Groupe en cas de départ de certains cadres dirigeants y compris le Directeur Général, la Société prévoit la mise en place d'engagements de non-concurrence.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du groupe Viridien.

En contrepartie de cet engagement d'une durée définie lors de la conclusion de la convention, le Directeur Général reçoit une rémunération correspondant à un pourcentage de sa rémunération annuelle de référence. Pour la détermination de ces éléments, la Société se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et prévoit également une stipulation autorisant le Conseil d'administration à renoncer à la mise en œuvre de la clause lors du départ du bénéficiaire.

L'indemnité fera l'objet d'un paiement échelonné et son versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.

L'engagement de non-concurrence est un dispositif de protection du Groupe, l'indemnité de non-concurrence correspondant à la contrepartie financière impérative aux restrictions imposées. Le Conseil d'administration s'est toutefois réservé la possibilité de renoncer unilatéralement à la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence au plus tard au jour de la cessation des fonctions de Directeur Général, auquel cas ce dernier serait libre de tout engagement et aucune somme ne lui serait due à ce titre.

Engagement de non-concurrence en vigueur

Henning BERG est tenu par un engagement de non-concurrence qui s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels Henning BERG a participé au sein du groupe Viridien.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de départ du Groupe de Henning BERG, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence.

La rémunération annuelle de référence est constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable due au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant. L'indemnité fera l'objet d'un paiement échelonné et son versement sera exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.

xii. Indemnité de prise de fonction

Une indemnité de prise de fonction peut, le cas échéant, être allouée par le Conseil d'administration à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe conformément aux recommandations AFEP-MEDEF. Le versement de cette indemnité qui peut revêtir différentes formes, se limite à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant et doit être dûment motivé.

xiii. Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur

Le Directeur Général ne perçoit aucune rémunération en cas de cumul d'un mandat d'administrateur conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs en 2026 présentée au paragraphe 4.2.1.2.d) du présent Document.

Pour l'exercice 2026, Henning BERG ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

c) Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, applicable à compter du 3 juin 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026

La rémunération du Président du Conseil d'administration est déterminée en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF et en ligne avec les pratiques de rémunération observées en France pour les Présidents de conseils non exécutifs. Elle est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, cette politique de rémunération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration sont décrites au paragraphe 4.1.3.3.a) du présent Document.

La durée de la fonction du Président du Conseil d'administration est égale à celle de son mandat d'administrateur.

La présente politique s'applique pour un mode de gouvernance dissociée avec un Président du Conseil d'administration et un Directeur Général.

Rémunération totale et avantage de toutes natures

i. Rémunération fixe annuelle au titre du mandat de Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 26 février 2026, sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, a décidé de revoir la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration qui sera dorénavant exclusivement composée d'un montant fixe annuel, tel que présentée ci-dessous.

Au titre de l'exercice 2026, la rémunération fixe annuelle de Sophie ZURQUIYAH en qualité de Président du Conseil d'administration s'élèvera 350 000 euros bruts sur une base annuelle, conformément à la proposition du Conseil d'administration en date du 26 février 2026, suivant recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance. La revalorisation de la rémunération du Président repose sur plusieurs éléments :

- depuis 2018, la rémunération du Président n'avait pas été revue et demeurerait fixée à 240 000 euros au total. L'ajustement du montant s'appuie sur des études de rémunération comparatives réalisées auprès de sociétés tierces reconnues, et tient également compte de ses précédentes fonctions de Président-Directeur Général de la Société, tout en veillant à maintenir un niveau de rémunération approprié et compétitif au regard des pratiques du marché ;
- l'expérience approfondie de Sophie ZURQUIYAH, qui a occupé les fonctions de Directeur Général de 2018 à 2026, constitue un véritable atout pour le Groupe. Sa connaissance pointue des activités du Groupe et des enjeux stratégiques du secteur, lui permettra de jouer un rôle essentiel, en apportant soutien et conseils au nouveau Directeur Général, qui occupe pour la première fois la fonction de directeur général d'une société cotée. Il demeure essentiel pour le Conseil de pouvoir compter sur un Président engagé et expérimenté. En tant que Président, Sophie ZURQUIYAH assumera également des responsabilités supplémentaires, telles que la participation aux réunions de gouvernance avec les agences de conseil en vote et les principaux actionnaires. Elle sera également invitée à participer à l'ensemble des réunions des comités du Conseil.

La rémunération fixe annuelle de Sophie ZURQUIYAH sera proratisée en fonction de sa présence en tant que Président du Conseil d'administration entre le 3 juin 2026 et le 31 décembre 2026.

ii. Autres éléments de la rémunération court terme

RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE

Le Président du Conseil d'administration peut bénéficier des régimes de protection sociale complémentaires au régime de base mis en place pour les salariés du Groupe.

À ce titre, il peut bénéficier d'un régime de prévoyance couvert par un contrat d'assurance garantissant le risque décès, incapacité et invalidité. Il peut également bénéficier d'un régime international de couverture de frais de santé garantissant les frais médicaux.

Pour l'exercice 2026, Sophie ZURQUIYAH bénéficiera de ce type de régime.

AVANTAGES EN NATURE

Le Président du Conseil peut bénéficier d'avantages en nature liés à l'attribution d'un véhicule de fonction.

Au titre de l'exercice 2026, Sophie ZURQUIYAH bénéficiera d'un véhicule de fonction.

iii. Autres formes de rémunération

Au titre de l'exercice 2026, le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune autre forme de rémunération. En particulier, il ne perçoit :

- aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions ;
- aucune action gratuite ou de performance.

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun avantage retraite, ni d'indemnité de non-concurrence, ni d'indemnité contractuelle de départ.

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune indemnité de déplacement, contrairement aux autres administrateurs.

d) Politique de rémunération applicable aux administrateurs en 2026

a. Administrateurs concernés

La composition du Conseil d'administration ainsi que les informations relatives à la prise de fonction, de renouvellement et d'expiration de mandat pour chacun des administrateurs sont présentées à la section 4.1.3.1 du présent Document.

Les administrateurs ont un mandat d'une durée de quatre ans conformément aux statuts de la Société.

b. Règles de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs

i. Montant de rémunération globale annuelle maximale allouée aux administrateurs proposé à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la Société réunie le 16 juin 2020 a approuvé une somme maximale de 550 000 euros au titre de la rémunération globale annuelle des administrateurs applicable depuis l'exercice 2020. Cette rémunération totale maximale demeure inchangée pour l'exercice 2026 en l'absence d'une nouvelle décision de l'Assemblée.

ii. Règles générales de répartition

Le montant global annuel de la rémunération des administrateurs, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale, est réparti entre les administrateurs en une part fixe, basée sur la fonction, et une part variable, basée sur l'assiduité aux réunions, ainsi que d'une indemnité de déplacement pour les administrateurs venant de l'étranger. La part variable de la rémunération allouée aux administrateurs est prépondérante sur l'enveloppe globale, par rapport à la part fixe allouée, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (22.1).

Le montant total alloué à chaque administrateur est déterminé après prise en compte de l'assiduité effective à chaque réunion du Conseil d'administration et de ses comités, sachant que, pour le calcul de la rémunération, les réunions stratégiques du Conseil seront assimilées à des réunions du Conseil d'administration. Dans le cas où le montant total agrégé atteint le montant maximum approuvé par l'Assemblée générale, un calcul sera établi au prorata pour chaque administrateur afin de se conformer à ce montant maximum et ne pas le dépasser.

iii. Règles spécifiques applicables au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, au Président-Directeur Général et à l'Administrateur Référent

En cas de gouvernance dissociée

- Président du Conseil d'administration :

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération fixe au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration telle que décrite au paragraphe 4.2.1.2.c) du présent Document.

- Directeur Général :

Le Directeur Général qui serait également administrateur de la Société ne perçoit pas de rémunération en sa qualité d'administrateur ni d'indemnité de déplacement. Les différents éléments composant sa rémunération sont décrits au paragraphe 4.2.1.2.b) du présent Document.

En cas de gouvernance unifiée : Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général qui serait également administrateur de la Société ne perçoit pas de rémunération en sa qualité d'administrateur ni d'indemnité de déplacement. Les différents éléments composant sa rémunération sont décrits au paragraphe 4.2.1.2.a) du présent Document.

Administrateur Référent

L'Administrateur Référent perçoit, en complément de sa rémunération en qualité d'administrateur, une rémunération part fixe annuelle s'élevant à 30 000 euros telle que décrite au paragraphe 4.2.1.2.d) du présent Document.

c. Montants de rémunération allouée aux administrateurs applicables pour l'exercice 2026

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice 2026, sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, les règles proposées sont présentées ci-dessous :

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS – PART FIXE (POUR UNE ANNÉE FISCALE PLEINE) BASÉE SUR LA FONCTION ^(a)

	Part fixe
Administrateur	12 000 €
Administrateur Référent	30 000 €
Président du Comité d'audit et de gestion des risques	14 000 €
Membre du Comité d'audit et de gestion des risques	7 000 €
Président de tout comité autre que le Comité d'audit et de gestion des risques	7 000 €
Membre de tout comité autre que le Comité d'audit et de gestion des risques	4 000 €

(a) À l'exclusion du Président du Conseil, de l'administrateur Directeur Général (et Président du Conseil le cas échéant), et de l'administrateur représentant les salariés (le cas échéant).

Tout administrateur qui serait nommé en cours d'année verra sa part fixe calculée sur la base d'un prorata temporis en fonction de sa date de prise de fonction.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS – PART VARIABLE BASÉE SUR L'ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS ^(a)

	Part variable
Participation à une réunion ordinaire du Conseil ^(b)	4 000 €
Participation à une réunion ordinaire du Comité	2 000 €
Participation à une réunion exceptionnelle du Conseil ^(c)	2 000 €
Participation à une réunion exceptionnelle d'un Comité	1 000 €
Participation à une réunion téléphonique de suivi ^(d)	0 €
Consultation écrite	0 €
Participation à une réunion d'un comité en tant qu'invité	0 €

(a) À l'exclusion du Président du Conseil, de l'administrateur Directeur Général (et Président du Conseil le cas échéant), et de l'administrateur représentant les salariés (le cas échéant).

(b) Une réunion ordinaire est une réunion qui a été planifiée dans le calendrier annuel tel qu'approuvé par le Conseil lors de l'exercice précédent. Les réunions stratégiques planifiées dans le calendrier annuel sont considérées comme des réunions ordinaires.

(c) Une réunion exceptionnelle est une réunion qui n'a pas été planifiée dans le calendrier annuel tel qu'approuvé par le Conseil lors de l'exercice précédent. Elle est convoquée en principe afin d'obtenir l'approbation du Conseil ou la recommandation du Comité sur des questions particulières.

(d) La réunion téléphonique de suivi a pour objet de tenir les administrateurs informés de sujets traités au cours des réunions ordinaires ou exceptionnelles du Comité.

Le Conseil d'administration du 26 février 2026, sur recommandation du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance, a décidé de revoir la politique de rémunération des administrateurs en proposant une augmentation d'environ 10 % par rapport à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2025, l'enveloppe globale restant inchangée à 550 000 euros. Cette revalorisation s'appuie sur la prise en compte d'un ordre du jour enrichi, conjuguée à une réduction du nombre de réunions, tout en garantissant l'attractivité et la compétitivité de la fonction au sein du Conseil d'administration. Cette politique sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT, INDÉPENDAMMENT DE LA NATIONALITÉ DE L'ADMINISTRATEUR CONCERNÉ ^(a)

	Indemnité de déplacement
Déplacement intercontinental	2 000 € ^(b)
Déplacement au sein d'un même continent	500 € ^(b)

(a) À l'exclusion du Président du Conseil, de l'administrateur Directeur Général (cumulant les fonctions de Président le cas échéant), et de l'administrateur représentant les salariés (le cas échéant).

(b) Montant par réunion.

Cette indemnité de déplacement s'appliquera à tout déplacement en vue d'une séance du Conseil d'administration, d'une réunion stratégique du Conseil d'administration et également du séminaire annuel du Conseil d'administration, le cas échéant.

d. Options de souscription d'achat d'actions et actions de performance

Conformément à la loi, les administrateurs, à l'exception du Directeur Général et de l'administrateur représentant les salariés, ne bénéficient pas d'options de souscription d'achat d'actions ou d'actions de performance de la Société.

e. Dépenses

Les dépenses liées aux déplacements des administrateurs en lien avec les réunions du Conseil et de ses comités seront remboursées par la Société.

4.2.2 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2025 (EX-POST)

4.2.2.1 Informations relatives à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux

Le présent paragraphe comprend les informations visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui sont soumises à l'approbation des actionnaires dans le cadre du « say on pay ex-post global ». Il reprend également les tableaux recommandés par l'AMF dans le cadre de sa position-recommandation 2021-02.

A. Rémunération totale annuelle du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025

a. Prise en compte du dernier vote de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle du 30 avril 2025 a approuvé à 98,73 % la résolution n° 12 portant sur les informations prévues à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce et relative aux éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que la résolution n° 16 (approuvée à 98,33 %) relative à la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration.

La Société a pris en compte ce vote positif de l'Assemblée générale et a maintenu en 2025 les principes généraux de la politique de rémunération.

b. Conformité de la rémunération versée avec la politique de rémunération

La rémunération versée au Président du Conseil d'administration est conforme aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration

approuvés par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 et applicables au titre de l'exercice 2025.

Au titre de l'exercice 2025, la Société n'a effectué aucun écart ou dérogation par rapport à la politique de rémunération en vigueur.

c. Rémunération totale et avantages de toute nature

Les montants des rémunérations brutes versées au cours des exercices 2024 et 2025 et attribués au titre desdits exercices par la Société et les sociétés contrôlées, à Philippe SALLE figurent dans les tableaux ci-après.

i. Tableaux récapitulatifs des rémunérations de Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2025

Au titre de l'exercice 2025, la structure de la rémunération de Philippe SALLE, pendant la période d'exercice de ses fonctions de Président du Conseil allant du 1er janvier au 30 avril 2025, est la suivante :

- en sa qualité d'administrateur : 23 333 euros ont été attribués à Philippe SALLE (70 000 euros bruts sur une base annuelle).

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, le versement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 225-45 et à l'article L. 22-10-14 du code précité n'a pas été suspendu ; et

- en sa qualité de Président du Conseil d'administration : 56 668 euros (170 000 euros bruts sur une base annuelle).

	Exercice 2024	Exercice 2025
Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2025		
Total des rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau ci-dessous)	240 000 €	80 001 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n. a.	n. a.
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n. a.	n. a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n. a.	n. a.
Valorisation des autres plans de rémunération long terme	n. a.	n. a.
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE	240 000 €	80 001 €

Tableau 1 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2025	Exercice 2024		Exercice 2025	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	170 000 €	170 000 €	56 668 €	56 668 € ^(a)
Rémunération variable annuelle	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Rémunération variable pluriannuelle	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Rémunération exceptionnelle	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Rémunération allouée aux administrateurs	70 000 € ^(b)	70 000 € ^(c)	23 333 € ^(d)	70 000 € ^(b)
Avantages en nature	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
TOTAL	240 000 €	240 000 €	80 001 €	126 668 €

Tableau 2 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Attribué pour la période allant du 1er janvier 2026 au 30 avril 2025 en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

(b) Attribué au titre de l'exercice 2024 et versé en février 2025.

(c) Versé en février 2024 au titre de l'exercice 2023.

(d) Attribué au titre de l'exercice 2025 (au prorata temporis) et soumis à condition de présence annuelle au moins égale à 90 %.

ii. Autres éléments de la rémunération court terme

Régimes de protection sociale

Le Président du Conseil d'administration peut bénéficier des régimes de protection sociale complémentaires au régime de base mis en place pour les salariés du Groupe. À ce titre, il peut bénéficier d'un régime de prévoyance couvert par un contrat d'assurance garantissant le risque décès, incapacité et invalidité. Il peut également bénéficier d'un régime de couverture de frais de santé garantissant les frais médicaux.

Pour l'exercice 2025, Philippe SALLE ne bénéficie pas de ce type de régime.

Avantages en nature

Philippe SALLE n'a bénéficié d'aucun avantage en nature (y compris véhicule de fonction) sur l'exercice 2025.

iii. Autres formes de rémunération

Le Président du Conseil d'administration n'a perçu aucune autre forme de rémunération. En particulier, il n'a perçu :

- aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle ;

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions ;
- aucune action gratuite soumise à condition de performance (« action de performance »).

Le Président du Conseil d'administration n'a bénéficié d'aucun avantage retraite, ni d'indemnité de non-concurrence, ni d'indemnité contractuelle de départ.

d. Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

Le Président du Conseil d'administration n'a perçu aucune rémunération versée par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation de la Société.

e. Importance respective des éléments de rémunération

Le Président du Conseil d'administration n'a perçu que des éléments fixes au titre de ses fonctions de Président du Conseil et d'une rémunération en sa qualité d'administrateur liée à l'assiduité (part variable), à l'exclusion de toute autre rémunération variable ou exceptionnelle.

f. Contrat de travail, retraite et indemnités

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe SALLE Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 2018 Date de fin de mandat : 2029		X		X		X		X

Tableau 11 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

g. Ratio d'équité

(En application de l'article L. 22-10-9, 6° et 7° du Code de commerce)

Le tableau ci-après présente les ratios médians et moyens de la rémunération globale du Président du Conseil d'administration, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF auquel se réfère l'entreprise. Le ratio a été calculé sur le périmètre légal de Viridien SA (société mère). Compte tenu du peu d'effectif de cette entité ne permettant pas de publier des données représentatives, le calcul a également été réalisé sur le périmètre du Groupe en France (Viridien SA, CGG Services SAS et Sercel SAS).

Ces deux ratios ont été calculés sur la base de la rémunération brute fiscale telle que définit à l'article L. 136-1 et suivants du Code de la sécurité sociale, en ce inclus les éléments principaux suivants versés en 2025 :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable ;
- la rémunération exceptionnelle ;
- l'intéressement et la participation ;
- les avantages en nature ;

- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2025.

À la rémunération brute fiscale ont été ajoutées les options et actions de performance acquises au cours de l'exercice 2025⁽¹⁾ valorisées sous IFRS 2.

Dans un souci de cohérence, la rémunération des salariés tient compte des mêmes éléments suivants versés en 2025 :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable ;
- la rémunération exceptionnelle ;
- l'intéressement et la participation ;
- les avantages en nature ;
- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2025.

À la rémunération brute fiscale ont été ajoutées les options et actions de performance acquises au cours de l'exercice 2025⁽¹⁾ valorisées sous IFRS 2.

Les principes ci-dessus ont été appliqués de la même manière s'agissant des années précédentes.

(1) Par souci de précision, seules les options de souscription d'actions (« Options ») et les actions gratuites soumises à conditions de performance (« Actions de performance ») définitivement acquises au cours de l'exercice ont été valorisées. À ce titre, ce ratio d'équité n'intègre pas les Options et Actions de performance qui n'ont pas encore été définitivement acquises en raison de l'application des différentes tranches d'acquisition dans le temps, ou n'ont pas été définitivement acquises en raison de la non-atteinte des conditions de performance conditionnant leur acquisition définitive. Cette méthodologie diffère de celle appliquée pour le calcul du ratio d'équité publié en avril 2020, lequel prenait en compte l'ensemble des Options et Actions gratuites initialement attribuées, représentant ainsi une valorisation d'avantages potentiels pouvant ne pas être attribués in fine.

RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre pris en compte est celui des effectifs du Groupe situés en France incluant Viridien SA, CGG Services SAS et Sercel SAS.

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération du Président du Conseil d'administration^(a) (en euros)					
Philippe Salle	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ratio rémunération du Président/Rémunération médiane des employés du Groupe en France	4,6	4,5	4,3	4,1	3,9
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	(4,2) %	(2,0) %	(3,5) %	(4,6) %	(5,9)%
Ratio rémunération du Président/Rémunération moyenne des employés du Groupe en France	4,0	3,7	3,6	3,5	3,3
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	(1,1) %	(5,8) %	(3,0) %	(3,5) %	(5,4)%
Ratio rémunération du Président/Rémunération médiane des employés Viridien SA	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	(17,1) %	(20,1) %	(8,4) %	(1,9) %	2,6%
Ratio rémunération du Président/Rémunération moyenne des employés Viridien SA	1,0	0,7	0,7	0,7	0,5
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	5,3 %	(24,6) %	(12,1) %	(0,6) %	(16,2)%
Performance de la Société					
EBITDA des activités (MUS\$) (retraité selon les normes IFRS pour 2021 à 2025)	344	434	400	422	556

(a) Hors indemnités de déplacement.

Il est précisé que les rémunérations prises en compte pour le tableau ci-dessus sont celles versées au titre de la fonction sur une base annuelle.

B. Rémunération totale annuelle du Directeur Général au titre de l'exercice 2025**a. Prise en compte du dernier vote de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale annuelle du 30 avril 2025 a approuvé à 98,73 % la résolution n° 12 portant sur les informations prévues à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce et relative aux éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que la résolution n° 17 (approuvée à 97,75 %) relative à la politique de rémunération applicable au Directeur Général.

b. Conformité de la rémunération versée avec la politique de rémunération

La rémunération versée au Directeur Général est conforme aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général approuvés par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 et applicables au titre de l'exercice 2025.

La rémunération versée au Directeur Général est conforme aux objectifs de performance financière et non financière à long terme de la Société.

Au titre de l'exercice 2025, la Société n'a effectué aucun écart ou dérogation par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

c. Rémunération totale et avantages de toute nature

i. Tableau sur les rémunérations

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À SOPHIE ZURQUIYAH, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sophie ZURQUIYAH <i>Directeur Général jusqu'au 30 avril 2025</i>	Exercice 2024	Exercice 2025^(a)
Total des rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau ci-dessous)	1 482 908 €	527 352 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	n. a.	n. a.
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans un des tableaux ci-dessous)	n. a.	n. a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans un des tableaux ci-dessous)	450 000 €	n. a.
Valorisation des autres plans de rémunération long terme	n. a.	n. a.
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE	1 932 908 €	527 352 €

Tableau 1 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Ces chiffres correspondent à la rémunération attribuée à Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur Général pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE SOPHIE ZURQUIYAH, DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Exercice 2024		Exercice 2025	
Sophie ZURQUIYAH <i>Directeur Général jusqu'au 30 avril 2025</i>	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	680 400 €	680 400 €	226 800 € ^(g)	226 800 € ^(g)
Rémunération variable annuelle	780 215 € ^(a)	775 656 € ^(b)	293 964 € ^(d)	780 215 € ^(a)
Rémunération variable pluriannuelle ^(f)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Rémunération exceptionnelle	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Rémunération allouée aux administrateurs	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Avantages en nature	22 293 € ^(c)	22 293 € ^(c)	6 588 € ^(e)	6 588 € ^(e)
TOTAL	1 482 908 €	1 478 349 €	527 352 €	1 013 603 €

Tableau 2 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Part variable de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2024 à raison du mandat social de Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur Général versée en 2025, après approbation des comptes 2024 par l'Assemblée générale du 30 avril 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

(b) Part variable de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2023 à raison du mandat social de Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur Général versée en 2024, après approbation des comptes 2023 par l'Assemblée générale du 15 mai 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

(c) Comprend un avantage en nature au titre d'un véhicule de fonction à hauteur de 9 600 euros et un avantage en nature au titre de la garantie chômage souscrite auprès de la GSC pour 2023 à hauteur de 12 693 euros.

(d) Part variable de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2025 à raison du mandat social de Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur Général versée en 2026, après approbation des comptes 2025 par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce. Part variable versée au prorata pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025.(e) Comprend un avantage en nature au titre d'un véhicule de fonction à hauteur de 2 290 euros et un avantage en nature au titre de la garantie chômage souscrite auprès de la GSC pour 2025 à hauteur de 4 298 euros en qualité de Directeur Général pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025.

(f) Aucun mécanisme de rémunération pluriannuelle n'a été mis en place au cours des exercices 2024 et 2025.

(g) rémunération attribuée à Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur Général pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025

ii. Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle de Sophie ZURQUIYAH, Directeur Général, est assise sur des objectifs financiers représentant deux tiers de la rémunération variable et sur des objectifs non financiers représentant un tiers de la rémunération variable.

Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe et les critères d'attribution de la part annuelle variable sont de deux natures :

- des critères financiers ; et
- des critères non financiers.

Enfin, il est précisé qu'afin d'inciter à la performance financière, les objectifs financiers permettent d'atteindre un montant de variable dont le plafond est fixé à 166,67 % de la rémunération fixe.

- **Au titre de l'exercice 2025**, la structure de la rémunération variable (critères de performance et conditions d'atteinte) de Sophie ZURQUIYAH a été déterminée par le Conseil d'administration réuni le 27 février 2025.

Le détail de la structure des objectifs fixés et leur niveau de réalisation constaté par le Conseil d'administration réuni le 26 février 2026, sont détaillés ci-après.

I. Les critères financiers (2/3 du bonus), fondés sur la réalisation d'objectifs budgétaires du Groupe, sont les suivants :

- le cash-flow net du Groupe à hauteur de 30 % ;
- l'EBITDA libre à hauteur de 30 % ;
- le chiffre d'affaires externe des activités du Groupe à hauteur de 20 % ; et
- le chiffre d'affaires Beyond The Core à hauteur de 20 %.

Le versement minimal relatif à chacun des critères est soumis à au moins 70 % de l'atteinte de l'objectif. Suivant le taux d'atteinte de l'objectif de chaque critère, le versement peut être porté jusqu'à 200 % du montant cible associé au critère considéré.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, compte tenu de la performance financière du Groupe et de la réalisation de ses objectifs financiers, la part financière de la rémunération annuelle variable s'est élevée à 99,6 % du montant cible total de la rémunération variable (voir tableau ci-dessous).

La performance de 2025 est restée solide tout au long de l'année, avec des indicateurs tels que le flux de trésorerie net opérationnel du Groupe, l'EBITDA libre du Groupe et le chiffre d'affaires externe des activités du Groupe qui ont dépassé les objectifs budgétés. Le chiffre d'affaires "Beyond the Core" a été inférieur au montant ciblé en raison d'un report de ces activités par les clients en 2025.

II. Les critères non financiers (1/3 du bonus) sont centrés sur :

A. Gestion du plan stratégique et financier du Groupe (pondération de 20 % de la part non financière)

20 % des objectifs non financiers portent sur la mise en œuvre du plan stratégique et financier du Groupe. Il s'agit d'objectifs précis, pilotés au travers d'indicateurs dont le détail est confidentiel. Ils regroupent des critères liés à la transformation et au nouveau positionnement technologique du Groupe ainsi que des critères liés à l'avancement de la structuration des nouvelles initiatives en lien avec la transition énergétique et la transformation digitale.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, les objectifs relatifs à la gestion des plans stratégiques du Groupe ont été atteints à 75 %. L'appréciation de la performance est basée sur les principales réalisations suivantes :

L'excellente performance du Groupe en 2025 s'explique par l'attention soutenue de nos clients sur nos principaux bassins

pétroliers et gaziers, où notre proposition de valeur différenciante a continué de générer une forte demande pour nos activités de géosciences et de données du sous-sol. L'activité Sensing & Monitoring, bien que confrontée à un environnement de marché plus exigeant au cours de l'année, a démontré sa résilience et poursuivi la mise en œuvre de ses priorités de transformation. Au-delà de nos marchés historiques, l'activité HPC & Cloud Solutions a enregistré une dynamique solide, parallèlement aux bonnes performances de l'ensemble de nos solutions de surveillance des infrastructures.

À l'inverse, le rythme des initiatives clients dans le domaine du captage du carbone s'est ralenti, certaines priorités liées à la transition énergétique ayant été temporairement différées.

Dans l'ensemble, le Groupe a maintenu un portefeuille d'activités équilibré et a continué de tirer parti de ses compétences clés en matière de données, de numérique et de connaissance du sous-sol, soutenant ainsi une génération de trésorerie robuste et la poursuite de la réduction de son endettement tout au long de l'exercice.

B. Gestion de la performance commerciale, opérationnelle et des ressources humaines du Groupe (pondération de 40 % de la part non financière)

40 % des objectifs non financiers portent sur le maintien de la performance opérationnelle du Groupe par la réalisation d'objectifs commerciaux, opérationnels et de ressources humaines avec une attention particulière portée aux relations avec les clients ainsi que sur le leadership technique et la différenciation technologique de l'entreprise. Il comprend également un objectif relatif à la cybersécurité.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, les objectifs relatifs à la performance opérationnelle du Groupe ont été atteints à 100 %. L'appréciation de la performance est basée sur les principales réalisations suivantes :

L'évaluation de la performance repose sur plusieurs réalisations clés : la différenciation du Groupe s'est encore renforcée et a bénéficié d'une large reconnaissance de la part des clients, se traduisant par une dynamique commerciale soutenue et un positionnement de référence pour les offres GEO.

Des progrès significatifs ont été accomplis, notamment à travers l'obtention de nouveaux comptes majeurs, confirmant davantage le leadership technologique du Groupe. Les perspectives de croissance ont également été soutenues par plusieurs projets internationaux et par la mise en place de partenariats stratégiques.

Parallèlement, l'activité SMO a maintenu une forte discipline d'exécution sur ses projets clés, avec le lancement réussi de nouveaux produits et solutions, tout en menant la mise en œuvre d'un plan de restructuration d'envergure.

Enfin, les initiatives menées en matière de ressources humaines ont permis de renforcer davantage l'engagement des collaborateurs, le développement managérial, la transparence des parcours professionnels ainsi que la diversité.

C. Responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance (pondération de 20 % de la part non financière)

20 % des objectifs non financiers portent sur le maintien de la performance de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale et de gouvernance, ainsi qu'à la consolidation et au développement de nouvelles initiatives et actions liées à la transition énergétique. Ce domaine comprend des objectifs relatifs à l'environnement, l'efficacité énergétique, aux émissions, à la santé et la sécurité, à l'éthique ainsi qu'à la diversité et l'inclusion.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, les objectifs relatifs à la responsabilité environnementale et sociale et à la gouvernance ont été atteints à 75 %. Les dispositifs de gestion des risques ont été renforcés par la mise à jour de la cartographie des risques, incluant notamment les enjeux réglementaires, de fraude et de cybersécurité, sans incident majeur constaté. Sur le plan environnemental, le Groupe a enregistré une réduction significative de ses émissions de gaz à effet de serre de scope 1&2, portée par un recours accru à l'électricité bas carbone et une baisse marquée de son intensité carbone. Enfin, une trajectoire de transition pour les émissions indirectes et directes a été validée, définissant des actions structurantes en vue de l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

D. Refinancement de la dette (pondération de 20 % de la part non financière)

20 % des objectifs non financiers portent sur le succès du refinancement de la dette avec l'obtention de taux d'intérêts favorables par rapport aux conditions de marché.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, les objectifs relatifs au refinancement de la dette ont été atteints à 100 %. L'opération de refinancement de la dette a été menée avec succès en anticipation d'une hausse de la volatilité du marché. Cette

opération a été soutenue par l'amélioration préalable des notations de crédit du Groupe par les principales agences, contribuant à l'obtention de conditions de financement attractives au regard des conditions de marché.

La part variable liée aux critères non financiers varie entre 0 % et 100 % du montant cible, soit entre 0 % et un tiers de la rémunération variable cible (sans possibilité de surperformance sur ces critères).

Chacun des critères financiers et non financiers est pondéré et un poids cible et maximum est déterminé pour chacun.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, compte tenu de la performance réalisée sur les objectifs non financiers, la part non financière de la rémunération annuelle variable s'est élevée à 30,0 % du montant cible total de la rémunération variable. Le détail du calcul de l'atteinte de ces objectifs est synthétisé dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Le taux global de réalisation pour l'exercice 2025 est de 129,6 % de l'objectif. Conformément à la politique applicable, ce taux a été appliqué à la rémunération variable annuelle cible de Sophie ZURQUIYAH afin de déterminer le montant à verser au titre de l'exercice 2025. Pour rappel, ce taux était de 114,7 % en 2024.

Indicateur	Cible	Maximum	Taux d'atteinte 2025	
	En % du variable cible	En % du variable cible	% d'atteinte par critère	En % du variable cible
Critères financiers (2/3)	66,67 %	133,33 %	149,42 %	99,61 %
Flux de trésorerie net du groupe	20,00 %	40,00 %	200,00 %	40,00 %
EBITDA libre	20,00 %	40,00 %	200,00 %	40,00 %
Chiffre d'affaires Externe des activités du Groupe	13,33 %	26,66 %	117,77 %	15,70 %
Chiffre d'affaires Beyond The Core	13,33 %	26,66 %	29,33 %	3,91 %
Critères non financiers (1/3)	33,33 %	33,33 %	90,02 %	30,01 %
Gestion du plan stratégique et financier du Groupe	6,67 %	6,67 %	75,00 %	5,00 %
Gestion de la performance commerciale, de la performance opérationnelle et des ressources humaines du Groupe	13,33 %	13,33 %	100,00 %	13,33 %
Responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance	6,67 %	6,67 %	75,00 %	5,00 %
Refinancement de la dette	6,67 %	6,67 %	100,00 %	6,67 %
TOTAL DES CRITÈRES	100,00 %	166,67 %	N.A.	129,61 %

Au regard de la réalisation des critères ci-dessus, le Conseil d'administration du 26 février 2026 a arrêté le montant de la rémunération variable annuelle de Sophie ZURQUIYAH à 293 964 euros au titre de son mandat de Directeur Général entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 avril 2025.

iii. Rémunération exceptionnelle

Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle pour l'exercice 2025.

iv. Rémunération allouée aux administrateurs

Sophie ZURQUIYAH, également administrateur de la Société ne perçoit aucune rémunération à ce titre en 2025.

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, le versement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 225-45 et à l'article du L. 22-10-14 du code précité n'a pas été suspendu.

v. Autres éléments de la rémunération court terme

Régimes de protection sociale

Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime général de prévoyance et santé obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 2 282 euros pour Sophie ZURQUIYAH. Le montant correspondant à la charge supportée par Sophie ZURQUIYAH au titre de ce régime représente 1 713 euros.

Assurance médicale internationale

Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'un contrat d'assurance médicale internationale souscrite en raison de ses déplacements fréquents à l'étranger. La cotisation versée pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général au titre de ce contrat s'élève à 11 409 euros et le coût supporté par Sophie ZURQUIYAH au titre de ce contrat s'élève à 2 013 euros. Le coût de cette assurance médicale internationale sera supporté par Viridien SA.

Avantages en nature

Sophie ZURQUIYAH a bénéficié d'un véhicule de fonction sur l'exercice 2025. Le montant de l'avantage valorisé s'élève à 2 290 euros pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général. Elle a également bénéficié d'un avantage en nature au titre de la garantie chômage souscrite auprès de la GSC à hauteur de 4 298 euros sur cette même période.

vi. Rémunération variable pluriannuelle

Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle en numéraire sur l'exercice 2025.

vii. Rémunération long terme

Chaque année, le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance met en place un système de rémunération long terme.

L'attribution étant habituellement réalisée en juin chaque année, les instruments d'intéressement long terme ont été attribués et acquis au titre du mandat de Président-Directeur Général pour Sophie ZURQUIYAH. Les différents éléments liés à la rémunération long terme de Sophie ZURQUIYAH en 2025 sont décrits en 4.2.2.1 C) du présent document.

viii. Régimes de retraite supplémentaire**Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)**

Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime collectif de retraite par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les cadres dirigeants du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2005 selon les mêmes modalités que celles applicables à ces derniers.

Ce régime est plafonné comme tel et calculé en référence au plafond annuel de sécurité sociale (PASS) :

- tranche A – jusqu'à 100 % du PASS : 0,5 % à la charge du bénéficiaire et 1 % de cotisation à la charge de l'entreprise ;
- tranche B – au-delà de 100 % du PASS et jusqu'à 400 % du PASS : 2 % à la charge du bénéficiaire et 3 % à la charge de l'entreprise ;

- tranche C – au-delà de 400 % du PASS et jusqu'à 800 % du PASS : 3,5 % à la charge du bénéficiaire et 5 % à la charge de l'entreprise.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture de fonction). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 4 710 euros pour Sophie ZURQUIYAH. Le montant correspondant à la charge supportée par Sophie ZURQUIYAH représente 3 219 euros.

Régime de retraite alternatif

Sophie ZURQUIYAH ne bénéficie pas de régime de retraite alternatif.

ix. Assurance chômage individuelle

Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC.

La cotisation versée par la Société au titre de cette garantie s'élève à 4 298 euros pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général. Cette assurance prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 14,19 % de la rémunération cible de Sophie ZURQUIYAH en 2025 (soit 207 240 euros), sur une durée de douze mois.

x. Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe et engagement de non-concurrence

Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe et d'un engagement de non-concurrence, dont le détail est présenté au paragraphe 4.2.1.2.a) du présent Document.

d. Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération versée par les sociétés contrôlées comprises dans le périmètre de consolidation de la Société.

e. Contrat de travail, retraite et indemnités

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Sophie ZURQUIYAH								
Directeur Général								
Date de début de mandat : 2018								
Date de fin de mandat : 2026 ^(a)		X	X ^(b)		X ^(c)		X ^(d)	

Tableau 11 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Renouvellement du mandat de Directeur Général confirmé à l'issue de l'Assemblée générale 2022. Mandat de Directeur Général dissocié jusqu'au 30 avril 2025 et depuis cette date Président-Directeur Général.

(b) Les mandataires sociaux exécutifs sont bénéficiaires d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe. Ce régime est en partie pris en charge par la Société. Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 4 710 € pour Sophie ZURQUIYAH.

(c) Le détail des indemnités dues à raison du départ du Groupe figure au paragraphe 4.2.1.2 a) du présent Document.

(d) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 4.2.1.2 a) du présent Document.

f. Ratio d'équité

(En application de l'article L. 22-10-9, 6° et 7° du Code de commerce)

Le tableau ci-après présente les ratios médians et moyens de la rémunération globale du Directeur Général, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF auquel se réfère l'entreprise. Le ratio a été calculé sur le périmètre légal de Viridien SA (société mère). Compte tenu du peu d'effectif de cette entité ne permettant pas de publier des données représentatives, le calcul a également été réalisé sur le périmètre du Groupe en France (Viridien SA, CGG Services SAS et Sercel SAS).

Ces deux ratios ont été calculés sur la base de la rémunération brute fiscale telle que définit à l'article L. 136-1 et suivants du Code de la sécurité sociale, en ce inclus les éléments principaux suivants versés en 2025 :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable ;
- la rémunération exceptionnelle ;
- l'intéressement et la participation ;
- les avantages en nature ;

- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2025.

À la rémunération brute fiscale ont été ajoutées les options et actions de performance acquises au cours de l'exercice 2025⁽¹⁾ valorisées sous IFRS 2.

Dans un souci de cohérence, la rémunération des salariés tient compte des mêmes éléments suivants :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable ;
- la rémunération exceptionnelle ;
- l'intéressement et la participation ;
- les avantages en nature ;
- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2025.

À la rémunération brute fiscale ont été ajoutées les options et actions de performance acquises au cours de l'exercice 2025⁽¹⁾ valorisées sous IFRS 2.

Les principes ci-dessus ont été appliqués de la même manière s'agissant des années précédentes.

RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le périmètre pris en compte est celui des effectifs du Groupe situés en France incluant Viridien SA, CGG Services SAS et Sercel SAS.

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération du Directeur Général (en euros)					
Sophie Zurquiyah ^(a)	860 861	1 479 521	1 650 419	1 615 465	1 471 913
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	(48,8) %	71,9 %	11,6 %	(2,1) %	(8,9%)
Ratio rémunération du Directeur Général/Rémunération médiane des employés du Groupe en France	16,4	27,7	29,8 ^(a)	27,8	23,8
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	(51,0) %	68,4 %	7,6 %	(6,6) %	(14,3%)
Ratio rémunération du Directeur Général/Rémunération moyenne des employés du Groupe en France	14,3	23,1	25,0	23,6	20,3
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	(49,4) %	61,9 %	8,2 %	(5,6) %	(13,8%)
Ratio rémunération du Directeur Général/Rémunération médiane des employés Viridien SA	3,3	4,5	4,6	4,4	4,2
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	(57,6) %	37,3 %	2,2 %	(4,0) %	(6,5%)
Ratio rémunération du Directeur Général/Rémunération moyenne des employés Viridien SA	3,5	4,6	4,5	4,4	3,4
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	(46,1) %	29,6 %	(1,9) %	(2,7) %	(23,6%)
Performance de la Société					
EBITDA des activités (MUS\$) (retraité selon les normes IFRS pour 2021 à 2025)	344	434	400	422	556

(a) Ajustement du ratio 2023 suite à une erreur de calcul qui divisait la rémunération 2022 du DG par la médiane 2023

Suite au regroupement des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration en 2025, il est précisé que les rémunérations prises en compte pour le tableau ci-dessus sont celles versées au titre de la fonction sur une base annuelle.

(1) Par souci de précision, seules les options de souscription d'actions (« Options ») et les actions gratuites soumises à conditions de performance (« Actions de performance ») définitivement acquises au cours de l'exercice ont été valorisées. À ce titre, ce ratio d'équité n'intègre pas les Options et Actions de performance qui n'ont pas encore été définitivement acquises en raison de l'application des différentes tranches d'acquisition dans le temps, ou n'ont pas été définitivement acquises en raison de la non-atteinte des conditions de performance conditionnant leur acquisition définitive. Cette méthodologie diffère de celle appliquée pour le calcul du ratio d'équité publié en avril 2020, lequel prenait en compte l'ensemble des Options et Actions gratuites initialement attribuées, représentant ainsi une valorisation d'avantages potentiels pouvant ne pas être attribués in fine.

C. Rémunération totale annuelle du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2025

a. Prise en compte du dernier vote de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle du 30 avril 2025 a approuvé à 97,75 % la résolution n° 18 relative à la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général.

b. Conformité de la rémunération versée avec la politique de rémunération

La rémunération versée au Président-Directeur Général est conforme aux principes et critères de détermination, de répartition

et d'attribution des éléments composant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général approuvés par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 et applicables au titre de l'exercice 2025.

La rémunération versée au Président-Directeur Général est conforme aux objectifs de performance financière et non financière à long terme de la Société.

Au titre de l'exercice 2025, la Société n'a effectué aucun écart ou dérogation par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

c. Rémunération totale 1et avantages de toute nature

i. Tableau sur les rémunérations

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À SOPHIE ZURQUIYAH, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sophie ZURQUIYAH <i>Président-Directeur Général depuis le 30 avril 2025</i>		Exercice 2024	Exercice 2025^(a)
Total des rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau ci-dessous)		n. a.	1 168 906 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		n. a.	n. a.
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans un des tableaux ci-dessous)		n. a.	n. a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans un des tableaux ci-dessous)		n. a.	577 320 €
Valorisation des autres plans de rémunération long terme		n. a.	n. a.
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE		n. a.	1 746 226 €

Tableau 1 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Ces chiffres correspondent à la rémunération attribuée à Sophie ZURQUIYAH en qualité de Président-Directeur Général pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE SOPHIE ZURQUIYAH, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sophie ZURQUIYAH <i>Président-Directeur Général depuis le 30 avril 2025</i>	Exercice 2024		Exercice 2025	
	Montants attribués	Montants attribués	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	n. a.	n. a.	503 600 € ^(d)	503 600 € ^(d)
Rémunération variable annuelle	n. a.	n. a.	652 736 € ^(a)	n. a.
Rémunération variable pluriannuelle ^(c)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Rémunération exceptionnelle	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Rémunération allouée aux administrateurs	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Avantages en nature	n. a.	n. a.	12 570 € ^(b)	12 570 € ^(b)
TOTAL	n. a.	n. a.	1 168 906 €	516 170 €

Tableau 2 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Part variable de la rémunération due au titre de l'exercice 2025 à raison du mandat social de Sophie ZURQUIYAH en qualité de Président-Directeur Général versée en 2026, après approbation des comptes 2025 par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce. Part variable versée au prorata pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025.

(b) Comprend un avantage en nature au titre d'un véhicule de fonction à hauteur de 3 974 euros et un avantage en nature au titre de la garantie chômage souscrite auprès de la GSC pour 2025 à hauteur de 8 596 euros en qualité de Président-Directeur Général pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025.

(c) Aucun mécanisme de rémunération pluriannuelle n'a été mis en place au cours des exercices 2024 et 2025.

(d) rémunération fixe attribuée et versée à Sophie ZURQUIYAH en qualité de Président-Directeur Général pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025.

ii. Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle de Sophie ZURQUIYAH, Président-Directeur Général, est assise sur des objectifs financiers représentant deux tiers de la rémunération variable et sur des objectifs non financiers représentant un tiers de la rémunération variable.

Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe et les critères d'attribution de la part annuelle variable sont de deux natures :

- des critères financiers ; et
- des critères non financiers.

Enfin, il est précisé qu'afin d'inciter à la performance financière, les objectifs financiers permettent d'atteindre un montant de variable dont le plafond est fixé à 166,67 % de la rémunération fixe.

- **Au titre de l'exercice 2025**, la structure de la rémunération variable (critères de performance et conditions d'atteinte) de Sophie ZURQUIYAH a été déterminée par le Conseil d'administration réuni le 27 février 2025.

Le détail de la structure des objectifs fixés et leur niveau de réalisation constaté par le Conseil d'administration réuni le 26 février 2026, sont détaillés ci-après.

I. Les critères financiers (2/3 du bonus), fondés sur la réalisation d'objectifs budgétaires du Groupe, sont les suivants :

- le cash-flow net du Groupe à hauteur de 30 % ;
- l'EBITDA libre à hauteur de 30 % ;
- le chiffre d'affaires externe des activités du Groupe à hauteur de 20 % ; et
- le chiffre d'affaires Beyond The Core à hauteur de 20 %.

Le versement minimal relatif à chacun des critères est soumis à au moins 70 % de l'atteinte de l'objectif. Suivant le taux d'atteinte de l'objectif de chaque critère, le versement peut être porté jusqu'à 200 % du montant cible associé au critère considéré.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, compte tenu de la performance financière du Groupe et de la réalisation de ses objectifs financiers, la part financière de la rémunération annuelle variable s'est élevée à 99,6 % du montant cible total de la rémunération variable (voir tableau ci-dessous).

La performance de 2025 est restée solide tout au long de l'année, avec des indicateurs tels que le flux de trésorerie net du Groupe, l'EBITDA libre du Groupe et le chiffre d'affaires externe des activités du Groupe qui ont dépassé les objectifs budgétés. Le chiffre d'affaires "Beyond the Core" a été inférieur au montant ciblé en raison d'un report de ces activités par les clients en 2025.

II. Les critères non financiers (1/3 du bonus) sont centrés sur :

A. Gestion du plan stratégique et financier du Groupe (pondération de 20 % de la part non financière)

20 % des objectifs non financiers portent sur la mise en œuvre du plan stratégique et financier du Groupe. Il s'agit d'objectifs précis, pilotés au travers d'indicateurs dont le détail est confidentiel. Ils regroupent des critères liés à la transformation et au nouveau positionnement technologique du Groupe ainsi que des critères liés à l'avancement de la structuration des nouvelles initiatives en lien avec la transition énergétique et la transformation digitale.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, les objectifs relatifs à la gestion des plans stratégiques du Groupe ont été atteints à 75 %. L'appréciation de la performance est basée sur les principales réalisations suivantes :

L'excellente performance du Groupe en 2025 s'explique par l'attention soutenue de nos clients sur nos principaux bassins pétroliers et gaziers, où notre proposition de valeur différenciante

a continué de générer une forte demande pour nos activités de géosciences et de données du sous-sol. L'activité Sensing & Monitoring, bien que confrontée à un environnement de marché plus exigeant au cours de l'année, a démontré sa résilience et poursuivi la mise en œuvre de ses priorités de transformation. Au-delà de nos marchés historiques, l'activité HPC & Cloud Solutions a enregistré une dynamique solide, parallèlement aux bonnes performances de l'ensemble de nos solutions de surveillance des infrastructures.

À l'inverse, le rythme des initiatives clients dans le domaine du captage du carbone s'est ralenti, certaines priorités liées à la transition énergétique ayant été temporairement différées.

Dans l'ensemble, le Groupe a maintenu un portefeuille d'activités équilibré et a continué de tirer parti de ses compétences clés en matière de données, de numérique et de connaissance du sous-sol, soutenant ainsi une génération de trésorerie robuste et la poursuite de la réduction de son endettement tout au long de l'exercice.

B. Gestion de la performance commerciale, opérationnelle et des ressources humaines du Groupe (pondération de 40 % de la part non financière)

40 % des objectifs non financiers portent sur le maintien de la performance opérationnelle du Groupe par la réalisation d'objectifs commerciaux, opérationnels et de ressources humaines avec une attention particulière portée aux relations avec les clients ainsi que sur le leadership technique et la différenciation technologique de l'entreprise. Il comprend également un objectif relatif à la cybersécurité.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, les objectifs relatifs à la performance opérationnelle du Groupe ont été atteints à 100 %.

L'évaluation de la performance repose sur plusieurs réalisations clés : la différenciation du Groupe s'est encore renforcée et a bénéficié d'une large reconnaissance de la part des clients, se traduisant par une dynamique commerciale soutenue et un positionnement de référence pour les offres GEO.

Des progrès significatifs ont été accomplis, notamment à travers l'obtention de nouveaux comptes majeurs, confirmant davantage le leadership technologique du Groupe. Les perspectives de croissance ont également été soutenues par plusieurs projets internationaux et par la mise en place de partenariats stratégiques.

Parallèlement, l'activité SMO a maintenu une forte discipline d'exécution sur ses projets clés, avec le lancement réussi de nouveaux produits et solutions, tout en menant la mise en œuvre d'un plan de restructuration d'envergure.

Enfin, les initiatives menées en matière de ressources humaines ont permis de renforcer davantage l'engagement des collaborateurs, le développement managérial, la transparence des parcours professionnels ainsi que la diversité.

C. Responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance (pondération de 20 % de la part non financière)

20 % des objectifs non financiers portent sur le maintien de la performance de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale et de gouvernance, ainsi qu'à la consolidation et au développement de nouvelles initiatives et actions liées à la transition énergétique. Ce domaine comprend des objectifs relatifs à l'environnement, l'efficacité énergétique, aux émissions, à la santé et la sécurité, à l'éthique ainsi qu'à la diversité et l'inclusion.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, les objectifs relatifs à la responsabilité environnementale et sociale et à la gouvernance ont été atteints à 75 %. Les dispositifs de gestion des risques ont été renforcés par la mise à jour de la cartographie des risques,

incluant notamment les enjeux réglementaires, de fraude et de cybersécurité, sans incident majeur constaté. Sur le plan environnemental, le Groupe a enregistré une réduction significative de ses émissions de gaz à effet de serre de scope 1&2, portée par un recours accru à l'électricité bas carbone et une baisse marquée de son intensité carbone. Enfin, une trajectoire de transition pour les émissions indirectes et directes a été validée, définissant des actions structurantes en vue de l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

D. Refinancement de la dette (pondération de 20 % de la part non financière)

20 % des objectifs non financiers portent sur le succès du refinancement de la dette avec l'obtention de taux d'intérêts favorables par rapport aux conditions de marché.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, les objectifs relatifs au refinancement de la dette ont été atteints à 100 %. L'opération de refinancement de la dette a été menée avec succès en anticipation d'une hausse de la volatilité du marché. Cette opération a été soutenue par l'amélioration préalable des notations de crédit du Groupe par les principales agences,

contribuant à l'obtention de conditions de financement attractives au regard des conditions de marché.

La part variable liée aux critères non financiers varie entre 0 % et 100 % du montant cible, soit entre 0 % et un tiers de la rémunération variable cible (sans possibilité de surperformance sur ces critères).

Chacun des critères financiers et non financiers est pondéré et un poids cible et maximum est déterminé pour chacun.

→ **Au titre de l'exercice 2025**, compte tenu de la performance réalisée sur les objectifs non financiers, la part non financière de la rémunération annuelle variable s'est élevée à 30,0 % du montant cible total de la rémunération variable. Le détail du calcul de l'atteinte de ces objectifs est synthétisé dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Le taux global de réalisation pour l'exercice 2025 est de 129,6 % de l'objectif. Conformément à la politique applicable, ce taux a été appliqué à la rémunération variable annuelle cible de Sophie ZURQUIYAH afin de déterminer le montant à verser au titre de l'exercice 2025. Pour rappel, ce taux était de 114,7 % en 2024.

Indicateur	Cible	Maximum	Taux d'atteinte 2025	
	En % du variable cible	En % du variable cible	% d'atteinte par critère	En % du variable cible
Critères financiers (2/3)	66,67 %	133,33 %	149,42 %	99,61 %
Flux de trésorerie net du Groupe	20,00 %	40,00 %	200,00 %	40,00 %
EBITDA libre	20,00 %	40,00 %	200,00 %	40,00 %
Chiffre d'affaires Externe des activités du Groupe	13,33 %	26,66 %	117,77 %	15,70 %
Chiffre d'affaires Beyond The Core	13,33 %	26,66 %	29,33 %	3,91 %
Critères non financiers (1/3)	33,33 %	33,33 %	90,02 %	30,01 %
Gestion du plan stratégique et financier du Groupe	6,67 %	6,67 %	75,00 %	5,00 %
Gestion de la performance commerciale, de la performance opérationnelle et des ressources humaines du Groupe	13,33 %	13,33 %	100,00 %	13,33 %
Responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance	6,67 %	6,67 %	75,00 %	5,00 %
Refinancement de la dette	6,67 %	6,67 %	100,00 %	6,67 %
TOTAL DES CRITÈRES	100,00 %	166,67 %	N.A.	129,61 %

Au regard de la réalisation des critères ci-dessus, le Conseil d'administration du 26 février 2026 a arrêté le montant de la rémunération variable annuelle de Sophie ZURQUIYAH à 652 736 euros au titre de son mandat de Président-Directeur Général entre le 30 avril 2025 et le 31 décembre 2025.

iii. Rémunération exceptionnelle

Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle pour l'exercice 2025.

iv. Rémunération allouée aux administrateurs

Sophie ZURQUIYAH, également administrateur de la Société ne perçoit aucune rémunération à ce titre en 2025.

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, le versement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 225-45 et à l'article du L. 22-10-14 du code précité n'a pas été suspendu.

v. Autres éléments de la rémunération court terme

Régimes de protection sociale

Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime général de prévoyance et santé obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 4 565 euros pour Sophie ZURQUIYAH. Le montant correspondant à la charge supportée par Sophie ZURQUIYAH au titre de ce régime représente 3 429 euros.

Assurance médicale internationale

Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'un contrat d'assurance médicale internationale souscrite en raison de ses déplacements fréquents à l'étranger. La cotisation versée pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général au titre de ce contrat s'élève à 22 819 euros et le coût supporté par Sophie ZURQUIYAH au titre de ce contrat s'élève à 4 027 euros. Le coût de cette assurance médicale internationale sera supporté par Viridien SA.

Avantages en nature

Sophie ZURQUIYAH a bénéficié d'un véhicule de fonction sur l'exercice 2025. Le montant de l'avantage valorisé s'élève à 3 974 euros pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général. Elle a également bénéficié d'un avantage en nature au titre de la garantie chômage souscrite auprès de la GSC à hauteur de 8 596 euros sur cette même période.

vi. Rémunération variable pluriannuelle

Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle en numéraire sur l'exercice 2025.

vii. Rémunération long terme

Chaque année, le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance met en place un système de rémunération long terme. En 2025, cette rémunération est attribuée au travers de plans d'actions gratuites sous conditions de performance (« Actions de Performance ») passée, et poursuit un triple objectif :

- l'harmonisation globale du système de rémunération variable avec la présence internationale du Groupe ;
- un meilleur alignement de la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique et non financière du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme ; et
- la rétention et l'attractivité des rémunérations pour les salariés les plus performants et les hauts potentiels dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi sur des métiers de l'ingénierie et du numérique dans tous les pays de présence.

Sont éligibles à ce système les membres du Comité de Direction (incluant le Président-Directeur Général), les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Attribution 2025 et conditions de performance des précédents plans constatées en 2025

En 2025, le Conseil d'administration a effectué l'attribution de la rémunération à long terme à travers l'utilisation d'Actions de Performance. Il a également constaté le taux de réalisation des conditions de performance des plans précédents conformément à leurs dispositions et échéances respectives.

Le Conseil d'administration a maintenu la politique de rémunération long terme du Président-Directeur Général avec une acquisition en une seule tranche, soumise à une période d'acquisition de 3 ans.

Par conséquent, l'attribution d'actions de performance en 2025 du Président-Directeur Général a été fixée à 76 % du salaire de base – montant de la valorisation selon IFRS 2 – (par rapport à 66 % de la rémunération fixe annuelle en 2024). Le Conseil d'administration a pris en compte une approche équilibrée basée sur l'objectif de fournir un package de rémunération compétitif au Président-Directeur Général alors même que l'attribution reste inférieure à l'objectif fixé dans la politique de rémunération actuelle (100 % de la rémunération fixe). L'attribution de 100 % de la rémunération fixe aurait représenté une part trop importante de l'enveloppe LTI approuvée lors de l'Assemblée générale 2025 pour l'attribution du Président-Directeur Général. Cette allocation est sujette à condition de performance.

Options de souscription d'actions*Attribution au Président-Directeur Général d'options de souscription d'actions en 2025*

Aucune attribution de Stock-Options n'a été effectuée en 2025.

- Stock-Options exercés en 2025 par le Président-Directeur Général.

Aucun Stock-Option n'a été exercé en 2025.

Constat de la réalisation des conditions de performance des plans d'options précédents

- Taux de réalisation des critères de performance du plan d'options 2022

En 2025, le Conseil d'administration a constaté l'atteinte partielle des conditions de performance de l'unique tranche (100 %) du plan d'options attribué le 22 juin 2022 pour les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction. Par conséquent, 40 % des options afférentes à ce plan attribué le 22 juin 2022 ont été acquises par les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction. Le ratio Dette nette sur EBITDA a atteint l'objectif cible. Le critère de tableau de bord ESG a également été validé. Ce tableau de bord ESG est composé à 40 % de critères sociaux quantitatifs basés sur une diversité de la population dirigeante, l'attrition employés, à 20% sur des critères de gouvernance quantitatifs basés sur le taux d'accidents au travail et à 40 % sur des critères environnementaux quantitatifs basés sur la neutralité carbone, l'efficacité énergétique des centres de données et l'émission de CO₂. Le critère de performance du cours de l'action et le critère d'EBITDA libre n'ont pas atteint leurs objectifs cibles.

- Taux de réalisation des critères de performance du plan d'options 2023

Les conditions de performance afférentes au plan d'options distribué le 22 juin 2023 s'apprécient sur une période de trois ans et seront constatées en juin 2026 pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux.

Indicateur	Seuil	Maximum	Taux d'atteinte du plan de Stock Option 2022	
	en % de la cible	en % de la cible	% d'atteinte par critère	En % du variable cible
Performance du cours de bourse par rapport à un panel de comparaison	20,00%	40,00%	0,00%	0,00%
EBITDA libre entre 2022, 2023 et 2024	n.a	20,00%	0,00%	0,00%
ratio dette nette / EBITDAs en 2024	n.a	20,00%	100,00%	20,00%
Tableau de bord ESG	n.a	20,00%	100,00%	20,00%
Total des critères	n.a	100,00%	n.a.	40,00%

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES, ACQUISES OU EN COURS D'ACQUISITION PAR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Caractéristiques principales de plans d'option de souscription ou d'achat d'actions							Informations relatives à l'exercice écoulé						
							À l'ouverture de l'exercice	Au cours de l'exercice			À la clôture de l'exercice		
								Options attribuées à l'ouverture de l'exercice	Options attribuées	Options acquises	Options caduques	Options soumises à conditions de performance ^(b)	Options attribuées et non acquises ^(b)
Nom du mandataire social – Fonction	Date d'attribution	Période d'acquisition	Date d'acquisition	Fin période de conservation ^(a)	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat							
Sophie ZURQUIYAH, Président-Directeur Général	22.06.2023	3 ans	22.06.2026	n. a.	22.06.2031	68 €	4 300	0	0	0	4 300	4 300	n. a.
	22.06.2022	3 ans	22.06.2025	n. a.	22.06.2030	105 €	4 550	0	1 820	2 730	0	0	n. a.
TOTAL							8 850	0	1 820	2 730	4 300	4 300	n. a.

(a) Compte tenu de la durée de la période d'acquisition, aucune période de conservation n'a été fixée par le Conseil d'administration.

(b) Compte tenu des ajustements opérés à la suite du regroupement de titres du 31 Juillet 2024.

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées au cours de l'exercice 2025

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice ^(a)
Sophie ZURQUIYAH, Président-Directeur Général	27.06.2018	0	215 €
	27.06.2019	0	152 €
	25.06.2020	0	110 €
	24.06.2021	0	91 €
	22.06.2022	0	105 €
	22.06.2023	n. a.	68 €
TOTAL		0	

Tableau 5 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Compte des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, du regroupement de titres du 20 juillet 2016, de l'augmentation de capital du 21 février 2018 et du regroupement de titres du 31 juillet 2024

ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE (« ACTIONS DE PERFORMANCE »)

Attribution au Président-Directeur Général d'actions soumises à conditions de performance dans le cadre du plan du 18 juin 2025

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-59, L. 22-10-60 et L. 225-197-1 du Code de commerce, le Président-Directeur Général s'est vu attribuer gratuitement, dans le cadre des plans mis en place par la Société au cours de l'exercice 2025, des actions soumises à conditions de performance (« actions de performance ») présentées dans le tableau ci-après :

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sophie Zurquiyah Président-Directeur Général	18.06.2025	10 000 0,140 % ^(c)	577 320 €	18.06.2028 ^(a)	18.06.2028 ^(b)	Performance de l'action Viridien vs panel de comparaison Chiffre d'affaires BTC Ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs Tableau de Bord ESG

Tableau 6 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) La date d'acquisition repose sur l'hypothèse que l'Assemblée générale annuelle amenée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2027 ait pu se tenir avant le 19 juin 2028. À défaut d'avoir pu se tenir à cette date, la date d'acquisition définitive sera celle de la réunion de l'Assemblée générale annuelle 2028.

(b) Aucune période de conservation n'a été fixée par le Conseil d'administration.

(c) Part de l'attribution par rapport au capital social à la date de l'attribution.

La valorisation des actions de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'acquisition éventuelle de ces actions par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'acquisition de ces actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance.

● Conditions de performance

L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence en juin 2028 (3 ans à partir de la date d'attribution), sous réserve de la réalisation de trois conditions de performance financières établies en cohérence avec le Business Plan de l'entreprise et de la condition de performance ESG, divisée en plusieurs indicateurs, établie en cohérence avec les objectifs ESG de Viridien à l'horizon 2025-2030. Les conditions des plans applicables au Président-Directeur Général sont celles décrites ci-dessous.

Date d'émission	Indicateurs de performance	Poids du critère	Objectif cible	Plancher d'atteinte de l'objectif en % pour attribution	% attribution à la cible de l'objectif	Maximum d'attribution en %	Niveau de réalisation – % d'atteinte par critère et total
Attribution du 18 juin 2025	Performance de l'action Viridien vs indice de performance boursière panel de pairs	30 %	Performance du cours de l'action Viridien par rapport à un panel de comparaison entre le 18 juin 2025 et le 17 juin 2028	100 % d'atteinte donne lieu à 75 % d'acquisition	130 % d'atteinte donne lieu à 100 % d'acquisition	100 %	À apprécier en 2028.
	Chiffre d'affaires Beyond the Core	20 %	Chiffre d'affaires cumulé Beyond the Core en 2025, 2026 et 2027	100 %			À apprécier après la clôture des comptes de l'année 2027.
	Ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs	30 %	Atteinte d'un objectif de ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs pour l'année fiscale 2027 déterminé par le Conseil d'administration.	100 %			À apprécier après la clôture des comptes de l'année 2027.
	Tableau de Bord ESG	20 %	Atteinte d'un objectif ESG incluant plusieurs critères (40 % social, 20 % HSE et 40 % environnemental) découpés en plusieurs indicateurs (diversité, engagement des salariés, TRCF, neutralité carbone, PUE, intensité carbone)	100 %			À apprécier après la clôture des comptes de l'année 2027.
TOTAL ANNÉE 2025		100 %					

La réalisation des conditions de performance est basée sur les objectifs budgétaires en lien avec le plan stratégique du Groupe et donne droit à l'acquisition des actions à la date à laquelle cette réalisation sera constatée par le Conseil d'administration.

Le 18 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 68 405 actions gratuites à 93 bénéficiaires, incluant 59 885 actions soumises à conditions de performance, dont 10 000 actions de performance attribuées au Président-Directeur Général, ainsi que 8 520 actions soumises à condition de présence seule ("Actions de Présence") distribuées à certains bénéficiaires à l'exclusion du Président-Directeur Général et membres du Comité de Direction.

- Règles applicables

- Obligation de conservation au nominatif

Le Conseil d'administration a également décidé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'acquisition d'actions que Sophie ZURQUIYAH est tenue de conserver au nominatif, pendant la durée de son mandat, devrait représenter 25 % des actions de performance définitivement attribuées par le Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général doit, en sa qualité d'administrateur de la Société, détenir 200 actions de la Société. La combinaison de ces obligations permettra au Président-Directeur Général de détenir un nombre significatif de titres.

La conservation au nominatif des actions issues des attributions d'actions de performance et de la levée des options attribuées s'applique jusqu'à ce que la valeur de la totalité des actions détenues au nominatif par le Président-Directeur Général représente deux ans de rémunération en monétaire (cumul fixe et variable annuel).

- Interdiction de recours à des instruments de couverture

Conformément aux dispositions du code auquel la Société se réfère et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), Sophie ZURQUIYAH s'est engagée à ne pas recourir à des opérations de couvertures sur les actions de performance attribuées jusqu'à la fin de la période de conservation des titres au nominatif fixée par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Constat de la réalisation des conditions de performance des plans d'actions de performance précédents

- Taux de réalisation des critères de performance du plan d'actions de performance 2022

En 2025, le Conseil d'administration a constaté l'atteinte partielle des conditions de performance de l'unique tranche (100 %) du plan d'actions de performance attribué le 22 juin 2022 pour les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction. Par conséquent, 60 % des actions de performance afférentes à ce plan attribué le 22 juin 2022 ont été acquises par les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction. Le ratio Dette nette sur EBITDA a atteint l'objectif fixé. Le critère de tableau de bord ESG a également été validé. Ce tableau de bord ESG est composé à 40 % de critères sociaux quantitatifs basés sur une diversité de la population dirigeante, l'attrition employés, à 20 % sur des critères de gouvernance quantitatifs basés sur le taux d'accidents au travail et à 40 % sur des critères environnementaux quantitatifs basés sur la neutralité carbone, l'efficacité énergétique des centres de données et l'émission de CO₂. Le critère d'EBITDA libre n'a pas atteint l'objectif cible.

- Taux de réalisation des critères de performance du plan d'actions de performance 2023

Les conditions de performance afférentes au plan attribué le 22 juin 2023 aux mandataires sociaux et membres du Comité de Direction seront constatées en juin 2026.

Indicateur	Atteinte des conditions du plans d'actions de performance 2022		
	Maximum En % de la cible	% d'atteinte par critère	En % du variable cible
EBITDA libre entre 2022, 2023 et 2024	40,00%	0,00%	0,00%
ratio dette nette / EBITDAs en 2024	40,00%	100,00%	40,00%
Tableau de bord ESG	20,00%	100,00%	20,00%
Total des critères	100,00%	n.a.	60,00%

Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées, acquises ou en cours d'acquisition par le Président-Directeur Général au cours de l'exercice 2025

Nom du mandataire social – Fonction	Caractéristiques principales des plans d'attributions d'actions de performance						Informations relatives à l'exercice écoulé				
							À l'ouverture de l'exercice	Au cours de l'exercice			À la clôture de l'exercice
	Date d'attribution	Période d'acquisition	Date d'acquisition	Fin période de conservation ^(a)	Actions attribuées à l'ouverture de l'exercice	Actions attribuées	Actions acquises	Actions caduques	Actions soumises à conditions de performance ^(b)	Actions attribuées et non acquises ^(b)	Actions soumises à période de conservation ^(a)
Sophie ZURQUIYAH Président-Directeur Général	18.06.2025	3 ans	18.06.2028	n. a.	0	10 000	0	0	10 000	10 000	n. a.
	19.06.2024	3 ans	19.06.2027	n. a.	10 000	0	0	0	10 000	10 000	n. a.
	22.06.2023	3 ans	22.06.2026	n. a.	4 300	0	0	0	4 300	4 300	n. a.
	22.06.2022	3 ans	22.06.2025	n. a.	4 550	0	2 730	1 820	0	0	n. a.
TOTAL					18 850	10 000	2 730	1 820	24 300	24 300	n. a.

(a) Compte tenu de la durée de la période d'acquisition, aucune période de conservation n'a été fixée par le Conseil d'administration.

(b) Compte tenu des ajustements opérés à la suite du regroupement de titres du 31 Juillet 2024.

Tableau récapitulatif des actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2025

Nom du mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2025	Conditions d'acquisition
Sophie Zurquiyah Président-Directeur Général	22.06.2022	2 730	EBITDA libre, ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs et Tableau de Bord ESG
	22.06.2023	n. a.	EBITDA libre, ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs et Tableau de Bord ESG
	19.06.2024	n. a.	Performance du cours Viridien vs panel de comparaison Chiffre d'affaires BTC Ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs Tableau de Bord ESG
	18.06.2025	n. a.	Performance du cours Viridien vs panel de comparaison Chiffre d'affaires BTC Ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs Tableau de Bord ESG
TOTAL		2 730	

Tableau 7 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

Aucun plan d'actions gratuites soumises à conditions de performance n'avait été mis en place entre les exercices 2012 et 2018.

Le détail individuel des actions de performance attribuées aux mandataires sociaux de la Société est présenté plus haut dans cette section.

Unités de performance

Attribution au Président-Directeur Général d'unités de performance au cours de l'exercice 2025

Aucune unité de performance n'a été attribuée au Président-Directeur Général au cours de l'exercice 2025.

Constat de la réalisation des conditions de performance des plans d'unités de performance précédents

Aucun précédent plan d'unités de performance n'était en cours sur l'année 2025.

viii. Régimes de retraite supplémentaire

Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime collectif de retraite par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les cadres

dirigeants du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2005 selon les mêmes modalités que celles applicables à ces derniers.

Ce régime est plafonné comme tel et calculé en référence au plafond annuel de sécurité sociale (PASS) :

- tranche A – jusqu'à 100 % du PASS : 0,5 % à la charge du bénéficiaire et 1 % de cotisation à la charge de l'entreprise ;
- tranche B – au-delà de 100 % du PASS et jusqu'à 400 % du PASS : 2 % à la charge du bénéficiaire et 3 % à la charge de l'entreprise ;
- tranche C – au-delà de 400 % du PASS et jusqu'à 800 % du PASS : 3,5 % à la charge du bénéficiaire et 5 % à la charge de l'entreprise.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture de fonction). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération.

Pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 9 420 euros pour Sophie ZURQUIYAH. Le montant correspondant à la charge supportée par Sophie ZURQUIYAH représente 6 437 euros.

Régime de retraite alternatif

Sophie ZURQUIYAH ne bénéficie pas de régime de retraite alternatif.

ix. Assurance chômage individuelle

Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC.

La cotisation versée par la Société au titre de cette garantie s'élève à 8 596 euros pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général. Cette assurance prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 14.19 % de la rémunération cible de Sophie ZURQUIYAH en 2025 (soit 207 240 euros), sur une durée de douze mois.

e. Contrat de travail, retraite et indemnités

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sophie ZURQUIYAH								
Président-Directeur Général								
Date de début de mandat : 2018		X	X ^(b)		X ^(c)		X ^(d)	
Date de fin de mandat : 2026 ^(a)								

Tableau 11 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Nomination en tant que Président-Directeur Général confirmé à l'issue de l'Assemblée générale 2025

(b) Les mandataires sociaux exécutifs sont bénéficiaires d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe. Ce régime est en partie pris en charge par la Société. Pour la période entre le 30 avril 2025 et le 31 décembre 2025, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 9 420 € pour Sophie ZURQUIYAH.

(c) Le détail des indemnités dues à raison du départ du Groupe figure au paragraphe 4.2.1.2 a) du présent Document.

(d) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 4.2.1.2 a) du présent Document.

f. Ratio d'équité

(En application de l'article L. 22-10-9, 6° et 7° du Code de commerce)

Le tableau ci-après présente les ratios médians et moyens de la rémunération globale du Président-Directeur Général, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF auquel se réfère l'entreprise. Le ratio a été calculé sur le périmètre légal de Viridien SA (société mère). Compte tenu du peu d'effectif de cette entité ne permettant pas de publier des données représentatives, le calcul a également été réalisé sur le périmètre du Groupe en France (Viridien SA, CGG Services SAS et Sercel SAS).

Ces deux ratios ont été calculés sur la base de la rémunération brute fiscale telle que définit à l'article L. 136-1 et suivants du Code de la sécurité sociale, en ce inclus les éléments principaux suivants versés en 2025 :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable ;
- la rémunération exceptionnelle ;
- l'intéressement et la participation ;
- les avantages en nature ;

x. Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe et engagement de non-concurrence

Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe et d'un engagement de non-concurrence, dont le détail est présenté au 4.2.1.2 a) du présent Document.

d. Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération versée par les sociétés contrôlées comprises dans le périmètre de consolidation de la Société.

- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2025.

À la rémunération brute fiscale ont été ajoutées les options et actions de performance acquises au cours de l'exercice 2025⁽¹⁾ valorisées sous IFRS 2.

Dans un souci de cohérence, la rémunération des salariés tient compte des mêmes éléments suivants :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable ;
- la rémunération exceptionnelle ;
- l'intéressement et la participation ;
- les avantages en nature ;
- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2025.

À la rémunération brute fiscale ont été ajoutées les options et actions de performance acquises au cours de l'exercice 2025⁽¹⁾ valorisées sous IFRS 2.

Les principes ci-dessus ont été appliqués de la même manière s'agissant des années précédentes.

(1) Par souci de précision, seules les options de souscription d'actions (« Options ») et les actions gratuites soumises à conditions de performance (« Actions de performance ») définitivement acquises au cours de l'exercice ont été valorisées. À ce titre, ce ratio d'équité n'intègre pas les Options et Actions de performance qui n'ont pas encore été définitivement acquises en raison de l'application des différentes tranches d'acquisition dans le temps, ou n'ont pas été définitivement acquises en raison de la non-atteinte des conditions de performance conditionnant leur acquisition définitive. Cette méthodologie diffère de celle appliquée pour le calcul du ratio d'équité publié en avril 2020, lequel prenait en compte l'ensemble des Options et Actions gratuites initialement attribuées, représentant ainsi une valorisation d'avantages potentiels pouvant ne pas être attribués in fine.

RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le périmètre pris en compte est celui des effectifs du Groupe situés en France incluant Viridien SA, CGG Services SAS et Sercel SAS.

2025

Rémunération du Président-Directeur Général (en euros)	
Sophie Zurquiyah	945 715
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	NA
Ratio rémunération du Président-Directeur Général/Rémunération médiane des employés du Groupe en France	15,3
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	NA
Ratio rémunération du Président-Directeur Général/Rémunération moyenne des employés du Groupe en France	13,05
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	NA
Ratio rémunération du Président-Directeur Général/Rémunération médiane des employés Viridien SA	2,67
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	NA
Ratio rémunération du Président-Directeur Général/Rémunération moyenne des employés Viridien SA	2,15
(évolution par rapport à l'exercice précédent)	NA
Performance de la Société	
EBITDA des activités (MUS\$) (retraité selon les normes IFRS pour 2025)	556

Suite au regroupement des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration en 2025, il est précisé que les rémunérations prises en compte pour le tableau ci-dessus sont celles versées au titre de la fonction sur une base annuelle.

D. Rémunération totale annuelle des administrateurs au titre de l'exercice 2025**a. Prise en compte du dernier vote de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale annuelle du 30 avril 2025 a approuvé à 98,73 % la résolution n° 12 portant sur les informations prévues à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce et relative aux éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que la résolution n° 15 (approuvée à 98,40 %) relative à la politique de rémunération applicable aux administrateurs.

La Société a pris en compte ce vote positif de l'Assemblée générale et a maintenu en 2025 les principes généraux de la politique de rémunération.

b. Conformité de la rémunération versée avec la politique de rémunération

La rémunération versée aux administrateurs est conforme aux modalités de répartition définies dans la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

Au titre de l'exercice 2025, la Société n'a effectué aucun écart ou dérogation par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

Le montant total alloué aux administrateurs en rémunération de leurs fonctions au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 519 833 euros, versés au premier trimestre 2026 (voir section 4.2.2.1 D.g. du présent Document pour plus de détails).

c. Rémunération totale et avantages de toute nature**Éléments de rémunération****i. Règles générales de répartition**

Le montant global annuel de la rémunération des administrateurs de 550 000 euros approuvé par l'Assemblée générale, est réparti entre les administrateurs en une part fixe, basée sur la fonction, et une part variable, basée sur l'assiduité aux réunions, ainsi que d'une indemnité de déplacement pour les administrateurs venant de l'étranger. La part variable de la rémunération allouée aux administrateurs est prépondérante sur l'enveloppe globale, par rapport à la part fixe allouée.

Le montant total alloué à chaque administrateur est déterminé après prise en compte de l'assiduité effective à chaque réunion du Conseil d'administration et de ses comités. Dans le cas où le montant total agrégé atteint le montant maximum approuvé par l'Assemblée générale, un calcul est établi au prorata pour chaque administrateur afin de se conformer à et ne pas dépasser ce montant maximum.

ii. Règles spécifiques applicables aux administrateurs représentants des salariés

L'administrateur représentant les salariés, nommé en qualité d'administrateur conformément à l'article 8 des statuts de la Société n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur et a été uniquement rémunéré, en 2025, au titre du contrat de travail qu'il a conclu avec la Société ou l'une de ses filiales. Son mandat est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

iii. Montants de rémunération allouée aux administrateurs applicables pour l'exercice 2025

Au titre de l'exercice 2025, les règles qui ont été arrêtées par le Conseil d'administration pour le calcul de la rémunération des administrateurs, sur la base de l'approbation de l'Assemblée générale, sont les suivantes :

PART FIXE (POUR UNE ANNÉE FISCALE PLEINE) BASÉE SUR LA FONCTION ^(a)

	Part fixe
Administrateur	10 500 €
Administrateur Référent	30 000 €
Président du Comité d'audit et de gestion des risques	12 000 €
Membre du Comité d'audit et de gestion des risques	6 000 €
Président de tout comité autre que le Comité d'audit et de gestion des risques	6 000 €
Membre de tout comité autre que le Comité d'audit et de gestion des risques	3 000 €

(a) À l'exclusion du Président du Conseil d'administration, de l'administrateur Directeur Général (cumulant la fonction de Président du Conseil d'administration le cas échéant) et de l'administrateur représentant les salariés (le cas échéant).

Tout administrateur qui serait nommé en cours d'année verra sa part fixe calculée sur la base d'un prorata temporis en fonction de sa date de prise de fonction.

PART VARIABLE BASÉE SUR L'ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS ^(a)

	Part variable
Part annuelle variable du Président du Conseil ^(b)	70 000 €
Participation à une réunion ordinaire du Conseil ^(c)	3 600 €
Participation à une réunion ordinaire du Comité	2 000 €
Participation à une réunion exceptionnelle du Conseil ^(d)	1 800 €
Participation à une réunion exceptionnelle du Comité	1 000 €
Participation à une réunion téléphonique de suivi ^(e)	0,00 €
Consultation écrite	0,00 €
Participation à une réunion d'un comité en tant qu'invité	0,00 €

(a) À l'exclusion de l'administrateur cumulant le mandat de Directeur Général (et Président du Conseil le cas échéant), et de l'administrateur représentant les salariés (le cas échéant).

(b) Cette part variable est applicable uniquement en cas de gouvernance séparée (fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général dissociées). Montant maximum sous réserve d'une condition de présence annuelle d'au moins 90 %. À défaut, rémunération au prorata. Cette rémunération est exclusive de toute autre rémunération variable pour les participations aux réunions du Conseil et des comités.

(c) Une réunion ordinaire est une réunion qui a été planifiée dans le calendrier annuel tel qu'approuvé par le Conseil lors de l'exercice précédent. Les réunions stratégiques planifiées dans le calendrier annuel sont considérées comme des réunions ordinaires.

(d) Une réunion exceptionnelle est une réunion qui n'a pas été planifiée dans le calendrier annuel tel qu'approuvé par le Conseil lors de l'exercice précédent. Elle est convoquée en principe afin d'obtenir l'approbation du Conseil ou la recommandation du Comité sur des questions particulières.

(e) La réunion téléphonique de suivi a pour objet de tenir les administrateurs informés de sujets traités au cours des réunions ordinaires ou exceptionnelles du Comité.

INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT, INDÉPENDAMMENT DE LA NATIONALITÉ DE L'ADMINISTRATEUR CONCERNÉ ^(a)

	Indemnité de déplacement
Déplacement intercontinental	2 000 €
Déplacement au sein d'un même continent	500 €

(a) Ceci ne s'applique pas au Directeur Général (cumulant la fonction de Président du Conseil le cas échéant), ni à l'administrateur représentant les salariés (le cas échéant).

Cette indemnité de déplacement s'appliquera à tout déplacement en vue d'une séance du Conseil d'administration, d'une réunion stratégique du Conseil d'administration et également du séminaire annuel du Conseil d'administration, le cas échéant.

iv. Options de souscription d'achat d'actions et actions de performance

Conformément à la loi, les administrateurs, à l'exception du Directeur Général et de l'administrateur représentant les salariés (le cas échéant), ne bénéficient pas d'options de souscription d'achat d'actions ou d'actions de performance de la Société.

v. Dépenses

Les dépenses liées aux déplacements des administrateurs en lien avec les réunions du Conseil et de ses comités seront remboursées par la Société.

d. Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

À l'exception de l'administrateur représentant les salariés, lequel a perçu une rémunération fixe au titre de son contrat de travail, les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération versée par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation de la Société.

e. Importance respective des éléments de rémunération

Les administrateurs non dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent que des rémunérations au titre de leur fonction d'administrateur, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés (le cas échéant), lequel a perçu une rémunération variable au titre de son contrat de travail. Conformément aux recommandations du Code AFEF-MEDEF, la part variable de la rémunération des administrateurs liée à leur assiduité est prépondérante.

f. Suspension de la rémunération versée aux administrateurs

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, le versement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 225-45 et à l'article L. 22-10-14 du code précité n'a pas été suspendu.

g. Rémunérations versées aux administrateurs non exécutifs au titre de l'exercice 2025

Les rémunérations versées aux administrateurs non exécutifs au titre de l'exercice 2025 sont présentées ci-dessous (Tableau 3 de la Position-recommandation AMF 2021-02).

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Administrateurs	Montants attribués et versés au titre de l'exercice 2024 (en euros)	Montants attribués et versés au titre de l'exercice 2025 (en euros)
Philippe SALLE		
Rémunération en qualité d'administrateur	70 000	85 233 ^(a) ^(d)
Autres rémunérations	170 000	56 668 ^(d)
Patrick CHOUPIN , administrateur représentant les salariés ^(b)		
Rémunération en qualité d'administrateur	n. a.	n. a.
Autres rémunérations	n. a.	n. a.
Michael DALY		
Rémunération en qualité d'administrateur	64 300 ^(c)	62 100 ^(c)
Autres rémunérations	n. a.	n. a.
Olivier JOUVE		
Rémunération en qualité d'administrateur	50 225 ^(d) ^(e)	71 100 ^(f)
Autres rémunérations	n. a.	n. a.
Anne-France LACLIDE-DROUIN		
Rémunération en qualité d'administrateur	72 300	74 100
Autres rémunérations	n. a.	n. a.
Colette LEWINER		
Rémunération en qualité d'administrateur	76 300	77 100
Autres rémunérations	n. a.	n. a.
Amélie OYARZABAL		
Rémunération en qualité d'administrateur	15 575 ^(d)	68 100
Autres rémunérations	n. a.	n. a.
Mario RUSCEV		
Rémunération en qualité d'administrateur	78 300 ^(g)	82 100 ^(g)
Autres rémunérations	n. a.	n. a.
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR (À L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE RÉMUNÉRATION)	492 638	519 833

Tableau 3 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Se décomposant comme suit : 23 333 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2025 (Président du Conseil) et 61 900 € pour la période allant du 30 avril au 31 décembre 2025 (Administrateur Référent).

(b) L'administrateur représentant les salariés ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs sur l'exercice 2025 telle que définie à la section 4.2.2.1.D. du présent Document. Il a perçu une rémunération au titre de son contrat de travail, laquelle n'étant pas liée à son mandat d'administrateur n'est pas publiée dans le présent tableau.

(c) Incluant 2 000 € d'indemnité de déplacement.

(d) Rémunération versée au prorata temporis.

(e) Incluant 4 000 € d'indemnité de déplacement.

(f) Incluant 6 000 € d'indemnité de déplacement.

(g) Incluant 10 000 € d'indemnité de déplacement.

4.2.2.2 Tableaux de présentation des historiques d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites soumises à conditions de performance

A. Historique des attributions d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2025

	Plan 2018	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Total
Date d'Assemblée	26.04.18	26.04.18	26.04.18 ^(g)	16.06.20	16.06.20 ^(g)	05.05.22 ^(g)	05.05.22	
Date de la réunion du Conseil d'administration	27.06.18	11.12.18 ⁽ⁱ⁾	27.06.19	25.06.20	24.06.21	22.06.22	22.06.23	
Nombre de bénéficiaires	530	4	247	240	219	301	293	
Nombre total d'options initialement attribuées ^(a)	6 544 389	671 171	2 353 520	2 268 512	1 950 920	3 725 200	3 392 560	20 906 272
Dont le nombre pouvant être souscrites par :								
<i>Les mandataires sociaux :</i>								
Philippe Salle ^(b)	<i>n. a.</i>	<i>n. a.</i>	<i>n. a.</i>	<i>n. a.</i>	<i>n. a.</i>	<i>n. a.</i>	<i>n. a.</i>	<i>n. a.</i>
Sophie Zurquiyah ^{(a)(c)}	732 558 ^(b)	<i>n. a.</i>	360 000 ⁽ⁱ⁾	360 000 ^(k)	330 000 ^(l)	455 000 ^(m)	430 000	2 667 558
Point de départ d'exercice des options	28.06.19	28.06.19	Pour le Directeur Général : 28.06.22 Pour les autres bénéficiaires : 28.06.21	Pour le Directeur Général et le Comité de Direction : 26.06.23 Pour les autres bénéficiaires : 26.06.22	Pour le Directeur Général et le Comité de Direction : 25.06.24 Pour les autres bénéficiaires : 5.06.23	Pour le Directeur Général et le Comité de Direction : 22.06.25 Pour les autres bénéficiaires : 22.06.24	Pour le Directeur Général et le Comité de Direction : 22.06.26 Pour les autres bénéficiaires : 22.06.25	
Date d'expiration	27.06.2026	27.06.2026	27.06.2027	25.06.2028	24.06.2029	22.06.2030	22.06.2031	
Prix de souscription (en euros) ^{(d)(e)}	215	139	152	110	91	105	68	
Conditions d'exercice ^(f)	acquisition en 4 tranches (25 % après 1 an, 25 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).	acquisition en 4 tranches (25 % après 1 an, 25 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).	Pour le Directeur Général : acquisition en une tranche après 3 ans Pour les autres bénéficiaires : acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	Pour le Directeur Général et le Comité de Direction : acquisition en une tranche après 3 ans Pour les autres bénéficiaires : acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	Pour le Directeur Général et le Comité de Direction : acquisition en une tranche après 3 ans Pour les autres bénéficiaires : acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	Pour le Directeur Général et le Comité de Direction : acquisition en une tranche après 3 ans Pour les autres bénéficiaires : acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	Pour le Directeur Général et le Comité de Direction : acquisition en une tranche après 3 ans Pour les autres bénéficiaires : acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	

	Plan 2018	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Total
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2025 ^(e)	21	0	0	497	1 313	986	1 717	4 534
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2025 ^(e)	27 342	5 033	10 293	8 446	8 275	17 546	7 054	83 989
Options de souscription restantes au 31 décembre 2025 ^(e)	38 371	1 680	13 334	14 280	11 240	19 706	26 866	125 477
Dont le nombre restant détenu par :								
Les mandataires sociaux :								
Philippe Salle ^(b)	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.	n. a.
Sophie Zurquiyah ^{(c) (e)}	1 832	n. a.	0	1 800	1 650	1 820	4 300	11 402

Tableau 8 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

(b) Mandataire social de Viridien SA depuis le 26 avril 2018 et jusqu'au 30 avril 2025.

(c) Mandataire social de Viridien SA du 1^{er} septembre 2015 au 4 janvier 2017 (Directeur Général Délégué) et du 26 avril 2018 au 30 avril 2025 (Directeur Général) et depuis le 30 avril 2025 (Président Directeur Général).

(d) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de Bourse précédant le Conseil d'administration les ayant attribuées.

(e) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, du regroupement de titres du 20 juillet 2016, de l'augmentation de capital du 21 février 2018 et du regroupement de titres du 31 juillet 2024.

(f) Des conditions de performance sont en outre applicables aux mandataires sociaux exécutifs et aux membres du Comité Exécutif/Comité corporate/Comité de Direction (selon la date d'attribution). Voir paragraphe 4.2.2.1 C. c) du présent Document.

(g) Les chiffres présentés dans cette colonne incluent les options de souscription d'actions attribuées par le Président-Directeur Général, au titre d'une subdélégation accordée par le Conseil d'administration, au bénéfice de certains employés du Groupe. Le cas échéant, le prix de souscription a été fixé sur la base de la moyenne des 20 cours de Bourse (ouverture) précédant la date d'attribution.

(h) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2018 est soumis à des conditions de performance qui n'ont été remplies pour aucune des trois premières tranches en 2019, 2020 et 2021 mais qui ont été remplies pour la quatrième tranche en 2022.

(i) Attribution soumise aux termes et conditions du plan d'options de souscriptions d'action du 27 juin 2018, à l'exception du prix de souscription.

(j) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2019 est soumis à des conditions de performance qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2021, mais qui ont été remplies pour la deuxième tranche en 2022.

(k) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2020 est soumis à des conditions de performance qui ont été partiellement remplies en 2023.

(l) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2021 est soumis à des conditions de performance qui ont été partiellement remplies en 2024.

(m) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2022 est soumis à des conditions de performance qui ont été partiellement remplies en 2025.

B. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2025

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en €)	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	n. a.	n. a.
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	2 907	92,29	20.06.2020 24.06.2021 22.06.2022 22.06.2023

Tableau 9 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

C. Historique d'attributions gratuites d'actions

(Article L. 225-97-1 du Code de commerce)	2022 Actions de performance	2022 Actions de présence	2023 Actions de performance	2023 Actions de présence	2024 Actions de performance	2024 Actions de présence	2025 Actions de performance	2025 Actions de présence
Date d'Assemblée générale	05.05.2022	05.05.2022	05.05.2022	05.05.2022	15.05.2024	15.05.2024	15.05.2024	15.05.2024
Date de la réunion du Conseil d'administration	22.06.2022 ^{(b) (c)}	22.06.2022	22.06.2023	22.06.2023	19.06.2024 ^{(d) (e)}	19.06.2024	18.06.2025 ^{(d) (e)}	18.06.2025
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :								
Sophie ZURQUIYAH	455 000	0	430 000	0	1 000 000	0	10 000 ^(g)	0
Date d'acquisition des actions (Président-Directeur Général et membres du Comité de Direction)	Acquisition en 1 tranche : – 22.06.2025 : 100 % des actions attribuées.	– n. a.	Acquisition en 1 tranche : – 22.06.2026 : 100 % des actions attribuées.	– n. a.	Acquisition en 1 tranche : – 19.06.2027 : 100 % des actions attribuées.	– n. a.	Acquisition en 1 tranche : – 18.06.2028 : 100 % des actions attribuées.	n. a.
Date d'acquisition des actions (autres salariés)	Acquisition en 2 tranches : – 22.06.2024 : 50 % des actions attribuées ; – 22.06.2025 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : – 22.06.2024 : 50 % des actions attribuées ; – 22.06.2025 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : – 22.06.2025 : 50 % des actions attribuées ; – 22.06.2026 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : – 22.06.2025 : 50 % des actions attribuées ; – 22.06.2026 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : – 19.06.2026 : 50 % des actions attribuées ; – 19.06.2027 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : – 19.06.2026 : 50 % des actions attribuées ; – 19.06.2027 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : – 18.06.2027 : 50 % des actions attribuées ; – 18.06.2028 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : – 18.06.2027 : 50 % des actions attribuées ; – 18.06.2028 : 50 % des actions attribuées.
Date de fin de période de conservation	n. a. ^(f)	n. a. ^(f)	n. a. ^(f)	n. a. ^(f)	n. a. ^(f)	n. a. ^(f)	n. a. ^(f)	n. a. ^(f)
Conditions de performance	EBITDA libre, ratio dette nette moyenne sur EBITDAs et Tableau de Bord ESG	n. a.	EBITDA libre, ratio dette nette moyenne sur EBITDAs et Tableau de Bord ESG	n. a.	Performance de l'action Viridien vs panel de comparaison Chiffre d'affaires BTC Ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs Tableau de Bord ESG	n. a.	Performance de l'action Viridien vs panel de comparaison Chiffre d'affaires BTC Ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs Tableau de Bord ESG	n. a.
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2025	14 923 ^(g)	7 241 ^(g)	897 ^(g)	3 704 ^(g)	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2025	11 532 ^(g)	1 266 ^(g)	7 104 ^(g)	930 ^(g)	4 565 ^(g)	2 071 ^(g)	500 ^(g)	150 ^(g)
Actions attribuées gratuitement restant au 31 décembre 2025	1 950 ^(g)	0 ^(g)	17 864 ^(g)	3 753 ^(g)	49 368 ^(g)	15 633 ^(g)	59 385 ^(g)	8 370 ^(g)

Tableau 10 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) En outre, sont portées dans cette colonne 60 000 actions attribuées en date du 28 juin 2022 à un salarié, aux termes et conditions du plan d'actions gratuites soumis à conditions de performance du 24 juin 2021.

(b) En outre, sont portées dans cette colonne 160 000 actions attribuées en date du 28 juin 2022 à un salarié, aux termes et conditions du plan d'actions gratuites soumis à conditions de performance du 22 juin 2022.

(c) En outre, sont portées dans cette colonne 195 000 actions attribuées en date du 2 mai 2023 à un salarié, aux termes et conditions du plan d'actions gratuites soumis à conditions de performance du 22 juin 2022.

(d) En outre, sont portées dans cette colonne 3 000 actions attribuées en date du 31 Octobre 2024 à un salarié, aux termes et conditions du plan d'actions gratuites soumis à conditions de performance du 19 juin 2024.

(e) En outre, sont portées dans cette colonne 1 316 actions attribuées en date du 18 décembre 2024 à un salarié, aux termes et conditions du plan d'actions gratuites soumis à conditions de performance du 19 juin 2024.

(f) Compte tenu de la durée de la période d'acquisition, aucune période de conservation n'a été fixée par le Conseil d'administration.

(g) Compte tenu des ajustements opérés à la suite du regroupement de titres du 31 juillet 2024.

4.2.3 ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX SOUMIS À L'APPROBATION DES ACTIONNAIRES

Conformément à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de l'exercice 2025

aux dirigeants mandataires sociaux, présentés ci-dessous, seront soumis au vote des actionnaires, par des résolutions distinctes pour chaque intéressé, lors de l'Assemblée générale de 2026 (*say on pay ex post* individuel).

A. Éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre de l'exercice 2025 à Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration, jusqu'au 30 avril 2025, soumis au vote des actionnaires

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	56 668 €	56 668 €	Conformément à la politique de rémunération 2025 applicable au Président du Conseil d'administration approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2025, Philippe Salle a perçu une rémunération annuelle fixe de 56 668 euros au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, rémunération proratisée en fonction de sa présence en tant que Président du Conseil entre le 1er janvier 2025 et le 30 avril 2025 (montant inchangé depuis 2018).
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Sans objet	Philippe SALLE ne bénéficie d'aucune rémunération variable.
Rémunération variable différée	Sans objet	Sans objet	Philippe SALLE ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle (numéraire)	Sans objet	Sans objet	Philippe SALLE ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Philippe SALLE ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet	Philippe SALLE ne bénéficie d'aucune attribution d'options de souscription d'actions, ni d'actions de performance.
Rémunération allouée aux administrateurs	70 000 € (attribué au titre de l'exercice 2024 et versé en 2025)	23 333€ (attribué au titre de l'exercice 2025 et à verser en 2026)	Conformément à la politique de rémunération 2025 applicable aux administrateurs approuvée par l'Assemblée générale du 30 avril 2025, Philippe SALLE percevra en 2026 au titre de l'exercice 2025 en sa qualité de Président du Conseil une part variable d'un montant de 23 333 € (compte tenu de sa présence annuelle supérieure à 90 %).
Valorisation des avantages de toute nature	Néant	Néant	Philippe SALLE ne bénéficie d'aucun avantage en nature.
Indemnité de départ	Sans objet	Sans objet	Philippe SALLE ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Sans objet	Philippe SALLE ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de prévoyance général et de couverture des frais de santé	Néant	Néant	Pour l'exercice 2025, Philippe SALLE ne bénéficie pas de ce type de régime.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet	Philippe SALLE ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

B. Éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre de l'exercice 2025 à Sophie ZURQUIYAH, Directeur Général, jusqu'au 30 avril 2025, soumis au vote des actionnaires

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	226 800 €	226 800 €	Rémunération fixe attribuée à Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur Général pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025.
Rémunération variable annuelle (Le paiement de la rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale de 2026 dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce)	780 215 € (attribué au titre de l'exercice 2024 et versé en 2025)	293 964 € (attribué au titre de l'exercice 2025 et à verser en 2026)	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs non financiers (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Les critères financiers sont fondés sur la réalisation d'objectifs budgétaires du Groupe fixés par le Conseil d'administration. Le montant cible de la rémunération variable annuelle est fixé à 100 % de sa rémunération fixe. Les critères et/ou conditions de performance ont été établis par le Conseil du 27 février 2025. Les critères financiers sont les suivants : – cash-flow net du Groupe (pondération de 30 %) ; – EBITDA libre (pondération de 30 %) ; – chiffre d'affaires Externe des Activités du Groupe (pondération de 20 %) ; et – Chiffre d'affaires Beyond the Core (pondération de 20 %). Les critères non financiers sont centrés sur : – gestion du plan stratégique et financier (pondération de 20 %) ; – performance commerciale, opérationnelle et des ressources humaines du Groupe (pondération de 40 %) ; – Refinancement de la dette (pondération de 20 %) ; – responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance (pondération de 20 %). Le Conseil d'administration du 26 février 2026, sur la base de la réalisation des critères financiers et non financiers ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2025, et sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance a fixé cette rémunération variable à 293 964 € au titre de son mandat de Directeur Général entre le 1er janvier 2025 et le 30 avril 2025. Ce versement correspond à un taux global de réalisation de 129,62 % des objectifs (sur un montant maximum possible de 166,67 %). Ce taux est appliqué au montant cible de la rémunération variable (correspondant à 100 % de la rémunération fixe annuelle de Sophie ZURQUIYAH). Le paiement de cette rémunération sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de 2026.
Rémunération variable différée	Sans objet	Sans objet	Sophie ZURQUIYAH ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Sophie ZURQUIYAH n'a reçu aucune rémunération exceptionnelle en 2025.
Rémunération allouée aux administrateurs	Sans objet	Sans objet	Sophie ZURQUIYAH ne perçoit pas de rémunération allouée aux administrateurs.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
Régime de prévoyance général	Sans objet	2 282 €	Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime de prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 2 282 €.
Assurance médicale internationale	Sans objet	11 409 €	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'un contrat d'assurance médicale internationale. Le coût de ce contrat s'élève à 11 409 € pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général (soit 13 406 dollars US convertis en euros sur la base d'un taux de conversion au 31 décembre 2025 de 0,8511). Le coût de cette assurance médicale internationale est supporté par Viridien SA.
Valorisation de l'avantage en nature (voiture)	Sans objet	2 290 €	Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a décidé qu'au titre de ses fonctions de Directeur Général, Sophie ZURQUIYAH bénéficierait d'une voiture de fonction. Le montant de l'avantage valorisé s'élève à 2 290 euros pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général.
Valorisation de l'avantage en nature (assurance chômage)	Sans objet	4 298 €	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une garantie chômage spécifique avec le GSC. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 14,19 % de la rémunération cible de Sophie ZURQUIYAH en 2025 (soit 207 240 €), sur une durée de 12 mois. Le montant de l'avantage valorisé s'élève à 4 298 euros pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général.
Rémunération variable pluriannuelle (numéraire)	Sans objet	Sans objet	Aucun plan de rémunération variable pluriannuelle n'a été mis en place par la Société au cours de l'exercice 2025.
Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme (Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2025)		Options de souscription d'actions : n. a.	Le Directeur Général n'a pas reçu d'options de souscription d'actions en 2025.
		Actions de performance : n. a.	L'attribution étant habituellement réalisée en juin chaque année, les instruments d'intéressement long terme attribués et acquis au cours de l'exercice 2025, l'ont été au titre du mandat de Président-Directeur Général pour Sophie ZURQUIYAH.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	4 710 €	Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime collectif de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les cadres dirigeants du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2005. La cotisation est calculée en référence au plafond annuel de la sécurité sociale : – tranche A, jusqu'à 1 plafond de la sécurité sociale : 0,5 % de cotisation salariale et 1 % de cotisation patronale ; – tranche B, entre 1 et 4 plafonds de la sécurité sociale : 2 % de cotisation salariale et 3 % de cotisation patronale ; – tranche C, entre 4 et 8 plafonds de la sécurité sociale : 3,5 % de cotisation salariale et 5 % de cotisation patronale. L'assiette de cotisations est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture de fonction). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération. Pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025 en tant que Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 4 710 € pour Sophie ZURQUIYAH.
Indemnité contractuelle de rupture	Aucun montant versé à Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2025	Aucun montant attribué à Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2025	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle en cas de cessation de son mandat social. Ces avantages présentent les caractéristiques suivantes : Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation et de non-renouvellement de mandat qui interviendrait dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous ; aucun versement ne peut avoir lieu en cas de faute grave ou lourde quel que soit le motif du départ. Le versement de l'indemnité contractuelle de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Sophie ZURQUIYAH réalisés au titre des 3Derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante : – si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée ; – si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 %, et inférieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant ; – si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 et 100 % de son montant. Cette indemnité contractuelle de rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Sophie ZURQUIYAH pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
Indemnité contractuelle de rupture (suite)			Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond. La Rémunération annuelle de référence est exclusivement constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable due au titre des 3 derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant. Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité contractuelle de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité contractuelle de rupture est conforme au Code AFEP-MEDEF en vigueur à la date du départ de l'intéressée.
Indemnité d'engagement de non-concurrence	Aucun montant versé à Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2025	Aucun montant attribué à Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2025	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressée à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels elle a participé au sein du groupe Viridien. En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de Sophie ZURQUIYAH, cette dernière recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence. L'indemnité fera l'objet d'un paiement échelonné et son versement est exclu dès lors que l'intéressée fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.

C. Éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre de l'exercice 2025 à Sophie ZURQUIYAH, Président-Directeur Général, à compter du 30 avril 2025, soumis au vote des actionnaires

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	503 600 €	503 600 €	Rémunération fixe attribuée à Sophie ZURQUIYAH en qualité de Président-Directeur Général pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025
Rémunération variable annuelle (Le paiement de la rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale de 2026 dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce)	Sans objet	652 736 € (attribué au titre de l'exercice 2025 et à verser en 2026)	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs non financiers (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Les critères financiers sont fondés sur la réalisation d'objectifs budgétaires du Groupe fixés par le Conseil d'administration. Le montant cible de la rémunération variable annuelle est fixé à 100 % de sa rémunération fixe. Les critères et/ou conditions de performance ont été établis par le Conseil du 27 février 2025. Les critères financiers sont les suivants : – cash-flow net du Groupe (pondération de 30 %) ; – EBITDA libre (pondération de 30 %) ;

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
			– chiffre d'affaires Externe des Activités du Groupe (pondération de 20 %) ; et – Chiffre d'affaires Beyond the Core (pondération de 20 %). Les critères non financiers sont centrés sur : – gestion du plan stratégique et financier (pondération de 20 %) ; – performance commerciale, opérationnelle et des ressources humaines du Groupe (pondération de 40 %) ; – Refinancement de la dette (pondération de 20 %) ; – responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance (pondération de 20 %). Le Conseil d'administration du 26 février 2026, sur la base de la réalisation des critères financiers et non financiers ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2025, et sur proposition du Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance a fixé cette rémunération variable à 652 736 € au titre de son mandat de Président-Directeur Général entre le 30 avril 2025 et le 31 décembre 2025. Ce versement correspond à un taux global de réalisation de 129,62 % des objectifs (sur un montant maximum possible de 166,67 %). Ce taux est appliqué au montant cible de la rémunération variable (correspondant à 100 % de la rémunération fixe annuelle de Sophie ZURQUIYAH). Le paiement de cette rémunération sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de 2026.
Rémunération variable différée	Sans objet	Sans objet	Sophie ZURQUIYAH ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Sophie ZURQUIYAH n'a reçu aucune rémunération exceptionnelle en 2025.
Rémunération allouée aux administrateurs	Sans objet	Sans objet	Sophie ZURQUIYAH ne perçoit pas de rémunération allouée aux administrateurs.
Régime de prévoyance général	Sans objet	4 565 €	Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime de prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 4 565 €
Assurance médicale internationale	Sans objet	22 819 €	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'un contrat d'assurance médicale internationale. Le cout de ce contrat s'élève à 22 819 € pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général (soit 26 812 dollars US convertis en euros sur la base d'un taux de conversion au 31 décembre 2025 de 0,8511). Le coût de cette assurance médicale internationale est supporté par Viridien SA.
Valorisation de l'avantage en nature (voiture)	Sans objet	3 974 €	Le Conseil d'administration du 25 février 2025 a décidé qu'au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général, Sophie ZURQUIYAH bénéficierait d'une voiture de fonction. Le montant de l'avantage valorisé s'élève à 3 974 € pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général.
Valorisation de l'avantage en nature (assurance chômage)	Sans objet	8 596 €	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une garantie chômage spécifique avec le GSC. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 14,19 % de la rémunération cible de Sophie ZURQUIYAH en 2025 (soit 207 240 €), sur une durée de 12 mois. Le montant de l'avantage valorisé s'élève à 8 596 euros pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général.

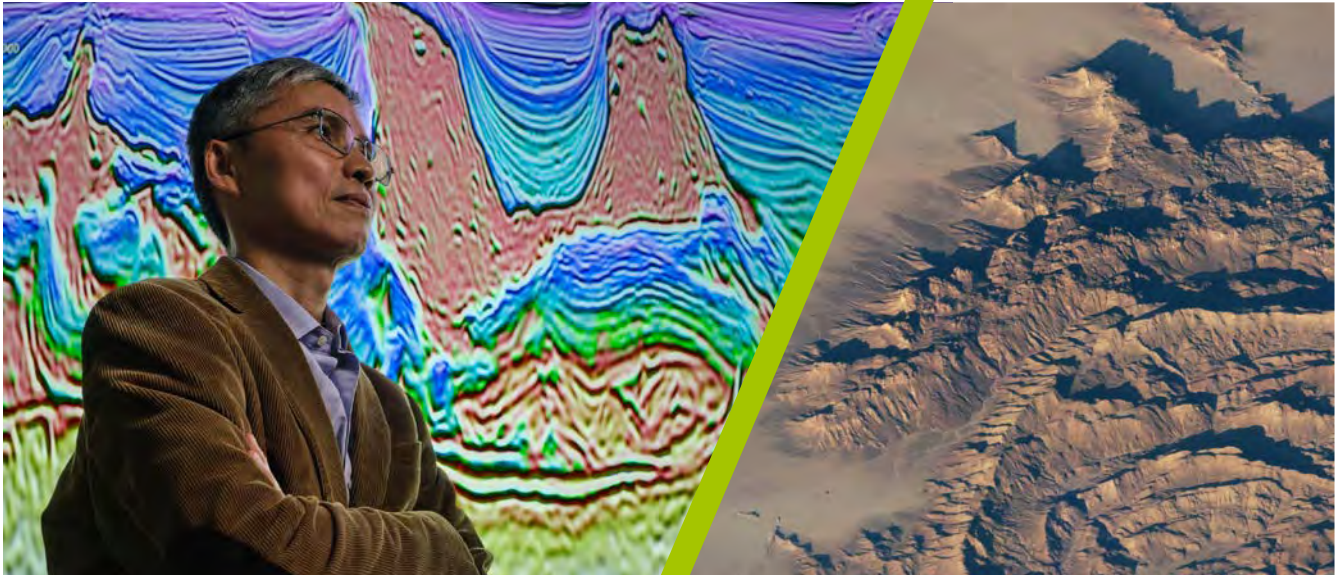
Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération variable pluriannuelle (numéraire)	Sans objet	Sans objet	Aucun plan de rémunération variable pluriannuelle n'a été mis en place par la Société au cours de l'exercice 2025.
Options de souscription d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme (Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2025)		Options de souscription d'actions : n. a. Actions de performance : 577 320 €	Le Président-Directeur Général n'a pas reçu d'options de souscription d'actions en 2025. Au cours de sa réunion du 18 juin 2025, et sur le fondement de la 16^e résolution de l'Assemblée générale du 15 mai 2024, le Conseil d'administration a attribué à Sophie ZURQUIYAH 10 00 actions de performance, soit 0,140 % du capital social de la Société à la date de l'attribution. Ainsi, l'acquisition des actions est soumise à une condition de présence en juin 2028 (soit à 3 ans de l'attribution par le Conseil), sous réserve de la réalisation de trois conditions de performance à réaliser sur la période d'acquisition relatives à : – Une condition de performance basée sur la performance du cours de l'action de Viridien entre 2025 et 2028 par rapport à un panel de comparaison, conditionnant 30 % de l'allocation ; une performance égale ou supérieur à 130 % de la croissance médiane du panel entraînera l'acquisition de 100 % des actions sous cette condition. Une croissance égale à 100 % et strictement inférieure à 130 % de la croissance médiane du panel entraînera l'acquisition de 75 % des actions de manière linéaire jusqu'à 100 % sous cette condition. une croissance inférieure à 100 % de la croissance médiane du panel entraînera l'acquisition de 0 % des actions sous cette condition. – une condition de performance fondée sur l'atteinte d'un objectif de chiffre d'affaires BTC sur les années 2025, 2026 et 2027, conditionnant 20 % de l'attribution ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis au titre de cette condition ; – une condition de performance fondée sur l'atteinte d'un objectif de ratio de dette nette moyenne sur EBITDAs sur l'année 2027, conditionnant 30 % de l'attribution ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis au titre de cette condition ; – une condition de performance fondée sur l'atteinte d'un objectif environnemental, social et de gouvernance conditionnant 20 % de l'attribution ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis au titre de cette condition. Un Tableau de Bord ESG a été défini incluant les critères et indicateurs ci-dessous : – social (40 %) incluant des indicateurs de diversité et d'engagement des collaborateurs, – HSE (20 %) et plus précisément un indicateur lié au « Total recordable case frequency » (TRCF), – environnemental (40 %) incluant des indicateurs liés à la neutralité carbone, l'efficacité de l'utilisation d'énergie dans les centres de données (PUE) et à l'intensité carbone. Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 4.2.2.1.C. du présent Document.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	9 420 €	Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime collectif de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les cadres dirigeants du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2005. La cotisation est calculée en référence au plafond annuel de la sécurité sociale : – tranche A, jusqu'à 1 plafond de la sécurité sociale : 0,5 % de cotisation salariale et 1 % de cotisation patronale ; – tranche B, entre 1 et 4 plafonds de la sécurité sociale : 2 % de cotisation salariale et 3 % de cotisation patronale ; – tranche C, entre 4 et 8 plafonds de la sécurité sociale : 3,5 % de cotisation salariale et 5 % de cotisation patronale. L'assiette de cotisations est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture de fonction). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération. Pour la période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2025 en tant que Président-Directeur Général, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 9 420 euros pour Sophie ZURQUIYAH.
Indemnité contractuelle de rupture	Aucun montant versé à Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2025	Aucun montant attribué à Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2025	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle en cas de cessation de son mandat social. Ces avantages présentent les caractéristiques suivantes : Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation et de non-renouvellement de mandat qui interviendrait dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous ; aucun versement ne peut avoir lieu en cas de faute grave ou lourde quel que soit le motif du départ. Le versement de l'indemnité contractuelle de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Sophie ZURQUIYAH réalisés au titre des 3 derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante : – si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée ; – si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 %, et inférieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant ; – si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 et 100 % de son montant. Cette indemnité contractuelle de rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Sophie ZURQUIYAH pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence. Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025 ou valorisation comptable	Présentation
			La Rémunération annuelle de référence est exclusivement constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable due au titre des 3 Derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant. Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité contractuelle de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité contractuelle de rupture est conforme au Code AFEP-MEDEF en vigueur à la date du départ de l'intéressée.
Indemnité d'engagement de non-concurrence	Aucun montant versé à Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2025	Aucun montant attribué à Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2025	Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressée à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels elle a participé au sein du groupe Viridien. En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de Sophie ZURQUIYAH, cette dernière recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence. L'indemnité fera l'objet d'un paiement échelonné et son versement est exclu dès lors que l'intéressée fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.

05

REVUE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE



5.1	INTRODUCTION	234	5.3	COMPTES SOCIAUX DE VIRIDIEN	242
5.1.1	Description des segments, reporting interne et données des activités	234	5.4	INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	243
5.1.2	Environnement de marché	234			
5.2	RÉSULTAT 2025	235			
5.2.1	Résultat d'exploitation	235			
5.2.2	Résultats par segment	238			
5.2.3	Autres éléments financiers	241			
5.2.4	Situation de trésorerie et sources de financement	241			

Les références à une « note » numérotée dans ce chapitre renvoient aux notes des états de nos comptes consolidés (voir section 6.1.5 du présent Document).

5.1 Introduction

5.1.1 DESCRIPTION DES SEGMENTS, REPORTING INTERNE ET DONNÉES DES ACTIVITÉS

L'information financière par secteur est présentée conformément au système de reporting interne du Groupe et fournit une information de la segmentation interne qui est utilisée par le management pour gérer et mesurer la performance.

Viridien continue de présenter ses informations financières sous deux segments d'activités :

- **Data, Digital & Energy Transition (DDE)**, incluant les pôles Geoscience (GEO) (imagerie, logiciels, géologie et réservoir, gestion de données et cartographie par satellite) et Earth Data (EDA – dont les bibliothèques de données sismiques et géologiques) ; et
- **Sensing & Monitoring (SMO)**, incluant la fabrication d'équipements sismiques terrestre, marine, fond de mer, d'outils de puits ou bien des équipements destinés à des industries non pétrolières et gazières, à la défense et les marques telles que Sercel, Metrolog, GRC, De Regt, Concept et Geocomp.

Avant l'adoption d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data était reconnu par le Groupe à l'avancement sur la durée de réalisation du contrat. Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 15, le Groupe reconnaît ce chiffre d'affaires à la livraison des données traitées (lorsque les obligations de performance sont remplies). Pour les besoins de son reporting interne, le groupe VIRIDIEN continue d'utiliser la méthode pré-IFRS 15 pour la reconnaissance du chiffre d'affaires de préfinancement. Le

Management considère en effet que cette méthode, en faisant coïncider au fil du temps le chiffre d'affaires avec les activités et les ressources mises en œuvre pour le développer, permet un meilleur suivi de l'avancement des études Earth Data et une comparaison plus aisée d'une période à l'autre.

Dans ce contexte, le groupe Viridien a ainsi décidé de présenter ses résultats de deux façons distinctes :

- un premier jeu de comptes (« données publiées » ou « données IFRS »), préparé selon les normes IFRS, dans lequel le chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data est reconnu à la livraison des données traitées (lorsque les obligations de performance sont remplies), en application de la norme IFRS 15 ;
- un second jeu d'informations financières (« données des activités »), préparé selon le reporting interne de management, dans lequel le chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data est reconnu à l'avancement, selon la méthode historique du Groupe.

Les données des activités ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérées comme une alternative ni au chiffre d'affaires, ni au résultat d'exploitation, ni à toute autre mesure de performance comme indicateurs de notre performance d'exploitation ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

5.1.2 ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

La demande mondiale d'énergie devrait continuer de croître portée par l'augmentation des revenus et la croissance démographique. Pour l'avenir, nous pensons que les fondamentaux qui sous-tendent un cycle favorable au secteur énergétique restent solides, portés par une demande persistante de pétrole et de gaz, dans un contexte où la transition énergétique est de plus en plus reconnue comme étant plus complexe et plus lente que beaucoup ne l'avaient prévue. Pour que les sources d'énergie alternatives gagnent une part de marché significative aux hydrocarbures d'ici la fin de la décennie, les technologies émergentes devront atteindre une échelle commerciale et démontrer une viabilité économique claire. De notre point de vue, la transition vers les énergies renouvelables exigera davantage de temps et d'investissements, et le pétrole et le gaz (en particulier le gaz naturel) resteront au cœur des portefeuilles des sociétés énergétiques.

Des années de sous-investissement dans l'exploration et la production (E&P) ont conduit à des ratios de renouvellement des réserves relativement faible tandis que la déplétion naturelle des champs s'accélère. La demande de pétrole et de gaz demeure positive dans les scénarios de base de l'AIE et dans la plupart modèles des courtiers énergétiques, ce qui implique la nécessité de maintenir, voire d'accroître, les investissements en exploration et production (E&P). En 2026, la volatilité à court terme des prix de l'énergie pourra inciter à une certaine prudence sectorielle et à une activité plus modérée au premier semestre, avec une reprise attendue au second semestre. Par la suite, les découvertes en zones frontalières et le développement des activités offshore en eaux profondes (secteurs dans lesquels Viridien détient un leadership technologique avéré) seront essentiels pour soutenir la production, et renforce notre confiance dans la trajectoire à moyen et long terme du groupe.

5.2 Résultat 2025

5.2.1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les informations financières sont présentées selon les normes IFRS, certaines sections de ce rapport contiennent des mesures financières non-IFRS comme les EBITDA et les flux de trésorerie nets qui sont entièrement décrites dans le glossaire des comptes consolidés annuels 2025.

Cette revue opérationnelle et financière et ces perspectives doivent être lues conjointement avec nos états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Nos principales méthodes comptables sont décrites en détail dans la note 1 de nos états financiers annuels consolidés.

Compte de résultat

	Exercice 2025		Exercice 2024		Variation en %	
	Données des activités	Données publiées	Données des activités	Données publiées	Données des activités	Données publiées
<i>(En millions de dollars US)</i>						
Chiffre d'affaires DDE	850,1	755,8	786,6	881,3	8%	(14)%
Chiffre d'affaires SMO	314,8	314,8	330,0	330,0	(5)%	(5)%
Chiffre d'affaires éliminés et autres	(0,0)	(0,0)	-	-	-	-
Chiffre d'affaires consolidé	1 164,9	1 070,5	1 116,6	1 211,3	4%	(12)%
EBITDAs DDE	547,9	453,6	455,9	550,7	20%	(18)%
EBITDAs SMO	31,4	31,4	14,0	14,0	125%	125%
EBITDAs éliminé et autres	(23,8)	(23,8)	(48,3)	(48,3)	(51)%	(51)%
EBITDAs	555,5	461,2	421,6	516,4	32%	(11)%
Marge d'EBITDAs %	48%	43%	38%	43%		
Amortissements et dépréciations des études Earth Data	(234,8)	(147,0)	(197,1)	(261,4)	19%	(44)%
Amortissements et dépréciations	(89,1)	(89,1)	(124,5)	(124,5)	(28)%	(28)%
Amortissements et dépréciations capitalisés des études Earth Data	16,7	16,7	16,6	16,6	0%	0%
Coût des paiements en actions	(4,6)	(4,6)	(3,6)	(3,6)	27%	27%
Résultat (perte) d'exploitation	243,8	237,3	113,0	143,5	116%	65%
Marge de Résultat d'exploitation %	21%	22%	10%	12%		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(0,8)	(0,8)	(0,5)	(0,5)	70%	70%
EBIT	243,0	236,5	112,6	143,0	116%	65%
Résultat financier et Charges financières	(145,3)	(145,4)	(93,5)	(93,5)	55%	56%
Produits (Charges) d'impôt	(22,5)	(22,5)	(13,4)	(13,4)	68%	68%
Résultat (perte) net des activités poursuivies	75,1	68,6	5,7	36,1	1 223%	90%
Résultat (perte) net des activités abandonnées	2,9	2,9	14,7	14,7	(81)%	(81)%
RÉSULTAT (PERTE) NET	78,0	71,4	20,4	50,8	282%	40%

Chiffre d'affaires

Notre chiffre d'affaires consolidé tel que publié a diminué de 12 %, passant de 1 211,3 millions de dollars américains en 2024 à 1 070,5 millions de dollars américains en 2025. Avant ajustements liés à la norme IFRS 15, notre chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 4 % pour s'établir à 1 164,9 millions de dollars US en 2025, contre 1 116,6 millions de dollars US en 2024.

L'activité croissante de notre secteur Géosciences à l'échelle mondiale et les revenus solides générés par nos activités de service après-vente Earth Data ont été contrebalancés par la baisse des activités maritimes affectant notre secteur SMO, après plusieurs années record liées notamment à l'équipement du marché OBN en eaux peu profondes. Les contributions respectives des secteurs d'activité du Groupe à notre chiffre d'affaires opérationnel par segment s'élevaient à 73 % pour DDE et 27 % pour SMO en 2025.

Charges d'exploitation

En pourcentage du chiffre d'affaires tel que publié, les charges d'exploitation telles que publiées ont diminué à 78 % en 2025 contre 88 % en 2024. Hors ajustements IFRS 15, les charges d'exploitation du segment, en pourcentage du chiffre d'affaires du segment, se sont établies à 79 % en 2025 contre 90 % en 2024, principalement en raison de l'absence de dépenses de restructuration et d'ajustements engagés en 2024, comme le souligne l'analyse du résultat d'exploitation ajusté.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation tel que publié s'est élevé à 237,3 millions de dollars US, soit une hausse significative par rapport aux 143,5 millions de dollars US enregistrés en 2024. Hors ajustements liés à la norme IFRS 15, le résultat d'exploitation sectoriel s'est élevé à 243,8 millions de dollars US en 2025,

contre 113,0 millions de dollars US en 2024, grâce à l'amélioration des marges sur nos activités DDE et à l'absence de charges de restructuration et d'ajustement, principalement liées à notre activité SMO.

Produits et charges financiers

Le coût net de la dette financière en 2025 s'est élevé à 145,4 millions de dollars US, contre 93,5 millions de dollars en 2024, en raison des coûts de refinancement de HYB, de pertes de change défavorables et d'une baisse des produits provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comptabilisés en 2025.

Résultat net

Le résultat net tel que publié s'est élevé à un bénéfice de 71,4 millions de dollars en 2025, contre 50,8 millions de dollars en 2024.

Impact de l'ajustement IFRS15

Pour les besoins du reporting interne, la direction de Viridien continue d'appliquer les principes de comptabilisation des revenus antérieurs à la norme IFRS 15, les revenus de préfinancement de Earth Data étant comptabilisés selon la méthode du taux d'avancement des travaux.

Pour les douze mois clos le 31 décembre 2025, le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre les données des activités et les données publiées.

	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Données des activités	Ajustements IFRS 15	Données publiées	Données des activités	Ajustements IFRS 15	Données publiées
(En millions de dollars US)						
Chiffre d'affaires	1 164,9	(94,4)	1 070,5	1 116,6	94,7	1 211,3
dont						
Chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data	165,4	(94,4)	71,0	205,2	94,7	299,9
Charges d'exploitation	(921,1)	87,8	(833,3)	(1 003,6)	(64,3)	(1 067,9)
dont						
Amortissement des études préfinancées Earth Data	(231,0)	87,8	(143,2)	(197,1)	(64,3)	(261,4)
Résultat (perte) d'exploitation	243,8	(6,5)	237,3	113,0	30,4	143,5
RÉSULTAT (PERTE) NET	78,0	(6,5)	71,4	20,4	30,4	50,8

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe s'est établi à 1 071 millions de dollars US en 2025, avec un chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data publié de 71 millions de dollars US, lié principalement aux livraisons de données pour des études au large de la Norvège, du Brésil et du golfe du Mexique.

Au titre de la mise en œuvre de la norme IFRS 15, nous avons comptabilisé un ajustement négatif de (94) millions de dollars US sur notre chiffre d'affaires et un ajustement positif sur les amortissements pour 88 millions de dollars US. La mise en œuvre de la norme ayant un impact net négatif de (7) millions de dollars US sur notre résultat net.

EBITDAs ajusté et résultat d'exploitation ajusté

	2025		2024	
	Données des activités	Données publiées	Données des activités	Données publiées
(En millions de dollars US)				
EBITDAs	555,5	461,2	421,6	516,4
Reprise de provision sur le crédit d'impôt pour la R&D au Royaume-Uni	(5,3)	(5,3)		
Produit d'assurance SMO	(1,8)	(1,8)		
Cession des activités de Gauges de SMO aux États-Unis	1,6	1,6		
Provision pour litiges	0,6	0,6		
Ajustements 2024	-	-	33,8	33,8
Autres	0,7	0,7		
EBITDAS AJUSTÉ	551,5	457,1	455,4	550,2
EDA EBITDAs ajusté	332,6	238,3	273,5	368,2
GEO, SMO et Autres EBITDAs ajusté	218,9	218,9	182,0	182,0

	2025	2025	2024	2024
	Données des activités	Données publiées	Données des activités	Données publiées
(En millions de dollars US)				
Résultat (perte) d'exploitation	243,8	237,3	113,0	143,5
Reprise de provision sur le crédit d'impôt pour la R&D au Royaume-Uni	(5,3)	(5,3)		
Produit d'assurance SMO	(1,8)	(1,8)		
Cession des activités de Gauges de SMO aux États-Unis	1,6	1,6		
Provision pour litiges	0,6	0,6		
Ajustements 2024	-	-	59,6	59,6
Autres	0,7	0,7		
RÉSULTAT (PERTE) D'EXPLOITATION AJUSTÉ	239,7	233,2	172,6	203,1

5.2.2 RÉSULTATS PAR SEGMENT

Le Groupe continue de présenter ses informations financières selon deux segments de reporting, Data, Digital & Energy Transition (DDE) et Sensing & Monitoring (SMO), comme décrit dans la note 19 de nos états financiers annuels consolidés 2025.

Saisonnalité - Nous avons toujours bénéficié de niveaux d'activité plus élevés au cours du quatrième trimestre, car nos clients cherchent à dépenser la totalité de leur budget annuel avant la fin de l'année. Les livraisons de produits de détection et de surveillance et les services après-vente de données terrestres reflètent généralement cette tendance.

Data, Digital & Energy Transition (DDE)

	Exercice 2025		Exercice 2024		Variation en %	
	Données des activités	Données publiées	Données des activités	Données publiées	Données des activités	Données publiées
<i>(En millions de dollars US)</i>						
Geoscience	444,4	444,4	403,6	403,6	10%	10%
Earth Data	405,8	311,4	382,9	477,7	6%	(35)%
Chiffre d'affaires DDE	850,1	755,8	786,6	881,3	8%	(14)%
EBITDAs DDE	547,9	453,6	455,9	550,7	20%	(18)%
Marge d'EBITDAs %	64%	60%	58%	62%		
Résultat (perte) d'exploitation DDE	260,2	253,6	204,5	234,9	27%	8%
Marge de Résultat d'exploitation %	31%	34%	26%	27%		

Geoscience (GEO)

Le chiffre d'affaires publié de l'activité Geoscience a augmenté de 10 % à 444 millions de dollars US en 2025 contre 404 millions de dollars US en 2024.

La performance des géosciences a été soutenue par l'activité d'imagerie, portée notamment par des projets majeurs en Amérique latine et dans la région EAME, ainsi que par des ventes logicielles stratégiques à des clients internationaux. Cette dynamique s'appuie sur la différenciation technologique, avec des solutions d'imagerie de pointe répondant aux besoins complexes d'analyse du sous-sol, tout en bénéficiant toujours de contrats à long terme pour les centres de traitement HPC dédiés (DPC).

Les nouvelles activités dans le domaine des géosciences montrent un ralentissement en 2025 des activités de captage et de séquestration du carbone (CSC) lié à un nombre plus limité de nouveaux projets lancés dans l'année, les clients ayant réorienté leurs priorités vers les activités Oil & Gas. Cette baisse a toutefois été partiellement compensée par la bonne dynamique des autres activités BTC, notamment dans les domaines de la géothermie et du géotechnique, qui ont continué à enregistrer une croissance soutenue.

Le High Performance Computing & Digital Solutions a poursuivi sa collaboration avec les compagnies pétrolières pour les ressources informatiques associées à l'imagerie, ainsi qu'avec des entreprises non pétrolières telles que les entreprises de divertissement numérique et les sociétés de logiciels

pharmaceutiques qui utilisent l'intelligence artificielle (IA) pour accélérer le développement de médicaments.

Earth-Data (EDA)

Le chiffre d'affaires publié de l'activité EDA a baissé de 35 % à 311 millions de dollars US en 2025 contre 478 millions de dollars US en 2024. Hors ajustement IFRS 15, le chiffre d'affaires de notre activité EDA a augmenté de 6 % pour atteindre 406 millions de dollars US grâce à un bon niveau de recettes de préfinancement dans le golfe du Mexique (États-Unis) et à très bonne année d'après-ventes liée aux consolidations du secteur.

Le chiffre d'affaires publié des préfinancements a diminué de 76 % à 71 millions de dollars US en 2025 contre 300 millions de dollars US en 2024. Hors ajustement IFRS 15, le chiffre d'affaires de nos études préfinancées était de 165 millions de dollars US, en diminution de 19 % d'une année sur l'autre et avec un taux de préfinancement élevé de 99 % en 2025.

Nos investissements dans les études Earth Data ont baissé de 34 % à 166 millions de dollars US en 2025, avec le grand projet OBN (Laconia Ocean Bottom Nodes) dans le golfe du Mexique, qui s'est poursuivi mais dont l'intensité fut moindre par rapport à 2024, l'étude Utsira North en Norvège et de nombreux projets de retraitement.

L'année 2025 incluait le paiement d'un montant de 12 millions de dollars US d'indemnisation au titre de notre engagement sur les navires.

Cash EBITDA de EDA

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDA ajusté des activités de EDA avec le Cash EBITDA pour chaque période mentionnée.

Le EDA Cash EBITDA est défini dans le glossaire du présent Document comme l'EBITDA ajusté des activités pour Earth Data diminué des investissements dans les études Earth Data et diminué des indemnités d'inactivité liée à l'accord de capacité conclu entre Viridien et Shearwater.

(En millions de dollars US)

	2025	2024
EBITDAs ajusté	332,6	273,5
Etudes Earth Data	(166,2)	(252,1)
Ajustement des indemnités d'inactivité liée à l'accord de capacité conclu entre Viridien et Shearwater	12,0	54,0
EDA CASH EBITDA	178,4	75,4

Temps forts de l'année 2025 pour le segment Data, Digital & Energy Transition (DDE)

Les auteurs de Viridien remportent le prix EAGE 2025 du meilleur article publié dans First Break – 4 juin

Viridien a été sélectionné par l'EAGE pour recevoir le prix Neil Anstey 2025 du meilleur article publié dans la revue First Break au cours de l'année écoulée, en reconnaissance de son article intitulé « Angle-Restricted FWI for Shallow Reservoir Characterisation » (Inversion de forme d'onde complète à angle restreint pour la caractérisation des réservoirs peu profonds). Cet article primé décrit comment l'imagerie de pointe par inversion de forme d'onde complète (FWI) à haute fréquence peut améliorer considérablement l'imagerie et la caractérisation des réservoirs peu profonds dans des environnements complexes comme la mer de Barents.

Viridien et TGS lancent la phase III du programme sismique OBN clairsemé de nouvelle génération Laconia dans le golfe du Mexique – 19 juin

Fort du succès des phases I et II de son programme sismique multi-clients Laconia 3D OBN dans le golfe du Mexique, Viridien, en collaboration avec son partenaire TGS, annonce le lancement de la phase III de Laconia. Cette phase vise à étendre la couverture de données OBN clairsemées à très grand décalage, basse fréquence et azimut complet.

Soutenu par un financement de l'industrie, la phase III de Laconia, qui couvre environ 150 blocs du plateau continental extérieur (OCS) dans les zones d'extension du canyon de Keathley, sera acquise par TGS et imagée par Viridien afin de cibler des réservoirs sous-salins prometteurs mais difficiles à imager. L'acquisition a débuté en mai 2025 et les premiers produits sont attendus au premier trimestre 2026.

Viridien, TGS et Axxis Multi-client AS achèvent la fusion d'OMEGA – 15 juillet

Viridien, en collaboration avec ses partenaires de coentreprise, TGS et Axxis Multi-client AS, a annoncé la réussite de l'acquisition des images finales d'OMEGA Merge, permettant de fournir un jeu de données unique, continu et de haute qualité. Couvrant une superficie totale de 3 700 km² grâce au déploiement de plus de 250 000 nœuds et à 9,5 millions de tirs, OMEGA Merge est le plus grand jeu de données OBN continu jamais réalisé sur le plateau continental norvégien.

Viridien étend son programme Laconia avec les données Momentum dans le golfe du Mexique – 2 septembre

Viridien a acquis les données sismiques de terrain issues de la campagne Momentum. Ces données seront intégrées à Laconia, le programme Viridien de nœuds de fond de mer (OBN) dans le golfe du Mexique. La nouvelle couverture étendra l'empreinte OBN de Viridien d'environ 143 blocs du plateau continental extérieur (environ 3 343 km²) et sera intégrée de manière transparente aux phases I et II de Laconia pour améliorer l'imagerie sous-saline dans la zone d'extension nord de Garden Banks.

Viridien et Mantle8 concluent un partenariat stratégique en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA) – 11 septembre

Viridien et Mantle8, société française de géosciences spécialisée dans l'exploration de l'hydrogène naturel, ont noué un partenariat stratégique afin d'accélérer l'exploration de l'hydrogène dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA). Ce partenariat s'appuie sur un investissement stratégique de Viridien dans Mantle8.

Viridien et TGS finalisent l'acquisition de la campagne sismique Laconia Phase III (OBN à très grand décalage) dans le golfe du Mexique – 19 septembre

Viridien, en collaboration avec TGS, leader mondial des données et de l'intelligence énergétiques, a annoncé aujourd'hui la finalisation de l'acquisition de la campagne sismique Laconia Phase III (OBN à très grand décalage) dans le golfe du Mexique. Cette nouvelle phase couvre 151 blocs du plateau continental extérieur (OCS) et étend la couverture OBN, fournissant ainsi des données sismiques et une imagerie du sous-sol améliorées dans cette zone géologiquement complexe. Les données de cette étude ont été acquises par une équipe OBN en eaux profondes de TGS, à l'aide des nœuds ZXPLR™ de TGS et de la source d'impulsions accordées (TPS™) de Sercel.

Viridien annonce une nouvelle étude géologique pour évaluer le potentiel du bassin frontalier de Langkasuka au large de la Malaisie – 21 octobre

Viridien, en collaboration avec Malaysia Petroleum Management (MPM) et PETRONAS, finalise une étude géologique intégrée visant à mieux comprendre le potentiel du bassin de Langkasuka, encore peu exploré, situé dans la zone offshore du détroit de Malacca, à l'ouest de la péninsule malaise. L'étude, portant sur 38 000 km², devrait être livrée en novembre 2025.

Viridien et TGS annoncent les premiers résultats de l'étude sismique de fond de mer à très grand décalage Laconia Phase III dans le golfe du Mexique – 12 novembre

Viridien, en collaboration avec TGS, leader mondial des données et du renseignement énergétiques, a annoncé aujourd'hui la disponibilité des premiers résultats de l'étude sismique de fond de mer à très grand décalage Laconia Phase III dans le golfe du Mexique, couvrant l'intégralité de la zone des 151 blocs du plateau continental externe (OCS).

Snowfox Discovery retient Viridien pour l'exploration mondiale de l'hydrogène naturel – 13 novembre

Snowfox Discovery Ltd, leader de l'exploration de l'hydrogène naturel, a sélectionné Viridien pour fournir des services avancés

d'imagerie du sous-sol, d'analyse de données géophysiques et de sciences de la Terre afin d'accélérer ses découvertes d'hydrogène. Aux termes de cet accord, Snowfox bénéficiera d'un accès privilégié à l'expertise de pointe de Viridien en imagerie multiphysique pour accélérer son exploration mondiale de l'hydrogène naturel.

Viridien achève la campagne multi-clients BM-S-2 de réimagerie sismique dans le bassin de Santos Sud (Brésil) – 22 décembre

Viridien a mené à bien le projet de réimagerie sismique BM-S-2 dans le bassin de Santos Sud, fournissant un jeu de données 3D moderne et haute qualité couvrant 8 468 km² afin de soutenir l'intensification des activités d'exploration dans l'une des régions offshore émergentes les plus stratégiques du Brésil.

Sensing & Monitoring (SMO)

(En millions de dollars US)

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation en %
Chiffre d'affaires SMO	314,8	330,0	(5)%
EBITDAs SMO	31,4	14,0	125%
Marge d'EBITDAs %	10%	4%	
Résultat (perte) d'exploitation SMO	8,4	(43,0)	(120)%
Marge de Résultat d'exploitation %	3%	(13)%	

Le chiffre d'affaires de notre activité SMO s'est établi en baisse de 5 % à 315 millions de dollars US :

- **Les ventes d'équipements sismiques terrestres** ont représenté 51 % du chiffre d'affaires SMO contre 48 % en 2024, en hausse de 2 % sur un an. Les ventes terrestres ont été de 160 millions de dollars US contre 157 millions de dollars US en 2024 avec des livraisons importantes pour les marchés d'Afrique du Nord, du Moyen Orient et du sous-continent Indien. (les équipements sismiques terrestres incluent les jauges).
- **Les ventes d'équipements sismiques marines** ont représenté 30 % du chiffre d'affaires SMO contre 35 % en 2024 soit une baisse de 19 % sur un an. Les ventes marines se sont élevées à 94 millions de dollars US en 2025 contre 117 millions de dollars US en 2024. Cette diminution s'explique principalement par de faibles ventes d'OBN, malgré une bonne tenue de l'activité TPS et des ventes de streamers.
- **Les ventes sur les nouveaux marchés** ont augmenté de 8 % sur un an, à 60 millions de dollars US, principalement dans le domaine de la Surveillance de l'infrastructure (IM).

Temps forts de l'année 2025 pour le segment Sensing & Monitoring (SMO)

Sercel livre plusieurs systèmes d'acquisition sismique terrestre 528 pour des levés en Inde et en Turquie – 6 mars

Viridien a annoncé que Sercel a livré plusieurs systèmes câblés d'acquisition sismique terrestre de nouvelle génération « 528™ » et destinés à des relevés d'exploration en Inde et en Turquie. Ces livraisons interviennent un peu plus d'un an après le lancement de ce nouveau système sur le marché.

Sercel étend sa gamme WiNG avec le lancement du nœud DFU-3C – 10 avril

Sercel a lancé le WiNG DFU-3C, une version tri composants de sa solution nodale sismique terrestre WiNG déjà éprouvée sur le terrain. Le WiNG DFU-3C répond à la demande croissante d'applications sismiques haut de gamme pour les secteurs de l'énergie et de l'exploration-production minière.

Sercel fournit 75 000 capteurs numériques et 24 camions vibrateurs ultra-lourds pour soutenir d'importantes opérations de prospection sismique en Afrique du Nord – 17 septembre

Dans le cadre de ce contrat, Sercel a fourni 75 000 capteurs numériques DSU1-508, portant ainsi le parc total installé du contractant à plus de 350 000 unités. Par ailleurs, 24 nouveaux vibrateurs à large bande Nomad 90 Neo ont été livrés afin d'équiper une équipe sismique terrestre supplémentaire.

Sercel remporte un important contrat auprès d'ONGC pour la fourniture de systèmes d'acquisition sismique Sercel 528 totalisant 24 000 canaux en Inde – 27 octobre

Sercel a annoncé aujourd'hui avoir remporté un important contrat auprès de la société indienne Oil and Natural Gas Corporation (ONGC) pour la fourniture d'une solution d'acquisition sismique terrestre câblée 528 à grande échelle, représentant un total de 24 000 canaux et 24 000 géophones SG-5. La livraison est prévue avant la fin de l'année. ONGC déploiera ces systèmes lors de campagnes d'exploration pétrolière et gazière en Inde, dans des zones difficiles d'accès, durant la campagne d'acquisition de 2026.

Sercel remporte un contrat d'assistance technique de cinq ans auprès d'ExxonMobil Guyana Ltd. – 4 novembre

Sercel a annoncé aujourd'hui avoir remporté un contrat de cinq ans d'assistance technique et de maintenance auprès d'ExxonMobil Guyana Ltd. pour la solution logicielle Marlin Vessel Tracking and Alerts (VTA) mise en service depuis 2024.

Sercel déploie une solution de surveillance acoustique passive pour le projet de parc éolien offshore français EMDT – 11 décembre

Une version personnalisée du système QuietSea a été fournie par Sercel et exploitée par son partenaire SOMME. Des capteurs acoustiques ont été déployés directement depuis le navire de battage afin de détecter la présence de mammifères marins susceptibles d'être affectés par le bruit sous-marin lors des opérations de battage. La mise en œuvre de cette solution sur mesure a permis au projet de respecter toutes les exigences réglementaires environnementales et les contraintes

opérationnelles durant cette phase critique, sans interruption de la continuité des travaux.

Smart Seismic Solutions (S3) choisit les solutions nodales de Sercel – 18 décembre

Sercel a fourni à Smart Seismic Solutions (S3) une solution complète d'acquisition sismique nodale pour plusieurs projets d'exploration énergétique en Europe. Cette commande de Smart Seismic Solutions, portant sur une capacité supplémentaire de 4 000 nœuds terrestres WiNG DFU et de 450 nœuds de fond marin GPR300, marque le premier déploiement à grande échelle des technologies nodales terrestres et marines de Sercel sur les mêmes campagnes sismiques.

5.2.3 AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS

La part du **résultat net provenant des sociétés mises en équivalence** a affiché une perte de 1 million de dollars US.

Le **résultat financier** net a représenté une perte de 145 millions de dollars US, principalement liés au coût de notre endettement financier et aux coûts de refinancement de nos obligations.

Les principaux éléments sont décrits en détail dans la note 13 de nos états financiers annuels consolidés.

Le Groupe a enregistré une charge **d'impôts** de 23 millions de dollars US en 2025, incluant une charge d'impôt différé sur le revenu de 0 million de dollars US et une charge d'impôt courante de 22 millions de dollars US.

Le **résultat net des activités abandonnées** a enregistré un gain de 3 millions de dollars US en raison notamment de reprises de provisions diverses.

Les principaux éléments sont décrits en détail dans la note 5 de nos états financiers annuels consolidés.

5.2.4 SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Tableau des flux de trésorerie

Le Cash Flow net est décrit dans le glossaire de ce document

	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Données des activités	Données publiées	Données des activités	Données publiées
(En millions de dollars US)				
EBITDAS CONSOLIDÉ	555,5	461,2	421,6	516,4
Charges (Produits) d'impôt décaissée	(15,6)	(15,6)	(12,4)	(12,4)
Variation du besoin en fonds de roulement et provisions	(62,1)	32,3	47,8	(46,9)
Autre flux de trésorerie	(1,3)	(1,3)	(0,4)	(0,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	476,6	476,6	456,7	456,7
Investissement en trésorerie dans les études Earth Data	(166,2)	(166,2)	(252,1)	(252,1)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, hors études Earth Data	(41,0)	(41,0)	(32,9)	(32,9)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles, d'activités et d'actifs financiers	14,2	14,2	6,8	6,8
Variation des subventions d'investissement	-	-	-	-
Paiement au titre des contrats de location	(54,7)	(54,7)	(55,7)	(55,7)
Produits issus d'opération de financement d'actif	(28,9)	(28,9)	(0,8)	(0,8)
Charges d'intérêt payées	(91,7)	(91,7)	(85,6)	(85,6)
Flux de trésorerie avant prise en compte des activités abandonnées	108,2	108,2	36,7	36,7
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	(0,7)	(0,7)	19,3	19,3
CASH-FLOW NET	107,5	107,5	56,0	56,0

La variation du fonds de roulement et des provisions d'exploitation a eu une incidence négative de 62 millions de dollars US sur la trésorerie liée aux activités d'exploitation, principalement en raison du phasing de projets Earth Data (EDA) entre 2024 et 2025, et des pénalités Shearwater.

Nos investissements en trésorerie dans les études Earth Data ont diminué de 86 millions de dollars US s'élevant à 166 millions de dollars US en 2025, reflétant essentiellement la diminution de l'intensité des besoins de décaissement du projet nodal de Laconie dans le golfe du Mexique (États-Unis).

Les flux de trésorerie nets liés aux activités poursuivies se sont élevés à 108 millions de dollars US d'encaissement en 2025,

portés le segment Digital & Energy Transition (DDE), notamment en raison du niveau élevé d'activité de Geoscience, ainsi qu'à un niveau d'après-ventes particulièrement important pour Earth Data (EDA).

Les flux de trésorerie nets liés aux activités abandonnées s'est élevé à 1 millions de dollars US de décaissement en 2025 en raison de la fin du litige avec le client sur les activités d'acquisition de navires compensant l'indemnisation des navires inactifs. (Voir note 5 de nos comptes annuels consolidés 2025.)

Dette financière

(En millions de dollars US)

	31-déc.-25	31-déc.-24
Concours bancaires	0,0	(0,0)
Part à court terme des dettes financières	56,2	56,9
Dettes financières à long terme	1 004,8	1 165,6
Dette financière brute	1 060,9	1 222,6
Moins trésorerie et équivalents de trésorerie	173,0	301,7
DETTE FINANCIÈRE NETTE	887,9	920,9

Liquidité

La liquidité du Groupe au 31 décembre 2025 était de 273 millions de dollars US, incluant 173 millions de dollars US de trésorerie et équivalent de trésorerie et 100 millions de dollars US d'accord de crédit renouvelable (RCF) non tiré. (pour plus de détails concernant le RCF se référer à la note 13 des états financiers consolidés.

5.3 Comptes sociaux de Viridien

Le chiffre d'affaires de Viridien SA s'est élevé à 41 millions d'euros en 2025, contre 35 millions d'euros en 2024, en hausse de 6 millions d'euros du fait de la poursuite de notre effort d'optimisation dans la refacturation des coûts Corporate et de Support à nos filiales.

Le résultat opérationnel est une perte de 33 millions d'euros en 2025, contre une perte de 17 millions d'euros en 2024. Ce résultat opérationnel 2025 a été impacté négativement par 21 millions d'euros de coûts de refinancement. Les charges de personnel récurrentes sont stables sur un an à 10 millions d'euros.

Le résultat financier 2025 fait ressortir un bénéfice de 320 millions d'euros contre un bénéfice de 201 millions d'euros en 2024 lié principalement à :

- (i) Des dividendes reçus des filiales pour 138 millions d'euros.
- (ii) Des produits et charges d'intérêts nets s'élevant à (52) millions d'euros, contre (26) millions d'euros en 2024. Les charges d'intérêts de 2025 comprennent (24) millions d'euros de frais de remboursement anticipé de dettes à long terme (obligations senior garanties 2027 et 2030).

(iii) Une variation de l'amortissement et des provisions en 2025 provenant principalement d'une reprise nette de provisions sur les participations dans des filiales d'un montant de 222 millions d'euros résultant du test de dépréciation des titres détenues par la société.

(iv) 26 millions d'euros de gains de change.

Les charges exceptionnels de l'exercice 2025 sont proches de zéro et les produits exceptionnels sont nuls.

L'impôt net sur le résultat en 2025 est proche de zéro tout comme l'année précédente.

Après prise en compte des éléments décrits ci-dessus, **le résultat net de la Société se traduit par un bénéfice de 286 millions d'euros en 2025** contre un bénéfice de 185 millions d'euros en 2024.

Les capitaux propres incluant le résultat de la période s'élèvent à **1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2025** contre 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois dernières années.

5.4 Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires en dollar US, 77 % en 2025 et 79 % en 2024. De façon beaucoup plus limitée, les autres monnaies utilisées sont l'euro, le réal brésilien, le yuan chinois, la livre sterling, la couronne norvégienne et les dollars australien et canadien.

La plupart des charges du Groupe en 2025 ont été libellées en dollar US, en euro, en réal brésilien, en yuan chinois, en livre sterling, en couronne norvégienne.

Le Groupe a pour objectif de faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change dans la mesure du possible, notamment sur les devises faibles ou difficilement convertibles. Néanmoins, au cours des dernières années, le Groupe n'est pas parvenu à équilibrer ses revenus et ses charges en devises, plus particulièrement en euro, compte tenu des frais de personnel payés en France et dans la zone Euro.

Le Groupe mène, quand cela s'avère possible, une politique de vente à terme des excédents futurs escomptés de devises générés par des contrats opérationnels lors de l'entrée de ces contrats en carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur

le résultat opérationnel du Groupe. Par ailleurs le Groupe peut procéder localement à la mise en place de dérivés d'énergie dans le cadre de sa gestion du risque de l'énergie.

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme pour couvrir ses charges fixes récurrentes en devise, principalement euro.

Depuis le refinancement de 2021, et toujours valable après le refinancement de 2025, une part importante de l'endettement du groupe est libellée en euros. Au 31 décembre 2025, l'encours total de notre dette libellée en dollars US (excluant les intérêts courus) s'élevait à 496 millions de dollars US et à 561 millions de dollars US en 2024, ce qui représente respectivement 48 % et 47 % de l'encours total de notre dette financière (excluant les intérêts courus). Suite au refinancement de 2025, menant à une réduction de la dette brute, et combiné à des remboursements partiels, les obligations de Viridien en dollars US et euros ont respectivement diminué de 40,8 millions de dollars US et de 149,2 millions d'euros. En 2024, Viridien a acheté et annulé 6,4 millions d'euros et 52,6 millions de dollars US d'obligations 2027.

Au 31 décembre 2025, les contrats à terme de 19,6 millions de dollars US contre l'euro étaient en cours, dont 9,6 millions ont été appliqués.

06

COMPTES DE L'EXERCICE 2025 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ



6.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2024-2025 DE VIRIDIEN

246

6.1.1	Compte de résultat consolidé	246
6.1.2	État de la situation financière consolidée	248
6.1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés	249
6.1.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	251
6.1.5	Notes des comptes consolidés	253
6.1.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	315

6.2 COMPTES ANNUELS 2024-2025 DE VIRIDIEN SA

319

6.2.1	Bilan	319
6.2.2	Compte de résultat	321
6.2.3	Tableau des flux de trésorerie	322
6.2.4	Notes annexes	323
6.2.5	Délais de paiement	352
6.2.6	Tableau des résultats financiers de Viridien au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)	353
6.2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	354

6.1 Comptes consolidés 2024-2025 de Viridien

6.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions de dollars US	Notes	31 décembre	
		2025	2024
Chiffre d'affaires total	18, 19	1 070,5	1 211,3
Autres produits des activités ordinaires		0,2	0,1
Total produits des activités ordinaires		1 070,7	1 211,4
Coût des ventes		(721,1)	(871,2)
Marge brute		349,6	340,2
Coûts nets de recherche et développement	20	(6,2)	(17,8)
Frais commerciaux		(34,7)	(37,1)
Frais généraux et administratifs		(76,1)	(82,9)
Total autres produits (charges) – net	21	4,6	(58,9)
Résultat d'exploitation	19	237,3	143,5
Coût de l'endettement financier brut		(112,6)	(109,4)
Produits financiers sur la trésorerie		5,3	12,3
Coût de l'endettement financier net	22	(107,3)	(97,2)
Autres produits financiers (charges)	23	(38,1)	3,7
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence		91,9	50,1
Impôts	24	(22,5)	(13,4)
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence		69,3	36,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	8	(0,8)	(0,5)
Résultat net des activités poursuivies		68,6	36,1
Résultat net des activités abandonnées	5	2,9	14,7
Résultat net de l'ensemble consolidé		71,4	50,8
Attribué aux :			
Actionnaires de la société mère		71,1	49,8
Participations ne donnant pas le contrôle		0,3	1,0
Nombre moyen pondéré d'actions émises	29	7 172 731	7 150 958
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	7 222 531	7 184 713
Résultat net par action (en dollars US)			
– Base		9,92	6,97
– Dilué		9,85	6,93
Résultat net par action pour les activités poursuivies (en dollars US)			
– Base		9,52	4,91
– Dilué		9,45	4,89
Résultat net par action pour les activités abandonnées (en dollars US)			
– Base		0,40	2,06
– Dilué		0,40	2,05

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025 ^(a)	2024 ^(a)
Résultat net de l'ensemble consolidé	71,4	50,8
Éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	(0,3)	0,4
Variation de l'écart de conversion	28,6	(23,0)
Total des éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net (1)	28,3	(22,7)
Éléments non classés ultérieurement en résultat :		
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	0,1	3,6
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère ^(b)	(56,0)	28,0
Total des éléments non reclassés ultérieurement en résultat (2)	(55,9)	31,6
Autres éléments du résultat global des sociétés, nets d'impôts (1) + (2)	(27,5)	8,9
État du résultat global consolidé de la période	43,9	59,7
Attribué aux :		
Actionnaires de la société mère	42,8	59,3
Participations ne donnant pas le contrôle	1,1	0,5

(a) Y compris les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées qui ne sont pas significatifs.

(b) Les variations d'écarts de change de la société mère précédemment présentées en « Autres variations des capitaux propres » sont à présent reportées dans la ligne « OCI non recyclables ».

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En millions de dollars US	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	173,0	301,7
Clients et comptes rattachés, nets	3, 18	315,0	339,9
Stocks et travaux en cours, nets	4	164,3	163,3
Créances d'impôt	4	31,7	22,9
Autres actifs courants, nets	4	74,9	74,0
Actifs détenus en vue de la vente, nets	5	15,8	24,5
Total actif courant		774,7	926,2
Impôts différés actif	24	43,4	43,6
Autres actifs non courants, net	16	10,0	8,9
Participations et autres actifs financiers, nets	7	30,3	25,7
Participations dans des sociétés mises en équivalence	8	0,1	1,1
Immobilisations corporelles, nettes	9	227,4	220,6
Immobilisations incorporelles, nettes	10	571,9	535,4
Écarts d'acquisition des entités consolidées, nets	11	1 092,2	1 082,8
Total actif non-courant		1 975,3	1 918,1
TOTAL ACTIF		2 750,0	2 844,3
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dettes financières – part court terme	13	56,2	56,9
Fournisseurs et comptes rattachés	3	66,5	120,9
Dettes sociales		97,5	84,5
Impôts sur les bénéfices à payer		22,3	20,4
Acomptes clients		17,9	19,2
Provisions – part court terme	16	14,4	19,7
Autres passifs financiers courants	14	-	0,5
Autres passifs courants	12	256,7	182,5
Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	5	1,0	2,4
Total passif courant		532,6	507,0
Impôts différés passifs	24	9,1	18,4
Provisions – part long terme	16	33,3	28,8
Dettes financières – part long terme	13	1 004,8	1 165,6
Autres passifs financiers non courants	14	-	-
Autres passifs non courants	12	2,0	1,7
Total dettes et provisions non-courantes		1 049,2	1 214,5
Actions ordinaires ^(a)	15	8,8	8,7
Primes d'émission et d'apport		119,1	118,7
Réserves		1 110,2	1 036,5
Actions propres		(20,1)	(20,1)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(1,4)	(1,1)
Écarts de conversion		(86,2)	(58,0)
Total capitaux propres – attribuable aux actionnaires de la société mère		1 130,4	1 084,7
Participations ne donnant pas le contrôle		37,8	38,1
Total capitaux propres		1 168,3	1 122,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 750,0	2 844,3

(a) Actions ordinaires : 11 198 580 actions autorisées et 7 184 962 actions d'une valeur nominale de 1,00 EUR par action en circulation au 31 décembre 2025.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

		31 décembre	
En millions de dollars US	Notes	2025	2024
EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	1, 19	71,4	50,8
Moins : Résultat net des activités abandonnées	5	(2,9)	(14,7)
Résultat net des activités poursuivies		68,6	36,1
Amortissements et dépréciations	1, 19, 28	89,1	124,7
Amortissements et dépréciations des études Earth Data	1, 10, 28	147,0	261,4
Amortissements et dépréciations capitalisés en études Earth Data	10	(16,7)	(16,6)
Augmentation (diminution) des provisions		(7,1)	14,3
Coûts des paiements en actions		4,6	3,4
Plus ou moins-values de cessions d'actif		(2,0)	(3,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence		0,8	0,5
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		29,7	(0,3)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		313,9	419,8
Moins : coût de la dette financière		107,3	97,2
Moins : charge d'impôt/(produit d'impôt)		22,5	13,4
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		443,7	530,4
Impôt décaissé net ^(a)		(15,6)	(12,4)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		428,1	518,0
Variation du besoin en fonds de roulement		48,4	(61,2)
– Variation des clients et comptes rattachés		110,4	(128,4)
– Variation des stocks et travaux en cours		14,5	28,1
– Variation des autres actifs circulants		(15,8)	10,5
– Variation des fournisseurs et comptes rattachés		(50,0)	26,8
– Variation des autres passifs circulants		(10,7)	1,8
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		476,6	456,7
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations, hors études Earth Data	9	(41,0)	(32,9)
Investissement dans les études Earth Data	10	(166,2)	(252,1)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	28	2,7	6,8
Valeurs de cessions d'activités et d'actifs financiers	28	11,5	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	0,5
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	28	-	-
Variation des autres actifs financiers non courants	28	3,4	(8,2)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(189,7)	(286,0)

		31 décembre	
En millions de dollars US	Notes	2025	2024
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	13, 28	(1 200,4)	(59,4)
Nouveaux emprunts	13, 28	955,5	0,1
Prime de remboursement anticipé		(24,7)	-
Frais de transaction liés au refinancement payés		(3,7)	-
Paie ment au titre des contrats de location	13, 28	(54,7)	(55,7)
Charges d'intérêt payées	13, 28	(91,7)	(85,6)
Augmentation de capital :			
— par les actionnaires de la société mère		0,4	-
— par les participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		-	-
Dividendes versés et remboursement de capital:			
— aux actionnaires de la société mère		-	-
— aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		(1,4)	(3,8)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(420,7)	(204,4)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		5,2	(11,0)
Variation de trésorerie des activités abandonnées	5	0.0	19,3
Variation de trésorerie		(128,6)	(25,3)
Trésorerie à l'ouverture		301,7	327,0
Trésorerie à la clôture		173,0	301,7

(a) Inclut un encaissement de 7,1 millions de dollars US en 2025 et de 6 millions de dollars US en 2024 au titre du crédit d'impôt recherche en France.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Montants en millions de dollars US excepté pour les données par actions	Nombre d'actions émises (a)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de conversion (a)	Viridien S.A. - Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société-mère	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2024	7 136 763	8,7	118,7	980,4	-	(20,1)	(1,4)	(63,5)	1 022,8	41,5	1 064,3
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				3,6					3,6	-	3,6
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)							0,4		0,4	-	0,4
Variation de l'écart de conversion (3) (a)								5,5	5,5	(0,6)	4,9
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)	-	-	-	3,6	-	-	0,4	5,5	9,5	(0,6)	8,9
Résultat net (4)				49,8					49,8	1,0	50,8
État du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4)	-	-	-	53,4	-	-	0,4	5,5	59,3	0,5	59,7
Exercice de bons de souscription									-	-	-
Dividendes									-	(3,8)	(3,8)
Paiements fondés sur des actions	24 703			2,7					2,7	-	2,7
Variation de périmètre et autres									-	-	-
Au 31 décembre 2024	7 161 465	8,7	118,7	1 036,5	-	(20,1)	(1,1)	(58,0)	1 084,7	38,1	1 122,8

(a) Les variations d'écarts de change de la société mère précédemment présentées en « Autres variations des capitaux propres » sont à présent reportées dans la ligne « OCI non recyclables ».

Montants en millions de dollars US excepté pour les données par actions	Nombre d'actions émises (a)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de conversion ^(a)	Viridien S.A. - Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société-mère	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2025	7 161 465	8,7	118,7	1 036,5	-	(20,1)	(1,1)	(58,0)	1 084,7	38,1	1 122,8
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				0,1					0,1	-	0,1
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)							(0,3)		(0,3)	-	(0,3)
Variation de l'écart de conversion (3) ^(a)								(28,2)	(28,2)	0,8	(27,4)
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)	-	-	-	0,1	-	-	(0,3)	(28,2)	(28,4)	0,8	(27,5)
Résultat net (4)				71,1					71,1	0,3	71,4
État du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4)	-	-	-	71,2	-	-	(0,3)	(28,2)	42,8	1,1	43,9
Exercice de bons de souscription									-	-	-
Dividendes									-	(1,4)	(1,4)
Paiements fondés sur des actions	23 497	-	0,4	2,5					3,0	-	3,0
Variation de périmètre et autres									-	-	-
Au 31 décembre 2025	7 184 962	8,8	119,1	1 110,2	-	(20,1)	(1,4)	(86,2)	1 130,4	37,8	1 168,3

(a) Les variations d'écarts de change de la société mère précédemment présentées en « Autres variations des capitaux propres » sont à présent reportées dans la ligne « OCI non recyclables ».

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.5 NOTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables	254	NOTE 17	Obligations contractuelles, engagements et risques	295
NOTE 2	Événements marquants, acquisitions et cessions	262	NOTE 18	Chiffre d'affaires	297
NOTE 3	Clients, fournisseurs et comptes rattachés	264	NOTE 19	Analyse par segment opérationnel	299
NOTE 4	Stocks, travaux en cours, créances d'impôts et autres actifs courants	265	NOTE 20	Frais de recherche et de développement	302
NOTE 5	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	267	NOTE 21	Autres produits (charges)	302
NOTE 6	Provisions pour dépréciation d'actifs	269	NOTE 22	Coût de la dette financière	303
NOTE 7	Participations et autres actifs financiers	269	NOTE 23	Autres produits (charges) financiers	303
NOTE 8	Participations dans des sociétés mises en équivalence	270	NOTE 24	Impôts	304
NOTE 9	Immobilisations corporelles	271	NOTE 25	Effectif	307
NOTE 10	Immobilisations incorporelles	272	NOTE 26	Rémunération des dirigeants	308
NOTE 11	Écarts d'acquisition	273	NOTE 27	Transactions avec les entreprises associées et coentreprises	309
NOTE 12	Autres passifs courants et non courants	277	NOTE 28	Informations complémentaires sur les flux de trésorerie	310
NOTE 13	Dettes financières	277	NOTE 29	Résultat net par action	312
NOTE 14	Gestions des risques	281	NOTE 30	Événements postérieurs à la clôture	312
NOTE 15	Capital social et plans d'options	286	NOTE 31	Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2025	313
NOTE 16	Provisions	292	NOTE 32	Honoraires des Commissaires aux Comptes	314

NOTE 1 Principes, règles et méthodes comptables

Viridien SA («la Société») et ses filiales (constituant ensemble «le Groupe») sont un leader mondial en technologies et calcul scientifique de Haute Performance (HPC). Avec environ 3 400 employés dans le monde, Viridien fournit des données, des produits, des services et des solutions dans les domaines des sciences de la Terre, de la science des données, de la détection et de la surveillance. Grâce à son portefeuille unique, le Groupe aide ses clients à résoudre de manière efficace et responsable et pour un avenir plus durable leurs nombreux et complexes challenges dans le numérique, la transition énergétique, les ressources naturelles, l'environnement et les infrastructures.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis suivant les *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et leurs interprétations telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), et telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2025.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2026 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en 2026.

1.1 Évolutions des règles et méthodes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Les principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 à l'exception des normes, amendements et interprétations nouvellement adoptées :

- Amendements à IAS 21 Les effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité (publiés le 15 août 2023).

Cette nouvelle norme et cette interprétation récemment adoptée n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

À la date d'émission des présents états financiers consolidés, le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement ou interprétation qui n'aurait pas encore été adoptée par l'Union européenne.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne à la date d'émission des comptes consolidés :

- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir » ;
- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- Projet de modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 « Contrats d'achat d'énergie » :
 - Améliorations annuelles - Volume 11;
 - Classement et évaluation des instruments financiers (projet de modification d'IFRS 9 et d'IFRS 7).
- Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » : Conversion vers une monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste.

La revue des amendements non encore adoptés est en cours afin de mesurer leurs effets potentiels sur les comptes consolidés. Les effets de l'application de la norme IFRS 18 sur la présentation des états financiers, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2027, sont en cours d'analyse.

1.2 Recours aux jugements et estimations

Pour établir les comptes consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments de l'état de situation financière, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc

différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Les principaux jugements et hypothèses utilisés dans les états financiers sont résumés dans le tableau suivant :

Note	Jugements et estimations	Hypothèses clés
Note 3	Caractère recouvrable des créances clients	Estimation du risque de défaillance des clients
Note 2 et 13	Les coûts de transaction liés au refinancement sont déduits du montant nominal des nouvelles obligations.	Coût amorti Méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif)
Note 8	Évaluation des participations dans les sociétés mises en équivalence	Estimation de la valeur recouvrable
Notes 9 et 10	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilisation des actifs
Notes 9 et 13	Taux d'actualisation IFRS 16	Évaluation du taux d'emprunt marginal
Note 10	Coûts de développement	Évaluation des avantages futurs découlant des projets
Notes 10 et 21	Valeur recouvrable des études Earth Data	Ventes attendues pour chaque étude
Note 11	Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives et trajectoire de reprise des dépenses E&P Dynamique de développement des nouveaux business Taux d'actualisation (CPMC)
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi Taux d'inflation
Note 16	Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation des risques et obligations auxquels le groupe est partie prenante
Notes 16 et 21	Provisions pour restructuration	Estimation des coûts futurs liés aux plans de restructuration
Notes 18 et 19	Reconnaissance du chiffre d'affaires	Estimation de l'avancement des contrats Geoscience
Note 24	Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs
Note 24	Passifs d'impôts – Incertitude relative aux traitements fiscaux	Estimation du montant d'impôt le plus probable

Gestion des arrondis

Certains chiffres de ce document, y compris les données financières, ont été arrondis. Par conséquent, les totaux indiqués dans ce document peuvent ne pas correspondre à la somme exacte des chiffres précédents.

1.3 Principaux principes comptables

1. Méthodes de consolidation

Nos comptes consolidés incluent Viridien SA et toutes ses filiales.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle de la filiale est obtenu. Elles sont consolidées tant que le contrôle perdure. La société mère contrôle une filiale lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette filiale, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient. Même si elle détient moins de la majorité des droits de vote dans la filiale ou de droits similaires, la société mère peut avoir le pouvoir, notamment du fait d'accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote ou encore du fait de droits de vote potentiels.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date que la société mère et selon des méthodes comptables uniformes. Tous les soldes intragroupes, opérations, plus-values/moins-values latentes sur opérations et dividendes intragroupes sont totalement éliminés.

Les pertes au sein d'une filiale sont attribuées à la participation ne détenant pas le contrôle correspondant même si ledit résultat entraîne un solde déficitaire. Les modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Nous utilisons la méthode de comptabilisation par mise en équivalence pour les participations qualifiées de coentreprises (« *joint-ventures* »). Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le Groupe possède effectivement des sociétés sous contrôle commun, dans lesquelles le contrôle économique est partagé en vertu d'un accord contractuel. Les activités pertinentes financières et opérationnelles requièrent le consentement unanime des partenaires.

2. Devises

La devise de présentation des comptes consolidés du Groupe est le dollar US. Cette devise reflète le profil des produits, des coûts et des flux de trésorerie qui sont principalement générés en dollars US, et permet de mieux figurer sa performance financière.

La devise fonctionnelle est la monnaie dans laquelle nos filiales exercent principalement leurs activités. La devise fonctionnelle de la plupart de nos filiales est le dollar US. Les écarts d'acquisition des filiales sont comptabilisés dans leur devise fonctionnelle.

S'agissant des filiales dont la devise fonctionnelle est différente du dollar US, les états financiers sont convertis en dollars US selon la méthode suivante :

- les taux de change de fin d'année sont appliqués aux postes de l'état de situation financière ;
- les taux de change annuels moyens sont appliqués aux postes du compte de résultat consolidé ;
- la différence en découlant est comptabilisée dans le poste d'écarts de conversion.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises différentes de la devise fonctionnelle sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes

de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat. Les différences de change latent sur des actifs et passifs monétaires dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, car assimilés à un investissement dans une activité à l'étranger.

3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est mesuré comme l'excédent de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et le cas échéant, de la juste valeur des intérêts précédemment détenus sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Pour chaque regroupement d'entreprises, nous évaluons toute participation détenue dans l'entreprise acquise et ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur les périodes durant lesquelles ils sont encourus.

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est égal à sa valeur initiale minorée des pertes de valeurs cumulées constatées au cours des différents exercices. Afin d'effectuer des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition comptabilisé après un regroupement d'entreprises est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Lorsque l'écart d'acquisition fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat sur la cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé en pareil cas est mesuré sur la base des valeurs relatives de l'opération cédée et de la partie de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités ordinaires tiré de contrats conclus avec des clients est reconnu suivant le processus en cinq étapes de la norme IFRS 15. Les paragraphes suivants fournissent une description des principales natures d'obligations de performance par segment, le moment où elles sont satisfaites, et des détails sur les prix de transaction et leurs allocations, si nécessaire.

Data Digital & Energy Transition (DDE)

Contrats de Geoscience

Dans le cadre de ses contrats de Geoscience, le Groupe effectue le traitement de données sismiques pour des clients spécifiques. Les contrats peuvent comprendre une ou plusieurs obligations de performance. Pour chacune des obligations de performance, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'avancement, au fur et à mesure que les services sont rendus. L'avancement est calculé comme le rapport entre le temps passé et la durée totale attendue de la prestation. La part du chiffre d'affaires reconnue à l'avancement des prestations de services qui n'est pas encore facturée aux clients est comptabilisée en factures à établir, c'est-à-dire en actifs sur contrats. Lorsque la prestation n'a pas encore été réalisée dans le cadre de la méthode à l'avancement mais que la facture a été émise, le Groupe comptabilise des produits constatés d'avance, c'est-à-dire des passifs sur contrats.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires provenant de la vente de logiciels lors de la mise à disposition du logiciel au client (et des codes/clés d'accès le cas échéant). Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Lorsque le contrat inclut la vente du logiciel ainsi que sa maintenance, le prix est alloué à chaque prestation et le chiffre d'affaires pour le logiciel est reconnu lors de la mise à disposition du logiciel alors que le chiffre d'affaires pour la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Dans la plupart des cas pour ce type de contrats, une facture unique est émise à la suite de la mise à disposition de la licence et le montant correspondant à la maintenance est comptabilisé en produits constatés d'avance dès l'origine, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

Le Groupe met à la disposition de clients spécifiques des services de conseil en géophysique ou des formations. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'avancement, au fur et à mesure que les prestations sont effectuées.

Le Groupe accorde des licences d'utilisation de données géologiques à plusieurs clients. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition des données au client.

Le Groupe fournit des licences permettant d'accéder à une base de données géologique dynamique pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Dans la plupart des cas pour ce type de contrats, une seule facture est émise en début d'année et le montant est comptabilisé en produits constatés d'avance dès l'origine, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

Contrats de vente d'études Earth Data après leur mise en service (après-ventes) et contrats avec les participants initiaux

Dans le cadre de ses contrats de vente Earth Data, le Groupe fournit une licence non-exclusive pour l'utilisation de données sismiques traitées à plusieurs clients. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition des données finales au client.

Dans certains cas, des contrats après-vente significatifs comportent plusieurs études. Le chiffre d'affaires est alors alloué aux différents éléments du contrat en fonction du prix de vente séparé de chacun, qui peut être différent de la ventilation contractuelle.

Dans certains cas, le chiffre d'affaires peut être comptabilisé en lien avec des obligations de performance déjà réalisées par le passé. Cela arrive lorsqu'un client est déjà en possession de la licence pour certaines données et i) est racheté par un autre concurrent qui n'a pas encore la même licence et est donc amené à payer une commission de transfert (« transfer fee ») ou ii) implique un autre partenaire – lui permettant ainsi d'avoir accès aux données licenciées – pour l'exploration d'un bloc (« farm-in », « uplift »). Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a un accord sur le prix et – dans les cas des commissions de transfert – lorsque l'acheteur notifie le Groupe qu'il ne lui restituera pas les données.

Sensing & Monitoring (SMO)

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé lors de la livraison au client, c'est-à-dire lorsque le contrôle est transféré à celui-ci. Lorsque de tels contrats nécessitent un paiement anticipé partiel ou total, ces paiements sont comptabilisés comme des acomptes clients, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

L'activité SMO, en plus des ventes d'équipements, réalise des ventes de prestations de services dont les natures et modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires sont listées ci-dessous :

- des services d'ingénierie reconnus à l'avancement sur les coûts, au fur et à mesure que les services sont rendus.
- des services de réparations reconnus à la livraison, c'est-à-dire au transfert du contrôle au client.
- des licences de logiciels et le support afférent reconnus respectivement lors du transfert du contrôle ou à l'avancement.

Acquisition de Données Contractuelles (classée comme activités abandonnées)

À la suite de l'annonce du plan stratégique en novembre 2018 et des actions conduites par la suite, nous présentons nos activités d'Acquisition de Données Contractuelles, telles que définies par la norme IFRS 5, en tant qu'activité abandonnée, selon les prescriptions de la norme IFRS 5.

Voir la note 5 « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

5. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les éléments suivants :

- les charges d'intérêts relatives à la dette financière long terme c'est-à-dire les emprunts obligataires et les autres emprunts ;
- les charges financières sur les contrats de location ;
- les autres charges payées ponctuellement aux établissements financiers (frais de transaction...) ;
- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

6. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable du fait de bénéfices taxables futurs ou lorsque les pertes reportables pourront être imputées sur les différences temporelles imposables. L'impôt différé actif est limité, le cas échéant, pour tenir compte du plafonnement du déficit imputable annuellement si ce plafonnement est imposé par la législation fiscale de l'entité. Une analyse de recouvrabilité des impôts différés actifs est réalisée à la clôture de chaque exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- véhicules : 3 à 5 ans ;
- bâtiments industriels : 20 ans ;
- bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

La valeur résiduelle est exclue de la base amortissable. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Contrats de location

La norme IFRS 16 requiert la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation (le droit d'utiliser l'élément loué) et d'un passif financier correspondant aux paiements minimaux au titre de la location. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti linéairement et la durée d'amortissement correspond à la durée du contrat de location. L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location et ensuite désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé et sinon au taux d'emprunt marginal. Il existe néanmoins deux exemptions que le Groupe a décidé d'utiliser : les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur. De plus, les coûts directs initiaux ne sont pas intégrés à l'évaluation de l'actif lié au droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019, date de première application de la norme IFRS 16.

La durée devant être retenue pour l'évaluation des actifs et passifs de location reflète la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail. La période de tacite prolongation constitue juridiquement un prolongement du bail initial, et est prise en compte dans la détermination comptable de la durée initiale du bail si le preneur peut raisonnablement anticiper qu'il aura intérêt à utiliser cette disposition et/ou que le bailleur ne pourra alors donner congé sans pénalité significative. Il est alors tenu compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel. Une tacite prolongation non anticipée donne lieu, lorsqu'elle devient raisonnablement certaine en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances important du ressort du preneur, à une réestimation de la durée du bail reflétant la durée complémentaire pour laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail.

Les hypothèses retenues pour déterminer la durée du bail et celles retenues pour la durée de l'amortissement des agencements non réutilisables sont mises en cohérence.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture ou lorsqu'il y a un indice de perte de valeur.

Études Earth Data

L'activité Earth Data consiste à vendre des licences d'utilisation d'images sismiques d'une étude de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition des données, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études Earth Data sont valorisées sur la base de la totalité des coûts capitalisés réduite des amortissements cumulés, ou à leur valeur recouvrable si cette dernière est inférieure. La valeur recouvrable repose essentiellement sur les prévisions des ventes futures. Un test de dépréciation est réalisé pour toutes les études Earth Data à leur mise en service, et la dépréciation éventuelle est reconnue en « Coûts des ventes » au compte de résultat.

Par la suite, le Groupe applique un amortissement linéaire sur 4 ans à compter de la mise en service de l'étude sur une base amortissable correspondant à la valeur nette comptable de l'étude après sa mise en service, conformément à la pratique sectorielle. A chaque clôture, le groupe analyse les indices éventuels de perte de valeur et réalise un test de dépréciation le cas échéant, et la dépréciation éventuelle est reconnue en « Coûts des ventes » au compte de résultat.

Coûts de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ». Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement défini et les coûts qui s'y rapportent sont identifiés individuellement et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique et commerciale du produit ou du processus est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ; et
- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût net des subventions associées diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur cinq ans et les amortissements sont comptabilisés en « Coût des ventes ».

Le poste « Coûts nets de recherche et développement » au compte de résultat représente le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement (pour la part qui ne se rattache pas aux coûts de développement capitalisés).

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels correspondent principalement aux fichiers clients, à la technologie et aux marques commerciales acquis lors de regroupements d'entreprises. Les fichiers clients sont généralement amortis sur des périodes de 10 à 20 ans et la technologie sur des périodes de 5 à 10 ans.

Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks, des actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5, des impôts différés actifs, des actifs relatifs aux régimes de retraite et des actifs financiers, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées ;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ; et
- une tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an et dès lors qu'existe un indice de perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie, ces flux étant actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC) annuellement retenu par le Groupe pour chaque secteur. Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la juste valeur est déterminée par référence au prix qui serait reçu pour vendre l'actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'un groupe d'actifs non autonome affecté à une unité génératrice de trésorerie sont allouées aux fins de réduire en premier lieu la valeur comptable des éventuels écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités), puis pour réduire les valeurs comptables des autres actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités), à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif, autre qu'un écart d'acquisition,

augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Une perte de valeur relative à l'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs comprenant des actifs et des passifs qui devraient être recouverts principalement par la vente plutôt que par leur utilisation continue sont classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs destinés à la vente sont évalués au plus faible du coût historique et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs dans l'état de situation financière consolidé. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé sont présentés séparément des autres passifs dans l'état de situation financière consolidé.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente un secteur d'activité ou une zone géographique d'activité distincte ou fait partie d'un seul plan coordonné visant à céder un secteur d'activité principal ou une zone géographique d'activité distincte ; ou est une filiale acquise exclusivement dans le but de revendre.

Tout profit ou toute perte résultant de la cession, ainsi que les résultats de ces activités jusqu'à la date de cession, sont présentés séparément en tant qu'activités abandonnées dans notre compte de résultat consolidé, dans le tableau des flux de trésorerie consolidé et dans les notes annexes. Les périodes précédentes sont retraitées.

8. Participations dans des sociétés mises en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou dans une joint-venture est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. L'écart d'acquisition qui fait partie de la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée ou dans une joint-venture n'est pas comptabilisé individuellement et n'est pas soumis au test de dépréciation séparément.

Après application de la méthode de mise en équivalence, nous déterminons s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur supplémentaire sur notre participation dans les entreprises associées. À la fin de chaque trimestre, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans les entreprises mises en équivalence. Dans ce cas, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des participations. La perte de valeur éventuelle est comptabilisée dans la ligne « Résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Lorsqu'une participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une joint-venture et devient un actif financier, nous ne recourons plus à la méthode de la mise en équivalence. Les participations conservées sont évaluées à la juste valeur. Nous comptabilisons en résultat toute différence entre (i) la juste valeur de toute participation conservée et tout produit de la cession d'une participation partielle dans l'entreprise associée ou la joint-venture ; et (ii) la valeur comptable de la participation à la date d'abandon de la méthode de mise en équivalence.

9. Participations et autres actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs et passifs financiers sont classés et comptabilisés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments et du modèle de gestion retenu par le Groupe.

Les participations et autres actifs financiers comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

Les actifs financiers sont comptabilisés selon leurs caractéristiques contractuelles et leur modèle de gestion.

- Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global: Il s'agit principalement des titres de participation dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. À chaque date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations comptabilisées en autres éléments du résultat global.
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat : Il s'agit principalement des actifs acquis dès l'origine avec l'intention de revendre à brève échéance, des dérivés non qualifiés de couverture et des instruments de capitaux propres. Ces actifs sont comptabilisés à la date de transaction à la juste valeur. À chaque date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations comptabilisées en résultat.
- Actifs financiers au coût amorti : Il s'agit principalement des prêts et créances financières qui sont comptabilisés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'actif afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, flux uniquement constitués de paiements relatifs au principal et de ses intérêts.
- Modèle de dépréciation : Le modèle de dépréciation est fondé sur les pertes de crédit attendues dit ECL (expected credit loss). Pour les prêts et créances, le Groupe a retenu une approche s'appuyant sur la probabilité de défaut de la contrepartie et de son appréciation de l'évolution du risque de crédit.

10. Actions-autodétenues

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

11. Stocks et encours de production

Les stocks et encours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les dotations nettes de reprises aux provisions pour dépréciation des stocks et des travaux en cours sont présentées dans le compte de résultat consolidé en « Coût des ventes ».

12. Clients et comptes rattachés

Les clients de l'activité Data Digital & Energy Transition (« DDE ») sont généralement d'importants groupes pétroliers et gaziers nationaux et internationaux, ce qui réduit le risque potentiel de crédit.

En ce qui concerne l'activité Sensing & Monitoring, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe applique le modèle simplifié des pertes de crédits attendues. Les pertes de crédit potentielles sont non matérielles

du fait de la composition du portefeuille clients du Groupe. Il constate pertes de crédit attendues, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques, ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées et restent conformes aux attentes du management.

Les actifs sur contrats représentent le droit de la Société à une contrepartie en échange de biens ou de services que la Société a transféré à un client lorsque ce droit n'est pas conditionné par autre chose que le passage du temps (par exemple, un chiffre d'affaires comptabilisé par l'application de la méthode du pourcentage d'avancement avant que la Société n'ait le droit contractuellement de facturer).

13. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

Retraite, autres avantages du personnel postérieurs à la fin d'emploi

Nous comptabilisons les obligations relatives aux cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies en charges dans le compte de résultat au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Nous ne comptabilisons aucune provision pour de tels plans, car nous n'avons aucune autre obligation.

Notre obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les salariés ont acquises en contrepartie de leurs services au cours de la période actuelle et des périodes précédentes. Nous procédons au calcul en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La méthode de calcul et de comptabilisation relative aux régimes de retraite à prestations définies est la suivante :

- cet avantage est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et la juste valeur des actifs du régime est déduite ;
- l'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net des prestations définies. Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat ;
- les coûts de services passés sont comptabilisés au compte de résultat lors de la mise en place ou de changements apportés au cours de la période aux régimes de retraite à prestations définies ;
- le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies directement en autres éléments du résultat global.

Garantie dans le cadre de la vente d'équipements géophysiques

La vente d'équipements géophysiques est assortie de garanties auprès des clients. Ces garanties sont d'une durée et d'une couverture classique par rapport aux standards de l'industrie. En conséquence, une provision est comptabilisée sur la base des coûts de garanties estimés par famille de produit pour les ventes réalisées. Cette provision est reprise lorsque la garantie s'éteint ou est utilisée.

14. Dette financière

Conformément à la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs et passifs financiers sont classés et comptabilisés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments et du modèle de gestion retenu par le Groupe.

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

15. Autres passifs financiers (Indemnité d'Inactivité)

La comptabilisation initiale de l'Indemnité d'Inactivité s'est faite à la juste valeur soit la valeur actualisée des décaissements estimés, fondés sur des hypothèses d'utilisation de la flotte de navire sur la période d'engagement. Par la suite, ce passif financier est comptabilisé à la méthode du coût amorti.

16. Instruments financiers dérivés

Comptabilisation et présentation des instruments de couverture

Afin de limiter son exposition aux risques de change liés à des activités libellées dans des monnaies différentes de la monnaie principale de l'environnement économique, le Groupe a recours à des instruments financiers conclus de gré à gré. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de limiter son exposition aux variations de ces taux. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « Autres produits financiers (charges) ».

Les dérivés de gré à gré sont conclus dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs dans notre état de situation financière consolidée.

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion », la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession totale ou partielle de la filiale étrangère.

Lorsque les produits dérivés remplissent les conditions requises pour la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, nous comptabilisons les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture en autres éléments du résultat global. La partie inefficace est enregistrée en « Autres produits financiers (charges) ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat.

Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite la juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture est réévaluée à chaque clôture et les variations successives de la

juste valeur sont immédiatement comptabilisées au cours de la période dans le compte de résultat consolidé, au poste « Autres produits (pertes) financiers ». Les instruments financiers dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

17. Autres passifs (Composante hors marché)

Il s'agit d'un passif opérationnel comptabilisé initialement à sa juste valeur soit la valeur actualisée de la différence entre le taux journalier préétabli par l'Accord de Capacité et l'estimation du taux de marché sur la période de l'engagement de 5 années. Ce passif se renverse au rythme de sa consommation, c'est-à-dire l'utilisation de jour au titre de l'Accord de Capacité, sur la durée du contrat (Note 12).

18. Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

Exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour le Groupe ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

Investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux acquisitions ou cessions d'actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

Les investissements en études Earth Data sont présentés nets des dotations aux amortissements capitalisés dans les études Earth Data, afin de refléter les sorties de trésorerie effectives. Ces dotations aux amortissements sont également retraitées au niveau des opérations d'exploitation.

Financement

Les opérations de financement concernent le financement en capitaux propres ainsi que les emprunts souscrits par l'entité.

Elles incluent l'impact sur la trésorerie des charges financières et des remboursements de contrats de location.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à très court terme facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont l'échéance à la date d'acquisition est généralement inférieure ou égale à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont détenus dans l'objectif de faire face aux engagements de court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

19. Paiements en actions, incluant les stock-options

Certains salariés du Groupe (dont les cadres dirigeants) reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme de paiements en actions. Ces droits peuvent donner lieu soit à l'attribution d'actions (paiement en actions) soit à un versement (paiement en numéraire).

Païement en actions

Nous incluons les options sur actions accordées aux employés dans les états financiers selon les principes suivants : la juste valeur des stock-options est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée dans les charges de personnel, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une base linéaire sur la période entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle mathématique de Monte-Carlo.

Païement en numéraire

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date d'attribution, à l'aide d'un modèle binomial. Une provision est comptabilisée durant la période d'acquisition des droits. Ils sont valorisés à leur juste valeur à chaque date de clôture de l'état de situation financière et tout changement de juste valeur est comptabilisé en compte de résultat.

20. Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « Coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées dans l'état de situation financière en autres dettes non courantes.

21. Résultat net par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Lorsque le résultat net est un bénéfice, le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (ajusté des montants après impôt, des dividendes préférentiels, des écarts résultants du règlement des actions préférentielles et d'autres effets similaires d'actions préférentielles classées en capitaux propres) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à l'exercice des bons de souscription d'actions en circulation ainsi que des actions gratuites sous condition de performance.

22. Autres produits et charges

Les autres produits et charges comprennent principalement les éléments inhabituels, non fréquents ou de manière générale non récurrents. Ils incluent notamment :

- les coûts de restructuration et les variations de provisions associées, ainsi que les frais relatifs aux dispositions exceptionnelles prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustements d'effectifs ;
- les dépréciations non courantes d'actifs, notamment les pertes de valeur de goodwill ;
- les plus ou moins-values sur cessions d'actifs et de sociétés consolidées ;
- les pertes et gains de change sur contrats de couverture contrats de couverture opérationnels ou budgétaires ;
- tous produits et charges inhabituels d'un montant significatif, sans lien avec la performance opérationnelle.

NOTE 2 Événements marquants, acquisitions et cessions**Fin du contrat avec Shearwater**

En janvier 2025, il a été mis fin à l'accord contractuel conclu en 2020 entre Viridien et Shearwater relatif à l'utilisation des capacités de navires pour la réalisation de campagnes sismiques. Un dernier versement de 12 millions de dollars US a été effectué afin de solder définitivement le contrat. Cette opération permet à Viridien d'adopter un modèle davantage orienté vers les actifs légers (« asset light »), limitant son exposition directe et indirecte aux capacités navales.

Crédit d'impôt recherche

Le 27 juin 2025, Viridien a cédé son crédit d'impôt recherche français au titre de l'année 2024, pour un montant de 6,9 millions d'euros (brut), à La Banque Postale Leasing & Factoring dans le cadre d'un contrat sans recours (hors bilan). La trésorerie nette (5,7 millions d'euros) a été encaissée par Viridien le 30 juin 2025.

Émission d'obligations sécurisées de premier rang et réalisation des conditions de règlement de l'offre de rachat et remboursement des obligations existantes

Viridien s'est engagé dans un processus de refinancement au cours du premier trimestre 2025 dans le but de prolonger l'échéance de sa dette afin de gérer ses besoins de trésorerie à long terme.

Le 25 mars 2025, Viridien a émis des obligations 2030 garanties à 10 % pour un montant nominal de 450 millions de dollars US, et des obligations 2030 garanties à 8,5 % pour un montant nominal de 475 millions de d'euros (les « Obligations »). Les Obligations sont garanties par certaines filiales de Viridien sur une base senior.

Le produit de l'émission a été utilisé, conjointement avec la trésorerie disponible, pour apurer et libérer, le 25 mars 2025, puis pour racheter le 1er avril 2025 l'ensemble des obligations garanties à échéance 2027, ainsi que pour couvrir les coûts et dépenses associés. Viridien a également conclu un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») le 25 mars 2025, d'un montant de 125 millions de dollars US, garantie par les mêmes sûretés que les Obligations.

En mars 2025, un montant de 15 millions de dollars US de la facilité de crédit renouvelable a été tiré par l'une de nos banques prêteuses afin de permettre à Viridien d'émettre des cautions, garanties et engagements d'indemnisation au bénéfice de clients. En avril 2025, un montant supplémentaire de 10 millions de dollars US a été levé pour émettre des cautions et garanties.

La facilité de crédit renouvelable de 2021 a également été résiliée le 25 mars 2025.

Au 25 mars 2025, la valeur des obligations 2030 s'élevait à 964,2 millions de dollars US sur la base d'un taux de change de 1,0825 dollars US pour 1,00 €.

Le refinancement s'est traduit par une sortie nette de trésorerie de (151,1) millions de dollars US sur la base d'un taux de change de 1,0825 dollars US pour 1,00 €, conformément au tableau des flux présenté ci-après

(En millions de dollars US)	Flux des fonds
2030 Obligations	964.2
Remboursement des obligations 2027(principal)	(1,073.8)
Call premium	(21.9)
Coûts de transaction payés	(19.6)
Sortie nette de trésorerie au 31 décembre 2025	(151.1)

Les coûts de transaction résultant du refinancement ont été déduits du montant nominal des nouveaux obligations en appliquant la méthode du TIE (taux d'intérêt effectif) (voir note 13). La prime de remboursement anticipé liée au remboursement anticipé des obligations existantes, ainsi que les coûts de transaction relatifs au nouveau RCF (facilité de crédit renouvelable), ont été comptabilisés en charges dans le résultat financier (voir note 23).

À la suite du refinancement, Viridien dispose d'une structure de capital standardisée comprenant :

- une échéance des obligations prolongée jusqu'en 2030 (5,5 ans)
- une période de 2 ans pendant laquelle il est possible de racheter jusqu'à 10 % du montant nominal par an à 103 % de sa valeur
- une liquidité optimisée grâce au RCF (échéance de 5 ans)

Les obligations 2030 n'ont pas de « maintenance covenant ». Cependant des restrictions spécifiques sont appliquées portant sur l'endettement supplémentaire, les accords de nantissement, la vente d'actifs, les opérations sur capital et sur les minoritaires ainsi que les distributions de dividendes. Ces obligations sont cotées à la Bourse de Luxembourg.

L'accord de facilité de crédit renouvelable prévoit un « maintenance covenant » uniquement si au moins 40 % de son montant total est tiré. Dans ce cas, le Groupe s'est engagé à maintenir, sur une base trimestrielle, un ratio maximal entre « Dette Consolidée Senior Garantie » et « EBITDA Consolidé » de 3,5:1 sur toute période glissante de 12 mois.

Nouveaux prêts Bpifrance

En juillet 2025, BPI a octroyé à Viridien SA deux prêts destinés au développement et à la transition verte, d'un montant de 5 millions d'euros chacun, avec une maturité de quatre ans et un remboursement trimestriel de 0,3 million d'euros à partir d'octobre 2025 pour chaque prêt, et portant des taux d'intérêt annuels de 4,61 % et 4,57 %.

Remboursement d'obligations et d'une ligne de financement d'actifs

Au quatrième trimestre 2025, conformément à ses engagements d'allocation prioritaire des flux de trésorerie disponibles au désendettement, Viridien a procédé au remboursement partiel de ses lignes obligataires, en exerçant l'option inclus dans la documentation dédiée et lui permettant de rembourser, par période de 12 mois, jusqu'à 10% de l'encours de capital au prix préétabli de 103. Une première opération de remboursement a eu lieu mi-octobre et une seconde mi-décembre, pour un total de 97 millions de dollars US. Les encours restant en valeur nominale au 31 décembre 2025 s'établissent respectivement à 407 millions de dollars US et 430 millions d'euros au titre des souches concernées.

La Société a également procédé au remboursement d'une ligne de financement d'actifs auprès de CSI, représentant un capital restant dû de 28 millions de dollars. Cette ligne avait été conclue en 2023 afin de financer le développement du nouveau centre de données au Royaume-Uni.

SMO - Restructuration & Cession

En 2024, SMO avait initié plusieurs actions de restructuration aux États-Unis, à Singapour et en France, dont certaines se sont poursuivies au cours de l'exercice 2025. L'objectif était de réduire le point mort opérationnel au niveau de chiffre d'affaires le plus bas atteint historiquement par SMO. Ce plan est désormais achevé et permettra à SMO de mieux absorber la cyclicalité de son activité tout en capitalisant pleinement sur les phases haussières de marché.

SMO avait par ailleurs été approché courant 2024, par plusieurs acquéreurs potentiels, en vue de la cession de son activité Gauges. La cession d'une partie de cette activité a été conclue en 2025, générant une entrée de trésorerie nette de 11,5 millions de dollars US.

NOTE 3 Clients, fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Clients et comptes rattachés, bruts – part court terme	237,8	271,8
Provision pour pertes de crédit attendues – part court terme	(4,2)	(4,5)
Clients et comptes rattachés, nets – part court terme	233,6	267,2
Actifs sur contrats	81,4	72,6
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	315,0	339,9

Les provisions pour pertes de crédit attendues concernent exclusivement les créances échues à la date de clôture.

Au 31 décembre 2025, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

2025 En millions de dollars US	Non échus	30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours	Total
Clients et comptes rattachés, bruts – part court terme	124,1	34,4	11,8	5,0	1,6	60,9 ^(a)	237,8
Provision pour pertes de crédit attendues – part court terme	-	-	-	-	-	(4,2)	(4,2)
Clients et comptes rattachés, nets – part court terme	124,1	34,4	11,8	5,0	1,6	56,7	233,6

(a) Comprend 46,7 millions de dollars de créances Mexique. Nous n'avons pas identifié de risque d'irrécouvrabilité.

Au 31 décembre 2024, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

2024 En millions de dollars US	Non échus	30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours	Total
Clients et comptes rattachés, bruts – part court terme	160,8	52,4	6,8	15,6	18,9	17,3	271,8
Provision pour pertes de crédit attendues – part court terme	-	-	-	-	-	(4,5)	(4,5)
Clients et comptes rattachés, nets – part court terme	160,8	52,4	6,8	15,6	18,9	12,8	267,2^(a)

(a) Comprend 46,7 millions de dollars de créances au Mexique où les récents événements politiques ont retardé certains paiements sans risque d'irrécouvrabilité identifié à ce stade. Dont 30,3 millions de dollars US âgés de plus de 60 jours.

Contrats d'affacturage

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'un contrat d'affacturage d'un montant de 6,3 millions de dollars US relatif au projet CGG Do Brazil Petrobras. Aucun contrat d'affacturage n'était en cours au 31 décembre 2024.

L'analyse de la variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés est la suivante :

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 66,5 millions de dollars US, contre 120,9 millions de dollars US au 31 décembre 2024. Cette évolution reflète principalement le règlement en 2025 de dettes liées au projet EDA Laconia ainsi que l'extinction de dettes fournisseurs vis-à-vis de Shearwater (fin du contrat de capacité).

NOTE 4 Stocks, travaux en cours, créances d'impôts et autres actifs courants

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<i>En millions de dollars US</i>						
Matières premières et produits intermédiaires	70,3	(15,2)	55,1	69,2	(14,4)	54,8
Travaux en cours	95,3	(21,5)	73,8	109,9	(26,6)	83,3
Produits finis	42,7	(10,3)	32,5	36,6	(11,4)	25,2
Marchandises destinées à la revente	2,9	-	2,9	-	-	-
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	211,3	(47,0)	164,3	215,6	(52,4)	163,3

Variation du poste « Stocks et travaux en cours »**VARIATION DE LA PÉRIODE**

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Solde en début de période	163,3	212,9
Variations	(24,3)	(30,6)
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation ^(a)	9,8	2,5
Incidence des variations des taux de change ^(b)	16,7	(9,8)
Variation de périmètre	0,6	-
Reclassement de stocks en actifs détenus en vue de la vente	(1,8)	(10,8)
Autres	-	(1,0)
SOLDE À LA CLÔTURE	164,3	163,3

(a) Concerne principalement les reprises de provisions des stocks mis au rebus par le segment SMO en 2025 et 2024.

(b) Concerne les écarts de conversion dans le segment SMO.

Créances d'impôt

Les crédits d'impôt recherche sont inclus dans le poste "Créances d'impôt".

Les créances d'impôt au 31 décembre 2025 s'élèvent à 31,7 millions de dollars US, contre 22,9 millions de dollars US au 31 décembre 2024. L'augmentation est principalement liée à la hausse des crédits d'impôt R&D au Royaume-Uni et en France, ainsi qu'à la reprise partielle d'une dépréciation antérieure sur les crédits d'impôt R&D au Royaume-Uni, résultant de modifications des prévisions d'utilisation de ces crédits et des projections de résultats fiscaux futurs.

Cession des crédits d'impôt recherche en France

Au 28 juin 2024 la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring la créance de Crédit d'impôts recherche 2023. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 5,8 millions de

dollars US après une commission d'escompte de 1,2 million de dollars US imputée en charges financières et une réserve de 5 % inscrite au débit du compte Dépôts et Cautionnements.

En 2024 la Banque Postale Leasing & Factoring a remboursé le dépôt de 5 % pour l'année 2020, soit 0,5 million de dollars.

En juin 2025, la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring la créance de crédit d'impôt recherche 2024. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 6,4 millions de dollars US après une commission d'escompte de 1,0 million de dollars US imputée en charges financières et une réserve de 5 % inscrite au débit du compte dépôts et cautionnements.

En 2025 la Banque Postale Leasing & Factoring a remboursé le dépôt de 5 % pour l'année 2021, soit 0,5 million de dollars.

Le risque lié à un contrôle fiscal qui pourrait conduire à une demande de remboursement du crédit d'impôt recherche est considéré comme improbable par le groupe.

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Montant des crédits d'impôts cédés	7,7	7,3
Commission d'escompte	(1,0)	(1,2)
Réserve	(0,3)	(0,3)
Montant encaissé	6,4	5,8

Autres actifs courants

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Autres créances fiscales et sociales	26,0	21,2
Juste valeur des instruments financiers	0,7	0,4
Disponibilités bloquées	12,9	14,2
Charges constatées d'avance	18,8	27,6
Acomptes fournisseurs	4,2	5,6
Autres créances	12,3	5,1
AUTRES ACTIFS COURANTS	74,9	74,0

NOTE 5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées**Actifs détenus en vue de la vente**

En 2024, nous avons été approchés par plusieurs acquéreurs potentiels pour notre activité Gauges. Les actifs de cette activité, qui fait partie du segment SMO, ont été classés au 31 décembre 2024 en « actifs détenus en vue de la vente » et les passifs en « dettes directement liées aux actifs détenus en vue de la vente ». L'activité Gauges n'étant pas une activité majeure de Viridien, cette dernière n'avait pas été présentée en activité abandonnée dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés (pas de présentation rétroactive).

En 2025, l'activité Gauges aux États-Unis a été vendue générant un produit de cession de 11,5 millions de dollars US. Cette sortie partielle d'activité explique la variation à la baisse de la position des actifs nets détenus en vue de la vente par rapport au 31 décembre 2024.

Désagrégation des actifs et des passifs

	31 décembre			
	2025			2024
	Activité Gauges [SMO]	Other [SMO]	IFRS 5	IFRS 5
<i>En millions de dollars US</i>				
Ecart d'acquisition ^(a)	5,0	-	5,0	5,0
Immobilisations incorporelles, nettes	1,4	-	1,4	3,6
Immobilisations corporelles, nettes	0,8	2,0	2,8	1,3
Actifs à droit d'utilisation	-	-	-	0,2
Stocks et travaux en cours, nets	5,5	-	5,5	10,8
Clients et comptes rattachés, nets	1,1	-	1,1	3,7
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, NETS	13,8	2,0	15,8	24,5
Fournisseurs et comptes rattachés	(0,3)	-	(0,3)	(0,7)
Autres passifs courants	(0,7)	-	(0,7)	(1,3)
Passif locatif	-	-	-	(0,4)
PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS AUX ACTIFS CLASSÉS EN VUE DE LA VENTE	(1,0)	-	(1,0)	(2,4)
ACTIFS (PASSIFS) NETS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	12,8	2,0	14,8	22,2

(a) Inclut une valeur brute de 8,6 millions de dollars US et une dépréciation de (3,6) millions de dollars US.

Résultat net des activités abandonnées

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Chiffre d'affaires total	-	-
Charges d'exploitation	1,7	(0,1)
Total autres produits (charges) net	(0,1)	(0,3)
Résultat d'exploitation	1,5	(0,4)
Autres produits (charges) financiers	(0,0)	14,6
Impôts	0,6	0,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,7	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	2,9	14,7

Pour l'exercice s'achevant au 31 décembre 2025, le résultat net des activités abandonnées s'est élevé à 2,9 millions de dollars US en raison notamment des éléments suivants :

- 0,5 million de dollars US de reprise de provisions diverses du fait de leur prescription;
- 1,0 million de dollars US de reprise de provision pour créances irrécouvrables au Vietnam;
- 0,2 million de dollars US de régularisation de notre charge d'impôts en Tunisie;
- 0,4 million de dollars US de reprise de provision d'impôts au Japon suite à leur prescription;
- 0,7 million de dollar US de résultat de mises en équivalence de notre JV au Vietnam.

Pour l'exercice s'achevant au 31 décembre 2024, le résultat net des activités abandonnées s'est élevé à 14,7 millions de dollars US en raison notamment des éléments suivants :

- (1,9) million de dollars US d'impôt hors revenu lié à la régularisation de la taxe douanière en Tunisie;
- (0,6) million de dollars US de perte lié au paiement de créances âgées dans le cadre d'un accord inférieur à la valeur recouvrable estimée au 31 décembre 2023;
- 1,9 million de dollars US d'impact sur le résultat d'exploitation net lié à la résolution du litige avec ONGC ;
- 14,9 millions de dollars d'intérêts financiers liés à la résolution du litige avec ONGC.

Flux de trésorerie généré par les activités abandonnées

Le tableau ci-après présente le flux net de trésorerie des activités abandonnées de chaque période :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(0,2)	41,3
Flux de trésorerie nets affectés aux investissements	0,7	-
Flux de trésorerie nets provenant des opérations de financement	(0,5)	(22,0)
Incidence des variations de périmètre	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	0,0	19,3

En 2025, les flux de trésorerie nets consommés par les activités abandonnées incluaient :

- 0,7 million de dollars US de remboursement de capital de la part de notre JV Vietnam dans le cadre de sa liquidation.
- (0,5) million de dollars US d'Indemnité d'Inactivité (passif résiduel au 31 décembre 2024).

En 2024, les flux de trésorerie nets consommés par les activités abandonnées incluaient :

- 38,3 millions de dollars US liés à la résolution du litige ONGC.
- (22,0) millions de dollars US d'Indemnité d'Inactivité.

NOTE 6 Provisions pour dépréciation d'actifs**31 décembre 2025**

En millions de dollars US	Solde au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Autres ^(a)	Solde en fin d'exercice
Clients et comptes rattachés	4,5	0,6	(1,0)	0,0	4,2
Stocks et en cours	52,4	0,4	(10,2) ^(b)	4,4	47,0
Actifs d'impôt	15,4	2,3	(6,5)	0,8	12,0
Autres actifs courants	0,2	-	(0,1)	(0,0)	0,1
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	72,5	3,3	(17,8)	5,2	63,3

(a) Inclut les effets des variations de taux de change.

(b) Inclut une reprise de dépréciation des stocks pour 9,0 millions de dollars US liée à l'activité SMO.

31 décembre 2024

En millions de dollars US	Solde au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Autres ^(a)	Solde en fin d'exercice
Clients et comptes rattachés	22,1	0,6	(18,2)	0,0	4,5
Stocks et en cours	57,2	6,1	(8,5)	(2,4)	52,4
Actifs d'impôt	4,0	11,6 ^(b)	(0,1)	(0,1)	15,4
Autres actifs courants	3,3	-	(3,2)	-	0,2
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	86,6	18,2	(29,9)	(2,5)	72,5

(a) Inclut les effets des variations de taux de change.

(b) Concerne la dépréciation du crédit d'impôts recherche au Royaume-Uni.

NOTE 7 Participations et autres actifs financiers

En millions de dollars US	2025	2024
Titres non consolidés	4,9	-
Prêts et avances	0,1	-
Dépôts et autres ^(a)	25,3	25,6
TOTAL PARTICIPATIONS, AUTRES ACTIFS FINANCIERS	30,3	25,7

(a) Dont, au 31 décembre 2025, les actifs financiers donnés en garantie qui s'élèvent à 24,0 millions de dollars US contre 24,8 millions de dollars US en 2024 et sont principalement en lien avec des contrats clients et des locations de bâtiment liée à l'activité SMO

NOTE 8 Participations dans des sociétés mises en équivalence

			31 décembre	
En millions de dollars US	Siège	% d'intérêts	2025	2024
DDE				
Réservoir Évaluation Services LLP	Kazakhstan/Almaty	49,0 %	0,1	0,4
Versal AS	Norway/Oslo	33,3%	-	0,7
Acquisition de Données Contractuelles				
PTSC CGGV Geophysical Survey Limited	Vietnam/Vung Tau City	49,0 %	-	-
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE			0,1	1,1

Les joint-ventures PTSC CGGV Geophysical Survey Limited et Versal AS ont été liquidées respectivement le 9 octobre 2025 et 17 décembre 2025.

La variation du poste « Participations dans des sociétés mises en équivalence » se décompose ainsi :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Solde en début de période	1,1	2,2
Variation de périmètre ^(a)	(0,3)	-
Investissements effectués durant l'année	-	-
Quote-part des résultats	(0,1)	(0,5)
Dépréciation	-	-
Augmentation de capital	-	-
Dividendes reçus et remboursement de capital ^(b)	(0,7)	(0,5)
Variation de change et autres	0,0	(0,1)
SOLDE À LA CLÔTURE	0,1	1,1

(a) Correspond à la sortie de notre participation dans Versal AS à la suite de la liquidation de la joint venture en 2025.

(b) Correspond au remboursement de capital de la part de notre JV Vietnam dans le cadre de sa liquidation.

Les transactions réalisées avec ces entités sont présentées dans la note 27 « Transactions avec les entreprises associées et coentreprises ».

NOTE 9 Immobilisations corporelles

31 décembre

En millions de dollars US	2025			2024		
	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Bruts	Amortissements cumulés	Nets
Terrains	5,2	-	5,2	4,2	-	4,2
Immeubles	147,6	(92,7)	55,0	161,2	(101,9)	59,3
Matériels et outillages	245,5	(216,8)	28,7	245,1	(217,6)	27,5
Mobiliers, agencements et divers	95,6	(82,0)	13,6	102,6	(91,0)	11,5
Droits d'utilisation	221,0	(96,1)	124,9	193,4	(75,4)	118,0
- Constructions	97,1	(41,0)	56,2	94,8	(31,3)	63,5
- Matériels et outillages	123,8	(55,1)	68,7	98,6	(44,1)	54,5
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	715,0	(487,6)	227,4	706,5	(485,9)	220,6

Contrats de courte durée et contrats portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe a décidé de ne pas comptabiliser d'actif ni de dette pour les contrats de location de courte durée (< 12 mois) et pour ceux portant sur des actifs de faible valeur (< 5 000 dollars US) comme l'autorise IFRS 16. Ces contrats de location n'étaient pas significatifs au 31 décembre 2025 ni au 31 décembre 2024.

Revenus des contrats de sous-location

Le Groupe a conclu des arrangements avec des tiers pour sous-louer des actifs immobiliers loués. Ces contrats de sous-location, classés en contrats de location simple, ont généré des revenus non significatifs au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Variation de la période

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Solde en début de période	220,6	206,1
Acquisitions ^(a)	68,7	89,0
Amortissements ^(b)	(65,1)	(66,9)
Cessions	(1,4)	(2,7)
Écarts de change	5,3	(1,3)
Variation de périmètre	0,1	-
Dépréciation d'actifs	-	(2,3)
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	(2,0)	(1,5)
Autre	1,4	0,2
SOLDE À LA CLÔTURE	227,4	220,6

(a) Dont 48,2 millions de dollars US d'actif à droit d'utilisation supplémentaire en 2025 contre 70,4 millions de dollars US en 2024.

(b) Dont 43,2 millions de dollars US concernent l'amortissement des actifs à droit d'utilisation en 2025 contre 43,4 millions de dollars US en 2024.

Réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)	20,1	17,3
Coûts de développement capitalisés (notes 10 et 20)	18,8	15,5
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles, hors études Earth Data (note 10)	0,9	0,1
Variation des fournisseurs d'immobilisations	1,2	-
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	-	-
TOTAL ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES SELON LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (« DÉPENSES D'INVESTISSEMENT »)	41,0	32,9

NOTE 10 Immobilisations incorporelles

	31 décembre					
	2025			2024		
	Bruts	Amortissements et dépréciations cumulés	Nets	Bruts	Amortissements cumulés	Nets
<i>En millions de dollars US</i>						
Études Earth Data marine	6 092,4	(5 598,3)	494,1	5 860,5	(5 404,7)	455,8
Études Earth Data terrestre	-	-	-	-	-	-
Coûts de développement capitalisés	438,5	(373,6)	65,0	404,2	(343,8)	60,4
Logiciels	74,3	(72,8)	1,5	74,4	(73,4)	1,1
Relations commerciales	176,9	(169,4)	7,5	203,6	(191,6)	12,0
Autres immobilisations incorporelles	205,3	(201,5)	3,8	205,2	(199,0)	6,2
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 987,5	(6 415,7)	571,9	6 748,0	(6 212,6)	535,4

Variation de la période

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Solde en début de période	535,4	579,7
Investissements dans les études Earth Data	183,0	268,7
Coûts de développement capitalisés	18,8	15,5
Autres acquisitions	0,9	0,1
Amortissement et dépréciation des études Earth Data	(147,0)	(261,4)
Autres dotations aux amortissements et dépréciations	(24,0)	(52,3)
Cessions	(0,0)	-
Écarts de conversion	6,0	(11,4)
Variation de périmètre	(0,9)	-
Reclassement des immobilisations incorporelles en actifs détenus en vue de la vente.	(0,3)	(3,6)
Autre	(0,0)	0,1
SOLDE À LA CLÔTURE	571,9	535,4

Bibliothèque d'études Earth Data**Indices de perte de valeur et tests de dépréciation**

A chaque clôture, le groupe suit les indices de perte de valeur éventuelle parmi lesquels une perte d'intérêt pour la zone de l'étude, un changement réglementaire majeur ou encore des perspectives commerciales compromises. En cas d'indice de perte de valeur, le Groupe réalise un test de dépréciation de l'étude sur la base de la valeur actualisée des ventes attendues sur les 4 années à venir sans valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2025 est de 13 %, reflétant le risque spécifique associé à ces activités de ventes d'études Earth-Data. L'appréciation des indices éventuels de perte de valeur et l'estimation de la valeur recouvrable des études

dépendent de nombreux facteurs, comme la localisation de l'étude, la dynamique du bassin et le calendrier de mise aux enchères des blocs ou « lease rounds », la situation politique, économique et fiscale du pays, les anticipations des opérateurs, et font l'objet de mises à jour régulières.

Perte de valeur

En 2025, la bibliothèque d'études Earth Data a été dépréciée à hauteur (3,8) millions de dollars US.

En 2024, la bibliothèque d'études Earth Data a été dépréciée à hauteur de (0,2) millions de dollars US.

Réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et de dépenses d'investissement

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Investissements dans les études Earth Data	183,0	268,7
Amortissements et dépréciations capitalisés en études Earth Data	(16,7)	(16,6)
INVESTISSEMENT DANS LES ÉTUDES EARTH DATA SELON LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	166,2	252,1

NOTE 11 Écarts d'acquisition

L'analyse des écarts d'acquisition se décompose comme suit :

Variation de la période

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Solde en début de période	1 082,8	1 095,5
Dotation	-	-
Dépréciation	-	-
Variation de périmètre	-	-
Reclassement des écarts d'acquisitions en actifs détenus en vue de la vente	-	(8,6)
Ecarts de conversion	9,4	(4,0)
SOLDE À LA CLÔTURE	1 092,2	1 082,8

Tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an, à chaque clôture annuelle, un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT), afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur doit être constatée.

Cette revue est également conduite dès lors qu'existe un indice de perte de valeur.

Les informations rapportées dans cette note correspondent aux flux de trésorerie futurs actualisés estimés à la date de clôture annuelle et à l'actif économique, ou capital employé, au 31 décembre 2025.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond à la valeur d'utilité, unités génératrices de trésorerie, définie comme étant l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés. Une unité génératrice de trésorerie est un groupe homogène d'actifs

qui génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs.

Le Groupe compte trois unités génératrices de trésorerie (UGT) dans ses activités poursuivies : l'UGT Geoscience, l'UGT EDA et l'UGT SMO.

En 2025, le Groupe a poursuivi ses efforts engagés en 2021 pour développer les technologies de pointe de l'entreprise en dehors de ses domaines traditionnels. Capitalisant sur ses actifs existants, son expertise de longue date et son savoir-faire de haut de gamme dans le calcul scientifique, le Groupe développe de nouveaux domaines de croissance autour de la diversification et de la création de nouveaux business pour répondre à la demande croissante d'énergie plus verte et à la transition vers un monde à faibles émissions de carbone. Ces marchés du numérique, de la transition énergétique, de la surveillance et monitoring des infrastructures et de défense s'appuyant sur les savoir-faire historiques de Viridien, font parties intégrantes des trois UGTs.

Le tableau suivant décrit le détail des écarts d'acquisition par segment :

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
UGT EDA	182,2	182,2
UGT Geoscience	725,6	722,1
DDE	907,8	904,3
UGT SMO	184,4	178,5
TOTAL	1 092,2	1 082,8

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs en approche valeur d'utilité, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments porteurs d'incertitude.

Les hypothèses sous-tendant nos projections financières reposent sur des prévisions internes en matière de conditions d'exploitation prévisionnelles, de dynamique de marché, de concurrence, de pénétration commerciale des nouvelles technologies, produits et services du Groupe. Elles reposent également sur des sources d'information externes comme les analyses et rapports émanant d'analystes de sociétés de courtages et de banques d'investissements tant sur l'évolution attendue des dépenses E&P, que sur l'évolution prévisionnelle des activités du Groupe et du secteur.

Les principaux facteurs influençant nos activités sont le niveau des dépenses E&P et le rythme de leur reprise, qui dépendent eux-mêmes de nombreux facteurs dont la variation du cours du pétrole et sa volatilité, mais aussi la place des énergies fossiles dans le mix énergétique et la trajectoire de transition vers un monde à plus faibles émissions de carbone.

Les valeurs d'utilité sont déterminées comme indiqué ci-après :

- flux de trésorerie budgétés et flux de trésorerie prévisionnels sur la période du plan d'affaires de chaque UGT, ces périodes formant la période explicite. La période explicite de l'UGT Geoscience est de 3 ans, celles des UGTs EDA et SMO étendues à 5 ans depuis l'exercice 2022. Ces deux années complémentaires permettent de couvrir la période de transition opérationnelle de ces UGTs vers l'acquisition nodale pour EDA et vers les nouveaux business pour SMO. Les flux de trésorerie ont été approuvés par la direction du groupe ;
- utilisation de flux de trésorerie normatifs au-delà des périodes explicites ; le poids des flux de trésorerie normatifs actualisés représentant plus de 77 % de la valeur d'utilité pour les UGTs EDA, plus de 78 % pour l'UGT GEO et plus de 74 % pour l'UGT SMO ;
- taux de croissance à long terme de 2,0 % pour toutes les UGTs ; le déclin attendu de l'activité O&G à long terme étant compensé par la dynamique associée aux nouveaux business, y compris la transition énergétique ;
- taux d'actualisation de 10,5 % pour toutes les UGTs, que nous considérons comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le taux d'actualisation inclut le risque associé à la dynamique de développement des nouveaux business, de la transition vers les activités d'acquisition nodales ainsi que le risque associé à la transition énergétique.

Nos CMPC sont calculés grâce au modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Nous utilisons des CMPC après impôt pour calculer la valeur actuelle nette (VAN) de chacune des UGT car nous incluons les charges d'impôts dans les flux de trésorerie projetés. Les CMPC avant impôt sont ensuite calculés par itération : il s'agit du taux d'actualisation pour lequel la VAN est inchangée en excluant les charges d'impôts des flux de trésorerie projetés.

En 2025

Après avoir surperformé un marché en croissance modérée en 2025, Viridien anticipe qu'en 2026, bien que la volatilité à court terme des prix de l'énergie puisse inciter à une certaine prudence dans l'ensemble du secteur et conduire à un niveau d'activité plus modéré au premier semestre, une reprise est attendue au second semestre, aboutissant à un environnement d'activité globalement stable sur l'année. Au-delà de cet horizon, Viridien estime que les fondamentaux soutenant un cycle haussier favorable du secteur énergétique demeurent solides, portés par une demande soutenue en pétrole et en gaz dans un contexte où la transition énergétique est de plus en plus reconnue comme étant plus complexe et plus lente que prévu initialement. Plusieurs années de sous-investissement dans l'exploration et la production ont entraîné des ratios de renouvellement des réserves relativement faibles, tandis que le déclin naturel des champs continue de s'accélérer. La demande de pétrole et de gaz demeure positive selon les scénarios centraux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et la plupart des courtiers en énergie, ce qui implique un besoin continu d'investissements accrus E&P en amont. Une tendance clairement favorable qui devrait bénéficier à l'ensemble de nos activités.

Au-delà de nos activités traditionnelles, nous pensons que les marchés en forte expansion du Digital, de la Surveillance et de l'Observation ainsi que de la Transition Énergétique, domaines dans lesquels nous investissons au travers de nos solutions intégrées, contribueront significativement à la croissance des activités du Groupe dans les années à venir.

Nos projections financières sont basées sur ces trajectoires de croissance de nos activités cœur à forte différenciation technologique et sur la croissance de nos nouveaux business.

DDE

Geoscience

Nous estimons que notre UGT Geoscience devrait continuer sa croissance, soutenue par la demande toujours plus forte pour les technologies de haut de gamme et pour des images du sous-sol de grande précision pour les besoins d'optimisation et de développement des réservoirs. Notre innovation continue, appliquées aux géosciences, combinée à la demande croissante d'imagerie de fond de mer OBN (Ocean Bottom Node) et à haute densité renforce notre position unique pour répondre aux défis les plus complexes et les plus critiques de nos clients.

Avec l'avancée rapide et continue de la technologie et des solutions numériques, les entreprises considèrent de plus en plus leurs données de géoscience comme l'un de leurs actifs majeurs. Dans ce contexte, grâce à notre leadership historique dans les technologies digitales appliquées aux géosciences, nous apportons des solutions numériques uniques à nos clients. Il s'agit notamment des services de calcul de haute performance (HPC) et de « cloud » ainsi que des offres de données et de logiciels en tant que service (Daas/SaaS). En 2025, ces nouveaux business ont représenté 4 % du chiffre d'affaires de notre activité Geoscience, contre 10 % en 2024.

Les capitaux employés de l'UGT Geoscience s'élèvent à 927 millions de dollars US au 31 décembre 2025 et incluent 726 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Geoscience n'est enregistrée au 31 décembre 2025.

EDA

Un grand nombre de nos clients dépensent leurs budgets d'exploration et de production en priorité pour augmenter leurs productions d'hydrocarbures à partir de leurs infrastructures existantes. Notre UGT EDA bénéficie de cette tendance favorable qui se traduit par une demande accrue pour les projets multi-clients d'envergure, principalement dans des zones matures et des bassins prouvés. Par ailleurs, soucieuses d'obtenir les meilleures images possibles pour maximiser leurs efforts d'exploration, les compagnies pétrolières demandent de plus en plus de retraitements de données antérieures afin de bénéficier à moindre coût du développement de nouveaux algorithmes d'imagerie. Cela permet également à nos clients de maximiser le retour sur investissement de leurs projets d'exploration grâce à des coûts sismiques inférieurs à ceux de l'acquisition de nouvelles données.

Les acquisitions haut de gamme de fond de mer comme l'OBN (Ocean Bottom Nodes) sont devenues des incontournables pour nos clients leur permettant d'adresser leurs besoins croissants en Qualité et Précision, essentiels pour obtenir les meilleures images du sous-sol offshore. Nous concentrons nos investissements sur l'acquisition nodale afin d'enrichir notre bibliothèque de données de streamer dans ces bassins à haut potentiel. Bien que plus onéreuse, la technologie nodale combinée à nos algorithmes de dernière génération délivre une meilleure qualité d'imagerie par rapport à l'acquisition streamer et permet de renforcer la proposition de valeur. La période explicite de notre plan d'affaires a été maintenue à 5 ans pour refléter cette transition vers un niveau d'investissements en acquisition nodale supérieur à celui en acquisition streamers.

Nous appuyant sur notre bibliothèque de données existante, nous positionnons également sur les nouveaux business de

stockage et de monitoring de gaz carbonique (CCUS) et les marchés des minéraux et de l'exploitation minière qui sont autant de vecteurs de croissance, complétant notre offre dans des domaines où nos clients se développent rapidement. En 2025 ces nouveaux business ont représenté 4 % du chiffre d'affaires de notre activité Earth Data, contre 5 % en 2024.

Les capitaux employés de l'UGT Earth Data s'élèvent à 492 millions de dollars US au 31 décembre 2024 et incluent 182 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT EDA n'est enregistrée au 31 décembre 2025.

SMO

Notre UGT SMO bénéficie d'une réputation unique en tant que fabricant de solutions haut de gamme, avec une grande base installée. Notre volonté est de rester le fournisseur de référence avec les meilleurs équipements de leur catégorie tout en étendant notre offre vers d'autres marchés non pétroliers et gaziers.

Concernant plus particulièrement le secteur des équipements terrestres, des opportunités existent pour les produits de dernières générations, tant câble que « wireless ». Du côté des équipements marines, la demande pour nos nouveaux systèmes d'acquisition nodale devrait continuer d'augmenter et celle pour nos streamers se renforcer progressivement en raison de l'obsolescence du parc en activité et de l'épuisement des stocks provenant des navires arrêtés.

Nos technologies de systèmes de détection, ainsi que notre capacité à analyser et intégrer des ensembles de données et à appliquer les dernières technologies d'IA, trouvent de nouvelles applications passionnantes dans la compréhension des comportements dynamiques de structures complexes telles que les ponts, les ouvrages ferroviaires, les tunnels et les éoliennes. Nous prévoyons l'accélération du développement de ces nouvelles activités en tirant parti de notre portefeuille unique de technologies de capteurs de pointe. Depuis 2022, la période explicite de notre plan d'affaires a été allongée de 2 ans pour refléter cette croissance des nouveaux business. En 2025, ces nouveaux business ont représenté 19 % du chiffre d'affaires de notre activité Sensing & Monitoring (SMO), contre 17 % en 2024.

Les capitaux employés de l'UGT SMO s'élèvent à 474 millions de dollars US au 31 décembre 2025 et incluent 184 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT SMO n'est enregistrée au 31 décembre 2025.

En 2024

Les capitaux employés de l'UGT Geoscience s'élevaient à 918 millions de dollars US au 31 décembre 2024 et incluaient 722 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Les capitaux employés de l'UGT EDA s'élevaient à 535 millions de dollars US au 31 décembre 2024 et incluaient 182 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Les capitaux employés de l'UGT SMO s'élevaient à 453 millions de dollars US au 31 décembre 2024 et incluaient 179 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation d'écarts d'acquisition n'était enregistrée au 31 décembre 2024.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

La modification de certaines hypothèses, notamment le taux d'actualisation ainsi que les flux normatifs, pourrait significativement affecter l'évaluation de la valeur d'utilité de nos UGT, et donc les résultats du test de valeur. Le profil économique cyclique de nos activités peut affecter, dans une moindre mesure par rapport aux deux facteurs précédents, l'évaluation de leur valeur d'utilité. Les hypothèses structurantes du test de valeur sont celles d'une poursuite de la reprise des dépenses E&P, ainsi

que la croissance des nouveaux business, qui à long terme devraient représenter la moitié de l'activité totale du Groupe. Les flux de trésorerie de la période explicite ainsi que de l'année normative pourraient varier en fonction du rythme et de l'ampleur de ces dernières. L'effet sur la valeur d'utilité de variations raisonnablement possibles sur la période explicite ainsi que l'année normative est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les effets des changements d'hypothèses sur les valeurs d'utilité sont présentés de la façon suivante :

En millions de dollars US	Écarts d'acquisition	Différence entre la valeur d'utilité des UGTs et les capitaux employés	Sensibilité sur flux de trésorerie sur la période explicite		Sensibilité sur flux de trésorerie normatifs		Sensibilité sur taux de croissance à long terme		Sensibilité sur taux d'actualisation (après impôts)	
			Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 50 bps	Augmentation de 50 bps	Diminution de 50 bps	Augmentation de 50 bps
UGT Geoscience	725,6	599	(34)	34	(119)	119	(66)	74	95	(84)
UGT EDA	182,2	152	(15)	15	(50)	50	(28)	31	46	(40)
UGT SMO	184,4	82	(14)	14	(41)	41	(23)	26	38	(34)
TOTAL	1 092,2									

Concernant plus spécifiquement notre UGT EDA, l'évaluation de sa valeur d'utilité pourrait être affectée significativement par la modification d'hypothèses additionnelles telles que le niveau d'investissements ainsi que le taux de cash-on-cash. L'effet de leurs variations possibles est présenté dans le tableau ci-dessous.

En millions de dollars US	Sensibilité sur investissements (a)		Sensibilité sur taux de cash-on-cash (b)(c)	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 bps	Augmentation de 10 bps
UGT EDA	(52)	52	(138)	138

(a) A taux de cash-on-cash-constant.

(b) Le taux de cash-on-cash représente le ratio du chiffre d'affaires sur investissements.

(c) A investissements constants.

NOTE 12 Autres passifs courants et non courants

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
TVA et autres taxes à payer	26,8	38,2
Produits constatés d'avance (note 18)	221,2	134,5
Juste valeur des instruments financiers (note 14)	0,2	0,2
Composante hors marché	0,0	2,6
Autres passifs d'exploitation	8,6	6,9
AUTRES PASSIFS COURANTS	256,7	182,5

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Intéressement et participation des salariés	1,9	1,6
Composante hors marché	-	-
Autres passifs non courants	0,1	0,1
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	2,0	1,7

NOTE 13 Dettes financières

La dette financière brute du Groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 1 060,9 millions de dollars US. Elle s'élevait à 1 222,6 millions de dollars US au 31 décembre 2024.

Notre dette brute se décompose comme suit :

En millions de dollars US	31 décembre					
	2025			2024		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations 2027	-	-	-	-	1 048,5	1 048,5
Obligations 2030	-	895,0	895,0	-	-	-
Emprunts bancaires et autres emprunts	3,4	9,5	12,9	1,3	29,8	31,1
Passifs locatifs	35,0	100,2	135,3	37,2	87,3	124,5
Sous-total	38,5	1 004,8	1 043,2	38,5	1 165,6	1 204,2
Intérêts courus ^(a)	17,7	-	17,7	18,4	-	18,4
Dettes financières	56,2	1 004,8	1 060,9	56,9	1 165,6	1 222,6
Découverts bancaires	0,0	-	0,0	-	-	-
TOTAL	56,2	1 004,8	1 061,0	56,9	1 165,6	1 222,6

(a) Concerne principalement les obligations

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Découverts bancaires	0,0	0,0
Dettes - Courant	56,2	56,9
Dettes - Non courant	1 004,8	1 165,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(173,0)	(301,7)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	887,9	920,9

Variations des passifs liés aux activités de financement

Le 25 mars 2025, Viridien a finalisé l'émission d'obligations seniors garanties à échéance octobre 2030 d'un montant nominal de 450 millions de dollars US et portant intérêt au taux de 10% et d'un montant nominal total de 475 millions d'euros et portant intérêt au taux de 8.5 %. Le produit de cette émission a été utilisé, ainsi que les liquidités disponibles, pour rembourser le 1er avril 2025 la totalité des Obligations 2027.

Au cours de l'exercice 2025, Viridien a racheté et annulé 43,4 millions d'obligations seniors 2030 dollars US et 45,5 millions d'obligations seniors 2030 euros. Ainsi au 31 décembre 2025, les Obligations 2030 sont constituées de 406,6 millions de dollars US et de 429,5 millions d'euros.

En décembre 2025, Viridien a également remboursé par anticipation la totalité du financement d'actif HPC mis en place en 2023 pour 28,9 millions de dollars US (note 28).

En 2024, Viridien a racheté et annulé 6,4 millions d'euros et 52,6 millions de dollars US d'Obligations 2027. Ainsi au 31 décembre 2024, les Obligations 2027 sont constituées de 447,4 millions de dollars US et de 578,7 millions d'euros.

En 2024, il y a eu de nouveaux engagements couverts par la norme IFRS16: la signature d'un bail de 10 ans pour la location de bureaux et de locaux techniques, « Town park » (Houston) pour 28,5 millions de dollars US.

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Solde en début de période	1 222,6	1 300,8
Remboursement d'emprunts	(1 200,4)	(59,4)
Nouveaux emprunts ^(a)	955,5	0,1
Paiement au titre des contrats de location	(54,7)	(55,7)
Charges d'intérêts payés net	(91,7)	(85,6)
Flux de trésorerie	(391,3)	(200,6)
Coût de l'endettement financier net	107,3	97,2
Augmentation du passif locatif	48,2	67,5
Gain et perte sur le rachat d'obligations	0,0	(1,4)
Impact de la méthode du TIE sur les obligations 2030	(3,7)	-
Incidence des variations des taux de change ^(b)	78,5	(40,9)
Variation de périmètre	-	-
Autre	(0,5)	-
SOLDE À LA CLÔTURE	1 060,9	1 222,6

(a) Conformément à la norme IFRS 9, 19,5 millions de dollars US de coûts de transaction directement attribuables aux nouveaux emprunts ont été déduits du montant nominal.

(b) Principalement lié à la fluctuation de change EUR/USD sur l'obligation 2027 et 2030 - tranche EUR.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal (en millions de devises)	Solde net 31.12.2025 (en MUS\$)	Taux d'intérêt nominal
Obligations 2030 - tranche USD	2025	2030	450 US\$	399,3	10,00%
Obligations 2030 - tranche EUR	2025	2030	475 €	495,7	8,50%
Sous-total Obligations 2030				895,0	
Autres emprunts				12,9	
Sous-total emprunts bancaires et autres emprunts				12,9	
Passif locatif				135,3	
Sous-total passif locatif				135,3	
TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES				1 043,2	

Dettes financières par devise

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Dollars US	496,0	561,3
Euro	527,1	621,3
Livre sterling	11,1	12,0
Dollar australien	0,4	0,5
Dollar canadien	2,7	2,3
Couronne norvégienne	3,0	2,9
Dollar de Singapour	1,8	2,3
Autre	1,1	1,7
TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES	1 043,2	1 204,2

Dettes financières par taux d'intérêt

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2025 : nil, 2024 : nil)	-	-
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre 2025 : 9,10 %, 2024 : 8,93 %)	1 043,2	1 204,2
TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES	1 043,2	1 204,2

Obligations à haut rendement (450 millions de dollars US à 10 % et 475 millions d'euros à 8,5 %, obligations garanties, échéance 2030)

Le 25 mars 2025, Viridien a émis des obligations garanties à 10,00 %, à échéance 2030, pour un montant nominal de 450 millions de dollars US, et des obligations garanties à 8,50 % à échéance 2030 pour un montant nominal de 475 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2030 »).

En 2025, Viridien a racheté et annulé pour 43,4 millions de dollars US et 45,5 millions d'euros d'Obligations 2030. Ainsi au 31 décembre 2025, les Obligations 2030 sont constituées de 406,6 millions de dollars US et de 429,5 millions de d'euros.

Ces obligations font l'objet d'une cotation sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg, et bénéficient de garanties de la part de filiales de Viridien SA. La juste valeur hiérarchique de ces obligations est de niveau 1.

Les Obligations 2030 n'ont pas de « maintenance covenant » obligeant Viridien à respecter en permanence une ou plusieurs obligations financières. Cependant des restrictions spécifiques « Incurrence covenant » sont appliquées, portant sur l'endettement supplémentaire, les accords de nantissement, la vente d'actifs, les opérations sur capital et sur les minoritaires, ainsi que les distributions de dividendes.

Les opérations précitées sont permises dans certaines limites, c'est notamment le cas pour le tirage de la facilité de crédit RCF détaillée ci-dessous, qui est autorisé sous la clause des dettes autorisées « Permitted Debt ».

En ce qui concerne la vente d'actifs, elle est autorisée, entre autres, si le prix de vente est à la juste valeur de marché et que le Groupe réinvestit le cash généré par cette vente dans des actifs de remplacement sous 365 jours.

- Le 27 juin 2025, Viridien SA a cédé son crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2024 à La Banque Postale pour la contrepartie nette de 5,8 millions d'euros. Conformément aux accords de financement du groupe, cette cession, par sa valeur inférieure à 50 millions de dollars US, fait exception aux limitations imposées sur les ventes d'actifs et ne nécessite donc pas de suivi de réinvestissement dans la période de 365 jours.

- Le 1^{er} Octobre 2025, Sercel a vendu son activité de jauges. Conformément aux accords de financement du groupe, cette cession, par sa valeur inférieure à 50 millions de dollars US, fait exception aux limitations imposées sur les ventes d'actifs et ne nécessite donc pas de suivi de réinvestissement dans la période de 365 jours

Les Obligations 2030 ont été émises à 100 % de leur nominal.

Les Obligations 2030 partagent le même portefeuille de sûretés que le RCF, qui comprend notamment la bibliothèque US Earth Data, les titres des principales entités opérationnelles de Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des entités opérationnelles significatives de DDE et certains prêts internes.

Facilité de crédit (« RCF ») d'un montant de 125 millions de dollars US

En millions de dollars US	Date	Maturité	Montant maximal autorisé	Montant utilisé	Montant auxiliaire	Montant disponible
Crédit renouvelable	2025	2030	125,0	-	25,0	100,0

Viridien a conclu le 25 mars 2025 un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'une durée de 5 ans et d'un montant de 125 millions de dollars US garanti par les mêmes sûretés que les Obligations 2030.

Le taux d'intérêt est déterminé selon le taux de référence de la devise de tirage auquel est ajoutée une marge de 4 % l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et ajustable à +/- 0,10 % selon l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En 2025, 10 et 15 millions de dollars US du crédit renouvelable ont été mobilisés par nos banques prêteuses afin de permettre à Viridien d'émettre des cautions, garanties et indemnités en faveur de clients.

Des restrictions spécifiques, identiques à celles des Obligations 2030 mentionnées ci-dessus, sont appliquées portant sur l'endettement supplémentaire, les accords de nantissement, la vente d'actif, les opérations sur capital et sur les minoritaires, ainsi que les distributions de dividendes.

Le RCF partage le même portefeuille de sûretés que les obligations 2030, comprenant notamment la bibliothèque Earth Data US, les titres des principales entités opérationnelles de Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des entités opérationnelles significatives de DDE et certains prêts internes.

Conformément à l'accord du RCF, et uniquement si la facilité est utilisée au-delà de 40 % de son total (condition de test), le Groupe s'engage à respecter trimestriellement un ratio d'« Endettement Net Consolidé Senior Garanti » rapporté à l'« EBITDA Consolidé » maximum de 3,5 pour 1 à chaque période glissante de 12 mois, dont les définitions sont précisées dans ladite convention de crédit comme suit :

- L'« Endettement Net Consolidé Senior Garanti » comprend la dette senior sécurisée de laquelle sont retranchées la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- L'« EBITDA Consolidé » est basé sur les Données des Activités et est défini comme le résultat net consolidé avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et éléments non récurrents.

Au 31 décembre 2025, la facilité de crédit n'est pas utilisée, il n'y a donc aucune obligation concernant ce ratio.

Autres emprunts

En juillet 2025, BPI a octroyé à Viridien SA deux prêts destinés au développement et à la transition verte, d'un montant de 5 millions d'euros chacun, avec une maturité de quatre ans et un remboursement trimestriel de 0,3 million d'euros à partir d'octobre 2025 pour chaque prêt, et portant des taux d'intérêt annuels de 4,61 % et 4,57 %.

En octobre 2021, la BPI a octroyé un prêt innovation de 2 millions d'euro à taux préférentiel et à maturité 2028 avec remboursement trimestriel par tranche de 0,1 million d'euro à partir de mars 2024 à la division SMO

NOTE 14 Gestions des risques

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment les fluctuations des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Gestion du risque de change

Viridien tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollar US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le réal brésilien, le yuan chinois, la couronne norvégienne, la livre sterling, le dollar canadien, le dollar australien et le ringgit malaisien.

Analyse de sensibilité

Les fluctuations des taux de change du dollar US par rapport à d'autres devises, l'euro en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe. Le Groupe gère son exposition bilancielle (exposition à la dette incluse) en maintenant un équilibre entre actifs et passifs dans la même devise, dans la mesure du possible, et en réajustant les écarts éventuels par des ventes de devises au comptant et à terme ou des opérations en capital. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque, il ne peut garantir que les fluctuations de cours de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats.

Au 31 décembre 2025, le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 190 millions, et, en conséquence, sans couverture de change, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 19 millions de dollars US au niveau de son résultat net et de ses capitaux propres.

L'exposition au risque de change au 31 décembre 2025 figure dans le tableau ci-après :

31 décembre 2025

	Actif	Passif	Position nette avant couverture	Contrat de couverture	Position nette après couverture
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e) = (c) + (d)
Converti en millions de dollars US					
Dollar US ^(a)	801,6	805,5	(3,9)	(5,6)	(9,5)
Euro ^(b)	33,3	35,8	(2,5)	-	(2,5)

(a) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro.

(b) Actifs et passifs monétaires en Euro dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières et les dettes financières à long terme. La dette financière nette correspond à la dette financière brute moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

L'endettement du Groupe est pour partie libellé en euros et est valorisé en dollars US au cours de change de clôture.

Au 31 décembre 2025, la composante euro de la dette financière nette de 888 millions de dollars US s'élevait à 445 millions d'euros sur la base d'un taux de clôture de 1,1750 dollar US. Au 31 décembre 2025, la composante euro des actifs monétaires de 173 millions de dollars US s'élevait à 12 millions d'euros sur la base d'un taux de clôture de 1,1750 dollar US. Une variation de 10 cents du taux de clôture est ainsi susceptible d'avoir un impact de l'ordre de 44 millions de dollars US sur la dette financière nette du Groupe.

En sus de l'exposition à l'euro présentée ci-dessus, l'exposition nette au risque de change, au 31 décembre 2025, est aussi liée au réal brésilien (avec une position passive nette équivalente à 15 millions de dollars US), à la livre sterling (avec une position passive nette équivalente à 8 millions de dollars US), à la couronne norvégienne (avec une position passive nette équivalente à 8 millions de dollars US), et au dollar canadien (avec une position passive nette équivalente à 3 millions de dollars US).

Contrats de ventes à terme

Les opérations de change à terme visent à couvrir les flux de trésorerie futurs contre les fluctuations de taux liées aux contrats commerciaux attribués. Habituellement, la durée de ces contrats de change à terme est inférieure à un an.

Nous ne concluons aucun contrat de change à terme à des fins de trading.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait des contrats de vente à terme pour 19,6 millions de dollars US (dont 9,2 millions de dollars US rattachés à des factures émises.) dont 16,0 millions de dollars US contre des euros et 3,6 millions de dollars US contre des yuans chinois.

L'impact de ces contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Montant dans l'état de situation financière des contrats de vente à terme de devises (notes 4 et 12)	0,6	0,1
Profits (pertes) enregistrés en résultat (note 21)	0,5	0,7
Profits (pertes) enregistrés directement en autres éléments du résultat global	0,2	(0,5)

Gestion du risque de taux

Consécutivement au dernier exercice de refinancement intervenu au cours de l'année 2025, le Groupe a réalisé son objectif d'avoir uniquement des dettes à taux fixe, afin d'éviter d'être sujet à un risque de taux. Des modifications dans la politique monétaire des banques fédérales américaines et Banque centrale européenne, l'évolution des marchés financiers et des changements dans la

perception de notre qualité de crédit peuvent augmenter notre coût de financement et par conséquent affecter défavorablement notre capacité à refinancer notre dette, ce qui peut avoir une incidence sur notre activité, notre liquidité, le résultat des opérations et nos conditions financières.

Analyse de sensibilité

L'exposition au risque de taux par maturité au 31 décembre 2025 figure dans le tableau ci-après :

	Actifs financiers*		Dettes financières*		Position nette avant couverture		Position hors bilan		Position nette après couverture	
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e) = (c) + (d)					
31.12.2025	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>En millions de dollars US</i>										
Moins d'un an	66,0	107,0	38,6	-	27,4	107,0	-	-	27,4	107,0
De 1 à 2 ans	-	-	61,1	-	(61,1)	-	-	-	(61,1)	-
De 3 à 5 ans	-	-	916,5	-	(916,5)	-	-	-	(916,5)	-
Après 5 ans	-	-	27,1	-	(27,1)	-	-	-	(27,1)	-
TOTAL	66,0	107,0	1 043,2	-	(977,2)	107,0	-	-	(977,2)	107,0

* Hors découverts bancaires et intérêts courus.

Depuis le refinancement 2025, les sources de financement du Groupe Viridien sont constituées d'emprunts garantis soumis uniquement à des taux d'intérêt fixes. Seuls les comptes courants ou de dépôts bancaires, sont soumis pour une part, à des taux d'intérêts variables ; en 2025, cette part représente 107 millions de dollars US comme présenté dans le tableau ci-dessus. En conséquence, les charges financières du Groupe sont exposées à un risque de taux très limité.

La perte de l'un des clients importants du Groupe ou la détérioration de la relation avec l'un de ces clients pourrait avoir un impact sur les activités, le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe.

Enfin, du fait de la nature internationale de nos activités, le cash placé en banque est soumis au risque de contrepartie, cependant limité car les institutions financières avec lesquelles nous travaillons sont de premier rang.

Risque commercial et de contrepartie

Les créances clients du Groupe et les investissements ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de marchés dans lesquels le Groupe vend ses produits et services. Cependant, certains clients, notamment des sociétés nationales pétrolières, peuvent exposer le Groupe à des délais de paiement et/ou des risques politiques.

Des procédures spécifiques ont été mises en place afin de sécuriser les règlements clients. Les deux plus importants clients du Groupe ont représenté respectivement 8,6 % et 5,2 % du chiffre d'affaires consolidés en 2025. En 2024, leur contribution s'est élevée respectivement à hauteur de 7,3 % et 6,9 %.

Gestion du risque de liquidité

Le Groupe s'appuie principalement sur sa capacité à générer des liquidités à partir de ses opérations et sur son accès à des sources de financements externes pour financer ses besoins en fonds de roulement.

La génération de liquidités du Groupe dépend, entre autres, des conditions du marché, de la qualité de crédit des clients et des autres contreparties contractuelles, des pays de collecte des fonds et des éventuelles restrictions de transfert en vigueur, ainsi que de la solidité de ses partenariats bancaires.

La capacité de Viridien à honorer ses échéances de remboursement de dettes financières ou le paiement des intérêts financiers, ainsi qu'à financer ses investissements ou à refinancer sa dette, dépend de sa performance future, laquelle est sujette, dans une certaine mesure, au contexte économique, financier, compétitif, législatif, réglementaire et à d'autres facteurs hors de son contrôle.

Face à cette situation, les mesures suivantes ont été mises en place pour gérer les risques de liquidités du Groupe :

- le Groupe a mis en place des conventions élargies de centralisation de trésorerie afin de faire circuler les liquidités à l'intérieur du groupe et fournir des fonds en cas de besoin ;
- le Groupe cherche à anticiper sa situation de liquidité (avec des rapports quotidiens sur les entrées de trésorerie, des rapports hebdomadaires sur les flux de trésorerie disponibles, des rapports réguliers au Comité Finance et au Comité d'Audit et de gestion des risques et, à long terme, des évaluations du budget du Groupe et de son plan d'affaires) ;
- le Groupe gère les besoins de trésorerie à court terme en ciblant les réserves de liquidités disponibles et, le cas échéant, en réduisant les investissements et les coûts et en vendant des

actifs, et, si nécessaire, en ajustant son profil et son portefeuille d'activités ;

- le Groupe gère les besoins de trésorerie à long terme en planifiant le refinancement bien avant l'échéance, en entretenant des discussions régulières avec les banques et en communiquant régulièrement avec les investisseurs au sujet de sa stratégie ;
- le Responsable de la Conformité des échanges et la Trésorerie du Groupe sont régulièrement informés sur les pays dans lesquels la trésorerie pourrait être bloquée ou difficile à faire circuler au sein du groupe ; le Groupe vérifie également son risque de contrepartie pour les ventes et la qualité de ses partenaires bancaires (notation) ;
- le Groupe vise à maintenir l'accès aux lignes de crédit garanties en s'efforçant de maintenir de bonnes relations avec ses partenaires bancaires.

Au regard du caractère long terme des échéances de dettes (Obligations 2030) et des flux de trésorerie positifs du groupe, le risque de liquidité du groupe est considéré comme négligeable.

Gestion du risque de l'énergie

Le Groupe est amené à mettre en place des dérivés d'énergie dans le cadre de la gestion du risque de l'énergie. Au 31 décembre 2025, le Groupe s'est couvert pour les éléments suivants :

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Montant dans l'état de situation financière des contrats d'électricité (note 12)	0,1	-
Profits (pertes) enregistrés en résultat	-	-
Profits (pertes) enregistrés directement en autres éléments du résultat global	(0,5)	0,9

Impact et ventilation des instruments financiers sur l'état de situation financière

L'impact et la ventilation sur l'état de situation financière des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

31 décembre 2025							
En millions de dollars US	Juste valeur hiérarchie ^(a)	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	Juste valeur instruments de couverture
Titres non consolidés	Niveau 3	4,9	4,9	4,9	-	-	-
Actifs financiers non courants	Niveau 3	25,4	25,4	-	-	25,4	-
Clients et comptes rattachés	Niveau 3	315,0	315,0	-	-	315,0	-
Instruments de couverture	Niveau 2	0,7	0,7	-	-	-	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	173,0	173,0	-	-	173,0	-
TOTAL ACTIFS		519,0	519,0	4,9	-	513,4	0,7
Obligations 2030	Niveau 1	895,0	935,6	-	-	895,0	-
Emprunts bancaires et autres emprunts	Niveau 3	12,9	12,9	-	-	12,9	-
Fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	66,5	66,5	-	-	66,5	-
Passifs financiers courants et non courants	Niveau 2	0,0	0,0	-	-	0,0	-
Instruments de couverture	Niveau 2	0,2	0,2	-	-	-	0,2
Découverts bancaires	Niveau 2	0,0	0,0	-	-	0,0	-
TOTAL PASSIFS		974,7	1 015,2	-	-	974,5	0,2

(a) Niveau 1 – Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Des techniques de valorisation pour lesquelles le plus faible niveau d'entrée qui est significatif pour l'évaluation à la juste valeur est directement ou indirectement observable.

Niveau 3 – Des techniques de valorisation pour lesquelles le plus faible niveau d'entrée qui est significatif pour l'évaluation à la juste valeur est non observable.

31 décembre 2024

En millions de dollars US	Juste valeur hiérarchisée ^(a)	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	Juste valeur instruments de couverture
Titres non consolidés	Niveau 3	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	Niveau 3	25,6	25,6	-	-	25,6	-
Clients et comptes rattachés	Niveau 3	339,9	339,9	-	-	339,9	-
Instruments de couverture	Niveau 2	0,4	0,4	-	-	-	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	301,7	301,7	-	-	301,7	-
TOTAL ACTIFS		667,6	667,6	-	-	667,2	0,4
Obligations 2027	Niveau 1	1 048,5	1 037,5	-	-	1 048,5	-
Emprunts bancaires et autres emprunts	Niveau 3	31,1	31,1	-	-	31,1	-
Fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	120,9	120,9	-	-	120,9	-
Passifs financiers courants et non courants	Niveau 2	0,5	0,5	-	-	0,5	-
Instruments de couverture	Niveau 2	0,2	0,2	-	-	-	0,2
Découverts bancaires	Niveau 1	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS		1 201,2	1 190,2	-	-	1 201,0	0,2

(a) Niveau 1 – Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Des techniques de valorisation pour lesquelles le plus faible niveau d'entrée qui est significatif pour l'évaluation à la juste valeur est directement ou indirectement observable.

Niveau 3 – Des techniques de valorisation pour lesquelles le plus faible niveau d'entrée qui est significatif pour l'évaluation à la juste valeur est non observable.

La hiérarchie des justes valeurs n'a fait l'objet d'aucune modification en 2025 tout comme en 2024.

En raison de leur courte maturité, la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, les concours bancaires, des créances clients et des dettes fournisseurs est considérée identique à leur valeur comptable.

À la date du 31 décembre 2025 :

- les obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2030, en devise USD, ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 104,58 % de leur valeur nominale ;
- les obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2030, en devise EUR, ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 104,50 % de leur valeur nominale.

Autres passifs financiers courants et non courants

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Autres passifs financiers courants : Indemnité d'Inactivité	0,0	0,5
Autres passifs financiers non courants : Indemnité d'Inactivité	0,0	-
TOTAL	0,0	0,5

Indemnité d'Inactivité

L'accord de capacité signé le 8 janvier 2020 avec Shearwater a pris fin, comme convenu, le 8 janvier 2025.

En conséquence, le Groupe ne présente plus aucun passif financier courant ou non courant résiduel au bilan au 31 décembre 2025.

NOTE 15 Capital social et plans d'options

Au 31 décembre 2025, le capital social de Viridien SA se composait de 7 184 962 actions ordinaires de valeur nominale 1,00 euro.

Au 31 décembre 2024, le capital social de Viridien SA se composait de 7 161 465 actions ordinaires de valeur nominale 1,00 euro.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à des dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de Viridien SA, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société.

Au 31 décembre 2025, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 1 221,4 millions d'euros (1 435,1 millions de dollars US). Aucun dividende n'a été versé par Viridien SA en 2025 et 2024.

Capital social, bons de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions en 2025

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2025 correspondent à l'acquisition définitive de 18 984 actions gratuites et à l'exercice de 4 513 Stock-Options.

Capital social, bons de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions en 2024

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2024 correspondent à l'acquisition définitive de 24 703 actions gratuites. Le nombre d'actions prend en compte les ajustements liés au regroupement d'actions du 31 Juillet 2024.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Le Conseil d'administration du 28 juin 2018 a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021

(à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;

- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains employés. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2018 a décidé d'attribuer :

- 671 171 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action Viridien. Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le Conseil d'administration du 27 juin 2019 et du 5 novembre 2019 a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Ces options seront acquises en une tranche, en juin 2022. Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 062 190 options à certains employés. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le Conseil d'administration du 25 juin 2020 a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;

- 940 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 968 512 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2021 a décidé d'attribuer :

- 330 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 710 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 870 920 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le Conseil d'administration du 22 juin 2022 a décidé d'attribuer :

- 455 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;

- 1 140 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 775 200 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le Conseil d'administration du 22 juin 2023 a décidé d'attribuer :

- 430 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 270 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 692 560 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2026 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Les informations sont fournies en fonction du nombre d'actions attribuées au moment de l'octroi, avant le regroupement d'actions du 31 juillet 2024. L'acquisition des actions interviendra après le regroupement, et le nombre d'actions à acquérir sera adapté conformément aux règles du plan d'actions.

Aucune option de souscription d'actions n'a été accordée pour l'exercice financier 2025.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2025 :

Date de la Résolution du Conseil d'administration	Options attribuées	Options attribuées après opérations sur capital	Options non exercées au 31 décembre 2025	Prix d'exercice par action (en €)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
28 juin 2018	6 544 389	65 713	38 371	215	28 juin 2026	5,5 mois
11 décembre 2018	671 171	6 713	1 680	139	28 juin 2026	5,9 mois
27 juin 2019 et 5 novembre 2019	2 273 520	22 827	12 934	152	27 juin 2027	17,9 mois
6 janvier 2020	80 000	800	400	272	27 juin 2027	17,9 mois
25 juin 2020	2 268 512	22 726	14 280	110	25 juin 2028	29,8 mois
24 juin 2021	1 910 920	19 115	11 240	91	24 juin 2029	41,8 mois
28 juin 2022	40 000	400	-	102	24 juin 2029	41,8 mois
22 juin 2022	3 370 200	33 702	18 926	105	22 juin 2030	53,7 mois
28 juin 2022	160 000	1 600	-	79	28 juillet 2030	54,9 mois
01 juin 2023	195 000	1 950	780	82	02 mars 2031	62 mois
22 juin 2023	3 392 560	33 920	26 866	68	22 juin 2031	65,7 mois
TOTAL	20 906 272	209 466	125 477			

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans d'options au 31 décembre 2025 :

	2025		2024	
Prix d'exercice moyen pondéré, en euros	Nombre options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées en début d'exercice	146 070	130,17	16 115 782	1,38
Attributions	-	-	-	-
Ajustements liés au regroupement d'actions	-	-	(15 954 482)	-
Exercées	(4 513)	87,40	-	-
Échues non exercées	(16 080)	98,89	(15 230)	214,40
Options non exercées en fin d'exercice	125 477	135,72	146 070	130,17
Options exerçables en fin d'exercice	105 443	148,48	89 498	159,88

Le cours moyen de l'action Viridien s'est élevé à 66,11 euros en 2025 et 45,35 euros en 2024.

Attributions gratuites d'actions

Plan d'attribution du 22 juin 2022

Le 22 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de :

- 455 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2025. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 1 140 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 887 600 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches :
 - en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2023, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance, et
 - en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 848 700 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, une tranche en juin 2024 (à hauteur de 50 % des actions attribuées) et une tranche en 2025 (à hauteur de 50 % des actions attribuées).

Plan d'attribution du 22 juin 2023

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de :

- 430 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2026. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 1 270 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2026. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches :
 - en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance, et
 - en juin 2026 (à hauteur de 50 % des options attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 841 500 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, une tranche en juin 2025 (à hauteur de 50 % des actions attribuées) et une tranche en 2026 (à hauteur de 50 % des actions attribuées).

Plan d'attribution du 19 juin 2024

Le 19 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de :

- 1 000 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2027. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 3 050 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2027. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 911 700 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches :
 - en juin 2026 (à hauteur de 50 % des options attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance, et
 - en juin 2027 (à hauteur de 50 % des options attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 1 770 400 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, une tranche en juin 2026 (à hauteur de 50 % des actions attribuées) et une tranche en 2027 (à hauteur de 50 % des actions attribuées).

Plan d'attribution du 18 juin 2025

Le 18 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de :

- 10 000 actions gratuites au Président Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2028. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2027, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 41 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2028. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2027, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 8 885 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches :
 - en juin 2027 (à hauteur de 50 % des actions attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance, et
 - en juin 2028 (à hauteur de 50 % des actions attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2027, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 8 520 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches :
 - en juin 2027 (à hauteur de 50 % des actions attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026 ;
 - en juin 2028 (à hauteur de 50 % des actions attribuées) : la date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2027.

Les informations sont fournies en fonction du nombre d'actions attribuées au moment de l'octroi, avant le regroupement d'actions du 31 juillet 2024. L'acquisition des actions interviendra après le regroupement, et le nombre d'actions à acquérir sera adapté conformément aux règles du plan d'actions.

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et les plans d'actions gratuites 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 sont réalisées en application de la norme IFRS 2. Les plans précédents n'ont pas d'impact significatif sur les charges de la période. La valorisation des options attribuées est calculée le jour de l'attribution selon la méthode Monté Carlo. Le rendement des dividendes attendu est nul pour chacun des plans.

	Options Attributions	Volatilité ^(a)	Taux sans risque	Prix d'exercice par action (en €)	Échéance estimée (en années)	Juste valeur par option à la date d'attribution (en €)	Coût total (en M€)
Plan d'options juin 2018	6 544 389	56%	-	215	2,5	63	4,1
Plan d'options décembre 2018	671 171	56%	-	139	2,5	57	0,4
Plan d'options juin 2019	2 273 520	57%	-	152	2,5	50	1,1
Plan d'options de juin 2020	2 268 512	65%	(0,6)%	110	2,5	34	0,8
Plan d'options de juin 2021	1 910 920	63%	(0,6)%	91	2,5	25	0,5
Plan d'options de juin 2022	3 370 200	63%	1,3%	105	2,75	30	1,0
Plan d'options de juin 2023	3 392 560	63%	3,2%	68	2,75	24	0,7

(a) Correspond à la moyenne de la volatilité moyenne historique retraitée et de la volatilité implicite.

	Actions gratuites sous conditions de performance attribuées	Actions gratuites sous conditions de performance après opérations sur capital ^(a)	Accomplissement des conditions de performance ^(b)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en €) ^(a)	Rendements des dividendes
Plan d'actions gratuites sous condition de performance de juin 2021	2 427 905	24 325	100%	91	-
Plan d'actions gratuites sous condition de performance de juin 2022	2 482 600	24 823	100%	105	-
Plan d'unités de performance sous condition de performance de juin 2023	2 590 040	25 865	100%	68	-
Plan d'actions gratuites "Restricted share" sans condition de performance de juin 2022	848 700	8 486	100%	105	-
Plan d'actions gratuites "Restricted share" sans condition de performance de juin 2023	841 500	8 387	100%	68	-
Plan d'actions gratuites sous condition de performance de juin 2024 acquises en juin 2026	455 850	4 559	89%	43	-
Plan d'actions gratuites sous condition de performance de juin 2024 acquises en juin 2027	4 505 850	45 059	92%	45	-
Plan d'actions gratuites "Restricted share" sans condition de performance de juin 2024	1 770 400	17 704	100%	49	-
Plan d'actions gratuites sous condition de performance de juin 2025 acquises en juin 2027	-	4 441	89%	56	-
Plan d'actions gratuites sous condition de performance de juin 2025 acquises en juin 2028	-	55 444	92%	58	-
Plan d'actions gratuites "Restricted share" sans condition de performance de juin 2025	-	8 520	100%	63	-

(a) Suite au regroupement d'actions de 2024.

(b) Estimé.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 est reconnue en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

En millions de dollars US	Charge IFRS 2		Dont pour les dirigeants du Groupe	
	2025	2024	2025	2024
Plan d'options 2021	-	0,1	-	-
Plan d'options 2022	0,3	0,3	0,2	0,1
Plan d'options 2023	0,1	0,3	0,0	0,1
Plan d'unités de performance sous conditions de performance 2021 – part en actions	-	(0,1)	-	-
Plan d'unités de performance sous conditions de performance et sans condition de performance 2022 – part en actions	(0,8)	0,7	(0,4)	0,4
Plan d'unités de performance sous conditions de performance et sans condition de performance 2023 – part en actions	0,6	0,9	0,3	0,4
Plan d'unités de performance sous conditions de performance et sans condition de performance 2024 – part en actions	1,5	0,7	0,8	0,4
Plan d'unités de performance sous conditions de performance et sans condition de performance 2025 – part en actions	1,1	-	0,8	-
CHARGE TOTALE DES TRANSACTIONS DÉNOUÉES PAR REMISE D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	2,7	2,8	1,7	1,5
Unité de performance 2024	1,2	0,6	-	-
Unité de performance 2025	0,6	-	-	-
CHARGE TOTALE DES TRANSACTIONS DÉNOUÉES PAR TRÉSORERIE	1,8	0,6	-	-

Unité de performance 2024

Le 19 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de :

- 2 785 000 unités de performance à d'autres employés. Ces unités de performance se répartissent en deux tranches, avec une acquisition prévue en juin 2026 (pour 50 % des unités attribuées) et en juin 2027 (pour les 50 % restants). Ces acquisitions sont soumises à une condition de présence des employés concernés, ainsi qu'à des conditions de performance liées au cours de l'action Viridien, aux performances internes en matière d'EBITDA, de revenus BTC et de critères ESG. Les unités de performance mentionnées ci-dessus ont été évaluées à 2,5 millions de dollars. La juste valeur des droits relatifs à ce plan de paiement basé sur des actions réglées en trésorerie sera réévaluée à chaque date de clôture jusqu'à ce que le passif soit réglé.

Unité de performance 2025

Le 18 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de :

- 3 155 665 unités de performance à d'autres employés. Ces unités de performance se répartissent en deux tranches, avec une acquisition prévue en juin 2027 (pour 50 % des unités attribuées) et en juin 2028 (pour les 50 % restants). Ces acquisitions sont soumises à une condition de présence des employés concernés, ainsi qu'à des conditions de performance liées au cours de l'action Viridien, aux performances internes en matière d'EBITDA, de revenus BTC et de critères ESG. Les unités de performance mentionnées ci-dessus ont été évaluées à 2,6 millions de dollars. La juste valeur des droits relatifs à ce plan de paiement basé sur des actions réglées en trésorerie sera réévaluée à chaque date de clôture jusqu'à ce que le passif soit réglé.

NOTE 16 Provisions

31 décembre 2025

En millions de dollars US	Solde en début d'exercice	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres ^(a)	Solde en fin de période	Court terme	Long terme
Provisions pour licenciements	0,2	-	-	(0,1)	-	0,1	0,1	-
Provisions pour autres frais de restructuration	0,2	0,1	-	(0,1)	-	0,2	0,2	-
Provisions pour contrats déficitaires	0,2	-	-	-	0,0	0,2	-	0,2
Total plan CGG 2021	0,6	0,1	-	(0,1)	0,0	0,6	0,4	0,2
Provisions pour licenciements	1,5	0,6	(0,0)	(0,1)	0,2	2,2	2,2	-
Provisions pour engagements de retraite ^(b)	14,8	1,5	(0,7)	(0,5)	1,4	16,6	-	16,6
Provisions pour garantie clients	2,2	2,0	(2,4)	-	0,3	2,1	-	2,1
Autres provisions pour frais de restructuration	12,3	0,0	(8,0)	-	1,4	5,7	5,7	-
Provisions pour unités de performance réglées en numéraire	1,0	1,9	-	(0,1)	(0,7)	2,1	-	2,1
Autres provisions (autres impôts et risques divers)	16,1	2,5	(1,6)	(0,8)	2,5	18,5	6,2	12,3
Total autres provisions	48,0	8,5	(12,7)	(1,5)	5,0	47,1	14,1	33,0
TOTAL PROVISIONS	48,5	8,5	(12,7)	(1,7)	5,1	47,7	14,4	33,3

(a) Inclut les effets des variations de taux de change, les reclassements entre comptes ainsi que les gains ou pertes actuariels.

(b) La variation des provisions pour engagements de retraite est principalement due à la révision des hypothèses actuarielles et aux reprises de provisions utilisées.

Provisions pour frais de restructuration

En 2025, les provisions constituées au titre d'autres frais de restructuration ont été utilisées à hauteur de (8,0) millions de dollars US.

En 2024, nous avons utilisé (2,3) million de dollars US de provisions pour licenciement. Aucune provision pour d'autres frais de restructuration n'a été utilisée.

Provisions pour engagements de retraite

Les principaux engagements de retraite et autres avantages similaires que le Groupe accorde à ses salariés se situent en France et au Royaume-Uni. Le régime de retraite à prestations définies du Royaume-Uni est fermé aux nouveaux entrants depuis 1999 et à la constitution de prestations futures depuis 2016.

Des contributions d'un montant de (0,7) millions de dollars US et (1,7) millions de dollars US pour la France ont été respectivement payées au titre des exercices 2025 et 2024.

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité ;

- respect de l'âge légal de départ en retraite avec prise en compte des éventuels changements de durée de cotisation ;
- taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ;
- taxes sur les régimes de retraite et les retraites complémentaires.

Au 31 décembre 2025, le montant de la provision pour engagement de retraite nette s'élève à (6,7) millions de dollars US dont :

- (i) 10,0 millions de dollars d'actifs liés au régime de retraite à prestations définies du Royaume Uni suite à l'amélioration du rendement attendu des obligations privées de première catégorie (AA) émises en livre sterling. Il existe un «Plafonnement de l'actif » pour les pensions à partir de la fin décembre 2023. Le solde du régime à prestations définies au Royaume Uni est présenté en « autres actifs non courants » dans l'état de la situation financière consolidé ; et
- (ii) (16,6) millions de dollars US de passifs pour les autres engagements.

Sur la base des hypothèses actuarielles visées ci-dessus, le détail des engagements de retraite, des provisions comptabilisées au bilan et des charges de retraite comptabilisées en 2025 est présenté ci-dessous :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
ÉLÉMENTS ENREGISTRÉS DANS L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE		
Valeur actuelle de l'obligation ^(a)	79,9	76,0
Juste valeur des actifs de régime	(76,6)	(73,0)
Obligation nette	3,3	3,0
Plafonnement de l'actif	3,3	3,0
Passif net (actif) enregistré dans l'état de situation financière	6,7	6,0
ÉLÉMENTS ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		
Charge annuelle des prestations de services	1,0	1,1
Charge (produit) d'intérêt pour l'exercice	0,0	0,2
Effets des réductions/liquidations	(1,3)	-
Coûts des services passés	-	-
Charge (produit) nette de la période	(0,2)	1,3
VARIATION DE LA PROVISION ENREGISTRÉE DANS L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE		
Provision au 1^{er} janvier	6,0	9,9
Charge nette de la période	(0,2)	1,3
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global ^(b)	(0,2)	(2,0)
Cotisations payées	0,0	-
Paiement d'indemnités	0,1	(1,7)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	1,0	(0,9)
Plafonnement de l'actif	(0,0)	(0,6)
Provision nette au 31 décembre	6,7	6,0
VARIATION DE L'OBLIGATION		
Obligation au 1^{er} janvier	76,0	76,2
Taxes	-	-
Charge annuelle des prestations de services	1,0	1,1
Cotisations payées	0,0	-
Coût d'intérêt	3,8	3,9
Coût des services passés	-	-
Réduction / Règlement	(1,3)	-
Paiement d'indemnités	(2,9)	(3,8)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	(3,0)	0,5
Effets des réductions/liquidations	-	-
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	6,2	(1,9)
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	79,9	76,0

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
VARIATION DES ACTIFS DE RÉGIME ^(c)		
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	73,0	69,8
Produit d'intérêt pour l'exercice	4,0	4,1
Cotisations payées	-	-
Paielement d'indemnités	(3,0)	(2,1)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	(2,8)	2,3
Effets des réductions/liquidations	-	-
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	5,4	(1,1)
Autre	-	-
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	76,6	73,0
PARAMÈTRES DE BASE UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE DU GROUPE :		
Taux d'actualisation ^(d)	3,60%	3,20%
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ^(e)	2,50%	2,50%

(a) En 2025, l'obligation s'élève à 79,9 millions de dollars US, dont 16,0 millions de dollars US pour des plans à prestations définies non couverts (14,9 millions de dollars US en 2024). La durée moyenne des régimes de retraite et d'indemnités de fin de carrière est de 11,6 ans au 31 décembre 2024 (12,4 ans au 31 décembre 2024).

(b) Autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2025, le total cumulé des éléments enregistrés dans les autres éléments du résultat global s'élève à (0,2) millions de dollars US.

L'estimation des écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global est déterminée comme suit :

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Ajustements issus de l'expérience	0,9	(1,0)
Changement d'hypothèses démographiques	0,4	(1,0)
Changement d'hypothèses financières	(4,3)	2,4
Écarts actuariels sur les fonds de préfinancement	2,8	(2,4)
Variation du plafonnement de l'actif	(0,0)	(0,6)
Sous-total enregistré en autres éléments du résultat global	(0,2)	(2,6)

(c) Actifs de régime

Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	31 décembre	
	2025	2024
Actions	30%	13%
Obligations	26%	23%
Immobilier	3%	3%
Autre	41%	61%

(d) Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe pour les entités de la « zone euro » est de 3,60 % (3,20 % en 2024). Il est obtenu par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA) émises en euro.

Le taux d'actualisation utilisé pour le Royaume-Uni est de 5,40 % en 2025 (5,30 % en 2024).

Une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 2,2 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 2,3 millions de dollars US.

Une variation de 25 points de base du taux d'actualisation aurait un impact non significatif de +/- 0,1 million de dollars US, sur la charge annuelle des prestations de services et sur la charge ou le produit d'intérêt de l'exercice.

(e) Augmentation des émoluments futurs

Une augmentation de 25 points de base du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 0,4 million de dollars US, tandis qu'une diminution de 25 points de base entraînerait une diminution de l'obligation de 0,4 million de dollars US.

Une variation de 25 points de base du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs aurait un impact non significatif, inférieur à 0,1 million de dollars US, sur la charge annuelle des prestations de services et sur la charge ou le produit d'intérêt de l'exercice.

NOTE 17 Obligations contractuelles, engagements et risques**Statut des obligations contractuelles**

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Obligations liées aux dettes financières	1 348,3	1 300,2
Obligations issues des contrats de location ^(a)	174,5	166,7
Comptes fournisseurs et effets à payer	66,5	120,9
TOTAL	1 589,3	1 587,8

(a) Les obligations issues des contrats de location ont été ajustées pour inclure, outre le principal, les intérêts IFRS 16, afin de présenter les flux contractuels non actualisés.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2025 :

	Paiements dus par période				
	Inférieure à 1 an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	Total
<i>En millions de dollars US</i>					
Dettes financières	3,4	7,2	913,5	-	924,0
Autres obligations à long terme (intérêts)	85,3	170,2	168,7	-	424,2
Total obligations liées aux dettes financières	88,7	177,4	1082,2	-	1348,3
Obligations issues des contrats de locations	35,2	54,2	18,9	27,1	135,3
Obligations issues des intérêts des contrats de location	11,4	13,9	7,3	6,7	39,3
Total des obligations issues des contrats de locations	46,6	68,0	26,1	33,8	174,5
Comptes fournisseurs et effets à payer	66,5	-	-	-	66,5
TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (A)	201,8	245,4	1108,3	33,8	1589,3

(a) Les paiements en devises sont convertis en dollars US sur la base des taux de change du 31 décembre 2025.

Accord de Capacité et Indemnité d'Inactivité

L'accord de capacité signé le 08 janvier 2020 avec Shearwater, a pris fin comme convenu le 8 janvier 2025.

En conséquence, le Groupe ne présente plus aucune obligation résiduelle avec la société Shearwater au 31 décembre 2025.

Accord d'Intervention

L'accord d'Intervention a pris fin en même temps que l'accord de capacité le 8 janvier 2025. Notre partenariat stratégique avec Shearwater dans le domaine de l'acquisition de données marines a pris fin.

Litiges et autres risques

De temps en temps, la Société et/ou ses filiales sont impliquées dans des conflits et procédures dans le cours normal de leur activité. Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des trois dernières années, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Procédures judiciaires liées au Plan de Sauvegarde

Certains porteurs d'obligations convertibles (« Océanes ») 2019 et 2020 ont fait appel du jugement du 1^{er} décembre 2017 d'approbation du Plan de Sauvegarde. La Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement dans un arrêt du 17 mai 2018. Par arrêt en date du 26 février 2020, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de certains porteurs d'Océanes, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le Tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du Plan de Sauvegarde de la société Viridien (ex-CGG), celle-ci ayant réglé par anticipation l'intégralité de ses dettes au titre du Plan de Sauvegarde.

Tierce opposition au jugement du Tribunal de Commerce de Paris

Le 22 décembre 2020, M. Jean Gatty, en qualité d'ancien représentant de chacune des deux masses d'Océanes et la société JG Capital Management (société de gestion de JG Partners, un ancien porteur d'Océanes) dont il est le dirigeant ont formé tierce-opposition au jugement du 24 novembre 2020, qui avait constaté

l'achèvement par anticipation du Plan de Sauvegarde du Groupe Viridien.

Après les désistements de M. Jean Gatty, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé le 7 mai 2021 la tierce opposition irrecevable, jugement aujourd'hui définitif.

Plaintes au pénal

Par ailleurs, le 2 février 2021, Viridien a été informée que JG Capital Management a déposé une plainte simple afin de remettre en cause les conditions de la restructuration financière du Groupe arrêtées en 2017 dans le cadre du Plan de Sauvegarde de Viridien. La Société rappelle que ce point lié au traitement des créanciers détenteurs d'obligations High Yield et d'Océanes a été longuement débattu devant différentes juridictions par les parties prenantes, ce de manière tout à fait transparente.

Le 29 avril 2021, Viridien a déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse en lien avec la plainte déposée par JG Capital Management.

Recours en révision

Le 29 mars 2021, JG Capital Management a assigné Viridien devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de tenter d'obtenir, par voie d'un recours en révision, l'annulation du jugement du 1^{er} décembre 2017, qui a approuvé le Plan de Sauvegarde de Viridien. Deux anciens porteurs d'Océanes (à savoir : SA Schelcher Prince Gestion et HMG Finance) se sont associés aux demandes de JG Capital Management en 2022.

À la date d'arrêté des comptes, les procédures judiciaires liées à ce recours sont toujours en cours.

Garanties

En millions de dollars US

	31 décembre	
	2025	2024
OPÉRATIONS		
Garanties émises en faveur des clients (cautions données principalement dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats)	188,1	167,9
Autres garanties et divers engagements (douanes, administrations locales et autres administrations gouvernementales)	11,8	9,7
FINANCEMENT		
TOTAL	199,9	177,6

Les échéances des garanties nettes octroyées sont les suivantes :

	Date d'échéance				
	Inférieure à 1 an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	Total
OPÉRATIONS					
Garanties émises en faveur des clients	65,4	68,4	32,9	21,4	188,1
Autres garanties et divers engagements	0,2	9,8	0,6	1,2	11,8
TOTAL	65,6	78,2	33,5	22,6	199,9

Autres

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif non décrit ci-dessus.

NOTE 18 Chiffre d'affaires**Ventilation des produits des activités ordinaires**

Le tableau ci-après détaille les principales sources du chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 :

En millions de dollars US	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	DDE	SMO	Total consolidé	DDE	SMO	Total consolidé
EDA – préfinancements	71,0	-	71,0	299,9	-	299,9
EDA après-ventes et autres	240,4	-	240,4	177,8	-	177,8
Total EDA	311,4	-	311,4	477,7	-	477,7
Geoscience	444,4	-	444,4	403,6	-	403,6
SMO Ventes de biens et d'équipement	-	227,2	227,2	-	253,9	253,9
SMO Ventes de prestations de services et royalties	-	87,3	87,3	-	72,2	72,2
SMO Loyers et Locations	-	0,3	3,0	-	3,9	3,9
Chiffre d'affaires inter-secteur	-	7,0	7,0	-	10,8	10,8
SMO	-	321,8	321,8	-	340,7	340,7
Chiffre d'affaires inter-secteur	-	(7,0)	(7,0)	-	(10,8)	(10,8)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	755,8	314,8	1 070,5	881,3	330,0	1 211,3

Analyse par zone géographique – Analyse du chiffre d'affaires par localisation géographique des clients

En millions de dollars US	2025		2024	
Amérique du Nord	291,0	27,2 %	281,5	23,2 %
- dont USA	287,9	26,9 %	276,6	22,8 %
Amérique latine	142,0	13,3 %	191,6	15,8 %
- dont Brésil	74,8	7,0 %	79,7	6,6 %
- dont Mexique	36,9	3,4 %	51,7	4,3 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	458,0	42,8 %	547,4	45,2 %
- dont France	13,8	1,3 %	21,6	1,8 %
- dont Norvège	178,4	16,7 %	280,0	23,1 %
Asie Pacifique	179,6	16,8 %	190,7	15,8 %
- dont Chine	81,8	7,6 %	94,8	7,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	1 070,5	100,0 %	1 211,3	100 %

Analyse du chiffre d'affaires par catégorie

En millions de dollars US	2025		2024	
Ventes de prestations de services et royalties	602,0	56,2 %	789,0	65,1 %
Ventes de biens et équipements	227,2	21,2 %	254,1	21,0 %
Après-ventes d'études Earth Data	240,4	22,5 %	164,2	13,6 %
Loyers et locations	0,9	0,1 %	4,0	0,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	1 070,5	100 %	1 211,3	100 %

En 2025, les deux clients les plus importants au sein du Groupe représentent 8,6 % et 5,2 % du chiffre d'affaires consolidé, comparé à 7,3 % et 6,9 % en 2024.

Soldes des contrats

Les soldes contractuels sont présentés ci-dessous.

En millions de dollars US	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Créances	233,6	267,2
Factures à établir	81,4	72,6
Total actifs sur contrats	81,4	72,6
Acomptes clients	(17,9)	(19,2)
Produits constatés d'avance	(221,2)	(134,5)
Total passifs sur contrats	(239,0)	(153,8)

Le niveau des produits constatés d'avance est une conséquence directe de l'impact d'IFRS 15 car les préfinancements des études Earth Data qui ne sont pas reconnus avant la mise à disposition des données finales aux clients augmentent le solde des produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires généré pendant la période close le 31 décembre 2025 et provenant des passifs sur contrats au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 40,7 millions de dollars US.

Le chiffre d'affaires généré pendant la période close le 31 décembre 2025 et provenant des obligations de performance remplies (ou remplies partiellement) avant le 1^{er} janvier 2025 s'élève à 55,6 millions de dollars US.

Le chiffre d'affaires généré pendant la période close le 31 décembre 2024 et provenant des passifs sur contrats au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 186,3 millions de dollars US.

Le chiffre d'affaires généré pendant la période close le 31 décembre 2024 et provenant des obligations de performance remplies (ou remplies partiellement) avant le 1^{er} janvier 2024 s'élève à 35,6 millions de dollars US.

Carnet de commandes – Prix de transaction affecté aux obligations de performance qui restent à remplir

Le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de performance non remplies ou partiellement non remplies (c'est-à-dire le carnet de commandes contractuel) au 31 décembre 2025 s'élève à 638,1 millions de dollars US pour les activités poursuivies. Le Groupe s'attend à reconnaître 515,8 millions de dollars US pour 2026 et 122,3 millions de dollars US pour 2027 et au-delà pour les activités poursuivies. Ces montants incluent les préfinancements Earth Data reconnus à la mise à disposition des données finales aux clients.

Au 31 décembre 2024, le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de performance non remplies ou partiellement non remplies (c'est-à-dire le carnet de commandes contractuel) s'élève à 722,0 millions de dollars US pour les activités poursuivies.

Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats

Le Groupe n'a pas de coût répondant à la définition des coûts d'obtention d'un contrat.

NOTE 19 Analyse par segment opérationnel

Organisation du Groupe

Description des segments et activités abandonnées

L'information financière par secteur est présentée conformément au système de reporting interne du Groupe et fournit une information de la segmentation interne qui est utilisée par le management pour gérer et mesurer la performance.

En novembre 2018, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « asset light » visant à réduire son exposition aux activités d'Acquisition de Données Contractuelles. L'ensemble des activités de Données Contractuelles a été cédé ou arrêté. Le débouclage des positions résiduelles est présenté au titre d'activités abandonnées conformément à IFRS 5 depuis 2018.

Les segments opérationnels DDE et le segment opérationnel SMO sont présentés au titre des activités poursuivies.

DDE

Ce segment opérationnel regroupe les activités Geoscience (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données, d'études de réservoir, de conseil en géologie, des logiciels d'interprétation et des solutions de gestion de données de géoscience) et les activités d'études Earth Data (développement et gestion d'une bibliothèque de données sismiques et géologiques que le Groupe réalise et vend à plusieurs clients sur une base non-exclusive). Ces deux activités opérationnelles combinent souvent leurs offres commerciales générant ainsi des synergies entre leurs activités respectives.

Au-delà de ces activités traditionnelles, nous avons capitalisé sur nos technologies et savoir-faire pour nous développer sur les marchés en forte croissance des Sciences du Digital et de la Transition Énergétique.

Dans les Sciences du Digital, nous nous sommes concentrés sur les technologies appliquées aux géosciences pour développer une solution intégrée, incluant le matériel, les intergiciels (passerelles techniques) et les applicatifs spécialisés, permettant de supporter et optimiser les architectures de calcul haute performance basées sur le cloud (HPC) et la transformation digitale. Dans ce cadre, nous offrons notamment à nos clients des données, algorithmes et logiciels en tant que services (DaaS/SaaS) dans le cloud Viridien.

En Transition Énergétique, nous proposons des services et technologies dédiés notamment au stockage et à la surveillance du gaz carbonique (CCUS), à la géothermie, aux sciences de l'environnement et aux minéraux et mines. Le CCUS en particulier, qui représente un marché potentiel considérable, est un des principaux catalyseurs pour réduire l'empreinte carbone. Nombreuses sont les compagnies d'énergie qui planifient d'importants projets CCUS et incorporent désormais l'application de ces technologies dans leur développement. Avec le CCUS, les énergies à faible émission de carbone, telle l'hydrogène, nécessiteront également un stockage et une surveillance long terme. Ces nouveaux business requièrent une compréhension détaillée du sous-sol, domaine dans lequel Viridien excelle, au travers de ses technologies de pointe, de son expertise approfondie et de sa bibliothèque de données.

SMO

Ce segment opérationnel est en charge de la conception, de la fabrication et de la commercialisation d'équipements géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines. Par ailleurs, son portefeuille unique de technologies de capteurs de pointe lui permet aussi de proposer

les avantages de sa technologie sur le marché à fort potentiel de la Surveillance et de l'Observation, depuis la surveillance de l'état des infrastructures et des ouvrages (SHM) aux solutions associées à la transition énergétique (CCUS notamment) et à l'observation des phénomènes naturels. Ces activités sont opérées au travers du sous-groupe Sercel.

Reporting interne et données des activités

Avant l'adoption d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data était reconnu par le Groupe à l'avancement sur la durée de réalisation du contrat. Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 15, le Groupe reconnaît ce chiffre d'affaires à la livraison des données finales traitées.

Pour les besoins de son reporting interne, le groupe Viridien continue d'utiliser la méthode pré-IFRS 15 pour la reconnaissance du chiffre d'affaires de préfinancement. Le Management considère en effet que cette méthode, en faisant coïncider au fil du temps le chiffre d'affaires avec les activités et les ressources mises en œuvre pour le développer, permet un meilleur suivi de l'avancement des études Earth Data et une comparaison plus aisée d'une période à l'autre.

Dans ce contexte, le groupe Viridien a ainsi décidé de présenter ses résultats de deux façons distinctes :

- un premier jeu de comptes (« données publiées » ou « données IFRS »), préparé selon les normes IFRS, dans lequel le chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data sont reconnus à la livraison des données finales traitées, en application de la norme IFRS 15 ;
- un second jeu de comptes (« données des activités »), préparé selon le reporting interne de management, dans lequel le chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data sont reconnus à l'avancement, selon la méthode historique du Groupe.

D'autres sociétés peuvent présenter les données des activités différemment. Les données des activités ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérées comme une alternative ni au chiffre d'affaires, ni au résultat d'exploitation, ni à toute autre mesure de performance comme indicateurs de notre performance d'exploitation ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Indicateurs alternatifs de performance

En complément du résultat d'exploitation, le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») peut être utilisé comme un indicateur de performance pour les secteurs par le management en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence. L'EBIT correspond au résultat d'exploitation, plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

L'EBITDAs est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la bibliothèque Earth Data, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAs est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires.

Les ventes internes analytiques entre les secteurs d'activité sont effectuées aux prix du marché. Elles correspondent principalement à des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipement pour les secteurs Acquisition de Données Contractuelles, et regroupent uniquement les ventes intra-segment entre les secteurs d'activités et non l'ensemble des ventes intragroupe. Ces revenus inter-secteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation et présentés dans la colonne « Éliminations et autres ».

Le résultat d'exploitation et l'EBIT incluent des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « Éliminations et autres » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité dans la mesure où ces indicateurs sont suivis au niveau du Groupe.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du

siège sont relatifs aux « Participations et autres immobilisations financières » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les états de situation financière consolidés. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les capitaux employés représentent le total des actifs hors « Trésorerie et équivalents de trésorerie », moins (i) les « Passifs courants » hors « Concours bancaires » et « Dettes financières court terme » et (ii) les passifs non courants hors « Dettes financières ».

Saisonnalité

Nous avons historiquement enregistré des niveaux d'activité plus élevés au quatrième trimestre alors que nos clients cherchent à épuiser leur budget annuel. Les livraisons de notre activité Sensing & Monitoring et nos après-ventes Earth Data traduisent généralement cette saisonnalité.

Analyse par Secteur d'activité (activités poursuivies)

Les tableaux ci-après permettent de passer du référentiel « données des activités » au référentiel « données publiées ».

	2025					
<i>En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés en milliards de dollars US</i>	DDE	SMO	Éliminations et autres ^(b)	Données des activités	Ajustements IFRS 15	Total consolidé / Données IFRS
Chiffre d'affaires tiers	850,1	314,8	-	1 164,9	(94,4)	1 070,5
Chiffre d'affaires inter-secteur	-	7,0	(7,0)	-	-	-
Chiffre d'affaires total	850,1	321,8	(7,0)	1 164,9	(94,4)	1 070,5
Amortissements et dépréciations (hors Earth Data)	(63,3)	(22,2)	0,1	(85,4)	-	(85,4)
Amortissements et dépréciations Earth Data	(231,0)	-	-	(231,0)	87,8	(143,2)
Résultat d'exploitation	260,2	8,4	(24,8)	243,8	(6,5)	237,3
EBITDAs	547,9	31,4	(23,8)	555,5	(94,4)	461,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,5)	-	(0,3)	(0,8)	-	(0,8)
Résultat avant intérêts et impôts	259,6	8,4	(25,1)	243,0	(6,5)	236,5
Acquisition d'immobilisations (hors Earth Data) ^(a)	22,6	18,3	0,1	41,0	-	41,0
Investissement en trésorerie dans les études Earth Data, nettes de trésorerie	166,2	-	-	166,2	-	166,2
Capitaux employés ^(c)	1,6	0,5	-	2,1	-	2,1
Total actif	2,1	0,6	-	2,7	-	2,7

(a) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés en études Earth Data de (25,5) millions de dollars US.

(b) La colonne « Éliminations et autres » inclut des frais de siège d'un montant de (16,7) millions de dollars US.

(c) Les capitaux employés des activités abandonnées sont compris dans la colonne « Éliminations et autres ».

2024

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés en milliards de dollars US

	DDE	SMO	Éliminations et autres ^(b)	Données des activités	Ajustements IFRS 15	Total consolidé / Données IFRS
Chiffre d'affaires tiers	786,6	330,0	-	1 116,6	94,7	1 211,3
Chiffre d'affaires inter-secteur	-	10,8	(10,8)	-	-	-
Chiffre d'affaires total	786,6	340,8	(10,8)	1 116,6	94,7	1 211,3
Amortissements et dépréciations (hors Earth Data)	(68,8)	(56,4)	0,6	(124,5)	-	(124,5)
Amortissements et dépréciations Earth Data	(197,1)	-	-	(197,1)	(64,3)	(261,4)
Résultat d'exploitation ^(a)	204,5	(43,0)	(48,4)	113,0	30,4	143,5
EBITDAs	455,9	14,0	(48,3)	421,6	94,7	516,4
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,2)	-	(0,3)	(0,5)	-	(0,5)
Résultat avant intérêts et impôts	204,3	(43,0)	(48,7)	112,6	30,4	143,0
Acquisition d'immobilisations (hors Earth Data) ^(c)	18,4	14,5	-	32,9	-	32,9
Investissement en trésorerie dans les études Earth Data, nettes de trésorerie	252,1	-	-	252,1	-	252,1
Capitaux employés ^(d)	1,6	0,4	-	2,0	-	2,0
Total actif	2,0	0,6	-	2,5	-	2,5

(a) Dont (26,8) millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur principalement sur le segment SMO.

(b) La colonne « Éliminations et autres » inclut des frais de siège d'un montant de (31,7) millions de dollars US.

(c) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés en études Earth Data de (16,6) millions de dollars US.

(d) Les capitaux employés des activités abandonnées sont compris dans la colonne « Éliminations et autres ».

Analyse des actifs non-courants opérationnels par zone géographique

Les actifs non-courants opérationnels incluent la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles.

In millions of US\$

	2025		2024	
États-Unis	337,4	42,2%	238,8	31,8%
Norvège	135,8	17,0%	149,6	19,9%
France	159,9	20,0%	182,6	24,3%
Brésil	27,1	3,4%	16,6	2,2%
Royaume-Unis	107,3	13,4%	124,3	16,6%
Autres Zones géographiques non significatives individuellement	31,7	4,0%	38,3	5,1%
TOTAL	799,3	100%	750,2	100%

NOTE 20 Frais de recherche et de développement

L'analyse des frais en recherche et développement se présente comme suit :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Frais de recherche et développement	(54,4)	(56,7)
Frais de développement capitalisés	18,8	15,5
Dépenses de recherche et développement	(35,6)	(41,2)
Aide à la recherche constatée en résultat	29,4	23,4
COÛTS NETS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	(6,2)	(17,8)

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- pour le segment DDE, à des projets rattachés aux activités Geoscience ; et
- pour le segment SMO, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement de données sismiques et à l'amélioration de systèmes existants.

NOTE 21 Autres produits (charges)

En millions de dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Dépréciation d'actifs	-	(25,8)
Coûts de restructuration	(9,3)	(7,8)
Variation des provisions pour restructuration	7,4	(11,5)
Autres charges de restructuration	(0,5)	4,6
Dépréciations exceptionnelles et charges de restructuration, nettes	(2,4)	(40,5)
Autres produits (charges)	4,5	(19,0)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	0,5	0,7
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	2,0	(0,1)
AUTRES PRODUITS (CHARGES) – NET ^(A)	4,6	(58,9)

(a) Autres produits (charges) – net hors résultat net des activités abandonnées expliqué à la note 5.

Au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, les autres produits et charges sont un produit de 4,6 millions de dollars US.

Ils sont composés principalement :

- (2,4) millions de dollars US expliqués principalement par des indemnités de départ au Royaume-Uni pour (1,9) millions de dollars US et par des coûts liés à la cession de GRC à Houston pour (0,5) million de dollars US. Par ailleurs, 8,0 millions de dollars US liés au plan de départ volontaire SMO en France sont compensés par une reprise de provision correspondante.
- 4,5 millions de dollars US liés principalement à une reprise de dépréciation sur le Crédit d'Impôt Recherche au Royaume-Uni dont 1,9 millions de dollars US en compensation de l'impôt 2024 et 3,4 millions de dollars US qui seront compensés avec l'impôt 2025.
- 0,5 millions de dollars US de gains sur les instruments de couverture (note 14).
- 2,0 millions de dollars US de plus-values sur cessions d'actifs incluant 1,5 million de dollar US au titre d'une indemnisation d'assurance chez Sercel.

Au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, les autres produits et charges sont une charge de (58,9) millions de dollars US.

Ils sont composés principalement :

- (5,5) millions de dollars US liés à la cession des activités de jauges de SMO aux États-Unis, incluant la dépréciation du goodwill et du nom commercial.
- (29,3) millions de dollars US en lien avec le repositionnement technologique des streamers (SMO), comprenant une dépréciation des coûts de développement capitalisés pour (18,5) millions et des actifs corporels associés pour (1,8) millions et une dépréciation pour stocks de (9,0) millions de dollars US.
- (14,1) millions de dollars US relatifs à la réduction des activités de SMO aux États-Unis, à Singapour et en France, incluant une provision de (12,3) millions de dollars US pour un plan de départ volontaire en France, des coûts de restructuration pour (5,8) millions de dollars US et un gain de 4,0 millions de dollars US sur la vente du bâtiment de Houston.
- (9,1) millions de dollars US liés à la reconnaissance d'une dépréciation sur le crédit d'impôt pour la R&D au Royaume-Uni en raison des changements de stratégie qui entraînent une baisse des projections du plan d'activité.
- (1,0) million de dollars US de provision pour litiges.
- 0,7 million de dollars US de gain sur les instruments de couverture (*note 14*).

NOTE 22 Coût de la dette financière

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(99,6)	(97,8)
Charges d'intérêts liées aux contrats de locations	(13,0)	(11,6)
Produits financiers sur la trésorerie	5,3	12,3
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(107,3)	(97,2)

NOTE 23 Autres produits (charges) financiers

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Gains et pertes de change, nets	(8,5)	2,0
Autres produits (charges) financiers nets	(29,6)	1,7
AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS	(38,1)	3,7

Au 31 décembre 2025, les autres produits et charges financiers représentaient une perte de (38,1) millions de dollars US, dont :

- (21,9) millions de dollars US liées à la prime de remboursement anticipé de la dette senior (2027).
- (2,7) millions de dollars US liées à la prime de remboursement anticipé de la dette senior (2030).
- (3,7) millions de dollars US correspondant aux frais de transaction liés à la facilité de crédit renouvelable (RCF).
- (1,0) million de dollars US au titre des commissions d'escompte liées à l'opération de cession du crédit d'impôt recherche (*Note 4*).
- (8,5) millions de dollars US de perte de change, principalement due aux expositions liées à l'euro, au réal brésilien, à la livre sterling anglaise, à la couronne norvégienne et au yuan chinois.

Au 31 décembre 2024, les autres produits et charges financiers représentaient un gain de 3,7 millions de dollars US, dont :

- (1,2) millions de dollars US au titre des commissions d'escompte sur la cession de la créance du crédit d'impôt recherche en France (*note 4*).
- 1,4 million de dollars US de gain réalisé de sur le remboursement des Senior Secured Notes en EUR et USD.
- 1,4 millions de dollars US de gain lié à la capitalisation des intérêts (Royaume-Uni).
- 2,0 millions de dollars US de gain de change, principalement due aux expositions liées à l'euro, au réal brésilien, à la livre sterling anglaise, et à la couronne norvégienne.

NOTE 24 Impôts**Produit (charge) d'impôt**

Viridien SA et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre.

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Charge courante	(24,5)	(26,6)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	2,2	0,4
Impôts différés – différences temporelles nées sur l'exercice	(0,7)	11,4
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures	0,4	1,4
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT TOTAL	(22,5)	(13,4)

Preuve d'impôt

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Résultat net consolidé des activités poursuivies	69,3	36,7
Impôts	(22,5)	(13,4)
Résultat avant impôt des activités poursuivies	91,9	50,1
Résultat des mises en équivalence ^(a)	(0,8)	(0,5)
Base imposable théorique	91,1	49,6
Taux d'impôt applicable en France	25,83%	25,83%
Impôt théorique	(23,5)	(12,8)
DIFFÉRENCES SUR LES IMPÔTS :		
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers ^(b)	9,0	12,5
Ajustements sur la charge d'impôt courante reconnue dans la période pour les périodes antérieures	2,2	0,4
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(c)	0,4	1,4
Augmentation ou diminution des actifs d'impôts différés reconnus antérieurement sur des sociétés étrangères ^(d)	11,9	12,8
Autres différences permanentes, dont retenues à la source	(6,7)	(22,0)
Impôts différés non reconnus sur les pertes et autres éléments de l'exercice ^(e)	(17,5)	(12,4)
Impôts différés non reconnus sur les pertes et autres éléments antérieurs ^(f)	1,6	6,8
IMPÔTS	(22,5)	(13,4)

(a) Correspond principalement à la différence de taux de la France avec les États-Unis en 2025, et les États-Unis et la Norvège en 2024.

(b) Correspond à des régularisations d'impôts différés sur les périodes antérieures aux succursales à l'étranger des entités françaises, aux États-Unis et au Royaume-Uni en 2025, et aux États-Unis et au Royaume-Uni en 2024.

(c) Correspond principalement à la réévaluation des impôts différés actifs constatés sur les pertes aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni en 2025, et aux États-Unis et au Royaume-Uni en 2024.

(d) La variation s'explique principalement par un effet de change favorable lié aux entités opérant dans des devises étrangères en 2025 par rapport à 2024.

(e) Correspond notamment à l'impôt différé non reconnu sur les déficits fiscaux créés au cours de l'exercice par le groupe fiscal français et par l'Australie compte tenu des incertitudes à court et moyen terme et des perspectives d'utilisation des déficits sur la base des dernières planifications fiscales révisées en 2025, et par le groupe fiscal français en 2024.

(f) Correspond principalement à l'utilisation des déficits reportables non activés en Kazakhstan en 2025 et en Australie en 2024, et à la non-reconnaissance d'impôts différés sur une reprise de provision antérieure en Norvège en 2024.

Impôts différés actifs et passifs

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Total impôts différés actifs	43,4	43,6
Total impôts différés passifs	(9,1)	(18,4)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	34,3	25,2

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS NETS PAR NATURE

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	3,8	3,5
Immobilisations corporelles	(5,4)	(7,0)
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	(1,5)	(6,2)
Études Earth Data (y compris revenus différés)	(49,8)	(22,5)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(11,4)	(15,9)
Frais de développement capitalisés	15,8	15,6
Autres revenus différés	-	-
Crédits d'impôts recherche	40,2	32,0
Autre	27,6	10,1
Total impôts différés actifs nets des impôts différés (passifs) sur différences temporelles	19,2	9,7
Reports fiscaux déficitaires activés	15,1	15,5
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS (PASSIFS)	34,3	25,2

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS) PAR GROUPE FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2025

<i>En millions de dollars US</i>	France	Pays étrangers	Total ^(a)
Impôts différés actifs nets (passifs) sur différences temporelles	-	19,2	19,2
Impôts différés actifs sur reports déficitaires activés ^(b)	-	15,1	15,1
TOTAL	-	34,3	34,3 ^(c)

(a) Les impôts différés reconnus sur les déficits fiscaux sont indéfiniment recouvrables. De plus, des montants relatifs aux crédits d'impôt R&D sont principalement reconnus aux États-Unis où la durée d'utilisation peut aller jusqu'à 20 ans.

(b) Voir note 1.4.6 des états financiers consolidés sur la méthode de reconnaissance des impôts différés actifs.

(c) La position nette totale de 34,3 millions de dollars US inclut un actif d'impôt différé net de 47,2 millions de dollars US lié aux États-Unis

Déficits fiscaux reportables non activés au 31 décembre 2025

<i>En millions de dollars US</i>	France	Pays étrangers	Total
Reports déficitaires à échéance 2025	-	-	-
Reports déficitaires à échéance 2026 et au-delà	-	126,2	126,2
Reports déficitaires utilisables sans limite	2 697,8	202,3	2 900,1
TOTAL	2 697,8	328,5	3 026,3

Contrôles fiscaux et litiges

Brésil

Litiges ISS

En juin 2004, Veritas do Brasil Ltda a introduit une action déclaratoire pour reconnaître qu'il n'y a pas de taxe ISS sur les licences Earth Data et demander le remboursement des sommes indûment payées dans le passé, pour un montant de 3,5 millions de dollars. Ces montants sont entièrement dépréciés. Veritas do Brasil Ltda a obtenu une décision définitive en sa faveur dans l'action déclaratoire en février 2014, mais en février 2016, la municipalité a déposé une action en annulation pour faire annuler la décision favorable de l'action déclaratoire, en se basant sur deux arguments : i) sur le bienfondé du remboursement et ii) sur le remboursement approuvé. La position n'est toujours pas finalisée.

Le procès a commencé le 22 août 2024. Après le vote du juge rapporteur, qui a rejeté la demande de la municipalité concernant le fond mais a demandé les lettres des clients pour le remboursement, le juge a demandé un report pour effectuer une analyse plus approfondie du dossier. Le jugement a repris en octobre 2024, mais le tribunal a décidé de transformer le procès en diligences, car l'un des juges vérifie notre premier argument de prescription (SOL). Aucune mise à jour significative en 2025.

Paiements REFIS 2009

Veritas do Brasil Ltda a participé en novembre 2009 à un programme de divulgation et de règlement volontaire, permettant aux entreprises de régler d'anciennes dettes en échange d'un abattement total des pénalités et d'une remise des intérêts, à condition qu'elles abandonnent les litiges en cours. L'IRS brésilien a émis un avis d'imposition infligeant une pénalité pour la non-reconnaissance de la demande de compensation qui a réglé les dettes ultérieurement incluses dans Refis. Le 24 juin 2019, Veritas do Brasil Ltda a été notifiée de la décision de première instance défavorable. Le 24 juillet 2019, Veritas do Brasil Ltda a interjeté appel de cette décision. Étant donné que Veritas do Brasil Ltda dispose de toute la documentation nécessaire, le risque (2,6 millions de dollars US) est considéré comme faible et n'a pas été provisionné. Aucune mise à jour en 2025.

Retenue à la source et litiges CIDE

Pour mener à bien ses activités, CGG do Brasil Participações Ltda affrète des navires sismiques équipés auprès d'entités étrangères et engage un prestataire de services spécialisé pour exploiter l'équipement à bord de ces navires dans le but de collecter et de traiter des données sismiques. Cela est considéré comme un contrat fractionné : affrètement + services, mais l'argument principal de l'IRS est que les contrats avec les sociétés étrangères portent exclusivement sur la fourniture de services d'étude sismique et de traitement des données sismiques et que, par conséquent, ces taxes devraient s'appliquer.

Le 18 juillet 2013, CGG do Brasil Participações Ltda a reçu deux avis d'imposition dans lesquels les autorités fiscales réclament le paiement de la retenue à la source (WHT) (6 millions de dollars US) et de la CIDE sur les paiements d'affrètement effectués en 2009. L'affaire CIDE est clôturée après que CGG ait participé à un programme d'amnistie. Dans le dossier WHT, CGG a perdu au niveau administratif, mais la dernière décision administrative a fait usage du vote décisif, ce qui est interdit par la loi. CGG a déposé

un recours en mandamus pour annuler la décision administrative et a gagné en première instance. L'IRS a fait appel.

Aucune provision n'est comptabilisée car CGG do Brasil Participações Ltda considère que le risque n'est pas probable.

En 2016, un nouvel audit a été effectué pour l'année fiscale 2013. CGG do Brasil Participações Ltda a reçu des redressements fiscaux le 20 décembre 2017, pour un montant de 11 millions de dollars US pour la CIDE. CGG a gagné en première instance dans l'affaire CIDE, mais a perdu lors du second appel administratif. CGG a déposé un recours en annulation, avec la garantie de la dette, et a perdu la décision judiciaire de première instance. CGG a fait appel et attend une décision.

Aucune provision n'est comptabilisée car CGG do Brasil Participações Ltda considère que le risque n'est pas probable.

En 2021 et 2022, CGG do Brasil Participações Ltda a fait l'objet d'un audit concernant la retenue à la source et la CIDE sur les contrats d'affrètement et de services pour 2018. L'IRS a clôturé l'audit et, le 10 janvier 2023, CGG a reçu des avis d'imposition concernant des paiements effectués en 2018 pour la WHT sur l'affrètement de 0,8 million de dollars US et la CIDE sur l'affrètement de 14,1 millions de dollars US. Le 9 février 2023, CGG a présenté son appel. Le 2 octobre 2024, la décision de première instance a été défavorable à CGG et, le 5 décembre 2024, CGG a fait appel. Aucune mise à jour en 2025.

Aucune provision n'est comptabilisée car CGG do Brasil Participações Ltda considère que le risque n'est pas probable.

Exclusion de l'ISS de la base PIS et COFINS

CGG do Brasil Participações Ltda a déposé un recours en mandamus afin d'exclure l'ISS de la base de calcul du PIS/COFINS. CGG do Brasil Participações Ltda a demandé de cesser de le payer à l'avenir et de récupérer les montants indûment payés de 2015 à 2020, pour un montant de 2,4 millions de dollars US. Le 23 juillet 2020, une injonction a été accordée pour commencer à exclure l'ISS de la base du PIS/COFINS, suspendant ainsi sa responsabilité (0,9 million de dollars US ont été exclus à ce jour). CGG a gagné dans les deux instances. En octobre 2022, CGG a déposé un recours spécial pour discuter de la limitation du remboursement établie par la décision, et l'IRS a interjeté appel, tant en appel spécial qu'extraordinaire. Le procès est suspendu jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue par la Cour suprême sur l'affaire de répercussion générale - RE n.º 1.233.096.

Aucune créance n'a été comptabilisée en ce qui concerne les 2,4 millions de dollars à ce jour, car le Groupe estime que la Cour suprême pourrait réduire les droits liés aux remboursements.

Exclusion du PIS/COFINS de sa propre base

CGG do Brasil Participações Ltda a déposé un recours en mandamus pour exclure la PIS/COFINS de sa propre base. CGG do Brasil Participações Ltda a demandé de cesser de le payer à l'avenir et de récupérer les montants indûment payés de 2015 à 2020, soit un montant de 6,6 millions de dollars US. CGG a gagné en première instance et a perdu en appel. À partir de ce moment, tous les montants en jeu pour l'exclusion future de la PIS/COFINS de leur propre base sont déposés judiciairement (5 millions de dollars US de dépôts à ce jour). En août 2021, CGG a interjeté appel auprès de la Cour supérieure de justice et de la Cour suprême.

Le procès est suspendu jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue par la Cour suprême sur l'affaire de répercussion générale - RE n.º 1.233.096.

Un actif a été comptabilisé pour le dépôt de 5 millions de dollars. Aucune créance n'a été comptabilisée pour le montant du remboursement de 6,6 millions de dollars, car le groupe considère que la Cour suprême pourrait réduire les droits liés aux remboursements.

CGG Services SAS

CGG Services SAS a initié en 2011 une action afin d'obtenir que les retenues à la source ne soient pas appliquées aux paiements de services reçus du Brésil en vertu de la convention fiscale entre la France et le Brésil, et de demander le remboursement pour les années passées. La caution judiciaire récupérable et la retenue à la source récupérable payée sont comptabilisées en tant que

créances (10,6 millions de dollars US) dans les livres de CGG Services SAS. Il n'y a pas de provision sur le principal.

Bien que l'IRS ait publié une action déclaratoire précisant qu'aucune retenue à la source ne devrait s'appliquer aux services entre le Brésil et la France, CGG a perdu dans les deux instances.

Le 26 janvier 2023, CGG a déposé une requête en clarification pour tenter d'obtenir l'annulation du jugement. L'IRS a également déposé une requête en clarification. Après deux audiences, CGG a gagné la requête en clarification et a le droit à un nouveau procès en appel.

Le 4 novembre 2025, le recours formé par CGG a été jugé favorablement et le remboursement correspondant a été approuvé. Le 26 novembre 2025, le Trésor national a introduit une requête en clarification, à laquelle CGG a répondu le 9 décembre 2025.

NOTE 25 Effectif

La ventilation des effectifs du Groupe (incluant les activités abandonnées) est la suivante :

	31 décembre	
	2025	2024
Personnel statut France	852	953
Personnel contrat local	2 284	2 425
TOTAL	3 136	3 378

Le total des coûts de personnel employé s'élevait à 408,6 millions de dollars US en 2025.

Le total des coûts de personnel employé s'élevait à 395,4 millions de dollars US en 2024.

NOTE 26 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence des administrateurs ainsi que la rémunération du Directeur Général.

En dollars US	31 décembre	
	2025	2024
Avantages des employés à court terme versés ^(a)	2 054 268	1 871 099
Rémunération(s) allouée(s) aux administrateurs	485 695	458 990
Avantages des employés postérieurs à l'emploi – retraite ^(b)	15 791	15 106
Paielements fondés sur des actions ^(c)	476 430	416 559

(a) Hors charges patronales.

(b) Coûts des services rendus et charge d'intérêt.

(c) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des fonctions – Président-Directeur Général

Sophie ZURQUIYAH bénéficie, depuis sa nomination en 2018 en qualité de Directeur Général, d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation de son mandat social. Dans le cadre de son renouvellement par le Conseil d'administration en date du 5 mai 2022 et de sa nomination en tant que Président-Directeur Général en 2025, cette indemnité a été maintenue dans les termes et conditions suivants :

- Sophie Zurquiyah bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation, et en cas de non-renouvellement de mandat intervenant dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous;
- Aucun versement ne saurait avoir lieu en cas de faute grave ou lourde, quel que soit le motif de départ.

Le versement de l'indemnité spéciale de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Sophie Zurquiyah réalisés au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante :

- (i) si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée;

- (ii) si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 % et inférieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant;

- (iii) si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 et 100 % de son montant.

Cette indemnité contractuelle de Rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Sophie Zurquiyah pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la Rémunération Annuelle de référence du mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité contractuelle de rupture est conforme aux dispositions du Code AFEP MEDEF en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

NOTE 27 Transactions avec les entreprises associées et coentreprises

Les coentreprises et entreprises associées du groupe Viridien appartiennent majoritairement à l'activité d'Acquisition de Données Contractuelles Terrestre et Marine.

Le tableau suivant présente les transactions avec nos coentreprises et nos entreprises associées.

	31 décembre					
	2025			2024		
	Coentre- prises	Entreprises associées	Total	Coentre- prises ^(a)	Entreprises associées	Total
<i>En millions de dollars US</i>						
Ventes de matériel géophysique	-	-	-	-	-	-
Locations de matériel et prestations de conseil	0,0	-	0,0	-	-	-
Produits	0,0	-	0,0	-	-	-
Autres produits et charges	-	-	-	(0,6)	-	(0,6)
Coût des ventes	-	-	-	(0,6)	-	(0,6)
Autres produits (charges) financiers	-	-	-	0,5	-	0,5
Créances commerciales et contrats d'intermédiaire	-	-	-	-	-	-
Créances et actifs	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et contrats d'intermédiaire	-	-	-	-	-	-
Dettes et passifs	-	-	-	-	-	-

(a) Correspond en 2024 à des transactions liées avec une société mise en équivalence de l'activité d'Acquisition de Données Marine liquidée en 2025.

Aucune facilité de paiement ou prêt n'a été accordé au Groupe par les actionnaires pendant les deux dernières années.

NOTE 28 Informations complémentaires sur les flux de trésorerie**Exploitation**

Avant variation du besoin en fonds de roulement, la trésorerie nette générée par les opérations d'exploitation s'est élevée à 428,1 millions de dollars US en 2025, en baisse comparée à 2024 (518,0 millions de dollars US).

La variation du besoin en fonds de roulement a eu un impact positif sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation de 48,4 millions de dollars US en 2025, en raison principalement d'un niveau élevé d'encaissements clients dans le segment DDE en 2025, notamment au Mexique avec Pemex.

Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs

En 2025, les amortissements et dépréciations incluaient (7,5) millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur dont :

- (3,8) millions de dollars US de perte de valeur sur les études Earth Data (Note 10) ;
- (3,7) millions de dollars US de perte de valeur relative aux coûts de développement capitalisés pour Geoscience.

En 2024, les amortissements et dépréciations incluaient (26,8) millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur dont :

- (20,3) millions de dollars US de perte de valeur relative à la R&D dans le segment SMO ;
- (3,7) millions de dollars US de perte de valeur relative aux coûts de développement capitalisés pour Geoscience ;
- (1,9) millions de dollars US de perte de valeur relative à la marque de commerce dans le segment SMO lié aux activités Gauges.

Plus ou moins-value de cessions d'actif

En 2025, les plus ou moins-values de cession d'actifs s'élèvent à 2,0 millions de dollars, liées principalement à un remboursement d'assurance de 1,5 millions de dollars faisant suite à la destruction du toit d'un bâtiment à Saint-Gaudens lié à l'activité SMO.

En 2024, les plus ou moins-values de cession d'actifs s'élèvent à 3,7 millions de dollars, liées principalement à la plus-value de cession de 4,0 millions de dollars d'un bâtiment à Houston lié à l'activité SMO.

Résultat des sociétés mises en équivalence

En 2025, nos quotes-parts dans Versal AS et dans Reservoir Evaluation LLP ont généré respectivement une perte de (0,5) millions de dollars US et de (0,3) million de dollars US.

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'est élevé à 476,6 millions de dollars US en 2025 contre 456,7 millions de dollars US en 2024.

Investissement

Les flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à (189,7) millions de dollars US en 2025 comparé à (286,0) millions de dollars US en 2024.

Investissement dans les études Earth Data

En 2025, les investissements dans les études Earth Data se sont élevés à (166,2) millions de dollars US en 2025 comparé à (252,1) millions de dollars US en 2024. L'année 2024 avait été marquée par un niveau d'investissement particulièrement élevé en raison de l'étude Laconia à grande échelle visant à renforcer la position stratégique de Viridien en matière de données dans le golfe du Mexique (États-Unis).

Produits nets de cessions d'immobilisations

En 2025, les produits nets de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 2,7 millions de dollars US (inclus un remboursement d'assurance lié à l'activité SMO) contre 6,8 millions de dollars US en 2024 (inclus la cession d'un bâtiment à Houston lié à l'activité SMO).

Acquisitions d'activités et d'actifs

En 2025, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisitions d'activités et d'actifs.

En 2024, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisitions d'activités et d'actifs.

Produits de cessions d'activités

En 2025, Viridien a enregistré un produit de cession de 11,5 millions de dollars US pour la vente de l'activité Gauges aux États-Unis.

En 2024, Viridien n'a réalisé aucune cession d'activité.

Variation des autres actifs financiers non courants

Les variations des autres actifs non courants correspondent principalement aux valeurs mobilières de placement et dépôts long terme mis en nantissement dans le but de satisfaire à certaines exigences de garantie.

Financement

En 2025, le flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont élevés à (420,7) millions de dollars US, ils comprenaient principalement :

- le remboursement total de nos obligations HYP 2027 pour (1 073,8) millions de dollars US ;
- le rachat pour (0,9) million de dollars US de nos propres obligations;
- des remboursements partiels anticipés de nos obligations HYB 2023 pour un total de (95,5) millions de dollars US;
- des remboursements de prêt lié à notre Data center au UK pour (28,9) millions de dollars US;
- l'encaissement de nouveaux prêts BPI pour 11,2 millions de dollars US;
- des paiements pour remboursements anticipés (call premium) de nos obligations HYB 2027 pour (21,9) millions de dollars US ainsi que de nos obligations HYB 2023 pour (2,7) millions de dollars US;
- des paiements de frais de transactions liés au refinancement pour (3,7) millions de dollars US;
- des paiements au titre des contrats de location pour (54,7) millions de dollars (note 13);
- des intérêts financiers en lien avec la dette long-terme pour (91,7) millions de dollars US (note 13);
- des dividendes versés aux partenaires minoritaires pour (1,4) million de dollars US.

En 2024, le flux de trésorerie consommé par les opérations de financement comprenait principalement :

- le rachat pour 52,6 millions de dollars US et 6,4 millions d'euros de nos propres obligations;
- des paiements au titre des contrats de location pour (55,7) millions de dollars US (note 13);
- des intérêts financiers en lien avec la dette long-terme pour (92,3) millions de dollars US (note 13);
- des dividendes versés aux partenaires minoritaires pour (3,3) million de dollars US.

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Locations relatives aux Bureaux/Bâtiments	(19,7)	(23,9)
<i>Bâtiment précédemment comptabilisé comme du crédit-bail</i>	(2,5)	(1,8)
<i>Autres bureaux/bâtiments</i>	(17,2)	(22,1)
Locations relatives aux Machines & Équipements	(35,0)	(31,8)
TOTAL DES FLUX DE TRÉSORERIE AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION	(54,7)	(55,7)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Disponibilités et dépôts bancaires	114,8	211,2
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme	58,2	90,5
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	173,0	301,7

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités non disponibles s'élevant à 71,3 millions de dollars US au 31 décembre 2025, contre 50,9 millions de dollars US au 31 décembre 2024. Cette trésorerie correspond aux soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par des filiales implantées dans des pays où le contrôle des changes ou des contraintes légales ne permettent pas de rendre disponibles ces montants de trésorerie pour une utilisation par le Groupe ou par l'une de ses filiales. En 2025, les valeurs mobilières de placement

et dépôts à terme n'incluent pas 36,9 millions de dollars US mis en nantissement dans le but de satisfaire à certaines exigences de garantie. La trésorerie mise en nantissement pour une durée supérieure à un an est comptabilisée pour 24,0 millions de dollars US en instruments financiers (note 7) et la trésorerie mise en nantissement pour une durée inférieure à un an est comptabilisée pour 12,9 millions de dollars US en disponibilités bloquées (note 4 dans les autres actifs courants).

NOTE 29 Résultat net par action

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions de dollars US</i>		
Résultat net – part du Groupe (A)	71,1	49,8
Effet dilutif	-	-
Actions ordinaires en circulation en début d'exercice (B)	7 161 467	7 136 762
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période résultant de l'exercice d'options d'achat d'actions et livraison d'actions gratuites (C)	11 514	14 445
Nombre moyen pondéré d'actions propres (D)	249	249
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ((E) = (B) + (C) - (D))	7 172 731	7 150 958
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options	-	-
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	49 800	33 756
Nombre d'actions potentielles liées aux BSA	-	-
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif (F)	7 222 531	7 184 713
Résultat net par action	-	-
– Base (A)/(E)	9,92	6,97
– Dilué (A)/(F)	9,85	6,93
Résultat net provenant des activités poursuivies – part du Groupe	68,3	35,1
– Résultat net par action, base	9,52	4,91
– Résultat net par action, dilué	9,45	4,89
Résultat net provenant des activités abandonnées – part du Groupe	2,9	14,7
– Résultat net par action, base	0,40	2,06
– Résultat net par action, dilué	0,40	2,05

NOTE 30 Événements postérieurs à la clôture**Guerre au Moyen-Orient**

Nous suivons de très près les répercussions du conflit au Moyen-Orient, en accordant la priorité à la sécurité et au soutien de nos employés, ainsi qu'à l'évaluation des conséquences économiques potentielles de cette situation, notamment celles liées à la volatilité accrue des prix du pétrole et du gaz. Viridien ne possède pas d'actifs importants dans cette région.

NOTE 31 Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2025

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de leur date d'acquisition lors de la prise de contrôle par le Groupe.

Certaines sociétés mises en sommeil n'ont pas été listées ci-dessous.

Le pourcentage d'intérêt correspond généralement au pourcentage de contrôle dans la Société.

Numéro SIREN ^(a)	Nom des sociétés	Siège	% d'intérêt
403 256 944	CGG Services SAS	France	100
	CGG Holding BV	Pays-Bas	100
	CGG Services (Norway) AS	Norvège	100
	CGG Services (UK) Limited	Royaume-Uni	100
	CGG do Brasil Participações Ltda	Brésil	100
	Veritas do Brasil Ltda	Brésil	100
	CGG Mexico, SA de CV	Mexique	100
	CGG Holding (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100
	CGG Services (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100
	CGG Land (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100
	CGG Services (Canada) Inc.	Canada	100
	CGG Services (Australia) Pty Ltd	Australie	100
	CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd	Brunei	100
	PT CGG Services Indonesia ^(b)	Indonésie	100
	CGG Services India Private Ltd	Inde	100
	CGG Technology Services (Beijing) Co. Ltd	Chine	100
	CGG Services (Singapore) Pte Ltd	Singapour	100
	CGG Services (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100
	CGG Vostok ^(c)	Russie	100
866 800 154	Sercel Holding SAS	France	100
378 040 497	Sercel SAS	France	100
	Concept Systems Limited	Royaume-Uni	100
	Sercel Inc.	Oklahoma, États-Unis d'Amérique	100
	Sercel GeoComp	Delaware, États-Unis d'Amérique	100
	Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd ^(b)	Chine	51
	Sercel Singapore Pte Ltd	Singapour	100
	De Regt Marine Cables BV	Pays-Bas	100

(a) Le numéro SIREN est un numéro d'identification individuelle des sociétés en vertu de la loi française.

(b) Le groupe contrôle ces entités.

(c) Le chiffre d'affaires réalisé en 2025 représente moins de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe Viridien.

Participation ne donnant pas le contrôle

Le Groupe ne consolide pas par intégration globale d'entité significative dont il détiendrait une part inférieure à la moitié des droits de vote.

Aucune filiale avec des participations ne donnant pas le contrôle ne contribue de façon significative aux activités, aux flux financiers et aux résultats consolidés du Groupe au 31 décembre 2025. La principale société détenue par Viridien et des intérêts minoritaires est la société Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd, filiale de Sercel SAS basée en Chine.

NOTE 32 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe :

	31 décembre			
	2025		2024	
	Deloitte	BDO	EY	Mazars
<i>En milliers de dollars US</i>				
Audit : Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 420	719	1 660	915
Audit : Missions accessoires ^(a)	120	151	161	3
Prestations fiscales ^(b)	164	-	47	0
Autres prestations ^(c)	153	0	137	0
TOTAL	1 858	871	2 006	918

(a) En 2025, les honoraires des missions accessoires sont principalement constitués de frais annexes (frais de mission et débours), ainsi que d'honoraires au titre de la certification des informations en matière de durabilité fixées par la CSRD ("Corporate Sustainability Reporting Directive") pour BDO et de la revue du nouveau système de consolidation pour Deloitte.

(b) En 2025, il s'agit essentiellement de la revue du Crédit d'impôt recherche ("CIR") 2024 et de travaux de compliance fiscale à l'étranger.

(c) En 2025, il s'agit essentiellement d'une mission de benchmark fonctionnel.

6.1.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société VIRIDIEN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VIRIDIEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et de gestion des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

(Notes 1.3.7 et 11 de l'annexe des comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivants :

- Geoscience (GEO) : 725,6 millions de dollars US ;
- Earth Data (EDA) : 182,2 millions de dollars US ;
- Sensing & Monitoring (SMO) : 184,4 millions de dollars US.

Le Groupe réalise des tests de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur et, a minima, une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, affectés aux UGT GEO, EDA et SMO.

Les modalités de mise en œuvre des tests de valeur, ainsi que les hypothèses retenues, sont décrites en note 11 de l'annexe.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond à la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, définie comme étant l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés, établis sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, et notamment des analyses sectorielles.

Ces prévisions ont été préparées dans un contexte de difficultés à appréhender (i) les perspectives d'avenir des investissements du secteur Exploration et Production, ainsi que (ii) les impacts de la Transition Énergétique et du développement des nouveaux business sur le modèle d'affaires. Dans ce contexte, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations et le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et du fait que la détermination de leurs valeurs recouvrables requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la réalisation des tests.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance :

- du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation, et
- des modalités d'approbation du résultat de ces tests par les organes de gouvernance de votre société.

Nous avons également apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT et rapproché des comptes les valeurs nettes comptables des actifs faisant l'objet des tests de dépréciation.

Nous avons obtenu les prévisions de flux d'exploitation et de trésorerie des UGT, établies par le Groupe, et vérifié leur cohérence avec le budget 2026, approuvé par le Conseil d'administration, et les estimations de la Direction à moyen et long-terme. Nous avons également apprécié la cohérence des flux d'exploitation des UGT au regard des prévisions d'investissements du secteur Exploration et Production issues des analyses sectorielles.

Nos procédures ont également consisté à :

- réaliser une analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie par rapport aux réalisations ;
- apprécier l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction.

Nous avons, avec le support de nos spécialistes en évaluation, apprécié au regard de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des taux d'actualisation et des taux de croissance sur lesquelles se fondent le calcul des flux actualisés de trésorerie.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition présentées en note 11 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons notamment apprécié la cohérence des analyses de sensibilité présentées dans les comptes consolidés, en particulier en ce qui concerne le choix des variables et les hypothèses de variation. Nous avons de plus vérifié l'exactitude arithmétique de celles-ci.

Évaluation des études Earth Data

(Notes 1.3.7 et 10 de l'annexe des comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des études Earth Data (marine) s'élève à 494,1 millions de dollars US.

La note 1.3.7 de l'annexe des comptes consolidés rappelle que les études Earth Data regroupent les études sismiques sous-jacentes à l'attribution à des clients de licences d'utilisation non exclusives. Elle présente aussi les modalités de comptabilisation des études et de mise en œuvre des tests de dépréciation, en cas d'indice de perte de valeur, et dont les principaux paramètres sont présentés en note 10 de l'annexe. Comme indiqué dans cette note, les tests mis en œuvre au 31 décembre 2025 ont conduit à comptabiliser une perte de valeur de 3,8 millions de dollars US.

Les prévisions de ventes ayant servi de base à la détermination de la valeur recouvrable ont été établies sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, et notamment des analyses sectorielles par bassin.

Nous avons considéré que l'évaluation des études Earth Data est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et du fait que la détermination de leurs valeurs recouvrables requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la réalisation des tests.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance de la méthodologie retenue par la direction de votre société pour évaluer la valeur recouvrable des études Earth Data et en avons examiné la conformité aux normes comptables en vigueur.

Nous avons analysé les indices de perte de valeur suivi par le Groupe. S'agissant des prévisions de ventes futures nous avons apprécié la cohérence de cette analyse au regard :

- des prévisions établies par la direction dans le cadre du test de valeur de l'UGT EDA ; et
- d'une analyse rétrospective des estimations de ventes par rapports aux réalisations.

Nous avons également apprécié la cohérence de cette analyse de la cohérence des prévisions de ventes par bassin telles qu'elles ressortent (i) des prévisions d'investissements du secteur Exploration et Production issues des analyses sectorielles et (ii) de l'attractivité de l'étude pour les clients potentiels.

Nous avons apprécié l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction.

En cas d'indice de perte de valeur, nous avons, avec le support de nos spécialistes en évaluation, apprécié au regard de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des taux d'actualisation sur lesquelles se fondent le calcul des flux actualisés de trésorerie.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des études Earth Data présentées en note 10 de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VIRIDIEN par l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

Au 31 décembre 2025, les cabinets Deloitte & Associés et BDO Paris étaient dans la 1^{re} année de leur mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et de gestion des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et de gestion des risques

Nous remettons au Comité d'audit et de gestion des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et de gestion des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et de gestion des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et de gestion des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2026

Les commissaires aux comptes

BDO Paris
Éric PICARLE

Deloitte & Associés
Emmanuel ROLLIN

6.2 Comptes annuels 2024-2025 de Viridien SA

6.2.1 BILAN

		31 décembre 2025			31 décembre 2024
En millions d'euros	Notes	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE		9 706,2	(7 265,0)	2 441,2	2 349,0
Immobilisations incorporelles	3	26,1	(26,0)	0,1	0,3
Autres immobilisations incorporelles		26,1	(26,0)	0,1	0,3
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	0,3	(0,2)	0,1	0,1
Constructions		0,1	(0,1)	-	-
Autres immobilisations corporelles		0,2	(0,1)	0,1	0,1
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières	4	9 679,8	(7 238,8)	2 441,0	2 348,6
Participations		8 947,6	(7 238,8)	1 708,8	1 478,4
Créances rattachées à des participations		726,8	-	726,8	864,6
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		5,4	-	5,4	5,6
ACTIF CIRCULANT		186,9	(12,7)	174,2	277,7
Avances & acomptes versés sur commandes		0,6	-	0,6	0,9
Créances		149,7	-	149,7	111,9
Créances clients et comptes rattachés	5	20,1	-	20,1	20,5
Autres créances d'exploitation		2,2	-	2,2	2,3
Autres créances	6	127,4	-	127,4	89,1
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10	15,0	(12,7)	2,3	7,4
Instruments de Trésorerie Actif		1,4	-	1,4	3,5
Disponibilités		18,6	-	18,6	154,0
Charges Constatées d'avance		1,6	-	1,6	-
Comptes de régularisation actif	15	42,9	-	42,9	50,0
TOTAL ACTIF		9 936,0	(7 277,7)	2 658,3	2 676,7

En millions d'euros

		31 déc. 2025	31 déc. 2024
CAPITAUX PROPRES	7	1 236,3	949,9
Capital		7,2	7,2
Primes d'émission, d'apport et de conversion		500,7	500,3
Écart de réévaluation		0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1
Autres réserves		6,1	6,1
Report à nouveau		428,6	244,0
Résultat de l'exercice		286,0	184,6
Provisions réglementées		0,4	0,4
PROVISIONS	8	15,0	2,2
Provisions pour risques		14,3	1,4
Provisions pour charges		0,7	0,8
DETTES		1 366,1	1 640,7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	800,3	1 027,4
Emprunts dettes financières divers	9	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	27,2	23,4
Dettes fiscales et sociales	12	5,7	4,4
Autres dettes d'exploitation		-	1,5
Autres dettes	13	532,9	584,0
Comptes de régularisation passif	14	40,9	83,9
TOTAL PASSIF		2 658,3	2 676,7

6.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2025	2024
Prestations de services		-	-
Produits des activités annexes		41,0	34,9
Chiffre d'affaires	16	41,0	34,9
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1,3	0,2
Autres produits de gestion courante		1,7	0,8
Produits d'exploitation		44,0	35,9
Consommations en provenance des tiers		(63,8)	(40,2)
Impôts et taxes		(0,7)	(0,9)
Charges de personnel		(10,0)	(10,1)
Autres charges de gestion courante		(2,4)	(1,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(0,3)	(0,3)
Charges d'exploitation		(77,2)	(52,6)
Résultat d'exploitation		(33,2)	(16,7)
Gains de change		87,4	12,4
Dividendes reçus des filiales		137,8	37,4
Produits d'intérêts		87,3	109,2
Autres produits		0,5	1,2
Reprises sur provisions		567,5	305,9
Produits financiers		880,5	466,1
Charges d'intérêts		(139,5)	(134,8)
Autres charges financières		(222,7)	-
Pertes de change		(61,0)	(30,2)
Dotations aux provisions		(137,6)	(100,4)
Charges financières		(560,8)	(265,4)
Résultat financier	19	319,7	200,7
Résultat courant		286,5	184,0
Produits exceptionnels		-	1,4
Charges exceptionnelles		(0,1)	(1,1)
Résultat exceptionnel	20	(0,1)	0,3
Impôts sur les bénéfices	21	(0,4)	0,3
Résultat net		286,0	184,6

6.2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

		31 décembre	
En millions d'euros	Notes	2025	2024
EXPLOITATION			
Résultat net		286,0	184,6
Dividendes reçus non cash	19	(137,8)	(37,3)
Amortissements et provisions		0,1	0,2
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	222,4	-
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		(430,0)	(204,7)
Annulation du coût de la dette financière externe	19	82,2	86,4
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(44,0)	(45,4)
Capacité d'autofinancement		(21,1)	(16,2)
(Augmentation) diminution des créances clients		0,3	(7,8)
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		9,6	(7,9)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		2,6	6,6
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		5,5	4,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(3,1)	(21,0)
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Acquisition de participations		-	-
Total investissement		-	-
Valeurs de cessions des actifs		-	-
Remboursement de prêts		0,4	0,5
Attribution de prêts		(0,5)	(0,9)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(0,1)	(0,4)
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	9	(1 075,2)	(54,6)
Charges d'intérêts payées	9	(83,4)	(86,7)
Nouveaux emprunts	9	900,7	-
Variation prime d'émission nette des amortissements		-	-
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	-
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		120,6	118,5
Augmentation de capital	7	0,4	-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(136,9)	(22,8)
Variation de trésorerie		(140,1)	(44,2)
Trésorerie à l'ouverture		158,7	202,9
Trésorerie à la clôture		18,6	158,7

6.2.4 NOTES ANNEXES

NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables	324	NOTE 14	Produits et charges constatées d'avance	344
NOTE 2	Faits marquants	326	NOTE 15	Comptes de régularisation	345
NOTE 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	328	NOTE 16	Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques	345
NOTE 4	Immobilisations financières	329	NOTE 17	Chiffre d'affaires	347
NOTE 5	Clients	333	NOTE 18	Transferts de charges	347
NOTE 6	Autres créances	334	NOTE 19	Résultat financier	347
NOTE 7	Capital social et plan d'options	335	NOTE 20	Résultat exceptionnel	348
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	340	NOTE 21	Impôts sur les bénéfices	349
NOTE 9	Dettes financières	341	NOTE 22	Effectifs	350
NOTE 10	Instruments financiers	343	NOTE 23	Rémunération des administrateurs et du Directeur Général	350
NOTE 11	Dettes fournisseurs	344	NOTE 24	Transactions avec les sociétés liées	351
NOTE 12	Dettes fiscales et sociales	344	NOTE 25	Événements postérieurs à la clôture	351
NOTE 13	Autres dettes	344			

NOTE 1 Principes, règles et méthodes comptables**Principes généraux et changements de méthodes**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice est de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2025 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 26 février 2026 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

Viridien SA est la société mère du Groupe Viridien. Le siège social de Viridien est situé au 27 Avenue Carnot, 91300 Massy depuis le 31 mai 2019.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, la Société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement. Ce changement réglementaire constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation, au sens de l'article 122-1 et 831-2 du plan Comptable Général.

À l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement ;
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité ;
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :

- les refacturations de charges sont comptabilisées au crédit des comptes de charges initialement débités,

- les remboursements de charges autre que les remboursements de frais de personnel sont comptabilisés au crédit des comptes de charges initialement débités,
- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au crédit du compte 649 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 758 Indemnités et autres produits figurant dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat.

Ainsi, le résultat exceptionnel est dorénavant présenté de manière agrégée, avec un total des produits exceptionnels et un total des charges exceptionnelles (note 20).

Le résultat exceptionnel 2024 n'a pas fait l'objet de ce retraitement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- agencements : six à dix ans ;
- matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- matériels de transport : trois à cinq ans ;
- matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur des estimations : flux de trésorerie futurs attendus, taux d'actualisation appliqués à ces flux, et taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

Viridien a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 **Faits marquants****Au cours de l'exercice 2025****Émission d'obligations sécurisées de premier rang et réalisation des conditions de règlement de l'offre de rachat et remboursement des obligations existantes**

La Société s'est engagée dans un processus de refinancement au cours du premier trimestre 2025. Ce refinancement est une étape importante dans la feuille de route financière présentée par le groupe il y a un an :

- le refinancement proposé réduit la dette brute en mobilisant les excédents de trésorerie disponibles au bilan, cette transaction fait suite aux rachats d'obligations pour un montant de 60 millions de dollars effectués en 2024.
- l'objectif de Viridien est de poursuivre son désendettement grâce aux excédents de trésorerie, tant en termes de dette brute que de dette nette.
- par ailleurs, la direction reste concentrée sur le maintien d'un profil de liquidité solide, soutenu par :
 - (i) une augmentation de la ligne de crédit renouvelable (RCF) de 100 millions de dollars à 125 millions de dollars ;
 - (ii) un solde de trésorerie proche du niveau de 100 millions de dollars correspondant à ses besoins opérationnels ;
 - (iii) l'allongement de l'échéance de la dette du groupe.

L'offre a conduit les trois agences de notation à réviser favorablement leurs notations, sous réserve de sa bonne réalisation. Moody's, S&P et Fitch ont chacune attribué aux Obligations une notation supérieure d'un cran par rapport aux Obligations existantes (respectivement à B2, B et BB-). Par ailleurs, Moody's a indiqué qu'elle relèvera sa notation corporate B2 (contre B3 auparavant), tandis que S&P a attribué une perspective positive à sa notation B-.

Le 25 mars 2025, la Société a émis des obligations 2030 garanties à 10 % pour un montant nominal de 450 millions de dollars US et des obligations 2030 garanties à 8,5 % pour un montant nominal de 475 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2030 »). Les obligations 2030 sont garanties par certaines filiales de Viridien sur une base senior.

La Société a aussi conclu le 25 mars 2025 un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'une maturité de 5 ans d'un montant de 125 millions de dollars US, garanti par les mêmes sûretés que les obligations 2030, portant intérêt déterminé selon le taux SOFR auquel est ajoutée une marge maximale de 4,1 % l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et

de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La facilité de crédit renouvelable de 2021 a également été résiliée le 25 mars 2025.

Le produit résultant de l'émission, ainsi que les liquidités disponibles, ont été utilisés pour :

- (i) le règlement de tous les frais et dépenses liés au refinancement ;
- (ii) satisfaire et libérer le 25 mars 2025 la totalité des obligations de second rang existantes venant à échéance en 2027 pour un montant total restant de 447 millions de dollars américains et 578 millions d'euros.

Les coûts de transaction relatifs au refinancement ont été comptabilisés au compte de résultat en charges d'exploitation et en charges financières pour les frais de remboursement anticipés.

Émission de deux emprunts euros auprès de la BPI

Le 3 juillet 2025, la Société a souscrit auprès de Bpifrance, la banque publique d'investissement française deux nouveaux emprunts de 5 millions d'euros à échéance 31 juillet 2029.

Ces emprunts « Vert » et « Croissance » de 5 millions chacun remboursables trimestriellement portent intérêts respectivement à 4,61 % et 4,57 %.

Remboursement partiel des Obligations à haut rendement 2030

Au second semestre 2025, un programme de réduction de l'endettement a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 45,5 millions d'euros passant ainsi de 475 millions d'euros à 429,5 millions d'euros. La tranche dollar US a été remboursée pour 43,4 millions de dollars US passant ainsi de 450 millions de dollars US à 406,6 millions de dollars US.

Ces remboursements par anticipation ont fait l'objet d'une pénalité de 3 % inscrite en charges financières dans les comptes de la Société. (note 9)

Cession des crédits d'impôt recherche

En juin 2025, la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring la créance de crédit d'impôt recherche 2024. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 5,7 millions d'euros après une commission d'escompte de 0,9 million d'euro imputée en charges financières et une réserve de 5 % inscrite au débit du compte dépôts et cautionnements.

En millions d'euros

	2025
Montant des crédits d'impôts cédés	6,9
Commission d'escompte	(0,9)
Réserve	(0,3)
Montant encaissé	5,7

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations.

Valeur des titres de participation au 31 décembre 2025

La valeur nette comptable des titres de participation détenus par la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 1 708,8 millions d'euros. La valeur comptable de ces titres s'apprécie au regard de leur valeur d'usage.

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres a amené la Société à constater une reprise nette de provisions de 222,3 millions d'euros en 2025. Cette reprise s'ajoute à la reprise de provisions liée à la cession des titres Wavefield intervenue au cours de l'exercice (220,5 millions d'euros), portant à 442,8 millions d'euros le montant total des reprises nettes de provision sur titres de participations. Le détail de cette provision est donné en note 4. Au titre de l'exercice 2024, la Société avait constaté une reprise nette aux provisions de 199,1 millions d'euros.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

Évolution de la gouvernance

En novembre 2025, le Groupe a annoncé son intention de rétablir une gouvernance dissociée à compter de l'Assemblée Générale du 3 juin 2026, avec la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, Sophie Zurquiyah deviendra Présidente non exécutive du Conseil d'administration à l'issue de son second mandat de Directrice Générale, afin d'assurer la continuité stratégique et la vision à long terme du Groupe.

Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé la nomination de Henning Berg en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 3 juin 2026. Il rejoindra le Groupe le 3 mars 2026 en tant que Chief Operating Officer afin d'assurer une transition

progressive. Sa nomination en tant qu'administrateur sera soumise à l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2024

Changement de nom

Lors de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé la résolution visant à changer la dénomination sociale de CGG en Viridien.

Afin de soutenir davantage sa stratégie de croissance, l'entreprise a adopté la nouvelle marque Viridien, marquant ainsi une nouvelle étape dans son développement stratégique en tant que société spécialisée en Technologies Avancées, Digital et Données Terrestres. Ce nouveau nom renforce l'orientation du groupe autour d'un portefeuille de solutions comprenant ses activités principales en Géosciences, Données Terrestres et Surveillance & Monitoring, ainsi que de nouvelles offres dans les marchés à faible empreinte carbone, notamment les Mines & Minéraux et le Captage et Stockage du Carbone (CCS). Par ailleurs, l'entreprise étend son expertise à des marchés au-delà du secteur de l'énergie, notamment dans le Calcul Haute Performance (HPC) et la Surveillance des Infrastructures.

Regroupement des actions

Le 31 juillet 2024, la Société a réalisé un regroupement des actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action de 1 euro de valeur nominale. Après regroupement le capital social est donc fixé à 7 161 465 euros divisé en 7 161 465 actions de 1 euro chacune.

Cession des crédits d'impôt recherche

En juin 2024, la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring la créance de crédit d'impôt recherche 2023. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 5,3 millions d'euros après une commission d'escompte de 1,1 million d'euro imputée en charges financières et une réserve de 5 % inscrite au débit du compte dépôts et cautionnements.

En millions d'euros

	2024
Montant des crédits d'impôts cédés	6,7
Commission d'escompte	(1,1)
Réserve	(0,3)
Montant encaissé	5,3

Remboursement partiel des Obligations à haut rendement 2027

Au second semestre 2024, un programme de rachat des obligations à haut rendement 2027 a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 6,3 millions d'euros passant ainsi de 585 millions d'euros à 578,7 millions d'euros. La

tranche dollar US a été remboursée pour 56,6 millions de dollars US passant ainsi de 500 millions de dollars US à 447,6 millions de dollars US.

Ces rachats ont été effectués en dessous de la valeur nominale des obligations et l'annulation des obligations rachetées a généré un boni de 0,1 million d'euro et 1,2 million de dollar US inscrits en produits exceptionnels dans les comptes de la Société. (notes 9 et 20).

NOTE 3 Immobilisations incorporelles et corporelles**Immobilisations incorporelles**

En millions d'euros	31 décembre					
	2025			2024		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	24,9	(24,9)	-	24,9	(24,9)	-
Frais de développement	1,2	(1,1)	0,1	1,2	(0,9)	0,3
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	26,1	(26,0)	0,1	26,1	(25,8)	0,3

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31 déc. 2024	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31 déc. 2025
Immobilisations brutes	26,1	-	-	26,1
Amortissements	(25,8)	(0,2)	-	(26,0)
Immobilisations incorporelles	0,3	(0,2)	-	0,1

Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31 décembre					
	2025			2024		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	0,1	(0,1)	-	0,1	(0,1)	-
Autres	0,2	(0,1)	0,1	0,2	(0,1)	0,1
Immobilisations corporelles	0,3	(0,2)	0,1	0,3	(0,2)	0,1

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31 déc. 2024	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31 déc. 2025
Immobilisations brutes	0,3	-	-	0,3
Amortissements	(0,2)	(0,0)	-	(0,2)
Immobilisations corporelles	0,1	(0,0)	-	0,1

NOTE 4 Immobilisations financières

En millions d'euros	31 décembre					
	2025			2024		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	8 947,6	(7 238,8)	1 708,8	9 160,0	(7 681,6)	1 478,4
Créances rattachées à des participations	726,8	-	726,8	864,6	-	864,6
Autres immobilisations financières	5,4	-	5,4	5,6	-	5,6
Immobilisations financières	9 679,8	(7 238,8)	2 441,0	10 030,2	(7 681,6)	2 348,6

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Solde net en début de période	1 478,4	1 251,7
Acquisitions de titres	236,0	265,9
Sorties/cessions de titres	(448,4)	(238,3)
Variation des provisions pour dépréciations des titres	442,8	199,1
Solde net en fin de période	1 708,8	1 478,4

Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

En millions d'euros	2024	Acquisitions de titres	Sorties/Cessions de titres	Variations de provisions	2025
CGG do Brasil Participações Ltda	9,0	-	-	-	9,0
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	-	-	-	0,1
CGG Holding B.V.	728,4	9,6	-	346,6	1 084,6
CGG Mexico SA de CV	0,1	-	-	-	0,1
CGG Services (NL) B.V.	-	0,6	-	-	0,6
CGG Services SAS	129,0	225,8	-	(21,8)	333,0
Geomar SAS	225,8	-	(225,8)	-	-
PT CGG Services Indonesia	0,1	-	-	-	0,1
Sercel SAS	354,4	-	-	(102,5)	251,9
Sercel Holding SAS	28,4	-	-	-	28,4
Veritas do Brazil Ltd	1,0	-	-	-	1,0
Vitzel S.A. de C.V.	0,1	-	(0,1)	-	-
Wavefield Inseis AS	2,0	-	(222,5)	220,5	-
Titres nets	1 478,4	236,0	(448,4)	442,8	1 708,8

Les acquisitions de titres correspondent à des opérations sur capital.

L'augmentation des titres de CGG Services SAS correspond à la fusion-absorption de Geomar dans CGG Services SAS. Cette opération de fusion simplifiée entre sœurs, CGG Services SAS et Geomar SAS étant toutes deux détenues à 100 % par Viridien SA,

s'est traduit par la sortie des titres de Geomar et leur inscription au niveau de CGG Services SAS sans impact sur le résultat de la Société.

Les sorties correspondent à la cession de Wavefield Inseis AS à CGG Services (Norway) AS, à la fusion de Geomar et à la liquidation de la société VITZEL S.A. de C.V.

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 des principales filiales de la Société (sociétés stratégiques pour le Groupe, holding et participations significatives) :

<i>En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue (en %)	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
CGG do Brasil Participações Ltda ^(b)	BRL	129,0	99,99	(19,8)
CGG Holding B.V. ^(b)	USD	808,6	100	12,0
CGG Services SAS ^(a)	EUR	297,0	100	35,5
Sercel Holding SAS ^(a)	EUR	62,4	100	0,7
Sercel SAS ^(a)	EUR	41,7	100	(20,1)
Wavefield Inseis AS ^(b)	USD	(0,3)	100	0,4
Autres ^(c)	USD	5,3	-	2,2

(a) Extrait des comptes statutaires 2025 provisoires de la Société établis en devise locale.

(b) Extrait des liasses de consolidation IFRS 2025 de la Société établis en devise fonctionnelle.

(c) Somme des liasses de consolidation IFRS 2025 des autres filiales de la Société en USD.

À titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1 € = 1,175 USD et 6,43640 BRL

Dépréciations relatives aux titres de participations

La valeur d'usage des titres de participation a été déterminée sur la base des business plan par activité du Groupe.

Les valeurs d'utilité sont déterminées comme indiqué ci-après :

- flux de trésorerie budgétés et flux de trésorerie prévisionnels sur la période du plan d'affaires de chaque UGT, ces périodes formant la période explicite. La période explicite de l'UGT Geoscience est de 3 ans, celles des UGTs EDA et SMO étendues à 5 ans depuis l'exercice 2023. Ces deux années complémentaires permettent de couvrir la période de transition opérationnelle de ces UGTs vers l'acquisition nodale pour EDA et vers les nouveaux business pour SMO. Les flux de trésorerie ont été approuvés par la direction du groupe ;
- utilisation de flux de trésorerie normatifs au-delà des périodes explicites, le poids des flux de trésorerie normatifs actualisés représentant plus de 77 % de la valeur d'utilité pour les UGTs EDA, plus de 78 % pour l'UGT GEO et plus de 74 % pour l'UGT SMO ;
- taux de croissance à long terme de 2 % pour toutes les UGTs, avec les perspectives de croissance nulle attendues à long terme pour les activités pétrolières et gazières compensées par la forte dynamique de nos nouvelles activités, en particulier dans le domaine de la transition énergétique ;
- taux d'actualisation de 10,5 % pour toutes les UGTs, que nous considérons comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le taux d'actualisation inclut le risque associé à la dynamique de développement des nouveaux business, de la transition vers les activités d'acquisition nodales ainsi que le risque associé à la transition énergétique ;

Après avoir surperformé un marché en croissance modérée en 2025, Viridien anticipe qu'en 2026, bien que la volatilité à court terme des prix de l'énergie puisse inciter à une certaine prudence dans l'ensemble du secteur et conduire à un niveau d'activité plus modéré au premier semestre, une reprise est attendue au second semestre, aboutissant à un environnement d'activité globalement stable sur l'année. Au-delà de cet horizon, Viridien estime que les fondamentaux soutenant un cycle haussier favorable du secteur énergétique demeurent solides, portés par une demande soutenue en pétrole et en gaz dans un contexte où la transition énergétique est de plus en plus reconnue comme étant plus complexe et plus lente que prévu initialement. Plusieurs années de sous-investissement dans l'exploration et la production ont entraînés des ratios de renouvellement des réserves relativement faibles, tandis que le déclin naturel des champs continue de s'accélérer. La demande de pétrole et de gaz demeure positive selon les scénarios centraux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et la plupart des courtiers en énergie, ce qui implique un besoin continu d'investissements accrus E&P en amont. Une tendance clairement favorable qui devrait bénéficier à l'ensemble de nos activités.

Au-delà de nos activités traditionnelles, nous pensons que les marchés en forte expansion du Digital, de la Surveillance et de l'Observation ainsi que de la Transition Énergétique, domaines dans lesquels nous investissons au travers de nos solutions intégrées, contribueront significativement à la croissance des activités du Groupe dans les années à venir.

Nos projections financières sont basées sur ces trajectoires de croissance de nos activités cœur à forte différenciation technologique et sur la croissance de nos nouveaux business.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2025, se présente comme suit :

Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des :

<i>En millions d'euros</i>	Titres de participation	Créances rattachées	Avances de trésorerie	Créances rattachées aux participations	Provisions pour risques filiales	Total
CGG Holding B.V.	(346,6)	-	-	-	-	(346,6)
CGG Services SAS	21,8	-	-	-	-	21,8
Sercel SAS	102,5	-	-	-	-	102,5
Wavefield Inseis AS	(220,5)	-	-	-	-	(220,5)
TOTAL	(442,8)	-	-	-	-	(442,8)

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances rattachées

aux participations et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier (note 19).

Créances rattachées aux participations

Variation du poste « Créances rattachées aux participations »

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Solde net en début de période	864,6	910,6
Prêts accordés par la Société, en trésorerie ou par comptes-courants	415,7	55,3
Remboursements de créances rattachés, en trésorerie ou par comptes-courants	(470,1)	(151,5)
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	-	-
Incidence des variations de change	(80,5)	49,3
Variation des intérêts courus	(2,9)	0,9
Solde net en fin de période	726,8	864,6

Détail du poste « Créances rattachées aux participations »

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Prêt à CGG Holding (US) Inc	383,0	481,3
Prêt à CGG Holding BV	85,1	96,3
Prêt à CGG Services (UK) Ltd	42,5	48,1
Prêt à CGG Services Australia Pty	7,2	14,4
Prêt à CGG Services Singapore Pte Ltd	1,7	4,8
Prêt à Sercel SAS	60,0	60,0
Prêt à Sercel Holding SAS	60,0	60,0
Prêt à CGG Services Norway AS	68,1	77,0
Intérêts courus	19,2	22,7
Solde net en fin de période	726,8	864,6

CGG Holding BV

Le 1^{er} février 2013, plusieurs prêts à moyen terme ont été accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. Ces prêts à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5,5 %.

En 2014, 2015 et 2018, quatre, trois puis deux prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 969,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 807,9 millions d'euros.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces emprunts a été porté à 8,4 % et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2020, deux prêts d'un total de 200 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 166,9 millions d'euros.

Le 30 juin 2023, le taux d'intérêt du dernier prêt de 100 millions de dollars US a été porté à 9,75 % et sa maturité repoussée jusqu'au 1^{er} avril 2027.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt du dernier prêt de 100 millions de dollars US a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Holding B.V. s'élève à 100 millions de dollars US.

CGG Holding (U.S.) Inc.

Le 1^{er} avril 2021, dans le cadre du refinancement la Société a octroyé un prêt de 550 millions de dollars US à CGG Holding (U.S.) Inc. afin de lui permettre de rembourser le solde du 1st lien Note.

Le 31 mars 2023, un remboursement partiel de 50 millions de dollars US a été effectué par CGG Holding (U.S.) Inc. par reversion en compte courant pour un montant de 47,1 millions d'euros.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 portant intérêts au taux de 9,75 % l'an a été totalement reconverti en compte courant le 25 mars 2025.

Le 25 mars 2025, suite au refinancement, un nouveau prêt a été accordé par imputation sur le compte courant pour un montant total de 450 millions de dollars US. Ce prêt à échéance du 15 octobre 2030 porte intérêts au taux de 11 % l'an.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 450 millions de dollars US.

CGG Services (UK) Ltd.

Le 31 décembre 2021, la Société a octroyé un prêt à CGG Services UK Ltd. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 100 millions de dollars US.

Le 1^{er} mars 2022, la Société a octroyé un complément à CGG Services UK Ltd. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 50 millions de dollars US.

Le 2 décembre 2024, un remboursement partiel de 100 millions de dollars US a été effectué par CGG Services UK Ltd. par reversion en compte courant.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Services UK Ltd. s'élève à 50 millions de dollars US.

Sercel SAS

Le 1^{er} juin 2022, la Société a octroyé un prêt à Sercel SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 60 millions d'euros. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 9,5 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à Sercel SAS s'élève à 60 millions d'euros.

Sercel Holding SAS

Le 15 juin 2022, la Société a octroyé un prêt à Sercel Holding SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 40 millions d'euros.

Le 1^{er} janvier 2023, la Société a octroyé un complément à Sercel Holding SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions d'euros.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 9,5 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à Sercel Holding SAS s'élève à 60 millions d'euros.

CGG Services (Norway) AS

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services (Norway) AS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions de dollars US. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 21 juin 2024, la Société a octroyé un complément à CGG Services (Norway) AS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 60 millions de dollars US.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Services (Norway) AS. s'élève à 80 millions de dollars US.

CGG Services Australia Pty

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services Australia Pty par imputation sur le compte courant pour un montant total de 8,5 millions de dollars US.

Le 14 avril 2023, la Société a octroyé un complément à CGG Services Australia Pty par imputation sur le compte courant pour un montant total de 6,5 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Le 17 décembre 2025, un remboursement partiel de 6,5 millions de dollars US a été effectué par CGG Services Australia Pty par reversion en compte courant.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Services Australia Pty s'élève donc à 8,5 millions de dollars US.

CGG Services Singapore Pte

Le 30 décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services Singapore Pte par imputation sur le compte courant pour un montant total de 5 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Le 15 décembre 2025, un remboursement partiel de 3 millions de dollars US a été effectué par CGG Services Singapore Pte par reconversion en compte courant.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Services Singapore Pte s'élève donc à 2 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2025, le solde des différents prêts octroyés aux filiales du groupe s'élève à 690,5 millions de dollars US et 120 millions d'euros.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2025, les intérêts courus relatifs aux prêts accordés s'élèvent à 19,2 millions d'euros contre 22,7 millions d'euros à fin 2024.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements et des garanties opérationnelles de plus d'un an (2,6 millions d'euros) ainsi qu'aux réserves effectuées lors de la cession des crédits d'impôt recherche pour 1 million d'euro (*note 2*).

Ce poste inclut également deux comptes séquestre. Le premier d'un montant de 0,3 million d'euro ouvert dans le cadre de la sortie du Plan de Sauvegarde de la Société et correspondant aux sommes restantes dues aux créanciers défaillants jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan. Le second d'un montant de 1,4 million d'euro ouvert en 2022 lors de la vente du bâtiment Galileo au profit de l'acquéreur pour une durée maximum de 10 ans.

NOTE 5 Clients

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>		
Clients	20,1	20,5
Clients factures à établir	-	-
Provisions pour créances douteuses	-	-
Clients et comptes rattachés - net	20,1	20,5
<i>Dont à plus d'un an</i>	-	-

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du Groupe

NOTE 6 Autres créances

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>		
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	120,0	74,1
Créances et crédits d'impôt, nets	6,9	6,1
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	0,5	8,9
Autres	-	-
Autres créances	127,4	89,1

Détail du poste « Avances de trésorerie »

Depuis le 1^{er} février 2019, la Société s'est substituée à la société CGG Holding B.V. en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des avances de trésorerie rémunérées principalement à un taux SOFR

+ 3,5 % et emprunte auprès de ses filiales principalement à un taux SOFR + 1,5 %. La majorité des flux et opérations intragroupe sont encaissés et décaissés par le biais d'avances de trésorerie et ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie pour la Société.

La position nette des avances de trésorerie s'élève à (214,4) millions d'euros et se détaille comme suit :

	31 décembre			
	2025			2024
	Brut	Dépréciation	Net	Net
<i>En millions d'euros</i>				
Avances de trésorerie accordées	117,7	-	117,7	70,1
Intérêts courus attachés	2,3	-	2,3	4,0
Sous-total	120,0	-	120,0	74,1
Avances de trésorerie reçues	(328,3)	-	(328,3)	(375,9)
Intérêts courus attachés	(6,1)	-	(6,1)	(12,2)
Sous-total (note 13)	(334,4)	-	(334,4)	(388,1)
Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes	(214,4)	-	(214,4)	(314,0)

NOTE 7 Capital social et plan d'options

Capital social

Le 31 juillet 2024, la Société a réalisé un regroupement des actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, le capital social de Viridien se compose de 7 184 962 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2025, le montant des réserves libres de la Société s'élève à 1 221,4 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves libres de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2025, 2024 et 2023.

Viridien n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Au 31.12.2024	Affectation du résultat 2024	Résultat 2025	Opérations sur capital	Au 31.12.2025
Capital	7,2	-	-	-	7,2
Primes d'émission, d'apport et de conversion	500,3	-	-	0,4	500,7
Écart de réévaluation	0,2	-	-	-	0,2
Réserve légale	7,1	-	-	-	7,1
Autres réserves	6,1	-	-	-	6,1
Report à nouveau	244,0	184,6	-	-	428,6
Résultat de l'exercice	184,6	(184,6)	286,0	-	286,0
Provisions réglementées	0,4	-	-	-	0,4
Capitaux propres	949,9	-	286,0	0,4	1 236,3

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2025 correspondent à l'acquisition définitive de 18 984 actions gratuites sur la période et à l'exercice de 4 513 options de souscription

dont l'incidence s'est élevée à 0,4 million d'euro sur les capitaux propres de la Société.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et

administrateurs. Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2025 :

	Options initialement attribuées	Options initialement attribuées après opérations sur capital ^(a)	Options non exercées au 31.12.2025 ^(b)	Prix d'exercice par action ^(b)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	65 713	38 371	215 €	27 juin 2026	5,9 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	6 713	1 680	139 €	27 juin 2026	5,9 mois
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	2 273 520	22 827	12 934	152 €	27 juin 2027	17,9 mois
Plan du 6 janvier 2020	80 000	800	400	272 €	27 juin 2027	17,9 mois
Plan du 25 juin 2020	2 268 512	22 726	14 280	110 €	25 juin 2028	29,8 mois
Plan du 24 juin 2021	1 910 920	19 115	11 240	91 €	24 juin 2029	41,8 mois
Plan du 1 ^{er} juillet 2022	40 000	400	-	102 €	24 juin 2029	41,8 mois
Plan du 22 juin 2022	3 370 200	33 702	18 926	105 €	22 juin 2030	53,7 mois
Plan du 28 juillet 2023	160 000	1 600	-	79 €	28 juillet 2030	54,9 mois
Plan du 22 juin 2023	195 000	1 950	780	82 €	2 mars 2031	62,0 mois
Plan du 22 juin 2023	3 392 560	33 920	26 866	68 €	22 juin 2031	65,7 mois
TOTAL	20 906 272	209 466	125 477			

(a) Options initialement attribuées réévaluées suite au regroupement d'actions de 2024.

(b) Suite au regroupement d'actions de juillet 2024, les plans d'options ont été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 31 juillet 2024	Prix d'exercice avant ajustement	Prix d'exercice ajusté
Plan du 27 juin 2018	39 105	2,15 €	215 €
Plan du 11 décembre 2018	1 680	1,39 €	139 €
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	13 139	1,52 €	152 €
Plan du 6 janvier 2020	400	2,72 €	272 €
Plan du 25 juin 2020	15 004	1,10 €	110 €
Plan du 24 juin 2021	12 775	0,91 €	91 €
Plan du 1 ^{er} juillet 2022	200	1,02 €	102 €
Plan du 22 juin 2022	32 068	1,05 €	105 €
Plan du 28 juillet 2022	1 600	0,79 €	79 €
Plan du 22 juin 2023	1 950	0,82 €	82 €
Plan du 22 juin 2023	33 268	0,68 €	68 €

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le 27 juin 2019 et le 5 novembre 2019 le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance

liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 062 190 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 6 janvier 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 80 000 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,72 euros. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 7 ans et 6 mois.

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 940 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 968 512 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 330 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 710 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 870 920 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 22 juin 22, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 455 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 140 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 1 775 200 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en deux fois, en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 430 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 270 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 692 560 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2026 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Les quantités décrites ci-dessus pour les années 2018 à 2023 s'entendent avant le regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 100 actions anciennes) effectué en juillet 2024.

Aucune option de souscription d'actions n'a été accordée pour les exercices 2024 et 2025.

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2025 et 2024 :

	2025		2024	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>				
Options non exercées en début d'exercice	146 070	130,17 €	16 115 782	1,38 €
Attributions	-	-	-	-
Ajustements liés au regroupement d'actions	-	-	(15 954 482)	-
Exercées	4 513	87,40 €	-	-
Échues non exercées	16 080	98,89 €	15 230	214,38 €
Options non exercées en fin d'exercice	125 477	135,72 €	146 070	130,17 €
Options exerçables en fin d'exercice	105 443	148,48 €	89 498	159,88 €

Le cours moyen de l'action Viridien s'est élevé à 66,11 euros en 2025 et 45,35 euros en 2024.

Actions gratuites

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 280 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2024.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et

après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 740 000 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 407 905 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2023 et 50 % en juin 2024.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 22 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 455 000 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 1 140 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 887 600 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2024 et 50 % en juin 2025.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 848 700 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2024 et 50 % en juin 2025.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 430 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2026. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 1 270 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2026.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ; 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 841 500 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

Le 19 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 000 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2027. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 3 050 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2027.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 968 400 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches : 50 % en juin 2026 et 50 % en juin 2027.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 1 770 500 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2026 et 50 % en 2027.

Les quantités décrites ci-dessus pour les années 2021 à 2024 s'entendent avant le regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 100 actions anciennes) effectué en juillet 2024.

Le 18 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 10 000 actions gratuites au Président Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2028. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2027, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 41 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2028.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2027, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 8 885 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches : 50 % en juin 2027 et 50 % en juin 2028.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2027, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 8 520 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches : 50 % en juin 2027 et 50 % en 2028.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2027, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Unité de performance

Le 19 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 2 785 000 unités de performance à d'autres employés. Ces unités de performance se répartissent en deux tranches, avec une acquisition prévue en juin 2026 (pour 50 % des unités attribuées) et en juin 2027 (pour les 50 % restants). Ces acquisitions sont soumises à une condition de présence des employés concernés, ainsi qu'à des conditions de performance liées au cours de l'action Viridien, aux performances internes en matière d'EBITDA, de revenus BTC et de critères ESG.

Le 18 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 3 155 665 unités de performance à d'autres employés. Ces unités de performance se répartissent en deux tranches, avec une acquisition prévue en juin 2027 (pour 50 % des unités attribuées) et en juin 2028 (pour les 50 % restants). Ces acquisitions sont soumises à une condition de présence des employés concernés, ainsi qu'à des conditions de performance liées au cours de l'action Viridien, aux performances internes en matière d'EBITDA, de revenus BTC et de critères ESG.

NOTE 8 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31 décembre			
	2025		2024	
	CT	LT	CT	LT
Pertes de change	13,3	-	0,4	-
Provisions pour litige	1,0	-	1,0	-
Provisions pour risques	14,3	-	1,4	-
Indemnités de départ à la retraite	-	0,6	-	0,8
Provisions plan de rémunération	-	0,1	-	-
Provisions pour charges	-	0,7	-	0,8
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14,3	0,7	1,4	0,8

Variations de la période

En millions d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres	31.12.2025
Pertes de change (note 15)	0,4	13,3	(0,4)	-	-	13,3
Frais de restructuration	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques filiales (note 4)	-	-	-	-	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	1,0	-	-	-	-	1,0
Provisions court terme	1,4	13,3	(0,4)	-	-	14,3
Indemnités de départ à la retraite	0,8	0,1	-	(0,3)	-	0,6
Provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
Autres	-	0,1	-	-	-	0,1
Provisions long terme	0,8	0,2	-	(0,3)	-	0,7
Provisions pour risques et charges	2,2	13,5	(0,4)	(0,3)	-	15,0
Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :						
Exploitation		0,2	-	(0,3)		
Financier (note 19)		13,3	(0,4)	-		
Exceptionnel (note 20)		-	-	-		

Autres provisions

En 2024, la dotation aux provisions exceptionnelles est relative à un risque lié au personnel.

Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,60 % en 2025 contre 3,20 % en 2024 ;

- taux moyen de revalorisation des salaires : 2,5 % en 2025 (hypothèse au 31 décembre 2024 d'un taux de revalorisation des salaires de 3,5 % en 2025 et 2,5 % les années suivantes) ;
- âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon la réforme de la retraite.

La reprise de provision de 0,3 million d'euro constatée sur la période est liée à un départ.

NOTE 9 Dettes financières

31 décembre

En millions d'euros	2025			2024		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Obligations à haut rendement	775,5	-	775,5	1 009,3	-	1 009,3
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	9,7	2,5	7,2	0,3	-	0,3
Intérêts courus	15,1	15,1	-	17,8	17,8	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	800,3	17,6	782,7	1 027,4	17,8	1 009,6

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 800,3 millions d'euros contre 1 027,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal (en millions de devises)	Solde au 31.12.2025 (en millions d'euros)	Taux d'intérêt
Obligations à haut rendement 2030 tranche Dollar US	2025	2030	450 US\$	346,0	10 %
Obligations à haut rendement 2030 tranche Euros	2025	2030	475 €	429,5	8,5 %
TOTAL OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT				775,5	
Autres emprunts (en US\$)	2018	2027	1,8 US\$	0,1	0 %
Autres emprunts (en €)	2018	2027	3,5 €	0,2	0 %
Autres emprunts (en €)	2025	2029	5,0 €	4,7	4,61 %
Autres emprunts (en €)	2025	2029	5,0 €	4,7	4,57 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS INTÉRÊTS COURUS				785,2	

Les taux de clôture au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 étaient respectivement de 0,85106 euro pour 1 dollar US et 0,96256 euro pour 1 dollar US.

Dettes financières par devise

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Euros	439,1	578,9
Dollars US	346,1	430,7
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	785,2	1 009,6

Dettes financières par taux d'intérêt

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Taux variables	-	-
Taux fixes :		
- EUR :	439,1	578,9
- USD :	346,1	430,7
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	785,2	1 009,6

Dettes financières par échéances

En millions d'euros	2026	2027	2028	2029	2030	Au-delà	Total
Dettes financières par échéance hors intérêts courus	2,5	2,8	2,5	1,9	775,5	-	785,2

Variations de la période

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Solde en début de période	1 027,4	1 055,9
Remboursement d'emprunts	(1 075,2)	(54,6)
Nouveaux emprunts	900,7	-
Variation des découverts bancaires	-	-
Intérêts décaissés	(83,4)	(86,7)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Remboursement dépôts et cautionnements	-	-
Flux de trésorerie	(257,9)	(141,3)
Coûts d'emprunts	82,2	86,4
Compensation (note 4)	-	-
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	(51,4)	26,4
Solde en fin de période	800,3	1 027,4

**Obligations à haut rendement 2027
(500 millions de dollars US et 585 millions d'euros)**

Le 1^{er} avril 2021, CGG (actuellement Viridien) a émis des obligations 2027 pour un montant nominal de 500 millions de dollars US et 585 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2027 »). Ces nouvelles obligations portent intérêts à 8,75 % pour la tranche dollar et 7,75 % pour la tranche euro payables semestriellement à terme échu en avril et octobre de chaque année.

Ces obligations sont sécurisées par la librairie Earth Data US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de la division DDE et certains prêts internes.

Au second semestre 2024, un programme de rachat des obligations à haut rendement 2027 a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 6,3 millions d'euros passant ainsi de 585 millions d'euros à 578,7 millions d'euros. La tranche dollar US a été remboursée pour 56,6 millions de dollars US passant ainsi de 500 millions de dollars US à 447,6 millions de dollars US.

Ces rachats ont été effectués en dessous de la valeur nominale des obligations et l'annulation des obligations rachetées a généré un boni de 0,1 million d'euro et 1,2 million de dollar US inscrits en produits exceptionnels dans les comptes de la Société.

Avec le refinancement du 25 mars 2025, les obligations seniors de second rang garanties à échéance 2027 ont été intégralement remboursées (note 2).

**Obligations sécurisées de second rang 2030
(450 millions de dollars US et 475 millions d'euros)**

Le 25 mars 2025, Viridien a émis des obligations 2030 pour un montant nominal de 450 millions de dollars US et 475 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2030 »). Ces nouvelles obligations portent intérêts à 10 % pour la tranche dollar et 8,5 % pour la tranche euro payables semestriellement à terme échu en avril et octobre de chaque année.

Ces obligations sont sécurisées par la librairie multi-clients US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de la division GGR et certains prêts internes.

Au second semestre 2025, un programme de réduction des obligations à haut rendement 2030 a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 45,5 millions d'euros passant ainsi de 475 millions d'euros à 429,5 millions d'euros. La tranche dollar US a été remboursée pour 43,4 millions de dollars US passant ainsi de 450 millions de dollars US à 406,6 millions de dollars US.

Ces remboursements par anticipation ont fait l'objet d'une pénalité de 3 % inscrite en charges financières dans les comptes de la Société.

Au 31 décembre 2025, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 775,5 millions d'euros.

Emprunts à moyen terme

Le 3 juillet 2025, la Société a souscrit auprès de Bpifrance, la banque publique d'investissement française deux nouveaux emprunts non garantis de 5 millions d'euros à échéance 31 juillet 2029.

Ces emprunts « Vert » et « Croissance » de 5 millions chacun remboursables trimestriellement portent intérêts respectivement à 4,61 % et 4,57 %.

Au 31 décembre 2025, le solde de ces deux emprunts s'élève à 9,4 millions d'euros.

Facilités de crédit

Viridien a conclu le 25 mars 2025, un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'une maturité de 5 ans et d'un montant de 125 millions de dollars US garanti par les mêmes sûretés que les Obligations 2030. Le taux d'intérêt est déterminé selon le taux SOFR auquel est ajoutée une marge maximale de 4,1 % l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les Obligations 2030 et le RCF partagent le même panier de sûretés comprenant notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de GGR, et certains prêts internes.

A fin décembre 2025, 25 millions de dollars US du crédit renouvelable sont mobilisés par deux de nos banques prêteuses afin de permettre à Viridien d'émettre des cautions, garanties et indemnités en faveur de clients. Au 31 décembre 2025, le solde de cette facilité de crédit est utilisé pour un montant de 18 millions de dollars US.

NOTE 10 Instruments financiers

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est libellé en dollars US. Au 31 décembre 2025, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 346,1 millions d'euros (*note 9*).

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2025 sont les suivants :

	2025		2024	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
<i>En millions d'euros</i>				
Immobilisations financières (<i>note 4</i>)	2 441,0	2 441,0	2 348,6	2 348,6
Disponibilités	18,6	18,6	154,0	154,0
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	2,3	2,7	7,4	7,9
Instruments de trésorerie actif	1,4	1,4	3,5	3,5
Emprunts à taux variable (<i>note 9</i>)*	-	-	-	-
Emprunts à taux fixe (<i>note 9</i>)	785,2	820,4	1 009,6	999,2

* Au 31 décembre 2025, les obligations à haut rendement 2030 en euros et en dollars US se négociaient respectivement à un prix de 104,50 % et 104,58 % de leur valeur nominale.

Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde de la Société du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts non éteints lors de la restructuration financière de la Société en 2018 faisaient l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2,5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année. Cet emprunt ne portait pas intérêt.

En septembre 2020, la Société CGG (actuellement Viridien) a organisé le désintéressement par anticipation de ses créanciers restants au titre de son Plan de Sauvegarde, en vue du dépôt par les co-commissaires à l'exécution du plan d'une requête aux fins de constat de l'achèvement de son Plan de Sauvegarde. À ce titre, la Société a procédé aux paiements de 1,7 million de dollar US et 3,5 millions d'euros.

Les sommes de 0,3 million d'euro et 0,2 million de dollar US restants dues aux créanciers défaillants ont été versées sur un compte séquestre jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (*note 2*). Au cours des années 2023 et 2025, 0,01 million d'euro et 0,02 million de dollar US ont été libérés et versés aux créanciers défaillants selon la convention de séquestre.

Au 31 décembre 2025, le solde de cet emprunt s'élève ainsi à 0,3 million d'euro converti au taux de clôture du 31 décembre 2025.

Intérêts courus

Les intérêts courus concernent principalement l'emprunt obligataire à haut rendement à échéance 2030.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2025, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- de la valeur nette des 249 actions propres détenues. Au 31 décembre 2025, une provision pour dépréciation de ces

valeurs mobilières de placement (12,7 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2025 ;

- d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 2,3 millions d'euros. Aux termes de différents actes, une partie de ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire pour 2,7 millions de dollars US (2,3 millions d'euros).

NOTE 11 Dettes fournisseurs

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>		
Dettes fournisseurs	25,1	21,7
Factures non parvenues	2,1	1,7
Fournisseurs et comptes rattachés	27,2	23,4

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

NOTE 12 Dettes fiscales et sociales

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>		
Dettes sociales	5,0	3,7
TVA et autres dettes fiscales	0,7	0,7
Dettes fiscales et sociales	5,7	4,4

Le poste « dettes sociales » correspond à hauteur de 0,7 million d'euro à des charges à payer.

NOTE 13 Autres dettes

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>		
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés (note 6)	334,4	388,1
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	195,9	195,1
Autres	2,6	0,8
Autres dettes	532,9	584,0

NOTE 14 Produits et charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » est repris trimestriellement en charges, il est principalement constitué de loyers, d'assurances et d'honoraires.

NOTE 15 Comptes de régularisation

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Charges constatées d'avance	-	0,6
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes)	42,9	49,4
Comptes de régularisation Actif	42,9	50,0

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	40,9	83,9
Comptes de régularisation Passif	40,9	83,9

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la Société libellés en dollar US.

Une compensation partielle des pertes et gains de change latents sur l'emprunt obligataire et sur le prêt consenti à la société CGG

Holding (U.S.) Inc. s'élève à 29,6 millions d'euros au 31 décembre 2025. Après cette compensation, il résulte une provision pour perte de change de 13,3 millions d'euros inscrite en provisions pour risques au bilan de la Société au 31 décembre 2025 (note 8).

NOTE 16 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques**Obligations contractuelles**

En millions d'euros	Total	Paielements dus par période		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	785,2	-	785,2	-
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	-	-	-	-
Obligations issues des locations simples	14,1	2,2	8,9	3,0
TOTAL	799,3	2,2	794,1	3,0

Locations

Au 31 décembre 2025, les engagements de la Société sont principalement relatifs au contrat de location immobilière signé le 19 avril 2022, lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France) (note 2). Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à

2,2 millions d'euros en 2025 et à 2,1 millions d'euros en 2024. Un amortissement de 0,02 million d'euro a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2025 contre 0,04 million d'euro en 2024.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2025 :

En millions d'euros	Loyers
2026	2,2
2027	2,2
2028	2,3
Au-delà de 2028	7,4
Coût total des loyers futurs	14,1

Garanties

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>		
Financements		
Garanties émises en faveur des banques	0,5	-
Opérations		
Garanties émises en faveur de clients	122,0	132,2
Autres garanties	108,5	108,6
TOTAL	231,0	240,8

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

En 2025, les autres garanties concernent principalement les garanties en relation avec la location de matériel de calcul pour

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2025 sont les suivantes :

		Montant des engagements de la période		
En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	0,5	-	0,5	-
Garanties émises en faveur de clients	122,0	42,0	63,1	16,9
Autres garanties	108,5	73,7	16,8	18,0
TOTAL	231,0	115,7	80,4	34,9

Procédure de sauvegarde

Engagements de la Société dans le cadre de la procédure de Sauvegarde

Certains porteurs d'obligations convertibles (« Océanes ») 2019 et 2020 ont fait appel du jugement du 1^{er} décembre 2017 d'approbation du Plan de Sauvegarde. La Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement dans un arrêt du 17 mai 2018. Par arrêt en date du 26 février 2020, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de certains porteurs d'Océanes, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le Tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du Plan de Sauvegarde de la Société CGG (actuellement Viridien), celle-ci ayant réglé par anticipation l'intégralité de ses dettes au titre du Plan de Sauvegarde.

Tierce opposition au jugement du Tribunal de Commerce de Paris

Le 22 décembre 2020, M. Jean Gatty, en qualité d'ancien représentant de chacune des deux masses d'Océanes et la société JG Capital Management (société de gestion de JG Partners, un ancien porteur d'Océanes) dont il est le dirigeant ont formé tierce-opposition au jugement du 24 novembre 2020, qui avait constaté l'achèvement par anticipation du Plan de Sauvegarde du Groupe CGG (actuellement Viridien).

Après les désistements de M. Jean Gatty, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé le 7 mai 2021 la tierce opposition irrecevable, jugement aujourd'hui définitif.

Plaintes au pénal

Par ailleurs, le 2 février 2021, CGG (actuellement Viridien) a été informée que JG Capital Management a déposé une plainte

nos centres de traitement de données. La Société peut également se porter garante pour ses filiales dans le cadre d'opérations courantes : engagements douaniers, fiscaux, sociaux, locations.

simple afin de remettre en cause les conditions de la restructuration financière du Groupe arrêtées en 2017 dans le cadre du Plan de Sauvegarde de CGG (actuellement Viridien). La Société rappelle que ce point lié au traitement des créanciers détenteurs d'obligations High Yield et d'Océanes a été longuement débattu devant différentes juridictions par les parties prenantes, ce de manière tout à fait transparente.

Le 29 avril 2021, CGG (actuellement Viridien) a déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse en lien avec la plainte déposée par JG Capital Management.

Recours en révision

Le 29 mars 2021, JG Capital Management a assigné CGG (actuellement Viridien) devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de tenter d'obtenir, par voie d'un recours en révision, l'annulation du jugement du 1^{er} décembre 2017, qui a approuvé le Plan de Sauvegarde de CGG (actuellement Viridien). Deux anciens porteurs d'Océanes (à savoir : SA Schelcher Prince Gestion et HMG Finance) se sont associés aux demandes de JG Capital Management en 2022.

À la date d'arrêt des comptes, les procédures judiciaires liées à ce recours sont toujours en cours.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturées aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
France	7,0	7,0
Autres	34,0	27,9
TOTAL	41,0	34,9

NOTE 18 Transferts de charges

Au titre de l'exercice 2025, la Société a appliqué le règlement ANC n°2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de la modernisation des états financiers. Ce changement réglementaire constitue un changement de méthode comptable notamment par la suppression des transferts de charges. Les charges sont désormais réallouées, le cas échéant, en créditant le compte de charges initialement débité ou en utilisant certains comptes ad

hoc concernant les indemnités d'assurance et les remboursements de charges de personnel.

Au 31 décembre 2024, le poste transferts de charges d'exploitation s'élevait à 0,9 million d'euro, correspondant principalement à des refacturations à la société CGG Services SAS de charges relatives au bâtiment Galileo.

NOTE 19 Résultat financier

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Gains (pertes) de change	26,4	(17,8)
Dividendes reçus des filiales	137,8	37,4
Revenus des créances rattachées aux participations	78,9	88,7
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	5,7	13,5
Commissions de garantie données	-	-
Autres produits financiers	3,2	8,2
Produits financiers	87,8	110,4
Commissions pour garantie	(15,2)	(11,5)
Intérêts sur emprunts	(80,9)	(84,9)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(18,5)	(36,9)
Commissions sur crédit syndiqué français	(1,3)	(1,5)
Autres charges d'intérêts	(23,6)	-
Charges d'intérêts financiers	(139,5)	(134,8)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières	(222,7)	-
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées (note 4)	442,8	199,2
Provision pour dépréciation des autres Immobilisations Financières (note 4)	-	-
Variation de provisions pour risques de change (note 8)	(12,9)	6,3
Dotations nettes de reprises de provisions financières	429,9	205,5
RÉSULTAT FINANCIER	319,7	200,7

Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la Société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

Dividendes reçus des filiales

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>		
CGG Holding BV	127,7	18,5
Wavefield Inseis AS	10,1	18,8
Veritas Do Brasil	-	0,1
Dividendes	137,8	37,4

Produits financiers

Les revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les prêts accordés aux différentes filiales portant à 11 % pour les prêts libellés en dollars US et à 9,5 % pour ceux libellés en euros (note 4).

En 2025 et 2024, les autres produits financiers correspondent à des produits de placements financiers.

Autres charges financières

Les autres charges financières inclues principalement les frais de remboursement anticipés :

- des obligations de second rang existantes venant à échéance en 2027 de 447 millions de dollars américains et 578 millions

d'euros pour 20,3 millions d'euros remboursées lors du refinancement du 25 mars 2025 ;

- sur les obligations de second rang à échéance 2030 pour 2,5 millions d'euros remboursées au second semestre 2025.

Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2025 la Société applique le règlement ANC n°2022-06 et enregistre en produits et charges financières les plus et moins-values de cession des titres de participation. Au titre de 2025 le résultat financier inclus une moins-value de cession des titres Wavefield Inseis AS de 222,5 millions d'euros compensée par une reprise de provision pour dépréciation des titres Wavefield Inseis AS de 220,5 millions d'euros.

NOTE 20 Résultat exceptionnel

Conformément au règlement ANC n°22-06 modifiant le Plan Comptable Général, le Résultat Exceptionnel regroupe uniquement les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, c'est-à-dire non liés à l'exploitation normale et courante de l'entreprise.

A compter de la mise en application de la nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2025, figurent au Résultat Exceptionnel les éléments suivants :

	31 décembre	
	2025	2024
<i>En millions d'euros</i>		
Charges exceptionnelles de restructuration	(0,1)	(1,1)
Charges exceptionnelles	(0,1)	(1,1)
Produits exceptionnels	-	1,4
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(0,1)	0,3

Les valeurs du Résultat Exceptionnel 2024 n'ont pas été retraitées. Avant l'application de la nouvelle réglementation figuraient aussi au Résultat Exceptionnel en 2024 les éléments suivants :

Les charges exceptionnelles incluaient :

- une dotation aux provisions exceptionnelles relative à un risque lié au personnel pour 1 million d'euro,

- les moins-values liées à la sortie des titres détenus dans les sociétés CBG Geofísica Ltda et CGG Geoscience Mexico SA de CV liquidées courant 2024 pour 0,1 million d'euro.

Les produits exceptionnels incluaient les rachats d'obligations à haut rendement 2027 effectués en dessous de la valeur nominal ayant généré un boni de 0,1 million d'euro et 1,2 million de dollar US.

NOTE 21 Impôts sur les bénéfices**Charge d'impôt**

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
FRANCE		
Charge courante	-	-
Charge du régime d'intégration fiscale	-	-
Produit du régime d'intégration fiscale	0,6	6,5
Report en arrière des déficits	-	-
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(1,0)	(6,2)
Sous-total - France	(0,4)	0,3
ÉTRANGER		
Charge courante	-	-
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	(0,4)	0,3

Viridien a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à Viridien dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la

Société constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2025, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

Situation fiscale latente

En millions d'euros	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	0,3	-	(0,1)	-	0,2	-
b) Frais d'acquisition titres	-	-	-	-	-	-
c) Plus-value en sursis d'imposition	-	-	-	-	-	-
d) Écarts de change latents nets	-	-	-	-	-	-
e) Provision pour risques de change	-	-	-	-	-	-
f) Provision pour risques filiales	-	-	-	-	-	-
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3	-	-	-	3,3	-
h) Autres	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Sous-total	3,6	(0,3)	(0,1)	-	3,5	(0,3)
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportables fiscalement	575,9	-	15,6	-	591,5	-
b) Moins-value à long terme	-	-	-	-	-	-
Sous-total	575,9	-	15,6	-	591,5	-
TOTAL	579,5	(0,3)	15,5	-	595,0	(0,3)

NOTE 22 Effectifs

La ventilation des effectifs moyens de la Société est la suivante :

	2025	2024
Ingénieurs et cadres	11	14
Employés, ouvriers	-	-
TOTAL EFFECTIFS	11	14
Personnel mis à la disposition de Viridien par ses filiales	-	-

NOTE 23 Rémunération des administrateurs et du Directeur Général

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération, à raison de leur fonction. Au premier trimestre 2026, la Société a versé à ce titre une somme totale de 519 833 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025, à rapprocher d'une enveloppe de 550 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 16 juin 2020 et inchangée depuis, en l'absence d'une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 :

- la rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée à 80 001 euros,

- la rémunération globale versée au Directeur Général s'est élevée en 2025 à 520 763 euros.

Pour la période allant du 30 avril au 31 décembre 2025 la rémunération globale versée au Président Directeur Général s'est élevée à 1 156 336 euros.

NOTE 24 Transactions avec les sociétés liées

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe Viridien dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

En millions d'euros

	2025	2024
EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires (note 16)	41,0	34,9
Charges d'exploitation	(29,2)	(24,5)
(Dotations) reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	-	-
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	20,1	20,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(23,8)	(20,5)
FINANCIER		
Dividendes reçus (note 19)	137,8	37,4
(Dotations) reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie (note 4)	442,8	199,2
Autres produits (charges) financiers nets	50,9	54,9
Créances rattachées à des participations, nettes (note 4)	726,8	864,6
Dettes rattachées à des participations (note 4)	-	-
Dividendes à recevoir	-	-
Avances de trésorerie accordées (note 6)	120,0	74,1
Avances de trésorerie reçues (note 6)	(334,4)	(388,1)
Plus ou moins-value de cession – Immobilisations financières	(222,4)	(0,1)
EXCEPTIONNEL		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (note 19)	-	-
IMPÔT		
(Charge) produit d'intégration fiscale (note 21)	0,6	6,5
(Dotations) reprise nette provision pour utilisation des déficits (note 21)	(1,0)	(6,2)
Intégration fiscale - Comptes courants nets (notes 6 et 13)	(195,5)	(186,2)
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties émises en faveur de clients	122,0	132,2
Garanties émises en faveur des banques	0,5	-
Achats à terme de devises	-	-

NOTE 25 Événements postérieurs à la clôture**Guerre au Moyen-Orient**

Nous suivons de très près les répercussions du conflit au Moyen-Orient, en accordant la priorité à la sécurité et au soutien de nos employés, ainsi qu'à l'évaluation des conséquences économiques potentielles de cette situation, notamment celles liées à la volatilité accrue des prix du pétrole et du gaz. Viridien ne possède pas d'actifs importants dans cette région.

6.2.5 DÉLAIS DE PAIEMENT

Au 31 décembre 2025, le solde des dettes de la société-mère à l'égard de ses fournisseurs (fournisseurs d'immobilisations inclus) s'élève à 25,1 millions d'euros et se décompose comme suit :

ARTICLE D. 441 L.-1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement (voir note ci-dessous)						
Nombre cumulé de factures concernées	32					51
Montant cumulé des factures concernées en millions d'euros (TTC)	23,7	0,4	1			1,4
Pourcentage du montant des factures concernées	94,4 %	1,6 %	4 %			5,6 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	Factures non comptabilisées : 0					
Montant total des factures exclues en millions d'euros (TTC)	Montant des factures non comptabilisées : 0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels Délais légaux					

Au 31 décembre 2025, le solde des créances de la société-mère à l'égard de ses clients s'élève à 20,1 millions d'euros et se décompose comme suit :

ARTICLE D. 441 L.-2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement (voir note ci-dessous)						
Nombre cumulé de factures concernées	45					
Montant cumulé des factures concernées en millions d'euros (TTC)	20,1					
Pourcentage du montant des factures concernées	100 %					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues en millions d'euros (TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels Délais légaux					

6.2.6 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE VIRIDIEN AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(ARTICLES 133, 135 ET 148 DU DÉCRET N° 67-236 DU 23 MARS 1967)

En euros	2021	2022	2023	2024	2025
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 116 639	7 123 573	7 136 762	7 161 465	7 184 962
b) Nombre d'actions émises	711 663 925	712 357 321	713 676 258	7 161 465	7 184 962
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations (voir note ci-dessous)	-	-	-	-	-
d) Capitaux propres	520 894 173	671 349 382	765 307 584	949 895 424	1 236 268 170
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	29 013 250	21 636 719	25 445 846	34 929 218	40 965 644
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	(377 765 039)	650 685 707	32 194 322	(389 369 206)	(716 419 222)
c) Participation des salariés	-	-	-	-	-
d) Impôts sur les bénéfices	(3 744 126)	(3 420 749)	(8 453 760)	(285 390)	448 424
e) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(291 183 172)	150 058 885	93 893 770	184 587 841	285 978 308
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	(0,53)	0,92	0,06	(54,33)	(99,77)
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(0,41)	0,21	0,13	25,78	39,80
c) Dividende net versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a) Effectif moyen	14	13	13	14	11
b) Montant de la masse salariale	5 402 078	5 823 606	7 291 180	7 469 608	7 149 030
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 222 716	2 381 661	2 827 345	2 663 720	2 835 094

6.2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société VIRIDIEN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VIRIDIEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et de gestion des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le

code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement n° 2022-06 de l'ANC relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

(notes 1, 2 et 4 de l'annexe des comptes annuels)

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2025, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 1.708,8 millions d'euros et les créances rattachées pour un montant net de 726,8 millions d'euros. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur les business plans par activité du Groupe et des estimations y afférentes, notamment en ce qui concerne : - les flux de trésorerie futurs attendus des activités du Groupe, étant précisé que des flux de trésorerie normatifs sont utilisés au-delà de la période explicite ; - les taux d'actualisation appliqués à ces flux ; - le taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux. Ces principes sont décrits dans les notes 1 et 4 de l'annexe des comptes annuels. Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels, la comparaison entre la valeur d'usage et la valeur nette comptable des titres de participation a amené à constater une reprise nette de provision de 442,8 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2025. Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit, en raison de leur importance dans les comptes et des estimations et des jugements de la direction nécessaires, en particulier, dans le contexte de la transition énergétique.	Nos travaux ont consisté notamment à : - prendre connaissance de la méthode d'évaluation des titres de participation retenue par la société ; - étudier la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles retenues, issues du budget 2026 du Groupe et des perspectives du Groupe sur la période explicite approuvées par la direction ; - prendre connaissance des principales hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs, et les examiner, notamment au regard prévisions d'investissements du secteur Exploration et Production issues des analyses sectorielles ; - réaliser une analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie par rapport aux réalisations ; - apprécier l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction ; - réaliser des analyses de sensibilité. Nous avons par ailleurs intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin, notamment, d'analyser les taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenus par la direction, et d'apprécier l'adéquation des taux d'actualisation avec le niveau de risque intégré dans les flux de trésorerie. Ces derniers ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci. Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées qui sont présentées dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement

d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VIRIDIEN par l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

Au 31 décembre 2025, les cabinets Deloitte & Associés et BDO Paris étaient dans la 1^{re} année de leur mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et de gestion des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et de gestion des risques

Nous remettons au Comité d'audit et de gestion des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et de gestion des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour

l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et de gestion des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et de gestion des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2026

Les commissaires aux comptes

BDO Paris

Éric PICARLE

Deloitte & Associés

Emmanuel ROLLIN

07

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL, AUX ACTIONNAIRES ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



7.1	RÉPARTITION DU CAPITAL	360	7.4	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ	366
7.1.1	Places de cotation	360	7.4.1	Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)	366
7.1.2	Actionnariat	360	7.4.2	Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (articles 14, 15 et 16 des statuts)	366
7.1.3	Transactions sur les titres de la Société par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes	361	7.4.3	Droit de vote double (article 14.6 des statuts)	366
7.2	RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES – DIVIDENDES	362	7.4.4	Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)	366
7.2.1	Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	362	7.4.5	Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2025 et jusqu'à la date du présent Document	367
7.2.2	Dividendes	362	7.4.6	Procédure d'identification des actionnaires (article 7.1 des statuts)	368
7.3	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	362	7.4.7	Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société	368
7.3.1	Événements importants récents affectant le capital social	362	7.4.8	Modifications du capital et des droits sociaux	368
7.3.2	Instruments dilutifs	363	7.4.9	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	368
7.3.3	Programme de rachat d'actions propres	363			
7.3.4	Délégations et autorisations financières au Conseil d'administration en cours de validité au cours de l'exercice 2025	364			
7.3.5	Titres non représentatifs du capital	365			

7.1 Répartition du capital

7.1.1 PLACES DE COTATION

Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment B – Service à règlement différé – code ISIN : FR001400PVN6 ; symbole « VIRI »).

En outre, les obligations senior garanties à échéance 2030 font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

À la suite du retrait de la cotation des *American depositary shares* (ADS) sur le NYSE en 2018, Viridien maintient son programme d'*American depositary receipt* (ADR) au « niveau 1 », permettant la négociation sur le marché américain de gré à gré. Le dépositaire du programme ADR de Viridien demeure Bank of New York Mellon.

7.1.2 ACTIONNARIAT

Informations relatives au capital social au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 7 184 962 euros, divisé en 7 184 962 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes entièrement libérées.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des membres du Conseil d'administration détenait 13 242 actions et 1 051 ADR, représentant 17 089 droits de vote, soit environ 0,20 % du capital et 0,24 % des droits de vote.

Enfin, au 31 décembre 2025, la Société détenait 249 actions propres.

Au 31 décembre 2025	Actions	% en capital	Droits de vote théoriques	% en droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% en droits de vote exerçables en AG
FIL Limited ^(a)	721 810	10,05 %	721 810	10,01 %	721 810	10,01 %
UBS Group AG ^(b)	462 938	6,44 %	462 938	6,42 %	462 938	6,42 %
Autres actionnaires	5 999 965	83,51 %	6 025 864	83,57 %	6 025 864	83,57 %
Autodétention ^(c)	249	0,00 %	249	0,00 %	0	0,00 %
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	7 184 962	100 %	7 210 861	100 %	7 210 612	100 %

Les pourcentages de détention en capital et en droits de vote ont été calculés sur la base des informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2025.

(a) Déclaration de franchissement de seuil adressée à l'Autorité des marchés financiers en date du 2 février 2023. Mise à jour du nombre d'actions sur la base d'une analyse globale d'identification actionnariale mandatée par la Société établie par un tiers à la date du 31 décembre 2025.

(b) Déclaration de franchissement de seuil le 31 décembre 2025 adressée à l'Autorité des marchés financiers.

(c) Au 31 décembre 2025, les 249 actions autodétenues représentaient 0,0035 % du capital et des droits de vote théoriques. Néanmoins, les actions autodétenues sont privées du droit de vote. Les droits de vote correspondants sont mentionnés uniquement aux fins de calcul des droits de vote théoriques. Pour la lisibilité de ce tableau, ces chiffres ont été arrondis à 0,00 %. La valeur nette comptable des 249 actions autodétenues est de 23 039,60 euros et leur valeur nominale est de 249 euros.

Évolution de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique les actionnaires qui ont franchi, à la connaissance de la Société, le seuil légal de 5 % de participation en capital et/ou droits de vote à la clôture des trois derniers exercices :

	20 mars 2026		31 décembre 2025		31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	% en actions	% en droits de vote*	% en actions	% en droits de vote*	% en actions	% en droits de vote*	% en actions	% en droits de vote*
Autres actionnaires	85,51	85,57	83,51	83,57	83,55	83,60	89,91	89,95
FIL Limited	10,05	10,01	10,05	10,01	10,35	10,32	10,08	10,05
UBS Group AG	4,44	4,42	6,44	6,42				
M Partners Capital LLC ^(a)	0,00	0,00	0,00	0,00	6,10	6,08	0,00	0,00
Autodétention ^(b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	7 189 314	7 213 949	7 184 962	7 210 861	7 161 465	7 181 021	713 676 258	715 912 280

Sources : Viridien, déclarations AMF et analyse globale d'identification actionnariale établie par un tiers au 31 décembre 2025.

(a) Confirmation reçue par email le 22 janvier 2026 de la sortie totale du capital de la Société par M Partners Capital LLC.

(b) Au 31 décembre 2025, les 249 actions autodétenues représentaient 0,0035 % du capital et des droits de vote théoriques. Néanmoins, les actions autodétenues sont privées du droit de vote. Les droits de vote correspondants sont mentionnés uniquement aux fins de calcul des droits de vote théoriques. Pour la lisibilité de ce tableau, ces chiffres ont été arrondis à 0,00 %.

* Droits de vote théoriques.

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document, sur la base des déclarations de franchissement de seuil effectuées auprès de l'Autorité des marchés financiers, aucun autre actionnaire que FIL Limited ne détient une participation dans la Société supérieure à 5 % du capital social ou des droits de vote. Pour un détail des déclarations de franchissements de seuils

légaux sur l'exercice 2025, voir paragraphe 7.4.5 du présent Document.

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document, il n'y a pas eu, au cours des trois derniers exercices, d'autres modifications substantielles de l'actionnariat de la Société.

7.1.3 TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITÉS DIRIGEANTES

État récapitulatif communiqué conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Nom et fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Sophie ZURQUIYAH, Directeur Général	Attribution définitive d'actions de performance	23 juin 2025	2 730	0 €	0 €
Jérôme DENIGOT, EVP Sensing & Monitoring	Attribution définitive d'actions de performance	23 juin 2025	690	0 €	0 €
Jérôme DENIGOT, EVP Sensing & Monitoring	Vente	28 novembre 2025	650	115 €	74 750 €
Dechun LIN, EVP Earth Data	Attribution définitive d'actions de performance	23 juin 2025	960	0 €	0 €
Dechun LIN, EVP Earth Data	Sell to cover	23 juin 2025	251	62,2273 €	15 619,05 €
Jérôme SERVE, Directeur Financier	Acquisition	10 janvier 2025	270	55,60 €	15 012 €
Jérôme SERVE, Directeur Financier	Attribution définitive d'actions de performance	2 mars 2026	1 170	0 €	0 €
Jérôme SERVE, Directeur Financier	Vente	9 mars 2026	1 170	130 €	152 100 €
Peter WHITING, EVP Geoscience	Attribution définitive d'actions de performance	23 juin 2025	960	0 €	0 €

Note : Conformément à l'article 223-23 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, seules les opérations (i) réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et (ii) lorsque le montant cumulé desdites opérations excède 20 000 euros par année civile, figurent dans ce tableau, ce montant cumulé ayant été porté à 50 000 euros le 26 décembre 2025.

7.2 Répartition statutaire des bénéfices – Dividendes

7.2.1 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'Assemblée générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou

plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

7.2.2 DIVIDENDES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

Sur la base des résultats de 2025, le Conseil d'administration n'envisage pas de proposer de distribuer des dividendes à la

prochaine Assemblée générale. La politique future en matière de distribution de dividendes dépendra des résultats réalisés par la Société et de sa situation financière.

7.3 Renseignements de caractère général concernant le capital social

7.3.1 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS RÉCENTS AFFECTANT LE CAPITAL SOCIAL

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2025

Capital social au	Valeur nominale	Nombre d'actions créées/résultantes	Montant de la variation de capital	Nombre cumulé d'actions	Total capital social
31 DÉCEMBRE 2025				7 184 962	7 184 962 €
Exercice d'options de souscription d'actions	1 €	4 513	4 513 €		
Attribution d'actions gratuites ^(a)	1 €	18 984	18 984 €		
31 DÉCEMBRE 2024				7 161 465	7 161 465 €
Regroupement d'actions ^(b)	1 €	7 161 465	0 €	-	-
Attribution d'actions gratuites ^(c)	0,01 €	2 470 305	24 703,05 €	-	-
31 DÉCEMBRE 2023				713 676 258	7 136 762,58 €
Exercice de BSA	0,01 €	23 794	237,94 €	-	-
Attribution d'actions gratuites	0,01 €	1 295 143	12 951,43 €	-	-

(a) Attribution définitive en date du 23 juin 2025.

(b) Regroupement d'actions en date du 31 juillet 2024 incluant une renonciation par un actionnaire à 63 actions, afin d'arrondir le nombre total d'actions devant être soumises au regroupement.

(c) Attribution définitive en date du 24 juin 2024.

7.3.2 INSTRUMENTS DILUTIFS

Au 31 décembre 2025 et à la date du présent Document, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions et des actions gratuites soumises à conditions de performance et/ou de présence listés ci-dessous.

Le nombre d'actions auquel donnent droit les instruments dilutifs en circulation au 31 décembre 2025, sur la base de leurs modalités en vigueur à cette date, ainsi que le pourcentage de dilution correspondant, figurent dans le tableau ci-dessous.

	31 déc. 2025	% de dilution
Options de souscription d'actions	125 477	1,75 %
Actions gratuites soumises à conditions de performance/présence	156 323 ^(a)	2,18 %

(a) Dont 27 576 actions soumises à une condition de présence seule (distribuées aux salariés en 2023, 2024 et 2025 hors mandataires sociaux et membres du Comité de Direction).

7.3.3 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

I) Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale du 30 avril 2025

L'Assemblée générale du 30 avril 2025 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de sa tenue, à acheter ou à faire acheter des actions de la Société dans les conditions du programme de rachat d'actions propres tels que publiées par la Société dans son Document d'enregistrement universel 2024 à la section 7.3.3 II.

À la date du présent Document, la Société n'a pas mis en œuvre ce programme de rachat d'actions propres.

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 249 de ses propres actions.

II) Descriptif du programme de rachat d'actions propres proposé à l'Assemblée générale de 2026

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme de rachat d'actions propres sera proposé à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2026. Ce programme autoriserait la Société, pour une durée de 18 mois à compter du jour de sa tenue, à acquérir jusqu'à 10 % de son capital social par le biais d'achats d'actions, avec les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Viridien par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce

compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur (dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué).

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

Le Conseil ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 250 euros (net de frais) par action.

Cette autorisation serait accordée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale autorisant le programme.

7.3.4 DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS DE VALIDITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Les tableaux ci-après récapitulent les délégations ⁽¹⁾ et autorisations financières en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2025				
	N° de résolution – AG	Durée	Montant maximum autorisé	Utilisation en 2025
AUGMENTATION DE CAPITAL				
Par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	21 ^e – AG du 30.04.2025	26 mois	716 146,50 euros ^(a) , soit à titre indicatif, 10 % du capital social au 31 décembre 2024	Aucune
Avec maintien du droit préférentiel de souscription	22 ^e – AG du 30.04.2025	26 mois	3 580 732,50 euros ^(b) , soit à titre indicatif, 50 % du capital social au 31 décembre 2024	Aucune
Avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public et/ ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	23 ^e – AG du 30.04.2025	26 mois	716 146,50 euros ^(a) , soit à titre indicatif, 10 % du capital social au 31 décembre 2024	Aucune
Avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	24 ^e – AG du 30.04.2025	26 mois	716 146,50 euros ^(a) , soit à titre indicatif, 10 % du capital social au 31 décembre 2024	Aucune
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	25 ^e – AG du 30.04.2025	26 mois	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15 % du montant de l'émission initiale	Aucune
En rémunération d'apports en nature	26 ^e – AG du 30.04.2025	26 mois	10 % ^(a) du capital social au jour de l'Assemblée générale	Aucune
Au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise ^(c)	27 ^e – AG du 30.04.2025	26 mois	2 % du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation	Aucune
RÉDUCTION DE CAPITAL				
Annulation d'actions	20 ^e – AG du 30.04.2025	24 mois	10 % du capital social au jour de la décision d'annulation	Aucune
RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS				
Rachat d'actions*	19 ^e – AG du 30.04.2025	18 mois	10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'Assemblée générale Prix maximum d'achat : 250 euros par action Montant maximal de l'opération : 179 036 500 euros	Aucune

(1) Les délégations financières sont suspendues en période d'offre publique.

Renseignements de caractère général concernant le capital social

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2025

	N° de résolution – AG	Durée	Montant maximum autorisé	Utilisation en 2025
ACTIONS GRATUITES				
Actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié*	16 ^e – AG du 15.05.2024	26 mois	2 % du capital social de la Société existant à la date de la réunion du Conseil d'administration décidant leur attribution, réparti comme suit : – actions soumises à conditions de performance : 1,50 % du capital social au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant leur attribution avec (i) un sous-plafond de 0,30 % pour l'attribution d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et (ii) un sous-plafond de 1,20 % pour l'attribution d'actions aux salariés n'étant pas dirigeants mandataires sociaux ; – actions soumises à condition de présence seule au profit de certains salariés n'étant pas dirigeants mandataires sociaux ni membres du Comité de Direction : 0,50 % du capital social au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant leur attribution.	18 juin 2025 : attribution de 68 405 ^(d) actions gratuites, soit 0,955 % du capital social au 30 avril 2025

(a) S'imputant sur le plafond de 3 580 732,50 euros de la 22^e résolution de l'Assemblée générale du 30 avril 2025 (cf. (b) ci-dessous).

(b) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(c) Catégorie de personnes au sens de l'article L. 225-138 du Code de commerce.

(d) Ce nombre inclut, d'une part, l'attribution de 59 885 actions soumises à conditions de performance et d'autre part, l'attribution de 8 520 actions soumises à conditions de présence seule, au bénéfice de salariés (à l'exclusion du Président-Directeur Général et des membres du Comité de Direction).

* Renouvellement proposé à l'Assemblée générale de 2026.

7.3.5 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Obligations garanties à échéance 2030

Le 25 mars 2025, Viridien SA a émis des obligations à échéance 2030 garanties à 10 % pour un montant nominal de 450 millions de dollars US et des obligations à échéance 2030 garanties à 8,5 % pour un montant nominal de 475 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2030 »). Dans le cadre de ces

émissions d'obligations, Viridien SA, en tant qu'émetteur, et certaines de ses filiales, en tant que garantes, ainsi que GLAS Trust Company LLC, en tant que *trustee*, ont signé un contrat d'emprunt le 25 mars 2025 (pour plus d'information sur les Obligations 2030, voir Chapitre 6 du présent Document, note 13 des comptes consolidés 2025 du Groupe).

7.4 Renseignements de caractère général concernant les Assemblées générales de la Société

7.4.1 CONVOCATION (ARTICLES 14.2 ET 14.3 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions et délais prévus par la loi et les décrets en vigueur.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

7.4.2 MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE (ARTICLES 14, 15 ET 16 DES STATUTS)

Sous réserve des dispositions des articles L. 225-104 et suivants du Code de commerce, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société.

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées générales selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sous réserve des dispositions relatives au droit de vote double (voir paragraphe 7.4.3 ci-dessous).

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par

tous moyens dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Notamment, les actionnaires peuvent transmettre à la Société des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée générale dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

7.4.3 DROIT DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 14.6 DES STATUTS)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du Code de commerce, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

7.4.4 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 7.2 DES STATUTS)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite Assemblée et pour toute nouvelle Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

7.4.5 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LÉGAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2025 ET JUSQU'À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des franchissements de seuils légaux déclarés au cours de l'exercice 2025 et jusqu'à la date du présent Document.

Date de la déclaration	Date de la transaction	N° de déclaration à l'AMF	Seuil du capital ou des droits de vote franchi	À la hausse/à la baisse	Nombre de titres après le franchissement	% du capital après le franchissement	% des droits de vote après le franchissement
Par M Partners Capital LLC							
14.08.2025	20.03.2025	225C1389	5 %	Baisse	228 160	3,18	3,16
Par DWS Investment GmbH							
15.04.2025	10.04.2025	225C0652	5 %	Hausse	463 623	6,47	6,45
17.04.2025	14.04.2025	225C0664	5 %	Baisse	323 085	4,51	4,50
06.11.2025	04.11.2025	225C1877	5 %	Hausse	393 766	5,48	5,46
05.01.2026	29.12.2025	226C0007	5 %	Baisse	351 996	4,90	4,88
Par JP Morgan Chase & Co.							
06.11.2025	31.10.2025	225C1878	5 %	Hausse	502 807	7,00	6,97
08.12.2025	04.12.2025	225C2076	5 %	Baisse	358 398	4,99	4,97
06.01.2026	02.01.2026	226C0015	5 %	Hausse	365 049	5,08	5,06
29.01.2026	26.01.2026	226C0120	5 %	Baisse	357 211	4,97	4,95
06.02.2026	04.02.2026	226C0159	5 %	Hausse	359 745	5,006	4,99
09.02.2026	05.02.2026	226C0166	5 %	Baisse	355 239	4,94	4,93
11.02.2026	09.02.2026	226C0184	5 %	Hausse	365 258	5,08	5,07
12.02.2026	10.02.2026	226C0187	5 %	Baisse	344 859	4,80	4,78
09.03.2026	03.03.2026	226C0277	5 %	Hausse	433 795	6,04	6,01
16.03.2026	11.03.2026	226C0308	5 %	Baisse	347 072	4,83	4,81
Par UBS Group AG							
06.11.2025	31.10.2025	225C1879	5 %	Hausse	374 123	5,21	5,19
07.11.2025	04.11.2025	225C1893	5 %	Baisse	30	0,0004	0,0004
13.11.2025	07.11.2025	225C1909	5 %	Hausse	361 188	5,03	5,01
06.01.2026	31.12.2025	226C0016	5 %	Hausse	462 938	6,45	6,42
06.01.2026	02.01.2026	226C0018	5 %	-	438 220	6,10	6,07
08.01.2026	05.01.2026	226C0036	5 %	-	446 722	6,22	6,19
15.01.2026	12.01.2026	226C0064	5 %	Hausse	426 010	5,93	5,91
29.01.2026	26.01.2026	226C0121	5 %	-	416 008	5,79	5,77
11.02.2026	09.02.2026	226C0183	5 %	-	426 234	5,93	5,91
16.02.2026	11.02.2026	226C0194	5 %	-	418 451	5,82	5,80
03.03.2026	27.02.2026	226C0253	5 %	Baisse	318 977	4,44	4,42
Par Janus Henderson Group plc							
03.03.2026	25.02.2026	226C0250	5 %	Hausse	362 685	5,05	5,03
09.03.2026	04.03.2026	226C0276	5 %	Baisse	358 397	4,99	4,97

7.4.6 PROCÉDURE D'IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 7.1 DES STATUTS)

La Société peut à tout moment demander que lui soient communiqués le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

7.4.7 PERSONNES MORALES OU PHYSIQUES POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR LA SOCIÉTÉ

À la date du présent Document, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la Société. Il n'existe pas, à la date du présent Document, de mesure particulière pour lutter contre une éventuelle tentative de prise de contrôle sur la Société. Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuil

statutaire ou légal, le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

7.4.8 MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS SOCIAUX

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.4.9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Structure du capital de la Société

Répartition du capital

La répartition du capital et des droits de vote figure au paragraphe 7.1.2 du présent Document.

Déclaration de franchissement de seuil statutaire

Conformément à l'article 7.2 des statuts de la Société, tout actionnaire détenant directement ou indirectement une fraction égale à 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de ce pourcentage, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, doit informer la Société du nombre d'actions ou de droits de vote qu'il possède, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, cette demande étant consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote à compter de la date de ladite Assemblée générale et pour toute autre Assemblée générale ultérieure à tenir jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle l'information requise du franchissement de seuil aura été régularisée.

De même, tout actionnaire dont la participation est réduite en dessous de l'un de ces seuils doit en informer la Société dans le même délai de cinq jours.

Droit de vote double

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins (article 14 des statuts).

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions et clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote (sous réserve de la privation pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, à défaut de déclaration du franchissement de seuil statutaire de 1 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage (article 7.2 des statuts)) et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

Participations directes ou indirectes dans le capital social de la Société, dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Voir les paragraphes 7.1.2 et 7.4.5 du présent Document.

Renseignements de caractère général concernant les Assemblées générales de la Société

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux sauf cas du droit de vote double décrit ci-dessus.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Non applicable.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Au 31 décembre 2025, aucun accord entre actionnaires n'a été porté à la connaissance de la Société.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration figurent à l'article 8 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur (présentées à la section 7.3.4 du présent Document) ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur ainsi que certains emprunts du Groupe prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou que leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Outre les dispositions des accords mentionnés aux paragraphes 4.2.1.2.a)x. et 4.2.1.2.b)x. du présent Document concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant, en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

08 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



8.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ 372

8.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	372
8.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société/code APE	372
8.1.3	Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	372
8.1.4	Adresse et numéro de téléphone du siège social – Forme juridique de la Société – Législation régissant ses activités – Pays d'origine	372
8.1.5	Objet social (article 2 des statuts)	372
8.1.6	Exercice social (article 18 des statuts)	372
8.1.7	Code identifiant d'entité juridique « LEI » (Legal Entity Identifier)	372
8.1.8	Site internet de la Société	372

8.2 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES 373

8.3 CONTRÔLEURS LÉGAUX ET EN CHARGE DE LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ 373

8.3.1	Contrôleurs légaux	373
8.3.2	Contrôleur en charge de la certification des informations en matière de durabilité	373

8.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 373

8.5 PERSONNE RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 374

8.6 TABLES DE CONCORDANCE 375

8.6.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	375
8.6.2	Table de concordance du rapport de gestion/ rapport sur le gouvernement d'entreprise	380
8.6.3	Informations incorporées par référence	382

8.7 GLOSSAIRE 382

8.1 Informations sur la Société

8.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : Viridien.

8.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ/CODE APE

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry sous le numéro 969 202 241 RCS Évry.

Code APE : 7010Z.

8.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée en France le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 27 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

8.1.4 ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SIÈGE SOCIAL – FORME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ – Législation régissant ses activités – PAYS D'ORIGINE

Le siège social de la Société est situé 27, avenue Carnot, 91300 Massy, France.

Le numéro de téléphone est le + 33 (0)1 64 47 30 00.

La Société est constituée en société anonyme à Conseil d'administration (article 1 des statuts).

Elle est régie par le Code de commerce et, plus généralement, par les dispositions des lois et règlements français, étant immatriculée en France depuis sa constitution en 1931.

8.1.5 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet :

- l'exploitation sous quelque forme et condition que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'identification, l'évaluation, la compréhension et/ou la résolution des enjeux liés aux ressources naturelles, à l'environnement et aux infrastructures de la Terre, au moyen de différentes techniques, y compris, mais sans s'y limiter, les données, la technologie, les services et les équipements nécessaires pour comprendre et surveiller

ces enjeux, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte ;

- la participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

8.1.6 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 18 DES STATUTS)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

8.1.7 CODE IDENTIFIANT D'ENTITÉ JURIDIQUE « LEI » (LEGAL ENTITY IDENTIFIER)

Le code identifiant d'entité juridique (« code LEI ») de la Société est 969500FCVQ5SLAAUJV59.

8.1.8 SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ

Le site internet de la Société est le suivant : www.viridiengroup.com ⁽¹⁾.

(1) Il est précisé que les documents figurant sur le site internet de la Société ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence, conformément au 4.4 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980.

8.2 Transactions avec des parties liées

Pour plus d'informations, voir la note 27 des comptes consolidés 2025 du Groupe au Chapitre 6.1 du présent Document.

8.3 Contrôleurs légaux et en charge de la certification des informations en matière de durabilité

8.3.1 CONTRÔLEURS LÉGAUX

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes

6, place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex

Représenté par Emmanuel Rollin

Date de nomination : 30 avril 2025

Durée : mandat en cours expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2030

BDO Paris

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes

43-47, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris

Représenté par Eric Picarle

Date de nomination : 30 avril 2025

Durée : mandat en cours expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2030

8.3.2 CONTRÔLEUR EN CHARGE DE LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

BDO Paris

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes

43-47, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris

Représenté par Eric Picarle

Date de nomination : 30 avril 2025

Durée : mandat en cours expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2030

8.4 Documents accessibles au public

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document peuvent être consultés à son siège social et sur le site internet de la Société.

8.5 Personne responsable du présent Document d'enregistrement universel

Responsable

Sophie ZURQUIYAH, Président-Directeur Général

Attestation

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel 2025 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion référencé dans la table de concordance au paragraphe 8.6.2 du Document d'enregistrement universel 2025, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables. »

Le 2 avril 2026

Sophie ZURQUIYAH
Président-Directeur Général

8.6 Tables de concordance

8.6.1 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La table de concordance ci-dessous renvoie aux informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma du Document d'enregistrement universel.

	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
1- Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1-1 Identité des personnes responsables	8.5
1-2 Déclaration des personnes responsables	8.5
1-3 Nom, adresse, qualifications des personnes intervenant en qualité d'experts	n.a.
1-4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	n.a.
1-5 Déclaration relative à l'autorité compétente	p. 1 – Encart AMF
2- Contrôleurs légaux des comptes	
2-1 Identité des contrôleurs légaux	8.3
2-2 Changement éventuel	n.a.
3- Facteurs de risque	
	2.2 3.1.4
4- Informations concernant la Société	
4-1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1
4-2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	8.1.2 8.1.7
4-3 Date de constitution et durée de vie	8.1.3
4-4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site Web avec un avertissement	8.1.4 8.1.8
5- Aperçu des activités	
5-1 Principales activités	1.2
5-1-1 Nature des opérations	1.2. 6.1.5 note 19
5-1-2 Nouveaux produits et services	1.1.3 1.2.
5-2 Principaux marchés	1.1.1 1.2 6.1.5 note 19
5-3 Événements importants	1.1.2 6.1.5 note 2 6.2.4 note 2
5-4 Stratégie et objectifs	1.1 3.1.2
5-5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	2.2.2 3.4.3
5-6 Déclaration sur la position concurrentielle	1.2.1 1.2.2

	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
5-7 Investissements	1.4 6.1.5 notes 7 et 8
5-7-1 Investissements importants réalisés	1.4 6.1.5 notes 7 et 8
5-7-2 Principaux investissements en cours ou à venir	1.4 6.1.5 notes 7 et 8
5-7-3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	1.2.2 5.2.3 6.1.5 note 27 6.2.4 note 23
5-7-4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	3.1/3.2
6- Structure organisationnelle	
6-1 Description sommaire du Groupe	1.1 1.6 5.1.1
6-2 Liste des filiales importantes	1.6.1 6.1.5 note 31
7- Examen de la situation financière et du résultat	
7-1 Situation financière	1.5 Chapitre 5 Chapitre 6
7-1-1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	1.5 3.1 Chapitre 5 Chapitre 6
7-1-2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.3 3.4.3 6.1.5 note 20 6.2.4 note 1
7-2 Résultat d'exploitation	1.5 5.2.1 6.1 6.2
7-2-1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1.1.2 Chapitre 3
7-2-2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	n.a.
8- Trésorerie et capitaux	
8-1 Informations sur les capitaux	6.1.2 6.1.4 6.2.1
8-2 Flux de trésorerie	5.2.4 6.1.3 6.1.5 note 28 6.2.3
8-3 Besoins de financement et structure de financement	2.2.5.1 5.2.4 6.1.5 note 13 6.2.4 note 9
8-4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	2.2.5.1
8-5 Sources de financement attendues	n.a.

	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
9- Environnement réglementaire	
Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	2.2.6
10- Informations sur les tendances	
10-1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	1.1.4 6.1.5 note 30 6.2.4 note 25
10-2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	1.1.3 2.2.1 6.1.5 note 30 6.2.4 note 25
11- Prévisions ou estimations du bénéfice	
11-1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	1.1.4
11-2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	1.1.4
11-3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	1.1.4
12- Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	
12-1 Informations concernant les membres	4.1.2.1 4.1.2.2 4.1.3
12-2 Conflits d'intérêts	4.1.3 4.1.4 4.2.1.1
13- Rémunération et avantages	
13-1 Rémunération versée et avantages en nature	4.2.1 4.2.2 6.1.5 note 26 6.2.4 note 23
13-2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	4.2.1 4.2.2 6.1.5 note 16 6.2.4 notes 1 et 8
14- Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14-1 Date d'expiration des mandats	4.1.2.1 4.1.3.1.a et 4.1.3.1.g
14-2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société	4.1.4
14-3 Informations sur les comités	4.1.3.4.b
14-4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1.1 4.2.1
14-5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4.1.1.2
15- Salariés	
15-1 Nombre de salariés	1.1 3.3.1.1 6.1.5 note 25 6.2.4 note 22
15-2 Participations et stock-options	4.2.2 6.1.5 note 15 6.2.4 note 7
15-3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	4.2.2

	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
16- Principaux actionnaires	
16-1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	7.1.2
16-2 Existence de droits de vote différents	7.4.3 7.4.9 6.1.5 Note 15
16-3 Contrôle direct ou indirect	7.4.7
16-4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.4.9
17- Transactions avec les parties liées	8.2 6.1.5 Note 27
18- Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société	
18-1 Informations financières historiques	Chapitre 5 Chapitre 6
18-1-1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	Chapitre 6
18-1-2 Changement de date de référence comptable	n.a.
18-1-3 Normes comptables	6.1.5 notes 1 et 19 6.2.4 note 1
18-1-4 Changement de référentiel comptable	n.a.
18-1-5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	Chapitre 5 Chapitre 6
18-1-6 États financiers consolidés	6.1
18-1-7 Date des dernières informations financières	Chapitre 6
18-2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	n.a.
18-3 Audit des informations financières annuelles historiques	6.1.6 6.2.7
18-3-1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	n.a.
18-3-2 Autres informations auditées	3.6
18-3-3 Informations financières non auditées	n.a.
18-4 Informations financières pro forma	n.a.
18-5 Politique de distribution de dividendes	7.2.1
18-5-1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	7.2.1
18-5-2 Montant du dividende par action	6.2.4 note 7 7.2.2
18-6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	6.1.5 notes 3, 17 et 24 6.2.4 note 16
18-7 Changement significatif de la situation financière	n.a.

	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
19- Informations complémentaires	
19-1 Informations sur le capital social	7.1.2 7.3
19-1-1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	7.1.2 7.3 6.1.5 note 15 6.2.4 note 7
19-1-2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	7.3.5
19-1-3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	7.1.2 7.3.3
19-1-4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	6.1.5 note 15 6.2.4 note 7 7.3.2
19-1-5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.2 6.1.5 note 15 6.2.4 note 7 7.3.1
19-1-6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du Groupe	4.2 6.1.5 note 15 6.2.4 note 7 7.3.2
19-1-7 Historique du capital social	7.1.2 7.3.1
19-2 Acte constitutif et statuts	8.1.3
19-2-1 Registre et objet social	8.1.5
19-2-2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	7.4.3 7.4.9
19-2-3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	7.4.9
20- Contrats importants	1.2.1.b 6.1.5 note 17
21- Documents disponibles	8.4

8.6.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION/RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux éléments du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société tels que requis notamment par les articles L. 225-100 et suivants, L. 223-1, II et R. 225-102 et suivant du Code de commerce ainsi que les informations relatives au rapport sur le gouvernement

d'entreprise (visées par l'article L. 225-37 et suivants et L. 22-10-8 et suivants du Code de commerce, figurant dans la section spécifique du rapport de gestion dédiée au gouvernement d'entreprise).

	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
ACTIVITÉ	
Situation et activité de la Société et, le cas échéant, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice écoulé, et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation	1.1
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	Chapitre 5
Indicateurs clés de performance financière et non financière	1.5/3
Succursales	1.6.1
Activités en matière de recherche et de développement	1.3
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe, perspectives	1/1.1.4
Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	6.1.5 note 30 / 6.2.4 note 25
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	n.a.
Aliénations et participations croisées	n.a.
Prêts interentreprises	6.2.4 note 4
CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	
Principaux risques et incertitudes	2.2/3
Risques financiers liés aux effets du changement climatique	2.2.1.3/2.2.1.5
	Chapitre 3
Risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.2.5
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	2.1
Dispositif anti-corruption	2.2.6.2/2.2.6.3/3.4
Informations sur les actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale	néant
Informations sur les actions visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale	néant
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe "comply or explain"	4.1.1.1
Composition, préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration	4.1.3
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	4.1.3.1.g
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration	4.1.3.1.d
Modalités d'exercice de la Direction Générale	4.1.1/4.1.2
Éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général	4.1.2.1.c
Description de la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales - mise en oeuvre	4.1.4
Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé	7.3.4
Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.4.2
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :	
– Structure du capital de la Société	7.1
– Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	7.1.2 7.4.4 7.4.5
– Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	7.4.9

	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
– Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	7.4.9
– Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	7.4.9
– Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	7.4.9
– Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	7.4.9
– Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	7.4.9
– Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	7.4.9
– Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	7.4.9
Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233.3 du Code de commerce (hors conventions courantes conclues à des conditions normales)	4.1.4
Politique de rémunération des mandataires sociaux (incluant notamment la proportion relative de la rémunération fixe et variable, l'éventuelle possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable, les engagements de toute nature pris au bénéfice des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions)	4.2.1
Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social (incluant notamment la rémunération attribuée ou versée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation, l'évolution annuelle de la rémunération, la manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale, les éventuels écarts et dérogations par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération, les éventuelles suspensions du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'administration)	4.2.2
Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	4.2.2.1.A.g. 4.2.2.1.B.f. 4.2.2.1.C.f
Options de souscription d'actions et actions gratuites	4.2.2.2
INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	
Informations relatives à la répartition du capital social	7.1
Autocontrôle	7.1.2
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	7.3.3
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	n.a.
Attribution et conservation par les mandataires sociaux des actions gratuites et/ou stock-options qui leur ont été attribuées	4.2.2.1.B.c.vii 4.2.2.1.C.c.vii
Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	7.1.3
INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES	
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	5.1.1
Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	6.2.6
Indication de l'utilisation des instruments financiers	5.4
Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	5.3 (paragraphe Comptes sociaux de Viridien SA) 7.2.2
Informations sur les délais de paiements des fournisseurs ou des clients de la Société	6.2.5
ÉTAT DE DURABILITÉ	Chapitre 3
DIVERS	
Mandats des Commissaires aux Comptes	8.3
Litiges et arbitrages	6.1.5 notes 3, 17 et 24 6.2.4 note 16

8.6.3 INFORMATIONS INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129, les informations suivantes sont incorporées par référence :

- pour l'exercice 2024 : les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant, ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 mars 2025 sous le n° D.25-0075 ;
- pour l'exercice 2023 : les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant, ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2024 sous le n° D.24-0106.

Les informations incluses dans ces deux documents d'enregistrement universel autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document d'enregistrement universel.

8.7 Glossaire

Besoin en fonds de roulement (BFR)	Il comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs financiers courants, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, provisions par court terme, autres passifs financiers courants, autres passifs courants et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.
Beyond the Core (BTC)	Les termes "Beyond the Core" ("BTC") ou "nouveaux business" sont utilisés indistinctement dans le présent Document et correspondent à toute nouvelle activité que le Groupe développe, et qui se différencie de son cœur d'activité, incluant notamment, les HPC & Cloud Solutions, le CCUS, l'exploitation minière, les sciences de l'environnement, et la surveillance des infrastructures.
Capitaux permanents	Ils correspondent aux capitaux propres et dettes financières.
Cash-flow libre des activités	Il correspond aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation augmentés des « Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles » et minorés des « Acquisitions d'Immobilisations nettes » et des « Investissements en trésorerie dans les études Earth Data », plus les « Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise », les « Valeurs de cession d'activités et d'actifs financiers », et les « Variation des subventions d'investissement » présentés dans le cycle « Investissement » du tableau des flux de trésorerie consolidés. Nous présentons le cash-flow libre des activités comme une information complémentaire, cependant, d'autres sociétés peuvent présenter le cash-flow libre des activités différemment. Le cash-flow libre des activités n'est pas une mesure de la performance financière selon les IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au cash-flow des activités opérationnelles ou à toute autre mesure de performance dérivée conformément aux IFRS.
Cash-flow net	On désigne par « cash-flow net » les flux de trésorerie provenant de l'exploitation augmentés des « valeurs de cessions des immobilisations corporelles et incorporelles et des activités » et minorés (i) des « acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'activités nettes » et des « investissements en trésorerie dans les études Earth Data » présentés dans le cycle « Investissement » du tableau des flux de trésorerie consolidés (ii) des « charges d'intérêts payées » présentées dans le cycle « Financement » du tableau des flux de trésorerie consolidés, (iii) des « paiements au titre des contrats de location » présentés dans le cycle « Financement » du tableau des flux de trésorerie consolidés et (iv) des « paiements et/ou encaissements nets issus d'opérations de financement d'actif » inclus dans le cycle « Financement » du tableau de flux de trésorerie consolidés. Nous présentons le cash-flow net comme une information complémentaire car nous comprenons qu'il s'agit d'une mesure utilisée par certains investisseurs pour déterminer nos flux de trésorerie d'exploitation et notre capacité historique à satisfaire les exigences en matière de dette et de dépenses d'investissement. Cependant, d'autres sociétés peuvent présenter le cash-flow net différemment. Le cash-flow net n'est pas une mesure de la performance financière selon les IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au cash-flow des activités opérationnelles ou à toute autre mesure de performance dérivée conformément aux IFRS.
Chiffre d'affaires des activités DDE	Le chiffre d'affaires du segment DDE correspond à la somme des chiffres d'affaires externes des activités de Geoscience et Earth Data.
Chiffre d'affaires des activités	Il correspond au chiffre d'affaires préparé selon le reporting interne de management dans lequel le chiffre d'affaires de préfinancement des études Earth Data est reconnu à l'avancement. Le chiffre d'affaires des activités ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux mesures de performance présentées en IFRS.
Chiffre d'affaires des activités Earth Data	Il s'agit du chiffre d'affaires des activités Earth Data préparé selon le reporting interne de management dans lequel le chiffre d'affaires de préfinancement des études est reconnu à l'avancement et non à la livraison des données traitées lorsque les obligations de performance sont remplies (en application d'IFRS 15). Le chiffre d'affaires des activités ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux mesures de performance présentées en IFRS.

Chiffre d'affaires externe (Geoscience)	Il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec des clients externes au Groupe provenant de Geoscience.
Coût de l'endettement financier net	Le coût de l'endettement financier net comprend les éléments suivants : (i) les charges d'intérêts relatives à la dette financière long terme c'est-à-dire les emprunts obligataires et les autres emprunts ; (ii) les charges financières sur les contrats de location et sur les financements d'actif ; (iii) les autres charges payées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ; (iv) les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
Dette financière brute	La dette financière brute correspond aux dettes financières de long terme (y compris contrats de location i. e. dette IFRS 16 et dette liée à un financement d'actif), les dettes financières court terme (y compris part court terme des contrats de location i. e. dette IFRS 16 et dette liée à un financement d'actif), les concours bancaires court terme et les intérêts courus.
Dette financière nette	La dette financière nette est définie comme la dette financière brute moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.
Dépenses d'investissement	Les dépenses d'investissement (immobilisations corporelles) correspondent au total des dépenses d'investissement (y compris la variation des actifs immobilisés fournisseurs et hormis les études Earth Data) dans le tableau des flux de trésorerie.
Données des activités	Les données des activités sont des données préparées avant IFRS 15, selon le reporting interne de management dans lequel les revenus de préfinancement des études Earth Data sont reconnus à l'avancement selon la méthode historique du Groupe. D'autres sociétés peuvent présenter les données des activités différemment. Les données des activités ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance présentées en IFRS.
EBIT des activités	L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation auquel s'ajoute le résultat des sociétés mises en équivalence. Il peut être utilisé comme un indicateur de performance par le management en complément du résultat d'exploitation car il mesure la contribution à nos résultats des activités que nous gérons au travers de nos sociétés mises en équivalence. Les données des activités sont des données préparées selon le reporting interne de management dans lequel les revenus de préfinancement des études Earth Data sont reconnus à l'avancement selon la méthode historique du Groupe. D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT différemment. L'EBIT ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de la performance opérationnelle du Groupe ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
EBIT	L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence. L'EBIT peut être utilisé comme un indicateur de performance par le management, en complément du résultat d'exploitation, car il mesure la contribution à nos résultats de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence. L'EBIT ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de la performance opérationnelle du Groupe ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
EBITDA Libre	Il correspond à l'EBITDAs des activités diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, et des investissements dans les études Earth Data, hors variations des fournisseurs d'immobilisations.
EBITDAs	L'EBITDAs est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans les études Earth Data, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAs est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. L'EBITDAs ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
EBITDAs ajusté des activités	Il correspond à l'EBITDAs des activités corrigé des charges et gains non récurrents.
EBITDAs des activités	Il est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans les études Earth Data, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAs est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Les données des activités sont des données préparées selon le reporting interne de management dans lequel les revenus de préfinancement des études Earth Data sont reconnus à l'avancement selon la méthode historique du Groupe. D'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAs différemment. L'EBITDAs ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
EDA Cash EBITDA	Il correspond à l'EBITDAs ajusté des activités diminué des investissements dans les études Earth Data et diminué des indemnités d'inactivité liée à l'accord de capacité conclu entre Viridien et Shearwater. L'utilisation de cet indicateur est limitée à notre segment d'activité EDA et est aussi appelé EDA Cash EBITDA.

Financement d'actif	Il correspond à une opération de financement d'actif par un tiers se matérialisant par la reconnaissance d'une dette financière au bilan.
Liquidité	Trésorerie et équivalent de trésorerie et accord de crédit renouvelable (RCF).
Nouveaux business	Les termes "nouveaux business" ou "Beyond the Core" ("BTC") sont utilisés indistinctement dans le présent Document et correspondent à toute nouvelle activité que le Groupe développe, et qui se différencie de son cœur d'activité, incluant notamment, les HPC & Cloud Solutions, le CCUS, l'exploitation minière, les sciences de l'environnement, et la surveillance des infrastructures.
Production totale (Geoscience)	Elle correspond au chiffre d'affaires total (externe et intragroupe) provenant de Geoscience.
Production totale (Sensing & Monitoring)	Elle correspond au chiffre d'affaires total (externe et intragroupe) provenant du segment Sensing & Monitoring.
Résultat d'exploitation ajusté des activités	Il correspond au résultat d'exploitation des activités corrigées des charges et gains non récurrents.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts bancaires, de la monnaie fiduciaire et des placements à court terme ayant une maturité inférieure à trois mois.



Société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 7 189 314 €

Siège social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy, France

969 202 241 RCS Évry

Le présent Document d'enregistrement universel, établi en application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, constitue le rapport annuel 2025 de Viridien.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



Conception graphique et réalisation

Contact : FR-Design_KPMGAdv@kpmg.fr

Crédits photos : © Viridien photo library, © SERCEL photo library, © Shutterstock, © Viridien couverture : Viridien. Tous droits réservés.



www.viridiengroup.com



VIRIDIEN

SEE THINGS DIFFERENTLY